BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVI I
B
8
NAPOLI

XLVIII
B
8

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

PORT-ROYAL.

TOME II.

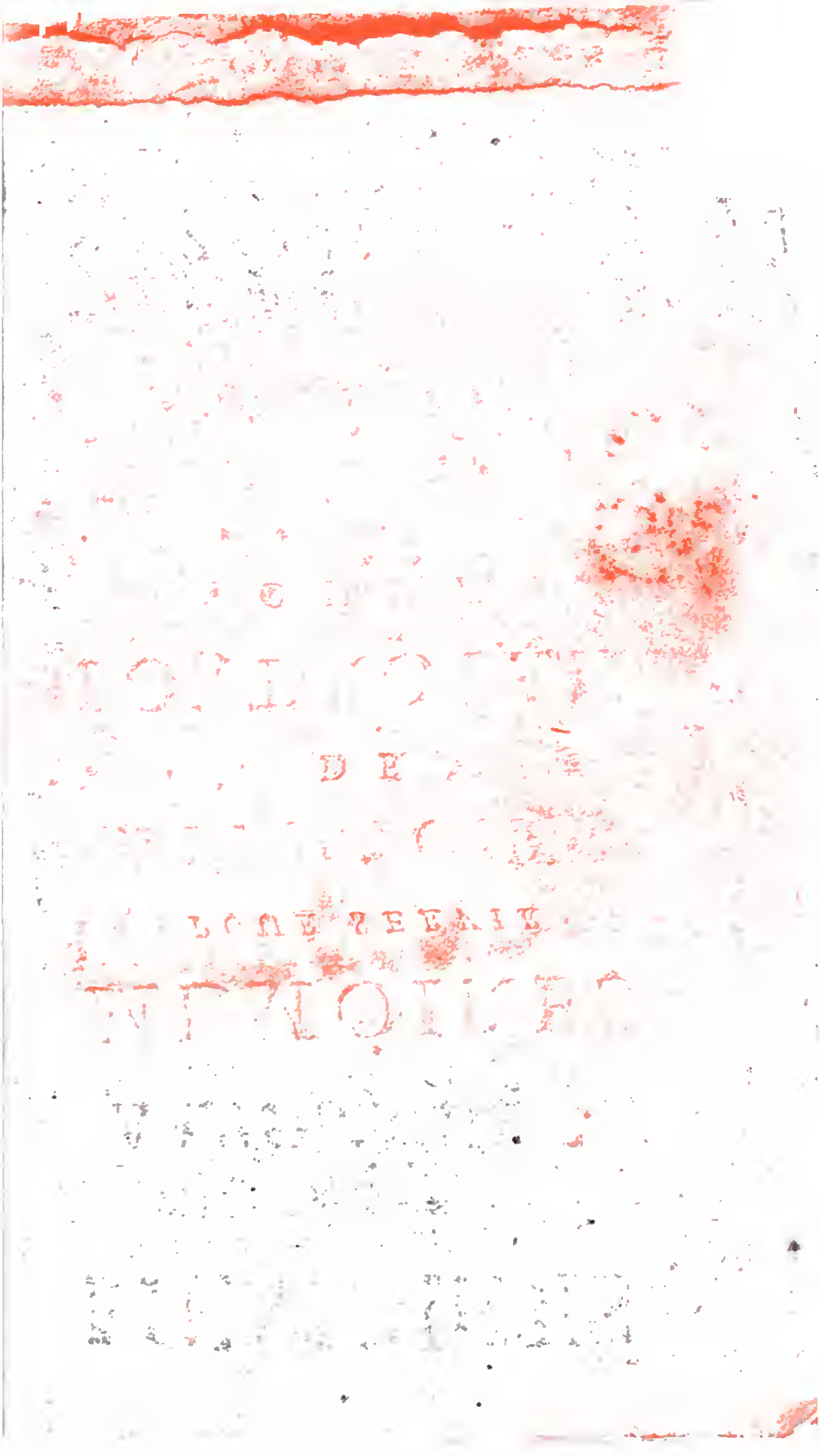

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monaſtere.*

TOME SECOND.

A UTRECHT,

Aux depens de la Compagnie.

M DCC XLII.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO" NAP

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monaſtere.*

SUITE DE LA PREMIERE PARTIE,

Qui contient les Relations ſuivies, dreſſées par les Religieuſes de Port-Royal.

XII.

Relation du retabliſſement de Port-Royal des Champs en 1648. *& de ce qui s'eſt paſſé les années ſuivantes. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI.

I.

LA Mere Marie-Angelique parlant à M. de S. Cyran de la tranſlation qu'elle avoit faite en 1626. de ſon Monaſtere à Paris, comme elle lui parloit de toute ſa conduite, il lui temoigna

La M. Ang. deſire de retablir P. R. des Champs. Sentiment de M. de S. Cyran.

XII. Rel. gna ne pas approuver qu'on lui eût conſeillé d'abandonner ſi facilement ſon ancienne Maiſon des Champs. Et ſur ce qu'elle lui dit qu'on y étoit quelquefois preſque toutes malades, & qu'il n'y en avoit pas trop pour aller au Chœur, il lui repondit : „ Tant mieux. Ne vaut-il „ pas autant ſervir Dieu dans l'Infirmerie, „ quand il le veut, que dans l'Egliſe? Il n'y „ a point de prieres plus agreables que celles „ qui ſe font dans les ſouffrances." M. de S. Cyran porta toujours la Mere à conſerver cette Maiſon, dans l'eſperance que Dieu y retabliroit quelque jour des ames pour le ſervir. La Mere Angelique entra & par ſoumiſſion & par l'inſtinct de la grace dans ce ſentiment, regrettant toujours la ſolitude & l'éloignement du monde de cette ancienne demeure, où elle ſouhaitoit retourner quoiqu'on ne vît aucun jour à l'eſperer.

Cependant on lui fit diverſes propoſitions qui lui auroient procuré de l'argent de ce qui reſtoit dans cette Abbaye de campagne. Une Maiſon Religieuſe vouloit achetter les chaiſes de l'Egliſe qui ſont très belles : d'autres demandoient les demolitions & la charpenterie du Dortoir. Dans l'extrême neceſſité où étoit alors la Maiſon de Paris, à cauſe des emprunts qu'il avoit fallu faire pour bâtir *, on eût tiré de tout cela des ſommes conſiderables qui auroient pu ſoulager beaucoup. Mais la Mere Angelique ne put entrer dans aucune de ces propoſitions, conſervant toujours dans ſon cœur une ſecrette confiance, que Dieu lui donneroit un jour

* Voyez la I. Relation de la II. Partie, n. 14.

jour occaſion de reparer la faute qu'elle croyoit avoir faite, en ſuivant trop facilement les conſeils qu'on lui avoit donnés de ſe tranſferer à Paris. XII. Rel.

M. de S. Cyran étoit dans la même penſée & l'on peut voir une eſpece de prediction qu'il fit de ce qui eſt arrivé depuis, dans l'Extrait que nous mettrons ici des *Points ſur la pauvreté* qu'il écrivit au bois de Vincennes †.

„ Dieu fait avec les Maiſons & Monaſteres qu'il aime, ce qu'il fait avec les „ perſonnes qu'il affectionne & qui ſont „ dans l'élection. Il les ruine pour prevenir les vraies ruines qui ſont celles de „ l'ame, qu'elles cauſeroient elles-mêmes par „ un dereglement de diſcipline, ſi elles ſubſiſtoient plus long-tems.

„ 2. L'eſprit de pauvreté qui eſt en un Monaſtere qu'on a transferé dans une ville, Port-Royal „ s'oppoſe tant qu'il peut à la ruine du Monaſtere qu'on a laiſſé aux Champs, avec „ eſperance que Dieu qui habite encore „ avec ſes Anges dans cette Egliſe champêtre, y introduira un jour des perſonnes „ Religieuſes.

„ 3. Conſerver le Dortoir à cette inten-

 „tion,

† Ce qui ſuit à l'exception du I. Article, n'eſt point imprimé avec les autres *Points ſur la pauvreté* qu'on a donnés à Lion avec les Lettres de M. de S. Cyran en 1676. & 1679. Voyez-en le n. 590. Il eſt neceſſaire d'obſerver ici qu'on a fait imprimer à Paris en 1737. un Extrait de ces penſées ſur la pauvreté comme un nouvel Ouvrage de M. Hamon, qui les avoit apparemment copiées pour ſon édification.

XII. Rel. „ tion, en mepriſant deux ou trois mille „ écus qu'on en peut retirer, pour ſubve- „ nir aux grandes neceſſités de la Maiſon, „ eſt un grand temoignage que l'eſprit de „ pauvreté eſt dans le cœur de ceux qui la „ gouvernent & qui l'habitent.

„ 4. Cet eſprit de pauvreté fait qu'on ſou- „ tient volontiers l'œuvre de Dieu, & qu'on „ a toujours deſſein de lui reſtituer ce qu'on „ a ôté aux Champs, d'où l'on s'eſt retiré, „ en donnant moyen à quelques perſonnes „ Religieuſes de ſe retirer en ce lieu, & „ en le conſervant le plus qu'on pourra en „ ſon entier, pour les y attirer davantage.

„ 5. Dieu qui voit tout, voit du ciel cet- „ te diſpoſition du cœur de ces Religieuſes; „ & outre l'exemtion de l'amour de l'argent „ qui s'y trouve, qui ne peut qu'être agrea- „ ble à Dieu en des perſonnes qui lui ont „ voué la pauvreté, il agrée beaucoup da- „ vantage le deſir qu'elles lui temoignent, „ en conſervant ainſi ſa Maiſon, qu'elle „ devienne un Monaſtere, pour expier par „ ce moyen la faute qu'elles croyent avoir „ faite de l'avoir vraiment ruinée en ſe re- „ tirant à la ville.

„ 6. Il faut que la neceſſité ſoit urgente „ pour donner droit aux Religieuſes de quit- „ ter la compagnie des Anges, avec leſ- „ quels elles habitoient & louoient Dieu „ dans un même Monaſtere.

„ 7. Comme les Anges ne quittent ja- „ mais un lieu ſaint, que lorſque le com- „ mandement & l'indignation de Dieu les „ y obligent, il faut auſſi à leur exemple „ ne le quitter jamais que par un manifeſte „ jugement de Dieu. „ 8. Les

„ 8. Les lieux les plus miſerables, s'ils XII. Réf.
„ ne ſont pas contagieux ou inhabitables,
„ ſont plus convenables à ceux qui font
„ profeſſion de vivre en pauvres.

„ Il y a peu de gens qui aiment s'expo-
„ ſer mieux à l'incommodité de la vie qu'au
„ peché. Ils ont la crainte de vivre ſans
„ biens, & n'ont point la crainte de vivre
„ ſans grace.

„ 10. Les ames qui ſemblent à Dieu ont
„ preſque toutes une porte de derriere, par
„ laquelle elles s'échappent. "

II. La M. Ang. obtient la permiſſion de retablir P. R. des Champs.

La Mere Angelique nous a toujours temoigné beaucoup de peine d'avoir quitté cette Maiſon de Port-Royal des Champs; & elle nous diſoit ſouvent qu'elle craignoit bien que ce n'eût pas été par un mouvement de l'eſprit de Dieu qu'on lui avoit donné ce conſeil, qui depuis lui avoit paru bien humain. Auſſi conſerva-t-elle toujours le deſir d'y retourner: mais ayant tenté pluſieurs fois de le faire agréer à M. Jean François de Gondi Archevêque de Paris, il l'avoit toujours refuſé. Enfin après avoir de nouveau conſulté ce deſſein avec des perſonnes fort éclairées & d'une grande pieté, l'avoir beaucoup recommandé à Dieu, & avoir fait prier la Communauté ſans lui en dire le ſujet, (ſinon que c'étoit pour une affaire qui regardoit la gloire de Dieu,) elle en fit de nouveau la propoſition à M. l'Archevêque de Paris en 1647.

Le Prelat lui accorda avec une grande bonté la permiſſion de remettre des Religieuſes en cette Maiſon, qui ne devoit faire

XII. Rel. qu'un corps avec celle de Paris * & être ſoumiſe au gouvernement d'une même Abbeſſe. La Mere Angelique eut une extrême joie de ſe voir en état de reparer la faute qu'elle penſoit avoir faite en quittant ce Monaſtere. Elle en recevoit auſſi beaucoup de l'eſperance qu'elle avoit d'y paſſer au moins une partie de ſa vie dans la ſolitude & la ſeparation du monde; & elle auroit ſouhaité de l'y pouvoir paſſer toute entiere, après s'être demiſe de la qualité d'Abbeſſe qu'elle avoit alors.

Elle aſſembla auſſi-tôt les Sœurs du Chapitre, pour leur faire ſavoir qu'elle avoit la permiſſion de retablir ce Monaſtere †. Toutes les Sœurs en furent extrêmement touchées, jugeant bien qu'elle y voudroit faire ſa reſidence ordinaire; & s'étant jettées à ſes pieds la plûpart la prioient avec larmes de les mener avec elle. Elle les conſola, leur faiſant entendre que cette œuvre étoit pour la gloire de Dieu; & que le premier Monaſtere du S. Sacrement n'ayant pu ſubſiſter ſuivant les intentions des perſonnes qui avoient donné des aumônes pour ce ſujet, elle avoit cru être obligée de ſubſtituer celui de Port-Royal des Champs à la place, &

* On envoya dans la ſuite les Poſtulantes & les Novices paſſer ſix mois à Port-Royal des Champs, afin que les Religieuſes qui y étoient & qui devoient donner leurs voix pour leur reception puſſent les connoître.

† [La Mere de Ligni écrivoit cette Relation à Port-Royal des Champs, après la mort de la Mere Agnès.]

& qu'elle avoit fait propoſer cette penſée à M. l'Archevêque de Paris qui l'avoit approuvée. Elle leur dit auſſi qu'elles ſavoient bien le regret qu'elle avoit toujours eu d'avoir quitté le Monaſtere de Port-Royal des Champs, que cela lui avoit toujours fort peſé ſur la conſcience, & que c'étoit pourquoi elle avoit beaucoup de joie de le pouvoir retablir. XII. REL.

En effet cette joie paroiſſoit tellement ſur ſon viſage, que nous ne lui en avons gueres vu de pareille. Neanmoins comme elle avoit une très grande bonté pour les Sœurs, elle les conſola avec beaucoup de tendreſſe, leur promettant de viſiter ſouvent les deux Monaſteres, & même de les mener toutes les unes après les autres avec elle. Elle leur dit auſſi qu'il falloit offrir à Dieu cette ſeparation en reconnoiſſance de la grace que nous venions de recevoir, l'Inſtitut du S. Sacrement ayant été établi peu de tems auparavant. Enfin elle les conjura de ne ſe point entretenir de cette affaire, & de ne ſe point dire les unes aux autres les peines qu'elles pouvoient avoir ſur ce ſujet: ce qui ne pouvoit ſervir qu'à s'entre-diſtraire & s'entre-affoiblir. Elle ajouta qu'il falloit ſe contenter d'offrir beaucoup à Dieu ce retabliſſement, & le prier de le benir & de repandre ſon eſprit ſur celles qui y étoient deſtinées. On travailla auſſi-tôt à mettre la Maiſon de Port-Royal des Champs en état de loger les Religieuſes : ce qui dura juſqu'au mois de Mai de l'année ſuivante.

III. Elle va à P. R. des Champs.

La veille du jour que la Mere Angelique devoit partir, M. le Cardinal de Retz

XII. Rel. Coadjuteur de M. de Gondi ſon oncle Archevêque de Paris, nous fit l'honneur de venir à Port-Royal de Paris pour lui dire adieu. Il eut auſſi la bonté de vouloir voir toutes les Filles qui la devoient accompagner, & il leur donna ſa benediction. Le lendemain 13. Mai 1648. la Mere Angelique & celles qui la devoient ſuivre communierent à la premiere Meſſe; & enſuite elle fit aſſembler toutes les Sœurs pour leur dire adieu. Elle leur annonça que le moment étoit venu qu'il falloit partir; & comme elle les voyoit toutes fondre en larmes, elle leur dit: „ Pourquoi pleurez-vous, „ mes Sœurs? Ne faut-il pas faire la vo„ lonté de Dieu gaiement & de bonne gra„ ce? Il faut plutôt ſe rejouir de ce qu'il „ ſera glorifié comme je l'eſpere dans ce re„ tabliſſement." Après qu'elle les eût conſolées & qu'elle eût dit adieu à toutes les Religieuſes, la Communauté la conduiſit à la porte du Couvent, avec des pleurs & des ſanglots qu'il ne me ſeroit pas poſſible de repreſenter. Et quoique les Sœurs qui devoient ſuivre la Mere à Port-Royal des Champs y allaſſent de tout leur cœur, elles ne laiſſoient pas de pleurer beaucoup auſſi bien que les autres, ayant bien de la douleur de quitter notre chere Mere Agnès, la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation (Arnauld) que nous regardions comme une troiſieme Mere, & la plus grande partie de la Communauté, dans laquelle Dieu avoit mis une ſi grande union, que nous ne pouvions nous ſeparer les unes des autres ſans nous faire quelque violence.

Enfin la Mere Angelique ſortit de Port-Royal de Paris, accompagnée de ſept Religieuſes Profeſſes du chœur & de deux Converſes. Voici les noms des Religieuſes du chœur: Sœur Marguerite Angelique du S. Eſprit (Girouſt des Tournelles,) Sœur Marie de S. Louis (Bernard,) Sœur Catherine de S. Jean (Arnauld,) Sœur Angelique de S. Jean (Arnauld,) Sœur Elizabeth Magdeleine de S. Luc (Midorge,) Sœur Anne de Sainte Gertrude (Robert,) & moi Sœur Magdeleine de Sainte Agnès (de Ligni.) Les deux Religieuſes Profeſſes Converſes ſe nommoient Sœur Catherine de l'Aſſomption (Gaillard,) & Sœur Scholaſtique de Sainte Barbe (Genin.) Nous remarquâmes avec conſolation par le chemin que ce jour 13. Mai eſt un jour conſacré à la Sainte Vierge, & auquel nous avons tous les ans coutume de faire une Proceſſion en l'honneur de Notre-Dame de Montſerrat, comme tous ceux qui ſont auſſi bien que nous de cette Confrerie. XII. Rec

IV. Comment elle y fut reçue.

Nous arrivâmes le même jour à Port-Royal des Champs ſur les deux heures après midi. Auſſi-tôt que l'on ſut que nous étions ſur les terres du Monaſtere, on ſonna les cloches & on vint nous recevoir avec toute la ſolemnité & la rejouiſſance poſſible. Il ſe trouva à cette ceremonie deux bandes de diverſes ſortes de perſonnes. La premiere étoit compoſée d'un grand nombre de pauvres qui s'étoient aſſemblés dans la cour du Monaſtere; & il y avoit entre eux de vieilles femmes qui avoient vu autrefois en ce lieu la Mere Angelique, & qui la conſide-

XII. Rel. ſideroient comme leur mere & leur nourrice. Elles ſe jettoient à ſes pieds & à ſon cou, & la ſerroient dans leurs bras, ne pouvant aſſez lui temoigner leur joie. Cette bonne Mere les embraſſoit de ſon côté, ſans avoir égard qu'elles étoient fort ſales & apparemment bien pleines de vermines. Tous ces pauvres enſemble ne ſe pouvoient laſſer de louer Dieu à haute voix, & de lui rendre des actions de grace, de ce qu'il leur redonnoit leur *bonne Mere*, qui les avoit toujours aſſiſtées avec beaucoup de charité; & ils lui donnoient mille benedictions auſſi bien qu'à toutes ſes Filles.

Quand nous fumes arrivées près de l'Egliſe, nous trouvâmes une autre bande de perſonnes, qui touchés, les uns par l'entremiſe de M. de S. Cyran, les autres par les ſermons de M. Singlin, ou par quelque évenement extraordinaire, s'étoient retirés depuis quelques années dans cette ſolitude, pour y ſervir Dieu dans les exercices de la penitence & de la pieté. Tous ces Solitaires nous attendoient devant la porte de notre Egliſe, un des Eccleſiaſtiques portant la croix. Auſſi-tôt que nous y fumes entrées, ils entrerent eux-mêmes dans l'Egliſe du dehors, où il chanterent le *Te Deum*, continuant de ſonner les cloches.

Le même jour qui étoit un Mercredi, & les trois ſuivans furent employés à faire achever les ouvrages neceſſaires pour la clôture. Le Dimanche ſuivant M. de Sainte-Beuve qui avoit été deputé à cet effet par notre Superieur, entra dans le Monaſtere pour viſiter la clôture; & le lendemain il rentra

encore, & établit la clôture. On com- XII. Rel.
mença ce Dimanche à chanter l'Office à l'Egliſe & à mettre toutes choſes en regularité.

V.

Diſpoſitions dans leſquelles la M. Ang. fait entrer les Religieuſes.

La Mere Angelique travailla auſſi-tôt à faire entrer ſa petite Communauté dans l'eſprit & les diſpoſitions ſaintes où elle avoit vu autrefois dans le même lieu un grand nombre de Filles, ſous ſa conduite & ſous celle de notre Mere Agnès. Elle prenoit plaiſir à nous parler de la vertu & de la ferveur des premieres Religieuſes reformées, dont elle & quelques-unes de nos Sœurs anciennes rapportoient ſouvent des exemples merveilleux de leur amour pour la pauvreté, de leur mortification, de leur ſimplicité, de leur ſilence & de leur recueillement. Elles nous diſoient qu'on ne s'appercevoit preſque pas qu'il y eût des imparfaites dans la Communauté, parce que les fortes portoient les foibles, & qu'y en ayant fort peu de celles-ci elles auroient eu honte de ſe faire remarquer par leur relâchement & leur legereté, & qu'elles étoient même fortifiées par l'exemple des autres.

Comme c'étoit une des maximes de la Mere Angelique qu'il falloit prendre les choſes dans les commencemens le plus haut qu'il étoit poſſible, parce qu'on ſe relâchoit toujours trop, elle avoit une grande idée de la perfection qu'elle deſiroit établir dans cette Maiſon ſur tout en ce qui regarde la pauvreté, la ſimplicité, la ſeparation du monde, le ſilence & l'union entre les Sœurs. Elle nous faiſoit donc entendre que nous devions avoir de la joie des petites incommodités qui ſe

XII. Rel. rencontroient dans ce commencement, où l'on manquoit de beaucoup de choſes & ſur tout de logement, n'y ayant point encore de dortoir. Car après qu'on eût fait venir quelques-unes des Sœurs de Paris, & qu'on eût reçu d'autres filles, on fut obligé de coucher pluſieurs dans un même lieu aſſez à l'étroit, quoiqu'on ſe levât à diverſes heures. S'il arrivoit que quelqu'une temoignât ſouhaiter qu'on fît des cellules, la Mere Angelique avoit peine à ſouffrir cette delicateſſe. Elle diſoit que les premiers Ordres Religieux avoient été établis de la ſorte, que l'on faiſoit coucher pluſieurs Religieuſes dans un même lieu avec quelques anciennes pour les veiller; & que ce n'étoit que depuis qu'elles étoient devenues plus delicates & plus relâchées, que l'on avoit été contraint de faire des cellules pour les ſeparer Et comme elle nous a toujours donné l'exemple de toutes les choſes qu'elle deſiroit de ſes Religieuſes, elle vouloit qu'il y eût ſix ou ſept lits dans ſa chambre. Elle y faiſoit coucher toutes ſortes de perſonnes, qui ſe levoient à diverſes heures de la nuit & du matin, ſans qu'elle temoignât s'en tenir incommodée. Elle vouloit même, lorſqu'elle étoit malade & qu'elle ne pouvoit aller à Matines, qu'une partie des Sœurs qui y alloient ſe vinſſent chauffer au retour dans ſa chambre, lorſqu'il faiſoit froid.

Elle prenoit auſſi plaiſir de voir que les *Obéiſſances* n'étoient pas accommodées de tout ce qui leur étoit neceſſaire, & que les Sœurs qui y ſervoient étoient obligées de

s'en-

s'entre-prêter leurs uſtenciles. Comme, par XII. Rel.
exemple, dans la cuiſine des malades & du dehors qui étoit ſeparée de celle de la Communauté, il n'y avoit pas à chacune les uſtenciles dont on avoit beſoin, les Sœurs étoient ſouvent obligées après s'être ſervies d'une chaudiere & d'une caſſerole, de l'écurer vîtement pour les prêter à leurs autres Sœurs. Il en arrivoit de même dans les autres *Obéiſſances*, où on n'avoit qu'une partie des choſes neceſſaires. Notre Mere étoit bien aiſe de ces petites rencontres, qui obligeoient les Sœurs à pratiquer tout enſemble la charité & la pauvreté. Ce n'eſt pas que la charité de la Mere Angelique ne la portât à ſoulager ſes Filles, & à leur donner tous leurs beſoins autant qu'il étoit poſſible. Mais parce qu'on étoit alors bien endetté, on avoit apporté de la Maiſon de Paris les meubles, linges & uſtenciles pour ne pas faire de nouvelle depenſe. C'eſt pourquoi on ſe paſſoit du moins qu'on pouvoit pour ne pas trop incommoder les Sœurs de Paris.

Notre Mere, qui avoit une affection ſinguliere pour cette Maiſon des Champs, & qui la conſideroit tout particulierement comme la ſienne, n'oublioit rien pour faire entrer les Sœurs qui y demeuroient dans les mêmes ſentimens où elle étoit elle-même, & pour leur inſpirer un grand amour pour la pauvreté & la diſette. Elle diſoit, par exemple, pour nous y encourager, que les premieres Religieuſes qui avoient embraſſé la reforme, manquoient des choſes les plus neceſſaires, parce que la Maiſon étoit alors

XII. Rel. fort pauvre & qu'elles n'avoient plus recours à leurs parens comme auparavant, mais qu'elles ſupportoient avec joie cette pauvreté. Elle nous diſoit auſſi qu'on n'étoit pas pauvre pour en avoir fait vœu, quand on ne manquoit de rien; & que ſi une Religieuſe n'avoit une preparation de cœur à ſouffrir le manquement de toutes choſes quand Dieu le permettroit, elle ſe mocquoit de lui & n'accompliſſoit nullement ſon vœu. Elle nous parloit ſur ce ſujet avec beaucoup de zele, pour nous faire comprendre qu'on ſe trompe ſouvent en s'imaginant qu'on a bien de l'amour pour la pauvreté, quoiqu'on ne l'ait que dans l'eſprit; & que ce qui faiſoit voir que ce n'étoit qu'une illuſion, c'eſt que ces perſonnes ne laiſſoient pas de s'attriſter quand elles manquoient de quelque choſe, & même de ſe plaindre s'il arrivoit que ce qu'on leur donnoit fût vil & mal-propre, ou ne fût pas tel qu'elles le deſiroient.

VI. Charité de la M. Angel. Notre Mere nous exhortoit auſſi à nous contenter ſaines & malades, des choſes les plus ſimples & les plus conformes à notre état, ſans nous rendre delicates ni difficiles en quoi que ce fût. Cela n'empêchoit pas qu'elle n'eût elle-même un grand ſoin des malades. Elle les viſitoit ſouvent & prenoit garde ſi elles ne manquoient de rien, ce qu'elle faiſoit ſans aucune acception de perſonnes, parce que c'étoit la charité qui la faiſoit agir. Nous en avons vu pluſieurs exemples, mais je me contenterai d'en rapporter quelques-uns.

Une Poſtulante Converſe ayant été bien ma-

malade, quand elle commença à manger XII. Rel.
on envoya querir à la cuiſine une portion pour elle. La Mere Angelique l'étant venu voir, ne manqua pas de regarder ſi cette portion étoit propre pour une perſonne en cet état. Elle apperçut que les mouches avoient été ſur la viande, & qu'elle étoit un peu degoutante. Elle envoya auſſi-tôt querir la Cuiſiniere qui l'avoit donnée à la malade; & lui parlant comme ſi c'eût été pour elle-même, elle lui demanda comment elle avoit eu le courage de lui envoyer cela. Cette Sœur lui repondit ſimplement qu'on ne lui avoit pas dit que ce fût pour elle, mais pour la Poſtulante. Sur quoi la Mere Angelique lui parla très fortement, pour lui faire entendre qu'elle ne devoit point faire ces differences, & qu'elle ne devoit rien donner à cette Fille qu'elle ne voulût lui donner à elle-même. Elle ajouta qu'en effet c'étoit pour elle, puiſqu'elle donneroit ſon dîner à la malade.

On verra dans une Relation * dreſſée par ma Sœur Marguerite Angelique (du S. Eſprit Girouſt) que la Mere avoit fait entrer dans la Maiſon deux pauvres petites filles, qu'on avoit envoyées de Paris pour être nourries ici. L'une des deux étant tombée dans une maladie fâcheuſe, la Mere Angelique n'épargna rien pour l'en tirer. Elle la fit baigner, & lui fit faire tous les autres remedes que le Medecin jugea lui pouvoir ſervir, avec autant d'affection que ſi ç'eût été la perſonne du monde la plus precieuſe. Ayant donné ſoin à une Sœur de traiter cette

* C'eſt la XIV. de la II. Partie, n. 3.

XII. Relte enfant, elle lui ordonna de bien prendre garde que rien ne lui manquât, & de la ſervir avec autant de ſoin qu'elle l'auroit ſervie elle-même.

Je ſerois trop longue à rapporter toutes les charités qu'elle a faites, & toutes les aſſiſtances qu'elle rendoit à tous les pauvres ſains & malades. Au commencement on donnoit au Tour à tous ceux qui ſe preſentoient, & qui avoient recours à l'Abbaye pour y être aſſiſtés en divers beſoins qu'ils diſoient avoir. Les uns demandoient des habits, les autres du pain, d'autres de la viande & du bouillon, du lait & de la farine pour faire de la bouillie à leurs enfans, quelques-uns des confitures pour des malades, des medecines & autres remedes, & generalement tout ce dont ils s'aviſoient; ſans que la Mere les ait jamais éconduits: mais elle faiſoit voir au contraire en toutes ces rencontres qu'elle n'avoit point de plus grande joie que de faire du bien à tous ceux qu'elle pouvoit aſſiſter, & de pratiquer ainſi un des *inſtrumens des bonnes œuvres* de notre Regle *, qui eſt de rejouir & de ſoulager les pauvres. Mais depuis la Mere jugea qu'il étoit de la prudence de ne s'en rapporter pas entierement aux paroles de ces bonnes gens, qui feignoient quelquefois des beſoins qu'ils n'avoient pas. Elle pria feu M. Pallu, qui étoit alors notre Medecin & qui mourut deux ans après notre arrivée en cette Maiſon, de s'informer de leurs beſoins & de demander avec liberté tout ce qu'il jugeroit neceſſaire.

C'étoit

* Regle de S. Benoît chap. 4.

C'étoit un des Solitaires qui s'étoient retirés en cette Maiſon, où il aſſiſtoit non ſeulement les Religieuſes depuis qu'elles y furent venues & les domeſtiques, mais tous les pauvres malades du pays avec une charité incroyable. Ce fut pour ce ſujet que notre Mere le pria de vouloir ſe charger de cette Commiſſion, parce qu'allant ordinairement par la campagne à pluſieurs lieues autour de nous, pour viſiter les pauvres malades, il pouvoit mieux que perſonne s'inſtruire de leurs beſoins & reconnoître par lui-même ceux qui étoient veritables. D'ailleurs elle étoit ſi perſuadée de ſa charité & de ſa prudence, qu'elle croyoit qu'on ne pouvoit mieux faire que de ſuivre ſon jugement. C'eſt pourquoi elle lui avoit donné une entiere autorité de diſpoſer de tout en faveur des pauvres. Il n'en a cependant jamais voulu uſer. Etant une perſonne extrêmement humble, il ne vouloit rien faire ſans en prendre l'ordre de la Mere, ou en ſon abſence l'avis de quelques-unes de nous. Il diſoit à cette occaſion qu'il ſe defioit toujours de lui-même ; qu'il craignoit de ſuivre ſon inclination, en donnant trop ou peu ; & que ſa ſureté étoit dans l'obéiſſance. XII. Rel.

VII. Diverſes inſtructions de la M. Ang. à ſes Filles.

Telles étoient les inſtructions & les exemples que la Mere Angelique nous donnoit ſur la charité. Elle nous recommandoit auſſi d'avoir une très grande exactitude pour l'Office divin, où on ſe rendoit ponctuellement quoiqu'on eût bien des affaires dans ce commencement. Je me ſouviens que comme on m'avoit donné le ſoin de quel-

XII. Rel. quelques Poſtulantes, elles m'arrêtoient quelquefois lorſque j'allois à Prime, les jours de Communion, pour me dire quelques difficultés qu'elles avoient. La Mere l'ayant ſu, m'ordonna de ne les plus écouter à cette heure-là. Et comme je lui repreſentai que cela pourroit être cauſe qu'elles ne communieroient pas, elle repondit que cela leur apprendroit à ſe rendre exactes à venir parler aux heures qu'il failoit, & qu'on ne devoit pas les accoutumer à être negligentes & à nous faire perdre l'Office quand il leur plairoit. Elle deſiroit que nous euſſions auſſi beaucoup de ſoin de nous rendre à toutes les autres *Obſervances*; nous diſant ſouvent que devant faire toutes nos actions pour Dieu, nous n'en devions negliger aucune.

Elle ne nous recommandoit pas moins le ſilence, qu'elle vouloit qu'on gardât fort exactement, en veillant à retrancher, non ſeulement les paroles legeres & inutiles, mais auſſi les ſuperflues, & uſant d'une grande circonſpection lorſqu'on étoit obligé de parler. Elle nous exhortoit particulierement à bien garder le grand ſilence que la Regle ordonne depuis Complies juſqu'après *Pretioſa* de Prime. Elle deſiroit même qu'on le commencât avec Complies, à moins qu'il ne fût tout à fait neceſſaire de parler; diſant qu'il ne falloit pas s'imaginer qu'on fût moins obligé de le faire pendant cette heure d'Office quand on ne s'y pouvoit trouver, que quand elle étoit dite; & que S. Benoît n'avoit marqué ce ſilence depuis Complies que parce qu'il ſuppoſoit que tout le monde y ſeroit. Elle ne vouloit pas que l'on s'oc-

s'occupât à aucun ouvrage depuis ce tems, XII. Rel. ſi ce n'étoit avec une permiſſion expreſſe ou par une neceſſité indiſpenſable, comme eſt celle des Officieres qui ne peuvent quitter leurs *Obéiſſances* ſans manquer à leur devoir & à la charité. Elle nous diſoit que nous ne devions plus nous occuper depuis que Complies étoient ſonnées qu'à parler à Dieu, & que nous devions tenir notre langue & notre eſprit dans le ſilence, pour ne plus penſer qu'à reparer les fautes de toute la journée.

Elle deſiroit auſſi qu'on eût une attention particuliere au ſilence pendant toutes les autres heures de l'Office, quand on ne s'y pouvoit trouver, ſoit par infirmité ou pour quelque occupation. Et elle nous diſoit que ce reſpect & cette attention, auſſi bien que l'affection que Dieu verroit dans notre cœur de nous y trouver s'il nous étoit permis, feroit qu'il nous conſidereroit comme étant veritablement unies à nos Sœurs qui chantoient ſes louanges; au lieu qu'il nous regarde comme en étant ſeparées de corps & d'eſprit, quand nous n'y penſons point & que nous paſſons ce tems indifferemment, ſans avoir cette pente du cœur à le prier & à le louer.

Pour ce qui étoit de la ſeparation & de l'éloignement du monde, elle avoit pris une ſi grande idée, en venant ici, de celle qu'elle deſiroit d'y établir, qu'elle faiſoit deſſein de ne point voir de perſonnes ſeculieres, non pas même ſes plus proches; à moins que ce ne fût des perſonnes qui fuſſent entierement à Dieu, & n'euſſent point de

XII. Rel. de pretention au monde. Elle a obſervé cela autant qu'elle a pu, & juſqu'à ce que ceux à qui elle avoit donné pouvoir ſur ſon ame l'aient obligé d'en uſer autrement. Je me ſouviens que dans le commencement qu'on ne voyoit encore perſonne, une Demoiſelle ſœur d'une de nos meilleures amies *, à qui la Maiſon étoit fort obligée & à qui M. Arnauld l'étoit en ſon particulier, ayant deſſein de le venir voir auſſi bien que la Mere Angelique, M. Arnauld qui le ſavoit m'ordonna de prier inſtamment la Mere de ſa part qu'elle reçût bien cette Demoiſelle, & qu'elle eût la bonté de l'entretenir & de lui donner tous les temoignages poſſibles d'affection & de reconnoiſſance. Je fus faire mon meſſage à la Mere, qui me repondit qu'à la bonne heure on lui fît le meilleur traitement qu'il ſeroit poſſible, & que nous euſſions grand ſoin de la bien accommoder, mais qu'elle ne la verroit pas, & qu'il ſuffiſoit qu'elle vît M. Arnauld. Je la preſſai le plus qu'il me fut poſſible avec reſpect, d'accorder ce qu'il lui demandoit, & lui temoignai que je ne pouvois me reſoudre à faire cette reponſe à Monſieur ſon frere. Mais elle demeura ferme, me diſant les larmes aux yeux que nous devions tâcher d'éloigner le monde de cette Maiſon, & qu'elle n'avoit garde de l'y attirer par ſes careſſes. Elle me dit auſſi que, s'il arrivoit que les proches parens de quelqu'une des Sœurs

* [Mademoiſelle Faverolles Sœur de Madame Hamelin, chez qui M. Arnauld avoit été caché lors de la perſecution excitée au ſujet du Livre *de la frequente Communion.*]

Sœurs qui étoient ici deſiraſſent fort de voir leur fille ou leur ſœur, elle aimeroit mieux mener cette ſœur avec elle à Paris pour les voir, que de donner lieu au monde de nous venir chercher dans notre ſolitude. XII. REL.

Nous lui avons auſſi vu refuſer le parloir à quelques-uns de Meſſieurs ſes parens fort proches *, quoiqu'elle eût beaucoup de tendreſſe pour eux: mais elle diſoit qu'ils devoient ſe contenter de voir M. Arnauld & M. d'Andilly qui demeuroient dans cette Maiſon. Elle ne vouloit pas que Meſſieurs ſes neveux, (M. le Maître & M. de Sericourt,) & autres perſonnes de pieté qui s'étoient retirées ici pour y ſervir Dieu, avant que nous y fuſſions retablies, qui demeuroient alors à une de nos fermes (appellée *les Granges*,) & qui ſervoient la Maiſon avec une charité & une humilité incomparable; elle ne vouloit pas, dis-je, qu'ils euſſent quelque communication avec les Religieuſes, ni qu'ils approchaſſent de notre Tour, ſi cela n'étoit neceſſaire pour le menage & les affaires dont ils prenoient ſoin. Alors même elle vouloit que cela ſe fit avec une grande circonſpection, & que nous euſſions attention à retrancher toutes les paroles qui pouvoient être ſuperflues. Je ne parle point ici des paroles de legereté & des nouvelles du monde; car on peut bien juger qu'elles en étoient entierement bannies, notre Mere nous ayant toujours appris à les ſupprimer en quelque occaſion que ce fût; &

* [Comme M. de Pomponne ſon neveu, & fils de M. d'Andilly.]

XII. Rel. & elles nous auroient quaſi paſſé pour des crimes.

VIII. Abregé de ſes inſtructions.

Mais afin qu'on ait une connoiſſance plus particuliere des inſtructions qu'elle nous donnoit ſur le ſujet du ſilence, de la ſeparation du monde & de la vigilance ſur ſoi-même, je mettrai ici la copie d'un petit Ecrit qu'elle avoit fait pour une de nos Sœurs qu'elle avoit amenée en ce commencement, & dont elle prenoit un ſoin particulier. Quoiqu'elle s'appliquât beaucoup aux beſoins de toutes les Sœurs, & qu'on puiſſe dire qu'elle avoit des entrailles de bonté & de charité pour nous toutes, & qu'elle veilloit avec un très grand ſoin ſur ſon petit troupeau; il eſt vrai neanmoins qu'elle faiſoit encore plus paroître ce ſoin, cette vigilance & cette application à l'égard de quelques jeunes filles, qu'elle vouloit voir tous les jours pour les inſtruire & les fortifier dans la vertu. Voici la copie de ce petit cahier écrit de la propre main de la Mere, & qui eſt un abregé de ce qu'elle nous diſoit en general.

„ Lorſqu'on ſe ſent foible dans la ver-
„ tu, & qu'on voit qu'on n'agit pas dans
„ les occaſions avec la retenue & la circon-
„ ſpection que doit employer une perſon-
„ ne malade, il ſe faut reſſouvenir le plus
„ qu'il eſt poſſible de ſa foibleſſe. Car on
„ ne reſſent les maux de l'ame que par le
„ reſſouvenir, & l'on ne ſe garantit des
„ chûtes & des rechûtes que par la retraite
„ interieure, par la ſeparation des objets & des
„ rencontres qui nous affoibliſſent, & par
„ la retenue dans les occaſions; en ſe rap-

„ pel-

„ pellant ſa propre miſere pour s'humilier, XII. Reg.
„ & ſe reſſouvenir de Dieu, pour l'invo-
„ quer & demander ſon ſecours, & pour
„ avoir un grand reſpect en ſa preſence, a-
„ fin de ne rien faire ni dire, qui ſoit in-
„ digne de ſa majeſté.

„ Le remede des ames eſt de ſe tenir le
„ plus qu'il eſt poſſible en un grand abaiſ-
„ ſement devant Dieu, & ſe conſiderer
„ comme pauvre & infirme, qui ne peut
„ agir que par ſa grace, & par la vertu de
„ ſon eſprit; écouter toujours le prochain,
„ & lui deferer autant qu'il eſt poſſible; ne
„ faire point d'avance qu'avec beaucoup de
„ circonſpection, & de defiance de ſoi-
„ même; ne deſirer point qu'on ſuive nos
„ penſées.

„ Il faut s'occuper paiſiblement aux cho-
„ ſes qui nous ſont commiſes de la part de
„ Dieu, & adorer en toutes les rencontres
„ les ordres de ſa divine providence. Il
„ faut avoir une continuelle attention au ſi-
„ lence, ne parler que quand il eſt neceſ-
„ ſaire ou utile, & examiner avec fidelité
„ avant que de parler, ſi la neceſſité ou l'u-
„ tilité nous y porte; & dans le neceſſaire
„ ou l'utile, avoir attention à ne rien mê-
„ ler de ſuperflu. Il ne faut pas ſe conten-
„ ter d'avoir conſideré avant que de parler,
„ s'il étoit neceſſaire; mais examiner enco-
„ re après, ſi nous ne nous ſommes pas
„ trompées, ou ſi nous n'avons pas excedé,
„ pour nous en humilier, & prier Dieu qu'il
„ nous pardonne.

„ Il ne faut point ſans une occaſion ex-
„ traordinaire, parler de ſoi, ni à ſon avan-
„ tage,

XII. Rel. „ tage, ni des avantages de ſes parens, ni „ de ceux d'autrui, ni de ſes connoiſſances, „ ni de ce qu'on a vu au monde, des va- „ nités, des grandeurs, des beaux lieux, ni „ de ce qu'on apprend du dehors, ni de ce „ qui ſe paſſe dans le Monaſtere, enfin de „ rien d'inutile; puiſque ſelon la parole du „ Fils de Dieu, on rendra compte de tou- „ te parole inutile. Et même ce que deſſus „ eſt pire qu'inutile, parce qu'il s'y ren- „ contre ſouvent du menſonge, de la vani- „ té, de la flatterie ou du mepris, de la „ vanterie, de la ſuffiſance, du jugement „ temeraire, de la preſomption, & une „ ſource de diſtractions qui privent l'ame „ de l'attention à Dieu & de l'onction de „ ſa grace. Il faut être tardif à parler, & „ promt à écouter. *Pone, Domine, cuſto-* Pſeaume XXXVIII. „ *diam ori meo.*

„ Regarder ſouvent Jeſus-Chriſt à la „ droite de ſon Pere, comme notre Media- „ teur & notre Sauveur. Se regarder par „ eſperance & confiance en Dieu comme „ une élue, & conſiderer ce que Dieu a „ fait pour nous en cette qualité. *Omnia* „ *propter electos.*

„ Prier Dieu ſouvent par le gemiſſement „ du cœur, n'ayant point d'autre remede „ à tous nos maux & à nos ſecretes cupi- „ dités, que de les expoſer à la miſericor- „ de de Dieu. Mepriſer toutes les choſes „ temporelles.

„ Nous avons un grand exemple dans „ l'Evangile de la perte de Notre Seigneur „ Jeſus-Chriſt au Temple, de ne vaquer „ qu'aux choſes que le Pere éternel deſire

„ de

„ de nous, & de ne chercher que Jeſus- XII. Rel.
„ Chriſt ſans nous preſſer ni troubler de rien.
„ S. Ambroiſe remarque que la Sainte Vier-
„ ge fut repriſe par ſon Fils de ce qu'elle re-
„ cherchoit encore quelque choſe d'humain
„ en lui, au lieu qu'elle devoit adorer, &
„ ſe ſoumettre à l'ordre de Dieu dans l'ab-
„ ſence de ſon Fils, ſans s'en tourmenter.
„ Que s'il n'a pas été permis à la Sainte
„ Vierge de travailler pour un ſi ſaint ſujet,
„ de quoi nous ſera-t-il permis de nous in-
„ quietter & de nous empreſſer?"]

IX. De quelle maniere elle exhortoit à la charité & à la pauvreté.

Si la Mere Angelique nous recommandoit beaucoup de demeurer dans le ſilence & de nous retirer des occaſions où nous ne nous trouvions pas engagées par l'obéiſſance, elle ne nous recommandoit pas moins d'être toujours diſpoſées à ſortir de cette retraite pour ſervir nos Sœurs, quand il arrivoit qu'elles avoient beſoin. Elle nous exhortoit à avoir toujours un cœur ouvert & une plenitude de bonne volonté pour nous aſſiſter les unes les autres. Elle deſiroit auſſi que chaque Sœur eût grand ſoin de ſon *Obéiſſance*, qu'elle s'en acquittât avec affection & ne manquât à rien de ſon devoir. Mais en même tems elle vouloit que chacune ne ſe bornât point de telle ſorte à ce qui regardoit ſa charge, qu'elle ne conſiderât toutes les autres *Obéiſſances* comme la ſienne propre, quand on y avoit beſoin de ſon ſecours, ou de quelque choſe qui dependoit d'elle; & elle ſouhaitoit que les Sœurs fuſſent toujours diſpoſées à s'entre-aider, s'entre-prêter & s'accommoder les unes avec les autres, comme ſi toutes les

XII. Rel. *Obéiſſances* n'euſſent été qu'une même, parce que la charité nous devoit rendre toutes choſes communes. Elle nous diſoit qu'on pouvoit auſſi bien ſe rendre proprietaires de ce qui ſervoit à ſon Office, que de ce qu'on pouvoit avoir en ſon particulier. Elle ajoutoit qu'elle ne pouvoit ſouffrir ces paroles ſi éloignées de la vraie charité, *Ceci eſt à moi, cela eſt à vous*; & qu'elle auroit ſouhaité qu'il n'y eût point eu de portes & de ſerrures en aucun lieu de la Maiſon, afin que rien ne fût enfermé, & que tout pût ſervir en commun à toutes les Sœurs. Elle vouloit qu'on ne refuſât rien à moins qu'il n'y eût une entiere impoſſibilité de le donner. Elle nous diſoit même qu'on devoit ſe defier de cette impoſſibilité, & que pour ne s'y pas tromper il falloit ſe mettre à la place des autres, & conſiderer où étoit le plus grand beſoin; que ſi après cela on ſe trouvoit obligé par neceſſité de refuſer, on le fît avec de ſi bonnes paroles qu'on ne donnât aucun ſujet de peine & de mecontentement aux autres Sœurs, qui demeureroient perſuadées que ce n'étoit pas faute de bonne volonté qu'on ne les ſatisfaiſoit pas.

Elle recommandoit auſſi à celles qui avoient beſoin de ce qui ſervoit à une autre *Obéiſſance* de ne le prendre jamais ſans le demander aux Officieres, pour ne les mettre pas en peine de le chercher, & d'avoir grand ſoin de le conſerver & de le rapporter à tems. Elle ſouffroit avec peine qu'on eût moins ſoin de conſerver les choſes communes qui n'étoient pas de l'*Obéiſſance* dont on étoit chargé, que de celles qui en étoient

ou

ou dont on ſe ſervoit en ſon particulier. Elle diſoit que cette unique negligence étoit une des cauſes qui avoit introduit la *propriété* en beaucoup de Maiſons Religieuſes, parce que les Superieures voyant les degâts qui ſe faiſoient des hardes & autres choſes communes, avoient, pour y remedier, permis à leurs Religieuſes de garder chacune en ſon particulier ce dont elles avoient beſoin; & qu'enſuite on le demandoit aux parens, & qu'il n'y avoit plus de *Communauté* & de pauvreté dans les Monaſteres. XII. Rem.

Elle deploroit beaucoup le malheur de ces Religieuſes, qui avoient plus d'égard à l'interêt qu'à leur vœu de pauvreté. Mais comme c'eſt une grande tentation dans les Maiſons qui ſont peu accommodées, elle nous exhortoit, pour n'y donner aucune entrée, de conſerver tous les meubles du Monaſtere avec autant de ſoin que les pauvres conſervent ce qui leur appartient. Elle nous en donnoit encore une autre raiſon, qui étoit que tout ce qui appartient aux Maiſons Religieuſes eſt un bien conſacré à Dieu, & dont nous ſommes obligées de donner aux pauvres tout ce qui nous reſte & que nous pouvons épargner; & qu'ainſi on leur retranchoit tout ce qu'on laiſſoit perdre ou gâter par ſa negligence.

X. La M. Angelique eſt continuée Abbeſſe.

Tel fut l'eſprit que la Mere Angelique établit dans la nouvelle Maiſon de Port-Royal des Champs: mais il faut reprendre la ſuite de l'hiſtoire. Le 29. Septembre de la même année 1648. M. de Sainte-Beuve ayant commiſſion du Superieur pour faire notre élection, vint en cette Maiſon des

XII. Rel. Champs recevoir les ſuffrages des Sœurs éliſantes qui y étoient, & il les emporta cachetés du ſceau de la Maiſon, pour les repreſenter à l'élection de la Superieure qui ſe fit au Monaſtere de Paris le Dimanche ſuivant 4. Octobre. Notre très chere Mere Marie Angelique Arnauld, qui étoit allée peu de tems auparavant à Paris, fut élue & continuée pour la troiſieme fois. Le 13. Novembre de la même année elle revint du Monaſtere de la ville après ſa nouvelle élection, & prit poſſeſſion en celui-ci avec les ceremonies accoutumées, & avec une très grande joie de toutes ſes Filles. Pour elle, elle me diſoit qu'elle ſe conſoloit dans l'eſperance qu'elle obéiroit en commandant, & dans la penſée que cela ne dureroit plus que trois ans, quoique cela n'empêchât pas, diſoit-elle, qu'elle ne fût en grand peril ſi Dieu ne lui faiſoit grace & miſericorde *.

Nous avons vu que l'amour de la Mere Angelique pour le ſilence & la ſolitude, l'avoit portée d'abord à fermer les grilles des Parloirs; mais il arriva bientôt une occaſion où ſa charité l'obligea d'ouvrir toutes les portes du Monaſtere. Ce fut la premiere guerre de Paris en 1649. où il aborda céans quantité de perſonnes de toutes ſortes de condition.

XI. Elle retire diverſes perſonnes pendant la guerre.

Madame de Buloyer, voiſine de ce Monaſtere, & fort grande amie de la Mere Angelique, la pria de prendre dans ſa Maiſon pendant ce tems de guerre Mademoiſelle

* Le Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni fut faite alors Prieure de Port-Royal des Champs.

le ſa fille, qui s'y eſt depuis rendue Reli- XII. Rel.
gieuſe *, & une autre jeune Demoiſelle de ſes parentes qui ſe trouva alors chez elle; apprehendant pour ces deux filles les courſes des gens de guerre, dont il y avoit des garniſons tout autour de nous. Elle même s'y retira peu de tems après, amenant avec elle trois filles de ſes fermieres, pour leſquelles elle demanda inſtamment qu'on les voulût loger au dehors du Monaſtere, afin de les preſerver des perils. Elles y furent quelques jours avec quelques femmes qu'on y retiroit. Mais la Mere conſiderant qu'elles n'y étoient pas aſſez ſûrement, & que s'il arrivoit quelque allarme on ne pourroit plus leur ouvrir la porte pour les ſauver, parce que ce ſeroit nous expoſer nous-mêmes, elle les fit entrer au dedans, avec deux autres filles de nos fermieres & quelques autres qu'elle nourriſſoit par charité.

Feu Madame de Chiverny depuis Abbeſſe de l'Abbaye de l'Eau †, qui en étoit alors Coadjutrice, & qui s'étoit retirée pendant quelque tems à Gif, ne s'y croyant plus aſſez en ſureté parce que les Religieuſes é-

* Elle ſe nommoit Sœur Françoiſe Louiſe de Sainte Claire le Camus de Buloyer de Romainville. Elle fit Profeſſion le 29. Août 1655. & mourut le 17. Mai 1679. On verra dans la VIII. Relation de la III. Partie (art. 1.) une particularité ſinguliere de ſon enterrement. Elle a eu une ſœur auſſi Religieuſe à Port-Royal, qui y mourut le 15. Janvier 1646. On peut voir l'éloge de celle-ci dans le Necrologe.

† De l'Ordre de Cîteaux au Dioceſe de Chartres.

XII. Rel. toient ſur le point d'en ſortir, vint auſſi ſe refugier céans avec une de ſes Religieuſes.

Madame de Gif étant enſuite ſortie de ſa Maiſon, & ayant emmené avec elle à Chartres une grande partie de ſes Filles, elle en laiſſa quelques-unes dans un Château, où il s'étoit retiré beaucoup de monde qui le gardoit. Mais ces bonnes Religieuſes voyant que ce Château n'étoit pas ſi fort qu'on ſe l'étoit imaginé, & deſirant beaucoup de ſe voir en un lieu où elles fuſſent regulierement, & y puſſent pratiquer les exercices de la Religion, quelques-unes écrivirent à la Mere Angelique, pour la prier de les recevoir juſqu'à ce que leur Communauté fût retablie. Cette charitable Mere étant touchée de compaſſion, leur ouvrit auſſi-tôt ſon cœur, & leur promit de leur ouvrir la porte du Monaſtere.

Elle fit promtement vuider deux chambres & preparer dedans ſept ou huit lits, quoique nous euſſions alors fort peu de logement & de meubles, auſſi bien que de la plûpart des autres choſes, parce que nous n'étions pas dans un tems à faire des proviſions, & qu'il y avoit ici tant de perſonnes de ſurcroît. Mais la charité de la Mere Angelique ne lui permettoit jamais de conſiderer les difficultés qui ſe preſentoient, quand elle ſe trouvoit engagée à entreprendre quelque choſe pour aſſiſter les perſonnes qui en avoient beſoin. Elle le faiſoit avec une ſi grande plenitude de cœur & une affection ſi tendre & ſi ardente, qu'il ſembloit qu'on l'obligeât beaucoup en lui demandant quelque ſecours qu'elle pouvoit donner. Son

exem-

exemple avoit tant de pouvoir ſur ſes Fil- XII. Rel.
les, qu'elles avoient de la joie à s'empreſſer & à s'incommoder dans ces occaſions.

Quoique la Mere fût diſpoſée à recevoir toutes les Religieuſes de Gif qui étoient dans ce Château d'où elles lui avoient écrit, il n'en vint neanmoins que trois, qui étoient la Mere d'Aligre fille de feu M. le Chancelier d'Aligre, une ancienne Religieuſe qui étoit Celeriere, & une autre jeune. Elles amenerent avec elles une de leurs Penſionnaires, qui étoit niece d'une de nos amies. Notre Mere jugeant bien qu'elles n'auroient pas de commodité pour venir, leur envoya le caroſſe de M. d'Andilly ſon frere, & une eſcorte de ces Meſſieurs qui nous gardoient nous-mêmes. Elle les reçut avec tous les temoignages poſſibles de charité; de ſorte qu'elles en demeurerent très ſatisfaites, & detrompées de tout ce qu'on leur avoit dit. Car la Mere d'Aligre nous a avoué que depuis qu'on les avoit prevenues contre nous, à peine avoient-elles pu ſe reſoudre de venir; & que leurs Sœurs n'avoient jamais voulu les accompagner, dans l'apprehenſion qu'elles avoient toutes des contes qu'on leur avoit faits de nous, dont elles reconnoiſſoient par elles-mêmes la fauſſeté. Et elle nous diſoit qu'elle n'auroit jamais oſé ſe promettre de trouver dans cette Maiſon autant de charité qu'il y en avoit, ni d'y voir toutes choſes ſi differentes de ce qu'on leur avoit fait entendre. Auſſi nous temoignerent-elles beaucoup de conſolation d'y être venues.

XII. Rel. Mais la charité de la Mere Angelique n'étoit pas ſatisfaite d'avoir reçu toutes ces perſonnes qui venoient ſe refugier ici, pour y mettre leur vie & leur honneur en ſureté. Elle auroit auſſi ſouhaité de pouvoir garantir tous les pauvres payſans de toutes les violences & pilleries des ſoldats. Comme elle ne pouvoit pas les retirer eux-mêmes, elle ſe reſolut de mettre au moins leurs meubles & leurs grains à couvert. Ainſi il y avoit quantité de ces pauvres gens, qui nous apportoient tout ce qu'ils avoient, bled, pois, fêves, vaiſſelle, coffres, paquets, & juſqu'à leur pain qu'ils venoient querir à meſure qu'ils en avoient beſoin; de ſorte qu'il ne ſe trouva point aſſez de lieu dans la Maiſon, qui étoit deja aſſez pleine de monde, pour ſerrer tout ce qu'on apportoit continuellement. La Mere jugea que dans cette neceſſité on pouvoit mettre une partie de leurs grains & de leurs coffres dans les bas-côtés de notre Egliſe. C'eſt pourquoi il falloit ouvrir preſque inceſſamment la grande porte du bas de l'Egliſe, qui étoit alors une porte de clôture, & même la laiſſer quelquefois ouverte une grande partie du jour, pendant que ces pauvres gens venoient apporter leur bled, ou le reprendre quand ils le vouloient mettre au moulin: ce qui nous obligeoit de la garder.

XII. Elle rend de grands ſervices aux payſans voiſins.

Il n'eſt pas croyable combien tout cela nous prenoit de tems, & nous donnoit de fatigue. Mais notre chere Mere nous encourageoit à cet exercice de charité, & étoit ſouvent la premiere à recevoir ce qu'on apportoit, & à faire tout ranger. Elle faiſoit

ſoit écrire des billets ſur toutes choſes, pour éviter la confuſion. La quantité des choſes qu'on apporta fut ſi grande, que toutes les aîles de l'Egliſe en étoient pleines, ſans les autres lieux où l'on mettoit tout ce qu'on pouvoit. Le Monaſtere nous faiſoit ſouvenir de l'Arche de Noé, où il y avoit toute ſorte de betail. Car de quelque côté qu'on ſe tournât, on ne trouvoit que chevaux, moutons, & vaches. Notre cour étoit toute pleine de poules. Ces pauvres gens nous venoient prier inſtamment d'acheter les leurs. Ils nous diſoient de leur en donner tout ce que nous voudrions, & rien du tout ſi nous voulions, parce qu'ils aimoient mieux nous les donner qu'aux ſoldats, qui auſſi bien les prendroient. On les achetoit au prix du marché, pour leur faire plaiſir; car nous n'en avions aucun beſoin, & nous étions plutôt incommodées de la quantité que nous en avions. Nous en gardions auſſi quelques-unes en depôt, pour les rendre après la guerre. XII. Rel.

Ce qui augmentoit notre travail en cette rencontre, étoit que ces bonnes gens venoient à toute heure querir ce qu'ils avoient beſoin, ſans ceremonie; la charité toute extraordinaire de notre Mere leur ayant fait prendre cette liberté. Les uns venoient dès quatre ou cinq heures du matin, & les autres tout le long du jour. Notre Mere prenoit ſouvent la peine de les conduire elle-même pour prendre ce qu'ils avoient beſoin.

Quelques perſonnes de conſideration, qui aimoient cette Maiſon, & qui regardoient

XII. Rel. les choſes plus humainement qu'elle ne faiſoit, firent ce qu'ils purent pour la detourner de ſerrer les biens des payſans. Ils l'avertirent qu'elle mettoit le Monaſtere en grand danger d'être pillé, & qu'on avoit ſu de bonne part que les Capitaines & Officiers de l'armée avoient dit que, ne trouvant plus rien dans les maiſons des villageois, ils viendroient piller le Monaſtere où ils avoient tranſporté tout ce qu'ils avoient. A quoi elle repondit avec conſtance, qu'elle ne manqueroit pas à la charité qu'elle devoit à ces pauvres gens dans cette occaſion, & que ſi le Monaſtere étoit pillé pour avoir fait cette charité, elle en auroit de la joie; mais qu'elle ne le croyoit pas, & étoit perſuadée au contraire que Dieu nous garderoit par les prieres de ces pauvres gens. Le ſuccès a fait voir que Dieu lui a donné ſelon ſa foi.

XIII. Charité de la M. Ang. pour les pauvres.

Pendant ce tems-là la plûpart des payſans étant ruinés, il n'eſt pas croyable combien il abordoit ici de pauvres pour recevoir l'aumône. Notre Mere faiſoit faire du potage, pour leur donner à tous. Elle vouloit qu'il fût bon & bien aſſaiſonné. Elle prenoit ſouvent la peine d'aller à la cuiſine pour voir ſi on n'y épargnoit rien. A cauſe de la quantité qu'il en falloit, cela ne ſe pouvoit faire ſans une grande depenſe. Il ſe preſentoit un ſi grand nombre de pauvres, qu'à peine quatorze & quinze ſeaux de potage leur pouvoient ſuffire. Quand notre Mere ne le trouvoit pas bon, elle en faiſoit goûter devant elle aux cuiſinieres, & leur demandoit ſi elles pourroient bien le man-

manger comme cela, & comment elles a- XII. Rel.
voient la conſcience de donner aux pauvres ce qu'elles ne voudroient pas manger elles-mêmes. Elle le faiſoit accommoder ſur l'heure, faiſant fricaſſer de l'oignon, s'il n'avoit pas aſſez de goût, & ajouter ce qui y manquoit. Elle faiſoit auſſi donner du pain à pluſieurs de ces pauvres, comme elle a toujours fait en tout tems; faiſant diſtribuer à de pauvres familles par ſemaine un ou deux pains, ſelon le beſoin qu'ils en avoient. Mais pendant ce tems de la guerre, les miſeres étant beaucoup augmentées excitoient à proportion ſa compaſſion & ſa charité.

Elle penſoit continuellement à ce qu'elle pourroit faire pour la conſolation & le ſoulagement de tant de pauvres. Nous avions recueilli cette année-là grande quantité de fruit. Elle s'aviſa de leur faire diſtribuer tous les jours de grands paniers de poires & de pommes après le potage. Nous avions auſſi fait une bonne proviſion de bettes-raves pour nous & pour nos gens, parce que dans le commencement de cette guerre on ne pouvoit rien avoir. Ainſi nous paſſâmes une partie du Carême avec ces legumes, des pois, & du lait. Notre Mere voyant que le Carême s'avançoit, & que l'on avoit plus de commodité d'avoir des proviſions, fit auſſi donner ces bettes-raves aux pauvres.

Il n'eſt pas croyable avec quelle joie & quel empreſſement ils reçurent ces petits ſoulagemens. Notre Mere l'ayant ſu, en eut beaucoup de conſolation, & elle nous diſoit en s'en rejouiſſant: „ Dieu nous a fait au-
„ jourd'hui la grace de faire ce qu'il ordon-

XII. Rel. „ ne dans ſon Ecriture, de *rejoüir les entrailles des pauvres.*"

On avoit bien de la peine de fournir au pain & au potage; & c'étoit un travail très grand pour les Sœurs, particulierement celles qui étoient au Tour: de ſorte qu'une de nos Sœurs qui étoit des plus fortes, & qui pour cette raiſon y étoit plus employée que les autres, demeura malade de fatigue & d'épuiſement. On n'avoit preſque pas le tems de dormir, ces bonnes gens venant ſi matin & ſi tard pour prendre tout ce qu'ils avoient beſoin, qu'on y paſſoit un grand tems. Mais ce qui étoit le plus admirable, c'eſt que notre Mere faiſoit tout avec une joie merveilleuſe, ſans ſe laſſer de tout cela, qui dura bien long-tems. Au contraire elle exhortoit tous ces pauvres à avoir bon courage & à prendre patience, offrant à Dieu, qui *conſidere le travail & la douleur*, ce qu'ils ſouffroient.

La compaſſion & la bonté qu'elle leur temoignoit leur donnoit la liberté de lui demander avec une grande confiance tous leurs petits beſoins. Et ſi quelque pauvre malade avoit envie de manger quelque choſe, il n'avoit qu'à le faire ſavoir à cette charitable Mere qui y pourvoyoit auſſi-tôt. On pourroit rapporter pluſieurs exemples de l'application & de la charité qu'elle avoit pour les ſoulager & les ſatisfaire. J'en mettrai ſeulement ici quelques-uns, qui pourront faire juger des autres.

Une pauvre femme malade qu'elle faiſoit aſſiſter, eut envie pendant le Carême de manger du veau rôti; & elle croyoit que cela

cela l'acheveroit de guerir. Notre Mere l'ayant appris par M. Pallu notre Medecin, lui en fit auſſi-tôt apprêter, recommandant bien qu'il fût de bonne grace, & elle le lui fit porter tout chaud entre deux plats. De quoi la bonne femme eut bien de la joie, & elle le trouva ſi bon qu'elle recouvra l'appetit, & commença dès ce jour-là à ſe bien porter: ce qu'elle attribuoit à la charité de la Mere, qu'elle vint remercier avec bien de la reconnoiſſance. XII. Rel.

Une autre, qui étoit groſſe, étant entrée par quelque occaſion dans la cuiſine des infirmes, & y voyant une carpe qu'on faiſoit rôtir, elle eut envie d'en manger: mais elle n'oſoit en demander. La Mere s'en étant apperçue, lui dit qu'elle ne ſe mît point en peine, & qu'elle lui promettoit de lui en faire donner: ce qu'elle fit auſſi-tôt.

XIV. Dieu recompenſe ſa foi & ſa charité.

Quoique la confiance que la Mere Angelique avoit en Dieu, n'eut pas beſoin de miracles, elle étoit capable de les obtenir ſans les demander. En effet toutes les aſſiſtances qu'elle reçut de lui par ſa foi, dans ce tems de guerre & en pluſieurs autres occaſions, pourroient paſſer pour miraculeuſes, puiſqu'elles ne peuvent être attribuées qu'à une providence toute particuliere dont Dieu recompenſoit ſa foi & ſa charité. On le vit particulierement en une rencontre dont on a la relation écrite par la perſonne même qui en fut temoin oculaire: nous la rapporterons ici. Cette perſonne eſt la Mere Angelique de S. Jean Arnauld aujourd'hui (en 1672.) Prieure de ce Monaſtere.

„ L'année 1649. pendant la guerre de „ Paris, j'étois, dit la Mere Angelique de

XII. Rel. „ S. Jean, à Port-Royal des Champs avec
„ la Mere Angelique. J'y fus temoin avec
„ toutes les autres de l'extrême charité qu'el-
„ le y a exercée en mille manieres, que je
„ ne rapporte pas, parce que d'autres l'ont
„ fait ou le feront mieux que moi. Mais
„ je ne puis me diſpenſer de rapporter une
„ choſe que pluſieurs perſonnes ſurent ve-
„ ritablement alors; mais je ſuis ſeule qui
„ en puiſſe temoigner comme l'ayant vue,
„ puiſqu'elle ſe paſſa devant moi, & que
„ Madame Deſſeaux, qui y étoit auſſi, eſt
„ preſentement devant Dieu *. Je n'y veux
„ point donner de nom. On l'appellera, ſi
„ l'on veut, un effet de la providence de
„ Dieu, ou un miracle: je dirai ſeulement ce
„ qui ſe paſſa.

„ J'étois une après-dinée avec la Mere
„ Angelique dans une petite chambre, qu'on
„ appelle de Sainte Monique, auprès du
„ feu: c'étoit le Carême, ſi je ne me trom-
„ pe. Madame Deſſeaux, notre Tourriere,
„ qui demeuroit pour lors dans la Maiſon
„ & étoit au Tour du dedans avec la Ce-
„ leriere, monta à cette chambre où nous
„ étions, pour dire à la Mere qu'il y avoit
„ au Tour un pauvre homme chargé d'une
„ famille dans une extrême miſere, qui de-
„ mandoit qu'on l'aſſiſtât. La Mere lui dit:
„ *Hé bien! ma fille, que lui pouvons-nous*
„ *faire? Qu'avons nous?* Madame Deſſeaux
„ lui

* Anne Paſſart veuve de M. Deſſeaux bourgeois de la Ferté-Milon, a eu pendant vingt-cinq ans ſoin du menage & du Tour dans les deux Monaſteres de Port-Royal. Elle mourut le 25. Août 1651. On peut voir ce qui eſt dit d'elle dans le *Necrologe*.

lui dit : *Ma Mere, nous n'avons rien.* XII. Rel.
Quoi ! lui repliqua la Mere, *rien du tout ?*
Nous avons, repondit Madame Deſſeaux, *une ſeule piece de vingt-neuf ſols.*
Donnez-la, dit la Mere, *ce ſera quelque*
choſe pour ce pauvre homme, & ce n'eſt
rien pour nous ; car nous ne vivrons pas
pas de cela. Nous ſommes accoutumées à
dependre de la providence de Dieu. Ce-
„ la fut executé tout à l'heure, ſans re-
„ plique.

„ Au bout d'un quart d'heure Madame
„ Deſſeaux vint encore trouver la Mere au
„ même lieu d'où nous n'avions bougé, pour
„ lui faire quelqu'autre meſſage du Tour.
„ Dès que la Mere la vit, elle lui dit : *Hé*
„ *bien ! ma fille, notre pauvre homme s'en*
„ *eſt-il allé bien content ?* Elle repondit
„ qu'oui, & qu'il avoit bien remercié Dieu
„ de la charité de la Maiſon. La Mere
„ lui dit : *Mais vous, que ferez-vous donc ?*
„ *Car vous n'avez plus rien. Ma Mere,*
„ repliqua Madame Deſſeaux, *vous avez dit*
„ *que la providence de Dieu y pourvoiroit.*

„ Dans ce moment la Mere ſe reſſouvint
„ qu'elle avoit quelque choſe à quoi elle
„ n'avoit pas penſé, & elle dit à Madame
„ Deſſeaux : *Vraiment ! je crois que je ne*
„ *ſuis pas ſi pauvre que je penſois, & que*
„ *je vous rendrai plus que vous ne venez de*
„ *donner au pauvre homme. Je me ſouviens*
„ *qu'il y a quelque tems qu'on m'a donné*
„ *deux rouleaux de petites pieces de cinq ſols,*
„ *dont j'ai employé l'un ; & il faut que j'aye*
„ *encore l'autre quelque part.* Elle chercha
„ auſſi-tôt devant nous dans ſes poches, &

„ en

XII. Rel. „ en effet elle tira ce petit rouleau bien aiſe, „ & l'ouvrit promtement pour compter ce „ qu'il y avoit. Mais ſi jamais on a vu une „ perſonne ſurpriſe, ce fut elle; quand en „ depliant le papier, elle n'y trouva que de „ l'or, au lieu d'argent. Je n'ai jamais vu „ un pareil changement dans ſon viſage. „ Car, contre ſon humeur qui lui rendoit „ toujours l'eſprit preſent à tout, & lui four- „ niſſoit à l'inſtant des reponſes ſur toutes „ choſes, elle demeura dans une interdiction „ ſi grande que, ſans dire une parole & „ ſans oſer même nous regarder, elle rou- „ git & baiſſa les yeux un peu de tems, „ juſqu'à ce que nous, qui n'étions gueres „ moins ſurpriſes, la preſſâmes de nous a- „ vouer que Dieu lui avoit voulu rendre le „ centuple.

„ Elle nous dit alors qu'elle n'y compre- „ noit rien. En effet elle étoit ſi interdite „ qu'elle ne ſavoit point encore comment „ elle devoit nous repondre, pour nous ôter „ l'opinion d'un miracle. Nous demeu- „ râmes d'accord que quoi que ce fût, il „ en falloit remercier Dieu. Et je me ſou- „ viens que ſon embarras & la confuſion „ où elle étoit me firent pitié: ce qui fit „ que je n'oſai d'abord la preſſer trop de „ parler, outre que moi-même j'étois dans „ un certain étonnement, qui m'ôta la li- „ berté de faire beaucoup de reflexion. On „ compta donc cet or, & il s'y trouva „ vingt-neuf demi-louis d'or, au lieu de „ la piece de vingt-neuf ſols, & encore „ trois louis d'or par deſſus. Voilà dans „ l'exacte verité comme la choſe ſe paſſa.

„ Quand

„ Quand la Mere fut revenue de ſa ſur- XII. REL.
„ priſe, nous la preſſâmes fort de parler.
„ Alors elle reprit ſon aſſurance ordinaire,
„ & nous dit qu'il ne falloit point tant ſe
„ mettre en peine d'où venoit cet or, qu'il
„ falloit bien qu'on le lui eût donné & qu'elle
„ l'eût oublié, puiſqu'elle l'avoit trouvé.
„ Nous lui dîmes qu'elle n'avoit pas oublié
„ ces pieces de cinq ſols, & que cela lui
„ ſeroit bien auſſi-tôt demeuré dans la me-
„ moire; qu'il n'étoit pas un tems où elle
„ pût tant garder de l'or, qu'elle l'oubliât
„ dans le beſoin où on étoit d'argent à tou-
„ te heure. A tout cela elle repondit qu'il
„ falloit pourtant bien qu'elle l'eût; & elle
„ voulut même commencer à dire qu'elle
„ avoit quelque idée qu'on lui avoit donné
„ de l'or. Mais elle n'acheva pas, & on
„ vit bien qu'elle craignoit de s'engager in-
„ ſenſiblement à dire quelque choſe contre
„ la verité. Nous lui dîmes donc qu'il fal-
„ loit retrouver ces pieces de cinq ſols, ſi
„ ce ne les étoit pas. Elle repondit qu'il
„ faudroit les chercher, parce qu'elle étoit
„ aſſurée de les avoir eues. Mais jamais
„ elles ne ſe ſont trouvées, quelque ſoin
„ qu'on ait pris de les chercher; & jamais
„ auſſi on n'a pu faire dire autre choſe à la
„ Mere.

„ Son ſilence même a été une preuve
„ qu'elle n'en avoit point de ſuffiſante, pour
„ nous ôter l'opinion que Dieu eût voulu
„ recompenſer ſa foi & ſa charité dans cet-
„ te rencontre; & je m'y confirme par ce
„ qui m'arriva pendant ſa derniere maladie.
„ Un jour qu'elle étoit dans cet aſſoupiſſe-

„ ment

XII. Rel. „ ment qui faiſoit peine aux Medecins, & „ qu'ils vouloient qu'on combattît, pour „ la reveiller je me mis à lui parler du mi- „ racle de la farine * & de celui-ci. Elle „ me demanda à qui j'en avois, de lui par- „ ler de cela. Je lui dis que c'étoit parce „ que je ſavois que cela lui deplaiſoit, & „ qu'à cauſe de cela elle s'en reveilleroit da- „ vantage; que quand je lui contois des cho- „ ſes plus agreables, elle s'endormoit, & „ qu'il faudroit bien qu'elle me repondît „ quand je lui demanderois où elle avoit pris „ cet or. Elle me repondit en ſouriant, „ que j'étois un vrai Satan, que je la laiſ- „ faſſe en repos. Si elle eût pu me detrom- „ per de cette erreur, je crois qu'elle l'au- „ roit voulu faire avant que de mourir; & „ ainſi je n'ai plus douté qu'elle n'ait cru la „ choſe veritable. "

XV. La M. Ang. pourvoie à la ſureté du Monaſtere.

Telle eſt la Relation de l'un de ces évenemens extraordinaires, par leſquels Dieu a voulu en même tems recompenſer & augmenter la foi de la Mere Angelique. Je reprendrai preſentement la ſuite. La charité de notre Mere étoit accompagnée de ſageſſe & de prudence. Elle ne ſe contenta pas d'aſſiſter les pauvres gens dans leurs neceſſités, mais elle eut auſſi grand ſoin de pourvoir à notre ſureté. Nous étions tous les jours dans des allarmes. On nous menaçoit continuellement que les troupes viendroient fondre ici & piller le Monaſtere. Ce n'étoit pas

* On peut voir la Relation de ce miracle par lequel une proviſion de mauvaiſe farine fut changée en bonne, dans l'art. III. de la XIV. Relation de cette I. Partie.

pas neanmoins ce que notre Mere craignoit le plus, ayant toujours été dans un très grand deſintereſſement. Elle auroit eu bien plus de regret de voir enlever ce que les pauvres payſans nous avoient donné en dépôt, que tout ce qui nous appartenoit. XII. Rel.

Pour faire voir combien elle conſideroit peu notre bien temporel, je rapporterai ce que nous lui avons oui dire en une occaſion, où quelques-unes de nos Sœurs la preſſoient de faire une cache pour mettre à couvert ce que nous avions de plus beau à la Sacriſtie. Elle repondit fortement qu'elle ne le ſouffriroit jamais, parce que ce ſeroit un ſujet aux ſoldats de s'arrêter davantage dans le Monaſtere, pour y chercher ce qu'ils ne trouveroient pas d'abord. Elle ajouta même que, s'il arrivoit qu'ils entraſſent, elle leur mettroit plutôt elle-même entre les mains tout ce qu'il y avoit de plus precieux, afin qu'ils en ſortiſſent bientôt, & qu'ils ne demeuraſſent pas un moment davantage pour rien chercher.

Mais comme il n'y a que trop de ſujets d'apprehender l'approche des gens de guerre ſur tout pour des Monaſteres, notre Mere pria la plûpart de ces Meſſieurs qui s'étoient retirés dans nos Fermes, de deſcendre ici pour nous garder. Il y en avoit quelques-uns qui avoient eu autrefois des charges dans les armées, où ils avoient fait paroître leur courage & leur valeur, & qui pouvoient beaucoup ſervir à notre defenſe au cas qu'il arrivât quelque accident; d'autant plus qu'ils pouvoient même connoître quelques-uns de ceux qui commandoient les troupes qui étoient

XII. Rel. toient ici au tour. Ils commencerent auſſi-tôt à fortifier les endroits du Monaſtere par où on pouvoit avoir plus facilement entrée; & ils nous gardoient avec une vigilance continuelle.

Mais notre Mere jugea avec eux que cela n'étoit pas ſuffiſant pour nous mettre en ſureté, ſi nous n'avions un Garde du Roi, ou de M. le Prince. Elle eut donc quelque envie d'en demander un. Neanmoins, comme elle craignoit qu'on ne nous donnât quelque perſonne qui n'eût pas la pieté qui étoit neceſſaire dans un lieu comme celui-ci, elle trouva plus à propos d'obtenir de M. le Prince la permiſſion de faire porter une caſaque de ſes Gardes à un de ces Meſſieurs qu'on lui nomma; & comme il étoit connu de Son Alteſſe, elle accorda facilement cette grace.

Je rapporterai ici une protection de Dieu ſur quelques femmes qui étoient à notre Ferme des Granges. Une troupe de ſoldats étant allés à cette Ferme pour la piller, ils y rencontrerent une femme veuve qui y ſervoit, & la femme de notre Receveur de Montigni, qui s'y étoit retirée pendant ce tems-là, pour y vivre plus en ſûreté. Ils ſe ſaiſirent d'abord de ces deux femmes, qu'ils enfermerent dans une chambre, y laiſſant quelques-uns de leurs compagnons pour les garder, pendant que les autres iroient piller la maiſon. Ces pauvres femmes ſe trouverent dans l'effroi & l'angoiſſe qu'on ſe peut imaginer. La Receveuſe, qui étoit la plus jeune, & aſſez bien faite, en tomba en foibleſſe. Un de ces ſoldats qui paroiſ-

iſſoit plus humain que les autres, en fut XII. Rel.
ouché, & il parla à ſon camarade pour la
aire évader. Mais ils ne voulurent point
aiſſer aller la ſervante des Granges; & com-
ne elle ſe voulut ſauver, ils la retirerent ſi
udement, qu'elle en étoit toute meurtrie.
Neanmoins en continuant de faire ſes efforts
our s'échaper de leurs mains, elle s'apper-
ut qu'ils ne la retenoient plus que par ſon
garderobe: elle le degraffa adroitement &
s'enfuit.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, un des Domeſtiques courut bien vîte pour avertir à l'Abbaye de l'arrivée des Gendarmes aux Granges. Notre Garde l'ayant ſu, y monta promtement; & comme c'étoit un homme de condition & fort genereux, il les reprit avec beaucoup d'autorité & de force, & les menaça de les faire châtier de leur inſolence. En l'entendant parler de la ſorte & ſur tout voyant ſa caſaque, ils lui firent de grandes excuſes, & ſe retirerent promtement.

Après cela notre Mere fit deſcendre ces femmes ici-bas, & les fit loger au dehors de notre Monaſtere, pour ne les pas laiſſer expoſées à un ſemblable peril. Il ſe trouva que la frayeur avoit fait une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit de notre Receveuſe, qu'il en étoit demeuré tout aliené, & qu'elle commençoit à extravaguer. Notre Mere l'ayant ſu, en eut grande compaſſion. Elle la fit baigner, & la fit traiter avec beaucoup de ſoin & ſans y rien épargner, de ſorte qu'elle guerit entierement de cet accident; & elle en a été très reconnoiſſante.

Nous

XII. Rel. Nous demeurâmes aſſez paiſiblement ici le reſte de la guerre, ſans que perſonne nous fît de deplaiſir : à quoi je ne doute pas que la charité de la Mere Angelique ne contribuât beaucoup. Car comme elle s'étendoit ſur toutes ſortes de perſonnes, & qu'elle faiſoit du bien à tous ceux qu'elle pouvoit, elle en faiſoit même aux gens de guerre. Ayant appris que quelques-uns d'eux, & entre autres de ceux qui commandoient, étoient demeurés malades auprès d'ici, elle leur envoyoit du bouillon, des remedes, & tout ce qu'elle pouvoit pour leur ſoulagement : ce qui lui acquit leur eſtime & leur veneration.

XVI. Une partie des Religieuſes de P. R. de Paris ſe retire dans la ville.

La Mere Angelique n'avoit pas ſeulement un grand ſoin de ſes Filles qui étoient ici auprès d'elle, mais elle n'en avoit pas moins de celles qui étoient à Paris. Car comme elle étoit la Mere commune de toutes, & qu'elle nous portoit toutes dans ſon cœur, il n'y avoit rien qu'elle ne fît pour le ſoulagement & le repos des unes & des autres. On jugea que nos Sœurs n'étoient pas en ſureté dans le Fauxbourg, à cauſe des gens de guerre qui les environnoient ; & il étoit même fort difficile de leur faire avoir des vivres à Paris. Toutes ces raiſons firent reſoudre la Mere Angelique de les faire venir ici, où nous étions aſſez bien gardées, & où nous avions du bled & du fruit ſuffiſamment, & bien d'autres ſoulagemens qu'elles n'auroient pu avoir qu'avec grande peine. On ſe mit auſſi-tôt en devoir de preparer tout ce qui étoit neceſſaire pour les recevoir ; & nous fîmes en très peu de tems

ems quantité de paillaſſes. Je puis dire que XII. Rel.
e n'ai jamais vu travailler avec tant de joie,
uoique cette joie ne portât pas à l'épanche-
ment & à la diſſipation. Nous étions ra-
ries de nous voir toutes réunies, au moins
our ce peu de tems ; & les Sœurs d'ici é-
oient diſpoſées à quitter de bon cœur leurs
its pour les Infirmes qui devoient venir, &
coucher ſur des paillaſſes, dans une gran-
le galerie où on a fait depuis les dortoirs.

Mais depuis on jugea qu'il y auroit trop
le peril à tranſporter des Filles, dans un tems
ù il y avoit à craindre tant de mauvaiſes
encontres ſur les chemins. Feu M. de Ber-
ieres, Maître des Requêtes, ayant eu la
onté d'offrir une Maiſon qu'il avoit dans
aris ſur la paroiſſe de S. André *, la Me-
e Angelique ſe reſolut par le conſeil de M.
inglin & de nos amis, d'accepter ce parti.
n conſequence la Mere Agnès (qui étoit
lors Prieure,) Madame d'Aumont, plus de
rente Religieuſes, & quelques Penſionnai-
es, ſortirent de Port-Royal le 12. Janvier,
tant accompagnées de MM. le Nain &
le Bernieres, qui les eſcortoient en robes de
alais, parce que la veille le peuple du Faux-
ourg ne les avoit pas voulu laiſſer ſortir.
l eſt remarquable que tout cela ſe fit dans
n ſi grand ſilence, que la plûpart des Sœurs
e ſavoient où elles alloient, & il y en a-
oit qui croyoient venir à Port-Royal des
Champs. Elles n'en furent detrompées
qu'en

* Cette Maiſon étoit près des Grands Au-
uſtins. Voyez ce qui eſt dit au ſujet de ce
ranſport dans l'art. III. de la I. Relation de la
II. Partie.

XII. Rel. qu'en voyant prendre le chemin de la ville.

En attendant qu'on eût porté quelques meubles à la Maiſon que M. de Bernieres leur avoit prêtée, il les mena chez lui. Elles y paſſerent tout le jour, y faiſant tous leurs exercices, auſſi regulierement qu'il leur étoit poſſible, diſant leur Office toutes enſemble, & faiſant leurs aſſiſtances les unes après les autres, dans le cabinet de Madame de Bernieres, comme ſi elles euſſent été devant le S. Sacrement. Le reſte du tems elles l'employerent à faire des chemiſes pour les pauvres, que cette Dame leur donna. Elles furent le ſoir à leur Maiſon, où elles trouverent plus de regularité que de commodité.

La Mere Agnès y fit venir deux Demoiſelles * qui étoient au dehors à Port-Royal, afin qu'elles puſſent aſſiſter les Sœurs dans les beſoins qui pourroient arriver, & recevoir les perſonnes ſeculieres qui venoient à cette Maiſon. On les mit dans une chambre ſeparée des Religieuſes, qui étoient en clôture autant qu'il ſe pouvoit. On avoit fait une grille à un petit cabinet, qui ſervoit de parloir. Il avoit une montée degagée qui rendoit dans la cour; & les Religieuſes n'entroient jamais dans cette cour, qui étoit du dehors. On mit un des domeſtiques pour garder la premiere porte de la cour, & n'y laiſſer entrer que ceux qui avoient affaire à la Maiſon; & une des Tourrieres de Port-Royal avoit ſoin de faire apporter les proviſions & autres choſes neceſſaires.

Le

* Mademoiſelle Gadeau & Mademoiſelle Bourneau.

Le lendemain qu'on fut établi en cette XII. Rel.
aiſon, M. de Bernieres eut la bonté d'y
ıener M. le Curé de S. André *. La
ere Agnès lui demanda permiſſion d'y
re dire la Meſſe; ce qu'il lui accorda fort
ligeamment. Elle fit auſſi-tôt tapiſſer
e des grandes chambres, & dreſſer un
ıtel, où on diſoit tous les jours la Meſſe.
y en avoit deux les jours de Fêtes, &
ın ſouvent même les autres jours. M. de
inte-Beuve avoit la charité de la venir
e tous les jours.

XVII. Soins de la M. Ang. pour les Sœurs qui étoient à Paris.

La Mere Angelique de ſon côté conti-
ɔit de faire ce qu'elle pouvoit pour les
lager, auſſi bien que celles qui étoient
neurées à Port-Royal. Elle envoyoit
convois pour leur faire porter de la fa-
: & du fruit, de la viande pour les in-
ıes & les enfans, & tout ce qu'elle pou-
t. Les Meſſieurs qui s'étoient retirés
conduiſoient ces convois avec une cha-
qui leur faiſoit mepriſer tous les perils.
Mais quoique cette bonne Mere, qui
it tant de ſoin & de tendreſſe pour tou-
ſes Filles, fît tout ce qui lui étoit poſſi-
, afin qu'elles ne manquaſſent de rien;
ne pouvoit pas neanmoins empêcher
lles ne fuſſent ſouvent dans la neceſſité
ɔeaucoup de choſes, le tems & l'éloi-
nent ne lui permettant pas de leur en-
ɛr tout ce qu'elle auroit ſouhaité. Elles
rouverent auſſi fort à l'étroit dans la

* M. de Breda Docteur de Sorbonne, qui fut des Curés de Paris qui prirent quelques an- après la defenſe de la morale de Jeſus-Chriſt re les mauvais Caſuiſtes.

XII. Rel. Maiſon dont j'ai parlé, laquelle n'avoit pas été bâtie pour faire un Monaſtere. Elles étoient couchées quatorze dans une grande chambre, huit dans une autre, & le reſte à proportion. Elles avoient, les unes une paillaſſe, les autres un matelas ſur deux ais. Elles furent particulierement fort incommodées du froid, qui étoit très grand, & l'on avoit beaucoup de difficulté à avoir du bois. Mais elles ſupportoient de bon cœur ces incommodités, étant très contentes, & ſe plaignant même la nourriture qu'on leur donnoit, dans la vue de ce que les pauvres ſouffroient dans cette neceſſité generale.

XVIII. Conduite de la M. Agnès & de celles qui étoient dans la ville.

La Mere Agnès qui avoit eu tant de ſoin de mettre un bon ordre au dehors de cette Maiſon pour ce qui regarde la clôture & la regularité, n'en eut pas moins pour le dedans, & pour le reglement des Sœurs, qui étoient auſſi exactes & recueillies que ſi elles euſſent été dans leur propre Maiſon. On m'a même aſſuré qu'il y en eût quelques-unes qui s'avancerent plus dans la mortification & l'exactitude à leurs devoirs, pendant le peu de tems qu'elles furent en ce lieu, qu'elles n'avoient fait auparavant. Car la Mere Agnès, qui étoit là comme au milieu de ſes Filles, & qui les voyoit de plus près, s'appliquoit auſſi avec encore plus de ſoin à les avertir de leurs defauts, & à les exhorter de s'avancer de plus en plus dans la perfection religieuſe: ce qu'elle faiſoit avec un ſoin & un zele tout particulier. Elle leur parloit aux Aſſemblées & aux Chapitres avec tant de ferveur & d'affection, qu'elles en étoient toutes penetrées, &

& qu'elles en ſortoient toujours avec une nouvelle ardeur pour pratiquer ce qu'elle leur *enſeignoit*. Comme il n'y avoit pas tant de monde qu'à Port-Royal, elle leur donnoit plus de tems pour lui parler, & en particulier & en general. XII. Rel.

Elle les exhortoit ſouvent au ſupport & à la tolerance, qu'on doit avoir les unes pour les autres, dont on avoit plus d'occaſion en ce lieu, parce qu'étant couchées preſque toutes enſemble, on ne pouvoit éviter de s'incommoder les unes les autres. Car les lits étoient preſſés qu'il n'y avoit qu'une petite place pour paſſer entre deux. Et cette petite ruelle leur ſervoit de cellule, où elles étoient dans un auſſi grand ſilence que ſi elles euſſent été dans les cellules de leur Monaſtere. La Mere Agnès deſiroit auſſi que les jeunes ſe ſouvinſſent toujours de la deference & du reſpect qu'elles doivent à leurs anciennes, & elle les reprenoit fortement quand elles y avoient manqué.

Le jour de la fête des cinq plaies de Notre Seigneur, en leur expliquant cette Antienne, *His plagatus ſum in domo eorum qui me diligebant*, [J'ai reçu ces plaies dans la maiſon de ceux qui m'aimoient;] elle leur parla admirablement de la reconnoiſſance & de la fidelité qu'elles devoient à Jeſus-Chriſt, leur repreſentant vivement qu'il avoit beaucoup plus touché des fautes des unes qu'il a choiſies par une miſericorde toute particuliere pour être ſes Epouſes, que celles des autres à qui il n'a pas temoigné tant d'amour.

Au commencement que nos Sœurs furent

XII. Rel. dans cette Maiſon, elles manquoient preſque de toutes choſes ; & comme elles étoient toujours pluſieurs enſemble, cela leur donnoit quelquefois quelque ſujet de rire. La Mere les en reprenoit fortement, & leur faiſoit entendre, qu'encore qu'elles fuſſent toujours obligées d'éviter la legereté, il étoit encore plus étrange qu'on s'y laiſſât aller dans un tems d'affliction & de calamité publique, comme celui-là, & dans la ſeparation où elles ſe trouvoient elles-mêmes, étant comme bannies de leur Monaſtere. Elle leur diſoit qu'elles devoient paſſer ce tems dans le gemiſſement, dans la priere & la penitence, pour tâcher d'appaiſer la colere de Dieu qui étoit irrité. Elle leur parloit avec tant de zele qu'elles ſe corrigerent bientôt de ce defaut, & qu'elles entrerent tellement dans ſes ſentimens, qu'elles étoient auſſi recueillies & dans un auſſi grand ſilence que ſi elles euſſent été dans leurs cellules.

Quoique les Religieuſes gardaſſent exactement la clôture, ne ſortant jamais, on ne pouvoit pas la garder de même à l'égard des perſonnes ſeculieres, n'étant pas poſſible dans cette occaſion de refuſer l'entrée à diverſes perſonnes de pieté & amies particulieres de la Maiſon. Le petit Parloir ſervoit à recevoir les parens des Sœurs & d'autres perſonnes, hommes & femmes, quand il n'y avoit point de raiſon particuliere qui obligeât à faire entrer celles-ci. A cauſe de cette entrée ſi frequente des perſonnes ſeculieres, la Mere Agnès deſiroit que les Sœurs euſſent leur voile baiſſé en allant par

la

Maiſon, & qu'elles euſſent grand ſoin d'é- XII. Rel.
viter les diſtractions que cela leur pouvoit apporter, & de ne ſe point joindre aux perſonnes du dehors ſans permiſſion. Elles le faiſoient ſi exactement que, lorſque quelques perſonnes de celles qu'on faiſoit entrer venoient voir leurs parentes, toutes les autres Sœurs ſortoient de la chambre, à l'exception de celle qui étoit nommée pour les accompagner. Celle-là demeuroit dans la chambre, ſans neanmoins parler avec ces perſonnes.

Il entroit auſſi beaucoup de Religieuſes, qui étoient ſorties de leurs Monaſteres pour le même ſujet de la guerre, dont la plûpart étoient alors chez leurs parens. Elles venoient ſouvent entendre la Meſſe, & paſſer tout le jour, particulierement les fêtes & les Dimanches. Elles y venoient plutôt ces jours-là étant bien aiſes d'aſſiſter à l'Office, & d'entendre les Sermons de M. Singlin, qui ayant un cœur de pere pour nous toutes, avoit un ſoin égal de toutes ſes filles. Car après avoir preché à Port-Royal au Fauxbourg S. Jacques, il venoit en cette Maiſon repeter ſes Sermons. Il s'y trouvoit auſſi, pour l'entendre pluſieurs perſonnes amies de la Maiſon, qui demeuroient ſouvent pendant qu'on chantoit l'Office. Enfin il y avoit tant de monde dans ces rencontres, qu'à peine nos Sœurs y pouvoient trouver place. On avoit fait dans cette chambre qui ſervoit de Chapelle, un retranchement avec des bancs, où les Sœurs ſe mettoient pour dire l'Office, & les ſeculiers ſe tenoient derriere elles. Mais ſouvent il y

XII. Rel. avoit des Dames qui ſe mettoient au milieu de leur Chœur, & qui les regardoient avec admiration en voyant leur modeſtie & leur recueillement parmi tout ce monde; & elles diſoient après : *Vraiment cela eſt admirable de voir chanter ces Filles, ſans ouvrir non plus les yeux pour rien regarder que ſi elles étoient mortes.*

Les Dimanches que les Sœurs recevoient l'eau benite, & tous les jours pour les Meſſes, on mettoit des bancs devant l'Autel, pour faire une petite ſeparation entre les Eccleſiaſtiques & les Religieuſes. Ils ſervoient auſſi à la ſainte Communion, en mettant une nape deſſus. Les Religieuſes qui entroient ne donnoient point de diſtraction à la Communauté, non plus que les ſeculieres. On les menoit à la chambre de la Mere Agnès, ou de Madame d'Aumont; & quelques Sœurs que la Mere nommoit pour cela, les entretenoient. Pour elle, elle s'en retiroit autant qu'elle pouvoit, & ſe tenoit à la ruelle de ſon lit, où elle écrivoit ou s'occupoit à quelque autre choſe; excepté quand ces bonnes Religieuſes deſiroient de lui parler en particulier, pour s'édifier ou pour lui demander quelque avis. Car alors elle les ſatisfaiſoit de telle ſorte, qu'elles étoient toutes ravies de ſa charité & de ſa lumiere. Il y en avoit qui diſoient à nos Sœurs en les congratulant, qu'elles étoient heureuſes d'avoir de telles Superieures; qu'elles avoient des Meres, au lieu que dans leurs Maiſons elles avoient des Dames.

Comme la charité de nos Meres s'eſt toujours étendue ſur les beſoins des ames & des

es corps, on recevoit de bon cœur au Refe- XII. Rel.
toire toutes celles qui le deſiroient, quoi-
u'on eût beaucoup de peine à avoir des vi-
res. Il y avoit quelquefois tant de Reli-
ieuſes étrangeres, que celles de la Maiſon
'y trouvoient plus de place, & étoient obli-
ées de dîner à terre: ce qu'elles faiſoient
vec joie, pour faire plaiſir à ces bonnes
'illes. Elles alloient auſſi à la Conference,
t temoignoient à nos Sœurs beaucoup de
onſolation & d'édification de paſſer les
ours avec elles. Il y en avoit pluſieurs
ui euſſent bien deſiré d'y demeurer pendant
: tems de la guerre, s'il y eût eu place;
t même d'y reſter, comme elles l'ont fait
epuis. Car quelques-unes n'ayant pu ſe re-
oudre de retourner à leurs Maiſons, qui
'étoient pas reformées comme elles euſſent
ſiré, demanderent d'être reçues à Port-
oyal: ce que nos Meres leur accorderent
vec beaucoup de bonté.

XIX. Etat du Monaſtere de Paris.

La plûpart des Sœurs anciennes étoient
emeurées à Port-Royal, au Fauxbourg S.
acques. On avoit jugé qu'on ne devoit
as laiſſer une *Maiſon de priere* ſans qu'il
y trouvât quelqu'un pour louer Dieu, &
our y continuer les exercices de la Religion.
)n y laiſſa la Mere Marie des Anges, &
a Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation,
our les gouverner. Comme elles étoient
s plus expoſées, on eut grand ſoin de les
ire garder, & de veiller ſur tous les acci-
ens qui pourroient arriver, afin de les fai-
: tranſporter dans la ville auſſi-tôt qu'on
ecouvriroit quelque peril pour elles.

M. Singlin demeura en cette Maiſon pour

XII. Rel. donner ordre à toutes choſes, & pour mieux pourvoir à ce qu'il y avoit à faire. Mais comme c'étoit un veritable pere, & qu'il avoit une charité univerſelle & infatigable pour toutes ſes Filles, il avoit un extrême ſoin des trois Maiſons, n'épargnant aucune peine, & n'étant arrêté par aucun peril pour les aller conſoler & fortifier, & pour donner tous les avis & tous les ordres neceſſaires pour leur ſureté & pour leurs autres beſoins. Il alloit preſque tous les jours à la petite Maiſon dans Paris, où il y avoit une partie de nos Sœurs, & il revenoit coucher au Fauxbourg, à moins qu'il ne fût à Port-Royal des Champs.

Pour ce qui eſt du reglement de ce Monaſtere du Fauxbourg, il ne fut en rien alteré. Il ne ſe ſentit aucunement des troubles du tems & des allarmes continuelles qu'on leur donnoit; ſinon que cela les portoit à recourir encore davantage à Dieu, à veiller ſur elles-mêmes, & à perſeverer dans la priere & les penitences extraordinaires qu'elles faiſoient, auſſi bien que les deux autres Maiſons, pour appaiſer la colere de Dieu. Les deux Superieures étoient parfaitement unies, & toutes les Sœurs fort ſoumiſes. On m'a aſſuré qu'il ne ſe pouvoit rien ajouter au calme & au recueillement où elles étoient. Elles faiſoient la Conference fort ſerieuſement, ne s'entretenant que de diſcours de pieté & d'édification, & des choſes qui pouvoient exciter leur compaſſion & leur faire prendre part aux miſeres publiques. L'Office divin ſe chantoit toujours avec grand reſpect & grande exa-

exactitude. Elles ne manquoient point à dire Matines à deux heures ſelon la Regle, quoiqu'elles fuſſent peu de Sœurs du Chœur, & qu'il y en eût d'infirmes. Mais pas une ne s'en diſpenſoit ſans une très grande neceſſité. XII. Rel.

XX. Mort d'une ſœur de la M. Angel.

Ma Sœur Magdeleine Chriſtine (Arnauld,) la plus jeune des ſœurs de la Mere Angelique & de la Mere Agnès, fut une de celles qui demeurerent en cette Maiſon, & elle y mourut pendant ce tems-là. Je ne parlerai point de ſa vocation parce que la Mere Prieure l'a écrite, auſſi bien que la maniere dont la Mere Angelique la traitoit *. Je dirai ſeulement ce que j'ai remarqué en elle, comme pluſieurs de nos Sœurs; qui eſt qu'étant tombée dans des infirmités continuelles & fort fâcheuſes qui l'empêchoient d'agir, & même de s'appliquer à aucune choſe exterieure, elles ne l'empêchoient point de s'appliquer à Dieu; & elle n'avoit point d'autre plaiſir que de le prier & de s'entretenir de lui. Car pour les amuſemens & les petites ſatisfactions de la vie, elle n'y prenoit point de part.

Elle recevoit ſes maux, qui étoient quelquefois bien violens, comme de grandes faveurs de Dieu. Et je me ſouviens qu'elle me dit un jour avec une ferveur & une joie que je ne puis repreſenter: „Ne ſuis-je „ pas bien heureuſe, ma Sœur, & Dieu „ ne me fait-il pas beaucoup de graces, „ de ce que je ne ſuis pas un ſeul moment „ ſans ſouffrir dans le corps ou dans l'eſprit?" Enfin il m'a paru qu'elle ne craignoit rien

* Voyez ci-devant la I. Relation n. 67.

XII. Rel. au monde que le peché, qu'elle apprehendoit extrêmement, ayant une grande idée de la pureté & de la juſtice de Dieu. Et quand il arrivoit que ſon mal la faiſoit tomber dans quelque petite impatience, ou qu'elle faiſoit quelque autre faute, elle en temoignoit tant de regret & d'humiliation, & en repandoit tant de larmes, que ſa penitence eût ſans doute été capable d'effacer de plus grandes fautes que les ſiennes. Elle mourut le 3. Fevrier; & quoique ſon mal qui avoit duré pluſieurs années, eût fort changé ſon teint & ſon viſage qui n'étoit plus reconnoiſſable, elle parut ſi belle après ſa mort & le teint ſi bon, que nos Sœurs avoient peine à ſe perſuader qu'elle fût morte. Elles jugerent que cette beauté ne pouvoit être naturelle, mais qu'elle étoit une marque de ſon bonheur.

XXI. Fin de la guerre: continuation de la charité de la M. Angel.

La Mere Agnès & toutes nos Sœurs qui étoient ſorties du Monaſtere de Port-Royal de Paris, y retournerent le 5. de Mars de la même année, auſſi-tôt qu'il y eût ſureté.

Pour ce qui eſt de Port-Royal des Champs, la guerre étant finie chacun s'en retourna chez ſoi. La Mere Angelique s'appliqua entierement à la perfection de ſes Filles, quoiqu'elle ne laiſſât pas d'avoir grand ſoin de ſoulager les neceſſités des pauvres, comme elle faiſoit en tout; donnant des habits aux uns, de la nourriture & des remedes aux autres, ſelon leurs beſoins. Mais comme cela ne nous donnoit plus tant d'occupation ni tant de diſtraction qu'on avoit eu pendant la guerre, elle avoit auſſi plus de loiſir de s'appliquer à veiller ſur les ames dont

dont Dieu l'avoit chargée & à les inſtruire. XII. Rel.
C'eſt ce qu'elle faiſoit en general aux Aſſemblées & aux Conferences, & en particulier en parlant à chacune de nous dans nos beſoins avec une grande charité, & avec une application auſſi grande que ſi elle n'eût point eu d'autre à gouverner. Je puis dire auſſi que toutes les Filles de cette chere Mere avoient une parfaite confiance & ouverture de cœur pour elle. Il ſemble qu'il étoit comme impoſſible de ne l'avoir pas, quand on lui parloit, parce qu'elle avoit un don tout particulier de gagner les ames, de les perſuader, & de leur faire connoître ce qu'elles avoient au fond du cœur & qu'elles ignoroient quelquefois elles-mêmes; de ſorte que nous avons ſouvent reconnu qu'elle nous connoiſſoit mieux que nous ne faiſions nous-mêmes.

Auſſi elle jugeoit ce rapport des Religieuſes vers leurs Superieures, & cette confiance & dependance pour elles, d'une ſi grande importance, que je ne l'ai gueres ouï parler ſur d'autres ſujets avec plus de force. Elle diſoit que quoique les Confeſſeurs & Directeurs fuſſent fort éclairés & d'une grande pieté, les Sœurs devoient toujours avoir plus de rapport au dedans, & prendre toute leur conduite de leurs Superieures, auxquelles elles devoient avoir une entiere confiance; que c'étoit preſque le ſeul moyen d'entretenir l'union, la paix, la dependance & tout le bon ordre de la Religion, qui ſe perd ſouvent par la diverſité des conduites; & que quoique Dieu nous eût donné preſent des perſonnes unies dans le même

XII. Rel. eſprit, ils ne dureroient pas toujours.

Elle deſiroit auſſi que chaque Sœur s'addreſſât, pour demander ſes permiſſions, à la perſonne de qui elle dependoit immediatement ſelon ſon état : les Sœurs de la Communauté à la Mere Abbeſſe, & les Novices à leur Maitreſſes; parce que Dieu a établi cet ordre, & qu'il y donne une benediction dont ſe privent celles qui s'en diſpenſent par fantaiſie ou par inclination.

Elle ne pouvoit auſſi ſouffrir certains petits detours, qui ne ſont pas aſſez ſimples & aſſez ſinceres : comme par exemple, quand il y a pluſieurs Superieures à qui il eſt permis de s'addreſſer, & qu'on choiſit l'une pour demander une choſe & l'autre pour une autre choſe, ſelon qu'on eſpere plutôt obtenir ce qu'on deſire. Je ne parle point ici des choſes à quoi on ſe porteroit par relâchement, n'en ayant point remarqué dans nos Sœurs, par la grace de Dieu, de cette nature. Mais je parle des choſes qu'on pourroit deſirer ſous pretexte de devotion ou d'auſterité, mais qui ne ſeroient pas ſelon l'ordre ou la diſcretion, ou qui ſeroient trop ſingulieres.

XXII. Elle reçoit des Religieuſes de diverſes Maiſons. Son deſintereſſement.

Peu de tems après la guerre pluſieurs des Religieuſes qui étoient ſorties de leurs Couvens, & qui avoient ouï parler de Port-Royal & de la charité de la Mere Angelique, la firent prier de les recevoir, deſirant d'embraſſer une vie plus reguliere & plus reformée, les Maiſons d'où elles deſiroient ſortir ne l'étant pas; & quelques-unes d'elles ayant même été obligées de ſortir d'un Monaſtere où elles ne pouvoient ſubſiſter. La

Mere

Mere qui étoit toujours diſpoſée d'aſſiſter les ames que Dieu lui addreſſoit, en reçut un aſſez bon nombre de divers Monaſteres & de divers Ordres, qu'elle plaça dans les deux Maiſons. Elle les traitoit, comme elle a toujours fait en pareilles rencontres, avec la même charité & la même tendreſſe que ſes propres Filles. XII. Rel.

Elle ne pouvoit ſouffrir qu'on fît difference de ſon Monaſtere & de ſon Ordre, à celui des autres. Elle nous diſoit ſur cela que pour elle rien ne lui étoit plus inſupportable, que de voir parmi les perſonnes Religieuſes, des jalouſies & des preferences pour leur Ordre; que les unes diſent, *Notre Ordre eſt le plus ancien*; les autres, *Le nôtre eſt le plus auſtere*, ou, *Il a rendu de plus grands ſervices à l'Egliſe*. „ Pour moi, di„ ſoit-elle, je ſuis de l'Ordre de tous les „ Saints, & tous les Saints ſont de mon „ Ordre. J'honore tous les ſaints Ordres. „ J'aime toutes les ames & toutes les Re„ ligieuſes, comme étant mes Sœurs & ſer„ vantes de Dieu, comme moi; & je me „ crois obligée de les ſervir, quand il m'y „ engage." Elle deſiroit inſpirer à ſes Filles ces mêmes ſentimens, & qu'elles euſſent une charité generale qui embraſſât avec tendreſſe toutes les Religions & toutes les Religieuſes. C'étoit auſſi cette charité qui lui faiſoit reſſentir une douleur ſenſible, quand elle apprenoit les deſordres qui ſe commettoient dans des Religions, ou les violences qu'on faiſoit en d'autres pendant le tems de la guerre. Elle en étoit toute penetrée; & elle nous faiſoit faire tous les jours une prie-

XII. Rel. re en commun en l'honneur de Sainte Agnès, pour demander à Dieu par l'interceſſion de cette Sainte, qu'il lui plût de proteger toutes les perſonnes qui s'étoient conſacrées à lui, & qui étoient expoſées à de ſi grands perils.

XXIII. Combien la foi de la M. Ang. étoit grande.

La Mere avoit une très grande foi & confiance en Dieu, en toutes rencontres: ce qui faiſoit qu'elle s'adreſſoit à lui avant toutes choſes. Quoiqu'elle ſe ſervît des moyens humains quand il étoit à propos de le faire, elle ne vouloit pas qu'on s'y appuyât, mais ſeulement ſur le ſecours & la protection de Dieu; & quand dans ces tems de guerre, elle voyoit quelques-unes de nous qui avoient trop de frayeur, elle les reprenoit fortement de leur peu de foi. Je lui ai ouï dire en diverſes occaſions ſur ce ſujet, des paroles toutes de feu & en même tems toutes pleines de confiance. J'en rapporterai ici ſeulement quelques-unes, que je lui ai ouï dire à une Sœur qui avoit temoigné beaucoup d'apprehenſion. Elle lui dit donc entre autres choſes, en la reprenant: „ Notre Seigneur dit qu'il vien-
„ dra comme un larron, la nuit & à l'heu-
„ re qu'on n'y penſera pas. Il n'eſt pas
„ beſoin d'une armée pour nous ôter la vie:
„ il ne faut qu'une pierre ou une tuile tom-
„ bée d'en haut ſur nous, & une infinité
„ d'autres accidens qui nous peuvent tuer
„ en un moment. L'heure de notre mort &
„ de notre jugement eſt incertaine. Nous
„ devrions toujours conſiderer & avoir dans
„ le cœur, le douzieme degré d'humilité
„ de notre Regle, nous regardant comme
„ des criminelles qui doivent bientôt com-
„ pa-

„ paroître au jugement de Dieu. Et vous XII. REL.
„ vous amuſez, ma Sœur, à des niaiſeries
„ & à de vaines frayeurs ! Vous meritez
„ par vos vaines craintes que Dieu retire
„ ſon aſſiſtance de vous. Eh, quoi! Eſt-ce
„ que vous ne ſavez pas que Dieu eſt pour
„ vous, & qu'on vous pourroit dire com-
„ me le Prophete Eliſée à ſon ſerviteur,
„ qu'il y en a plus pour vous que contre
„ vous? Ne ſavez-vous pas que les cheveux
„ de votre tête ſont tous comptés ; qu'il
„ n'en tombera pas un que par la volonté
„ de Dieu ; & qu'il gouverne les mechans,
„ en ſorte qu'ils ne peuvent faire aucun mal,
„ que ce qu'il leur permet? Mais c'eſt que
„ nous n'avons point de foi."

Notre Mere ne temoignoit pas moins ſon ardente foi & l'abandon qu'elle faiſoit de toutes choſes aux ordres de la providence. Dans les maladies perilleuſes & la mort des perſonnes qui lui étoient les plus cheres, & qui paroiſſoient les plus neceſſaires à la Maiſon, elle vouloit qu'on ne negligeât rien de ce qui regardoit le ſervice des malades, & qu'on eût un très grand ſoin de faire tous les remedes qu'on leur ordonnoit ; mais elle ne vouloit pas qu'on s'empreſſât pour les multiplier, ni pour en propoſer d'autres ſelon ſon jugement particulier, ou qu'on ſe plaignît des Medecins, s'il arrivoit qu'ils n'euſſent pas réuſſi. Elle nous diſoit dans ces rencontres, que c'étoit Dieu qui l'avoit fait ; qu'il falloit l'adorer & ſe taire ; que nous devions croire certainement qu'il gouvernoit toutes choſes, & que c'étoit lui qui donnoit la force & la vertu aux remedes quand

il

XII. Rel. il lui plaiſoit de ſoulager quelqu'un ; & qu'au contraire ſans ſa benediction, rien ne pouvoit ſervir. Elle ne pouvoit ſouffrir de nous voir abbatues & inquiettes dans ces occaſions, quoiqu'elles la touchaſſent autant que perſonne ; mais rien ne pouvoit affoiblir ſa conſtance & ſa confiance en Dieu.

Je me ſouviens qu'un jour que notre Mere Agnès étoit fort mal, & que nous étions dans l'apprehenſion de la perdre, la Mere Angelique nous voyant fort triſtes à la Conference, nous en reprit avec ſa force & en même-tems avec ſa douceur ordinaires dans ces rencontres. Elle nous dit entre autres choſes, qu'il étoit étrange que nous euſſions ſi peu de foi ; & que nous euſſions moins de confiance en la bonté de Dieu, que nous n'en aurions en celle d'une creature, que nous ſaurions qui auroit beaucoup de charité pour nous. Pour nous mieux le perſuader, elle nous diſoit : „ N'eſt-il pas vrai, „ mes Sœurs, que ſi la vie & la mort de la „ Mere Agnès dependoit de M. Singlin, vous „ ne craindriez point, & que vous ſeriez dans „ un parfait repos ? Vous diriez : *Oh ! nous „ ne pouvons douter de la charité de M. Sin- „ glin pour nous, & il ſait combien la Mere „ Agnès nous eſt neceſſaire. C'eſt pourquoi „ nous ne devons rien apprehender.* Eh quoi ! „ Ne ſavez-vous pas que la bonté de Dieu „ eſt infiniment plus grande que celle de „ toutes les creatures, & qu'il ne fait rien „ que pour l'avantage de ceux qui ſont à lui ? „ Mais nous n'avons point de foi, & nous „ ſommes toutes humaines. Au lieu de nous „ abandonner à Dieu, d'avoir recours à lui,

„ de

„ de le prier, nous nous amuſons à de vai- XII. Rem.
„ nes craintes & à des inquietudes inutiles."
Elle nous diſoit auſſi que Dieu n'avoit que faire de ſes créatures, qui n'étoient devant lui que comme une fourmi; qu'il ſavoit bien faire réuſſir ſes deſſeins ſans elles, & qu'il en ſuſciteroit d'autres quand il lui plairoit, au lieu de celles qu'il retiroit; qu'il nous tiendroit lui-même la place de tout; que la privation des créatures nous devoit porter davantage à Dieu; & que quand il ôtoit les hommes, c'étoit à dire qu'il vouloit être lui-même notre ſecours, notre appui & notre conduite, & qu'il y falloit avoir une parfaite confiance.

Nous l'avons vue ſouvent en d'autres occaſions, fortifier & conſoler les autres, lorſqu'elle-même étoit penetrée de douleur. Car elle étoit très éloignée d'être indifferente ou peu ſenſible; & je puis dire que je n'ai jamais remarqué en perſonne, une charité plus tendre ni plus reconnoiſſante qu'elle en avoit pour ſes amis. Il n'y avoit que ſa foi & ſa parfaite ſoumiſſion en Dieu, qui la ſoutenoit dans ces rencontres. Elle la faiſoit paroître lorſqu'il lui plaiſoit de retirer à lui ces perſonnes qu'elle aimoit le plus & qui lui étoient plus étroitement unies, ſoit par la nature ou d'autres conſiderations. Elle n'épargnoit rien de ce qui dependoit d'elle pour les ſoulager & les rechaper, ce qu'elle faiſoit même pour les moindres perſonnes. Mais lorſqu'elle connoiſſoit clairement la volonté de Dieu, par leur extremité ou par la diſpoſition qu'il en avoit faite, elle demeuroit dans une grande paix. On la voyoit adorer

XII. Rel. dorer Dieu dans un profond ſilence & anéantiſſement, ſans faire aucune plainte, & ſans donner preſque d'autres marques qu'elle en étoit touchée, ſinon qu'il paroiſſoit qu'elle étoit encore plus recueillie & plus attentive à Dieu.

Je ne doute pas qu'on n'ait remarqué dans d'autres Relations, la grandeur de cette foi & de cette confiance en Dieu, qui n'a pas moins paru dans toutes les affaires fâcheuſes où elle s'eſt trouvée, & dans toutes les neceſſités & les grandes dettes de la Maiſon. Toutes les perſonnes qui l'ont fort connue, ont toujours remarqué que cette vertu étoit ſon don particulier, auſſi bien que la charité; qu'elle la poſſedoit dans un degré éminent, & qu'elle la communiquoit même aux autres; n'y ayant perſonne plus capable qu'elle, de fortifier & d'encourager les perſonnes les plus foibles & les plus abbatues, & de relever la foi & la confiance de celles qui ſembloient n'en avoir preſque plus.

XXIV. Quel étoit ſon amour pour la priere, & ſa devotion.

L'eſprit de priere & de devotion qui naît de la foi, n'étoit pas moins ardent en elle. Il ne paroiſſoit pas ſeulement lorſqu'elle étoit à l'Egliſe, où on la voyoit ſouvent dans un recueillement extraordinaire, & dans un aneantiſſement d'elle-même qui paroiſſoit même ſur ſon viſage & nous faiſoit rentrer en nous-mêmes en la conſiderant; mais on peut dire qu'elle prioit ſans ceſſe & en toutes rencontres. On la voyoit ſouvent lever les yeux & les mains au ciel; & dans toutes les nouvelles fâcheuſes ou agreables, la premiere choſe qu'elle faiſoit, étoit d'adorer Dieu dans une poſture d'humilité, de le prier ou de lui

ui rendre graces ſelon les occaſions. On XII. REL.
voyoit que cela ne ſe faiſoit point comme par étude ou par habitude, mais avec un ardeur & une affection qui faiſoit bien voir que c'étoit un mouvement qui venoit du fond du cœur. Elle nous exhortoit auſſi à prier beaucoup, quand on lui rapportoit quelques afflictions ou quelques miſeres, ſur tout dans les calamités publiques, qui temoignoient la colere de Dieu. Ce n'étoit pas qu'elle deſirât qu'on employât beaucoup de tems à faire des prieres particulieres : au contraire elle vouloit qu'après avoir élevé ſon cœur à Dieu, & lui avoir recommandé ces perſonnes affligées, on continuât à s'employer avec fidelité, chacune dans ſon travail, qu'elle nous enſeignoit devoir tenir lieu d'oraiſon continuelle, pourvû qu'on eût ſoin de le faire dans la vue de Dieu & dans le ſilence de la langue & de l'eſprit, autant que l'on pouvoit.

Sa devotion ne regardoit pas ſeulement les principaux objets de notre foi & les myſteres ; mais elle s'étendoit ſur les moindres choſes qui avoient quelque rapport à Dieu, qu'elle traitoit avec beaucoup de reſpect & de devotion. Elle en avoit auſſi une fort grande à la Sainte Vierge & pour tous les Saints. Il ſembloit qu'elle connût les graces & les dons particuliers de chacun d'eux. Nous étions quelquefois ſurpriſes de lui voir temoigner beaucoup de devotion pour des Saints qui paſſoient preſque pour inconnus ; mais elle avoit toujours quelque raiſon particuliere pour les reverer, & ſur tout ceux qui avoient aimé à être cachés & in-

con-

XII. Rel. connus. Elle vouloit qu'on eût grande devotion & reconnoiſſance envers les Saints de qui on avoit reçu quelque grace particuliere. Cette Mere qui avoit un cœur ſi ſenſible aux faveurs de Dieu & des hommes, ne pouvoit ſouffrir l'ingratitude en quelque occaſion que ce fût. Je me ſouviens qu'elle me reprit un jour de ce que je ne ſavois pas qu'il étoit la Fête d'un Saint aſſez peu connu, & dont on ne fait point memoire dans l'Egliſe, qui m'avoit gueri d'un mal aſſez fâcheux, lorſque j'étois encore fort petite; & elle me dit que je devois avoir grand ſoin de remarquer ce jour, & de me diſpoſer à la Sainte Communion, en action de graces.

Elle nous dit un jour de S. Laurent, que nous devions avoir une devotion particuliere à ce Saint, dont il y avoit anciennement une chapelle en ce lieu-ci, avant que le Monaſtere fût bâti; & que Dieu qui voit tous les tems, & qui gouverne toutes choſes par ſa providence, nous l'avoit donné pour Patron, à nous qui étions deſtinées à honorer le S. Sacrement, parce que les ſaints Peres ont remarqué que la raiſon pour laquelle il a été ſi fort & ſi invincible dans les plus cruels tourmens, c'eſt qu'il avoit bien bu & mangé à la table du Seigneur, & qu'étant Diacre & dipenſateur du ſang du Fils de Dieu, il s'étoit enivré de ce vin celeſte; qu'il falloit le prier qu'il nous obtînt d'en faire comme lui un bon uſage, & d'annoncer la mort du Seigneur par toute notre vie, qui devoit être une vie de mortification & de martyre. Je fais ces petites remarques, pour faire

re voir ſon attention à ne rien negliger de XII. Rel.
ce qui pouvoit exciter & renouveller toujours ſa devotion & la nôtre.

Elle avoit grand ſoin de ſanctifier les jours de Fêtes commandés par l'Egliſe. Quoique la force de ſon eſprit & la ſolidité de ſa vertu, la miſſent fort au deſſus des ſcrupules, elle avoit la conſcience extrêmement tendre pour tout ce qui regarde nos devoirs envers Dieu. Elle vouloit que les Sœurs les plus occupées euſſent neanmoins ſoin de menager ces jours-là, tout le tems qu'elles pouvoient, pour la lecture & la priere; & je l'ai vue en diverſes rencontres, faire quitter à des Sœurs, de petites choſes qu'elles croyoient pouvoir faire en ces jours-là, pour gagner plus de tems à travailler les autres jours. Par exemple une Sœur couturiere des enfans, preparant de l'ouvrage dans de petites mannes qu'elle portoit à des Sœurs, qui devoient le lendemain travailler pour elle, étant venue un jour de fête dans un lieu où je me trouvai avec la Mere, elle l'en reprit fort. La Sœur lui ayant dit que cela l'avançoit beaucoup, & qu'elle perdroit bien du tems s'il falloit attendre aux autres jours à preparer l'ouvrage pour le donner aux Sœurs, la Mere lui fit entendre que les Fêtes étant ordonnées pour être employées au ſervice de Dieu & aux actions de pieté, elle ne devoit pas même s'en occuper l'eſprit; que ce n'étoit qu'un empreſſement qu'elle n'approuvoit pas.

Quand il venoit quelque neceſſité de s'employer à des occupations extraordinaires, elle vouloit qu'on y agît avec une grande re-

XII. Rel. retenue, ne faiſant que ce qui étoit neceſſaire, & ſeulement dans les eſpaces entre les heures de l'Office. Je me ſouviens par exemple, qu'étant quelquefois obligée de faire preparer une chambre pour Madame d'Aumont, ou pour quelqu'autre perſonne qui arrivoit ici un Dimanche ou un jour de Fête, elle vouloit qu'on quittât tout quand l'Office ſonnoit, quoiqu'on eût pu trouver des perſonnes qui ne chantoient pas. Mais comme ce tems eſt particulierement deſtiné à louer Dieu, elle deſiroit qu'on ne l'employât qu'à cet uſage.

XXV. Conduite de la M. Anglors de l'interdit de M. Singlin. Elle eſt continuée Abbeſſe.

[La Mere Magdeleine ayant fait les remarques que l'on vient de voir, reprend enſuite la ſuite de l'Hiſtoire autant qu'elle s'en ſouvient *. Mais comme elle ne parle point de l'interdit de M. Singlin, qui arriva vers la fin de l'année 1649. & qui intereſſoit beaucoup le Monaſtere de Port-Royal, on a cru devoir en dire ici quelque choſe. Le 28. Août jour de S. Auguſtin, M. Singlin fit à Paris un Sermon très édifiant, où il évita avec ſoin de rien dire qui pût être regardé comme contentieux. Cela paroiſſoit d'autant plus neceſſaire que M. l'Archevêque l'avoit defendu, & qu'il commençoit à y avoir de grands troubles. Pluſieurs perſonnes de conſideration aſſiſterent à ce Sermon, entre autres cinq Evêques, pluſieurs Docteurs, le Pere de Gondi frere de M. l'Archevêque, M. le Maréchal de Schomberg, M. le Duc de Liancourt, &c. leſquels furent tous très contens du Sermon, & dirent qu'on ne pouvoit parler avec plus

* Ceci eſt une Addition.

plus de ſageſſe & de moderation. XII. Rel.

Cependant quelques perſonnes mal-intentionnées, qui voyoient avec envie le grand monde qui venoit entendre M. Singlin, écrivirent à M. l'Archevêque qui étoit alors à Angers en ſon Abbaye de S. Aubin, & envenimerent tellement les paroles du Sermon, que ce Prelat manda le 22. Septembre à ſon Promoteur d'interdire M. Singlin de la predication. Comme le Promoteur lui communiqua un Memoire des plaintes qu'on avoit faites, il paroiſſoit que M. l'Archevêque vouloit qu'il ſe juſtifiât s'il étoit poſſible. Auſſi des perſonnes éclairées le preſſerent-ils d'écrire à ce Prelat comment la choſe s'étoit paſſée. M. Singlin auroit bien voulu que ſon interdit eût toujours duré, & même qu'on l'eût envoyé dans un deſert où il n'eût eu autre choſe à faire qu'à prier Dieu: neanmoins il ſe rendit aux avis qu'on lui donnoit. Il écrivit le 29. Septembre à M. l'Archevêque, & ſe juſtifia pleinement, en expoſant avec toute la fidelité & la ſincerité poſſible ce qu'il avoit dit dans ſon Sermon ſur les trois points (de la penitence, de la grace, & de la vocation aux charges eccleſiaſtiques) qui lui étoient reprochés dans le Memoire que M. le Promoteur lui avoit communiqué de la part de M. l'Archevêque. Cela fit impreſſion ſur ce Prelat qui renvoya l'examen de cette affaire à ſon Conſeil, & retablit M. Singlin lorſqu'il fut de retour à Paris. Il voulut même aſſiſter au premier Sermon qu'il fit le premier jour de l'année 1650.

Pendant l'intervalle de cet interdit qui du-

XII. Rel. dura deux mois, la Mere Angelique fut dans une douleur qu'il eſt difficile d'exprimer. Elle écrivit à M. l'Archevêque de la maniere du monde la plus humble. Après lui avoir repreſenté que dans toutes les perſecutions qu'on avoit ſuſcitées juſques là à ſon Monaſtere, elle avoit éprouvé ſa bonté paternelle, elle le prioit d'écouter des gens d'honneur, de ſcience & de probité qui étoient preſens au Sermon de M. Singlin, & qu'on pouvoit regarder comme des temoins irreprochables, plutôt que des perſonnes mal-affectionnées qui avoient voulu le ſurprendre, le voyant éloigné de Paris. D'ailleurs elle ne ceſſoit de penſer & de dire que c'étoient ſes pechés qui avoient attiré cette affliction, qui ſurpaſſoit, diſoit-elle, toutes celles qu'on nous avoit faites juſqu'à cette heure. *C'eſt une punition*, ajoutoit-elle, *proportionnée à mes peches, & à l'ingratitude avec laquelle j'ai joui ſi long tems d'une ſi grande grace.* Dieu exauça les prieres ſi humbles qu'elle fit en cette occaſion ; & quoique cela parût une affaire reſolue depuis long-tems, Dieu fit une eſpece de miracle en faiſant de nouveau ouvrir la bouche à M. Singlin, qui malgré l'envie du demon, continua à nous inſtruire & à édifier les ames, qui cherchoient moins le vain éclat d'une éloquence humaine que la nourriture ſolide des plus importantes verités de la Religion & de la morale chretienne.]

Le premier jour d'Octobre 1651. M. de Sainte Beuve vint en ce Monaſtere, accompagné de M. Singlin, pour recevoir nos ſuffrages le jour du Saint Ange Gardien, pour

pour l'élection qui fut neanmoins differée, XII. Rel.
parce que la Mere Angelique demeura fort malade. Elle ne ſe fit que le 29. Octobre de la même année. La Mere Angelique fut continuée avec la permiſſion de M. l'Evêque de Toul (du Sauſſai) Grand-Vicaire de Paris & Superieur de ce Monaſtere, y ayant deja neuf ans qu'elle étoit en charge. Elle revint en cette Maiſon des Champs, le 13. Janvier 1652. où elle fut reçue avec les mêmes ceremonies & la même joie qu'elle l'avoit été autrefois. Elle n'y demeura pas long-tems, parce que la ſeconde guerre (de Paris) l'obligea de ramener toutes ſes Filles à Paris (au nombre de cinquante *.) Elles commencerent à ſortir d'ici le 24. Avril, & la Mere ramena le reſte le lendemain, jour de S. Marc. Elle arriva à Port-Royal de Paris, fort tranquille, quelque regret qu'elle eût pu avoir de quitter la ſolitude, qui étoit la ſeule attache qu'elle eût au monde; mais elle n'en avoit à rien, du moment qu'elle voyoit l'ordre de Dieu. A ſon abord, une Sœur lui ayant demandé ſi elle n'étoit pas bien fatiguée d'une telle journée, parce que c'étoit toujours elle qui donnoit ordre à tout en de ſemblables occaſions, elle repondit gaiement: „ Point du tout, je n'ai „ jamais de peine que quand je ne ſuis pas „ aſſurée de la volonté de Dieu, & qu'il „ faut que j'agiſſe par moi-même; mais en

* Dieu aſſiſta en cette occaſion la Mere Angelique. Des Religieuſes voiſines s'étant miſes en chemin le lendemain pour ſe retirer à Paris, furent pillées & volées: on prit leurs chevaux, & elles furent trop heureuſes de s'en aller à pied,

XII. Rel. „ cette rencontre, que M. Singlin qui étoit „ avec nous a reſolu tout ce qu'il y avoit à „ faire, je n'ai eu qu'à ſuivre Dieu qui par- „ loit par lui, & cela ne me laſſe jamais."

XXVI. Elle retire un grand nombre de Religieuſes pendant la ſeconde guerre de Paris.

Il ne ſeroit pas poſſible de remarquer toutes les charités que la Mere Angelique fit à diverſes perſonnes, pendant ce tems de la ſeconde guerre qui fut aſſez longue. Ma Sœur Angelique de S. Jean fit en ce tems-là quelques *Remarques*, que je rapporterai ici comme elle me les a données écrites de ſa main.

„ L'approche des Armées du Roi & des „ Princes mettant en peril toutes les Maiſons „ Religieuſes de Filles de la campagne au- „ tour de Paris, la plûpart ſortoient de leurs „ Couvens pour entrer dans la ville.

„ Les Filles de Notre-Dame de Lieſſe „ qui avoient leur Maiſon tout au bout du „ Faubourg S. Germain, & fort écartée †, „ furent averties qu'elles n'étoient pas en ſu- „ reté. La Mere Angelique l'ayant appris, „ en fut fort en peine, parce qu'elle les vou- „ loit bien prendre; mais il falloit une per- „ miſſion de leur Superieur qu'il étoit très „ difficile d'obtenir. Pour ce ſujet, elle fit „ faire des prieres céans, afin qu'il plût à Dieu „ de les aſſiſter & les faire ſortir du peril où „ elles étoient. Cependant des amis de la „ Maiſon (MM. de Bagnols, de Bernieres & „ le Nain,) qui avoient ſollicité & obtenu „ leur obedience, en vinrent dire la nou- „ velle à notre Mere, qui toute tranſpor-

„ tée

† Rue de Sevre au delà de l'Hôpital des Incurables, où elles vinrent s'établir en 1645. & où elles ſont encore.

„ tée de joie ſe jetta à genoux pour en re- XII. Rel.
„ mercier Dieu, avec autant de ſentiment
„ d'amour que ſi elles euſſent été ſes pro-
„ pres Sœurs, quoiqu'elle n'eût jamais vu
„ ces pauvres filles, qu'elle ne connoiſſoit
„ qu'à cauſe de leur extrême pauvreté, ne
„ vivant depuis quelques années que des au-
„ mônes des amis de la Maiſon. Au ſortir
„ du Parloir, rencontrant Madame d'Au-
„ mont & quelques Sœurs, elle leur dit
„ avec un viſage gai & ouvert: *Voici de*
„ *bonnes nouvelles, mes enfans.* Celles à
„ qui elle parloit s'imaginerent que c'étoit
„ au ſujet de la paix, & lui demande-
„ rent s'il y avoit quelque accommodement.
„ Elle leur repondit que non; mais que c'é-
„ toit que ces pauvres Filles de Lieſſe vien-
„ droient demain 2. Mai, au nombre de
„ huit Religieuſes, & qu'il falloit trouver
„ où les loger, nonobſtant que la Maiſon
„ fût augmentée de toute la Communauté
„ de Port-Royal des Champs, de la Mere
„ Prieure de Gif & de la Mere de S. Maur
„ ſœur de Madame d'Aumont, que la Me-
„ re avoit reçues dans le même-tems &
„ pour le même ſujet, les guerres les ayant
„ amenées à Paris. Car étant toutes deux
„ malades & aſſez mal accommodées dans
„ la Maiſon où elles étoient, elles eurent
„ permiſſion de venir en celle-ci; comme
„ auſſi une autre Religieuſe de Chanteloup,
„ une de S. Rhemi, une de Belhomer; de
„ ſorte qu'en moins de dix ou douze jours,
„ la Mere Angelique ſe chargea de treize
„ Religieuſes, dans un tems où tout le mon-
„ de cherchoit à ſe decharger.

XII. Rel. „ Le lendemain 2. Mai, elle paſſa tout
„ le jour à faire dreſſer des lits dans le bâti-
„ ment de la Princeſſe de Guimené, pour
„ y mettre des Sœurs de ceans, à qui elle
„ faiſoit quitter leurs cellules, pour les don-
„ ner à ces Religieuſes qu'on attendoit.
„ Deux jours après, ayant fait une petite
„ Conference à ces huit Religieuſes nou-
„ velles, elle nous dit après les avoir quit-
„ tées, qu'elle en avoit grande ſatisfaction,
„ qu'elles étoient toutes bonnes filles & de
„ vrais moutons * ; qu'il ſembloit que Dieu
„ don-

* Ces Religieuſes de Lieſſe deſirerent de prendre l'habit de Port-Royal, & elles en ſollicitérent la permiſſion de leur Superieur qui la leur accorda. Elle merite bien d'être rapportée ici, avec quelques autres particularités qui intereſſent l'hiſtoire de Port-Royal.

„ Nous Placide Rouſſel humble Prieur de
„ S. Germain des Prés lès Paris, Ordre de S.
„ Benoît, dependant immediatement du S. Sie-
„ ge, & Vicaire general du très haut & très puiſ-
„ ſant Prince Monſeigneur Henri de Bourbon
„ Evêque de Mets & Abbé Commendataire du-
„ dit S. Germain ; à nos très cheres & bien ai-
„ mées filles en Notre Seigneur Jeſus-Chriſt,
„ la Mere Marie Magdeleine de S. Auguſtin
„ (Regnaudot,) à Sœur Catherine de Sainte
„ Scholaſtique, Iſabelle de S. Joſeph, Eliſabeth
„ du S. Sacrement, Catherine de S. Placide,
„ Jeanne de la Croix, Anne de Jeſus Marie, &
„ Gracienne de l'Incarnation, Religieuſes Pro-
„ feſſes du Monaſtere de Notre Dame de Lieſſe,
„ Ordre de S. Benoît, établi dans le reſſort de
„ notre juriſdiction ; Salut en Notre Seigneur.
„ Comme ainſi ſoit que ſuivant la Requête à
„ nous

„ donnoit une benediction particuliere aux XII. REL.
„ Religieuſes qu'on recevoit d'ailleurs, plus
„ qu'aux autres. Sur quoi lui ayant été ob-

„ jecté

„ nous preſentée de votre part, nous vous ayons
„ donné permiſſion dès le 2. Mai dernier de vous
„ tranſporter de votre dit Couvent de Lieſſe
„ en l'Abbaye de Port-Royal de cette ville de
„ Paris, où Madame l'Abbeſſe dudit lieu s'étoit
„ offerte par un excès de charité de vous rece-
„ voir, vous entretenir, & vous ſauver, tant du
„ danger auquel vos perſonnes ſe trouvoient ex-
„ poſées pendant les troubles, que de la gran-
„ de neceſſité & pauvreté que vous auriez ſouf-
„ fertes; & que du depuis par autre Requête
„ vous nous repreſentiez que la grande édifica-
„ tion que vous receviez journellement dans la-
„ dite Abbaye, de l'étroite obſervance qui s'y garde
„ de la Regle de S. Benoît laquelle vous auriez
„ profeſſée & peu gardée juſqu'à preſent, vous
„ a induit après pluſieurs prieres faites à Dieu de
„ requerir & pourſuivre votre ſtabilité en icel-
„ le, juſqu'à vous ſoumettre de recommencer
„ un Noviciat & prendre l'habit de ladite Ab-
„ baye: ce que ladite Dame & ſa Communau-
„ té conſentirent de faire gratuitement & ſans
„ aucune dot; ſur quoi vous requîtes notre per-
„ miſſion & conſentement. A ces cauſes, &
„ après avoir le tout murement conſideré, de-
„ ſirant contribuer de tout notre pouvoir à vo-
„ tre profit & avancement, & pourvoir autant
„ qu'en nous eſt à vos neceſſités; nous vous a-
„ vons permis & vous permettons par ces pre-
„ ſentes, de recevoir l'habit de ladite Abbaye
„ de Port-Royal, & en tems convenable, vous
„ ſtabilier & faire Profeſſion ſelon les pratiques
„ de ladite Regle & les Conſtitutions qui s'y
„ gardent, ſous la conduite & direction de ladite

„ Da-

XII. Rel. „ jecté, qu'il ſembloit par ce qu'elle diſoit „ qu'elle nous vouloit exclurre d'être ſoumi- „ ſes, & nous faire paſſer pour ne lui être „ pas „ Dame Abbeſſe, &c." Le 5. Juillet 1652. *Signé*, Placide Rousseel, &c.

Ces huit Religieuſes ne firent point Profeſſion à Port-Royal; mais après y avoir demeuré environ trois ans, elles retournerent dans leur Monaſtere, où elles eurent à eſſuyer bien des chagrins de la part d'une Religieuſe étrangere qui vouloit en être Superieure. Pour la Mere Regnaudot elle conſerva toujours des liaiſons avec Port-Royal où l'on faiſoit grand cas d'elle, comme il paroit par les Lettres des Meres Angelique & Agnès, qui ſe ſont conſervées. Enfin elle fut aſſociée a ce Monaſtere, & y mourut le 10. Mai 1657. ſelon le Necrologe. La Mere Elizabeth de S. Alexis le Clerc, qui fut l'une des Superieures qui lui ſuccederent & qui étoit Prieure de Lieſſe en 1669. prit pour Directeur M. Ariſte grand ami de Port-Royal, & commença à établir la reforme dans ſon Monaſtere. En 1680. on y excita de grands troubles: M. Ariſte fut obligé de ſe retirer, & on exigea de ces Religieuſes la ſignature pure & ſimple du Formulaire. La plus grande partie de cette petite Communauté refuſa de ſigner, & fit une belle Proteſtation qu'on pourra voir dans les *Memoires depuis la paix de l'Egliſe.*

De ſept Religieuſes qui temoignerent beaucoup de fermeté, trois ayant obtenu la permiſſion de ſortir de leur Monaſtere, vinrent à Port-Royal des Champs où deux demeurerent environ vingt ans. Mais la Mere (Marie Angelique de Sainte Magdeleine) Hebert, qui étoit niece de M. Arnauld de Pomponne & qui avoit été élevée à Port-Royal, étant devenue Prieure de Lieſſe en 1699. fit revenir ſes deux Religieuſes. C'eſt à elle que cette Maiſon eſt redevable de l'éta-

„ pas ſi obéiſſantes; elle repondit que ce XII. Rel.
„ n'étoit pas ſon intention, & qu'elle au-
„ roit tort de ſe plaindre ſur ce point de
„ perſonne; que tout le monde étoit mou-
„ ton devant elle, & qu'elle ne ſavoit pas
„ comment cela ſe faiſoit; mais qu'il étoit
„ vrai que Dieu lui faiſoit la grace de lui fa-
„ ciliter beaucoup la peine de ſa charge, par
„ la creance qu'il lui donnoit dans l'eſprit
„ de toutes les perſonnes qu'elle trouvoit
„ toujours ſouples & ſoumiſes, & qu'elle
„ avoit ſujet d'en remercier Dieu. Ceci
„ ne ſert qu'à prouver qu'elle avoit reçu un
„ grand don de conduite. "

„ Fort peu de jours après, elle reçût en-
„ core la ſœur de M. le Roi, Chanoine de
„ Notre-Dame (& depuis Abbé de Hau-
„ te-fontaine) laquelle étoit Religieuſe de
„ Collinance, Prieuré de Fontevrault, & qua-
„ tre autres de Chanteloup & une Novice
„ de la même Maiſon.

„ Dans ce même tems la Mere Angelique
„ ayant appris de la Mere Prieure de Gif,
„ qui étoit céans, que ſa niece qui étoit
„ une fille de vingt-quatre ans, Religieuſe
„ de la même Abbaye de Gif, étoit tom-
„ bée malade de la petite verole chez Ma-
„ dame de Miramion qui l'avoit priſe pour

l'établiſſement entier de la reforme, qu'elle a ſoutenue juſqu'à ſa mort, arrivée le 14. Mars 1727. Le bien y a été entretenu par Madame Julie Victoire de Rohan-Chabot qui eſt morte le 16. Octobre 1730. Après quoi ce Monaſtere qui depuis long-tems avoit des Prieures perpetuelles, eſt rentré dans ſon droit d'élection triennale.

XII. Rel. „ compagne de ſa fille, auſſi Religieuſe de
„ Gif qui étoit avec elle, ainſi que la plû-
„ part qui s'étoient retirées chez leurs pa-
„ rens; & ſachant que ladite Dame ne la
„ pouvoit garder, parce qu'elle avoit des
„ enfans chez elle qui auroient pu gagner le
„ mal, (ce qui mettoit la bonne Prieure
„ dans une peine extrême, ne ſachant que
„ faire pour ſecourir ſa niece, dont l'Ab-
„ beſſe qui s'en devoit tenir plus chargée
„ qu'elle, ne ſe mettoit nullement en peine:)
„ la Mere Angelique ne l'eut pas, dis-je, plu-
„ tôt appris, qu'elle ſupplea à l'indifference
„ de l'une & à l'impuiſſance de l'autre, ſa
„ charité étant habituée depuis long-tems à
„ porter les fardeaux de tous. Elle donna
„ ordre dans le moment, que la fille fût
„ tranſportée dans une chambre tout de-
„ vant la porte de ceans, qui étoit à une
„ femme qu'on connoiſſoit dans la Maiſon,
„ & dont on ſe ſervoit quelquefois. Elle lui
„ donna charge de ſervir cette malade, &
„ mit encore auprès d'elle, une Religieuſe
„ d'Arras Converſe, qui avoit été quelque-
„ tems ceans, & que l'on retiroit encore
„ au dehors chez une bonne femme, où on
„ l'entretenoit. La Mere donna ordre à
„ Madame Vitard, de la meubler de toutes
„ les choſes neceſſaires à une malade, vaiſ-
„ ſelle, linge & toute ſorte de choſes que
„ je ne m'amuſe pas à ſpecifier. Voyant
„ l'extrême reconnoiſſance où étoit la Me-
„ re Prieure de Gif, d'une charité ſi éten-
„ due & qui nous étonnoit auſſi nous au-
„ tres, quoique plus accoutumées à ſa ma-
„ niere d'agir dans de telles occaſions; elle

„ nous

„ nous dit, pour en diminuer l'opinion dans XII. Rel.
„ notre eſprit, qu'elle ne craignoit pas de
„ meubler abondamment cette petite cham-
„ bre de toutes choſes neceſſaires qu'elle
„ faiſoit acheter exprès, parce qu'auſſi-bien
„ elle auroit affaire de tout cela pour Port-
„ Royal des Champs, lorſqu'on y retour-
„ neroit. Il lui eſt très ordinaire de trou-
„ ver de pareilles defaites, pour couvrir ce
„ qu'elle fait, lorſqu'elle croit qu'on le re-
„ marque & qu'on l'admire dans des occa-
„ ſions ſemblables.

„ Comme cette bonne Religieuſe malade
„ eſt devant chez nous (ceci a été écrit
„ dans le tems qu'il ſe paſſoit,) on lui fait
„ ici tous ſes bouillons & tous les remedes
„ dont elle a beſoin. Madame de Gif (qui
„ eſt Madame de Morant) ne s'eſt mêlée
„ en aucune ſorte de tout ceci, juſqu'à ce
„ que cette bonne Religieuſe ayant été très
„ mal, (enſorte que les Medecins craignoient
„ qu'elle n'allât pas juſqu'au lendemain ma-
„ tin) la Mere Prieure de Gif le manda de
„ ceans à ſon Abbeſſe, la ſuppliant de lui
„ envoyer une de ſes Religieuſes, pour être
„ être encore auprès de la malade, qui avoit
„ beſoin de plus d'aſſiſtance; & l'informa
„ en même-tems, de toutes les bontés &
„ des ſecours que la Mere Angelique lui
„ avoit rendus: ce qui l'obligea de repon-
„ dre, qu'elle la vouloit reconnoître, & ſa-
„ tisfaire à toute la depenſe qu'elle avoit fai-
„ te ſi charitablement. Neanmoins je dou-
„ te fort que Dieu lui cede cette dette, &
„ je crois qu'il voudra que ce ſoit lui ſeul
„ qui rende à la charité de la Mere la re-

XII. Rel. „ compenſe de ce qu'elle n'a fait que pour „ lui.

„ Enſuite de cela, Madame de Gif * „ vint ceans & amena la Religieuſe Con- „ verſe qu'on lui avoit demandée pour être „ auprès de la malade. Elle ne croyoit pas „ devoir entrer elle-même dans la Maiſon : „ mais la Mere Angelique le lui offrit, par „ le pur motif du zele qu'elle avoit que „ cette Fille ſe pût rendre capable de ſa char- „ ge, & qu'il lui pouvoit être utile de voir „ l'ordre de la Maiſon & des perſonnes qui „ peut-être lui pourroient ſervir. Elle fit „ cela avec une bonté qui ne ſe peut dire. „ Allant à la porte la recevoir, elle dit à „ la Mere Prieure, avec une grace qui ne „ s'exprime pas, *Je m'en vais tant la ca-* „ *reſſer*; ce qui eſt d'autant plus à conſi- „ derer, qu'elle n'avoit d'autre vue en cela „ que le deſir du bien de cette Abbaye, où „ l'on craignoit beaucoup que ce nouveau „ gouvernement d'une Fille de vingt-deux „ ans, n'apportât un grand changement au „ bon ordre que la derniere Abbeſſe † avoit „ établi. Ce fut pour cette ſeule conſide- „ ration, que la Mere lui fit offre d'entrer, „ & cela un jour où on n'avoit deja que „ trop d'embarras, y ayant ceans dix-neuf „ Religieuſes de Belle-Chaſſe, qui y étoient „ entrées ce jour-là 23. Mai 1652. à la „ prie-

* Madame de Morant étoit âgée de vingt-deux ans. Elle fut convertie par le miniſtere de la Mere Angelique, & ſe demit.

† Madame Magdeleine de Mornai niece des deux precedentes Abbeſſes de Gif, dont il a été parlé au Tom. I. p. 220.

„ priere de M. de la Haie, qui prenoit ſoin XII. REL.
„ d'elles & qui ſe promettoit que cela leur
„ ſerviroit; de ſorte qu'en comptant ces dix-
„ neuf de Belle-Chaſſe & celles de Gif que
„ l'Abbeſſe amena avec elle, nous eumes
„ vingt-ſept Religieuſes de ſurcroît à dîner
„ ce jour-là, ſans celles qu'on avoit deja
„ reçues pour y demeurer.

„ Le Vendredi 24. Mai, il entra ſix Re-
„ ligieuſes de Mont-Martre; ſavoir, les deux
„ Charpentier, les deux Parfait & les deux de
„ Brion. Les quatre premieres qui n'avoient ja-
„ mais vu la Maiſon ni la Mere Angelique, de-
„ meurerent ſi ſatisfaites de l'une & de l'autre,
„ & ſur-tout ſi ravies de la maniere dont
„ la Mere leur avoit parlé, qu'elles ne la
„ pouvoient quitter quand il fallut qu'elles
„ s'en allaſſent. Elles en parloient entre
„ elles & à nous, avec une admiration qui
„ n'avoit rien d'étudié, avouant qu'elle leur
„ avoit tout-à-fait gagné le cœur, & qu'el-
„ les eſtimoient infiniment notre bonheur
„ de poſſeder une telle perſonne. La Mere
„ leur avoit conté une partie de ſa vie, au
„ moins tout ce qui regardoit ſon entrée
„ dans la Maiſon, la reforme de Maubuiſ-
„ ſon, &c. Malheureuſement je ne m'y
„ rencontrai pas, dont j'ai eu tous les re-
„ grets du monde."

On voit par ces Remarques de ma Sœur Angelique de S. Jean, qu'elle avoit commencé à compter exactement toutes les Religieuſes qui entroient. Mais le nombre en devint ſi grand qu'elle s'en laſſa. Il lui auroit été même aſſez difficile de continuer, parce que nous étions pluſieurs Religieuſes

XII. Rel. deſtinées à les recevoir ; & que quand elle ſe trouvoit avec quelques-unes de ces Religieuſes étrangeres, ſouvent elle ne voyoit pas celles que d'autres Sœurs conduiſoient.

Je mettrai encore ici l'extrait d'une Lettre que notre Mere écrivit ſur le même ſujet le 24. Septembre 1652. à une perſonne en qui elle avoit une parfaite confiance *. Voici ce qu'elle porte.

„ Nous avons bien été viſitées de quatre „ cens Religieuſes de tout Ordre. Il me „ ſemble que ç'a été une ſinguliere provi„ dence de Dieu. Cela a donné un peu de „ travail, mais non pas par ſa grace, gran„ de diſtraction ; au contraire, ces viſites „ nous ont donné ſujet de reconnoître les „ grandes obligations que nous avons à „ Dieu, & à ceux qu'il lui a plu donner pour „ nous inſtruire de nos devoirs, (ſur tout „ à M. de S. Cyran notre bon pere qui eſt „ avec Dieu, & qui a été le principe de „ notre bonheur ;) voyant ces pauvres Fil„ les ſi deſtituées de conduite, que cela „ fait pitié. D'ailleurs elles ſe ſont de„ trompées de tout ce qu'on leur avoit dit „ de nous, & en jugeant par nos maximes „ & l'ordre general de la Maiſon, elles nous „ ont eſtimées incomparablement plus que „ nous ne valons, & pluſieurs ſe ſont re„ nouvellées, outre huit qui nous ſont de„ meurées. Nous en avons eu pour un „ jour juſqu'à cinquante, ſans que l'on ait „ été incommodé pour leur nourriture ni „ qu'elles ayent cauſé aucun deſordre ; quoi„ qu'il y eût dans cette Maiſon juſqu'au „ nom-

* M. de Barcos Abbé de S. Cyran.

„ nombre de cent quatre vingts deux perſon- XII. REL.
„ nes. Jamais il n'y eut plus de ſilence,
„ graces à Dieu, ni nous n'eumes moins
„ d'incommodité pour le vivre, encore que
„ toutes choſes ayent été fort cheres, &
„ preſque un tiers plus que les années paſ-
„ ſées. Je vous ſupplie très humblement,
„ mon pere, de prier Dieu que nous ſoyons
„ vraiment reconnoiſſantes de ces graces.
„ Nous avons vu des Religieuſes qui ont
„ juſqu'à cinquante mille livres de rente,
„ qui ſouffrent la neceſſité & s'eſtiment pau-
„ vres; & nous qui n'en avons pas dix nous
„ ne ſouffrons rien. Cela me fait peur,
„ voyant combien nous ſommes indignes
„ d'une telle protection & ſi particuliere
„ bonté que Dieu a pour nous, &c."

XXVII. Quelle fut l'occaſion de ces autres entrées frequentes de Religieuſes à P. R.

Je crois qu'il ne ſera pas inutile de rapporter ici ce qui donna occaſion à ces entrées ſi frequentes; car d'abord, il n'en entroit point qu'avec une permiſſion expreſſe. Ce fut que les Filles de la Congregation de Notre-Dame de la Ville d'Etampes, étant venues à Paris, comme pluſieurs autres Communautés de la campagne, qui n'étoient pas en ſureté dans leurs Monaſteres, elles arriverent au Fauxbourg S. Jacques ſur les neuf heures du ſoir, la veille de la Sainte Trinité (25. Mai.) Elles étoient dans une extrême inquietude de ne ſavoir où elles pourroient ſe retirer pendant la nuit, parce qu'elles devoient aller chacune chez leurs parens, & qu'il n'étoit pas poſſible d'aller chercher leur maiſon à l'heure qu'il étoit, qu'on ne voyoit pas à ſe conduire. Ne ſachant quel conſeil prendre,

XII. Rel. elles s'affligeoient & pleuroient fort. Mais une d'entre elles qui avoit servi Madame le Maître, sœur de le Mere Angelique, avant que d'être Religieuse, se souvint en voyant le Monastere de Port-Royal, de la charité qu'elle avoit su qu'on y exerçoit. Elle dit à ses Sœurs qu'elles ne s'affligeassent point, qu'elles étoient auprès d'une Maison dont elle avoit assez de connoissance pour esperer que sans doute on ne refuseroit pas de les loger, si elles s'y adressoient. La necessité où elles se trouvoient les y fit bientôt resoudre, quoiqu'elles fussent fort prevenues contre Port-Royal.

La Mere Angelique ayant été avertie qu'un Couvent entier de Religieuses lui demandoit l'hospitalité, ne sachant où se refugier à l'heure qu'il étoit & étant exposées à tous les perils en un tems de guerre, elle en fut aussi touchée de compassion, que si ç'eussent été ses propres Sœurs, quoiqu'elle ne les connût en aucune façon. Considerant qu'elle ne les pourroit pas placer au dehors, où il n'y avoit ni logement ni meubles pour tant de Filles, elle crut que la charité qui est au dessus de toutes les loix, la dispensoit de l'obligation d'avoir une permission pour les faire entrer dans le Monastere, & elle les y reçut avec une plenitude de cœur qui ne se peut representer. Et comme la Maison étoit extrêmement pleine, tant de nos deux Communautés que de plusieurs Religieuses étrangeres, qui avoient eu la permission de passer avec nous le tems de la guerre, elle les mena à l'appartement de Madame la Princesse de Guimené, laquelle avoit

eu

eu la bonté de nous le prêter voyant la preſ- XII. Rel.
ſe où nous étions, qui nous avoit fait mettre des lits juſque dans les Parloirs.

On ſe mit auſſi-tôt en devoir de faire ſouper ces bonnes Religieuſes qui étoient au nombre de vingt-cinq; & il ſe rencontra par bonne fortune, que nos Sœurs avoient apprêté par avance une partie de notre dîné pour le lendemain, afin de ne pas perdre le ſermon & la ceremonie de la vêture de ma S. Euphemie (Paſchal) qui devoit prendre l'habit le lendemain, jour de la Sainte Trinité: ce qui vint fort à propos pour ſervir à nos nouvelles hôteſſes. On les accommoda tout le mieux qu'il fut poſſible avec beaucoup de joie & d'affection: ce qui parut ſur-tout, lorſqu'il fut queſtion de leur aprêter des lits, ce logement étant entierement degarni de meubles, & n'y en pouvant pas avoir beaucoup de reſerve dans une Maiſon où il y avoit tant de monde de ſurcroît. Toutes nos Sœurs firent bien voir dans cette rencontre, qu'elles étoient les veritables filles d'une Mere ſi charitable, & que ſes exemples auſſi-bien que ſes paroles étoient bien avant gravés dans leur cœur. La plûpart des Sœurs qui étoient deja couchées & endormies, s'étant éveillées en entendant parler & venir dans le Dortoir plus vite que de coutume dans un tems où tout étoit à craindre, ſortirent de leurs celluſes, pour voir ce que ce pouvoit être. Ayant appris que ce n'étoit point une armée de Soldats qui avoit fait cette petite allarme, mais l'arrivée d'une troupe de Religieuſes qui avoient beſoin de ſe repoſer & qui n'avoient point

de

XII. Rel. de lits, elles porterent auſſi-tôt avec une diligence & une affection incroyable, tout ce qu'elles purent, pour le ſoulagement de ces bonnes Filles. On ne rencontroit que des Sœurs chargées de leurs oreillers & couvertures, de leurs paillaſſes & matelas, étant toutes ravies de s'incommoder un peu dans cette occaſion d'exercer la charité. Il y avoit auſſi ſept Penſionnaires que l'on ramenoit à Paris chez leurs parens & quelques autres ſeculieres, qui n'entrerent pas, & la Mere Angelique recommanda fort qu'on en eût beaucoup de ſoin. M. d'Andilly qui étoit au dehors, s'empreſſa plus que perſonne de faire executer cet ordre; & ce fut lui-même qui pria la Mere Angelique qu'on retînt toutes ces perſonnes, & qu'on fît auſſi-bien la charité aux ſeculieres qu'aux Religieuſes: ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir.

Le lendemain jour de la Sainte Trinité, ces bonnes Religieuſes aſſiſterent à la Meſſe du Couvent & à la ceremonie de la vêture. Il ſe trouva encore pluſieurs autres Religieuſes qui étoient venues paſſer la fête avec nous; de ſorte que tous les ſieges de notre chœur ſe trouverent remplis, ceux d'en haut par les Religieuſes Benedictines & celles de la Congregation, & ceux d'en bas par la Communauté qui s'y met toujours aux ceremonies.

La plûpart de ces Religieuſes d'Etampes s'en allerent après la ceremonie, & ne dinerent pas à Port Royal: mais il y en avoit ſans elles un ſi grand nombre d'autres, qu'elles remplirent preſque le Refectoire;

de

de ſorte que la plûpart de nos Sœurs n'eu-XII. Rec.
rent place qu'au ſecond Refectoire. Je ne ſai pas de quelle maniere Dieu pourvut aux beſoins de tant de perſonnes; mais quoiqu'il y en eut un ſi grand nombre de ſurcroît & que l'on n'avoit pas attendues, on ne laiſſa pas de trouver tout ce qui étoit neceſſaire pour tout le monde.

Le peu de tems que les Religieuſes d'Etampes paſſerent à Port-Royal a ſervi à les detromper depuis; car pour lors elles étoient tellement prevenues contre ce qui s'appelle Port-Royal, qu'encore qu'elles ne puſſent ne ſe pas venir obligées de la charité qu'on leur y faiſoit, elles avoient aſſez de peine à le temoigner de bonne grace, & pluſieurs faiſoient paroître qu'elles nous apprehendoient & qu'elles avoient impatience d'être dehors. Nous avons ſu depuis quelques années, qu'elles ont tout un autre ſentiment de nous. Quelques-unes qui ont ici des parentes, ſont bien aiſes de leur écrire & de recevoir de leurs Lettres, & ſont ravies quand on leur envoye quelques-uns de nos Livres. Une de ces bonnes Religieuſes qui eſt à preſent à la Crêche & qui n'eſt pas Profeſſe de ce Monaſtere d'Etampes, mais qui y ayant été envoyée quelque tems avant la guerre ſe trouva avec les autres à Port-Royal, nous écrivit au commencement de notre retabliſſement, pour nous temoigner que depuis ce tems-là, elle avoit toujours eu une eſtime & une affection ſinguliere pour cette Communauté, y ayant vu, diſoit-elle, exercer une charité ſans exemple; ce qui lui avoit fait conſerver dans ſon cœur depuis tant d'ans

XII. Rel. d'années un deſir ardent de paſſer ſa vie avec nous.

La Mere Angelique écrivit auſſi-tôt à M. l'Archevêque de Paris (Jean-François de Gondi,) pour lui rendre compte de ce qu'elle avoit fait, dans la creance qu'il ne deſagréeroit pas qu'elle eût ouvert la porte du Monaſtere à ces bonnes Religieuſes, dans une ſi grande neceſſité, ſans ſa permiſſion. M. l'Archevêque qui avoit une eſtime & une bonté toute particuliere pour la Mere Angelique, lui temoigna qu'il étoit très ſatiſfait de ſa conduite. Il lui donna une permiſſion generale, de faire entrer toutes les Religieuſes qui ſe preſenteroient, eſperant que cela pourroit ſervir à pluſieurs; & depuis ce jour on ne vit plus que des proceſſions de la plûpart des Religieuſes qui s'étoient refugiées à Paris, leſquelles venoient à Port-Royal. Bien ſouvent nous étions obligées d'ouvrir la porte quatre ou cinq fois en un jour pour les recevoir. Il en venoit ſouvent des bandes de Mont-Martre, de Chelles, de Gif, de Malnoue, de Montargis, du Pont-aux-Dames, de S. Antoine, de Poiſſi, de la Villette, du Chaſſe-midi, de S. Eutrope, & de divers autres Monaſteres de preſque de tous les Ordres. Car outre ces troupes de celles qui vivoient en Communauté, nous en recevions auſſi ſouvent de celles qui étoient diſperſées chez leurs parens, & qui étoient bien aiſes de venir paſſer les Fêtes avec nous. On en a quelquefois compté juſqu'à vingt & trente & quelquefois quarante, de divers Ordres. La plûpart y venoient par affection & pour s'édi-

s'édifier, & quelques-unes par curioſité ; mais enfin elles paroiſſoient toutes extrêmement ſatisfaites de la Mere Angelique & de la Communauté. XII. Rel.

XXVIII. Charité de la M. Ang. pour ces Religieuſes, &c.

La Mere recevoit toutes ces Religieuſes avec une égale charité. Elles venoient avec nous à l'Egliſe, au Refectoire, à la Conference. Comme il en venoit à toutes heures, on leur preſentoit auſſi toujours la collation. La Mere les obligeoit à la faire à moins qu'elles ne duſſent jeuner, ne pouvant ſouffrir qu'elles ſortiſſent d'avec nous, ſans leur avoir temoigné ſa charité en toutes les manieres poſſibles. Elle leur parloit avec une ouverture de cœur & une bonté qui gagnoit d'abord leur affection. Elle ne les entretenoit que de choſes qui pouvoient leur être utiles, les porter plus à Dieu, leur donner plus de mépris du monde & d'amour de leur vocation. Elle leur repreſentoit les devoirs auxquels elle nous engage, avec tant d'ardeur & de force, qu'elles en étoient toutes ravies, & ne ſe pouvoient laſſer de l'entendre.

Je me ſouviens que je me rencontrai un jour dans la chambre, avec cinq ou ſix Religieuſes de Chelles. C'étoit Madame Duval, Madame de Bois-ruffin, Madame Brandon & quelques autres. Elle les entretint aſſez long-tems de la reforme, de la tolerance & du ſupport du prochain, de la charité envers les pauvres, & d'autres ſujets ſur leſquels elles lui demandoient des avis. Il ne me ſeroit pas poſſible de repreſenter le zele avec lequel elle leur parloit, non plus que la ſatisfaction qu'elles nous en temoignerent, non

XII. Rel. non ſeulement par leurs paroles, mais par leurs actions & leurs geſtes. J'étois entre deux de ces bonnes filles qui ſe tournoient ſouvent vers moi avec un viſage riant, & de fois à autres elles m'embraſſoient en me diſant : *Ho ! que vous êtes heureuſes, d'avoir une ſi bonne Mere !*

Il faudroit avoir marqué ſur l'heure-même ces entrées & tout ce qui s'y paſſoit, pour en pouvoir rendre un compte exact. Tout ce que j'en puis dire en general, c'eſt qu'elles étoient ſi frequentes, ou plutôt ſi continuelles, qu'étant une de celles qui étoient employées à entretenir ces Religieuſes & à les conduire, je n'avois qu'à peine le tems d'aller un peu prier Dieu, & dire notre Office, ſi ce n'étoit quand elles y voulõient aller avec nous; ce qu'elles faiſoient au moins les Fêtes, quand elles paſſoient tout le jour à Port-Royal. Cependant la Mere les recevoit toujours gaiement & avec une affection qui ne ſe peut exprimer; ſans nous temoigner jamais aucune laſſitude de ce qu'il en venoit tant, & ſans ſe trouver chargée de la depenſe que cela l'obligeoit de faire dans un tems ou on avoit aſſez de peine à vivre & à avoir des proviſions. Nous ſavons qu'elle a beaucoup ſervi à quelques-unes de ces Religieuſes qui avoient une confiance particuliere en elle, & ſur tout à quelques Abbeſſes fort bien intentionnées, qui l'entretenoient ſouvent en particulier & prenoient ſes avis, ſoit pour le reglement de leur Maiſon, ou pour leur propre conduite. Feu Madame de Chevreuſe, Abbeſſe du Pont-aux-Dames, qui étoit dans le deſ-

ſein

ſein de travailler à la reforme de ſon Monaſtere, s'enfermoit avec elle pour l'entretenir plus à ſon aiſe, & lui communiquer ſes deſſeins. Elle commença en effet à regler ſa Communauté, autant qu'il lui étoit poſſible dans ces tems fâcheux, & hors de ſon Couvent: mais Dieu la retira de ce monde avant que d'avoir pu executer ce qu'elle avoit entrepris. Madame de Vaucelas alors Coadjutrice de Reaulieu * & à preſent Abbeſſe, venoit fort ſouvent voir la Mere Angelique & lui parloit de ſa conſcience avec une entiere confiance. Elle n'a pas ſeulement pris ſa conduite pendant ce tems de guerre, mais elle a continué juſqu'à ſa mort, lui écrivant de tems-en-tems. Je ne dis point ici comment Dieu s'eſt ſervi de la Mere Angelique pour la toucher, la Mere Prieure l'ayant écrit †. Madame de la Tremoille, Abbeſſe de Jouarre ‡, vint auſſi à Port-Royal où elle paſſa quelques jours avec la Mere, dont elle nous temoignoit une extrême ſatisfaction. La Mere Angelique avoit auſſi beaucoup d'eſtime pour cette bonne Abbeſſe; & elles renouvellerent pendant ce tems-là, l'ancienne amitié qu'elles avoient eu autrefois l'une pour l'autre, quand la Mere Angelique fut envoyée au Lys pour y mettre la reforme. XII. Rel.

Feue Madame l'Abbeſſe de Mont-Martre ** voulut auſſi rendre viſite à la Mere An-

* Au Dioceſe de Soiſſons.

† On n'a point trouvé de Relation à ce ſujet.

‡ Au Dioceſe de Meaux.

** Madame de Beauvilliers.

XII. Rel. Angelique, quoiqu'elle fût ſi âgée & ſi foible qu'elle ne ſe pouvoit ſoutenir, & qu'il la fallût porter dans une chaiſe. Elle temoigna beaucoup d'eſtime & d'amitié pour la Mere Angelique. Elle lui dit entre autres choſes, qu'elles étoient les deux premieres qui avoient reformé leurs Maiſons, & que Dieu les avoit envoyées en même tems travailler à ſa vigne. Notre Mere lui temoigna qu'elle étoit fort éloignée de ſe comparer à elle qui avoit la premiere commencé à ſe reformer, & qu'elle n'étoit que ſa petite Novice. A quoi Madame de Mont-Martre repartit, qu'il étoit vrai qu'elle avoit commencé devant elle, & qu'elle étoit plus âgée qu'elle; mais que la fille avoit depuis bien ſurpaſſé la mere. Elle eut auſſi la bonté de voir toute la Communauté, & d'embraſſer toutes les Sœurs. La Mere Angelique nous recommanda de bien prier Dieu qu'il la conſervât pour le bien de ſon Monaſtere & de tout l'Ordre. Elle fit promettre à la Mere Angelique, qu'elle paſſeroit à Mont-Martre en allant à Port-Royal des Champs, & elle lui dit qu'elle vouloit qu'elle vît ſes nieces (Meſdemoiſelles de Bethune) qui étoient avec elle. Et de fait elle les envoya à Port-Royal peu de tems après, & temoigna qu'elle deſiroit fort que la Mere Angelique leur parlât, croyant qu'elle leur pourroit beaucoup ſervir. Elle ſouhaita auſſi fort que la Mere Angelique ſe trouvât (en 1654.) à la profeſſion de Mademoiſelle de Bethune (l'aînée:) mais cela ne ſe put faire pour diverſes raiſons.

Depuis ce tems là notre Mere écrivit à Ma-

Madame de Montmartre, ſur tout le 24. XII. Rec.
Octobre 1652. Elle lui temoigne dans cette Lettre qu'elle auroit une extrême conſolation de jouir encore une fois de l'honneur de la pouvoir entretenir, & qu'elle s'eſtimoit trop heureuſe de l'avoir reçue une fois, & de ce que ſa bonté & ſa charité lui faiſoient eſperer d'avoir toujours part à ſes ſaintes prieres & à l'honneur de ſon amitié. Elle lui parle auſſi au ſujet des bruits deſavantageux qu'on faiſoit courir contre la Maiſon de Port-Royal en ces termes: „ Le „ temoignage de ma conſcience me tient „ l'eſprit en repos dans toutes les ſuppoſi„ tions qu'on fait à notre égard. Mais j'a„ voue, ma très chere Mere, que ce m'eſt „ une conſolation très douce de ce qu'il „ plaît à Dieu de nous faire la grace qu'une „ perſonne que j'honore autant que vous, „ ne ſe laiſſe pas préoccuper de fauſſes per„ ſuaſions que je manque de fidelité à la foi „ de la ſainte Egliſe. Je m'unis de tout „ mon cœur, ma très chere Mere, dans „ la ſainte priere que vous faites à Dieu, „ afin qu'il lui plaiſe de réunir les cœurs de „ ſes ſerviteurs en l'unité ſainte & parfaite, „ que Notre Seigneur lui a demandée allant „ ſe ſacrifier pour nous. Et je vous puis „ aſſurer que tous ceux que j'ai le bien de „ connoître, qui ſont accuſés de diviſion, „ n'ont au contraire nul plus grand deſir „ que la parfaite union. C'eſt pour cela que „ je les honore, ſachant que Dieu eſt cha„ rité & qu'il n'eſt point dans ceux qui ne „ l'ont pas, &c."

Nous n'aurions point eu cette Lettre ſans le

XII. Rel. le ſoin de Madame la Marquiſe d'Aumont, qui écrivit à Madame de Vaucelas Coadjutrice de Reaulieu, qui étoit pour lors avec Madame de Montmartre, pour la prier de lui mander comment cette Abbeſſe l'avoit reçue, & de tâcher d'en tirer une copie. Voici ce que Madame de Vaucelas repondit dans une Lettre dont nous avons encore l'original, & que nous copierons ici:

„ Ce Jeudi à dix heures du ſoir 1652. Je „ ſuis fâchée, ma chere couſine, de n'avoir „ pas eu le loiſir de vous envoyer dès au„ jour d'hui le Livre que vous demandez: „ mais votre meſſagere nous a trouvées „ comme nous montions en caroſſe pour „ aller aux Jeſuites, où j'ai cru devoir ſui„ vre notre bonne Madame. Après notre „ retour, Madame a ouvert ſa boëte de „ maſſepains, & y a gouté avec grande ſa„ tisfaction. Mais ç'a été bien autre cho„ ſe, quand elle a lu ſa Lettre. Jamais il „ ne s'eſt vu une telle joie. Tous les ter„ mes & toutes les paroles ont été peſées, „ examinées & approuvées, juſqu'au point „ que la bonne Madame a ordonné que cet„ te Lettre ſeroit miſe dans un coffre de „ velours verd, avec les Reliques plus ſpe„ ciales. Que peut-on dire à cela, ma che„ re couſine, ſinon que ce ſont des mira„ cles de la grace? Pendant que l'on ca„ noniſoit notre digne Mere & que l'on „ enchaſſoit ſa Lettre, la Mere de S. Jean „ eſt arrivée & m'a dit que vous la ſou„ haitiez avoir. Auſſi-tôt je me ſuis miſe „ en devoir de la derober, & j'y ai ſi bien „ réuſſi qu'à cette heure que j'écris, Mada-

„ me

„ me croit l'avoir bien enfermée, & je la XII. Rel.
„ tiens. J'en viens de tirer une copie fort
„ exacte, ayant deſſein de renfermer demain
„ matin l'original; & j'ai grande joie qu'il
„ ſoit honoré comme il merite, & d'avoir
„ pu vous donner la ſatisfaction que vous
„ deſirez. Je doute qu'on puiſſe retrouver
„ la premiere. Mais je vous promets, ma
„ chere couſine, que je prendrai ſoin à l'ave-
„ nir de vous les envoyer toutes, & je
„ m'eſtimerai heureuſe de vous rendre ce
„ ſervice. Je n'oſe vous aller voir demain
„ à cauſe de toute l'Abbaye ou Commu-
„ nauté de Gif, ni même Samedi, com-
„ me j'avois deſſein, d'autant que celles de
„ ceans qui iront craignent que je ne leur
„ derobe leur tems auprès de notre Pere. M. Singlin.
„ J'irai Dimanche ou Lundi. En attendant
„ je demeure & pour toute ma vie, à nos
„ Reverendes Meres & à vous, très hum-
„ ble & très obeiſſante ſervante, &c."

XXIX. Autres traits de la charité de la M. Angelique.

Ma Sœur Angelique de S. Jean a marqué dans ſa Relation la plûpart des Religieuſes qui demeurerent pendant la guerre à Port-Royal, mais je m'en ſouviens encore de quelques-unes; qui ſont, Madame Teſtu de Gomerfontaine, Madame Gedouin Cordeliere de Provins qui y demeura encore long-tems après la guerre, & une autre Religieuſe Benedictine qui demanda à être reçue à l'épreuve, ce qu'on lui accorda, & elle porta l'habit blanc aſſez long tems, mais enfin elle ne s'eſt pas accommodée avec nous. Il y eut auſſi trois Sœurs Converſes de Gif & trois ou quatre Religieuſes de differens Couvents que la Mere Angelique

XII. Rel. avoit reçues à Port-Royal des Champs avant la guerre, & qu'elle en avoit ramenées avec nos Sœurs.

J'ai oublié de marquer que pendant qu'il entroit tant de ſortes de Religieuſes, la Mere qui deſiroit de les ſervir toutes également laiſſoit agir differemment ſon zele ſelon leurs beſoins. Elle joignoit la reprehenſion à l'inſtruction; quand elle voyoit des choſes qui l'y obligeoient. Car elle ne pouvoit du tout ſouffrir dans les perſonnes Religieuſes des marques de vanité qui profanent une ſi ſainte profeſſion. On en peut voir un exemple dans la maniere dont elle traita une Religieuſe qui vint ceans pendant la guerre, qui avoit un buſque à ſon corps & des gans, & dont l'air convenoit à cette affectation mondaine. Le fait a été ecrit * par ma Sœur Euſtoquie (de Bregy.) Il vint auſſi dans le même tems une autre Religieuſe de notre Ordre, qui avoit de grands cheveux cordonnés comme une ſeculiere. La Mere la vit peu, & ne s'apperçut point de cela. Mais quand nous lui dîmes après qu'elle fut partie, elle nous dit: „ Vous „ avez eu bien tort de ne me l'avoir pas „ fait remarquer. Je vous aſſure que je lui „ aurois coupé ſes cheveux avant qu'elle s'en „ fût allée d'ici."

Addition.

XXX. Etat de P. R. des Champs. Pendant que la Mere Angelique exerçoit ainſi ſa charité à Paris, les Meſſieurs qui étoient

* Voyez la XXI. Relation de la II. Partie de ces Memoires.

étoient reſtés à Port-Royal des Champs XII. Rel.
exerçoient la leur d'une autre maniere. M. le Duc de Luines qui s'y étoit retiré depuis quelque tems pour travailler à ſon ſalut, faiſoit ſur tout des charités conſiderables, ſoit en aſſiſtant de pauvres gens qui étoient retirés dans les bois, à cauſe de la miſere dont la campagne étoit affligée, ſoit en faiſant travailler des centaines de payſans à augmenter les bâtimens du Monaſtere, & à relever de huit pieds notre égliſe qui étoit auparavant baſſe & humide. Il fit auſſi fortifier ſon château de Vaumurier, où tous les Solitaires ſe retirerent, & où l'on obtint la permiſſion de tranſporter le S. Sacrement. On fortifia auſſi notre Monaſtere & on bâtit huit tours le long des murs. Comme les campagnes étoient ſans ceſſe couvertes de gens de guerre, il falloit que ces Meſſieurs fuſſent toujours ſous les armes *. Pluſieurs Gentilshommes du voiſinage ſe retirerent avec eux, en ſorte qu'en comptant les payſans il y avoit bien à Port-Royal des Champs & à Vaumurier près de mille perſonnes, qui toutes vivoient des charités de M. le Duc de Luines & de la Mere Angelique. De tems en tems il venoit à Paris quelques convois de farine, que ces Meſſieurs eſcortoient avec grand peril. Comme la guerre continuoit toujours & qu'elle étoit très furieuſe, on commença à craindre pour eux, & on eut deſſein de les faire venir à Paris. Mais cela n'eut point lieu, les choſes étant devenues plus tranquil-

* Voyez les Memoires de M. Fontaine, au commencement du Tome II.

XII. Rel. quilles à la fin de 1652.

XXXI. Affaire du P. Briſacier.

On a omis de parler d'une affaire importante qui ſe paſſa au commencement de cette même année, & qu'il eſt bon de dire un peu en detail. Vers la fin de 1651. le Pere Briſacier Jeſuite de Blois donna un Ouvrage, où en attaquant M. de Callaghan l'un de nos amis, qui étoit Curé près de cette ville à Cour-Cheverny, il dechiroit d'une maniere horrible & par toutes ſortes de calomnies les perſonnes les plus innocentes. Le Monaſtere de Port-Royal ſur tout & ſes Directeurs n'y étoient point épargnés. Ce Livre qui avoit pour titre *Le Janſeniſme confondu*, fut publié & affiché dans Paris, ſe vendant ſelon le titre *dans le cloître des Jeſuites.*

Des perſonnes de probité & d'honneur ne pouvoient être indifferens ſur cette affaire. Madame la Marquiſe d'Aumont entre autres ſe crut obligée d'écrire à M. l'Archevêque de Paris, pour lui demander reſpectueuſement la reparation de l'injure qui étoit faite à Port-Royal, où elle s'étoit retirée depuis trois ans & demi. Elle alleguoit deux raiſons de ſa demande. La premiere étoit que les Religieuſes de Port-Royal étoient traitées par le Pere Briſacier de *folles, d'impenitentes, d'aſacramentaires*, de filles *ſans religion & ſans mœurs* & dont on oſoit aſſurer fauſſement qu'une des regles de leurs Conſtitutions étoit qu'il étoit bon de mourir ſans Sacremens pour imiter le deſeſpoir de Jeſus-Chriſt. L'autre raiſon que Madame d'Aumont apportoit étoit qu'elle ſe conſideroit comme la cauſe innocente de

ce

ce ſcandale, puiſqu'elle avoit nommé à la XII. Rel. Cure de Cour-Cheverny M. de Callaghan Docteur en Theologie, dont elle connoiſſoit le merite & la pieté il y avoit douze ans, pour l'avoir vu demeurer auprès de M. l'Evêque d'Avranches ſon beaufrere. Elle ajoutoit qu'auſſi-tôt que M. de Callaghan avoit été en poſſeſſion de ſa Cure, & qu'il avoit commencé par ſes inſtructions ſolides à donner de l'horreur du peché, les Jeſuites avoient ſuſcité contre lui une violente perſecution; qu'ils avoient enſuite chargé le Pere Briſacier de le dechirer en pleine chaire comme un heretique & un mechant, ce qui l'auroit entierement perdu auprès du peuple s'il ne s'étoit purgé par un Ecrit très moderé; que c'étoit pour cela que le Pere Briſacier avoit fait le libelle diffamatoire dont elle prenoit la liberté de demander juſtice à M. l'Archevêque de Paris, dans le Dioceſe duquel il avoit été publié & affiché aux portes même de la Cathedrale. Elle finiſſoit en conjurant le Prelat de ne pas laiſſer impuni celui qui mepriſoit ſon autorité, en traitant ſi injurieuſement les Filles de Port-Royal, qu'on ne pouvoit ainſi offenſer ſans accuſer de connivence ſa perſonne ſacrée.

XXXII. Conduite de la M. Ang.

Pendant ce tems là notre Mere & toutes ſes filles étoient fort tranquilles. Les premieres penſées de la Mere Angelique furent de ne ſe plaindre qu'à ſon divin Epoux des outrages qu'on faiſoit au Monaſtere, & de s'animer à le ſervir avec encore plus de fidelité & d'amour, plus les hommes nous decrioient comme des mechantes & des in-

XII. Rel. M. Arnauld. fidelles. „ J'ai lu, diſoit-elle à un des Direc-
„ teurs de la Maiſon, par rencontre & „ par la perſuaſion de Madame d'Aumont „ le Livre du Pere Briſacier, qui m'a éton-„ né & affligé l'eſprit plus que je ne le „ puis dire, en voyant un Religieux & un „ Prêtre publier de ſi horribles impoſtures „ & de ſi étranges calomnies. Mais enfin „ tout ce qu'il me ſemble que cela doit pro-„ duire en nous eſt un deſir que Dieu nous „ faſſe la grace de vivre auſſi chretienne-„ ment & auſſi ſaintement qu'on nous ac-„ cuſe d'être mechantes; & de nous ren-„ dre par ſon ſecours auſſi irreprehenſibles „ dans les moindre choſes qu'on nous de-„ chire comme criminelles dans les gran-„ des. ”

Quelque tems après, comme M. l'Archevêque de Paris avoit donné le Livre du Pere Briſacier à M. Robert Duval Docteur & Profeſſeur de Sorbonne, afin qu'il l'examinât & lui en fît ſon rapport, on conſeilla à la Mere Angelique d'écrire à M. l'Archevêque. Elle le fit le 17. Decembre en des termes fort humbles. Après lui avoir repreſenté que depuis pluſieurs années nous ſouffrions en patience la perſecution de pluſieurs calomnies publiées par les Peres Jeſuites ſans l'avoir importuné de nos plaintes, elle lui parloit des excès du Pere Briſacier. Elle lui diſoit qu'en nous faiſant juſtice il ſe la feroit à lui même, & qu'elle eſperoit qu'en conſequence de la bonté par laquelle il nous avoit ſoutenues depuis tant d'années contre les puiſſances excitées par la malice de ceux qui ſe declaroient nos ad-

ver-

verſaires il nous traiteroit encore en cette rencontre avec des ſentimens charitables & paternels. XII. REL.

XXXIII. Cenſure du Livre du P. Briſacier.

Notre Mere ne fut pas trompée dans ſon attente, & Dieu diſpoſa tellement le cœur de M. l'Archevêque qu'il condamna le Livre du Pere Briſacier par ſa Cenſure du 29. Decembre *, où, après avoir dit à quels excès ce Pere s'étoit porté contre la Maiſon de Port-Royal, en le taxant (lui Archevêque) de connivence, *aux pretendus deſordres de ce Monaſtere qui étoit ſous ſa juriſdiction, viſite & correction*, il condamne le Livre du Pere Briſacier, *comme injurieux, calomnieux, & qui contient pluſieurs menſonges & impoſtures*; & ſe croit obligé de declarer *que les Religieuſes de Port-Royal dont ce Pere avoit voulu noircir la candeur de leur bonnes mœurs & offenſer leur integrité & Religion*, étoient *pures & innocentes.*

Les Peres Jeſuites remuerent beaucoup pour empêcher la publication de cette Cenſure. Ils engagerent M. Hallier à ſolliciter M. du Sauſſai Official de ſupprimer au moins le titre du Livre du Pere Briſacier, afin de detourner l'attention de deſſus eux. M. du Sauſſai qui étoit fort embarraſſé au ſujet de ſa nomination à l'Evêché de Toul, & qui croyoit devoir menager tout le monde, ſe prêta à ce deſſein. Mais M. l'Archevêque demeura inflexible & voulut que ſa Cenſure fut affichée par tout, & publiée dans toutes les paroiſſes le 7. Janvier 1652. Quelques Curés de Paris, comme M. Abelly de

* Voyez cette Cenſure en entier à la fin des Memoires de M. du Foſſé.

XII. Rel. S. Joſſe, M. Amyot de S. Merri, M. Olier de S. Sulpice, ayant refuſé, il leur ordonna de le faire le Dimanche ſuivant (14.) par une Ordonnance particuliere. Mais il y en eut qui dirent en même tems que M. l'Archevêque ne condamnoit point les ſentimens des Jeſuites.

Ce Prelat en envoyant le 10. Janvier ſa Cenſure à M. Henri Arnauld Evêque d'Angers, lui écrivit de ſa main qu'il avoit fait ce qu'il avoit *du dans cette facheuſe & miſerable rencontre, en faiſant juſtice publique d'un crime ſi honteux & infame par les menſonges & calomnies* du Pere Briſacier, qu'il appelle *temeraire & inſolent Prêtre & Religieux*; au lieu qu'il appelle toujours la Mere Angelique ſa *bonne fille*. Il écrivit auſſi dans le même tems à Madame la Princeſſe de Guimené qu'il avoit lu l'Ecrit qu'elle lui avoit communiqué, (c'étoit la *Defenſe de la Cenſure* contre une Lettre du Pere Briſacier) & qu'il l'avoit trouvé auſſi *retenu que l'autre* (celui du Jeſuite) *étoit inſolent à l'ordinaire de tels eſprits*; & quelques jours après il permit la publication de cette *Defenſe*.

XXXIV. Menaces contre P. R. Diſpoſitions de la M. Ang.

Ce fut ainſi que nous fûmes declarées innocentes par la voix de notre Paſteur. Mais cela n'arrêta pas les calomnies, on en inventa tous les jours de nouvelles. Depuis la fin de 1653. on nous menaça continuellement, tantôt d'envoyer des Commiſſaires pour chaſſer les Meſſieurs de la Maiſon des Champs, où ils ne faiſoient autre choſe que de ſervir Dieu dans une vraie ſimplicité, tantôt de diſperſer les Religieuſes comme étant

étant deſobéiſſantes à l'Egliſe. Sur quoi la XII. Rel.
Mere Angelique écrivoit (le 4. Fevrier 1654.) à une perſonne amie de la Maiſon :
„ Nous eſperons que Dieu nous continuant
„ ſes ſaintes graces, nous ſupporterons de
„ bon cœur les maux dont on nous mena-
„ ce, pour l'amour de la ſainte verité qu'il
„ nous a fait la grace d'aimer dans l'union
„ de la ſainte Egliſe, de laquelle moyen-
„ nant ſa ſainte grace nous ne nous depar-
„ tirons jamais ; & quand les efforts des
„ malins en chaſſeroient nos corps, ils n'en
„ ſepareront jamais nos ames. Quelque trai-
„ tement que nous puiſſions recevoir, elle
„ ſera toujours notre mere comme Dieu eſt
„ notre pere." Et en une autre occaſion parlant d'elle-même, elle diſoit : „ Je ſerois
„ trop heureuſe dans un Monaſtere où l'on
„ me traiteroit dans l'humiliation dont je
„ ſuis digne. Ce me ſeroit un grand ſujet
„ d'eſperer que Dieu me feroit miſericorde,
„ en me donnant le tems de ſatisfaire à ſa
„ juſtice. Peut-être veut-il que nous ſoyions
„ tant menacées, afin qu'avec ſoumiſſion
„ nous ſoyions plus ſoigneuſes à implorer ſa
„ miſericorde, peut-être auſſi pour nous
„ preparer à bien ſouffrir. Sa bonté nous
„ fait deja au moins la grace que tous les
„ bruits & les terribles mediſances que l'on
„ fait de nous, ne nous troublent point.
„ Nous ſommes innocentes devant les hom-
„ mes, diſoit-elle un autre jour, nul ne l'é-
„ tant devant Dieu ; mais par ſa grace on
„ ne ſauroit nous perſecuter ſans injuſtice.
„ Nous ſerons trop heureuſes de l'être, ſi
„ Dieu l'ordonne ainſi, eſperant que ſa bon-

XII. Rel. „ té nous fortifiera de ſa grace pour le ſouf-
„ frir patiemment.”

Le 21. Mars 1654. mourut notre Archevêque (M. Jean-François de Gondi) qui en toute occaſion nous avoit protegées & ſoutenues de ſon autorité. Les troubles qui arriverent enſuite dans l'Archevêché de Paris empêcherent ſon ſucceſſeur (M. le Cardinal de Rets) de nous ſoutenir, Dieu voulant être ſeul notre refuge & notre protecteur. En l'année 1655. tout parut diſpoſé à une violente perſecution, & les menaces continuerent. On ne ceſſoit de prevenir l'eſprit du Roi & de la Reine contre nous. Vingt-deux Jeſuites qui prêchoient le Carême à Paris, decrierent Port-Royal comme heretique, & tâcherent de ſoulever le peuple contre nous. On refuſa les Sacremens à un des premiers Seigneurs de la Cour *, parce qu'il avoit chez lui un de nos amis & que nous avions ſa petite fille parmi nos Penſionnaires. M. Arnauld ayant cru devoir prendre ſa defenſe fut attaqué lui-même & obligé de ſortir de Port-Royal des Champs où il étoit, pour ſe cacher. Au milieu de tout cela la Mere Angelique étoit toujours la même, & elle écrivoit à M. Arnauld (au commencement de Decembre 1655.) *Si on efface votre nom d'entre celui des Docteurs, il n'en ſera que mieux écrit dans le livre de Dieu. Quoi qu'il vous arrive Dieu ſera avec vous. Vous ſervirez mieux ſa ſainte verité par les ſouffrances que par les Ecrits.*

XXXV. On chaſſe les Solitaires de P. R. L'année 1656. commença avec de nouvel-

* M. le Duc de Liancour.

velles menaces de chaſſer les Solitaires, & de nous ôter nos penſionnaires & nos Confeſſeurs : rien ne ſembloit plus aſſuré. Sur quoi la Mere Angelique diſoit : *Que Dieu nous donne une vraie foi & une vraie charité, & avec cela nous ſerons trop forts !* Au commencement de Mars on penſa à faire retirer les Solitaires avant qu'on les chaſſât, mais tous deſirerent attendre l'extremité, parce qu'ils eſtimoient cherement les jours qui leur pouvoient reſter. Mais à la fin du mois ils eurent ordre de la Cour de ſe retirer, même M. d'Andilly qui en avoit eu l'agrement pour y venir. Leur ſortie fut toute chretienne, ſans chagrin ; & il parut clairement alors qu'ils n'avoient cherché que Dieu en venant dans cette ſolitude. XII. Rel.

XXXVI. Dieu fait des miracles en faveur de P. R.

Dans ces circonſtances où l'on étoit prêt d'executer les autres deſſeins qu'on avoit contre nous, Dieu ſe declara lui même notre protecteur d'une maniere extraordinaire, en operant le 24. Mars un grand miracle ſur une de nos penſionnaires *. Il fut accordé aux prieres ferventes de notre Mere, la Mere Marie des Anges Suireau qui avoit été élue Abbeſſe le 23. Novembre 1654. après la demiſſion de la Mere Angelique qui l'étoit depuis douze ans. Ce premier miracle, qui ſe fit à Port-Royal de Paris par la moyen d'une épine de la ſainte Couronne de Notre-Seigneur, fut ſuivi d'un très grand nombre d'autres dont deux furent verifiés & publiés ſolemnellement par les Superieurs,

* Mademoiſelle Marguerite Perier.

XII. Rel. rieurs *. Ce fut ce qui ſuſpendit la perſecution pendant pluſieurs années, ſans que nous ceſſaſſions d'être calomniées & menacées des plus grands maux. Ce fut auſſi ce qui ſervit à detromper le peuple des idées qu'on lui inſpiroit depuis long-tems que nous étions des heretiques, & ce qui l'engagea à viſiter notre Egliſe avec un concours prodigieux.

XXXVII. Interrogatoire de la M. Ang. par le Lieutenant civil.

Mais avant que le premier miracle eut éclaté, on envoya M. le Lieutenant Civil (d'Aubrai) à Port-Royal des Champs pour voir ſi tous les Meſſieurs s'en étoient retirés. Il interrogea la Mere Angelique, qui lui repondit avec autant de force que de naïveté, comme il paroît par la Relation que la Mere Angelique de S. Jean en fit alors & que nous inſerons ici.

[Le Jeudi 30. Mars, 1656. M. le Lieutenant Civil arriva aux Granges ſur les dix heures du matin, & deſcendit à l'Abbaye après midi où il dîna. Après dîner il monta au grand Parloir où il fit appeller la Superieure. La Mere Angelique qui avoit été avertie dès le matin qu'il avoit dit qu'il n'avoit à voir les Religieuſes que par compliment, mais que ſa commiſſion ne s'étendoit point à elle, y alla ſans nulle preparation, & ne penſa jamais même à s'informer, comme elle l'eût pu faire durant qu'il dînoit, de ce qui s'étoit paſſé aux Granges. Avant que d'entrer au Parloir neanmoins elle ſe mit à genoux, & fit une petite priere en ſilence. Elle trouva bon que la Mere Prieu-

* On dreſſa dans le tems les Relations de plus de quatre vingts.

Prieure * & moi demeurassions retirées en un coin du Parloir, pour entendre ce qui se diroit, de sorte que je ne rapporterai que ce que j'ai oui moi-même. XII. Rel.

D'abord M. le Lieutenant Civil lui dit qu'il avoit beaucoup de joie d'avoir l'honneur de la voir, seulement qu'il eût souhaité que ç'eût été dans une meilleure occasion, mais que quand le Roi commandoit, il falloit obéir : qu'il avoit ordre de savoir d'elle par quelle autorité ces Messieurs étoient assemblés aux Granges. Elle repondit qu'on n'avoit jamais eu dessein de faire aucune assemblée, & qu'on n'avoit point cru non plus qu'il fût besoin d'aucune autorité pour permettre à ce peu de personnes qui s'y étoient retirées, d'y vivre en la même maniere que toute personne qui veut servir Dieu le peut faire dans une retraite particuliere ; qu'au reste rien ne s'étoit jamais fait avec moins de dessein. Sur cela elle commença l'histoire de la retraite de MM. le Maître & des autres premiers qui y sont venus, qu'elle continua jusqu'au tems que les Religieuses étant revenues, ces Messieurs leur quitterent les logemens de l'Abbaye où ils demeuroient, & se retirerent aux Granges. Il l'écouta toujours sans l'interrompre, & ensuite il lui dit, qu'encore qu'il eût bien entendu tout cela, il ne suffisoit pas, qu'il falloit faire les choses dans les formes ; & il lui demanda si elle voudroit bien lever la main, & promettre de repondre avec verité à ce qu'il lui demanderoit. Elle lui repondit avec

* La Mere Marie Dorothée de l'Incarnation le Conte.

XII. Rel. assurance, *Oui dea, Monsieur, Dieu est la verité, & je l'honorerai en la disant.* Il lui dit qu'elle trouveroit encore bon qu'il fit écrire ses Reponses: ce qu'ayant aussi agréé, d'abord il lui demanda son nom. Elle se nomma Sœur Marie Angelique. Il y ajouta *Arnauld* sur quoi elle lui dit que ce n'étoit point la coutume de cette Communauté de se servir du nom de sa Maison. Nonobstant cela il ne laissa pas de le dicter à son Secretaire. La Mere Angelique l'interrompit en souriant, & lui dit: *Mais, Monsieur, permettez moi que je vous dise encore une fois que nous ne nous servons jamais de ces noms dans tous nos Actes.* Je le crois bien dans les vôtres, lui dit-il, Madame, mais c'est ici le mien, laissez-moi faire, s'il vous plaît.

Il lui demanda ensuite quelle charge elle avoit dans la Maison, & elle repondit qu'elle n'y en avoit point, mais seulement que la Mere Abbesse l'avoit commise pour gouverner cette Maison avec la Prieure qui y étoit, & qu'elle offrit de lui faire voir, disant seulement que la raison qui avoit fait qu'elle s'étoit presentée plutôt qu'elle, c'est qu'elle savoit davantage comment les choses s'étoient passées que la Prieure, qui n'avoit été mise en charge que long-tems depuis, & en avoit peu de connoissance. Il ne temoigna pas se soucier beaucoup de la voir, & dit seulement qu'il pourroit lui parler après avoir entretenu la Mere Angelique: mais il n'y pensa plus depuis.

Pour commencer son Interrogatoire, il lui demanda comment & par quelle autorité

rité ces Meſſieurs s'étoient aſſemblés aux XII. Rel.
Granges. Elle repondit que pour la maniere dont cela s'étoit fait, elle le pouvoit aſſurer que ç'avoit été ſans aucun deſſein, & ſeulement par diverſes rencontres: que pluſieurs perſonnes s'étoient trouvées en ce lieu, y étant toutes venues les unes après les autres, ſans penſer à y faire d'aſſemblée; que le premier de tous fut M. le Maître, qui ayant été touché de Dieu & deſirant de quitter le monde, demanda permiſſion à la Mere Abbeſſe de Port-Royal à Paris (où il avoit ſa mere & ſa grand-mere Religieuſes, cinq tantes, & ſept ou huit couſines) de ſe retirer dans leur Abbaye de la campagne, qui étoit pour lors abandonnée, les Religieuſes en étant ſorties il y avoit bien douze ans avec permiſſion des Superieurs, pour ſe venir établir à Paris, où elles avoient bâti leur Monaſtere du fauxbourg S. Jacques, dont la Reine Mere Marie de Medicis avoit bien voulu ſe rendre la fondatrice, leur ayant fait l'honneur de leur donner ſon nom: que M. le Maître avec l'agrement de l'Abbeſſe, ſe retira dans cette Maiſon où il n'y avoit pour lors qu'un ſeul Chapelain (que l'on avoit obtenu de M. l'Archevêque, qui y demeura pour dire les Meſſes & n'abandonner pas cette ancienne Egliſe) & les perſonnes neceſſaires pour la conduite du menage & des terres de l'Abbaye: que peu de tems après un frere de M. le Maître qui portoit l'épée, ayant auſſi voulu quitter le monde, ſe retira au même lieu avec lui: qu'enſuite un nommé M. Lancelot que l'on avoit chargé de l'inſtruction

de

XII. Rel. de trois jeunes enfans, dont l'un étoit fils de M. Bignon, y vint auſſi demeurer : qu'un autre, nommé M. Pallu, qui avoit été Medecin de feu M. le Comte de Soiſſons, & qui étant preſent quand il fut tué, en fut ſi touché qu'il ſe reſolut de tout quitter & vint ici, où il eſt demeuré quelques années & y eſt mort ; que quelque tems auparavant un Chirurgien s'y étoit auſſi retiré, lequel y eſt encore à preſent & fait beaucoup de charité à tous les pauvres du voiſinage & à d'autres mêmes qui le viennent trouver de loin ; & elle inſinua qu'il nous étoit bien neceſſaire à nous mêmes qui ſommes ici fort éloignées de tout ſecours. Elle nomma encore M. Lindo qu'elle dit y être mort, & marqua qu'il y en avoit eu encore quelques autres ſans les nommer.

M. Moreau.

Elle parla enſuite de M. d'Andilly qu'elle dit y être venu au vû & au ſû de tout le monde, ayant même pris congé de la Reine & de M. le Cardinal. M. le Lieutenant civil lui repondit qu'il ſavoit cela, & qu'il lui avoit fait l'honneur de lui venir dire adieu à lui même. Elle continua de lui dire que M. d'Andilly, qu'il ſait avoir toujours aimé les plants, s'y étant auſſi voulu occuper ici, avoit fait faire beaucoup de reparations dans les Jardins qui étoient la plûpart en marais, ce qui cauſoit un fort mauvais air dans la Maiſon, qui eſt devenue beaucoup plus ſaine depuis ce changement. Elle avoit parlé auparavant de M. de Luzanci qu'elle dit être fils de M. d'Andilly & s'être retiré devant lui ici, où il prenoit ſoin de faire valoir les terres de la Maiſon qui étoient en

fort

fort mauvais état, & que tout cela joint à XII. Rel.
beaucoup d'autres reparations fort neceſſaires, que l'on avoit auſſi faites dans les logemens qui étoient tout ruineux auparavant, donna lieu aux Religieuſes qui ſe trouvoient fort incommodées dans le Monaſtere de Paris à cauſe de leur trop grand nombre, de penſer à en renvoyer une partie ici avec la permiſſion qu'elles en obtinrent de feu M. l'Archevêque de Paris; que ce fut alors que les MM. qui occupoient les logemens de l'Abbaye, les quitterent pour les laiſſer aux Religieuſes, & ſe retirerent en haut à cette ferme qu'on nomme *les Granges*, excepté M. d'Andilly qui ſe logea dans la baſſecour de l'Abbaye, & le Medecin dont elle avoit deja parlé. Elle voulut commencer de dire comme celui-ci ayant fait bâtir un petit logis dans le jardin de l'Abbaye il fut ravi de le quitter & de le donner aux Religieuſes, & s'en fit bâtir un autre au dehors. Mais M. le Lieutenant Civil l'interrompit, & lui demanda ſi ce n'étoit pas celui dont elle lui avoit parlé qui étoit mort: que cela étant il n'y avoit plus rien à dire de lui. La Mere repondit qu'il étoit vrai, mais qu'encore que celui-là fût mort, nous en avions un M. Hamon.
autre en ſa place qui nous rendoit beaucoup d'aſſiſtance vû l'éloignement où nous ſommes de Paris, & le grand nombre de perſonnes qui ſont en cette Maiſon, où il ne ſe peut qu'il n'y ait ſouvent des malades. Il ne trouva rien à redire à cela, au moins il ne repliqua point.

Il l'interrogea enſuite ſi ce n'avoit donc pas été en ce tems que ces Meſſieurs avoient com-

XII. Rel. commencé de vivre en Communauté aux Granges. Elle repondit qu'ils n'avoient jamais été en Communauté, puiſque pour former ce que l'on appelle une Communauté, il faut qu'il y ait quelque Regle qui ſoit commune à tous, & que ces MM. n'en ont jamais obſervé d'autres que celle qui oblige tous les Chretiens; qu'il faut qu'il y ait un Superieur, & qu'ils n'en avoient point; qu'il faut d'ordinaire qu'il y ait conformité d'habit, & qu'il n'y en avoit aucune parmi eux, chacun s'habillant comme il lui plaiſoit; que l'on appelle encore vivre en Communauté de n'avoir point de bien en particulier, & qu'ils avoient tous la diſpoſition du leur, & enfin qu'ils demeuroient libres de demeurer & de s'en aller quand ils vouloient, preuve qu'il n'y avoit nulle ſorte d'engagement. Le Lieutenant Civil lui demanda s'il n'étoit pas vrai neanmoins qu'ils diſoient tous l'Office enſemble. Elle repondit que non, mais bien que quelques-uns d'eux quand ils ſe rencontroient dans le logis aux heures qu'il le falloit dire, l'alloient dire enſemble tout bas avec M. Arnauld & dans ſa chambre *que vous avez vue*, lui dit elle, *Monſieur, & qui ne reſſemble pas à une chapelle, ni ne peut être un lieu de grande aſſemblée*, ce qu'il avoua.

Il lui dit enſuite qu'il falloit bien neanmoins qu'il y eut une Chapelle où ces Meſſieurs qui étoient Eccleſiaſtiques diſoient la Meſſe. Elle aſſura qu'il n'y en avoit jamais eu aucune, & que M. Arnauld & un de MM. le Maître le cadet, qui étoient les deux ſeuls qui fuſſent Prêtres, quoiqu'on eût

vou-

voulu perſuader qu'il y en avoit quarante, XII. Rel.
deſcendoient pour dire la Meſſe à l'Egliſe de l'Abbaye, où tous les autres la venoient auſſi entendre. Il la preſſa davantage ſur ce point, & lui demanda *foi de Religieuſe* s'il étoit vrai que ces MM. ne diſſent jamais la Meſſe aux Granges. Elle l'en aſſura de nouveau, & lui dit que jamais pas un d'eux ne l'avoit dite dans la Maiſon, excepté un nommé M. de Beauvais qui étant incommodé & malade, & ne pouvant deſcendre pour la dire à l'Abbaye, avoit eu permiſſion de la dire en particulier dans le petit logis où il demeuroit, qui étoit tout ſeparé des autres, mais que perſonne n'aſſiſtoit jamais à ſa Meſſe que ſon valet qui lui aidoit, la permiſſion qu'il en avoit obtenue portant cela. Ce fut en cet endroit que parlant de M. de Beauvais qu'elle dit être d'Anjou & s'y en être retourné, elle ajouta qu'il avoit été devant que venir ici, Precepteur de M. de Montauban fils aîné de M. le Prince de Guimené. A quoi il répondit plaiſamment: *Il a fait là une belle nourriture;* & ajouta: *Que ſi M. Arnauld & les autres dont on parle tant, avoient reſſemblé à ce Seigneur, on ne les ſoupconneroit jamais d'avoir fait des hereſies nouvelles!* La Mere lui repondit que ce n'étoit pas à dire que tous ceux qui ont plus d'eſprit que lui fuſſent ſi malheureux que d'en faire: ce qu'il lui avoua en riant.

Il pourſuivit ſon Interrogatoire, & lui dit qu'elle ne nieroit pourtant pas que ces Meſſieurs ne mangeaſſent en commun, & ne s'aſſemblaſſent au ſon de la cloche. Elle

repon-

XII. Rel. repondit qu'il étoit vrai, mais qu'elle ne voyoit pas auſſi ce qu'on y pouvoit trouver à redire puiſqu'il n'y avoit rien ſi ordinaire par tout que des perſonnes qui demeurent enſembles mangent auſſi enſemble, & qu'il étoit un peu étrange qu'il n'y eût que dans Port-Royal qu'on condamnât une choſe qui ſe pratique en tant d'autres lieux ; qu'aux Carmelites de Paris où elles ont d'ordinaire pluſieurs Eccleſiaſtiques, ils mangent toujours tous enſemble, & jamais perſonne ne s'eſt aviſé d'en parler, comme auſſi n'y a t'il rien à en dire. Il repondit à cela bonnement: *En verité, Madame, vous dites vrai, & ſi M. Arnauld & les autres Meſſieurs n'avoient pas tant d'eſprit, on ne parleroit pas tant d'eux, & on trouveroit moins à redire à ce qu'ils font.*

Il s'enquit enſuite quelle raiſon avoit porté ces Meſſieurs à ſe retirer tous d'ici. *Elle* repondit que ç'avoit été enſuite de ce qu'ils avoient appris que le Roi le deſiroit. Il lui demanda s'ils ne s'étoient pas allés s'établir tous enſemble. Elle dit qu'elle ne le ſavoit point, & qu'elle ne le croyoit pas. Il repliqua qu'elle pouvoit pourtant en ſavoir quelque choſe, & lui demanda ſi on ne leur avoit pas fait porter leurs meubles où ils ſont. Elle repondit que non, & qu'eux mêmes avoient loué des charettes pour les venir querir.

Enquiſe en quel tems ils étoient tous partis, elle repondit que M. Arnauld s'en étoit allé à Paris dès le mois de Novembre pour vacquer à ſes affaires: que les autres ne s'étoient retirés que depuis environ deux mois

ou

ou ſix ſemaines, les uns après les autres. XII. Rel. Elle lui voulut dire enſuite comme il ne reſtoit plus que le petit du Faï & ſon hiſtoire, & qu'il devoit s'en aller dans peu de jours ; mais il lui dit qu'il ſavoit cela, & qu'il l'avoit vu. La Mere lui dit enſuite qu'on ſe perſuadoit peut-être de nous avoir fait grand deplaiſir d'avoir obligé toutes ces perſonnes à ſe retirer, mais que pour notre particulier cela ne nous importoit point du tout, & qu'à peine nous nous en appercevrions, puiſque pendant qu'ils y étoient on ne les voyoit jamais ; qu'il nous en reviendroit même une commodité, parce que tout le logement des Granges qui demeuroit vuide par leur ſortie, ſerviroit à ſerrer le bled & les fruits ; qu'auſſi bien deliberoit-on de faire exprès bâtir des greniers, parce que faute de cela on ne pouvoit faire proviſion de bled d'une année pour l'autre, ce qui obligeoit à l'acheter ſouvent bien cher. Il entra fort dans ce qu'elle diſoit, & lui repondit que cela ſeroit très bien. Par parentheſe elle l'avoit dit tout exprès pour prevenir le deſſein qu'on avoit eu peur qu'ils n'euſſent, de commander qu'on demolît les logemens pour mettre impoſſibilité au retour de ces Meſſieurs.

Il la preſſa encore de lui dire la verité ſur une choſe dont il la vouloit interroger, & il ſe ſervit encore de ſon même terme *foi de Religieuſe*, en l'obligeant de repondre s'il n'y avoit point de preſſes ceans, & ſi l'on n'y avoit jamais imprimé. Elle l'aſſura que c'étoit à quoi on n'avoit jamais penſé. Il la preſſa deux ou trois fois, & il n'y eut rien

XII. Rel. rien ſur quoi il parut tant appuyer.

Enfin après avoir achevé ſon Interrogatoire, il lui demanda ſi elle ne vouloit pas l'entendre relire & le ſigner. Elle lui dit qu'elle en ſeroit fort aiſe, puiſqu'elle s'attendoit qu'elle le pourroit voir quelque jour imprimé. Il lui demanda pourquoi elle avoit cette penſée. Elle repondit qu'elle n'y trouvoit rien d'étrange, puiſque l'on avoit imprimé celui que M. de Laubardemont avoit eu commiſſion de venir faire en ce même lieu quand MM. le Maître s'y furent retirés en 1638. Il repliqua de bonne grace: *Oh! Madame, pour qui me prenez vous ici? Je ne ſuis pas Laubardemont, le Diable de Loudun.* Enſuite on relut, & elle ſigna.

Après cela M. le Lieutenant Civil s'élevant, lui dit que mettant à part ſa commiſſion & l'ordre du Roi à quoi il venoit de ſatisfaire, il lui reſtoit à lui faire en ſon propre nom de grands remercîmens de la bonne reception & du bon traitement qu'il avoit reçu chez elle, & qu'il étoit très ſatisfait de tout ce qu'il y avoit vu. Il lui dit enſuite, qu'elle devoit avouer qu'il ne lui avoit pas fait trop de mal, & que l'on a peur d'ordinaire quand on parle d'un Lieutenant Civil, mais que ce n'eſt pas à dire qu'il ſoit toujours auſſi mechant qu'il eſt noir. Elle repondit qu'elle n'en avoit point eu de peur, & qu'elle ne craignoit point une juſtice reglée; & lui temoigna qu'elle avoit toute ſorte de ſujet d'être ſatisfaite de la maniere dont il avoit agi. Cela finit de la ſorte. Il fut enſuite à Vaumurier ſaluer M. le Duc de Luines, & le ſoir même

même il s'en alla avec M. de Bagnols coucher à S. Jean des Troux.] XII. Rel.

XXXVIII. Effet des menaces contre P. R.

Tout ce qu'on avoit après cela à craindre de la part des hommes fit un tel effet dans les deux Maiſons de Port-Royal que jamais les Sœurs ne furent plus ſolitaires, ſilentieuſes & devotes. Pour la Mere Angelique elle étoit dans de grandes inquietudes par rapport à ces pauvres enfans que nous tâchions d'élever dans la crainte de Dieu & l'éloignement du monde. Elle ne deſiroit pas tant que les miracles fiſſent ceſſer la perſecution que nous ſouffrions, que celle que nous faiſions ſouffrir, diſoit-elle, à la verité en n'y conformant pas nos actions. Elle ajoutoit que ſi nous lui étions vraiment fideles, Dieu ne ſeroit pas obligée par ſa juſtice de faire ſouffrir ſa verité pour nous châtier. La treve que nous eumes enſuite, lui faiſoit dire que c'étoit pour nous preparer à mieux ſouffrir quand la tempête arriveroit. Et en conſiderant ce grand nombre de miracles, elle diſoit: *Je ſuis dans le tremblement que nous ne temoignions pas aſſez à Dieu notre reconnoiſſance par la fidelité à nous rendre plus attentive à ſes deſirs & à la mortification de nos paſſions. S'il veut que nous ſouffrions*, diſoit-elle en une autre occaſion, *il fortifie notre foi par tant de merveilles que nous ſerions les plus ingrates du monde, ſi nous ne lui étions parfaitement ſoumiſes.*

XXXIX. M. Singlin eſt établi Superieur.

Le Seigneur qui vouloit nous combler de ſes miſericordes, nous donna pour Superieur M. Singlin, cet homme admirable qui nous rendoit ſervice depuis tant d'années, &

XII. Rel. & qui étoit ſi en butte à nos ennemis. Il fit en cette qualité la Viſite des deux Monaſteres (aux mois de Septembre & d'Octobre 1657.) avec une ſageſſe, une prudence & une charité extraordinaires, dont toutes les Sœurs furent ravies & encouragées à mieux faire que jamais. La Mere Angelique qui connoiſſoit tout le prix de cette faveur que Dieu nous faiſoit, en étoit dans une admiration qu'on ne peut exprimer, & elle ne ceſſoit de nous exhorter à bien mettre à profit cette grace.

XL. Mort de M. de Bagnols. Cependant nous fîmes alors de grandes pertes. M. de Bagnols qui avoit une ſi grande charité pour nous mourut le 15. Mai 1657. extraordinairement regretté. Son corps fut mis ici, & ſon cœur fut porté à Port-Royal de Paris. M. Singlin & la Mere Angelique qui avoient avec lui une union fort étroite, furent très touchés de cette mort mais tout chretiennement & avec une grande ſoumiſſion à la volonté de Dieu. La Mere Angelique en particulier diſoit que nous n'étions pas dignes de la charité de cette excellente perſonne, n'en ayant pas aſſez pour Dieu qui nous châtioit en nous l'ôtant.

XLI. Mort de M. le Maître. A la fin de l'année ſuivante (1658.) Dieu retira encore à lui trois perſonnes qui nous étoient d'un grand ſecours. M. le Maître mourut le 4. Novembre. Il n'y eut que la Mere Angelique qui ne pleura point à ſon enterrement, quoiqu'elle l'aimât extraordinairement. Mais elle conſideroit que la mort étoit un gain pour un homme qui depuis vingt-deux ans perſeveroit dans l'état de

de penitence, toujours plein de joie & de reconnoiſſance de la bonté que Dieu lui avoit faite d'y entrer, & de ſeparer ſon cœur de toutes les affections de la terre pour n'aimer que lui. XII. Rel.

XLII. Mort de la M. Suireau Abbeſſe.

Le 10. Decembre de la même année mourut notre Mere (la Mere Marie des Anges Suireau,) comme elle avoit toujours vecu, en vraie ſainte. La Mere Angelique demanda ſon cœur pour Port-Royal des Champs. On proceda enſuite (le 13. Decembre) à l'élection d'une nouvelle Abbeſſe, qui fut notre très chere Mere Agnès. Peu de jours après nous perdîmes encore (le 19. Decembre) Madame la Marquiſe d'Aumont, que Dieu avoit diſpoſée à la mort par de grandes graces, en lui faiſant faire toute ſorte de biens. Comme elle avoit une grande charité pour nous, la Mere Angelique ne put s'empêcher de dire que nous avions perdu *notre vraie mere*.

XLIII. Commencement de la perſecution: diſpoſitions de la M. Ang.

Les années 1659. & 1660. ſe paſſerent comme les autres, toujours accompagnées de calomnies & de menaces. Mais cela augmenta les premiers mois de 1661. Comme on écrivit à la Mere Angelique qui avoit paſſé l'hiver aux champs, qu'on étoit bien informé de la perſecution future, elle repondit: „ Dieu notre bon pere ſait toutes „ les penſées & les deſſeins qu'on a ſur „ nous, & de plus juſqu'où il lui plaira „ qu'ils aillent: ce qui nous doit mettre en „ repos dans l'entiere ſoumiſſion que nous „ devons avoir à ſa ſainte volonté qui nous „ ſera toujours favorable, car ſa miſericorde dure éternellement. S'il ne lui plaît pas d'ar-

XII. Rel. „ d'arrêter la tempête il nous faut ſoumet-
„ tre à perir devant les hommes, & eſpe-
„ rer que notre perte ſera notre ſalut."

Ce fut dans ces diſpoſitions que la Mere Angelique vit commencer la perſecution par l'ordre qui fut donné de mettre dehors nos Penſionnaires. Elle ſe hâta de quitter Port-Royal des Champs, pour venir à Paris où étoit le lieu du combat: & elle y arriva le 23. Avril. Elle vouloit que nous nous rejouiſſions dans notre humiliation. Toutes ſes paroles donnoient un merveilleux courage. On ne s'étendra point ici à ce ſujet: on peut voir ce qui en eſt dit dans la Relation de ſa maladie & de ſa mort. Lorſque nos Confeſſeurs & les Novices eurent été obligées de ſortir, elle écrivit à une perſonne: „ Le bon Dieu nous a depouillées de
„ tout, de Peres, de Sœurs & d'enfans.
„ Que ſon ſaint nom ſoit beni. La dou-
„ leur eſt ceans, mais dans la paix & la
„ ſoumiſſion à la divine volonté."

XLIV. Mort de la M. Angel.

Elle ſuccomba enfin au reſſentiment qui accabloit ſon corps, & aux infirmités qu'elle avoit depuis pluſieurs années, rendant paiſiblement ſon ame à Dieu le 6. Août de la même année 1661. Son corps fut enterré dans l'avant-chœur. Son cœur fut porté à Port-Royal des Champs, où on le garda long-tems dans un cœur de cuivre doré. Mais après la mort de la Mere Agnès qu'on enterra le 21. Fevrier 1671. dans notre chœur au bas de la chaiſe de la Prieure, on penſa que le cœur de la Mere Angelique ſa ſœur nous tenant lieu de ſon corps qui étoit demeuré dans la Maiſon de Paris,

la

laquelle s'étoit alors ſeparée d'avec nous, il ſeroit bon de l'enterrer de l'autre côté vis à vis le ſiege de l'Abbeſſe, afin que l'une & l'autre de ces deux Meres tinſſent encore en quelque ſorte dans notre Egliſe la place qu'elles avoient ſi long-tems & ſi ſaintement remplie en exerçant les charges d'Abbeſſe & de Prieuſe de cette Maiſon. On choiſit pour faire cette ceremonie le jour anniverſaire de ſa mort, ſavoir le 6. Août 1671. XIII. Rel.

XIII.

Relation de la maladie & de la mort de la Mere Marie Angelique Arnauld Reformatrice de Port-Royal. Par la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD *ſa niece* *.

I. Humilité de la M. Angel.

ON ne ſauroit parler veritablement de la maladie qui a conduit à la mort par une longue ſuite de ſouffrances notre digne & chere Mere Marie Angelique, de qui l'heureuſe vie n'a été qu'une longue ſuite de vertus & de travaux continuels, ſoutenus pour Dieu & pour la charité, dont elle brûloit envers lui & envers les ames, ſans être obligé de marquer quelles en ont été les

* [Cette Relation fut écrite dans le tems même en 1661. On y a ajouté en quelques endroits du texte & en notes quelques circonſtances tirées d'un autre petit Ecrit de la Mere Angelique de S. Jean ſur le même ſujet intitulé *Remarques*, &c.]

XIII. Rel. les cauſes viſibles & ce qui y a le plus contribué. Et comme par le jugement de tous les Medecins qui l'ont vue, les dernieres afflictions de ſa Maiſon ont été le commencement & l'occaſion de ſa maladie auſſi bien que de ſa mort, c'eſt par-là qu'il faut commencer la Relation qu'on nous demande. Elle ſera plus courte qu'on ne l'attendroit peut-être, parce que celle dont nous parlons a eu une attention particuliere pendant cette maladie, qu'elle ne doutoit point qui ne fût la derniere, à fort peu parler & à ne rien faire de remarquable, de peur qu'en effet on ne le remarquât, & qu'on n'en prît ſujet de parler d'elle & d'en avoir quelque eſtime.

On auroit aſſez facilement jugé cela à la voir agir; mais Dieu permit qu'elle s'en expliquât auſſi dans une occaſion imprevue. Une de nous la preſſant beaucoup de lui dire quelque choſe pour mander de ſa part à des perſonnes qui l'aimoient beaucoup, après l'avoir refuſé deux ou trois fois, voyant qu'on l'importunoit toujours, il lui échapa de dire, qu'elle ſavoit bien pourquoi elle le refuſoit, & qu'elle vouloit ôter l'occaſion de tant de diſcours inutiles qu'on fait ſur ces ſujets-là, & dont on prend pretexte de s'entretenir & de ſe dire les unes aux autres: *Feue notre Mere m'a dit cela*; & *à moi elle m'a dit ceci*; que tout cela n'étoit qu'une occaſion au demon qui ſe ſervoit de tout pour nous détourner de l'application à Dieu, du recueillement interieur & du ſilence auquel les Religieuſes ſont obligées, & qu'elle avoit bien remarqué tout ce qu'on avoit dit

de

de la Mere Marie des Anges qui étoit morte il y avoit deux ans; qu'on penſeroit peut-être à en faire autant d'elle, & que ce n'étoit pas de même. A quoi une perſonne qui étoit preſente lui ayant repondu, que cette bonne Mere qu'elle eſtimoit tant, n'avoit pas fait de même, & avoit parlé & ſatisfait à toutes celles qui lui avoient demandé quelque choſe durant ſa maladie, elle repliqua: *Cela étoit fort bon pour elle qui avoit une grande ſimplicité & beaucoup d'humilité. Je ne lui reſſemble pas.* XIII. Rel.

Ceci arriva quaſi dans les commencemens de ſa maladie; & elle a fait voir dans toute la ſuite qu'elle a toujours eu cette application, parlant fort peu & évitant de rien faire qui pût paroître: ce que j'ai dit d'abord pour marquer la diſpoſition ſi humble dans laquelle elle a voulu mourir, & qui abregera ce qu'il y auroit à dire d'elle dans le cours d'une ſi longue maladie.

II. La perfection approchant elle vint à Paris.

La Mere Angelique avoit paſſé tout l'hiver de l'année 1660. à Port-Royal des Champs, fort languiſſante & fort foible, ne s'étant point bien retablie depuis une grande maladie qu'elle avoit eue l'été precedent. Nous lui mandions d'ici tout ce qui ſe paſſoit, & l'orage qui paroiſſoit ſe preparer contre nous. Toutes les reponſes qu'elle nous faiſoit marquoient une vigueur & une conſtance extraordinaire, & qu'elle s'attendoit à tout; juſques-là qu'ayant reçu des nouvelles dans le Carême dernier qu'on croyoit que les choſes s'accommoderoient, & qu'il y en avoit des apparences qu'on n'auroit jamais crues, elle manda fortement

XIII. Rel. qu'auſſi ne les croyoit-elle pas, que le tems étoit venu de ſouffrir, & qu'elle ne vouloit plus penſer qu'à s'y preparer.

Il parut bientôt qu'elle en avoit bien jugé. Auſſi ne fut elle point ſurpriſe lorſqu'on lui manda dans la ſemaine de Pâques l'ordre que le Roi avoit donné à Meſſieurs les Grands-Vicaires, en partant pour Fontaine-
*M. Singlin. bleau, d'ôter le Superieur d'ici *; & le deſſein que l'on avoit de nous obliger à renvoyer nos Penſionnaires. Ce coup frappa ſon cœur dans ce qu'elle avoit de plus ſenſible. La parfaite ſoumiſſion qu'elle avoit pour la conduite que Dieu nous avoit donnée, & l'eſtime extraordinaire qu'elle faiſoit d'un tel don d'où depend tout le bien des Communautés, lui fit regarder ce deſſein qu'on avoit de nous l'ôter, comme l'un des plus grands maux qu'on nous pût faire. Mais elle le porta avec la même égalité d'eſprit & le même courage, qui a toute ſa vie paru dans elle dans les plus grandes occaſions. Et comme ſi elle eût eu peur d'avoir moins de part à nos ſouffrances, étant abſente du lieu par où on les alloit commencer, elle manda dès le lendemain matin qu'elle eût appris cette nouvelle, que quelque affection qu'elle eût eue en d'autres tems pour ſon deſert, dans l'état où elle voyoit les affaires, elle croyoit à propos ſi on le trouvoit bon, qu'elle vînt à Paris pour attendre l'évenement des choſes & ſervir en ce qu'elle pourroit. Cela fut reſolu; & elle partit de Port-Royal des Champs le Samedi de devant la Quaſimodo 23. Avril 1661. après avoir dit adieu à toute la Commu-

munauté avec une charité & une force extraordinaire, les conſolant & les fortifiant ſur tout ce qui pouvoit arriver, d'une maniere qui ſuppoſoit aſſez qu'elle croyoit ne les plus revoir. XIII. Rel.

Sortant du Monaſtere, elle trouva dans la cour au dehors M. d'Andilly ſon frere, qui l'attendoit pour lui dire adieu. Quand il ſe fut approché, elle lui dit: *Adieu, mon frere, bon courage quoi qu'il arrive.* Il lui repondit; *Ma ſœur, ne craignez rien, je l'ai tout entier.* Mais elle repliqua: *Mon frere, mon frere, ſoyons humbles. Souvenons-nous que l'humilité ſans fermeté eſt lâcheté; mais que le courage ſans humilité, eſt préſomption.*

Etant en chemin, un Eccleſiaſtique * qui venoit d'ici & qui s'en retournoit à Port-Royal des Champs, rencontra le caroſſe, & approcha de la Mere pour lui dire que M. le Lieutenant Civil venoit de ſortir de Port-Royal, & avoit pris le nom de toutes les Penſionnaires, à deſſein de les faire ſortir par l'ordre du Roi. Elle repondit ſans ſe troubler: *Hé bien, Monſieur, Dieu ſoit loué. Portez, je vous ſupplie, cette nouvelle à nos Sœurs, & leur dites qu'elles ne ſe troublent de rien, & qu'il n'y a qu'à eſperer en Dieu.* Et puis parlant à celles qui étoient avec elle dans le caroſſe: *Il faut*, leur dit-elle, *mes Sœurs, rendre graces à Dieu de toutes choſes & en tout tems. Diſons enſem-*

* M. Floriot qui demeuroit alors à Port-Royal des Champs, ſelon les *Actes des* Religieuſes publiés en 1723. ou M. de Flecelles ſelon M. Fontaine, Tom. II. p. 201.

XIII. Rel. *ble le* Te Deum. Ce qu'elles firent à l'heure même.

Lorſqu'elle arriva ici, elles nous trouva pour la plûpart fort triſtes, & quelques-unes toutes en larmes. Elle en nous regardant avec un viſage ouvert & aſſuré : *Quoi*, dit-elle, *je crois que l'on pleure ici. Allez mes Enfans, qu'eſt-ce que cela ! N'avez-vous donc point de foi ? Et de quoi vous étonnez-vous ? Quoi les hommes ſe remuent ! Hé bien ce ſont des mouches, en avez-vous peur ? Vous eſperez en Dieu, & vous craignez quelque choſe ? Croyez-moi, ne craignons que lui & tout ira bien* ; & levant les yeux au ciel, elle dit : *Mon Dieu ayez pitié de vos Enfans : Mon Dieu que votre ſainte volonté ſoit faite.* Elle dit tout cela avec tant de force & de charité, qu'en un moment elle eſſuya nos larmes. Chacune ſe ſentit penetrée de je ne ſai quel eſprit de force & de grace qui paroiſſoit repandue ſur ſes levres, & qui paſſoit juſques dans le cœur de ceux à qui elle parloit pour en chaſſer toute l'amertume & la triſteſſe.

III. Sa ſenſibilité aux maux de P. R.

Depuis ce jour, la Maiſon devint une Maiſon de larmes, & tout retentiſſoit des cris & des pleurs de trente trois enfans, & de pluſieurs Filles deja recues au Noviciat, qui attendoient comme l'arrêt de leur mort, qu'on les contraignît à ſortir de la Maiſon. Le nombre étoit quaſi égal à Port-Royal des Champs, & la douleur toute ſemblable de la part de celles qui s'attendoient à la même condamnation. La Mere Angelique qui avoit plus de tendreſſe & d'amour pour tous ces enfans qu'une vraie mere, ſentit malgré

gré ſon courage ſurnaturel, ſes entrailles de- XIII. Rel.
chirées par la douleur de cette ſeparation qui la touchoit bien davantage, à cauſe du peril où l'on expoſoit toutes ces ames qu'elle aimoit pour Dieu & qu'elle avoit reçues de ſa main, que par la peine ſenſible qu'elle avoit de les perdre ſeulement de vûe; ce qui n'eût rien été à ſa vertu ſans cette autre conſideration.

A toutes les heures du jour cet objet ſe renouvelloit à meſure que l'on venoit enlever les uns après les autres, ces pauvres petits agneaux qui ne ſe taiſoient pas, mais qui jettoient des cris juſqu'au ciel, quand il falloit venir dire adieu, & ſe ſeparer de celle qui les avoit élevées avec tant de bonté dans ſon ſein. Elle les conſoloit, elle les exhortoit d'avoir bon courage; & ſon eſprit au milieu de tant d'objets d'affoibliſſement, ſe ſoutenoit dans la même vigueur: mais ſon corps deja extrêmement abbatu n'y put reſiſter long-tems. Car dès ce commencement elle perdit tout à fait le ſommeil; & quoiqu'elle ſe contraignît bien à manger, comme elle le diſoit ſouvent, elle ne pouvoit pas ſe contraindre à dormir; de ſorte que paſſant les nuits dans les veilles preſque continuelles, elle en employoit la plûpart à écrire des Lettres, à donner des ordres pour diverſes choſes, & à ſoutenir par ſes conſeils & par ſes paroles toutes pleines de l'eſprit de Dieu ſes Filles de Port-Royal des Champs, à qui elle n'étoit pas moins preſente dans leur affliction par ſon amour & ſa charité, qu'elle l'étoit ici par ſa preſence effective. Ces veilles l'affoiblirent ſi extra-

XIII. Rel. ordinairement qu'elle changeoit à vue d'œil. Quoiqu'elle fût ſi foible qu'à peine ſe pouvoit-elle ſoutenir, elle ne laiſſoit pas d'agir, de parler & d'aller partout où ſes affaires demandoient qu'elle fût, quoiqu'elle nous dît très ſouvent qu'elle ſe ſentoit mourir, & qu'elle étoit aſſurée de ne pas aller bien loin, parce qu'elle ſe trouvoit quelquefois ſi mal qu'elle croyoit pouvoir mourir à toute heure.

Dès cette heure-là elle eut la mort ſi preſente, & elle étoit ſi occupée de la penſée de s'y preparer par la ſouffrance de tant d'afflictions dont Dieu nous viſitoit, que ſe tenant humiliée ſous ſa main puiſſante, elle ſe ſeparoit de toute ſorte de conſolation & de ſatisfaction, & ne pouvoit plus prendre part à rien qui pût detourner & diſtraire ſon eſprit de cette humble preparation à toutes ſortes de maux. Ce qui parut le 3. Mai qu'ayant pris medecine, & quelqu'un * lui voulant parler après le dîner d'une choſe indifferente pour donner, diſoit-on, quelque ſoulagement à la nature, elle repondit avec un accent & un geſte qui ſignifioit encore plus que ſes paroles: „ Je „ vous aſſure que je ne ſaurois plus prendre „ part à toutes ces choſes qui ne ſervent de „ rien. Nous ſommes dans un tems d'affli„ ction, & nous devons être toutes humi„ liées & anéanties ſous la main de Dieu „ qui nous afflige. Pour moi je me vois de„ vant lui comme un criminel au pied de „ la potence, qui attend l'execution de l'arrêt

* [C'étoit la Mere Agnès qui étoit alors Abbeſſe.]

„ rêt de ſon Juge. Il n'y a que cela qui XIII. Rel.
„ m'occupe, & je ne penſe qu'à me pre-
„ parer, afin qu'il faſſe de moi tout ce qu'il
„ lui plaira." Ce ſont à peu près ſes paroles mais il eſt impoſſible d'exprimer la maniere dont elle parloit, qui faiſoit ſouvent autant d'impreſſion ſur l'eſprit de celles qui l'entendoient que ſes paroles mêmes, ſur tout en cette occaſion où il ſembloit veritablement qu'elle fût toute anéantie devant Dieu quoiqu'elle parlât avec beaucoup de force. Après avoir dit ce qu'on a rapporté, elle demeura quelque tems les yeux fermés, comme dans une profonde adoration, & elle fut enſuite près d'une heure ſans parler.

Le plus ſenſible coup pour elle fut quand M. Singlin eut ordre de ſe retirer, ou plutôt quand il fallut qu'il ſe retirât pour ne pas attendre cet ordre. L'amour qu'elle avoit pour la ſoumiſſion & la dependance, & l'eſtime particuliere qu'elle faiſoit d'une ſi bonne conduite, lui avoit toujours fait apprehender plus que toutes choſes de la perdre. Elle ſe ſoutint neanmoins dans cette occaſion comme dans toutes les autres, ſinon qu'elle ſentit bien que le combat de la nature & de la foi finiroit bientôt, parce que la premiere alloit ſuccomber; deſorte qu'après qu'on eût été aſſez long-tems dans le Parloir à agiter diverſes affaires, le jour qu'on lui dit adieu, elle pria qu'on finît & qu'on lui laiſſât un peu de tems pour ſe confeſſer, parce qu'elle croyoit qu'elle pourroit mourir le lendemain de la foibleſſe qu'elle ſentoit, & qu'il lui ſembloit que

les dernieres, nous tâchames d'ajouter aux XIII. Rel.
prieres qui ſe faiſoient deja, de nouveaux exercices de penitence. L'on ordonna des Proceſſions nuds pieds, où l'on porteroit toutes les ſaintes Reliques pour implorer l'interceſſion des Saints auprès de Dieu. L'on en fit la propoſition devant la Mere, & l'on fit état que ſi elle pouvoit avoir aſſez de force pour y aſſiſter, elle porteroit une Relique de la vraie Croix qui n'étoit pas peſante. Elle qui ſe ſentoit beaucoup plus foible qu'elle ne le faiſoit paroître, ne voulut point pourtant temoigner la peine qu'elle auroit à le faire, regardant comme une providence de Dieu la penſée qu'on avoit eue qu'elle le feroit bien. Elle crût que cela la determinoit à une choſe qu'elle n'eût oſé entreprendre, ſi on lui eût demandé ſon ſentiment. Elle le fit donc le 10. Mai & porta la Croix, mais elle ſuccomba ſous ſa charge, & en entrant dans le Chœur, elle fut obligée de ſe jetter par terre, d'où elle ne ſe releva pas. Car tout ce qu'on put faire, fut de lui aider à remonter à ſa chambre. On la mit dans ſon lit, où elle demeura deux jours entiers dans un épuiſement ſi grand qu'elle ne pouvoit ni voir ni entendre parler, & de là paſſa dans tous les accidens de ſa grande & longue maladie; Dieu ayant voulu nous marquer par-là qu'elle porteroit la Croix avec nous, mais qu'elle ſeroit accablée de ſa peſanteur, & qu'il ajouteroit au poids de la nôtre, la douleur de perdre une perſonne qui nous aidoit à la ſoutenir, & dont la force & la charité étoit le plus grand appui de notre foibleſſe.

XIII. Rel. Peu de jours après il lui prit une oppreſſion, cauſée en partie de la ratte & auſſi de la fermentation des humeurs qui s'étoient extraordinairement aigries & enflammées, par ſes veilles & par les inquietudes que tant d'affaires lui avoient cauſées. Elle en fut même ſi mal une nuit, & l'oppreſſion devint ſi forte qu'elle ſembloit aller étouffer. De ſorte qu'elle demanda à ſe confeſſer à minuit, & eût voulu recevoir les Sacremens ſi le mal n'eût diminué au bout d'une heure; mais il ne ceſſa pas tout à fait. Car elle eut toujours depuis beaucoup d'oppreſſion, qui étoit plus ou moins grande, avec une petite fievre qui n'avoit point de regle non plus. Ce fut en ce tems là, qu'après que les Novices furent auſſi ſorties, & que tant de violences extraordinaires eurent fait paroître qu'il falloit qu'on eût étrangement prevenu la pieté du Roi contre cette Maiſon, pour le porter à entreprendre des choſes dont il ne ſe voit pas d'exemple, elle penſa être obligée de rendre à ſa Maiſon le dernier ſervice dont elle étoit capable, en juſtifiant ſon innocence auprès de la Reine Mere par la Lettre qu'elle ſe donna l'honneur de lui écrire; eſperant que lui étant moins inconnue qu'au Roi, elle donneroit peut-être un peu plus de creance à des faits qui ſont pour la plûpart ſi publics, qu'ils la meriteroient aſſez d'eux mêmes. Elle dicta cette Lettre à pluſieurs repriſes & à divers jours, dans l'un leſquels elle fut ſi mal, qu'on apprehenda qu'elle ne la put ſigner. Mais elle

ſe

ſe remit un peu après, & le fit ſans peine *. XIII. REL. V.

Son mal ayant une cauſe extraordinaire, n'étoit pas reglé dans ſes effets. L'on apercevoit viſiblement que tout ce qui arrivoit de nouveau dans les affaires, & qui pouvoit faire impreſſion dans ſon eſprit en faiſoit auſſi ſur ſon corps, ſon oppreſſion redoublant à l'inſtant. Cette oppreſſion devint ſi forte le matin premier Juin, qu'encore que juſques-là ni les Medecins †, ni perſonne n'eût apprehendé le peril preſent dans ſa maladie, excepté elle ſeule qui nous diſoit ſouvent que nous y ſerions ſurpriſes; tout d'un coup elle entra comme dans une veritable agonie des plus violentes. Son viſage changea tout-à-fait. Son poulx manqua ſouvent, & elle paroiſſoit prête à aller étouffer; de ſorte qu'on ne croyoit pas pouvoir arriver aſſez tôt pour lui apporter le S. Viatique & l'Extrême-Onction, qu'elle reçut dans cette grande agitation ſans pouvoir parler, mais donnant toutes les marques de ſa profonde humilité en frappant ſouvent ſa poitrine; & de ſon attention à invoquer le ſecours de Dieu dans cet état ſi violent, en faiſant ſouvent le ſigne de la croix. Car elle nous a dit depuis qu'elle avoit ſouffert dans ce tems plus qu'on ne pourroit s'imaginer, & qu'elle n'avoit qu'une ſeule apprehenſion ſavoir de perdre la patience. On fit dans ce tems toutes les prieres de l'agonie, & on croyoit la voir mourir à chaque moment.

Elle reçoit les Sacremens.

Notre

* On peut voir cette Lettre dans les Memoires de M. du Foſſé pp. 181 & ſuivantes.

† [M. Hamon, M. Renaudot, &c.]

XIII. Rel. Notre Mere * la pria de lui vouloir donner ſa benediction & à toutes ſes Filles: mais elle fit ſigne que cela ne lui appartenoit pas. Et le Confeſſeur † qui étoit preſent lui ayant dit que la qualité que Dieu lui avoit donnée de Mere de toute la Maiſon, lui donnoit droit de les benir, elle baiſſa les yeux & frappa trois fois ſa poitrine ſans donner d'autre reponſe. Au bout de trois heures qu'elle paſſa dans cet état, lorſqu'on n'attendoit que la mort, elle ſe retourna avec effort ſur le côté, & étant aſſoupie on crut que c'étoit là ſa fin, & qu'elle paſſeroit ainſi. Mais un peu de tems après on s'apperçut que l'oppreſſion diminuoit, & au bout d'un quart d'heure elle ſe reveilla comme du ſommeil de la mort (car cela nous parut auſſi ſurprenant) ſans oppreſſion & toute à elle, mais extrêmement abbatue. Nous conçûmes de-là quelque petite eſperance. Neanmoins les Medecins virent bien qu'il ne falloit plus ſe fier à un mal qui les avoit ſi fort trompés. Et en effet dès le lendemain à la même heure, l'étouffement & la convulſion lui reprirent; & trois fois depuis, en l'eſpace de trois ſemaines, on a tenu le Cierge beni allumé, doutant s'il lui reſtoit une heure à vivre.

* La M. Agnès.

Il ne ſe peut imaginer de plus douloureux état que celui où elle a paſſé tout ce tems-là, & encore quinze jours depuis. Cette oppreſſion ſi violente lui étoit une ima-

† [C'étoit M. Dumont l'aîné de MM. Akakia: MM. Rebours, d'Allençon & de Saci entrerent auſſi.]

image continuelle de la mort, parce qu'elle la pouvoit étouffer en un inſtant, & la tenoit dans une ſi grande inquietude qu'en tout ce tems; & même quaſi tout le long de ſa maladie, elle n'a pas pu repoſer une heure ſa tête ſur le chevet. Mais elle étoit jour & nuit aſſiſe ſur ſon lit, & les jambes à terre hors du lit; ou bien on la mettoit dans une chaiſe, où elle ne pouvoit pas même s'appuyer, parce qu'il falloit qu'elle fût toujours panchée en devant, l'oppreſſion l'empêchant de ſe renverſer. XIII. Reg.

VI. Quelles étoient ſes diſpoſitions.

Mais quelque grandes que fuſſent ſes incommodités & ſes maux, ce n'étoit rien en comparaiſon de l'état de ſouffrance interieure, où Dieu la voulut mettre pendant ce tems, pour la purifier de plus en plus. Car depuis la premiere fois qu'elle eut penſé mourir, la mort lui demeura tellement gravée dans l'eſprit, qu'elle pouvoit dire avec l'Apôtre, *Quotidie morior.* Elle ne penſoit qu'à cela, elle ne parloit d'autre choſe, & avec une idée ſi grande de la ſainteté de Dieu & de ſa propre indignité, qu'elle ſe perdoit dans cette vue. Elle nous dit en diverſes rencontres, & d'une maniere qui auroit fait trembler ceux qui craignent le moins : „ Croyez moy, mes Enfans, croyez ce que je vous dis. On ne „ ſait ce que c'eſt que la mort, & on n'y „ penſe point. Pour moi je l'ai apprehendée toute ma vie, & j'y ai toujours penſé; mais tout ce que j'en ai imaginé, eſt „ moins que rien en comparaiſon de ce que „ c'eſt, de ce que je ſens, & de ce que „ je comprens à cette heure. Il ne faudroit

XIII. Rel. „ droit que cette penſée pour nous deta-
„ cher de tout. Maintenant tout le mon-
„ de m'eſt moins que rien. Je me trouve
„ dans une ſolitude & une ſeparation de
„ toutes choſes, telle qu'il me ſemble que
„ tout ce que je vois & tout ce que j'en-
„ tends ne ſauroit entrer dans mon eſprit
„ pour y tenir la moindre place, & le di-
„ vertir de cette occupation qui le poſſede
„ tout entier. De la maniere que je con-
„ çois ce que c'eſt que la mort, je ne ſau-
„ rois plus comprendre comment un Chre-
„ tien qui a la foi peut penſer, peut s'in-
„ quieter, & peut s'occuper d'autre choſe
„ en toute ſa vie, que de ſe ſouvenir qu'il
„ faut mourir, & qu'il faut ſe preparer
„ pour cette heure ſi terrible."

Elle paroiſſoit ſi penetrée de cette penſée, qu'elle ne prenoit plus de part à quoique ce ſoit, & elle ne demandoit autre choſe des perſonnes en qui elle avoit confiance pour ſa conduite, ſinon qu'ils lui diſſent quelque choſe pour ſoutenir ſon eſperance en Dieu, & qu'ils le priaſſent pour elle qu'il lui pardonnât ſes pechés. Toutes les fois qu'on lui demandoit ce qu'elle vouloit qu'on dit de ſa part aux Sœurs ou à Port-Royal des Champs, elle n'avoit qu'une même reponſe: *qu'elles prient Dieu qu'il me faſſe miſericorde, & qu'il me pardonne mes pechés*; ce qu'elle diſoit avec un ſentiment & une humilité ſi grande, qu'il ſembloit qu'elle s'aneantiſſoit aux pieds de celles à qui elle parloit ainſi.

Je me ſouviens que vers la fin de ce tems-là, diſant adieu à un des Confeſ-

ſeurs

ſeurs* (qui la venoit voir pour la derniere fois, XIII. Rel.
parce qu'il étoit auſſi obligé de ſe retirer,) après lui avoir parlé de ſes peines, & reçu ſes avis avec ſa ſoumiſſion ordinaire, elle lui dit d'une voix toute mourante, car elle étoit extrêmement mal ce jour-là: *Je ne vous reverrai plus, mon Pere; mais je vous promets que je n'aurai donc plus peur de Dieu.* Et en effet, depuis cela elle fut plus en paix, quoiqu'au bout de quelque tems, comme elle parloit encore de la mort avec crainte, auſſi-tôt qu'une de nous l'eût fait ſouvenir de cette promeſſe qu'elle avoit faite qu'elle n'auroit *plus peur de Dieu*, elle leva les yeux, & dit: *Il eſt vrai, ſa miſericorde eſt éternelle, j'eſpererai en lui.*

Mais puiſque j'ai commencé à parler de la privation où Dieu l'a reduite de toutes les perſonnes en qui elle avoit mis, après lui, toute ſa confiance; il n'y a rien de ſi édifiant à remarquer que la maniere dont elle accepta une conduite ſi rigoureuſe. Dès le commencement de ſa maladie, lorſqu'elle demanda à recevoir le ſaint Sacrement, notre Mere lui temoigna la douleur qu'elle avoit de la voir privée dans cet état, de la conſolation qu'elle eût reçue de M. Singlin, s'il eût eu la liberté de l'aſſiſter. Elle lui repondit: „Cela ne me fait nulle „ peine, ma Mere; Dieu le veut ainſi, „ c'eſt aſſez. Pour moi je crois M. Singlin „ auſſi preſent auprès de moi par ſa chari„ té que ſi je le voyois de mes yeux. Je „ ſai ce qu'il me diroit, & je tâche d'être

„ dans

* [C'étoit M. Singlin qui la vit ſecrettement.]

XIII. Rel. „ dans la diſpoſition où il me voudroit mettre; je ne m'inquiette point de cela. J'ai „ fort eſtimé la conduite, & le fais encore; mais je n'ai jamais mis l'homme à la „ place de Dieu. Il ne peut avoir que ce „ que Dieu lui donne, & il ne lui donne „ rien pour nous, que lorſqu'il eſt dans ſon „ ordre que nous le recevions par lui.” Et quelque tems après une autre perſonne lui ayant parlé de la même choſe, elle la reprit avec force: „ Mais, ma Fille, dit-elle, de quoi nous mettons nous en peine? „ Eſt-ce que nous n'avons point de foi? „ N'avons-nous point peur que Dieu „ ne diſe de nous avec juſtice, ces paroles Jerem. II. 13. „ du Prophête: *Mon peuple a fait deux* „ *grands maux, il m'a abandonné, moi qui* „ *ſuis la ſource des eaux vives, & il s'eſt* „ *creuſé des citernes; mais des citernes en-* „ *tr'ouvertes, qui ne peuvent tenir l'eau.* „ Car c'eſt ce que nous faiſons quand nous „ nous attachons à la creature, pour recevoir d'elle les aſſiſtances dont nous avons „ beſoin pour nous conduire à Dieu, au „ lieu que nous devrions aller droit à la „ ſource qui eſt Dieu & à ſa bonté infinie qui ne manque jamais à ceux qui „ mettent leur confiance en lui, au lieu de „ nous amuſer à regretter des perſonnes „ qui ne nous pouvoient ſervir qu'autant „ que Dieu leur avoit voulu donner la grace pour le faire; & il ne leur en donne „ point pour cela, quand il n'eſt pas dans „ ſon ordre, qu'ils nous ſervent.” Elle a continué dans cette diſpoſition tout le long de ſa maladie, ſans avoir jamais dit une parole

role pour temoigner regretter ou avoir pei-XIII. Rel
ne de ſe voir privée de ce ſecours.

Elle fit encore paroître qu'elle mouroit de bon cœur dans cette extrême pauvreté, n'ayant pas une ſeule perſonne de confiance pour l'aſſiſter à la mort. Car ayant vu aſſez ſouvent dans les commencemens de ſa maladie, un Eccleſiaſtique * ſon neveu qui la confeſſoit & de qui elle recevoit beaucoup de conſolation, comme on vit que les affaires étoient à un point qu'il y avoit de l'apparence qu'on trouveroit auſſi mauvais qu'il la vint voir que les autres, on fut d'avis qu'il n'y vînt plus. Nous apprehendions de lui dire cette nouvelle, parce qu'elle le demandoit aſſez ſouvent, & qu'elle étoit alors ſi mal qu'on jugeoit fort aiſément qu'elle ne dureroit plus gueres, & qu'il étoit bien dur en cette extremité de la voir privée de cette derniere conſolation, Il le fallut neanmoins; & comme nous ne voulions pas lui dire la choſe tout d'abord, & que nous l'entretenions ſeulement de ce qui s'étoit paſſé depuis peu, & ce qu'on avoit à craindre des deſſeins que pouvoient avoir les ennemis ſur les perſonnes mêmes; elle prit la parole, & dit: *Il ne faut plus qu'un tel vienne. Adieu à mon pauvre neveu, je ne le verrai jamais plus; Dieu le veut, je ne m'en trouble point. Mon neveu ſans Dieu ne me pouvoit de rien ſervir; & Dieu ſans mon neveu, me ſera toutes choſes.* Et joignant les mains, elle ferma les yeux un peu de tems, temoignant qu'elle lui offroit toute la conſolation qui lui reſtoit au monde, & qu'elle vouloit mourir entierement pauvre. Elle

* M. de Sacy

XIII. Rel. Elle fit paroître la même preparation de cœur dans une rencontre moins prevue. Un ſoir avant que ſe paſſa ce que je viens de dire & qu'elle fut ſi mal, le Medecin craignant qu'elle ne paſſât pas la nuit, la fit communier en Viatique à dix heures pour la ſeconde fois. C'étoit environ trois ſemaines depuis qu'elle l'eût reçue la premiere fois avec l'Extrême Onction. Il arriva donc que l'Eccleſiaſtique dont nous venons de parler, qui la voyoit encore & qui devoit la communier la nuit, eut une affaire qui l'arrêta & l'empêcha de pouvoir revenir aſſez tôt. Nous apprehendâmes que cela ne la ſurprît de ne le point voir, s'y étant attendue, & de voir au lieu de lui une perſonne inconnue. Elle ne parloit plus & elle étoit tout-à-fait mourante & ſans poulx, mais elle avoit l'eſprit très preſent. Je lui fus donc dire que Dieu vouloit encore ajouter cette privation à ſes autres ſouffrances. Elle baiſſa la tête & leva les yeux au ciel, avec un geſte des mains qui temoignoit qu'elle acceptoit cet ordre avec une parfaite ſoumiſſion; & le lendemain quand elle fut un peu revenue de l'état où elle avoit été & qu'elle put parler, je lui demandai ce qu'elle avoit penſé, lorſque je lui avois dit cela. Elle me repondit: *J'ai penſé que Dieu le vouloit, & j'ai été en paix. Quand Dieu eſt preſent, on ne penſe point à autre choſe.*

Dans toutes les autres occaſions nous avons vu clairement qu'elle ne nous avoit jamais rien dit de plus fort que ce qu'elle avoit dans le cœur, quand elle nous parloit ſi ſouvent durant ſa vie du detache-

chement où il faut être de tout, & de la XIII. R.
neceſſité qu'il y a de ne s'attacher qu'à Dieu pour être ferme dans toutes les rencontres; car elle l'a auſſi parfaitement pratiqué à la mort, qu'elle nous en avoit inſtruites toute ſa vie.

Non ſeulement elle a ſouffert en paix ces dernieres épreuves, mais ſelon ce que dit S. Paul, elle s'eſt auſſi glorifiée dans ſes afflictions & ſes ſouffrances. Une Dame étant entrée pour la voir dans le commencement de ſa maladie, & l'entretenant ſur tout ce qui ſe paſſoit, elle lui dit: „ Mada-„ me, quand je conſidere la dignité de cet-„ te affliction-ci, elle me fait trembler. „ Quoi nous! Que Dieu nous ait jugées „ dignes de ſouffrir pour la verité & pour „ la juſtice: ſans doute nous ne meritons „ pas cela. " Et parlant à une autre Dame ſur le même ſujet, mais dans un autre ſentiment & dans une diſpoſition differente d'humilité, regardant l'effet & non pas la cauſe de cette affliction, elle lui dit: „ Cer-„ tainement, Madame, Dieu fait toutes „ choſes avec une admirable ſageſſe & une „ grande bonté. Nous avions beſoin de „ tout ce qui nous eſt arrivé pour nous hu-„ milier. Il eût été dangereux pour nous „ de demeurer plus long-tems dans no-„ tre abondance. Il n'y avoit point en „ France de Maiſon qui fut plus comblée „ de biens ſpirituels, de l'inſtruction & de „ la bonne conduite. On parloit de nous „ partout. Croyez moi, il nous étoit ne-„ ceſſaire que Dieu nous humiliât. S'il ne „ nous avoit abbaiſſées, nous ſerions peut-

„ être

XIII. Rel. „ être tombées. Les hommes ne ſavent pas „ pourquoi ils font les choſes, mais Dieu „ qui ſe ſert d'eux pour ſes deſſeins, le ſait „ bien."

Elle regardoit ſi fort la main de Dieu dans tout ce qui lui arrivoit qu'elle ne pouvoit ſouffrir qu'on s'en prît aux hommes. Elle ne permettoit point qu'on dît rien qui marquât quelque reſſentiment ou mepris de la conduite de ceux qui nous affligent; voulant qu'au lieu de s'en entretenir, on priât Dieu pour eux, comme l'Evangile nous le commande. Cinq jours ſeulement avant ſa mort, lorſqu'elle étoit deja ſi affoiblie qu'on ne lui parloit plus de rien, & qu'elle étoit dans un aſſoupiſſement qui lui ôtoit preſque toute application, il arriva que parlant auprès d'elle, ſans croire qu'elle nous entendît, de l'ordre qu'avoit apporté de nouveau M. le Lieutenant Civil, de faire murer des portes de la Clôture & des jardins qui étoient entierement neceſſaires pour les charois, elle s'éveilla & nous demanda ce que nous diſions, & s'il y avoit encore quelque choſe, parce que nous ne lui en avions point parlé. Nous lui dîmes ce qui en étoit, ajoutant qu'une de nous demandoit s'il n'y avoit point à craindre que ceux qui faiſoient murer nos portes, ne ſe fermaſſent à eux-mêmes celles du ciel. Elle nous regarda, & nous dit d'un ton qui temoignoit ſa charité & ſon zele: *Il ne faut pas dire cela, mes Enfans. Il faut prier Dieu pour eux, & pour nous qu'il nous faſſe miſericorde, & qu'il accompliſſe ſa ſainte volonté.*

VII. Suite de ſa

Elle fut trois ſemaines, comme nous avons

vons dit, dans ſes grandes oppreſſions, croyant toujours devoir mourir à toute heure; parce qu'en effet il n'y en avoit point d'aſſurée avec ce mal, qui augmentoit lorſqu'on s'en defioit le moins. Mais au bout d'un mois l'oppreſſion ceſſa, & il lui prit un aſſoupiſſement qui ne fit pas moins de peur aux Medecins. Ils vouloient qu'on le combattît ſans ceſſe, en la divertiſſant; & ce lui étoit un ſupplice à l'eſprit & au corps que cette petite violence qu'il lui falloit faire pour la reveiller. Car elle étoit ſi occupée de la penſée de Dieu & de celle de la mort, qu'elle avoit peine à ſouffrir d'entendre les choſes indifferentes qu'on lui diſoit, en ayant de ſi grandes & de ſi ſerieuſes dans l'eſprit. Elle diſſimuloit cela neanmoins avec beaucoup de douceur, hors des occaſions qu'on la preſſoit de parler, parce qu'il n'y avoit que cela qui la reveillât, & quelque fois elle nous diſoit ſes ſentimens, & entr'autres cette penſée qu'elle avoit continuellement de la mort, & qui l'éloignoit ſi fort de toutes choſes.

XIII. Rel. maladie, & de ſes diſpoſitions.

XII. Rel. n. 14.

Une Sœur lui dit un jour que des perſonnes comme elle n'avoient point à apprehender la mort, s'y étant preparée toute ſa vie. Elle repliqua: *Cela ne ſe fait pas pour bien cauſer, & pour en parler aux autres: mais la vraie preparation à la mort c'eſt de renoncer entierement à ſoi même & de s'abîmer en Dieu.*

En une autre rencontre, parlant de l'état où elle avoit été lorſqu'elle avoit penſé mourir la premiere fois, elle nous dit: *Nous ne devrions non plus penſer au monde pendant*

XIII. Rel. *notre vie, que nous y penſons à l'heure de la mort.* Et parlant une autre fois de l'impuiſſance où reduit la maladie, & de l'importance qu'il y a de ne la pas attendre pour ſe preparer à la mort; elle diſoit: *Je n'ai jamais mieux compris qu'à preſent ce que l'Ecriture dit, que là où l'arbre tombe, il faut qu'il y demeure; car veritablement dans la maladie l'arbre eſt deja comme tombé, & l'on eſt incapable de toutes choſes.*

Cet aſſoupiſſement ſe paſſa au bout de quelques jours, mais au lieu de cela ſes jambes qui avoient deja commencé à enfler, enflerent beaucoup davantage, & ſa maladie tourna en hydropiſie; de quoi l'on vouloit pourtant bien eſperer au commencement. Les Medecins croyoient que la tête & la poitrine étant degagées, on pourroit plus aiſément par les remedes arrêter ce nouveau mal. Elle fut quelques jours en ce tems-là qu'elle eut davantage de liberté & de vigueur, & qu'elle s'appliquoit plus qu'auparavant aux choſes dont on lui parloit, n'étant pas ſi fort dans ce grand abbatement qui la ſeparoit de tout. On lui parloit donc de tout ce qui ſe paſſoit, & de tout ce qu'on faiſoit contre cette Maiſon; & elle écoutoit tout avec la même paix & la même fermeté que dans ſa ſanté, nous donnant courage de ſouffrir toujours humblement & d'eſperer en Dieu.

Une Sœur lui ayant demandé en particulier ce qu'elle devroit faire au cas qu'on fît dans cette Maiſon tous les changemens dont tout le monde parloit & dont on nous menaçoit, elle lui preſcrivit dans le detail

toute

toute la maniere dont elle devoit ſe conduire, pour ne bleſſer ni la juſtice ni la charité, & pour rendre aux perſonnes le reſpect qu'on leur devroit, ſans rien relâcher de l'exactitude de la diſcipline par aucune complaiſance. Elle lui recommanda ſur tout qu'elle eſperât en Dieu, & qu'elle ne doutât point que ſi Dieu permettoit que ces afflictions nous arrivaſſent, il nous fortifieroit auſſi pour les porter; & que ſa verité qu'il nous avoit fait la grace de connoître & d'aimer, nous éclaireroit de ſa lumiere, pour connoître ce que nous devrions faire, quand tout autre conduite nous manqueroit. XIII. Re

VIII. Elle parle à la Communauté.

Une Sœur qui étoit Maîtreſſe des Novices étant auprès d'elle, la Conference du Noviciat où elle devoit aller ſonna. Elle demanda à la Mere ce qu'elle y vouloit mander. Elle repondit: *Dites leur qu'il faut mourir à tout, & après cela attendre tout.* Une autre fois la même Sœur étant encore auprès d'elle comme on alloit faire la Conference, elle avoit peine à quitter la Mere qui étoit ce jour-là fort aſſoupie, & elle le lui temoigna. La Mere prit occaſion de lui dire qu'elle n'y allât point, mais qu'elle ſeroit bien aiſe de voir les Sœurs. Ce fut une providence de Dieu; car ſans cela on n'auroit pas eu la penſée de lui faire voir le Noviciat ni la Communauté en corps, de peur l'incommoder, & c'eſt la ſeule fois qu'elle l'a pu faire en toute ſa maladie. Quand le Noviciat fut arrivé, auſſi-tôt qu'on eût ouvert le diſcours de toutes nos afflictions preſentes, elle commença à prendre la parole

XIII. Rel. avec tant de force qu'on fut obligé de l'interrompre, parce qu'elle ſe fût fait mal. „Je „ vous aſſure, dit-elle, mes Sœurs, qu'il „ ne ſe faut point s'étonner ni s'abbattre de „ tout ce qui nous arrive. Il n'y a qu'à „ nous humilier beaucoup. Car Dieu ne „ le fait que pour cela. Croyez-moi, on „ abuſe des meilleures choſes. L'orgueil „ accompagne quaſi toujours les richeſſes, „ & nous étions dans une certaine abondance de biens ſpirituels, qui peut-être n'étoit pas ſans une ſecrete vanité. Il entroit „ céans deux ſortes de perſonnes, des Poſtulantes & des Enfans. Les premieres „ étant capables de diſcerner la verité dont „ on les inſtruiſoit, & d'eſtimer la conduite „ & le deſintereſſement de la Maiſon, voyoient qu'on ne faiſoit point de difference „ entre les pauvres & les riches, qu'on ne „ marchandoit point les Filles, & qu'on ne „ ſe mêloit point des affaires du monde, & „ qu'on vivoit dans une grande retraite. „ Elles eſtimoient tout cela, & avec raiſon; „ mais il ſe gliſſoit dans cette eſtime quelque complaiſance. On faiſoit peut-être „ comparaiſon dans ſon eſprit avec d'autres „ Maiſons, où l'on n'obſerve pas les mêmes choſes, & devant Dieu cette vanité „ auroit rendu toute leur vertu des Châteaux de carte. Il falloit que Dieu nous „ humiliât, & qu'il nous fit connoître de „ quoi nous avoient ſervi tant de connoiſſances & de moyens que nous avions eus, „ qui nous étoient inutiles, ſi nous n'en étions pas plus fortes pour ſouffrir la privation." Elle vouloit continuer à parler

des

des enfans, quoiqu'elle le fit avec grand ef- XIII. Rel.
fort; mais on l'en empêcha, jugeant bien qu'elle ſe faiſoit mal.

Le lendemain qui étoit le 2. de Juillet la Communauté la fut voir à la même heure, & les Sœurs lui temoignant leur peine de la voir ſouffrir en tant de manieres, elle repondit: *Les ſouffrances ne ſont rien. Il n'y a pas ſujet de ſe plaindre des maux de cette vie, lorſqu'on conſidère l'éternité.*

On la pria de donner quelque inſtruction dans un tems où cette Communauté étoit privée de tout, elle repondit: „ Nous en „ avons aſſez ſi nous nous voulons ſervir „ de celles que nous avons reçues. Perſon- „ ne ne nous ſauroit ôter ce threſor, ſi nous „ l'avons caché dans notre cœur. Mais on „ ſe porte toujours à deſirer quelque choſe „ de nouveau. Sainte Elizabeth dit en ce „ jour: *Unde hoc mihi!* par admiration de „ ce que la Sainte Vierge l'étoit allée viſiter „ une fois. Et nous donc que Jeſus-Chriſt „ viſite ſi ſouvent, à qui il donne tant de „ graces & d'aſſiſtances, & à qui il decou- „ vre les merveilles de ſa loi, ne devons- „ nous point être contentes? Pourquoi „ faut-il que l'eſprit s'amuſe de cent autres „ penſées, qu'on s'occupe ſouvent d'inuti- „ lités, de folies & de niaiſeries comme des „ enfans; car tout ce qui ne tend point à „ Dieu, n'eſt autre choſe; au lieu que nous „ devrions être toutes appliquées à nous „ ſoûmettre à lui, à admirer la conduite „ qu'il tient ſur nous. Il n'y a rien de ſi „ terrible & de ſi merveilleux."

On lui parla enſuite des Novices qui é-

XIII. Rel. toient ſorties par l'ordre du Roi, & elle prit la parole: „ Ne vous amuſez point à „ tout cela, mes Sœurs, adorez Dieu, il „ en arrivera tout ce qu'il lui plaira. Quel- „ que long-tems que les hommes aient deſ- „ ſein que cela dure, la mort & le Juge- „ ment mettront fin à tout. Je voudrois „ qu'on ne parlât & qu'on ne s'occupât „ point de toutes ces choſes-là, mais ſeule- „ ment qu'on regardât Dieu pour s'atta- „ cher à lui & ſe ſoûmettre à toutes ſes vo- „ lontés. " Elle dit enſuite: „ La mort eſt „ une choſe terrible. Il faudroit penſer ſans „ ceſſe à s'y preparer, en ſe purifiant des „ moindres fautes. L'on en verra beaucoup à „ cette heure-là qu'on ne connoît point pre- „ ſentement, & auſquelles on n'a peut-être „ jamais penſé. " Et elle ajouta: „ La Fê- „ te d'aujourd'hui eſt une grande Fête. C'eſt „ la premiere ſanctification du premier Fi- „ dele de la nouvelle Loi, & hors ce qui „ s'eſt paſſé dans la Sainte Vierge, la pre- „ miere effuſion de la grace de Jeſus-Chriſt „ fait homme qui s'eſt faite dans la ſepara- „ tion des ſens & l'attention à écouter Dieu."

Et lorſque les Sœurs ſortirent elle leur dit: „ Mes Sœurs je vous ſupplie très hum- „ blement de prier Dieu qu'il me faſſe mi- „ ſericorde, qu'il m'humilie, qu'il abbaiſ- „ ſe mon orgueil, & qu'il me donne la pa- „ tience, encore que je ne merite pas ce „ don." Ce ſont les dernieres paroles qu'elle a dites à la Communauté, qui ne la vit plus juſqu'à ſa mort.

Les Medecins avoient eſperé d'abord que les accidens les plus mortels de ſa maladie étant

étant ceſſés, il ſeroit plus aiſé d'empêcher que l'enflure n'augmentât, quand on auroit commencé à la purger plus fortement qu'on ne l'oſoit faire quand il y avoit fievre & oppreſſion. Mais ils reconnurent bientôt qu'elle venoit d'une cauſe où leurs remedes ne ſerviroient de rien; parce que toutes les entrailles étoient affoiblies. En effet l'enflure augmentoit & montoit nonobſtant qu'on la purgeât beaucoup & avec ſuccès. Pour elle, pendant que nous nous flattions de toutes ces eſperances, elle aſſuroit toujours conſtamment qu'elle mourroit. XIII. Rel

IX. Ses ſentimens ſur les afflictions de P. R.

Le 12. Juillet M. de Contes Grand-Vicaire de M. le Cardinal de Retz & M. Bail entrerent dans le Chapître pour faire l'ouverture de la Viſite, & s'aſſurer ſelon l'ordre que le Roi leur avoit donné, de l'état de cette Maiſon. Au retour du Chapître ils monterent à la chambre où étoit la Mere Angelique pour la voir. M. de Contes s'étant donc aſſis auprès d'elle, lui dit: „ Vous voilà donc malade, ma Mere, „ qu'eſt-ce que votre mal." Elle lui dit: *Monſieur, je ſuis hydropique.* „ JESUS, ma „ Mere, repliqua M. de Contes, vous dites „ cela comme une autre choſe. Ce mal ne „ vous étonne-t-il point?" *Non Monſieur*, repartit la Mere: „ Je ſuis ſans comparaiſon plus étonnée de ce que je vois arriver dans notre Maiſon. Car enfin, je „ ſuis venue ici pour y mourir, je m'y „ dois preparer; mais je n'y ſuis pas venue „ pour y voir tout ce que je vois preſentement, & n'avois pas ſujet de m'attendre „ à la maniere dont on nous traite. Mon-

XIII. Rel. „ ſieur! Monſieur, voici le jour de l'hom-
„ me. Le jour de Dieu viendra, qui de-
„ couvrira bien des choſes, & qui vengera
„ tout." Elle dit cela avec beaucoup de force, & ajouta: „Je ſuis aſſurée, Mon-
„ ſieur, qu'il y a peu de Maiſons Religieu-
„ ſes où, ſi l'on faiſoit la même recherche
„ qu'on fait ici, on n'y trouvât plus de Li-
„ vres, plus de curioſité & plus de con-
„ noiſſance de toutes les queſtions du tems
„ qu'il n'y en a parmi nous. Car certaine-
„ ment, Monſieur, vous ne trouverez dans
„ toutes nos Sœurs qu'une foi fort ſimple. Elle s'étendit encore, mais on ne la put pas bien entendre. Et quand ils ſe retirerent, elle dit à M. de Contes qu'il ne la retrouveroit pas en vie à la fin de ſa Viſite: ce qui n'a été que trop veritable, la Viſite n'ayant été conclue que le 2. Septembre, près d'un mois depuis ſa mort.

Elle a toujours augmenté ſa confiance & ſon eſperance en Dieu pour ce qui regardoit l'affliction preſente de la Maiſon, à meſure qu'elle s'eſt plus approchée de la mort. Pendant que la Viſite dura, elle eut une conſolation de voir qu'une choſe qui auroit pu être capable de jetter quelque ſemence de deſunion dans les eſprits en une telle conjoncture d'affaires, ne faiſoit au contraire qu'affermir la charité, l'union & la paix. Elle ne pouvoit s'empêcher dans les occaſions d'en temoigner ſa joie à celles qui l'alloient voir, & de leur faire eſperer que Dieu repareroit les ruines de la Maiſon, puiſqu'il y conſervoit cette union qui en eſt le fondement.

Un

Un jour qu'on lui parloit de l'état où la Maiſon eſt reduite, & que chacun faiſoit ſon pronoſtic ſur ce qui lui arriveroit encore; la Mere prit la parole & nous dit avec aſſurance: „ Ne vous tourmentez point de „ tout cela; car pour moi je ne me mets „ en façon du monde en peine de l'avenir „ pour ce ſujet-là. Je ne ſuis pas en peine „ ſi on nous rendra les Penſionnaires & „ les Novices, & ſi la Maiſon ſe retabli- „ ra, car je n'en doute nullement. Mais „ je ſuis plus en peine ſi l'eſprit de la re- „ traite, de la ſimplicité, de la pauvreté „ & du deſintereſſement s'y conſervera & „ s'y retablira même plus qu'il n'eſt; car „ on decheoit toujours: & pourvu que ces „ choſes-là ſubſiſtent dans la Maiſon, moc- „ quons-nous de tout le reſte. Tout ce „ qu'on fait, tout ce qu'on a deſſein de „ faire contre nous, je m'en ſoucie comme „ de cette mouche," en en chaſſant une qui étoit devant elle, mais d'une façon ſi animée de foi & de reſolution, que quand on l'entendoit parler de la ſorte, on croyoit auſſi n'avoir plus de peur de rien. XIII. Rel.

Sur la fin du mois de Juillet & bien peu dejours avant ſa mort, lorſque M. le Lieutenant Civil revint ici apporter de nouveaux Ordres *, & viſiter tous les logis de dehors & même ceux du voiſinage, une Sœur qui en étoit toute allarmée lui en parla avec apprehenſion, lui temoignant qu'elle ne ſavoit pas ce qu'ils nous vouloient faire. La Mere lui dit tout gaiement; *Mais en effet ma Fille que nous feront-ils? Allez quand vous*

* [Ce fut le 25. Juillet 1661.]

XIII. Rel. *ſeriez dans le ventre de la baleine, Dieu vous en retirera.* Elle lui repartit: *Mais, ma Mere, cela me fait peur, car c'eſt donc à dire qu'il faut y entrer. Non ma Fille,* repliqua la Mere, *vous n'y entrerez point, ce ſera moi qui y entrerai, & quand Jonas ſera jetté dans le ventre de la baleine, la tempête ceſſera.* En entendant une autre qui ſoupiroit auprès d'elle: elle lui dit, *Ma Fille, ne craignez point. Quand je ſerai auprès de Dieu, je vous promets que je ferai là vos affaires.*

X. Son amour pour la pauvreté, &c. Je me ſuis plus étendue ſur ſa diſpoſition à l'égard des afflictions preſentes de cette Maiſon, parce qu'elle a été plus ſouvent contrainte de parler ſur ce ſujet-là, & qu'elle étoit forcée de repondre par les occaſions qui s'en preſentoient; au lieu que dans tout le reſte, elle tâchoit de ne point parler, comme nous l'avons dit au commencement. Cela n'a pas empêché qu'on n'ait remarqué qu'elle agiſſoit toujours par les mêmes principes qu'elle a eu toute ſa vie dans l'eſprit, avec ſa charité, ſon amour de la pauvreté, ſon zele contre le relâchement & tout le reſte. Souvent quand elle demandoit quelque choſe qu'il ſe trouvoit qu'on n'avoit pas, ou qu'on ne pouvoit lui donner à l'heure même, elle temoignoit en être fort contente. Elle diſoit qu'elle n'étoit jamais plus aiſe que quand on lui diſoit qu'il n'y avoit point de ce qu'elle demandoit; parce que cela la faiſoit au moins ſouvenir qu'elle étoit pauvre, & que dans tout le reſte elle étoit ſi bien aſſiſtée, qu'elle avoit peur de perdre le merite de la pauvreté devant Dieu.

On

On lui fit faire une chaiſe d'une certaine ſtructure qui devoit avoir diverſes commodités, qui étoient tout à fait neceſſaires pour ſon ſoulagement, parce qu'elle y étoit auſſi ſouvent que dans ſon lit. Elle nous dit à ce ſujet qu'elle n'avoit point de regret à cette petite depenſe qu'on faiſoit pour elle, parce qu'elle conſideroit la commodité des autres malades qui s'en ſerviroient après elle. *Car*, nous diſoit elle, *il arrivera que quelque autre pauvre malade en aura le même beſoin que moi, & qu'on ne s'aviſeroit pas pour elle de chercher cette invention ; au moins j'aurai cette occaſion de lui procurer ce ſoulagement.* Elle en diſoit autant des autres choſes qu'on faiſoit faire pour elle, comme mattelas & oreillers de diverſes formes, pour la mettre un peu à ſon aiſe, parce qu'elle avoit le corps extrêmement douloureux & tout écorché à cauſe de ſon enflure ; nous recommandant qu'on ſerrât bien tout cela après ſa mort, pour en accommoder d'autres malades dans le beſoin. XIII. Rel.

Un jour qu'on dreſſoit un ſecond lit pour elle, afin de la pouvoir changer, l'on parla d'y mettre un vieux tour de lit de futaine qui reſtoit des Enfans. Son zele s'emporta contre la Sœur qui avoit fait cette propoſition, & elle lui dit toute fâchée : „ On „ a toujours quelque curioſité à me propoſer. On cherche ce qui eſt beau, ce qui eſt „ propre, ce qui eſt ajuſté ; & nous autres, „ s'il nous étoit poſſible, nous devrions être „ ſur la cendre & ſur le fumier. Mais au „ moins ſi nous ſommes bien éloignées de

XIII. Rei. „ cela, il ne faut prendre que ce qui eſt néceſſaire pour la ſanté & pour la netteté; „ mais des curioſités & des affetteries me „ ſont inſupportables, il ne faut qu'un drap „ au tour de ce lit, & encore ſeulement „ d'un côté. " Une Sœur repliqua qu'elle auroit du vent: „ Mon Dieu, dit-elle encore, cherchera-t-on toujours des pretextes? Ce n'eſt pas là mon mal, & je ne „ crains point le froid, il ne faut aller qu'au „ neceſſaire. " Cela lui demeura ſi fort dans l'eſprit, qu'une partie du jour elle en fut occupée; & elle conta à une Sœur qui la vint voir, ce qui s'étoit paſſé, pour la faire entrer dans ſon ſentiment; qu'il falloit veiller contre l'introduction de ces petites vanités, & lui dit fortement: „ S. Benoît „ recommande dans ſa Regle qu'on ſerve „ les malades comme Jeſus-Chriſt même, „ mais cela s'entend de les ſoulager dans leurs „ veritables beſoins, & non pas de ſatisfaire leurs yeux, ou ceux des perſonnes qui „ les voyent, par des lits de futaine, de la „ vaiſſelle de fayance & d'autres choſes inutiles qui bleſſent la pauvreté, & que je „ ne ſaurois ſouffrir. "

On lui vint dire une fois qu'une perſonne de grande condition ſe recommandoit fort à ſes prieres, & la ſupplioit de lui obtenir l'amour de Dieu. Elle repondit à celle qui lui faiſoit ce meſſage: „ Helas, ma Fille, „ on demande cela comme une autre choſe, ſans penſer à ce que l'on dit. L'on „ voudroit bien avoir l'amour de Dieu, & „ conſerver avec cela beaucoup d'autres amours. Mais S. Bernard dit une parole

„ ter-

„ terrible ; qu'il eſt indigne de Dieu de ſe XIII. Rel.
„ laiſſer trouver à une perſonne qui cherche
„ avec lui autre choſe que lui."

Un jour elle dit à ma Sœur Marie de l'Incarnation (le Conte:) *J'ai bien des pardons à vous demander, ma Sœur, à vous & à toute la Communauté, car je ſuis ſi mechante que je m'impatiente toujours & que je fais du mal à tout le monde.* Ma Sœur Marie de l'Incarnation lui répondit que c'étoit plutôt à nous à lui demander très humblement pardon de tous les ſujets de peine que nous lui avions donnés. Notre Mere lui dit enſuite: *Je vous prie qu'on m'enterre au preau & qu'on ne faſſe pas tant de badineries après ma mort.*

XI. Augmentation de la maladie de la M. Ang. Sa mort.

On ne ſauroit dire ce qu'elle a ſouffert trois ſemaines avant ſa mort de la douleur de ſon enflure qui s'écorchoit en beaucoup d'endroits, d'un devoiement fort grand qui la laſſoit extrêmement & ne lui donnoit point de repos; mais ſur tout d'un degoût ſi extrême que la nourriture lui étoit devenue un ſupplice, ce qui a avancé ſa mort; parce qu'elle fut reduite dans l'impuiſſance entiere de pouvoir rien avaler de ſolide, quelque violence qu'elle ſe fît pour tâcher de manger ; deſorte que ne pouvant plus prendre que des bouillons avec grande peine, cette nourriture ſi humide nuiſoit à ſon hydropiſie & à ſon eſtomach qui s'en affoibliſſoit toujours, & le ruina tout à fait. Enfin elle vint à avoir une telle horreur des bouillons même, qu'elle diſoit que tous ſes maux lui étoient moins ſenſibles que la peine qu'elle avoit à ſe contraindre à les prendre.

XIII. Rel. Le 27. Juillet il lui prit un grand friſſon après midi, qui lui dura deux heures; & quand elle ſentit qu'elle commençoit à trembler, elle leva les yeux au ciel, & dit en joignant les mains: *Dieu ſoit beni éternellement. Mon Dieu que votre volonté ſoit faite éternellement, éternellement:* ce qu'elle repeta pluſieurs fois. Elle vit bien que cet accident nous abbatoit, quoiqu'on tâchât de ne lui pas faire paroître; & en nous regardant avec une grande douceur, elle nous dit: *Cela n'eſt pas extraordinaire, j'ai toujours attendu ce froid, la mort ne vient point autrement.* Nous nous attendions qu'une violente fievre ſuivroit ce friſſon, mais elle n'en eût point du tout. Neanmoins elle empira & affoiblit à vûe d'œil depuis ce jour-là. Le lendemain qui étoit le jour de S. Anne, on la communia à deux heures après minuit. Ce qu'elle a fait pluſieurs fois durant ſa maladie, & toujours avec tant de devotion, que pluſieurs de nos Sœurs diſoient que pour s'y exciter elles-mêmes, elles n'avoient qu'à ſe repreſenter ſon viſage quand on la communioit.

Depuis cela elle fut toujours fort abbattue, & parla peu. On la voyoit ſeulement prier Dieu fort ſouvent, & quelque fois elle diſoit tout haut quelques verſets des Pſeaumes; mais ſur tout, elle dit bien des fois dans ces derniers jours ces paroles d'Iſaie: *Domine miſerere noſtri, te enim expectavimus. Eſto brachium noſtrum in mane, & ſalus noſtra in tempore tribulationis.* [Seigneur, ayez pitié de nous, car nous vous avons attendu. Soyez notre force dès le ma-

LXXXIII.

matin & notre ſalut au tems de l'affliction.] XIII. Mort
Etant auprès d'elle quatre jours avant ſa mort, comme elle les repetoit encore avec un accent de voix qui faiſoit voir que ſon cœur les prononçoit plus que ſa bouche; je lui dis, quand elle eut achevé ces derniers mots, *In tempore tribulationis*: „ Helas ma „ Mere! nous y ſommes bien arrivées à ce „ tems d'affliction. " Elle ſe tourna vers moi, & me regarda avec bonté comme pour me donner courage & me dit: *Il nous eſt ſi bon, ma Fille!* Il lui avoit pris dans ces derniers jours une fluxion ſur la poitrine qui lui avoit preſque ôté toute la voix, & elle ne parloit qu'avec grand effort; & de plus l'aſſoupiſſement s'y étoit joint.

Le Jeudi 4. Août, avant-veille de ſa mort, elle fut extrêmement mal, & paſſa la nuit dans de grandes inquietudes, mais elle étoit plus à elle & moins aſſoupie. Elle prioit continuellement tout bas, mais on ne pouvoit qu'à peine l'entendre; excepté quand elle faiſoit effort pour élever ſa voix, comme elle fit le matin, que j'étois auprès d'elle, pour prononcer ces paroles, *Dimitte nobis debita noſtra, ſicut & nos dimittimus debitoribus noſtris.* [Pardonnez-nous nos dettes, comme nous pardonnons à ceux qui nous doivent.] Je lui dis: „ Ma Mere vous „ nous oubliez, & vous ne priez que pour „ vous." Auſſi-tôt elle joignit les mains & dit d'un accent à percer le ciel: *Mon Dieu faites-nous miſericorde à tous: je dis à tous, mon Dieu, à tous;* & elle ajouta: *Particeps ego ſum omnium timentium te & cuſtodientium mandata tua. Qui timent te* Pſ. CXVIII. 63. 64.

vi,

XIII. Rel. *videbunt me & lætabuntur, quia in verba tua ſuperſperavi. In te Domine ſperavi, non confundar in æternum.* [J'ai été aſſociée à ceux qui vous craignent & qui gardent vos commandemens. Ceux qui vous craignent me verront & ſe rejouiront, parce que j'ai fort eſperé en vos paroles. J'ai eſperé en vous, Seigneur : je ne ſerai point confondue dans l'éternité.] Ayant dit tout cela avec grande peine, elle retomba dans ſon aſſoupiſſement un peu de tems; puis en ſe reveillant elle dit plus pluſieurs fois, *Adieu*, *Adieu*. Je lui demandai pourquoi elle diſoit cela, elle repondit : *Mes Enfans, c'eſt que je m'en vais.*

A huit heures du matin, le lendemain, le Medecin la jugeant fort abbaiſſée, fut d'avis qu'on ne differât pas à la communier en Viatique pour la troiſiéme & derniere fois. A cette propoſition elle s'éveilla tout-à-fait & fut dans une grande attention à prier Dieu, diſant quelques verſets des Pſeaumes tout bas pendant qu'on preparoit ſa chambre. Un peu devant que le S. Sacrement entrât, elle leva les yeux ſur une Croix qui étoit vis à vis de ſon lit, & en élevant ſa voix elle dit : *ô* Jesus, *ô* Jesus, *vous êtes mon Dieu, vous êtes ma juſtice, vous êtes ma force, vous êtes mon tout*; & prononça ces dernieres paroles avec tant d'affection, qu'on ſentoit à l'entendre qu'elle repandoit tout ſon cœur en les diſant. Elle reçut le S. Viatique dans une ferveur d'eſprit qui animoit tout ſon viſage, & avec une douceur & une paix qui reſſembloit deja à celle du ciel. Et après, voyant toute la Com-

Communauté fondante en larmes pour aller reconduire le S. Sacrement, elle leur dit *Adieu, mes Enfans, Adieu, allons à Dieu.* Puis elle remercia le Prêtre * qui la venoit de communier. Elle appella le Sacriſtain † & lui dit quelques paroles de conſolation, l'exhortant à avoir bon courage & à ſervir Dieu & l'Egliſe dans toutes les occaſions qui en pourroient naître. Elle donna enſuite ſa benediction à toute la Communauté, & à pluſieurs perſonnes qui la lui demanderent en particulier; diſant de petits mots de conſolation à toutes celles qui étoient auprès d'elle, & ſe ſouvenant d'elle-même d'autres perſonnes de ſes amies, auxquelles elle fit dire de ſa part qu'elles euſſent bon courage, & qu'elles eſperaſſent toujours en Dieu. Et ſe tournant vers une Sœur qui l'avoit toujours ſervie, & qu'elle entendoit qui pleuroit beaucoup; elle lui dit; *Que vous êtes encore humaine!* XIII. R...

Après tout cela qui dura peu, elle retomba dans ſon aſſoupiſſement; & ne parla plus tout le jour, juſqu'au ſoir que quelqu'un ayant pris peine à la reveiller, on lui demanda ſi elle ſe ſouvenoit bien de Port-Royal des Champs, & elle temoigna que *Oui*, & qu'elle leur ſouhaitoit la benediction de Dieu. On la pria de ſe ſouvenir auſſi du dehors & des perſonnes qui s'y étoient données par charité au ſervice de la Maiſon. Elle fit entendre qu'elle s'en ſouvenoit;

* M. le Juge établi par M. Bail qui fut mis en la place de Superieur par ordre de la Cour.

† M. Doamloup, dont on peut voir l'éloge dans le Necrologe au 13. Juin.

XIII. Rel. noit. On la pria de dire une parole qu'on leur pût dire de ſa part pour marque de ſon ſouvenir, Elle repondit: *Je les conjure de vivre toujours dans la paix & dans l'union parfaite.* On la pria de donner auſſi ſa benediction en particulier pour eux, elle fit le ſigne de la Croix, en diſant quelques paroles en latin qu'on ne pût entendre, ſinon ces derniers mots par où elle finit, *Qui habitare facit ſterilem in domo matrem filiorum lætantem.*

Depuis ce tems là, elle fut toute accablée par le mal & par l'aſſoupiſſement, & elle eut peu de connoiſſance, mais toujours aſſez de ſentiment pour ſouffrir beaucoup, juſqu'à ce qu'elle entrât tout à fait en agonie le Samedi au matin. Elle y fut juſqu'au ſoir dans une grande douceur, toutes ſes inquietudes s'étant paſſées & changées en ſommeil de letargie, dans lequel elle s'endormit du ſommeil des Juſtes ſur les neuf heures du ſoir, après que l'on eût fait toutes les prieres accoûtumées, la Communauté n'ayant preſque bougé de ſa chambre tout le jour. C'étoit le jour de la Transfiguration, 6. Août, & l'on faiſoit le lendemain la Fête de la Suſception de la Sainte Croix, dont l'Office étoit commencé. Sur quoi quelques perſonnes ont fait leurs remarques. Mais nous en fimes une d'une choſe qui nous revint dans l'eſprit, en diſant ce jour-là au Chapître None de la Transfiguration, ſavoir la viſion qu'eut S. Jean, quand il fut tranſporté en eſprit ſur une haute montagne & qu'il vit deſcendre du ciel la ſainte Cité. Cela nous fit ſouvenir d'une viſion

quaſi

quaſi pareille, quoique ce ne fût qu'en ſonge, que la Mere Angelique avoit eue, il y avoit plus de quarante ans, & qui deſignoit peut-être que ſa mort arriveroit ce jour-là. Elle nous a conté ce ſonge elle-même pluſieurs fois, & encore ces derniers mois qu'on l'en pria; voici ce que c'eſt. * XIII. Rel.

Elle étoit encore alors à Port-Royal des Champs avant l'établiſſement de cette Maiſon de Paris. Elle ſongea une nuit qu'elle ſe voyoit toute ſeule dans le monde, excepté une ſes Religieuſes, qui étoit avec elle (qui étoit une fort bonne Fille, & qui mourut bientôt après,) & qu'elle étoit au pied d'une fort haute montagne, & que regardant d'enhaut, elle vit deſcendre du ciel une Egliſe magnifique, toute rayonnante & toute éclatante de lumiere, qui avoit trois clochers, & qui ſe vint poſer ſur cette haute montagne. Voyant cela, elle avoit une envie extrême de pouvoir approcher de ce Temple, & d'y entrer. Elle fit tout ce qu'elle put, & enfin elle s'approcha de la porte qui étoit fermée; & ne pouvant faire autre choſe, elle regarda par une fente ſi elle ne verroit point ce qui ſe paſſoit au-dedans. Dans ce moment elle vit quelque choſe qui ne ſe peut comprendre, qui ne ſe peut figurer, ni comparer à quoi que ce ſoit qui tombe ſous les ſens; *Enfin*, nous diſoit-elle en le racontant, *c'eſt quelque choſe d'ineffable, & je penſe que c'étoit Dieu.* Elle vit auſſi une lumiere admirable, & des Anges

à

* La viſion ſuivante eſt plus detaillée & avec quelques differences, dans la III. Relation de la II. Partie, n. 3.

XIII. Rel. à ce qu'il lui ſembla. Mais dans ce moment elle fut ſi ravie de ce qu'elle avoit vu, qu'elle ne pouvoit plus faire d'attention à rien, & elle dit en elle-même ces paroles de S. Paul, qu'elle n'avoit jamais ſues juſqu'alors : *Les ſouffrances de la vie preſente ne ſont pas dignes d'entrer en comparaiſon avec cette gloire future qui nous ſera un jour revelée.* Et puis elle ſe dit à elle-même : *Je n'ai encore rien fait pour meriter un ſi grand bien, il faut retourner au travail & au combat, avant que d'y pouvoir pretendre* ; & elle ſe reveilla là-deſſus.

Rom. VIII. 18.

Elle a donc paſſé plus de quarante ans depuis à travailler & à combattre, & eſt enfin arrivée à ce Temple de la paix & de la gloire, dont nous croyons que Dieu par ſa miſericorde infinie lui aura ouvert la porte ; après y avoit conduit devant elle tant d'ames, à qui elle en avoit montré le chemin qui eſt ſi étroit & ſi peu connu, mais par lequel ſeul on y arrive. C'eſt l'opinion qui eſt reſtée d'elle dans l'eſprit de tous ceux qui ont eu quelque connoiſſance de ſa vie & de ſa vertu.

XII. Enterrement de la M. Ang.

Le peuple le temoigna par la devotion qu'il fit paroître lorſque ſon Corps fut expoſé à la grille de l'Egliſe, ayant tant fait d'inſtance pour qu'on lui fit toucher les chapelets & les medailles qu'ils portoient, qu'après pluſieurs refus on fut contraint de les ſatisfaire ; & deux perſonnes ne firent autre choſe tout le ſoir, & dès le lendemain matin juſqu'à l'enterrement, que de recevoir à la grille ce qu'on paſſoit pour lui faire toucher & le rendre. Ceux qui n'avoient ni cha-

chapelets, ni images, y faiſoient toucher leurs Livres, leurs bagues, du linge, ou même du papier; & le baiſoient, quand on le leur rendoit, avec un reſpect qui étoit la marque de leur pieté. Il y en eut même qui n'ayant rien du tout ſur eux, paſſerent leur mouchoir tout trempé de leurs larmes, pour lui faire toucher. Ils diſoient tout haut que c'étoit la Mere des pauvres qu'ils avoient perdue. D'autres diſoient que ſi cette bonne Mere n'étoit pas ſainte, ils ne ſavoient pas qui le pourroit être. Enfin cette preſſe ne ceſſa que quand on la porta au tombeau: & les Eccleſiaſtiques mêmes qui étoient entrés pour aſſiſter à ſon enterrement, lui furent baiſer les mains, quand on emporta le corps de l'Egliſe, pour marque de leur veneration, quoique ce ne ſoient point des perſonnes de la Maiſon, ni qui l'aient connue particulierement. Elle mourut un Samedi le 6. Août, (1661.) âgée de ſoixante & dix ans, moins un mois, & fut enterrée le 8. dans l'Avant-chœur de notre Maiſon de Paris. On porta ſon cœur à Port-Royal des Champs. XIII. Relig.

Addition.

XIII. Lettres ſur la mort de la M. Angelique.

M. Arnauld écrivit à notre Mere (la Mere Agnès,) la veille de la mort de la Mere Angelique, que nous devions voir par les yeux de la foi la vie dans la mort, & des ſujets de joie en ce qui nous ſembloit ſi affligeant; puiſque Dieu couronnoit les graces ſingulieres qu'il avoit faites à notre chere Mere, en éprouvant l'ouvrage qu'il lui avoit fait accomplir par le feu d'une violente

XIII. Rel. te perſecution, qui faiſoit voir qu'il n'étoit ni de paille ni de bois mais d'argent, d'or & de pierres precieuſes. „ Certainement, „ ajoutoit-il, c'eſt le comble des graces de „ la Mere Angelique de voir la Maiſon „ qu'elle a formée dans une ſi grande paix „ & une ſi admirable charité parmi une ſi „ horrible tempête, qui l'auroit ſans doute „ renverſée en la mettant dans la confuſion „ & le trouble, ſi elle avoit été fondée ſur „ un fondement moins ſolide que n'a été „ la premiere pierre. Il ſemble donc qu'el- „ le n'ait plus rien à faire dans le monde, „ puiſque, &c. *.

A peine notre chere Mere fut-elle morte que nos amis s'empreſſerent de nous conſoler. Nous mettrons ici quelques-unes des Lettres qu'on nous écrivit alors: elles renferment des preuves non équivoques de la grande eſtime que l'on avoit de notre Mere.

Lettre de M. de Sainte-Marthe à la Communauté de Port-Royal, dont il étoit l'un des Confeſſeurs.

9. Août. LA charité, mes très cheres Sœurs, que Dieu m'a donnée pour vous toutes m'oblige dans cette occaſion ſinguliere de repandre devant vous le fond de mon cœur. Il eſt ſans doute que la Mere Angelique que Dieu vient de retirer dans ſon ſecret, étoit une pierre fondamentalle de votre Maiſon, & qu'une maiſon dont on retire le fondement

* On peut voir cette Lettre en entier dans le Recueil des Lettres de M. Arnauld : c'eſt la LXXV. du premier Tome.

ment eſt en un extrême danger. C'eſt cette vûe qui m'a d'abord donné des ſentimens de crainte & de triſteſſe, juſqu'à pleurer la perte ſi conſiderable que vous faites. Mais lorſque la foi m'a fait faire quelque reflexion ſur ces ſentimens, je les ai condamnés, & j'ai trouvé que j'avois peur dans une rencontre où je ne devois point avoir peur. XIII. Rel.

Il m'eſt ſouvenu de ce que dit S. Auguſtin, que la maiſon de Dieu qui deſcend du Ciel a ſes fondemens dans le Ciel, ce qui nous oblige de croire que la Mere ſoutient plus que jamais votre Maiſon, qu'elle en eſt un fondement ſolide, & tel qu'aucune puiſſance de la terre ne ſauroit jamais l'ébranler, puiſqu'elle eſt unie à Dieu, & qu'elle participe à ſon immobilité. J'eſpere que cette bonne Mere qui eſt maintenant dans une parfaite paix, & qui pendant ſa vie ne ſe troubloit qu'autant qu'il étoit neceſſaire pour vous procurer du repos, vous obtiendra la grace de demeurer dans la tranquillité que Dieu vous a donnée parmi toutes les tempêtes qui vous environnent. J'eſpere que votre paix interieure ſera ſi ferme que toutes les guerres que vous pourroient faire les creatures, ne pourront en aucune ſorte vous troubler, & ne ſerviront même qu'à vous unir davantage entre vous & avec Dieu. *Pax ſit intus & non timebis foris.*

C'eſt ce qui me donne la penſée de vous dire avec conſolation que vous êtes très éloignées de l'état des Juifs, qui dans le tems du ſiege de Jeruſalem avoient plus à craindre de leur propre diviſion que de la force de leurs ennemis; & au contraire la

ſeule

XIII. Rel. ſeule union qui eſt entre vous vous defend aſſez de tous les efforts de ceux qui oſeroient vous haïr. Nous liſons dans l'Evangile de ce jour que Dieu s'eſt retiré du milieu de ce peuple & a ruiné leur temple, parce qu'ils avoient fait de ce temple un lieu de commerce, & parce qu'ils n'avoient point reconnu Jeſus-Chriſt, ni profité de ſes viſites: *Utinam cognoviſces tempus viſitationis tuæ.* Mais au contraire je ſuis aſſuré que quelque deſſein qu'aient les hommes Dieu ſera toujours avec vous, qu'il vous portera dans ſes mains & que rien ne pourra vous en arracher, qu'il affermira votre Maiſon & la rendra éternelle en la maniere qu'il ſait, par ce que vous avez appris de votre Mere à rejetter ce commerce qui n'eſt que trop commun dans les Maiſons de Dieu.

La pureté & le deſintereſſement de votre cœur a rendu le lieu de votre ſolitude ſaint & digne des viſites de Jeſus-Chriſt, mais ce qui eſt la joie de mon cœur, c'eſt qu'en même tems vous avez reçu une intelligence toute de grace pour reconnoître l'approche de cet Epoux, & pour lui rendre grace de ſes rigueurs, de même que de ſes bontés. Vous êtes contentes qu'il vous ôte tout, afin qu'il ſoit lui ſeul votre tout. Vous voulez bien ne recevoir aucune conſolation dans la terre comme lui même n'en a jamais reçu, afin que ſon S. Eſprit ſoit votre conſolateur. Vous le priez qu'il detruiſe tout ce qui reſte d'humain dans votre ame, afin qu'il y edifie une charité pleine & abondante. Vous deſirez qu'il en arrache toutes les épines, quelque douleur que vous en puiſ-

puiſſiez reſſentir, afin qu'il n'y reſte que ce XIII. Rel.
qu'il y a planté de ſa main. Mais quoi ne ſavez-vous pas que les bonnes plantes mêmes ne portent de fruit qu'autant qu'on a ſoin de les couper? Il eſt juſte que ceux qui eſperent des biens éternels aiment à ſe voir ſeparés de tout ce qui eſt temporel, afin qu'étant morts à toutes les choſes preſentes ils ne vivent que de la foi, & n'aient dans l'eſprit que l'éternité.

Oh! que cette foi étoit profondément gravée dans le cœur de la Mere Angelique! C'eſt cette vertu qui lui a donné le mouvement d'aſſembler tant de perſonnes pauvres dans un Monaſtere pauvre, ſans craindre les incommodités de la pauvreté, & ſans avoir égard aux maximes de la prudence humaine. C'eſt cette vertu qui lui a donné le zele de chercher la verité, qui attire toujours ſur ceux qui l'aiment les haines & les tribulations du monde. Elle a eu le courage de la ſuivre lorſque preſque tous les hommes la quittent, ſans conſiderer les dangers où elle ſavoit que ſa Maiſon ſeroit expoſée, quoiqu'elle aimât cette chere Maiſon plus que toutes choſes après Dieu. C'eſt la lumiere de la foi qui la faiſoit penetrer juſqu'au fond de vos cœurs pour reprendre vos fautes avec une ſainte liberté, & avec une charité qui ne vous pardonnant rien, vous faiſoit obtenir un entier pardon de Dieu. C'eſt cette vertu qui l'a ſouvent forcée d'être votre Superieure, lorſque le ſentiment qu'elle avoit de ſoi-même lui faiſoit ſouhaiter la derniere place dans la Maiſon. C'eſt enfin cette foi qui lui a inſpi-

XIII. Rel. ré dans ſes plus grandes foibleſſes tant de vigueur & de generoſité pour defendre votre innocence devant les puiſſances de la terre, & pour vous juſtifier contre des accuſations dont on tâchoit de rendre votre foi ſuſpecte.

Si comme j'eſpere, s'en allant au ciel elle vous a laiſſé ſon double eſprit, & ſi vous participez à ſa foi, vous ne vous étonnerez pas de tout ce qui peut vous arriver de la part du monde, puiſque vous le haïſſez. Eſtimez-vous heureuſes qu'il vous haïſſe, comme il a haï Jeſus-Chriſt, & qu'il vous faſſe autant de mal qu'il pourra & qu'il en a fait aux Saints. Prenez ſeulement garde, comme vous faites, que rien ne ſoit capable de troubler la charité que vous deſirez à ceux qui n'en ont pas peut-être aſſez pour vous, & qui ſont d'autant plus à plaindre qu'ils en ont encore moins pour eux mêmes. Mais ne nous amuſons point à regarder les creatures. N'eſt ce pas Dieu même qui vous afflige, qui vous perſecute, qui coupe ſa vigne, quand il nous ôte les perſonnes qui nous ſont les plus cheres? Ou plutôt diſons que dans cette occaſion il n'a rien coupé avec violence, il n'a fait que cueillir un fruit qui étoit mûr pour donner lieu aux autres de meurir. Sur quoi je vous prie de conſiderer les momens que Dieu a choiſis pour faire cette moiſſon.

L'heure de cette mort ſe rencontre entre deux fêtes celebres de la Transfiguration & de la Croix. Dieu a exaucé les vœux de ſa ſervante dans un jour où elle lui diſoit avec toute l'Egliſe qu'elle attendoit le Seigneur

gneur Jeſus-Chriſt ſon Sauveur, afin qu'il transformât un corps foible & mepriſable pour le rendre ſemblable à ſon corps reſſuſcité & rempli d'une gloire infinie. L'autre Fête qui étoit deja commencée quand Jeſus-Chriſt a appellé ſon Epouſe, eſt celle de la Croix, dans laquelle vous chantiez que le Fils de Dieu s'eſt humilié ſoi-même ſe rendant obéiſſant à ſon Pere juſqu'à la mort & juſqu'à la mort de la Croix: ce qui étoit encore ſans doute la diſpoſition où étoit votre chere Mere. XIII. Rel.

Mon Dieu que cela eſt plein d'inſtructions! Ces circonſtances ne ſignifient-elles pas que ſi nous ſommes veritablement transfigurés, ſi nous avons depouillés la figure de l'ancien homme pour revêtir Jeſus-Chriſt, ſi nous avons des vêtemens blancs, & ſi nous ſommes des enfans de lumiere, nous en devons faire tous les jours notre fête, & eſperer que Dieu en fera notre gloire. C'eſt la voie par laquelle Dieu a conduit votre chere Mere. La charité qu'elle avoit pour vous lui faiſoit ſentir avec une douleur qui crucifioit ſon cœur tous vos beſoins ſpirituels & temporels. Dieu lui a encore envoyé d'autres peines. Il l'a fait long tems languir dans des incommodités extraordinaires. Il l'a privée dans les derniers jours de ſa vie des conſolations qu'elle pouvoit recevoir des perſonnes en qui elle avoit confiance. Elle s'eſt toute ſacrifiée elle-même ſur ces croix où Dieu l'avoit miſe, en reconnoiſſant que toutes les creatures ne pouvoient l'aider ſans le ſecours du Tout-puiſſant, mais que Dieu au contraire la ſecou-

XIII. Rel. reroit ſans qu'il eût beſoin des creatures. Voila l'heritage qu'elle vous a laiſſé; poſſedez-le, cultivez-le, afin que vous ſoyez dignes filles d'une ſi bonne Mere, & comme elle Filles de Dieu.

Lettre de M. Hermant Chanoine de Beauvais à la Reverende Mere Catherine Agnès de S. Paul, Abbeſſe du Monaſtere de Port-Royal.

9. Août. JE ne pretends, ma très-chere & reverende Mere, ni vous conſoler dans votre douleur, parce qu'elle eſt toute chretienne & toute religieuſe, ni me conſoler avec vous, parce que la mort de la très chere & ſainte Mere Angelique eſt plutôt un ſujet de joie qu'une matiere de conſolation. Il eſt vrai qu'en qualité de Fille de S. Bernard vous pouvez pleurer votre ſœur, puiſque ce Saint a pleuré ſon frere, & que la ſeule preſence de cette Vierge étoit la force de toutes les perſonnes dont elle s'étoit rendue la ſœur & la ſervante par ſa charité & par ſon humilité, comme elle en étoit veritablement la Mere par la naiſſance qu'elle vous avoit donnée à toutes en Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Mais ſi la pieté vous permet de repandre quelques larmes de douleur ſur le doux & paiſible ſommeil qui ſepare pour un tems de votre troupe une des plus pures, des plus grandes & des plus ſaintes ames qui fuſſent dans l'Egliſe, cette même pieté m'oblige de m'en rejouir avec ſon Epoux qui lui a ouvert les portes de cette Jeruſalem celeſte où elle ſe hâtoit d'entrer avec un ſi ge-

genereux empreſſement, & qui lui ayant donné quelque part dans ſes épines, la couronne de toute ſa gloire pour l'éternité. XIII. Ref.

Sa vie a été une épreuve continuelle. Les Saints que Dieu lui a donné pour la conduire, ont été les admirateurs de ſa vertu. Elle a eu de la lumiere dans un ſiecle plein d'obſcurité, de l'amour ſolide pour Dieu dans un tems où la pieté n'eſt que le voile d'une cupidité ſecrette, un parfait deſintereſſement dans ces derniers jours où les plus devots paroiſſent ne rechercher Dieu que pour leur interêt, une fecondité extraordinaire pour donner des ſervantes & des Epouſes à Jeſus-Chriſt ſelon les regles ſaintes de ſon Egliſe, lorſque toute la terre paroiſſoit être condamnée à une ſterilité effroyable pour ne produire que des ronces & des épines. Elle a été la fille des ſaints Evêques & des ſaints Abbés, la Mere des Vierges & des Abbeſſes, le modele & la conſolation des Docteurs. Son cœur a été ouvert à toutes les viſites de ſon Epoux, ſes mains au ſoulagement des miſerables, ſa Maiſon pour ſervir d'azile à toutes les perſonnes qui en ont cherché chez elle pour ne pas perir par la corruption du ſiecle.

Que reſtoit-il après cela, ſinon que ſa mort fût la conſommation de la ſainteté de ſa vie, & que la ſouffrance interieure & exterieure fût la ſanctification de cette innocente victime qui s'eſt offerte en mille manieres toutes ſaintes ſur l'autel de ſon adorable Sauveur? Il lui a fait encore cette grace enſuite de toutes les autres. Et ſi les Saints qui meurent dans la plus profonde

XIII Rel. paix de l'Egliſe conſiderent comme une faveur ſignalée le bonheur qu'ils ont de ſouffrir quelque choſe dans leurs corps pour être les Martyrs de la penitence, quand ils ne le ſont ni de la foi ni de la juſtice, cette fidele ſervante du Roi des Rois a eu tout enſemble les couronnes de la guerre & les avantages de la paix. Elle a ſouffert dans ſon ame par un martyre continuel, & dans ſon corps par les douleurs les plus ſenſibles. Elle a eu les merites d'une ame non ſeulement perſecutée avec injuſtice, mais même affligée d'autant de ſupplices qu'elle voyoit chez vous de Filles très innocentes; & en même tems elle a fait autant de ſacrifices à Dieu qu'elle a eu de membres dans ſon corps.

Ainſi je ne ſai ſi je vous dois dire qu'auſſi-tôt que j'ai appris ſa mort j'ai offert pour elle le ſaint Sacrifice de la Meſſe. Car S. Auguſtin m'apprend que c'eſt faire injure à un Martyr que de prier pour un Martyr. Mais je l'ai fait parce qu'il ne faut pas prevenir ni la manifeſtation de Dieu, ni l'ordre & le jugement de ſon Egliſe, & que ne m'appartenant pas de la canonizer, je ne puis lui refuſer ce temoignage de l'union très étroite que j'ai toujours conſervée avec elle, & qu'avec la grace de Jeſus-Chriſt je conſerverai juſqu'au tombeau.

Je me perſuade que vous aurez en ſa perſonne une puiſſante protectrice dans le ciel, qu'elle obtiendra pour vous de la bonté du Pere des miſericordes cette force qui vous doit toutes rehauſſer au deſſus de la foibleſſe de votre ſexe pour être les veritables E-

pou-

pouſes du Dieu fort, & que vous ne la trou- XIII. Rel.
verez jamais plus vivante, plus agiſſante & plus efficace que depuis ſa mort. C'eſt le ſouhait de celui qui joint ſes larmes avec les vôtres, qui fait ſa joie de votre conſolation, & qui n'a pu retenir en cette rencontre l'épanchement de ſon cœur, parce que vos afflictions & vos conſolations lui étant communes avec vous, il eſt ravi de ſe dire avec autant de ſincerité, que de reſpect, ma Mere, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. Godefroi HERMANT, très indigne Prêtre de Jeſus-Chriſt.

Lettre de M. de Barcos Abbé de S. Cyran à la Mere Catherine Agnès de S. Paul, Abbeſſe de Port-Royal.

JE ne ſaurois, ma Mere, m'empêcher de 17. Août.
vous temoigner le reſſentiment que j'ai de la perte que vous venez de faire de la Mere Angelique; & je ne ſai auſſi comment vous en parler, ayant le cœur rempli d'amertume, laquelle eſt encore augmentée par la mort du plus ancien & peut-être du meilleur de nos Religieux que Dieu nous a ôté depuis deux jours. Je vous avoue que cette double douleur m'eſt ſenſible, n'étant point de l'opinion de ceux qui mettent la perfection de la vertu dans l'indifference & l'inſenſibilité, laquelle l'Ecriture m'oblige de tenir pour un grand vice. Mais je m'aſſure que vous croirez bien que votre perte me touche encore plus que la nôtre, qui eſt neanmoins très conſiderable pour une petite Communauté naiſſante, comme les

XIII. Rel. moindres maladies violentes ſont très dangereuſes aux petits enfans & aux perſonnes foibles & delicates.

Il eſt vrai neanmoins que notre bon Religieux n'eſt pas plus comparable à la Mere Angelique, que notre Communauté à celle de Port-Royal; & quand cette difference ne ſeroit pas ſi viſible, les ſeules raiſons de la charité & de l'affection particuliere que je vous dois feroient que je ne ſerois pas moins touché de votre affliction que de la nôtre, & que je ne pourrois recevoir conſolation pour l'une & pour l'autre que de Dieu ſeul. Je n'oſerois me plaindre de lui, parce que je ne ſuis pas auſſi ſaint que Job pour le faire innocemment, & j'aime mieux baiſer la main qui nous frappe, & reconnoître ſon amour dans ſa rigueur, & ſa miſericorde dans ſa juſtice. Je trouve beaucoup de douceur & de repos dans cette reconnoiſſance, & elle me fait voir qu'il ſeroit injuſte de trouver mauvais que Dieu ait retiré ce qu'il nous avoit donné, au lieu de reſſentir l'obligation que nous lui avons de nous en avoir laiſſé jouir ſi long tems.

Il eſt très clair, ma Mere, que votre Maiſon a reçu de lui une benediction extraordinaire de ce qu'il lui a conſervé tant d'années la Mere Angelique, comme il a rendu ſi longue la vie des Patriarches, afin de ſe ſervir de leur temoignage & de leur miniſtere pour inſtruire les hommes, & leur apprendre à le connoître & à l'adorer, & établir ainſi puiſſamment les fondemens de ſa Religion contre tous ceux qui en voudroient douter. Il a voulu qu'elle fût com-

me

me eux la premiere ſource après lui & la XIII. Rel.
Mere de la reforme & de la pureté religieuſe dans votre Maiſon, & dans toutes les autres de l'Ordre qui la voudront imiter; & il a voulu pareillement qu'elle vêçut longtems comme eux pour confirmer & pour achever ce qu'elle avoit commencé, & pour le rendre capable de ſubſiſter contre toute la corruption & tous les efforts du monde par la vertu ſolide de ſes Filles.

Il lui a même fait la grace de voir de ſes propres yeux cette benediction avant que de mourir, & d'être temoin de la ſoumiſſion & de la paix avec laquelle elles ont reçu l'orage qui s'eſt élevé contre elles, en conſervant une tranquillité & une union que vos ennemis mêmes ſont contraints d'admirer, quoiqu'ils ne veuillent pas reconnoître le doigt de Dieu, qui eſt ſi viſible qu'il a dit dans l'Evangile que la principale marque à laquelle on connoîtra ſes diſciples ſera la dilection & l'unité des cœurs dont ils ſeront liés inſeparablement.

Il faut, ma Mere, conſiderer cette grace incomparable que Dieu a repandue ſur votre Communauté par la longue vie & par les travaux de la Mere Angelique, & lui en rendre les louanges & les actions de graces qui ſont dues à ſa divine Majeſté, au lieu de s'affliger en penſant que vous ne l'avez plus & que Dieu vous l'a ôtée, puiſqu'il le pouvoit faire par le ſeul droit qu'il avoit ſur elle & ſur vous, & qu'il eſt neanmoins manifeſte qu'il ne l'a fait que par un ſurcroît de miſericorde, & pour vous & pour elle. Car l'ayant retirée au milieu de la tempête

XIII. Rel. qu'elle ressentoit beaucoup pour l'amour de ses Filles, & qui par consequent a beaucoup contribué à sa mort dans la foiblesse & la langueur où elle étoit depuis si long-tems, il est clair qu'il lui a donné part à la gloire des Martyrs, laquelle ne s'aquiert pas seulement en souffrant les persecutions des infideles & des heretiques, mais aussi en recevant humblement les violences des Catholiques qui s'opposent à la justice & au service qu'on rend à Dieu selon l'Evangile.

Que si cette mort est si glorieuse à la Mere Angelique, il est aisé de juger combien elle est avantageuse à votre Maison, puisque par ce moyen elle est devenue beaucoup plus capable de l'assister qu'elle n'étoit en ce monde où elle craignoit tant pour elle-même, au lieu que n'ayant plus à travailler que pour vous, elle vous fera ressentir plus abondamment les effets de son bonheur & de la nouvelle puissance qu'elle a reçue de Dieu, & par laquelle elle produira non seulement plus de Filles qu'elle n'en a produit sur la terre, mais aussi des Meres semblables à elle, & des personnes propres pour conduire & soutenir sa Communauté en ce monde contre les assauts du diable, jusqu'à ce qu'elle soit rendue participante de sa recompense & de sa gloire, comme je le souhaite de tout mon cœur, &c.

XIV. Re-

XIV.

Recueil de Relations de quelques miracles & autres évenemens extraordinaires, attribués aux prieres & à l'interceſſion de la Mere Marie Angelique ARNAULD.

SI par modeſtie nous ne croyons pas devoir publier les preuves de la grande miſericorde de Dieu ſur ce Monaſtere, nous nous regardons en même tems comme obligées pour l'interêt de ſa gloire, de faire en ſorte que la memoire ne s'en perde point. C'eſt pourquoi l'on a recueilli ici quelques Relations des merveilles que Dieu a operées par le miniſtere de ſa très humble ſervante, la Mere Marie Angelique.

§. I.

Relation faite par la Sœur Magdeleine des Anges MARION DE DRUY, *d'un Miracle operé en ſa perſonne l'an* 1628. *par la foi & les prieres de la Mere Angelique.*

EN l'année 1624. la Mere Angelique reçut dans la Maiſon deux petites filles nommées Magdeleine & Catherine Marion, ſes couſines germaines, filles de M. Simon Marion, Baron de Druy, Conſeiller du

XIV. Rel. Roi en ſes Conſeils d'Etat & privé, Preſident en ſon grand Conſeil & Controlleur General de ſes Finances, frere unique de Madame Arnauld. Trois ans après l'aînée qui étoit âgée de douze ans & demi, tomba fort malade au mois de Juillet 1627. d'une grande toux, qui ne diminua point pour tous les remedes qu'on lui pouvoit faire. Il lui prenoit des quintes de toux ſi longues & ſi violentes, qu'elle faiſoit pitié; & étant dans une chambre qui rendoit ſur le dehors, les perſonnes qui l'entendoient en étoient touchées de compaſſion.

Elle fut en cet état juſques ſur la fin de Septembre, que la fievre continue lui prit avec grande oppreſſion accompagnée de divers accidens qui firent juger aux Medecins que cette maladie étoit fort perilleuſe. Ils continuoient leurs remedes ſans qu'elle en fût ſoulagée.

Dans cet état elle demanda juſtement à la Mere Angelique, le ſaint habit de la Religion, ce qui lui fut accordé, & elle le reçut dans ſon lit, le jour de la Preſentation de la Sainte Vierge, après avoir communié. Le lendemain jour de Sainte Cecile, elle empira ſi fort, qu'on lui donna l'Extrême-Onction bien à la hâte, croyant qu'elle alloit mourir. Le Medecin croyoit qu'elle ne paſſeroit pas la nuit, & il avoit donné charge qu'on l'allât querir quand elle ſeroit morte, la voulant faire ouvrir.

Enſuite de cette extrêmité, elle demeura en lethargie dix huit heures; & la connoiſſance lui étant revenue, il lui prit de ſi grandes convulſions au côté droit, que la jam-

jambe étoit retirée de deux doigts & le bras XIV. Rel.
auſſi, du même côté; ſans pouvoir étendre ni l'un ni l'autre, encore que la convulſion ceſſât. Elle lui prenoit à quatre heures après midi juſqu'à cinq heures, & depuis ſept heures du ſoir juſqu'à neuf, dix & onze heures, & quelquefois juſqu'à minuit, avec de ſi grandes violences qu'elle ſe meurtriſſoit. Il falloit mettre des matelas à terre, & la mettre deſſus, parce qu'on ne la pouvoit tenir ſur ſon lit.

M. Juif, très excellent Chirurgien, la vit au mois de Mars. Il jugea que les nerfs retirés ne ſe relâcheroient jamais, & que quand elle auroit pu marcher, elle ſeroit demeurée boiteuſe & boſſue, étant toute en S dans ſon lit, ayant la moitié du corps dehors, appuyé ſur une eſcabelle. Pendant que ſes convulſions duroient, il y avoit une perſonne qui lui mettoit continuellement de l'eau dans la bouche avec une cueillier, pour la rafraîchir.

Monſieur ſon pere ayant deſiré de la voir, on lui fit un lit d'oreillers dans le Parloir, ſur quoi on la mit, l'ayant portée entre les bras. Il fut ſi touché de la voir en cet état, qu'il demeura tout ſaiſi. Il avoit avec lui un bon garçon qui eſt mort en reputation de ſainteté *. C'étoit un payſan qui étoit de Grenoble, de la connoiſſance de Madame de Druy, qui l'eſtimoit beaucoup pour la vertu qu'elle avoit reconnue en lui depuis long-tems. Il étoit fort ſimple, mais ſi rempli de Dieu, que c'étoit une merveil-

* Il en eſt parlé dans les Memoires de M. Lancelot Tom. II. pp. 22. & 23.

XIV. Rel. le de l'entendre parler. M. l'Abbé de S. Cyran paſſa une fois une après-dînée à lui faire des queſtions très relevées, ſur quoi il lui repondit avec tant de lumiere, que M. de S. Cyran en étoit dans l'admiration. Auſſitôt que ce bon garçon vit la petite, il lui dit; *Petite brebiette de notre Seigneur, le bon Dieu ſera votre Medecin, oüi ma petite Sœur*; & il repeta pluſieurs fois, *Dieu ſera votre Medecin.*

Les Medecins qui la voyoient ordinairement étoient M. Charles & M. Bouvard, leſquels voyant les convulſions continuer ſi long-tems & ſes nerfs retirés, diſoient qu'elle ne marcheroit jamais. Quand on la levoit pour entendre la Sainte Meſſe, & la faire communier, on la portoit dans les bras, on la couchoit ſur des oreillers, & quand il la falloit communier, il lui falloit tenir la tête, ne la pouvant ſoutenir elle-même.

Elle étoit en cet état depuis dix huit mois, & on croyoit qu'elle en avoit pour ſa vie. Alors une des Religieuſes eut penſée qu'il la falloit vouer au S. Sacrement, & qu'il la gueriroit. Elle le dit à la Mere Angelique qui vint trouver la petite avec la Mere Agnès. Elle lui demanda ſi elle avoit bien envie d'être guerie. Elle lui repondit qu'elle le deſiroit fort pour être Religieuſe, parce qu'elle ne la pourroit pas être ſi elle étoit reduite à ne bouger du lit. La Mere Angelique lui dit que puiſqu'elle avoit deſſein de ſe donner à Dieu dans la Religion, elle s'offrît particulierement à notre Seigneur Jeſus-Chriſt, pour être toute ſa

vie.

vie appliquée à l'honorer en la maniere qu'il lui plairoit lui faire connoître être ſa volonté, & qu'elle fît vœu de communier neuf jours de ſuite pour demander la ſanté à Dieu. Et la Mere Angelique dit à la Mere Agnès de lui faire faire le vœu, que la petite fit avec beaucoup de devotion & de ſentiment de Dieu; & dès ce moment elle crut ſans aucun doute qu'elle ſeroit guerie. Ce fut le Mercredi Saint, 19. Avril 1628. XIV. Rel.

Le Jeudi Saint, on la porta à la Meſſe, où elle communia. Le jour de Pâques elle communia pour ſatisfaire au precepte de l'Egliſe, ce qui fit differer le commencement de la neuvaine au Lundi. Elle fut ſi mal le Vendredi & le Samedi Saint, qu'il ſembloit qu'elle allât commencer une nouvelle maladie; mais cela ne diminuoit point la ferme creance qu'elle avoit eue en faiſant ſon vœu, qu'elle ſeroit guerie; & elle le croyoit auſſi fermement que ſi elle l'eût vu.

Le Samedi, la Mere Angelique voulut qu'on la portât devant le S. Sacrement, à la petite Tribune où elle communioit, qui étoit proche ſa chambre. Monſieur ſon pere étant ceans ce même jour, on reſolut de lui dire que les Medecins & le Chirurgien avoient jugé qu'elle ne marcheroit jamais, & on la lui porta entre les bras. Il étoit avec M. d'Andilly & Meſſieurs ſes fils. Ils furent ſi touchés en la voyant, qu'ils ne lui purent parler, & Monſieur ſon pere ſe retira, diſant qu'il la reviendroit voir une autre fois.

Le Lundi de Pâques on la porta à la Meſſe, où elle communia. La Mere Ange-

XIV. Rel. gelique qui avoit communié au Chœur à la même Meſſe, demanda à une des Sœurs qu'elle rencontra, ſi la malade avoit communié; & lui ayant repondu qu'elle l'avoit fait, elle dit à cette Sœur, qu'elle lui allât dire qu'elle marchât au nom de Notre Seigneur au S. Sacrement. La Sœur s'en excuſa, & la ſupplia d'y aller elle-même; ce qu'elle fit, ayant encore ſon manteau d'Egliſe. S'étant approchée de la malade avec un viſage tout enflammé, elle lui dit, *Ma Fille, confiez vous en Dieu*, & l'ayant priſe par la main, *levez vous par obéiſſance au nom de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt au S. Sacrement*, L'enfant ſe leva ſur ſes pieds, (ce qu'elle n'avoit fait il y avoit plus de cinq mois,) & monta huit degrès toute ſeule, n'ayant que des chauſſes ſans ſouliers pour aller à ſa chambre.

Elle ne pouvoit auparavant mettre ſeulement ſes jambes à terre, quand on la levoit, qu'avec de grandes douleurs, quoiqu'elle ne s'appuyât pas deſſus; & elle les avoit ſi jaunes & ſi menues, qu'on jugeoit facilement du mal qu'elle y avoit. La Mere Angelique les regardoit ſouvent avec compaſſion, s'étonnant de la difference de cette partie, pour la couleur & groſſeur, du reſte du corps. Elle marcha tout le jour ſans aucune peine & ſans boiter, & ſon bras s'étendit. Elle mangea à dîner du bœuf & du mouton; ce qu'elle n'avoit point fait il y avoit plus de huit mois, ne pouvant uſer d'aucunes viandes ſolides.

Le ſoir il lui prit un peu de convulſion, qui lui dura peu. Le lendemain elle ſe leva dès

dès le matin; & quand on vint pour lui aider à s'habiller, on trouva qu'elle étoit toute habillée, & qu'elle attendoit que la Meſſe ſonnât pour y aller. Elle marcha tout le jour dans le bâtiment qu'on faiſoit alors, montant & deſcendant par tout. Elle n'eut point du tout de convulſion davantage. La toux, qui avoit été l'origine de ſon mal, lui quitta le quatriéme jour, & devant la neuvaine finie. Elle fut chanter au Chœur, étant en très parfaite ſanté, par la grace de Dieu & la gloire du S. Sacrement. XIV. Rel.

Monſieur ſon pere ayant ſu ſa gueriſon, la vint voir, & rendre ſon action de graces à Dieu. Il étoit ſi tranſporté de joie, qu'il diſoit ne pouvoir aſſez reconnoître la bonté de Dieu envers lui; & il lui dit qu'il avoit reçu une fois en ſa vie un auſſi grand ſecours de Dieu, par la vertu de l'Euchariſtie, mais que c'étoit d'une maniere differente & toute interieure.

Le Medecin étant ceans, vint parler à Monſieur ſon pere, & lui dit qu'il trouvoit cette gueriſon tout à fait admirable & miraculeuſe, & qu'il étoit prêt d'en donner l'atteſtation. Un autre Medecin qui la vint voir, trouva cette gueriſon ſi extraordinaire, qu'il dit qu'il étoit prêt de l'atteſter comme un miracle, quoiqu'il n'eût point vue l'enfant dans ſa maladie, parce qu'il diſoit que quand ce ne ſeroit que d'avoir été ſi long-tems au lit ſans marcher, elle ne l'auroit pu faire tout d'un coup.

Tous ceux qui apprenoient cette gueriſon, la venoient voir; ce qui lui étoit un exercice continuel, n'étant pas ſortie d'un Par-

loir

XIV. Rel. loir qu'on la demandoit à un autre. Elle n'avoit pas ſeulement le tems de prendre ſes repas, ſans être interrompue pluſieurs fois. La Mere Angelique craignoit qu'il n'y eût de l'indiſcretion à l'expoſer à un ſi grand travail, & que ce ne fût tenter Dieu. Mais on ne put y remedier pourtant; & elle continua ſans en reſſentir aucune incommodité. Depuis cette gueriſon, elle fut deux ans de ſuite ſans faire aucuns remedes, étant en très parfaite ſanté, & elle ne s'eſt jamais plus reſſentie du mal dont il a plu à Dieu de la guerir.

Ce bon garçon qui l'avoit vu malade, qu'on appelloit Frere Antoine, la vint auſſi voir avec Monſieur ſon pere. Il lui dit avec joie. *Eh bien! Ma petite Sœur, petite brebiette de Notre Seigneur, ne vous avois-je pas bien dit, que Dieu ſeroit votre Medecin?* M. l'Abbé de S. Cyran vint auſſi ceans, comme elle étoit avec ce bon Frere; & le voulant faire parler pour éprouver ſon eſprit, il lui diſoit, comme s'il eût improuvé le procedé de la Mere Angelique en cette occaſion: „ Que dites-vous, mon Frere, de „ la preſomption & de la temerité de Ma„ dame de Port-Royal, qui a voulu faire „ comme S. Pierre, diſant à cet enfant, le„ vez vous au nom de Jeſus-Chriſt? " A quoi il repondit: *Je dis, Monſieur, que ce n'a point été preſomption; mais ſa foi & ſa charité qui l'ont porté à cela;* & il ſoutint toujours que ç'avoit été par l'eſprit de Dieu.

Notre Confeſſeur, qui étoit pour lors un Religieux de l'Ordre, qui depuis a été Abbé

bé de la Charité *, voulut encore ſonder XIV. Rel.
M. Juif, ſur ce qu'il jugeoit du mal de cet- * M. Catois.
te enfant. Il le fut trouver & lui dit; *Monſieur, que dites vous de cette pauvre enfant que vous avez vue.* M. Juif repondit: „ Hé-
„ las! la pauvre enfant ne marchera jamais
„ ſur terre, & quand elle pourroit marcher,
„ elle ſeroit ſi boiteuſe & ſi boſſue que ce
„ ſeroit un monſtre."

Ce Religieux lui dit; *Monſieur elle eſt guerie & marche fort droit*; ce qu'il admira beaucoup.

Cette Fille a été depuis Religieuſe de Port-Royal & nommée Sœur Magdeleine des Anges.

Il y avoit alors près de quatre-vingt Religieuſes qui furent temoins de cette grande merveille. Mais comme on ne fit autre choſe en ce tems-là, que de l'écrire, ſans prendre temoignage de perſonne, la plûpart de ces Religieuſes étant mortes, à preſent qu'on la rapporte, celles qui reſtent ont ſigné (avec quelques autres *) cette Relation en l'année mil ſix cens ſoixante & trois: ſavoir.

Sœur Magdeleine des Anges (Marion de Druy.)
Sœur Catherine-Agnès de S. Paul (Arnauld.)
Sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation (le Comte) Prieure.
Sœur Catherine de S. Paul (Goulas.)
Sœur Anne de S. Auguſtin (Garnier.)
Sœur Antoinette de S. Auguſtin (le Gros.)
Sœur Elizabeth des Anges (de S. Paul.)
Sœur Barbe de ſainte Eulalie (N.)
Sœur Catherine de Sainte Flavie (Paſſart.)
Sœur Marguerite de la Paſſion (Guimar.)

* Comme la Sœur Flavie Paſſart.

§. 2.

Relation faite par la Sœur Marie des Anges DE FEU, *d'un Miracle arrivé en ſa perſonne par un effet de la foi de la Mere Marie Angelique.*

ETant allée querir du bois, comme je me baiſſois pour en prendre à terre, une buche tombant de haut me frappa la tête, duquel coup je demeurai ſi étourdie, que je fus près d'une demie heure ſans me pouvoir remuer. Il me ſembloit que la cour tournoit, & que je voyois une ſi grande quantité d'éclairs, que je ne pouvois faire un pas ſans tomber. Etant un peu revenue, je m'en retournai à notre cellule. Après la Conference, j'allai trouver notre Mere *, & je lui dis ce qui m'étoit arrivé. Elle me dit que ſi le mal me preſſoit, qu'il me faudroit ſaigner; mais comme j'étois mieux, je ne la fus point. J'avois la tête enflée à l'endroit du coup; cela fit croire que le mal étoit au dehors, & que ce ne ſeroit rien. Quatre jours après, il me prit en un inſtant un mal de tête univerſel, ſi violent que je ne pouvois faire le moindre mouvement, ni entendre le moindre bruit, ſans augmenter le mal que je ſentois; de telle ſorte, que j'étois toute en convulſion. Je me contraignis d'aller à Vêpres, mais je n'y pus demeurer. Je m'en revins à notre cellule, où je demeurai juſques à Complies.

* La M. Agnès.

N'ayant pu aller au Refectoire, j'allai pour dire à notre Mere, l'état où j'étois; mais

mais je ne pus lui parler. Je lui fis ſigne en XIV. Rel. mettant ma main à ma tête, que j'y avois bien mal. Elle me voulut dire quelque choſe, & je fus contrainte de lui faire ſigne de ne me rien dire, pour la violence du mal que je ſentois, ne pouvant entendre parler ni rien dire moi-même, ſans que cela me cauſât des élancemens de douleur dans la tête très violens. Notre Mere me voyant ainſi, le dit à la Mere Marie-Angelique, qui me fit tout à l'heure une grande ſaignée; & voyant que je n'étois point mieux, elle me demanda ſi je ne deſirois point de me confeſſer. Je lui dis avec beaucoup de peine que je le deſirois fort, mais qu'il m'étoit impoſſible de parler. Elle dit à notre Mere qu'il me falloit veiller, ce qui fut fait; & que pour elle, elle ne me quitteroit point, ce qu'elle fit. Car elle vint coucher à l'Infirmerie auprès de moi, & à minuit elle ſe leva, & me fit encore une grande ſaignée.

Le lendemain elle écrivit à M. Juif le Chirurgien, l'accident qui m'étoit arrivé, lequel manda que l'on me fit encore une ſaignée de quatre palettes, pour me diſpoſer à l'inciſion. Après cette troiſiéme ſaignée, je fus un peu mieux, ce commencement de convulſion que j'avois de tout le corps, cauſé par le mal de tête, me quitta. Mais je demeurai avec un grand mal de cœur. M. Juif vint l'après-dînée, & après m'avoir ſondé la tête, il dit que je n'avois rien de gâté; qu'il n'étoit pas neceſſaire de me faire une inciſion, mais que c'étoit une furieuſe commotion qui s'étoit faite dans ma tête; & que ſi cela ſe fût fait la nuit, ou que je n'euſſe

XIV. Rel. n'euſſe pas été ſecourue auſſi promptement comme je le fus, l'on m'auroit trouvée morte. Il m'ordonna encore une ſaignée, pour la quatriéme en vingt-quatre heures, & d'être ſix ſemaines ſans ſortir de l'Infirmerie & ſans dire l'Office, de ne manger rien de ſolide de quinze jours, & d'autres remedes pour me faire à la tête. On me fit encore cette quatriéme ſaignée ce ſoir-là.

Le lendemain au matin, la Mere Angelique dit à notre Mere, qu'il lui ſembloit que c'étoit l'eſprit malin qui m'avoit jetté cette buche à la tête, pour interrompre l'état de penitence auquel j'étois, & qu'elle avoit bien envie de me faire ſortir de l'Infirmerie. Notre Mere lui dit que naturellement cela me ſeroit impoſſible, qu'elle ſavoit bien ce que le Chirurgien en avoit dit; neanmoins que ſi Dieu lui donnoit ce mouvement, elle fît ce qu'il lui inſpireroit. Elle vint enſuite à l'Infirmerie, & me demanda comme je me portois. Je lui dis que je n'étois pas trop mal, elle me dit: *Ma Fille, voulez vous bien faire ce que je vous dirai?* Je lui dis qu'oui. Elle me dit: *Levez vous & venez chanter à Tierces, & rentrez dans toutes les obſervances, comme vous faiſiez devant d'être malade.* Je me levai & m'en allai querir notre manteau, qui étoit à notre cellule, & m'en allai chanter. Les Sœurs qui avoient oui ce qu'elle m'avoit dit, me vouloient retenir, diſant qu'elle n'avoit pas dit cela tout de bon, & que c'étoit pour me faire mourir. Mais je les laiſſai dire, & je ſuivis la Mere Angelique qui me fai-

faiſoit ſigne. Je rentrai dans toutes les *Obſervances*, comme elle m'avoit dit, & dans l'abſtinence & le jeuſe & toutes les auſteritéſ de la Regle, ſans m'être ſentie de ce mal de tête depuis; & les Sœurs qui avoient vu cela, furent bien étonnées; elles diſoient que c'étoit un Miracle. *Signé*, SOEUR MARIE DES ANGES (DE FEU.) XIV. Rel.

§. 3.

Relation d'un Miracle arrivé l'an 1643. *en l'Abbaye de Port-Royal par les prieres de la Mere Angelique.*

EN l'année 1643. * le bled fut germé à cauſe des grandes pluies, & la rencontre de quelques Fêtes qui ſe trouverent de ſuite pendant la moiſſon & qui empêcherent de le ſerrer. Le bled étant entierement gâté, le pain que l'on faiſoit étoit de ſi mauvais goût que l'on n'en mangeoit qu'avec peine. Il donnoit du degoût ſeulement à le voir. Il n'avoit que deux doigts d'épaiſſeur: les croutes quittoient la mie, & la mie étoit d'une laide couleur griſe, avec des taches violettes. Il tenoit au couteau & étoit fort peſant & pâteux. Enfin, pour le dire en un mot, il avoit toutes ſortes de defauts. Il étoit ſi difficile à faire, que l'on avoit bien de la peine à s'en tirer. Il s'attâchoit comme

* Le Manuſcrit ſemble porter 1642. Mais une Lettre de la Mere Angelique qui parle de ce Miracle en même tems que de la Mort de M. de S. Cyran, a determiné à mettre 1643.

XIV. Rel. me de la glue aux mains & à la huche; & après avoir longtems manié la pâte, & lorſqu'on la croyoit toute faite, elle s'amolliſſoit & rendoit comme de la ſueur: ce qui empêchoit la pâte de ſe lever, & rendoit le pain fort lourd & mal ſain. Tout cela donnoit bien de l'affliction à la Mere Angelique, qui étoit toute remplie de charité pour nous toutes, & qui craignoit avec très grande raiſon, que la Communauté n'en demeurât malade; quoique toutes les Sœurs n'en aient jamais dit une parole de plainte, étant dans la mortification & la bonne diſpoſition de recevoir tout ce que l'on mettoit devant elles.

La Mere Angelique, qui d'une part recevoit bien de la joie de la bonté des Sœurs & de leur patience, de l'autre avoit grande compaſſion de toutes, & particulierement des infirmes & des enfans. Elle leur voulut faire acheter du pain à la ville, auſſi bien que pour le dehors; ne lui étant pas alors poſſible d'en faire avoir pour toute la Communauté, à cauſe de la grande pauvreté où l'on étoit pour lors. Les Sœurs infirmes, & même quelques perſonnes du dehors, ayant appris que la Mere Angelique vouloit faire acheter du pain, la vinrent ſupplier très humblement de ne pas faire cette depenſe & auſſi les Enfans, diſant toutes qu'elles ſe confioient en Dieu & en ſes prieres & que ce pain ne leur feroit point de mal, ce qui arriva. Car il eſt à remarquer que perſonne n'en fut malade, ce que l'on a attribué aux prieres de la Mere Angelique; & avec très grande raiſon. Car on la voyoit preſ-

preſque toujours en prieres, & même elle XIV. REL.
diſoit quelquefois tout haut : *Mon Dieu, faites nous miſericorde; mon Dieu, ayez pitié de vos pauvres enfans*, & choſes ſemblables, qu'elle diſoit en ſoupirant & avec très grande devotion.

Comme ce pain continuoit d'être toujours ſi mauvais, & que l'inquietude de la Mere augmentoit auſſi, elle fit écrire à Port-Royal des Champs, pour ſavoir s'il n'y avoit point d'eſperance d'avoir bientôt d'autre bled. Mais on manda qu'il ne s'y falloit point attendre, & que le pain tel qu'on le mangeoit ici, étoit encore le meilleur, & que tout ce qu'il y en avoit étoit encore pire : ce qui affligea beaucoup la Mere Angelique, quoiqu'elle demeurât toujours avec fermeté dans la confiance & dans l'attente du ſecours de Dieu. En ce tems-là Madame la Princeſſe de Guimené, venoit ſouvent voir la Mere Angelique. Un jour qu'elle parloit à elle, une de ſes Demoiſelles qui avoit demandé la collation, apporta à Madame un morceau de ce pain par étonnement, lui diſant qu'elle ne croyoit pas que l'on en pût manger quelques jours de ſuite, ſans en être malade. Madame de Guimené fut extrêmement ſurpriſe & touchée de voir ce pain. Elle crut qu'il étoit capable de nous faire bien du mal ; c'eſt pourquoi elle eut la bonté d'en vouloir donner pour toute la Communauté ; & elle ſupplia la Mere Angelique d'agréer qu'elle nous fît cette charité durant le tems que ce bled devoit durer. La Mere Angelique la remercia très humblement & très gene-

XIV. Rel. reuſement, mettant toute ſon eſperance & ſa confiance en Dieu, qui nous avoit preſervées juſqu'alors.

Quelques jours après Madame la Princeſſe de Guimené qui étoit bien en peine de nous, eut la bonté d'envoyer ſon Medecin pour voir de ce pain & pour en juger. Il aſſura la Mere qu'il étoit très mal-ſain, & qu'il s'étonnoit beaucoup comment tout le monde qui en mangeoit, n'étoit point malade. Il la ſupplia par l'ordre de Madame de Guimené, d'accepter l'offre qu'elle lui avoit faite & qu'elle lui faiſoit pour la ſeconde fois, de donner du pain pour toutes les Sœurs; lui diſant qu'elle étoit obligée en conſcience d'empêcher le mal qui en pourroit arriver, & enfin que c'étoit tenter Dieu de faire autrement. La Mere ne ſe rendit point à toutes ces ſollicitations, demeurant toujours ferme dans l'eſperance & la confiance qu'elle avoit miſe au ſecours du Très-Haut, dont elle ne fut pas fruſtrée par ſa miſericorde infinie, Dieu ayant fait un des plus grands miracle qui ſe puiſſe voir & raconter. Je le dirai le plus naïvement & le plus ſimplement qu'il me ſera poſſible.

Deux ou trois jours après que Madame la Princeſſe de Guimené eût envoyé ſon Medecin parler à la Mere Angelique, comme je m'en allois cuire de grand matin, avant qu'il fit clair, je la trouvai à genoux devant la porte de la Chapelle de la Sainte Vierge, que l'on fermoit durant la nuit, & où ſe conſervoient pour lors les Saintes Reliques. Je marchai ſur ſes habits en paſſant, parce que

que comme j'ai dit, il ne faiſoit pas encore XIV. Rel.
clair. Je fus ſurpriſe de quelque frayeur à ſa rencontre, mais elle me dit; *C'eſt moi, ma Fille, n'ayez point peur. Eh bien!* me dit-elle, *mon Enfant, vous allez cuire. Mon Dieu, ma Fille, que ferons nous à ce mechant pain?* Puis s'adreſſant à Dieu, elle dit tout haut; *Mon Dieu, ayez pitié de vos pauvres Enfans.* Elle me dit enſuite: *Prions Dieu, ma Fille, qu'il ait compaſſion de nous.* Je me mis à genoux auprès d'elle, & j'y demeurai un peu de tems, pendant lequel la Mere Angelique prioit Dieu avec une ferveur toute extraordinaire. Je la laiſſai en prieres pour m'en aller cuire.

Il y avoit ceans une Demoiſelle Angloiſe que la Mere avoit priſe par charité, tant pour l'inſtruire des verités chretiennes, que pour la retirer d'un lieu où elle étoit expoſée à un très grand peril. Cette pauvre Demoiſelle avoit abjuré l'hereſie depuis peu de tems: mais je puis dire en verité qu'elle n'étoit rien moins que Catholique. Juſqu'alors cette Fille nous aidoit à cuire en ce tems-là, & au reſte de nos ouvrages. La Mere nous en avoit donné quelque petit ſoin pour les choſes exterieures. Mais comme cette Fille ne faiſoit pas le diſcernement des choſes interieures d'avec les autres, elle me diſoit generalement toutes choſes, entre autres elle me diſoit ſouvent qu'elle avoit grand deſir de voir faire quelque Miracle. Il ſembloit de la maniere qu'elle en parloit qu'elle croyoit que cela lui fût neceſſaire pour ſe rendre ferme dans la foi qu'elle avoit embraſſée depuis peu; & elle me diſoit ſouvent que ſi

XIV. Rel. elle voyoit un Miracle auquel il n'y eût point de replique, elle ſe convertiroit entierement, & n'auroit plus dans l'eſprit tous les doutes qu'elle avoit ſur les myſteres de notre Religion. Il plut donc à Dieu par ſon infinie bonté, de lui faire voir ces ſignes qui ſont pour les infideles, car dans la verité elle ne temoignoit pas être veritablement fidele. Mais ce qui fut pour cette pauvre Fille un ſigne pour la rendre parfaitement fidele, fut pour la Mere Angelique la marque & la recompenſe de ſa grande foi, qui parut admirable dans cette occaſion. Car elle ne douta non plus de la miſericorde de Dieu & de ſon ſecours dans ce beſoin, que ſi elle l'eût deja reçu.

Je la laiſſai donc (comme j'ai deja dit) en prieres, pour m'en aller paîtrir, ne penſant à rien moins qu'à ce qui arriva. Auſſitôt que cette Angloiſe & moi commençâmes à decouvrir le levain, je m'apperçûs qu'il n'étoit pas comme à l'ordinaire, parce qu'il avoit accoutumé de s'enfuir par deſſous la farine & de couler tout le long de la huche: mais celui là étoit demeuré ferme, gros & bien revenu, n'ayant point la mauvaiſe odeur qu'il avoit accoutumé. L'Angloiſe ne ſe put empêcher de me dire: *Ah! ma Sœur, voici bien d'autre farine & d'autre levain.* Elle me dit auſſi que ma Sœur Suzanne de S. Paul (elle parloit de la Celleriere) avoit tout fait bien finement & ſans nous en rien dire. J'avois bien de la peine à comprendre comment cela s'étoit pu faire pendant la nuit. Nous nous mîmes à paîtrir toutes deux, avec grand étonnement,

qui

qui s'accrut encore par la facilité avec la- XIV. Rel.
quelle la pâte ſe faiſoit. Elle ne s'attachoit plus à nos mains ni à la huche, elle étoit legere & maniable ; & pour le dire en un mot, elle étoit entierement differente de l'autre. J'avoue que j'étois dans un grand étonnement & que j'eus bien de la peine à ne point rompre le ſilence, pour ſavoir d'où un changement ſi viſible & veritable pouvoit venir, n'ayant aucune penſée que ce fût un Miracle.

Mais quand le jour fut venu, & que j'eus vu la pâte qui étoit ſi belle & ſi blanche, & qu'elle ſe levoit admirablement bien, & que ma Sœur Suzanne nous eût aſſurée qu'elle n'avoit pas ſeulement penſé à changer la farine ni le levain ; à l'inſtant Dieu m'ouvrit les yeux de l'eſprit, pour me faire comprendre avec admiration, la grandeur d'un Miracle auſſi veritable & auſſi merveilleux comme celui-là, dont je n'avois plus ſujet de douter. Auſſi-tôt je m'en allai trouver la Mere Angelique, qui tenoit l'aſſemblée. J'étois dans un tranſport de joie, qui ne ſe peut exprimer. Je portai deux écuelles de bois, pleines de cette pâte ; & je lui dis : *Voyez, ma Mere, les merveilles de Dieu, voyez quel changement, quel Miracle, ce pain & cette mechante farine dont vous étiez ſi en peine.* La Mere Angelique me parut extrêmement ſurpriſe ; elle me dit deux ou trois fois de me taire, & qu'elle ne ſavoit pas ce que je voulois dire, de lui parler de Miracle. Mais voyant que quelques Sœurs m'entendoient conter cette merveille, elle me dit enfin fort ſerieuſement : *Allez, ma*

XIV. Rel. *Sœur, ſi vous croyez que Dieu ait fait un Miracle, ne le venez pas gâter par votre caquet, tout ce que vous en dites eſt inutile, allez vous en & taiſez-vous.* Mais je lui dis dans le tranſport de joie où j'étois : *Non non, ma Mere, je ne m'en tairai pas, tout le monde le ſaura, car c'eſt l'œuvre de Dieu, que l'on ne peut cacher.*

Je m'en allai enſuite pour enfourner le pain. Quand il fut cuit, il ſe trouva parfaitement beau ; il étoit leger, blanc & bien levé, & enfin il étoit excellent. On ne le pouvoit voir ni gouter ſans admiration, en le comparant avec celui qu'on avoit mangé juſqu'alors & qui étoit neanmoins de la même farine. Ce qui fut encore merveilleux, eſt que toute la farine fut changée en très bonne. Il y en avoit ici environ pour ſix ſemaines, & de plus, ce qu'il y en avoit à Port-Royal des Champs, fut auſſi changé ; & depuis ce jour le pain continua d'être très bon, dont tous ceux qui apprirent le Miracle ne pouvoient aſſez s'étonner. La Celleriere écrivit à Port-Royal des Champs, pour ſavoir ſi on n'avoit point changé de farine ; mais on l'aſſura qu'on n'avoit eu garde de la changer, puiſqu'il n'y en avoit point d'autre ; & que tout le monde étoit fort ſurpris du changement qui avoit été fait depuis peu.

La Mere Angelique fut fort empêchée, comment elle ſe pourroit defendre d'avoir contribué à cette merveille, qu'elle ne pouvoit pas nier être fort extraordinaire. Elle fut même obligée de répondre à Madame la Princeſſe de Guimené, qui continuoit

de

de ſe mettre en peine au ſujet de la Com- XIV. REL.
munauté, & qui en avoit encore écrit : qu'elle lui étoit extrêmement obligée de ſa charité, mais qu'il avoit plu à Dieu d'avoir pitié de la Maiſon, & de pourvoir à ſon beſoin d'une façon qu'on n'attendoit pas. Et ne ſachant que nous repondre à nous autres quand nous lui diſions que c'étoit un Miracle viſible, elle nous diſoit qu'il le falloit attribuer à la foi de ma Sœur Suzanne de S. Paul, qui étoit Celleriere, & qui avoit eu bien de l'inquietude & fait bien des prieres pour ce beſoin de la Communauté, où la pauvreté de la Maiſon ne lui donnoit pas moyen de remedier. Elle étoit même ſi liberale de la grace des Miracles, qu'elle vouloit auſſi que j'y euſſe quelque part, & que la peine, qu'elle appelloit la patience, que j'avois eue à faire ce mechant pain qui nous donnoit bien du mal à paîtrir, eut merité que Dieu ſoulageât toute la Communauté de la peine de le manger ſi mauvais & ſi mal-ſain.

L'Angloiſe dont nous avons parlé, fut tellement ravie de joie & convaincue de la verité de ce Miracle, qu'elle ne s'en pouvoit taire; aſſurant qu'elle en rendroit temoignage à tout le monde, ce qu'elle dit pluſieurs fois avec grand ſentiment; & qu'elle étoit ravie d'avoir vu un ſi grand Miracle. Elle ſerra un demi boiſſeau de cette farine miraculeuſe, pour voir ce qu'elle deviendroit. Elle la garda plus de deux ans, qui fut le tems qu'elle demeura dans le Monaſtere depuis ce Miracle, ſans que cette farine ſe ſoit gâtée ni tant ſoit peu corrompue. Encore que la Mere Angelique eût

XIV. Rel. bien deſiré que ce Miracle n'eût point été ſu, il fut impoſſible que toutes les perſonnes de la Maiſon n'en euſſent connoiſſance ; voyant qu'on leur donnoit de ſi beau pain, ſans avoir changé de bled. C'eſt pourquoi les Religieuſes qui vivent encore depuis ce tems, ont ſigné cette Relation ce 30. Janvier 1664. Sœur Marguerite Angelique du Saint Eſprit (Girouſt des Tournelles.)

L'original de cette Relation, ſigné le 30. Janvier, 1664. ainſi qu'il eſt porté ci-deſſus, étant demeuré entre les mains des Religieuſes de Port-Royal de Paris, ma Sœur Marguerite Angelique du S. Eſprit, en avoit retenu cette copie écrite de ſa main comme l'original, laquelle celles d'entre nous qui ont été temoins du Miracle, & qui s'en ſouviennent, ont ſignée en ce Monaſtere de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, le 20. Septembre 1672.

Sœur Marie de ſainte Magdeleine (du Fargis) Abbeſſe.
Sœur Angelique de S. Jean (Arnauld) Prieure.
Sœur Marie de l'Incarnation (le Conte) Souprieure.
Sœur Genevieve de l'Incarnation (Pineau.)
Sœur Elizabeth Magdeleine de S. Luc (Midorge.)
Sœur Angelique de S. Alexis (de Charmont.)
Sœur Marie Charlotte de ſainte Claire (Arnauld.)
Sœur Marie Ang. de ſainte Thereſe (Arnauld.)
Sœur Marie de ſainte Agathe (Deſſaux.)

§. 4.

Relation de la maniere dont une fontaine qui n'alloit point, donna miraculeuſement de l'eau par l'interceſſion de la Mere Angelique.

UNe Poſtulante Converſe, nommée Sœur Elizabeth de Sainte Claire arriva en ce Monaſtere des Champs, ſur la fin du mois d'Août de l'année 1661. On la mit bientôt après à la cuiſine des infirmes où il y avoit beaucoup de travail, tant à cauſe de la multitude des malades, que parce que la fontaine de cette cuiſine n'alloit point depuis près de quatre mois, ce qui obligeoit les Sœurs d'aller querir l'eau fort loin. Cette peine augmenta encore beaucoup, depuis que la quantité des malades fit qu'on fût contraint de ne laiſſer que deux Sœurs pour ſervir à cette cuiſine, où l'on avoit accoutumé d'en mettre trois.

Un jour dans le mois d'Octobre, comme elle voyoit que leur travail augmentoit tous les jours, elle s'enquit ſi on ne pouvoit point apporter de remede à cette fontaine. On lui repondit qu'il n'étoit point tems de parler de cela; qu'il y auroit trop de depenſe, & que cette reparation coûteroit pour le moins cinq cens livres. Cette reponſe lui donna la penſée d'avoir recours à la Mere Angelique, qui étoit morte le 6. Août de la même année. Elle fut trois jours qu'elle lui diſoit fort ſouvent: *Ma pauvre Me-*

XIV. Rel. *re, nous n'avons point d'eau.* Au bout des trois jours, une Sœur lui vint dire que la fontaine commençoit à venir, elle y fut auſſi-tôt, & vit qu'elle alloit un peu, & elle en rendit graces à Dieu & à la Mere Angelique. Elle dit que depuis ce jour-là, l'eau vint toujours plus abondamment & la fontaine ne s'eſt point tarie cet hiver, comme elle avoit accoutumé les années precedentes. Cette Sœur ajoute, que cette fontaine vient à preſent ſans qu'il ſoit beſoin de fermer celle du Refectoire, comme on étoit obligé auparavant qu'on ne pouvoit avoir de l'eau des deux côtés en même tems, & de plus elle dit que la fontaine du Refectoire ne vient plus que de la moitié de la groſſeur qu'elle venoit auparavant; de ſorte qu'il ſemble qu'elle ſe ſoit partagée pour donner de l'eau aux deux cuiſines également, qui eſt ce que ma Sœur Eliſabeth de Sainte Claire avoit deſiré bien des fois, quoiqu'elle n'eût oſé le demander.

J'ai relu ceci à ma Sœur Eliſabeth de Sainte Claire, qui l'a ſigné en confirmation de la verité. *Signé*, Sœur Eliſabeth de Sainte Claire en 1661.

Je dois ajouter à ceci que ma Sœur Louiſe de S. Barthelemi (Fortier) confirme tout ce que je viens d'écrire, & dit qu'elle a eu ſouvent grande pitié de la peine des Sœurs de la cuiſine, ce qui lui a fait dire pluſieurs fois à la Mere Angelique (dans ſes prieres:) *Ma Mere voyez la peine de nos pauvres Sœurs qui n'ont point d'eau.* *

§. 5.

[L'Original de cette Relation eſt écrit de la pro-

§. 5.

Relation de la gueriſon de la Sœur Louiſe de ſainte Valerie Surſcine par l'interceſſion de la Mere Angelique.

UNe Poſtulante Converſe * avoit une perte de ſang qui lui a duré dix huit mois, ayant fort peu d'intervalle. D'abord elle n'en fut pas ſi mal; mais vers la fin des ſix premiers mois, le mal augmentant, elle affoibliſſoit beaucoup & devint fort degoutée, mangeant ſi peu, qu'à peine étoit-ce aſſez pour la ſoutenir. On lui fit pendant ce tems & à diverſes repriſes, quelques remedes qui eurent fort peu d'effet; mais les derniers quatre mois, ſon mal augmenta beaucoup & étoit ſi continuel, qu'elle n'avoit pas un jour de repos, ne pouvant plus agir à rien. La veille de Noel elle étoit ſi mal & dans une ſi grande foibleſſe, qu'elle ne put aller à la Meſſe de minuit.

A cette incommodité étoit jointe une grande migraine qui lui prenoit fort ſouvent, ce qui l'obligeoit à être vingt-quatre heures ſans manger ni uſer d'aucune nourriture. Elle avoit ſouvent de fort grandes coliques. Elle ne dormoit preſque point; & lorſqu'elle s'aſſoupiſſoit, elle étoit encore plus mal, à

 cauſe

propre main de la Mere Marie de Sainte Magdeleine à preſent Abbeſſe (en 1673.) & alors Prieure de Port-Royal des Champs.]

* [Elle ſe nommoit Sœur Louiſe de ſainte Valerie (Surſcine.)

XIV. Rel. cause des revêries que lui causoit son extrême épuisement qui lui faisoit imaginer à tout moment qu'elle tomboit dans des precipices, & la reveilloit en sursaut dans un trouble qui la lassoit plus que le sommeil ne la reposoit. Quinze jours avant le Carême, son mal augmenta encore plus fort. On la mit à l'Infirmerie, & on lui fit encore des remedes. Elle fut saignée & purgée; mais tout cela ne servit de rien, & elle n'en reçut aucun soulagement. La nuit même d'après tous ces divers remedes, elle fut si mal, qu'elle crut en se couchant ne se pouvoir relever le lendemain, qui étoit Dimanche. Neanmoins étant un peu moins malade le matin, elle desira d'aller à la Messe & d'y communier, ce qu'elle fit avec beaucoup de peine; & lorsqu'elle fut prosternée, elle crut ne se pouvoir relever.

Après avoir communié, elle eut un mouvement de commencer une neuvaine sur le tombeau de notre Mere Marie-Angelique, où elle fit sa priere, & puis se traina le mieux qu'elle put en se reposant diverses fois jusqu'à l'Infirmerie. On lui avoit encore ordonné quelques remedes pour le lendemain, qui étoit le Lundi; mais elle supplia qu'on ne lui fît rien, parce qu'elle esperoit de guerir, & que de plus, ce qu'on lui avoit fait depuis dix huit mois lui avoit été inutile, son mal augmentant toujours. Le soir du Dimanche au Lundi, qui étoit le jour qu'elle avoit commencé sa priere & laissé les remedes, il lui vint dans l'esprit de mettre un peu de sang qu'elle avoit de feue notre Mere dans un verre d'eau de fontaine, & de

le

le boire comme un remede capable de lui donner une entiere gueriſon. Elle s'enferma ſeule pour faire ſa devotion ſans temoins, & auſſi-tôt qu'elle l'eût bu, elle ſe ſentit toute autre ne doutant point qu'elle ne fût tout à fait guerie. XIV. R.

Son mal ceſſa & toutes les incommodités & la foibleſſe qu'il lui avoit cauſée. Elle ſe coucha & s'endormit ſi bien, contre ſon ordinaire, qu'elle ne fit qu'un ſomme de ſept heures, ſans s'éveiller ; & elle ſe trouva le matin dans une ſanté ſi parfaite, que ſi on lui eût permis, elle fût retournée le même jour à ſon *obéiſſance*, qui étoit la boulangerie. Elle y rentra le troiſiéme jour, ſes forces étant ſi parfaitement revenues qu'il lui ſembloit n'avoir jamais eu de mal. Elle n'a ni douleur ni foibleſſe, plus de degoût ; au contraire elle mange fort bien, & jeûne le Carême comme les autres, ſe portant auſſi bien qu'elle ait jamais fait, & travaillant autant qu'elle faiſoit avant que d'être malade.

---

§. 6.

Lettre de M. Retard Curé de Magni, au ſujet de la gueriſon de Mademoiſelle Garnier par l'interceſſion de la Mere Angelique ; avec la Relation qu'en a faite cette Demoiſelle elle-même.

DEpuis ce que je vous avois mandé dernierement en general de ce nouveau Miracle dont je ne ſavois pas alors le particu-

XIV. Rel. ticulier, j'a vu la perſonne à qui il eſt arrivé, & j'ai appris d'elle-même la verité de tout ce qui en eſt. C'eſt une fille de plus de quarante ans, qui eſt fort dans la pieté, qui travaille avec une de ſes ſœurs à faire des mouchoirs. Il y a huit mois qu'il lui vint un mal à la cheville du pied, qui peu à peu monta & s'étendit quaſi juſques à la moitié de la jambe, qui devint enflammée & d'un rouge noir qui marquoit de la malignité, avec une dureté fort grande principalement ſous le gras de la jambe, & neanmoins ſans beaucoup d'enflure. M. Dalencé la vit & lui donna des remedes, & ſa femme qui eſt fort amie de cette fille la voyoit ſouvent, & étoit bien en peine de ce que ce mal deviendroit. On ne ſavoit d'abord s'il aboutiroit & s'il s'ouvriroit. On a changé de bien des remedes ſans voir d'effet de pas un, le mal demeurant toujours de même. Et outre la douleur que cette fille y ſentoit, elle ſentoit auſſi dans ſa jambe une peſanteur & une roideur comme ſi les nerfs n'euſſent plus eu de mouvement ; de ſorte qu'elle ne pouvoit preſque remuer le pied, & ne marchoit qu'avec grande peine & en boittant beaucoup. La continuation du mal le fit juger de plus en plus important, & non ſeulement M. Dalencé la menaçoit de perdre la jambe, mais encore ce mois de Decembre dernier, il lui dit qu'il n'oſoit repondre qu'il n'y allât de la vie.

Cette fille qui connoit Port-Royal, parce qu'elle y a des nieces Religieuſes, avoit obtenu depuis la mort de la Mere Angelique qu'on lui donnât quelque choſe qui eût été

à

à elle, ayant beaucoup d'eſtime de ſa vertu. XIV. Rem.
On lui avoit donné une petite croix faite de l'écarlate de celle que la Mere Angelique avoit portée ſur ſon ſcapulaire. Elle la conſervoit fort precieuſement; & un jour il lui vint dans l'eſprit de l'appliquer ſur ſon mal, penſant que cela la pourroit ſoulager. En effet il lui ſembla qu'elle en étoit un peu mieux. Neanmoins l'en ayant ôtée par quelque occaſion, elle l'oublia, & ne penſa plus à l'y remettre. Son mal redevint plus grand que jamais; & la veille des Rois elle ſe ſentit tant de douleur, que Madame Dalencé qui en avoit une extrême compaſſion la vint voir & lui temoigna qu'elle apprehendoit tout à fait l'iſſue de ce mal. Elle lui dit qu'elle étoit d'avis de changer les remedes qu'on y mettoit, & qu'elle lui en envoyeroit d'autres, ce qu'elle fit.

Mais la ſœur de cette fille qui étoit auſſi dans une grande peine d'elle, lui dit que ſi elle eût été à ſa place elle eût voulu plus eſperer de Dieu que des hommes, & qu'elle lui conſeilloit d'avoir recours au remede qu'elle n'avoit pas continué, & qui l'eût peut-être guerie. Elle parloit de cette petite croix de la Mere Angelique. Elles en demeurerent auſſi-tôt d'accord toutes deux. Elle ôta les onguents & ceſſa les autres remedes qu'on faiſoit à ſa jambe; & ayant couſu cette petite croix qui n'eſt que d'un pouce de longueur ſur un linge blanc, elle l'appliqua ſur ſon mal au lieu de toute autre emplâtre, après avoir prié Dieu que ſi c'étoit pour ſa gloire il lui plût de manifeſter la ſainteté de ſa ſervante en lui accordant

ſa

XIV. Rel. ſa gueriſon. La nuit ſuivante elle ſentit des douleurs extraordinaires dans ſa jambe, mais dès le lendemain elle ſe trouva mieux, & dans les neuf jours elle fut entierement guerie. Il ne reſte à ſa jambe que j'ai vue & maniée, qu'une trace à l'endroit du mal, comme eſt celle d'une brulure quand elle eſt guerie.

Je lui ai demandé ſi M. Dalencé avoit ſu ſa gueriſon. Elle m'a dit que non, & qu'elle n'avoit point cru en devoir faire de bruit. Neanmoins nous avons ſu depuis deux jours que Madame Dalencé l'étoit allée voir pour ſavoir de ſes nouvelles, & elle lui temoignoit toujours l'inquietude où elle étoit de ce facheux mal. La fille la joua tout du long, & ne lui voulut rien dire, mais lui demanda ſi elle vouloit voir ſa jambe. Elle la decouvrit devant elle, & lui montra l'emplâtre qui l'avoit guerie, qui étoit cette petite croix qu'elle y laiſſe encore. Et l'on dit que Madame Dalencé en fut ſi ravie qu'elle en pleuroit de joie & d'étonnement tout enſemble, & ne s'en pouvoit remettre. Cette fille marche à pied dans Paris ſans peine & ſans boitter en aucune ſorte; & il ne lui reſte pas la moindre incommodité. Elle nous a dit qu'elle alloit faire enchaſſer dans de l'or cette petite croix, qui ſera ſon threſor toute ſa vie. Je ſuis, &c. *Signé*, Retard.

Voici la Relation que Mademoiſelle Garnier a fait elle même du miracle operé ſur elle au commencement de Janvier 1662. dans une Lettre addreſſée à ma Sœur Magdeleine de ſainte Candide (le Cerf) le 5. Fevrier de la même année. [Ma

[Ma très chere Sœur. Après vous avoir ſaluée en toute humilité, je n'ai voulu manquer à la promeſſe que je vous avois faite de vous écrire au vrai l'état de mon mal de jambe & de ſa parfaite gueriſon. Il a commencé environ à la fin du mois de Mars 1661. par une petite douleur que je reſſentis proche de la cheville du pied droit, & en même tems il ſe fit une dureté avec inflammation, environ de la rondeur d'une piece de quinze ſols. Cela a duré environ quatre ou cinq mois en cet état, ſans que j'aie fait aucun remede. Mais il eſt ſurvenu au mois de Septembre ſuivant que la douleur, la dureté & l'inflammation avoient beaucoup augmenté, & étoient montées ſur le milieu & autour du molet de la jambe; de telle ſorte que je n'oſois la tourner de côté, à cauſe que les nerfs étoient ſi fort bandés qu'elle étoit toute roide, & je marchois avec beaucoup de peine: ce qui m'obligea de faire des remedes de pluſieurs ſortes, leſquels ne ſervirent de rien. XIV. Rel.

Je fis voir ma jambe à pluſieurs perſonnes, qui me conſeillerent de la faire voir à M. Dalencé (Chirurgien celebre:) ce que je fis. Auſſi-tôt qu'il l'eût vue & maniée tout autour il ordonna que je me mettrois au lit huit jours, & que je ſerois ſaignée des deux bras, &c. ce que je fis; & il me donna d'une eau pour mettre ſur mon mal. Enſuite il m'envoya viſiter par un autre Chirurgien ſon ami, qui avoit deja vue ma jambe. Il la trouva bien mieux, & que l'enflure & l'inflammation étoient fort diminuées. Il ordonna que je ſerois purgée;

XIV. Rel. enſuite il me fit mettre des linges trempés dans du gros vin, pour fortifier les nerfs, ce que je fis. Mais la douleur & l'inflammation recommencerent plus qu'auparavant, car elle étoit toute noirâtre & toute polie. Je la fis voir à un de nos amis qui eſt de l'Hôtel-Dieu, qui dit à ma ſœur en particulier, que ce mal étoit ſi grand que je pourrois bien en mourir. Tout cela a duré juſqu'au mois de Décembre.

Le jour de la Fête de S. Nicolas, il me vint dans la penſée, ſans le dire à ma ſœur ni à perſonne, d'ôter les remedes de deſſus mon mal, lequel étoit très grand, & d'avoir recours aux remedes divins. Je pris un linge blanc & j'eſſuyai ma jambe tout autour, & puis je pris la petite croix rouge du ſcapulaire de la defunte bonne Mere Angelique d'heureuſe memoire, & en la baiſant, je priai notre bon Dieu de vouloir bien guerir ma jambe par les prieres de cette bonne Mere, ſi c'étoit pour ſa plus grande gloire & pour mon ſalut, ſinon que ſa volonté fût faite; & en même-tems, je mis cette petite croix ſur mon mal, & je l'enveloppai.

Je fus quatre jours ſans y regarder, durant leſquels je ſentois de la diminution de douleur & que les nerfs ſe debandoient; & je marchois avec plus de facilité. Ce qui me fit dire à ma ſœur, que je ſentois beaucoup de ſoulagement de mon mal, & que j'avois pris un bon remede. Auſſi-tôt je developpai ma jambe, où l'inflammation, la noirceur & la moitié de la dureté étoient diſſipées, & elle étoit preſque toute guerie.

Je

Je laiſſai encore la petite croix quelque tems, XIV. Rel.
à cauſe qu'il y avoit encore un peu de rougeur; & comme je vis qu'il y reſtoit fort peu de douleur, j'ôtai la petite croix pour la ſerrer. Environ huit jours après, mon mal revint pire qu'auparavant, de ſorte que ma ſœur me fit reproche que j'avois trop tôt ôté ce bon remede; & me le fit remettre promtement, qui fut le jour de la Fête des Rois, dont la nuit je ſentis des douleurs ſi grandes qu'il ſembloit que l'on m'arrachoit tous les nerfs. Six jours après, je fus entierement guerie, & le Dimanche enſuite, qui étoit le 15. Janvier, ma ſœur & moi nous fûmes en votre Egliſe remercier le bon Dieu, qui eſt admirable dans ſes Saints. Ce fut ce même jour que nous vous dîmes des nouvelles de Mademoiſelle votre Niece. Je finis en vous ſuppliant de prier Dieu qu'il nous faſſe la grace de lui être fideles, & je demeurerai toute ma vie, ma chere Sœur, Votre obligée & très humble ſervante en notre Seigneur. *Signé* MARGUERITE GARNIER.

P. S. Ma très chere Sœur, j'avois oublié de vous dire que le lendemain que je fus chez vous, Madame Dalencé ſe trouva chez nous. Je lui montrai ma jambe guerie, qu'elle avoit vue la veille des Rois dans un état ſi pitoyable. Elle demeura toute ſurpriſe; & avec les larmes aux yeux & les mains jointes, elle dit qu'elle croyoit que c'étoit une gueriſon veritablement miraculeuſe. Elle en fit le recit à M. Dalencé, lequel lui dit qu'il étoit fâché de ce que je ne lui avois pas fait voir ma jambe en cet

état,

XIV. Rel. état, & qu'il auroit donné ſon atteſtation; parce qu'il avoit beaucoup de reſpect pour cette bonne Mere. Dieu ſoit beni en tout tems.]

---

§. 7.

*Lettres de M. du Tronchoy ci-devant Chanoine de Xaintes, & depuis Curé de Buno au Dioceſe de Sens; où il rapporte ce qui eſt arrivé à l'occaſion d'une Lettre * que la Mere Angelique avoit écrite à Madame ſa ſœur.*

PREMIERE LETTRE.

MA très chere Sœur. J'ai differé juſqu'à preſent contre ma volonté, à vous envoyer copie de la Lettre de notre très chere Mere dont la memoire ſera toujours en benediction dans l'Egliſe. Vous la pourrez faire voir à nos très cheres Sœurs, & leur dire ce qui s'eſt paſſé à l'égard de cette Lettre, que ma ſœur avoit couſue dans une camiſole blanche pour ne la point perdre & la porter toujours ſur elle, & pour ne la pas expoſer aux emportemens de ſon mari qui lui a brulé tout ce qu'elle pouvoit avoir de Memoires, de traductions, de Lettres ou autres choſes dont elle ſe ſervoit pour élever ſon eſprit à Dieu & ſe nourrir de ſes ſaintes verités. Elle ne penſoit pas que ſa ſervante prendroit cette camiſole pour la ſa-

* [Cette Lettre avoit été écrite le 26. Decembre 1660. jour de S. Etienne.]

ſavonner ſans lui dire, ce qui arriva nean- XIV. Rel.
moins contre ſa penſée & par la providence de Dieu. Cette bonne fille prit un matin la camiſole de ſa maîtreſſe pendant qu'elle étoit en prieres & la porta à la riviere où elle la ſavonna & la lava autant qu'elle crut neceſſaire.

Mais ce que je trouve de plus remarquable & que j'ai appris depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, eſt que cette ſervante s'arrêta bien plus long-tems à ſavonner cet endroit où étoit couſue la Lettre qu'au reſte de la camiſole, tant parce que cet endroit lui paroiſſoit plus groſſier que parce qu'elle croyoit voir comme une tache. Cette bonne fille eſt très veritable & très ſincere, & vous pouvez aſſurer nos très cheres Sœurs que cette circonſtance eſt auſſi veritable que le reſte. La Lettre n'a reçu aucun dommage, & ne s'eſt trouvé ni mouillée ni percée aucunement de l'eau qui avoit penetré la camiſole.

Tout ce qui me fait peine, & qui ne regarde pourtant pas ce qui s'eſt paſſé à l'égard de l'eau qui devoit penetrer le papier, eſt que notre ſœur voyant retourner ſa ſervante de la riviere lui tira des mains ſa camiſole avec un peu de promptitude pour voir ſi ſa Lettre n'étoit point gâtée, & ſe preſſant un peu trop de decoudre cet endroit elle dechira la Lettre en deux endroits & emporta la piece. Cela n'empêche pas neanmoins qu'on ne puiſſe lire la Lettre entierement. J'ai demandé à ma ſœur ſi l'humidité que cette Lettre pouvoit avoir reçue, n'étoit point cauſe qu'elle l'avoit dechi-

XIV. Rel. chirée ſi facilement ; mais elle m'a aſſuré que ſa ſeule impatience avoit fait cela, & m'a temoigné en avoir beaucoup de douleur, Je ferai mettre cette Lettre dans une boëte d'argent pour la conſerver. Car ma ſœur ayant été obligée de la porter toujours ſur elle, pour empêcher que ſon mari ne la trouvât & ne la brulât comme le reſte, elle eſt ſale & comme uſée. Voila ce que j'ai pu apprendre touchant cette Lettre que nous conſerverons comme un threſor avec les autres que ſa charité a daigné nous écrire. Je ſuis, &c. *Signé*, ANDRY DU TRONCHOY.

A Tronchoy ce 10. Octobre 1661.

SECONDE LETTRE.

MA très chere Sœur. Pour ſatisfaire au deſir de notre Reverende Mere ſur ce qui eſt arrivé à Troyes à l'occaſion de la Lettre de notre bonne & très chere Mere Angelique, j'ai voulu m'informer plus exactement de toutes les circonſtances qui ont accompagné cette merveille, & j'ai prié ma ſœur étant en ce lieu preſentement, de ſe ſouvenir de ce qui ſe paſſa au ſujet de cette Lettre, dont elle faiſoit ſon threſor même auparavant qu'elle eût paſſé par les eaux, comme vous le pourrez voir par le ſoin avec lequel elle la conſervoit & le lieu où elle l'avoit miſe, autant pour lui ſervir de protection & de ſauvegarde contre les ennemis, inviſibles de ſon ame que pour ne pas laiſſer tomber cet écrit entre les mains des perſonnes qui lui en avoient ravi d'autres ſemblables.

Elle

Elle aſſure qu'après avoir reçu cette Let- XIV. Rap.
tre, elle la regarda comme une choſe pre-
cieuſe qu'elle devoit conſerver & porter ſur
ſoi : ce qui lui fit prendre reſolution de la
coudre dans une camiſole blanche de mole-
ton qu'elle portoit ſur elle jour & nuit ; &
après avoir ôté le papier blanc qui ſervoit
de couverture à ce qui étoit écrit, afin que
cela ne parût point, elle la mit à l'endroit
du cœur au côté gauche au dedans de la
camiſole, & la couvrit d'un mechant mor-
ceau de camelot fort vieux & tout uſé ; en
ſorte qu'elle ſe ſouvient que peu auparavant
qu'elle quittât cette camiſole & que ſa ſer-
vante la portât à la riviere, il commençoit
à s'éfiler, & en effet il ſe mit tout en pieces
en ſavonnant la camiſole.

Il faut remarquer qu'elle mit cette Lettre
dans cet endroit de ſa camiſole environ le
milieu du mois de Janvier de l'année 1661.
& ne le quitta que vers le commencement
d'Avril de la même année, & que cette ca-
miſole étoit fort ſale. Sa ſervante ſe crut
obligée de la ſavonner & la plonger pluſieurs
fois dans l'eau, particulierement les devants
qui étoient plus ſales que le reſte de la ca-
miſole ; & elle ajoute que ce petit endroit
lui paroiſſoit noir & comme taché, ce qui
l'obligea à s'y arrêter davantage : voila ce
dont cette bonne fille ſe ſouvient. Pour ce
qui eſt de ma ſœur, elle dit qu'ayant oublié
d'ôter cette Lettre de ſa camiſole en la quit-
tant, elle ſe ſouvint peu de tems après que
ſa ſervante l'eût rapporté de l'eau comme elle
étoit preſque ſeche, que cette Lettre pou-
voit être gâtée & miſe en bouillie, & per-

dant

XIV. Rel. dant eſperance de la revoir elle courut promptement au lieu où étoit la camiſole, en grondant ſa ſervante de ce qu'elle l'avoit portée à la riviere ſans lui avoir parlé. Mais voyant le camelot tout en pieces & dont il ne reſtoit preſque plus rien & la Lettre qui n'étoit aucunement mouillée, elle la tira de cet endroit avec une joie precipitée: ce qui fit que ne croyant pas qu'elle fût couſue & qu'elle tînt à quelque fil, elle la dechira dans les endroits que vous pouvez avoir remarqué dans la Lettre.

Elle la conſervée ſans en parler à perſonne, juſqu'à ce que je fiſſe un petit voyage à Troyes où elle me la fit voir, & me la mit entre les mains. Vous pouvez être aſſurée que la choſe s'eſt paſſée de la ſorte, & qu'on n'a rien augmenté ni diminué à la verité de ces choſes. Mais afin de les rendre encore plus authentiques, j'ai prié ma Sœur de ſigner ceci, avec ſa ſervante qui eſt une bonne fille qui craint Dieu. J'eſpere avoir le bien de vous ſaluer bien-tôt de la part de notre ſœur & vous temoigner que je ſuis très veritablement, &c.

Signé, Andry du Tronchoy.

Françoise Andry du Tronchoy.

Anne Bonneau.

A Tronchoy ce 8. Avril 1663.

§. 8.

§. 8.

Recit de la maniere dont la Sœur Françoiſe Magdeleine de Sainte Julie BAUDRAND, *fut delivrée de la fievre en* 1664. * *après avoir invoqué la Mere Angelique. Par la Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine* BRIQUET.

MONSIEUR. Vous êtes peut-être encore en peine de notre malade qui graces à Dieu ne l'eſt plus. Nous en avons l'obligation à la Mere Angelique; & quoiqu'on ne faſſe pas paſſer ſa guériſon pour un miracle, parce qu'il pouvoit arriver que la fievre la quittât ſans cela, il eſt certain neanmoins que c'eſt une aſſiſtance particuliere de cette ſainte Mere, que nous ſommes obligées de reconnoître devant Dieu, d'autant plus que nous voyons qu'on travaille davantage à rabaiſſer ſon œuvre & à le cacher. M. Vallant (Medecin) entra donc le jour de S. Martin à neuf heures du matin pour voir ma Sœur Françoiſe-Julie avec M. Regnault (auſſi Medecin.) Elle étoit alors dans ſa meilleure heure & avoit été ſaignée pour la quatriéme fois. Ils ordonnerent qu'on la ſaignât encore le lendemain; & M. Vallant

* Les Religieuſes de Port-Royal étoient alors en captivité dans leur propre Maiſon, qui étoit gouvernée d'autorité par la Mere Eugenie de la Viſitation, & par quelques Religieuſes ſeduites, du nombre deſquelles étoit la Sœur (Catherine de Sainte) Flavie Paſſart.

XIV. Rel. dit que c'étoit une très grande maladie, & que quand même elle ne seroit pas mortelle, elle prenoit le cours de durer fort long-tems. Il y avoit quatre jours qu'elle avoit une fievre double-tierce continue. Son frisson lui prenoit reglément à une heure après midi, & lui duroit jusqu'à six ou sept heures du soir. Durant tout ce tems, & jusqu'à ce que tout le fort de sa fievre fût passé, elle rêvoit beaucoup, & avoit mal au côté avec une fort grande douleur de tête. Elle n'avoit pas d'oppression neanmoins.

Le jour de S. Martin que l'on attendoit le cinquiéme accès, une Sœur étant touchée de voir de quelle maniere les Signeuses observoient cette pauvre Fille, & craignant que sa maladie lui fût un sujet d'affoiblissement, eut un mouvement de commencer une neuvaine à la Mere Angelique, pour la prier d'y mettre ordre promptement, & de faire la grace à la malade de sortir de l'Infirmerie au bout des neuf jours pour remercier Dieu de sa gueriſon, où pour être portée au cemetiere. Elle alla donc lui proposer sa pensée dans laquelle elle entra fort. Ayant commencé la neuvaine ensemble, ma Sœur Françoise-Julie eut une telle confiance aux merites de la Mere Angelique qu'elle ne douta point que Dieu ne lui rendît la santé par son moyen; de sorte qu'elle dit dès lors à ma Sœur Flavie qu'elle n'auroit point de fievre, de quoi elle se mocqua; & attendant toute l'après-dinée cette fievre, elle ne vouloit point sortir de la chambre. Elle fut neanmoins obligée de s'en éloigner pour un peu de tems, & n'ayant pu trou-

ver

ver ma Sœur Euphroſine, elle envoya ma Sœur Iſabelle des Anges pour l'entretenir. XIV. Rel.

Ma Sœur Flavie revint enſuite; & comme elle étoit dans l'apprehenſion qu'on ne dît que c'étoit un miracle de ce que le friſſon n'étoit point venu à la malade, elle voulut prevenir ce qu'on lui en auroit pu dire, quoiqu'on ne lui en parlât pas; & s'étant approchée de la malade, elle dit qu'il ne lui falloit point parler, parce qu'elle avoit la fievre bien fort, quoiqu'elle n'eût pas eu de redoublement, & qu'on ne laiſſeroit pas de la ſaigner le lendemain comme les Medecins l'avoient ordonné. Ma Sœur Françoiſe-Julie qui avoit au plus un peu d'émotion, lui dit qu'elle n'en avoit pas beſoin, & qu'étant auſſi bien qu'elle étoit, cela ne ſerviroit qu'à l'affoiblir. Ma Sœur Flavie perſiſtant toujours à vouloir cette ſaignée, elle dit enfin qu'on feroit entrer M. Vallant de grand matin pour avoir ſon avis; mais quand on en vint-là, elle changea de deſſein. Car ma Sœur Françoiſe-Julie qui n'avoit point dormi depuis qu'elle étoit malade, dormit toute cette nuit ſans ſe reveiller qu'une ſeule fois; encore n'eut-elle pas le loiſir de prendre de la nourriture, tant elle fut peu éveillée.

Le matin ma Sœur Flavie ne voulut point qu'on la fît voir au Medecin, & elle dit que puiſqu'elle n'étoit point malade, elle n'avoit que faire de Medecin, qu'on ne le faiſoit point entrer pour des perſonnes qui ſe portoient bien. Et quoique ma Sœur Catherine de S. Paul l'ait fort preſſée de le faire entrer, ou monter au Parloir pour la-

XIV. Rel. voir s'il ſeroit d'avis qu'on la purgeât, elle n'a jamais voulu y conſentir. Et afin qu'on ne dît point qu'il y eût rien d'extraordinaire dans cette gueriſon, elle l'a traitée comme une malade, defendant abſolument qu'on lui donnât à manger le Mercredi, parce qu'il falloit attendre la fievre tierce. On lui en donna neanmoins en ſecret, car elle mouroit de faim, & ſe portoit parfaitement bien.

Le Jeudi ma Sœur Flavie dit qu'il falloit voir ſi elle n'auroit pas la fievre quarte. On lui dit qu'il n'y avoit point d'apparence de la faire jeûner, étant guerie. Elle repondit qu'elle écriroit à M. Vallant pour ſavoir s'il approuveroit qu'on lui donnât un petit potage. Elle l'empecha d'aller le lendemain ſur le tombeau de la Mere Angelique pour lui rendre graces, & elle lui dit qu'elle lui defendoit abſolument de ſortir. A quoi ma Sœur Françoiſe-Julie lui repondit qu'elle n'avoit pas d'autorité ſur elle pour uſer de commandement. Elle repartit que ſa qualité d'Infirmiere lui donnoit ce droit; & on dit à ma Sœur Françoiſe-Julie de ſe rendre en cela, car on cede tout ici. En ſorte qu'elle a attendu à remercier ſa Bienfaitrice juſqu'à Dimanche dernier, parce qu'elle fut purgée Samedi.

Elle continue à ſe bien porter & à ſe fortifier tous les jours; & j'eſpere qu'elle ſortira de l'Infirmerie tout à fait après demain qui ſera le dernier jour de ſa neuvaine. Nous avons une double obligation à la Mere Angelique de cette gueriſon; car elle ne lui a pas ſeulement rendu la ſanté du corps, mais

mais la preſervée auſſi de la contagion des XIV. Red. entretiens de la Mere Eugenie & de ma Sœur Flavie, qui lui faiſoient mille careſſes pour la gagner, & lui diſoient auſſi toutes ſortes de choſes pour l'effrayer, au lieu qu'à preſent elles ont perdu toute l'eſperance qu'elles en avoient conçue nouvellement, ſur quelques paroles un peu foibles qu'elle avoit dites à la Mere Eugenie, avant que de tomber malade. Il ſemble que cette Mere ait peur d'elle depuis cela; elle n'oſe plus rien dire, & même elle ne l'a vue qu'une fois, quoiqu'elle ait aſſez de ſoin des malades & qu'elle les vienne voir ſouvent.

---

§. 9.

Lettre du Pere* LAMI *Benedictin à l'Abbeſſe de Port-Royal, au ſujet de la gueriſon d'une Dame par l'invocation de la Mere Angelique.

MADAME. Ne jugez pas, s'il vous plaît, par le retardement de ma reponſe, des ſentimens avec leſquels j'ai reçu la Lettre dont vous m'avez honoré. Dieu ſait qu'ils ne pouvoient être ni plus reſpectueux ni plus reconnoiſſans, que j'ai tenu cette grace à benediction ſinguliere, & qu'elle m'a été d'une ſenſible conſolation. Souffrez donc, Madame, que je vous en remercie très humblement, & que je vous prie de croire que ſi je ne l'ai pas fait plutôt, c'eſt d'une part que votre Lettre ne m'a été rendue que plus de quinze jours après celui duquel vous l'a-

XIV. Rel. vez dattée, & c'eſt de l'autre que n'étant pas en lieu où je puſſe la communiquer à la perſonne qui en fait le ſujet principal, il a fallu attendre pour cela que je fuſſe plus à portée c'eſt ce qui n'a pu arriver plutôt qu'aujourd'hui. Mais je ſuis preſentement en état de repondre plus pleinement que je n'aurois fait à tout ce que vous ſouhaitez de ſçavoir.

Je commence donc, Madame par vous dire que le Seigneur a écouté la voix de vos larmes & de vos gemiſſemens, qu'il a enfin exaucé vos vœux & vos prieres, & que la perſonne que vous avez tant pleurée eſt aujourd'hui bien plus en état de vous donner de la joie que de la douleur. Rejouiſſez-vous donc, Madame. Vous y avez plus de droit que perſonne; car puiſque ſelon l'Apôtre de la verité la converſion d'un pecheur eſt une fête de joie pour les Anges même, il eſt bien juſte qu'entre ces Anges, ceux-là ayent plus de part à la joie de la converſion, qui ont pleuré plus amerement la perverſion & le deſordre. Mais pour vous en donner un plus ample ſujet, il faut entrer dans un plus grand detail: cela me ſera d'autant plus aiſé que je crois avoir été le premier temoin des premieres touches de Dieu, & des premieres impreſſions de ſa miſericorde ſur cette ame.

Il y a environ ſept mois que cela arriva juſtement dans le tems que je fus obligé de venir à Paris pour l'affaire que vous ſavez que l'on m'a faite; & je ne ſai ſi dans les deſſeins de la divine providence toute cette avanture n'a point été ordonnée pour ſervir d'oc-

d'occaſion à cette converſion. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'ayant été obligé de voir la Dame dont j'avois auſſi toute ma vie beaucoup regretté l'égarement, je me crus engagé à lui en marquer quelque choſe, & à la faire ſouvenir que l'éternité n'étoit pas ſi éloignée. J'eus la conſolation de trouver dès cette premiere viſite que ſon cœur n'étoit pas impenetrable aux traits de la grace. J'en fis enſuite quelques experiences pareilles, & elle ſe rebuta ſi peu de ce que je pris la liberté de lui dire, qu'elle me contraignit contre les meſures que j'avois priſes, à lui donner une partie d'un voyage que je devois faire alors dans la Province, & à en aller paſſer quelques jours à la Ferté où elle s'en alloit. XIV. Rel.

Je n'eus pas ſujet de me repentir de ma complaiſance, ni du ſejour que je fis en ce lieu. J'eus la conſolation de voir que cette Dame pourroit ſe familiariſer avec les exercices de la ſolitude & les bonnes lectures. Les converſations chretiennes ne la rebutoient point, & elle s'habituoit peu à peu au travail & à la priere. Si la neceſſité de ſes affaires ne l'avoient rappellée dans le tumulte, elle auroit trouvé de grandes forces dans cette nouvelle vie. Elle ne la quitta pourtant pas ſans prendre de grandes reſolutions & de grandes precautions contre l'air contagieux du grand monde où elle retournoit; & veritablement elle ne fut pas plutôt à Paris qu'elle me fit l'honneur de me marquer qu'elle s'en ſouvenoit, & de me prier de ne l'abandonner pas en ce lieu. J'eus donc l'honneur de la voir, & le plaiſir d'y trou-

XIV. Rel. trouver de bons ſentimens. Mais, Madame, il eſt vrai auſſi que je ne fus pas long-tems ſans m'appercevoir que le commerce du monde l'affoibliſſoit, & que les occaſions, les compagnies, la complaiſance pour ſes amis l'emporteroient bientôt ſur ſes reſolutions. On rougiſſoit de paroître avoir de bons ſentimens, on craignoit de ſe faire remarquer en s'éloignant des ſpectacles, des diverriſſemens & des compagnies ordinaires: on croyoit pouvoir ajuſter Dieu avec le monde, & que pourvû qu'on ſauvât les grands crimes on étoit à couvert de ſa colere. Enfin on traînoit encore une quantité de petites chaînes dont n'auroit jamais cru ſe devoir degager.

Il falloit donc quelque choſe de plus fort que tout ce qui avoit precedé pour les rompre, & pour achever de mettre cette ame en liberté. Il falloit que le Seigneur tonnât, & ſe fît entendre par la voix terrible du preſſant peril où il reduiſit cette Dame. Cette terrible voix a eu tout ſon effet; & j'ai été temoin qu'elle a parfaitement compris ce que Dieu lui vouloit dire par là. Ce fut dans ſon extrémité qu'elle ſe ſouvint de la ſainteté de votre Maiſon & en particulier du merite de la feue Mere Angelique, & qu'elle me chargea de lui menager vos prieres, & quelque choſe qui eût appartenu à cette illuſtre Mere. Je m'addreſſai à Madame Mare. J'en eus une petite croix. Je la portai à la malade qui la reçut avec tous les temoignages du plus tendre reſpect, de la plus vive confiance & de la plus ſenſible conſolation. Elle la pendit à ſon cou, & me

me parut depuis ce tems-là beaucoup plus tranquille ſur l'évenement de ſon mal qui étoit alors dans toute ſa force, la fluxion ſe repandant de la gorge dans toute la tête, avec des douleurs très cuiſantes. Les plus habiles Medecins & Chirurgiens, ne ſervant que de fades ſpectateurs à tout ce qui ſe paſſoit, aſſuroient que le moindre mal qu'on dût attendre ç'étoit un abcès dans la gorge, duquel encore ils redoutoient fort l'iſſue. XIV. Rel.

Je penſe que vous ſavez bien qu'elle avoit avalé un os fourchu de becaſſine & que les deux pointes de la fourche étant entrées les premieres n'avoient pu paſſer que juſqu'à la moitié de la gorge, & qu'arrêtées en cet endroit elles s'y étoient ſi opiniatrément attachées, que tout ce qu'on avoit fait avaler à cette Dame à deſſein de detacher cet os, n'avoit ſervi qu'a enfoncer davantage ſes pointes dans la partie où elles s'étoient arrêtées, & à y cauſer une plus vive douleur, & tant de tumeur & d'inflammation qu'elle ne pouvoit plus avaler une cuillerée de bouillon qu'à pluſieurs repriſes. Enfin les choſes étant auſſi deſeſperées que vous le voyez, Madame, & tout le monde ſaiſi de crainte dans l'attente d'un ſi fâcheux évenement, en deux jours de tems que la Dame eut la croix, ſans autre remede, elle ſentit ſes douleurs de gorge & de tête diminuer, elle prit plus librement de la nourriture, & enfin peu à peu toutes les douleurs ſe paſſerent, & la liberté entiere d'avaler lui revint, ſans qu'elle ait pu ſavoir ce que l'os eſt devenu, ni quand il a paſſé. Mais au reſte elle ne doute point qu'elle ne ſoit redevable de ſa

XIV. Rel. delivrance aux merites de la Mere Angelique.

Voila, Madame, au vrai les choſes comme elles ſe ſont paſſées. Vous pouvez après cela mieux juger que perſonne, ſi la gueriſon eſt miraculeuſe. Pour moi * puiſque vous m'ordonnez de vous dire mon ſentiment, je vous avouerai qu'elle me paroît telle. Je n'ai point demandé celui des Medecins; car comme ils n'ont point ſu qu'on ait eu recours aux remedes ſurnaturels, & & que d'ailleurs ils ont fait au commencement quelques remedes, comme quelques ſaignées & quelques fomentations, après quoi ils ont dit qu'il falloit attendre ce que feroit la nature, je me doute que pour ſoutenir l'honneur de leur art, ils ſeroient gens à attribuer cette gueriſon à leur *Dame* nature. Mais comme il ne s'agit point ici d'en faire une Information juridique, il me paroît que le temoignage de la malade vous doit tenir lieu d'une infinité d'autres atteſtations. Ainſi rien n'empêche que vous ne tiriez de cet évenement les motifs d'une grande confiance & d'une ſolide conſolation.

Mais ce qui doit achever de vous combler de joie, c'eſt que ſelon toutes les apparences Dieu veut ſe ſervir de cette grace temporelle pour conduire cette ame au bonheur éternel. Il eſt difficile d'être plus touché

* Il eſt bon de ſe rappeller que c'eſt un des plus habiles Philoſophes que la France ait produit, qui parle ici. On n'a pu decouvrir ni la datte de cette Lettre, ni quelle eſt la Dame dont il eſt queſtion.

ché qu'elle eſt des ſentimens d'humilité & XIV. Rel.
de penitence, de ſentir plus vivement la miſericorde que Dieu lui fait, & d'avoir plus de paſſion d'être parfaitement à lui. Rien n'eſt plus édifiant que de remarquer les victoires que la grace remporte tous les jours dans ſon cœur. Il faudroit avoir l'honneur de vous voir, pour vous en faire quelque detail. Mais ce que je ne puis me diſpenſer de vous dire ici, c'eſt la maniere dont elle a reçu les temoignages de votre charité pour elle. J'ai cru que vous voudriez bien que je lui donnaſſe la lecture de votre Lettre. Elle l'a lue, & a reçu votre preſent avec une joie, une conſolation & une reconnoiſſance que je ne puis vous exprimer; & aſſurément il faut que ſes inclinations ſoient bien changées pour être ſi vive ſur des plaiſirs ſi differens de ceux qu'elle s'eſt faits juſqu'ici. Elle ma chargé, Madame, de vous faire de ſa part mille très humbles remercimens, & de vous demander inſtamment la continuation du ſecours que vous lui avez donné ſi à propos. On ne peut en faire plus de cas qu'elle fait, ni y avoir plus de confiance; & elle aura quelque jour l'honneur de vous l'aller dire en perſonne.

Pour moi, Madame, je m'eſtime le plus heureux du monde, que cette occaſion m'ait menagé quelque part à votre ſouvenir & à vos ſaintes prieres. J'en fais tant d'eſtime & j'y ai tant de confiance, que je n'oſe quaſi vous dire le peu de part que j'ai eu à tout ce qui s'eſt paſſé, de peur de refroidir par là votre charité pour moi. Mais cependant

XIV. Rel. comme je ne veux pas la tromper, & que d'ailleurs je ne doute point qu'elle ne tienne de la ſource d'où elle part, & que pareille à celle de Dieu elle ne ſe repande plus abondamment où il y a plus de miſere, je ne rougirai pas, Madame, de vous avouer que je n'ai eu que de la bonne volonté pour la perſonne qui vous eſt ſi chere, & que je n'ai été que ſimple ſpectateur & admirateur des operations de la grace dans ſon cœur. Que cet aveu, Madame, ne vous refroidiſſe pas pour ſon auteur, & ne vous empêche pas de le ſoutenir par votre credit auprès de Dieu, dans ce que vous appellez ſes travaux & ſes humiliations, & ce qu'il ne reçoit pas aſſez dans un eſprit d'humilité & de penitence. On le menace tout de nouveau de quelque choſe de ſemblable, à l'occaſion de la relation qu'il a été obligé d'avoir depuis quelques mois avec la nouvelle convertie. Mais les menaces l'humilient & l'abbattent auſſi peu que les effets, & ils ſe feroit-même un vrai plaiſir d'avoir à ſouffrir quelque choſe pour ce ſujet. Priez le Seigneur, Madame, qu'il lui faſſe porter dans l'eſprit de Jeſus-Chriſt les états où la providence le voudra mettre. C'eſt en lui que je ſuis avec toute la veneration poſſible, Madame, Votre, &c. François Lami.

§. 10.

Lettre de M. DU FOSSE', *contenant le recit d'une apparition de la Mere Angelique à Port-Royal de Paris peu avant la mort de la Sœur Marie-Dorothée Perdereau premiere Abbeſſe intruſe de la Maiſon de Paris.* *

VOici, ma très chere Mere, la Relation très exacte de ce qui eſt arrivé à Port-Royal de Paris, quelque tems avant la mort de la Sœur Dorothée, que feu M. l'Archevêque Hardouin de Perefixe en avoit fait établir Abbeſſe, après la ſeparation des deux Maiſons.

Madame de Mongobert, veuve de M. le Marquis de Mongobert, qui étoit cadet de la Maiſon de Joyeuſe, étant un jour allé voir Madame des Granges, Religieuſe à Port-Royal de Paris, s'entretint avec elle de differentes choſes, & dans la ſuite de leur entretien elle la pria de lui dire ſi ce qu'on lui avoit rapporté touchant une apparition de la feue Mere Angelique, étoit veritable. Sur quoi Madame des Granges s'étant contentée de lui repondre qu'il n'y avoit rien de plus vrai, appella auſſi-tôt une autre Religieuſe qui ſervoit d'Ecoute, & lui dit: *Ma Sœur, approchez vous, je vous prie, il n'y a point de danger à s'ouvrir à cette Dame, nous pouvons lui parler avec confiance.*

* Cette Lettre fut écrite vers la fin de Janvier 1685.

XIV. Rel. *ce.* Alors cette autre Religieuſe s'approcha, & raconta à Madame de Mongobert la maniere dont étoit arrivée cette apparition de la feue Mere Angelique Arnauld, dont elle lui parloit. Voici donc comment la choſe ſe paſſa.

Deux Religieuſes étant à la veille du S. Sacrement, pendant la nuit, virent tout d'un coup la feue Mere Angelique ſe lever du lieu où elle eſt enterrée, ayant en main ſa croſſe Abbatiale, marcher majeſtueuſement tout le long du Chœur, & s'aller aſſeoir à la place où ſe met l'Abbeſſe durant Vêpres, c'eſt-à-dire à la premiere du bas du Chœur, à côté droit. Etant aſſiſe, elle appella une Religieuſe qui paroiſſoit au même lieu, & lui donna ordre d'aller querir la Sœur Dorothée, qui vint ſe preſenter devant la Mere Angelique, laquelle lui parla pendant quelque tems, ſans qu'on pût entendre ce qu'elle lui dit, & alors tout diſparut.

On ne doute point qu'elle n'ait alors cité la Sœur Dorothée devant Dieu, & c'eſt la maniere dont elle l'interpreta elle-même, lorſque les deux Religieuſes qui avoient été temoins de cette apparition, la lui ayant rapportée, elle s'écria tout d'un coup dans une grande frayeur, *Ah! je mourrai bien tôt*; & en effet elle mourut quinze jours ou trois ſemaines après. *

Après que la Religieuſe qui accompagnoit Madame des Granges au Parloir, eut achevé le recit de cette apparition, elle ajouta que ſi elle oſoit, elle diroit bien d'autres cho-

* Le 4. Janvier 1685.

choſes touchant la Mere Angelique ; que pour elle, elle avoit une vraie veneration pour ſa memoire, & que dans toutes ſes peines, elle avoit accoutumé de venir prier ſur ſon tombeau, lequel même étoit en veneration à la plupart des autres Religieuſes † qui faiſoient ſouvent une inclination en paſſant devant. Sur cela Madame des Granges, que l'on ſait avoir été faite Religieuſe plutôt pour ſuivre la volonté de ſes parens que la ſienne, dit en s'adreſſant à Madame de Mongobert : *Ne ſuis-je pas bien malheureuſe, ma chere Dame, de n'être pas venue ici du tems de la Mere Angelique ? Car aſſurément elle ne m'auroit pas reçue.* XIV. Rel.

C'eſt ainſi que ſe paſſa cet entretien, où l'on a appris exactement la verité d'une apparition ſi ſurprenante. Les circonſtances qu'on a marquées font aſſez voir que les temoins ne peuvent être regardés comme ſuſpects, & il y paroît un caractere de ſincerité qui tient lieu de conviction, &c....

Je vous avoue, ma très chere Sœur, que je ſuis ſi charmé de ce que je ſai de la feue Mere Angelique, que je ne vois rien de plus grand dans l'antiquité, que la foi, la charité & l'humilité de cette ſainte Abbeſſe. Demandez-lui s'il vous plaît, qu'elle m'obtien-

† Les Religieuſes qui ſont aujourd'hui (en 1741.) à Port-Royal de Paris, ſont (au moins la plûpart) dans des diſpoſitions bien differentes, puiſqu'elles injurient les perſonnes de pieté qui vont prier ſur le tombeau de cette humble ſervante de Dieu. On peut voir l'état de cette Maiſon dans la *Recueil de pieces*, &c. imprimé en 1740.

XIV. Rel. tienne de Dieu par ſes prieres que la connoiſſance que j'ai de ſon grand merite, ne tourne point à la confuſion de celui qui eſt, &c.

---

§. II.

Obſervation ſur pluſieurs Miracles de la Mere Angelique dont on n'a point de Relations en forme.

OUtre les miracles & les merveilles dont on vient de voir les Relations, nous ſavons qu'il y en a eu pluſieurs autres, mais nous n'en avons point de Relations. Par exemple la gueriſon de Charlotte Lambert, qui avoit une deſcente & une incontinence d'urine; la gueriſon de la même en un autre tems, d'une plaie conſiderable qui lui étoit venue de la chûte d'une cloche; le miracle du petit tas de farine multipliée, &c. Quant au dernier nous pouvons bien dire en abregé ce qui en eſt, l'ayant pluſieurs fois oüi raconter: voici le fait.

La Sœur Louiſe de Sainte Valerie, qui avoit deja été guerie par l'interceſſion de la Mere Angelique, avoit ſoin de la boulangerie en cette Maiſon des Champs. Voyant un jour qu'il ne reſtoit plus qu'un petit tas de farine elle dit à la Sœur qui étoit avec elle: *Priez bien Dieu, ma Sœur, notre farine va finir*; & enſuite addreſſant la parole à la Mere Angelique; elle lui dit: *Ma pauvre Mere, voyez donc comme vous voulez qu'on faſſe, nous n'avons tantôt plus de farine,*

vos

vos pauvres enfans mourront de faim. Après quoi elle mit une petite croix rouge faite de celle de la Mere Angelique, dans le tas de farine qui dura fort long tems. La même Sœur le dit à nombre de perſonnes, entre autres à M. d'Andilly qui en témoigna une grande joie & dit tous les jours pendant long tems trois ou quatre verſets du *Miſerere*. XIV. Rel.

On peut voir en differens endroits des Relations ou Memoires qu'on a dreſſés pour la Vie de notre très chere Mere Angelique, pluſieurs autres miracles & évenemens extraordinaires, leſquels prouvent quelle étoit la puiſſance de ſes prieres auprès de Dieu qui le plaiſoit à recompenſer ſa foi, comme lorſque le rouleau de pieces de cinq ſols fut changé en un rouleau de louis-d'or. *

---

§. 12.

Relation de la gueriſon miraculeuſe de la Sœur Magdeleine de ſainte Gertrude DU VALOIS, *faite par cette Religieuſe; avec les Atteſtations des Medecins & de la Communauté de Port-Royal qui confirment ce miracle, operé par l'interceſſion de la Mere Angelique le 6. Août* 1689.

Gloire à Jeſus au très ſaint Sacrement.

DIeu m'ayant fait la grace de me guerir en un inſtant par l'interceſſion de la Mere Marie Angelique Arnauld, notre Mere

* Voyez ci-devant la XII. Relation, n. 14.

XIV. Relre. a jugé que j'étois obligé d'écrire toutes les circonſtances de mon mal & de ma gueriſon, à la gloire de Dieu & pour marque de ma reconnoiſſance envers ſa ſervante dont j'ai ſi ſenſiblement éprouvé le ſecours dans mon beſoin.

Je fus ſaignée au pied gauche le 22. Janvier de cette preſente année (1689.) & je reſſentis en même tems une très grande douleur qui a continué durant ſept mois aſſez fortement. Je ne pouvois du tout mettre le pied à terre pendant les quatre premiers mois & pendant les autres je faiſois, quoiqu'avec beaucoup de peine, quelque pas, appuyée ſur un bâton. On m'a fait pendant ce tems-là tous les remedes que l'on a cru propres à me ſoulager, leſquels avoient été conſeillés per deux très habiles Medecins & trois Chirurgiens qui m'avoient vue & par des Medecins de Paris qu'on avoit conſultés. Mais ç'a été avec ſi peu de ſuccès que le mal demeuroit toujours au même état, l'endroit où la ſaignée avoit été faite étant auſſi enflé & auſſi ſenſible; & même il s'étendoit plus loin, car je me ſentois incommodée de tout le côté gauche, étant ſujette à un tremblement du bras aſſez frequent.

Enfin voyant que Dieu ne beniſſoit point tous les remedes, & apprehendant de demeurer toujours hors d'état de m'acquitter des devoirs de ma vocation, il me vint dans l'eſprit d'avoir recours à d'autres & pour cela de faire une neuvaine à la Mere Marie Angelique Arnauld. J'en demandai la permiſſion à notre Mere qui me l'accorda & trou-

trouva bon, comme je l'en avois ſuppliée, XIV. Rel.
que pluſieurs de nos Sœurs me fiſſent la charité de ſe joindre à moi. Je la commençai donc le 29. Juillet.

Le dernier jour de la neuvaine ſe rencontrant avec le jour de la mort de la Mere Marie Angelique qui eſt le 6. d'Août, j'étois un peu affligée de ce que je craignois de ne pouvoir aller à la Meſſe, parce qu'il m'étoit ſurvenu deux jours auparavant un éreſipele au viſage, pour lequel on m'avoit ſaignée deux fois le 5. & que j'avois de plus un grand mal de tête & de gorge qui augmenta même cette derniere nuit. Neanmoins ayant eu recours à la Mere Angelique je mis un morceau de ſon voile ſur ma gorge, dont je ſentis à l'heure même du ſoulagement: ce qui fit que l'on m'accorda la grace que je demandois d'aller à la premiere Meſſe.

J'y allai donc avec beaucoup de peine, ſentant une grande douleur & une très grande foibleſſe à la jambe. Je m'appuyois d'un côté ſur une de nos Sœurs, & de l'autre ſur un bâton. Je ne pus entrer dans le Chœur de ſorte que je me tins ſur une chaiſe dans la chapelle des Reliques. Je m'avançai quelques pas à l'Elevation, pour adorer Notre Seigneur; & en me relevant je ſentis une douleur extraordinaire au pied: ce qui m'obligea de me raſſeoir, & de me tenir dans cette poſture même pendant la Communion.

Après la Meſſe la Communauté allant au Chapître pour (l'antienne) *Pretioſa*, où on devoit lire ce qui eſt dit de la Mere Angeli-

li-

XIV. Rel. lique dans le Necrologe, je fis un effort conſiderable parce que je ſentois plus de mal qu'à l'ordinaire, pour aller achever ma neuvaine au haut du Chœur ſur la tombe où eſt renfermé le cœur de la Mere Angelique. Y étant arrivée, je me mis à genoux, & auſſi-tôt j'eus le mouvement de me proſterner ce que je n'avois pu faire depuis ſept mois. Je le fis, ſans ſentir de douleur; & faiſant ma priere en cet état, je me trouvai dans un renverſement, un tremblement & une palpitation de cœur extraordinaire, ſans pouvoir en diſcerner la cauſe. Mais il me vint en penſée que Dieu m'avoit guerie par l'interceſſion de la Mere Angelique. Je me relevai enſuite ſans m'appuyer & ſans avoir beſoin du bâton que j'avois apporté, que je laiſſai ſur la tombe. Je ne ſentois plus de mal ni aucune douleur au pied. Au contraire je marchois avec force & fermeté; ce qui redoubloit mon étonnement. Mon éreſipele fut auſſi gueri au même moment, & je me trouvai comme une autre perſonne qui n'a aucun mal.

Je n'en reſſentis aucun depuis cela; & il n'eſt reſté ni enflure, ni foibleſſe, ni douleur à mon pied, comme toute la Communauté en a été temoin. Je ſupplie notre Mere & tous nos Sœurs de m'aider à remercier Dieu de cette faveur, & à obtenir de lui par l'interceſſion de la Mere Angelique les graces dont j'ai beſoin pour repondre à celle qu'elle m'a deja obtenue de ſa miſericorde. A Port-Royal des Champs le 30. Août 1689.

Si-

Signé, Sœur Marie Magdeleine de Sainte Gertrude * Religieuſe indigne.

Atteſtation du Frere Girard Chirurgien de la Charité de Charenton.

JE ſouſſigné, Religieux Chirurgien du Couvent de l'Hôpital de la Charité ſitué à Charenton S. Maurice près Paris, certifie à tous qu'il appartiendra, que le 27. Juillet je fus à l'Abbaye du Port-Royal des Champs pour y voir une ſœur Religieuſe que j'y ai; où étant je fus ſupplié par la Superieure d'entrer dans ledit Couvent avec le Medecin ordinaire de leur Maiſon, pour y voir une Religieuſe bleſſée au pied par une ſaignée, où je crois que le perioſte avoit été picqué: ce qui lui cauſoit une tumeur & de grandes douleurs tant à la jambe qu'à la cuiſſe, qui la faiſoient boiter tout bas, il y avoit près de ſix mois, & après avoir fait pluſieurs & divers remedes ſans aucun ſoulagement. Je lui en propoſai quelques-uns: ce qu'étant fait, je ſortis dudit Couvent dans la penſée que ladite Religieuſe en avoit pour très long tems, ſi elle n'en avoit pour le reſte de ſes jours. Ce que je certifie être veritable; en foi de quoi j'ai ſigné le preſent certificat, pour ſervir à ce que de raiſon.

Fait

* Elle ſe nommoit du Valois. Dans la derniere perſecution elle fut une de celles qui eurent le bonheur de demeurer attachées à la verité. Elle eſt morte à l'Eſtrées le 8. Novembre 1722. quarante ans après ſa Profeſſion. Son hiſtoire qui eſt des plus intereſſantes, ſe verra dans la *Suite des Memoires* depuis la paix.

XIV. Rel. Fait en notre Couvent & Hôpital de la Charité de Paris, ce 29. Août 1689.

Signé, Frere Alexandre GIRARD.

Atteſtation de M. Hecquet Medecin de Port-Royal des Champs.

MA Sœur Gertrude ſentit une très grande douleur d'une ſaignée qu'on lui fit au pied. Il ſe fit une tumeur ademateuſe dans les environs de la plaie, & l'endroit de la picquure étoit d'une ſenſibilité extraordinaire. Ces ſignes firent voir qu'il y avoit eu quelques contuſions au nerf qui avoit été bleſſé; & les douleurs, les élancemens & les engourdiſſemens, qui ſe firent ſentir par tout le pied & les parties voiſines, confirmerent cette penſée. On conſulta même pour s'en aſſurer davantage, M. Dodart Medecin de S. A. S. Madame la Princeſſe de Conti, M. Roger Chirurgien de la même Princeſſe & M. Duverney Chirurgien de Paris, qui convinrent tous de la même choſe. Enfin le Pere Alexandre, très habile Chirurgien de la Charité, qui vit la malade long tems après, fut du même avis.

On employa durant cinq ou ſix mois tout ce que la Medecine a de meilleur pour guerir ces ſortes de maux, mais on ne put au plus que diminuer un peu les plus grandes douleurs, & la malade ne pouvoit que très difficilement faire quelques pas aidée d'un bâton. Cependant la hanche du même côté s'affoibliſſoit conſiderablement, & le bras même & la main commençoient de lui trembler,

bler, lorſque l'on conſulta MM. Thuillier, XIV. Rel.
Labbé & Henguichard, trois des plus habiles Medecins de Paris & MM. du Tertre & Duverney, Chirurgiens très connus dans la même ville, qui étant convenus avec nous de la cauſe du mal, nous propoſerent leurs avis, qu'on executa avec auſſi peu de ſuccès.

Cependant la malade impatiente de rentrer dans ſon *obéiſſance*, jugea bien qu'elle ne devoit plus attendre ſa gueriſon que de Dieu ſeul. Et en effet après une neuvaine qu'elle fit à la Mere Angelique, elle ſe trouva quitte de ſon ancienne incommodité & même d'un éryſipele, pour lequel je l'avois fait ſaigner deux fois la veille de ſa gueriſon.

Les circonſtances qu'on en peut voir dans la Relation que ma Sœur Gertrude en a fait elle-même, tant de remedes tentés inutilement, le parfait retabliſſement où on la voit aujourd'hui & dont tout le monde eſt temoin, enfin l'inſtant qui a ſuffi pour faire ce que ſept mois de remedes n'avoient pu commencer, nous fait reconnoître ici le doigt de Dieu, qui n'avoit rendu nos remedes inutiles que par ce qu'il avoit reſervé cette gueriſon à l'interceſſion de la Mere Angelique. C'eſt le temoignage que ma conſcience m'oblige de rendre à la verité de ce miracle. Ce 31. Août 1689.

Signé HECQUET Medecin de P. R. des Champs *.

At-

* M. Philippe Hecquet, dont le nom eſt devenu ſi celebre, & qui eſt mort le 11. Avril 1737.

vint

XIV. Rel.

Atteſtation de M. Dodart Medecin de S. A. S. Madame la Princeſſe de Conti.

VErs le commencement de l'année derniere 1689. je fus prié de voir une Religieuſe de Port-Royal des Champs nommée Sœur Magdeleine de Sainte Gertrude arrêtée à l'Infirmerie par une douleur au pied gauche, qui l'empêchoit de ſe ſoutenir ſur ſes pieds. Cette douleur avoit commencé au moment & à l'endroit d'une ſaignée qui lui avoit été faite il y avoit quelques jours.

Comme M. Hecquet Medecin de Port-Royal lui avoit fait faire pluſieurs remedes très capables d'adoucir cette douleur, qui n'avoient pas eu tout le ſuccès qu'on en devoit eſperer, je propoſai d'y en joindre d'autres propres à diſſiper, qui ſervirent auſſi peu que les premiers.

A quelque tems de là j'y envoyai M. Roger Chirurgien de S. A. S. Madame la Princeſſe de Conti, qui propoſa d'autres remedes, nonobſtant leſquels le mal ſubſiſtant toujours, j'appris que M. l'Abbé du Valois, frere de la Religieuſe, avoit conſulté ſon mal à MM. Thuillier, Labbé & Henguichard Docteurs en Medecine de la Faculté de Paris, à MM. du Tertre & Duverney Chirurgiens, & même à un Hollandois qui paſſe pour avoir des remedes extraordinaires, nommé Helvetius.

On me dit enſuite qu'un Religieux de la Cha-

vint à Port Royal prendre la place de M. Hamon le 14. Août 1688. & y demeura juſqu'au commencement de 1694.

Charité, nommé le Frere Alexandre Girard, XIV. Rel.
frere d'une Religieuſe du même Monaſtere laquelle avoit fait la ſaignée qui avoit cauſée cette douleur, reconnu pour habile en Chirurgie, ayant vu la malade avoit dit en ſortant qu'elle pourroit bien ne jamais guerir.

Pour moi j'étois perſuadé qu'elle ne gueriroit de l'année 1689. ſur tout ayant paſſé la plus grande partie de l'été ſans ſoulagement, & de plus parce que la foibleſſe ſurvenue à la douleur, s'étoit étendue juſqu'à la cuiſſe & même juſqu'au bras du même côté qui étoit tombé dans un eſpece de tremblement. C'étoit vers la fin de Juillet.

Enfin arrivant à Port-Royal le 7. Août au ſoir & étant entré au dedans pour y voir la Mere Abbeſſe malade, j'appris que cette Religieuſe avoit été guerie en un inſtant le 6. du même mois, jour de la mort de la Mere Marie Angelique, priant ſur ſon tombeau, au bout d'une neuvaine qu'elle avoit faite avec ſes Sœurs pour obtenir de Dieu ſa gueriſon par l'interceſſion de cette Mere, & qu'elle avoit été guerie tant de cette douleur que d'un éreſypele ſur le côté droit du viſage; pour lequel éreſypele M. Hecquet l'avoit fait ſaigner deux fois le 5. & avoit ordonné le même jour une troiſieme ſaignée.

Je demandai à voir cette Religieuſe & je la vis dans la chambre de la Mere Abbeſſe, marcher avec une entiere liberté, ne paroiſſant rien à la jambe auparavant malade que la cicatrice de la ſaignée qui avoit eu de ſi longues & de ſi fâcheuſes ſuites; l'enflure qui avoit ſubſiſté juſqu'à la

XIV. Rel. gueriſon, étant même entierement diſſipée. Il ne paroiſſoit non plus rien au viſage que les marques d'un éreſypele entierement gueri.

J'ai demandé à la voir une ſeconde fois le 23. Août & une troiſieme fois le 12. Septembre, à deſſein d'examiner ſi je ne m'appercevrois point de quelque renouvellement ou de quelque reſſentiment de douleur, & dans ces deux differentes viſites je n'ai remarqué autre choſe que la continuation & la confirmation du même bon état; ayant appris de plus que depuis cette gueriſon ſi ſoudaine, elle ne ſe ſentoit plus ni d'une chûte d'eaux dans la gorge qui la reveilloit ſouvent durant les nuits avec ſuffocation, ni d'une douleur de tête habituelle qui l'avoit incommodée durant quelques années avant cette gueriſon. J'ai appris depuis que la Mere Abbeſſe l'avoit miſe au Tour dès le 24. Decembre, veille de Noel 1689. & à la porte où je l'ai vue le 29. Janvier 1690. datte de cette atteſtation, s'acquittant librement de toutes allées & venues neceſſaires dans cette *obéiſſance*.

Sur quoi & ſur la queſtion de ſavoir ſi une gueriſon ſi ſoudaine & ſi parfaite peut arriver naturellement, vû les circonſtances du mal & du progrès qu'il avoit fait, nonobſtant les differens remedes durant près de ſept mois juſqu'au moment de ſa gueriſon, avec addition d'une autre maladie qui ne diſparoît gueres ſoudainement ſur tout auſſi près de la tête, ſans apporter des accidens plus fâcheux que le mal même & fort dangereux, vû encore les circonſtances de la neuvaine entrepriſe par la malade avec la per-

permiſſion de la Mere & indiquée à plu- XIV. Rel.
ſieurs des Sœurs qui s'y ſont jointes, la ſoudaineté & la perfection de la gueriſon à la fin de la derniere action de la neuvaine, la confirmation de cette gueriſon, & le renouvellement d'une ſanté beaucoup plus parfaite qu'elle ne l'avoit été avant le mal: vû, dis-je, toutes ces circonſtances, je ſuis obligé d'avouer que je ne connois rien dans la nature qui puiſſe expliquer un évenement accompagnée de toutes ſes circonſtances, & qu'ainſi je ne le puis conſiderer que comme un effet miraculeux de la toute-puiſſance de Dieu obtenu par la foi qu'il a donné à ces bonnes Religieuſes par l'interceſſion de ſa ſervante.

C'eſt de quoi j'ai cru devoir rendre temoignage, non ſeulement de vive voix dans les occaſions qui ſe ſont preſentées, mais encore par cet écrit, ſans autre ſollicitation que celle de ma conſcience. A Verſailles ce 29. Janvier 1690.

Signé, DODART * Medecin de la Faculté de Paris & de S. A. S. Madame la Princeſſe de Conti.

Temoignage de la Communauté de Port-Royal.

NOus ſouſſignées Abbeſſe, Prieure & Religieuſes de l'Abbaye de Notre Dame de Port-Royal des Champs, Ordre de Cîteaux, de l'Inſtitut du S. Sacrement: après avoir lu & conſideré à loiſir les Atteſtations que MM. les Medecins & Chirurgien temoins de la maladie & de la gueriſon

* Ce pieux Medecin mourut le 5. Novembre 1707. Voyez ſon éloge dans le *Necrologe*.

XIV. Rel. de notre chere Sœur Marie Magdeleine de ſainte Gertrude du Valois, nous ont donné tant de ce qu'ils ont reconnu de ſon mal que du jugement qu'ils ont porté de la cauſe de ſa gueriſon ; leſquelles Atteſtations nous confirment de plus en plus la penſée que nous avons eue ſur ce ſujet dès le moment que nous en avons eu connoiſſance, & encore après avoir entendu la lecture de la Relation que notre dite Sœur a fait de ſa maladie & de ſa gueriſon, nous nous trouvons obligées de rendre enfin ce temoignage: qu'elle contient exactement la verité, que nous avons été temoins des accidens qui l'ont tenue ſept mois à l'Infirmerie, que quelques-unes de nous ont fait avec elle la neuvaine dont elle parle ; & nous avouons que notre étonnement fut très grand lorſqu'étant guerie de la maniere dont elle le raconte, elle vint au Chapître où l'on venoit de lire l'éloge de la Mere Angelique, & l'on achevoit *Pretioſa:* que nous ne pûmes nous empêcher dans ce premier tranſport d'en chanter pour action de graces l'antienne *Te Deum*, & que nous avons vu cette Sœur rentrer dans les exercices de la Communauté ſans qu'il ait paru aucun reſte de toutes ſes incommodités. Nous n'avons jamais ſouhaité de faire ſavoir dans le monde ce miracle que Dieu a fait pour notre conſolation : mais nous nous ſommes crus obligées d'y rendre le preſent temoignage, que nous ſignons toutes comme étant très veritable, & laiſſant l'Acte que nous en dreſſons comme une marque de notre gratitude envers Dieu & envers notre Mere qui nous temoi-

gne

gne encore après ſa mort le ſoin qu'elle prend XIV. Rel. de ſes Filles. Nous ne ferons aucune avance pour la verification de cette merveille: mais nous croirions manquer à notre devoir ſi nous n'en laiſſions cette reconnoiſſance à la poſterité, & pour le tems qu'il plaira peut-être à Dieu pour ſa gloire de manifeſter celle de ſa ſervante. Fait en notre Monaſtere ce 17. Avril 1690. *Signé*,

Sœur Agnès de Sainte Thecle (Racine) Abbeſſe.
Sœ.. [La Mere Marie de Sainte Magdeleine (du Fargis) avoit commencé ſa ſignature, qu'elle n'a pu achever à cauſe de l'extrémité où elle eſt.]
Sœur Elizabeth de Sainte Anne (Boulard) Prieure
Sœur Magdeleine de Sainte Melthide (Thomas) Souprieure.
Sœur Françoiſe de Sainte Thereſe (de Bernieres) ſeconde Souprieure.
Sœur Marguerite Angeliq. du S. Eſprit (Girouſt.)
Sœur Elizabeth. Magdeleine de S. Luc (Midorge.)
Sœur Marie de Sainte Euphraſie (Robert.)
Sœur Louiſe de Sainte Julienne (Robert.)
Sœur Marie Gabrielle de Sainte Catherine (Houel.)
Sœur Marie Ang. de Sainte Thereſe (Arnauld.)
Sœur Jeanne de Sainte Colombe (Leullier.)
Sœur Elizabeth de Sainte Agnès (le Feron.)
Sœur Magdeleine de Sainte Agathe (de Buzenval.)
Sœur Deniſe de Sainte Anne (Coſſart de Flan.)
Sœur Jeanne de Sainte Domitille (Perſonne.)
Sœur Suzanne de Sainte Julienne (Olier.)
Sœur Anne de Sainte Cecile (de Boiſcervoiſe.)
Sœur Marguerite de Sainte Irene (Hucqueville.)
Sœur Marg. Agnès de Sainte Julie (Hamelin.)
Sœur Marie de Sainte Benedicte (Foucher.)
Sœur Marie Aimée de Sainte Pelagie (de Buzenval.)

XIV. Rel. Sœur Louiſe de Sainte Eugenie (Girard.)
Sœur Françoiſe Magd. de Sainte Julie (Baudrand.)
Sœur Marguerite de Sainte Thecle (Joſſe.)
Sœur Jeanne de Sainte Apolline (le Begue.)
Sœur Françoiſe de Sainte Beatrix (Foi.)
Sœur Geneviéve de Sainte Dorothée (Lombert.)
Sœur Anne Julie de Sainte Syncletique (de Remicourt.)
Sœur Marie Michelle de Sainte Catherine (le Vavaſſeur.)
Sœur Helene de Sainte Demetriade (Benoiſe.)
Sœur Francoiſe Magd. de S. Ide (le Vavaſſeur)
Sœur Jeanne Antoinette de Sainte Azelle (le Couturier.)
Sœur Anne de Sainte Raingarde (Ferrier.)
Sœur Marie de Sainte Anne (le Couturier.)
Sœur Magdeleine de Sainte Sophie (de Fleſſelles.)
Sœur Brigide de Sainte Maure (Pichard.)
Sœur Louiſe de Sainte Anaſtaſie (du *Meſnil.*)
Sœur Antoinette de Sainte Chriſtine (de Rebergues.)
Sœur Françoiſe Agnès de Sainte Marguerite (de Sainte-Marthe.)
Sœur Marguerite de Sainte Lucie (Pepin.)
Sœur Marie Magdeleine de Sainte Cecile (Bertrand.)
Sœur Louiſe de Sainte Magdeleine (Boyeau de Vitry.)
Sœur Marie de Sainte Catherine (Iſſali.)
Sœur Françoiſe de Sainte Agathe (le Juge.)
Sœur Marie Cath. de Sainte Celinie (Benoiſe.)
Sœur Magdeleine de la Nativité (Dupille.) *
Sœur Anne de Sainte Agathe (Wallon.) *

ME-

* Ces deux dernieres étoient Religieuſes de Lieſſe: on verra leur hiſtoire dans les *Memoires* depuis la paix, & pour quoi elles vinrent à Port-Royal, où elles demeurerent vingt ans. Voyez ce qui eſt dit à ce ſujet ci-devant p. 78.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monaſtere.*

SECONDE PARTIE.

Qui comprend les Relations faites par diverſes perſonnes qui ont remarqué en differens tems les actions & les paroles de la Mere Angelique.

I.

Relation de pluſieurs Entretiens de la Mere Angelique avec M. le MAISTRE *ſon neveu, qui les écrivoit ſur le champ dans le deſſein de s'en ſervir un jour pour ſon Hiſtoire.*

LE 2. Avril 1652. la Mere Angelique me parla avec plus de confiance qu'elle n'avoit jamais fait, de l'état de ſa jeuneſſe, en exagerant ſon éloignement de Dieu & combien

I. Particularités de l'enfance de la M. Angelique.

I. Relat. bien la divine providence l'avoit ſauvée de grands perils. „ Premierement, me dit-elle, „ je n'avois gueres que ſept ans, étant née „ en 1591.) lorſque mon grand-pere Ma- „ rion voyant que mon pere avoit cinq fil- „ les qui ſe ſuivoient d'un an, ma Sœur „ le Maître, moi, ma Sœur Anne, ma „ Sœur Jeanne qui eſt la Mere Agnès & ma „ Sœur Marie-Claire, reſolut d'en faire „ quelques-unes Religieuſes, & me choiſit „ comme la ſeconde pour être la premiere „ de celles qu'il deſiroit de mettre en Reli- „ gion. Pour cela il me fit venir & me „ dit: *Ma fille, ne voulez-vous pas bien être* „ *Religieuſe.* Et comme je ne ſavois pas „ trop ce que c'étoit, & qu'il avoit peur „ que je repondiſſe non, il me prevint & „ me dit: *Mais, ma fille, vous ne ſerez pas* „ *ſimple Religieuſe, je vous ferai Abbeſſe &* „ *la maîtreſſe des autres.* Auſſi-tôt je ju- „ geai qu'il falloit que je me rendiſſe à ſa „ volonté; & ce qu'il ajoutoit de la qualité „ d'Abbeſſe adouciſſant un peu ce qui me „ paroiſſoit très dur, je lui repondis: *Oui,* „ *mon grand Papa, je le veux bien.* Mais „ en même tems je crevois de depit & je „ m'en allai dans la galerie qui étoit pro- „ che, & commençai à dire en moi-mê- „ me: *Ne ſuis-je pas bien malheureuſe de* „ *n'être née que la ſeconde des filles, car ſi* „ *j'étois l'aînée on me marieroit.* Mais auſſi- „ tôt je revins un peu à moi & conſiderai „ que je ſuivois de ſi près ma Sœur Cathe- „ rine qui étoit l'aînée *, que mon pere „ ne me pourroit pas aiſément marier

„ com-

* Ce fut celle qui épouſa depuis M. le Maître.

„ comme ma ſœur ; deſorte que je reſolus I. RELAT.
„ d'accepter la Religion puiſqu'on le vou-
„ loit, & auſſi-tôt je rentrai dans la cham-
„ bre de mon grand-pere Marion & lui
„ dit : *Je n'ai conſenti d'être Religieuſe qu'au*
„ *cas que vous me fiſſiez Abbeſſe, vous me*
„ *l'avez promis, ſouvenez-vous de votre pro-*
„ *meſſe.*"

Le Samedi 7. Juin veille de la Sainte Trinité revenant ici de Paris avec la Mere Angelique, M. Singlin, M. Arnauld, M. d'Andilly & mon frere de Saci, elle nous dit ſur le ſujet d'un petit Antoine ſon frere qui mourut âgé de trois ans & demi, qui étoit né après la Mere Agnès & qui fut regretté extraordinairement de M. Arnauld ſon pere & de Madame Arnauld (Catherine Marion) ſa mere : „ C'étoit le plus joli en-
„ fant qui ſe puiſſe voir & une merveille
„ en eſprit & en beauté. Il avoit tout ce
„ qui ſe peut ſouhaiter en un enfant. Il
„ m'aimoit uniquement & ce m'étoit un
„ grand ſupport que ſon amitié, car ma
„ mere ne m'aimoit point. Mais comme
„ elle aimoit paſſionément mon petit frere
„ Antoine & que lui m'aimoit de telle ſorte
„ qu'il ne pouvoit vivre ſans moi, ma me-
„ re me ſouffroit avec lui, au lieu qu'avant
„ ſa naiſſance & après ſa mort, elle m'en-
„ voyoit dès le matin hors de chez elle
„ chez M. Marion Avocat general mon
„ grand-pere qui m'aimoit tendrement &
„ ſe divertiſſoit ſouvent avec moi.

„ Je paſſois toute la journée dans ſa cham-
„ bre ou dans ſon cabinet. Et parce que
„ mes freres & mes ſœurs étoient retenus

I. Relat „ au logis de mon pere par ma mere qui
„ avoit de la tendreſſe pour eux & de l'aver-
„ ſion pour moi & m'envoyoit chez M.
„ Marion auſſitôt que *j'étois habillée*, pour
„ me vanger en quelque ſorte de ce qu'elle
„ me chaſſoit ainſi, je fermois la petite por-
„ te du logis de M. Marion au verrouil
„ auſſitôt que j'y étois paſſée, voulant em-
„ pêcher que mes freres & mes ſœurs n'y
„ vinſſent partager avec moi l'affection de
„ mon grand-pere, auprès duquel j'étois
„ ſans ceſſe, le ſuivant preſque par tout,
„ ſoit dans ſa chambre, ſoit dans ſon cabi-
„ net, & le tenant d'ordinaire par une de
„ ſes manches. Quand je trouvois quel-
„ qu'une de mes ſœurs chez M. Marion,
„ je les chaſſois en leur diſant : *Allez vous*
„ *en chez vous, c'eſt ici ma maiſon & non*
„ *la vôtre*. J'étois fine dès lors & faiſois
„ la circonſpecte. Et comme M. Marion
„ prenoit plaiſir à m'ouïr cauſer, il diſoit
„ à des perſonnes de condition ſes amis fa-
„ miliers qu'ils me demandaſſent comment
„ je m'appellois, & qu'ils verroient que cet-
„ te petite fille leur feroit une reponſe dif-
„ ferente à cette même queſtion s'ils me la
„ faiſoient chez lui ou chez M. Arnauld ſon
„ gendre qui demeuroit tout proche, n'y
„ ayant que la muraille entre deux. Auſſi-
„ tôt ils me demandoient comment je m'ap-
„ pellois, & je leur repondois *Jacqueline*
„ *Marion*; & lorſque les mêmes perſonnes
„ m'ayant pris par la main & m'ayant me-
„ née chez mon pere, me demandoient là
„ comment je m'appellois, je leur repon-
„ dois *Jacqueline Arnauld*, voulant tou-

„ jours

„ jours paſſer pour fille du maître de la maiſon où je me trouvois, afin d'y être conſiderée. I. Relat.

„ La ſemaine de la Pentecôte où nous ſommes, me fait ſouvenir d'une choſe dont je me ſuis ſouvenue tous les ans depuis plus de cinquante & un ou cinquante deux ans, qui eſt que je fus fouettée ce même jour par Madame Pichotel, pour avoir fait quelques actions d'irréverence & d'une enfance enjouée durant le ſervice & particulierement à Vêprés dans l'Egliſe de S. Merri: & je m'en ſuis toujours ſouvenue, parce que m'ayant fait une remontrance après m'avoir fouettée & m'ayant dit: *Je vous veux faire remarquer la faute que vous avez faite, afin que vous vous ſouveniez toute votre vie que vous avez été châtiée le jour de la Pentecôte pour n'avoir pas été aſſez ſage & aſſez reſpectueuſe à l'Egliſe*; ces paroles qui étoient raiſonnables, étant jointes au châtiment, firent une telle impreſſion ſur mon eſprit qu'il ne s'eſt pas paſſé un ſeul jour de la Pentecôte depuis ſans que je m'en ſois ſouvenue. C'eſt ce qui m'a fait ſouvent admirer la grande grace de Dieu envers les petites filles que nous inſtruiſons, & que l'on perſuade entierement par une éducation toute ſage & toute ſainte, que c'eſt malgré nous & pour leur ſeul bien qu'on les châtie de leurs fautes, parce qu'on les inſtruit avec ſoin & d'une maniere douce & raiſonnable du bien qu'elles doivent faire, & qu'on les reprend & châtie du mal qu'elles font, en joignant

I. Relat. „ la ſageſſe des reprehenſions & inſtructions
„ avec la penitence qu'elles en ſouffrent.
„ Que ſi l'on m'eût inſtruite de cette ſorte,
„ en me parlant de Dieu & des devoirs d'une
„ fille chretienne, on eût fait de moi tout
„ ce qu'on eût voulu. Mais parce que
„ c'étoient des ſervantes peu éclairées qui
„ me gouvernoient, & que me voyant faire
„ quelque action indiſcrete elles s'irritoient
„ contre moi & une châtioient ſans me re-
„ montrer mes fautes, je ne les aimois point,
„ & je diſois que ce n'étoit point par cha-
„ rité & pour mon bien qu'elles me châ-
„ tioient mais par colere & par rudeſſe; ju-
„ geant du fond de leur eſprit par l'irregula-
„ rité de leurs mouvemens exterieurs & la
„ dureté de leur conduite, & ne tirant point
„ ainſi profit de leurs corrections comme
„ j'euſſe fait ſi elles euſſent été temperées
„ par la charité & par la bonté, comme
„ j'ai vu arriver à ma ſœur Madelon, la-
„ quelle je châtiois aſſez ſouvent. Car
„ parce qu'elle étoit perſuadée par les in-
„ ſtructions que je lui donnois & par les
„ larmes que je repandois lorſque j'étois obli-
„ gée de la châtier, que c'étoit malgré moi
„ & pour ſon bien que je le faiſois; lorſ-
„ qu'après l'avoir fouettée, je lui deman-
„ dois ſi elle m'aimoit encore, elle me di-
„ ſois: *Helas, ma Mere, je vous en aime*
„ *encore mieux.*"

Un autre jour la Mere Angelique me dit qu'elle avoit été confirmée à Amiens (en Septembre 1600.) & qu'elle ſe ſouvenoit encore d'y avoir vu une figure d'un Evêque qui donnoit des Indulgences à tous ceux qui

„ co-

contribuoient à faire venir des pierres de S. I. Relat. Leu pour le bâtiment de l'Egliſe de Notre Dame: que les Picards qui ſont devots y alloient avec leur charette par terre, pour gagner les pardons; & que cet Evêque eſt repreſenté donnant la benediction. La Mere Angelique demeuroit alors à Maubuiſſon; & Madame d'Eſtrées qui en étoit Abbeſſe, l'ayant menée à Bertaucourt près d'Amiens, cette occaſion la fit confirmer en cette ville.

III. Elle eſt faite Abbeſſe, & voit Henri IV.

Une autre fois elle dit à M. Arnauld: „ Lorſque la Mere Agnès étoit encore jeune auſſi bien que moi, mon grand-pere „ Marion nous fit pourvoir (en 1599.) „ chacune d'une Abbaye, elle de S. Cyr „ & moi de Port-Royal. Comme je la „ connoiſſois très éminente en eſprit & très „ ſage, je la voulus toujours avoir avec „ moi. Je fis accroire même dans la ſuite „ à mon pere qu'elle ne vouloit point de „ ſon Abbaye, quoiqu'alors elle n'eût point „ été marrie de la poſſeder toujours; & je „ ſoutins cela ſi fortement devant mon pere „ en preſence d'elle, qu'elle n'eut jamais la „ hardieſſe de me dedire, tant elle me reſpectoit, & ainſi elle ſe demit. Elle étoit „ alors ſuffiſante & remplie de la bonne opinion de ſoi-même. Dieu ne l'avoit pas „ encore rendue humble, & ſon grand eſprit „ naturel lui donnoit de la preſomption."

La Mere Angelique nous dit au mois d'Avril 1652. à M. Arnauld & à moi ce qui ſuit. En 1602. le Roi Henri IV. chaſſant ici à l'entour & ayant ſu que M. Arnauld pere de la Mere Angelique étoit en cette Abbaye (c'étoit le tems des vacations

I. Relat. du Parlement,) il y vint. Elle le reçut avec toutes les Religieuſes & la croix, & comme elle étoit aſſez grande pour ſon âge & qu'elle avoit des patins hauts de cinq ou ſix pouces, le Roi ayant ſu de M. Arnauld que c'étoit ſa fille, il dit qu'il la trouvoit bien grande, & qu'on lui avoit dit qu'elle étoit fort petite. En effet elle n'avoit qu'onze ans. La modeſtie du Roi fut telle qu'il temoigna à M. Arnauld qu'il n'étoit entré dans l'Abbaye qu'à cauſe qu'il avoit ſu qu'il y étoit & que s'il n'y eût point été, il auroit eu peur de troubler ces bonnes Filles. Et parce qu'il eſtimoit & aimoit M. Arnauld qui étoit connu de toute la France, il lui dit qu'il viendroit le lendemain dîner à Port-Royal, & qu'il lui preparât à dîner. M. Arnauld le fit. Mais la chaſſe ayant porté le Roi à dîner ailleurs, il lui envoya dire le matin qu'il ne pourroit y venir. Il paſſa cependant dans les hauts champs tout contre les murs de l'Abbaye, où ayant vu des Religieuſes dans le jardin & aux fenêtres, il cria lui même fort haut: *le Roi baiſe les mains à Madame l'Abbeſſe.* A propos de Henri IV. la Mere Angelique me dit un jour que feu mon grand-pere (M. Arnauld ſon pere) lui avoit dit à la mort de ce Prince en 1610. „ Voyez vous, ma „ fille: le feu Roi s'étoit joué de la ſainte„ té du mariage par une infinité d'adulte„ res. Dieu vange quelquefois des cri„ mes publics & cette profanation ſcanda„ leuſe des Sacremens par des fins tragi„ ques comme la ſienne." Elle me dit auſſi un autre jour, ſur le ſujet de ce même Prin-

Prince, qu'elle avoit ſu de Madame la Mar- I. Relat.
quiſe de Verneuil, que ſes Confeſſeurs (Jeſuites) traitoient ce Prince avec une telle indulgence qu'ils l'entretenoient dans ſon peché, & que s'ils euſſent agi fainteſment & fortement envers lui, en lui refuſant l'abſolution & la participation des Sacremens, ils l'euſſent réduit à garder la fidelité à Dieu & à la Reine; qu'il étoit bon & doux, & que la complaiſance de ces gens là l'avoit perdu: qu'elle le ſavoit de ſcience certaine.

III. Ses diſpoſitions avant ſa Converſion.

Un jour elle me dit. „ Depuis que je fus „ Abbeſſe en 1602. à l'âge d'onze ans juſ „ qu'à ce que j'eus quinze ans, j'avois une „ averſion horrible du couvent. J'étois é„ veillée & folâtre au-delà de ce qu'on peut „ s'imaginer. Mais Dieu m'avoit donné un „ retenue & un ſens commun naturel, qui „ m'empêchoit de rien faire qui ne fût hon„ nête. Cependant je n'aimois qu'à jouer, „ qu'à cauſer, à me divertir; & tous les „ exercices de la Religion me deplaiſoient, „ n'ayant point le cœur à la pieté. De„ ſorte que je voulois mal à ma ſœur Ca„ therine qui depuis a été mariée, de ce que „ venant ici, elle étoit plus devote que „ moi, & aimoit à chanter avec les Sœurs; „ ce que je n'aimois point. Enfin lorſque „ j'eus quinze ans, ſachant fort bien que „ je n'étois point obligée à la Religion parce „ que je n'étois pas d'âge & ayant inclina„ tion pour la vie d'une honnête femme „ mariée, je deliberai en moi-même de „ quitter Port-Royal & de m'en retourner „ au monde, ſans en avertir mon pere & „ ma mere, pour me retirer du joug qui

„ m'é-

I. Relat. „ m'étoit inſupportable, & me marier quelque part. Je crus alors qu'au pis aller je ſerois en ſureté à la Rochelle, quoique je fuſſe bonne Catholique, & que Dieu m'eût donné une averſion ſecrete pour l'hereſie, juſques-là qu'une de mes parentes qui étoit Huguenote, m'ayant dit que je luſſe l'Epitre aux Romains & que j'y trouverois la condamnation de la creance Catholique Romaine, je la lus & y trouvai tout le contraire, parce qu'il plaiſoit à Dieu de m'éclairer de la lumiere de la vraie foi.

„ Comme ces penſées me rempliſſoient l'eſprit, que j'étois horriblement agitée, & à la veille d'executer ce deſſein, Dieu m'arrêta par une grande maladie qu'il m'envoya au mois de Juillet 1607. Auſſitôt mon pere & ma mere m'envoyerent querir, & me menerent à Paris. J'attribuai à l'interceſſion de l'Apôtre S. Jacques mon Patron que j'invoquai alors, de ce que Dieu me preſerva de la mort. Je fus malade juſqu'à la S. Michel 29. Septembre, étant aſſiſtée autant qu'on le pouvoit humainement, pour ce qui regarde le corps & nullement pour l'ame. Car en tout ce tems il n'y eut ni Prêtre, ni Curé, ni Religieux qui me parlât de Dieu. Je ne voyois que des Medecins, & comme je paroiſſois toute mondaine, on ne ſe mettoit pas en peine de me faire voir d'autres perſonnes que celles du monde.

„ Durant ce tems nos parens, entr'autres M. Arnauld Intendant des Finances, mon oncle, & celui qui a été depuis Meſtre

„ de

„ de Camp & Gouverneur du Fort-Louis I. RELAT.
„ près la Rochelle, ma tante la Preſidente
„ de Druy, & pluſieurs autres me venoient
„ voir; & comme ils étoient tous couverts
„ de ſatin & de velours & que nos autres
„ parens étoient auſſi magnifiquement vêtus
„ & très parés, cela me plaiſoit; & je fis
„ faire en cachette un corps de baleine pour
„ paroître de plus belle taille, car j'aimois
„ la vanité, & la maladie de mon corps
„ n'avoit pas gueri celle de mon ame. Mais
„ voici ce qui me fit changer la reſolution
„ de quitter mon Abbaye.

„ Je conſiderai que mon pere & ma mere
„ me temoignoient une extrême affection,
„ & principalement ma mere qui m'avoit
„ miſe dans ſa chambre, & faiſoit coucher
„ une garde au côté gauche de mon lit, elle
„ couchant au côté droit. Son affection
„ étoit telle, que je n'appellois jamais la
„ garde, qu'elle ne la prevînt, ſoit le jour
„ ſoit la nuit, & ne vint m'aſſiſter de tout
„ ce dont j'avois beſoin. Ces temoignages
„ de tendreſſe & d'une amitié ſincere, tant
„ de mon pere que de ma mere, me gag-
„ nerent le cœur. Je conſiderai que je ne
„ pouvois quitter ma condition de Religieu-
„ ſe & d'Abbeſſe ſans leur cauſer la plus
„ ſenſible affliction qu'ils pouvoient rece-
„ voir, & qu'ils m'aimoient trop pour que
„ je me puſſe reſoudre à leur donner cet
„ extrême deplaiſir. Je conſiderai auſſi
„ qu'encore que je n'euſſe pas l'âge lorſqu'on
„ m'avoit fait faire les vœux, je ſavois ce-
„ pendant fort bien ce que je faiſois & ce
„ que j'avois promis: que je ſerois inno-

„ cente:

RELAT. „ cente devant les hommes, mais coupa-
„ ble devant Dieu; & qu'après tout notre
„ Seigneur m'avoit fait trop d'honneur de
„ me prendre de ſi bonne heure pour ſon
„ Epouſe. Ainſi de peur d'être ingrate en-
„ vers mon pere & ma mere qui m'avoient
„ temoigné tant d'affection, & d'être infi-
„ delle envers JESUS-CHRIST à qui
„ j'avois conſacré mon corps & mon ame,
„ je reſolus de demeurer Religieuſe & de me
„ faire faire publiquement un corps de juppe
„ de ſerge blanche tout ſimple ſans baleine,
„ pour demeurer dans la modeſtie d'une
„ perſonne Religieuſe.

„ Lorſque j'étois preſque toute guerie,
„ ma mere, qui comme une perſonne très
„ chaſte veilloit inceſſamment ſur ſes filles,
„ me voyant ſi vive & éveillée (car je l'é-
„ tois horriblement,) eut peur que la liber-
„ té qu'avoient les hommes d'entrer ſou-
„ vent dans notre Maiſon, ſelon l'uſage com-
„ mun de ce tems-là, & la liberté de mon
„ humeur, ne m'euſſent engagée à écouter
„ quelques diſcours d'amour & à lier quel-
„ que intelligence avec quelque homme de
„ ceux du pays ou de Paris qui y venoient.
„ De ſorte qu'elle partit un jour tout exprès
„ & s'en vint ici pour fouiller dans toutes
„ mes caſſettes & tous mes papiers, & voir
„ ſi elle ne trouveroit point quelque Lettre
„ qui marquât quelque commerce de cette
„ nature. Mais mon pere qui avoit plus
„ de confiance en ma prud'hommie que ma
„ mere, eut la bonté de me dire que ma
„ mere me voyant ſi jeune & ſi libre, avoit
„ eu peur que je n'euſſe écouté quelques diſ-

„ cours

„ cours, & étoit allée à Port-Royal pour I. RELA.
„ voir ſi je n'avois point reçu quelques
„ Lettres. A quoi je lui repondis ſincere-
„ ment: *Elle ne trouvera rien, ſon voyage*
„ *étoit inutile pour ce ſujet.* Et effective-
„ ment la crainte que j'avois des jugemens
„ de Dieu & de la mort, & le ſentiment
„ d'honneur qui vivoit toujours en moi,
„ fortifié par l'exemple de toute notre fa-
„ mille qui étoit très chaſte & très enne-
„ mie de toute impureté, m'avoit rendue
„ inacceſſible à toute tentation ſur ce ſujet;
„ quoique mon peu de pieté & le relâche-
„ ment de ma vie folâtre & libertine dans
„ une ſi grande jeuneſſe, & les diſcours que
„ j'entendois de nos Moines Bernardins qui
„ ne m'entretenoient que de ſottiſes & des
„ divertiſſemens de Cîteaux & de Clairvaux,
„ qu'ils appelloient *les bonnes coûtumes de*
„ *l'Ordre*, où ils me diſoient qu'on jouoit
„ à la paulme les Dimanches & Fêtes,
„ puſſent faire juger le contraire à ceux qui
„ ne connoiſſoient pas le fond de mon
„ cœur.

„ Mais quand j'eus plus de quinze ans feu
„ mon pere me fit un tour d'adreſſe, qui me
„ cauſa un extrême depit, & qui m'eût é-
„ branlée dans la reſolution de demeurer
„ Religieuſe, ſi Dieu ne m'eût ſoutenue.
„ C'eſt qu'il écrivit, comme je le jugeai
„ par une ligne que j'en lus, une ratifica-
„ tion de mes vœux, & me la preſenta ſans
„ m'en avoir parlé, & me dit ſur le champ;
„ *Ma fille, ſignez ce papier.* Cela étoit
„ aſſez mal écrit, & je crois qu'il l'avoit
„ fait à deſſein, afin que je n'euſſe pas le

„ tems

P. Rebat. „ tems ni le moyen de le lire. Je n'oſai luy „ demander ce que c'étoit, tant je lui portois de reverence. Mais en courant des „ yeux tout cet écrit, je lus *que c'étoit la neuviéme année*. Ce qui me fit voir que „ c'étoit une ratification de mes vœux que „ j'avois faits il y avoit environ ſept ans. „ Je ſignai cet Acte crevant de depit en „ moi-même, ſans neanmoins lui en rien „ temoigner; & Dieu me fit devorer ce „ deplaiſir en patience, excuſant mon pere „ par l'affection & le reſpect que j'avois pour „ lui. Que Dieu en ſoit loué à jamais."

Une autrefois elle dit à une Sœur ces mêmes mots; „ Lorſque j'avois quinze ans, „ quoique je priaſſe peu Dieu par des prieres formelles, neanmoins je ſentois dans „ mon cœur une affection continuelle pour „ le prier, & une pente qui me portoit à „ l'oraiſon, & qui me duroit, quoique je „ me divertiſſe en paſſe-tems frivoles. Je „ liſois auſſi la Vie des Saints; mais avec „ une attention étrange. Je la liſois comme il la faut lire, faiſant de frequentes „ reflexions & applications."

Au même tems elle dit aux Sœurs, en pleine Conference; „ Lorſque je n'étois âgée que de quinze ans, je faiſois pluſieurs „ fautes, & y retombois toujours; & quand „ je m'examinois, je trouvois que j'aimois „ le divertiſſement & le jeu, & que les objets & les rencontres des perſonnes me „ faiſoient faire pluſieurs pechés. Sur cela „ je diſois à Dieu: *Mon Dieu enfermez-moi „ dans un cachot où je ne voye ni ciel ni „ terre, & où je ſois delivrée de tous les*

„ *yeux*

„ *engagemens, de toutes les tentations & de toutes les occaſions où je vous ofenſe.*" I. RELAT.

Elle me dit un jour: „ J'admire la folie des „ grands du monde qui bâtiſſent des Maiſons à la compagne & n'y vont preſque „ jamais. Pour moi j'ai été deux fois à Andilly, étant âgée de quinze & de ſeize „ ans, avant la reforme que je fis à dix-ſept „ ans. Je trouvois cette Maiſon ſi belle „ que j'euſſe été bien aiſe de n'en point ſortir; & il me ſembloit qu'on devoit toujours demeurer en ces beaux lieux. Car „ Dieu ne m'avoit pas encore donné des „ yeux chretiens."

Un autre jour elle dit à M. Arnauld. „ Encore que j'euſſe fait les vœux de Religieuſe à neuf ans, je n'ai jamais pu ôter „ de mon eſprit que je n'étois pas obligée „ en conſcience de n'avoir jamais d'autre „ Epoux que Jeſus-Chriſt. Car je regardois „ ce vœu, non comme un don que je lui „ avois fait, & dont je n'étois pas encore „ capable à cauſe de mon âge, mais comme un extrême honneur qu'il m'avoit fait „ de me prendre ſitôt pour ſa fille & pour „ ſon Epouſe; & que je me rendrois digne „ d'être reprouvée de lui, ſi je refuſois de „ demeurer dans un état qui étoit ſi glorieux. Neanmoins je ne vivois pas en „ Religieuſe, car je ne fus touchée de Dieu „ qu'à dix ſept ans; & je deſirai quelque „ tems après de quitter mon Abbaye, & „ de m'en aller à la Viſitation pour y être „ ſimple Religieuſe."

Le 22. Avril 1653. qu'il s'agiſſoit de re-

ce-

I. Relat. cevoir une Novice *, on diſoit qu'au défaut de la Mere Angelique qui étoit indiſpoſée, la Mere Marie des Anges, autrefois Abbeſſe de Maubuiſſon, recevroit la Novice, & qu'elle avoit été Abbeſſe benite comme elle (Mere Angelique.) Sur quoi elle dit: „ Elle „ a été vraiment benite, elle; car elle étoit „ appellée de Dieu à la charge d'Abbeſſe. „ Mais moi j'ai été maudite, quand les „ hommes m'ont fait Abbeſſe & non Dieu, „ & que les Moines de Cîteaux m'ont be- „ nite à onze ans."

IV. Elle eſt touchée de Dieu, & travaille à la reforme de ſa Maiſon.

„ Elle me dit au mois de Mars 1652. „ J'ai „ admiré pluſieurs fois la conduite & la „ providence de Dieu dans les choſes ſpi- „ rituelles, principalement en ce qui regarde mon ſalut. Il y avoit trois abus dans „ mon établiſſement en qualité d'Abbeſſe „ de cette Maiſon. Le premier, l'ambition „ de M. Marion mon grand-pere d'avoir „ deux de ſes filles Abbeſſes. Le ſecond, „ de m'avoir fait faire les vœux à neuf ans, „ & benir à onze contre toutes les loix de „ l'Egliſe. Le troiſiéme, d'avoir fait un „ menſonge au Pape pour avoir des Bulles; „ car on expoſa que j'avois dix-ſept ans, ce „ qui étoit très faux.

„ M. de la Croix Abbé de Cîteaux, qui „ étoit de bas lieu & de très peu de mérite, s'offrit lui-même de me benir à onze „ ans, lorſque mon pere n'oſoit lui en parler. Toutes ces perſonnes ont peu de „ vertu & de fermeté. Si je fuſſe entrée „ dans ce même ſentiment, & que je me „ fuſ-

* [La Sœur Jeanne de Sainte Colombe Leullier Bauvais.]

„ fuſſe plue à me voir Abbeſſe, j'étois per- I. RELAT.
„ due ſans reſſource. Auſſi dès lorſque je n'a-
„ vois que treize ou quatorze ans, Dieu me
„ donna une grande inſenſibilité ſur ce point.

„ Et lorſqu'à ſeize ans & demi (en 1608.)
„ Dieu me toucha le cœur, & me chan-
„ gea toute, enſuite du Sermon d'un Ca-
„ pucin, le premier & le plus fort mouve-
„ ment qu'il me grava dans le cœur, &
„ que j'ai toujours eu juſqu'à ce qu'il me fit
„ la grace de me demettre de mon Abbaye,
„ ſavoir depuis ſeize ans & demi, juſqu'à
„ environ quarante ans, (car il y a près de
„ vingt & un an que je me ſuis demiſe)
„ fut de m'en aller être une ſimple Religieu-
„ ſe ailleurs, ou de l'être dans cette Maiſon.

„ J'ai écrit autrefois à la Mere Anne de
„ S. Barthelemi Superieure des Carmelites
„ en Flandre, pour être Sœur Converſe
„ dans l'un de ſes Monaſteres; & j'en ai
„ recu reponſe."

Elle me dit en une autre occaſion, qu'elle n'avoit point eu la penſée d'aller aux Carmelites, mais cela ſe doit entendre des Carmelites de France, quand elles s'établirent & qu'elles avoient la grande vogue.

„ Quand je voulus établir la reforme
„ dans cette Maiſon, continua-t-elle, la
„ Prieure me repreſenta que j'étois extrê-
„ mement jeune, que c'étoit une ferveur
„ de devotion qui me tenoit alors, & qui
„ me quitteroit peut-être dans trois mois,
„ & que cependant je renverſerois & chan-
„ gerois tout: que ſi j'avois été Reli-
„ gieuſe ailleurs, & que je fuſſe confirmée
„ dans la pieté & les obſervances de la Re-

„ gle,

1. Relat. „ gle, peut-être qu'il ſeroit juſte que j'en-
„ ſeignaſſe aux autres ce que j'aurois appris
„ moi même & executé durant quelques
„ années. Lors de ces entretiens le Pere Pa-
„ cifique Capucin, qui paſſe pour Bienheu-
„ reux, me vint voir avec un Pere Bernard
„ ſon compagnon. Je lui fis le rapport de
„ ces diſcours de Madame la Prieure, leſ-
„ quels je lui dis que je trouvois très rai-
„ ſonnables; & qu'ainſi ma penſée étoit
„ de quitter mon Abbaye, & de m'en aller
„ me faire Religieuſe ailleurs. Il goûta ces
„ raiſons & ce deſſein. Mais ſur le champ
„ le Pere Bernard dit; *Voilà qui eſt beau.*
„ *Allez dire cela à M. Arnauld, il vous*
„ *renvoyera bien. Allez, Madame, ne*
„ *ſortez point d'ici, & reformez votre Ab-*
„ *baye, vous ne ſauriez mieux faire.* J'ad-
„ mire que le Pere Pacifique qui étoit plus
„ ſpirituel, approuvoit mes penſées qui é-
„ toient bonnes & ſaintes, (car j'étois mal
„ entrée ici;) & que l'autre qui étoit plus
„ humain, me parloit neanmoins ſelon que
„ Dieu vouloit qu'il me parlât, comme l'é-
„ venement l'a montré. Car il eſt clair que
„ Dieu ne vouloit pas que je ſortiſſe, &
„ qu'il vouloit reformer cette Maiſon. Il
„ reſervoit à un autre tems de me faire exe-
„ cuter mon deſſein de n'être plus Abbeſſe
„ en me demettant. Que la ſageſſe de Dieu
„ eſt admirable! "

Elle me dit, parlant de l'établiſſement de la Clôture, où elle refuſa à M. Arnauld ſon pere de le laiſſer entrer comme il avoit accoutumé, qu'après qu'elle en eût parlé à M. d'Andilly ſon frere aîné qui lui faiſoit de gran-

grandes remontrances pour la flechir, elle I. RELAT.
dit à ſes Filles: „ Vraiment cela eſt bien
„ plaiſant: ils m'ont faite Religieuſe à neuf
„ ans, lorſque je ne voulois point l'être, &
„ que mon âge me rendoit peu capable de
„ le vouloir; & aujourd'hui que je veux
„ bien l'être, il veulent que je me damne,
„ en n'obſervant pas ma Regle. Je n'en fe-
„ rai rien. Ils ne m'ont point demandé
„ ma volonté pour me faire Religieuſe, je
„ ne leur demanderai point la leur pour vi-
„ vre en Religieuſe & pour me ſauver. Ils
„ me menacent de m'abandonner. Je vou-
„ drois être en un lieu où je fuſſe abandon-
„ née de tous mes parens, & où l'on ne
„ ſût point qui je ſuis. Jeſus-Chriſt eſt
„ mon pere, ma mere & mon frere. S'ils
„ m'abandonnent, je dirai: *Pater meus &*
„ *mater mea dereliquerunt me, Dominus au-*
„ *tem aſſumpſit me.* Il n'y en a point que
„ Dieu aſſiſte plus que ceux qui pour le ſui-
„ vre avec fidelité ſont abandonnés de leurs
„ parens. ”

V. La M. Agnès vient demeurer à Port-Royal. Son caractere.

Et me parlant de la Mere Agnès elle me dit ces mêmes mots: „ Je l'ai retiré ici au-
„ près de moi après que j'eus été touchée
„ de Dieu. J'avois environ dix-ſept ans,
„ & elle avoit environ quinze ans. Elle
„ temoignoit vouloir être Religieuſe & de-
„ mandoit l'habit: mais je voyois bien qu'il
„ n'étoit pas encore tems. Je la fis diffe-
„ rer plus de ſix mois. Il n'y avoit en elle
„ que ſon naturel tout pur, ſans aucune in-
„ fuſion apparente de la grace de Dieu. El-
„ le aimoit l'auſterité par ſon naturel, &
„ jeûnoit fort. Elle étoit ſage & exacte,

I. Relat. „ mais vaine & glorieuſe au delà de ce „ qu'on peut s'imaginer, juſqu'à demander „ à Dieu pourquoi il ne l'avoit pas fait naî- „ tre Madame de France qui a été depuis „ Reine d'Eſpagne. C'étoit une ſuffiſance „ ennemie de toute humiliation & peniten- „ ce, & qui m'étoit inſupportable parce „ que Dieu m'avoit deja convertie. Je lui „ dis une fois, lorſqu'elle me demandoit „ l'habit: *Ma Sœur vous n'êtes pas encore* „ *diſpoſée à cela, car ſi vous veniez trop* „ *tard ou au Chœur ou au Refectoire, je* „ *vous ordonnerois quelque penitence, &* „ *vous ne le pourriez ſupporter.* Elle me „ repondit froidement & glorieuſement: *Il* „ *n'y a qu'à ne point venir trop tard au* „ *Chœur ni au Refectoire.* Elle étoit fort „ difficile dans ſon manger, ſon naturel ne „ la portant point à être auſtere en cela. „ Elle étoit delicate, propre & curieuſe en „ ſes habits, avec excès. Mais Dieu la „ changea toute quelques mois après: il lui „ ôta entierement cette delicateſſe & cette „ vanité. Lorſqu'elle eut fait profeſſion, „ je la fis Sacriſtine; & portant un jour un „ pot tout plein d'huile pour la lampe, elle „ le laiſſa caſſer contre un grès, & ſa robe „ fut toute pleine d'huile. Comme je ſa- „ vois qu'elle étoit propre de ſon naturel, „ je lui defendis de changer de robe ni de „ la faire detacher, & je lui ordonnai de „ la porter jour & nuit juſqu'à ce que je „ lui diſſe de ne le plus faire. Elle la por- „ ta par mon ordre, ſix ſemaines entieres. „ Je la mortifiois terriblement: mais le S. „ Eſprit qui étoit en elle, lui faiſoit tout

„ ſup-

„ ſupporter. Elle étoit trop attachée au Chœur : je l'en fis tirer un jour pour la mortifier. Elle étoit alors Novice, il y a quarante ans & plus ; & elle en pleura horriblement. Et je lui dis, étant à Paris dernierement : *Or ça, ma Mere, nos vieilles & nos premieres inclinations durent longtems. Vous ſouvient-il que je vous fis emmener du Chœur toute pleurante, il y a plus de quarante ans, parce que vous n'aimiez que l'Office. Je vois bien que ſi je vous defendois maintenant d'y aſſiſter en quelques rencontres, vous pleureriez encore comme alors : certainement nous ne gueriſſons point de nos vieilles maladies.*" I. RELAT.

VI. Elle eſt faite Coadjutrice de ſa ſœur la M. Angel.

„ Lorſque j'étois à Maubuiſſon (en 1619.) je crus avoir trouvé une excellente occaſion pour me defaire de mon Abbaye. J'écrivis à mon pere que Port-Royal avoit beſoin d'une Abbeſſe, parce que je prevoyois que je ſerois obligée de demeurer long-tems à Maubuiſſon ; qu'ainſi je croyois devoir reſigner mon Abbaye à ma ſœur Jeanne (la Mere Agnès,) avec laquelle j'avois une parfaite intelligence. Mais mon pere fut plus fin que moi. Car il m'écrivit qu'il n'approuvoit point la reſignation, mais bien que je fiſſe ma ſœur Coadjutrice, & en même tems il m'envoya une Notaire Apoſtolique. Je me vis attrappée, & néanmoins je crus que ſi je pouvois me voir ſortie de Port-Royal, ma Coadjutrice demeureroit Abbeſſe, & qu'ainſi cela alloit à me decharger.

„ Je vins de Maubuiſſon à Port-Royal

RELAT. „ (en Septembre 1620.) lorſque mà ſœur
„ Jeanne prit poſſeſſion ; j'en étois auſſi
„ gaie qu'elle en étoit triſte. On chanta le
„ *Te Deum*, & je chantai ſi fort que je
„ m'enrouai. Je m'avançai auprès d'el-
„ le vers le Livre de Chant qu'il faut ou-
„ vrir, (c'eſt une des ceremonies de la pri-
„ ſe de poſſeſſion ;) & comme elle me
„ voyoit gaie & riante à l'ouverture du
„ Livre, & qu'elle eût trouvé, *Iſti ſunt*
Apoc. XI. 4 „ *duæ olivæ & duo condelabra*, [Ce ſont-
„ là les deux oliviers & les deux chandeliers
„ qui ſont expoſés devant le Dieu de la ter-
„ re ;] elle me dit ſur le champ : *Ma Mere*
„ *ne vous rejouiſſez pas tant, je ne demeu-*
„ *rerai pas ſeule ici. Nous ſerons deux, vous*
„ *y ſerez auſſi bien que moi. Tenez, voyez*
„ *ce que j'ai trouvé à l'ouverture du Livre.*
„ ISTI SUNT DUÆ OLIVÆ, &c.

VII. Conduite de la M. Ang. à Maubuiſſon.

„ Ce fut en 1618. que j'allai à Maubuiſ-
„ ſon & j'y ai été cinq ans. En y allant
„ je paſſai par Pontoiſe pour voir la bonne
„ Madame Acarie Religieuſe Carmelite,
„ dont j'avois oui fort parler, & que je n'a-
„ vois jamais vue. Mais elle avoit reçu
„ l'Extrême-Onction, & je ne la pus voir.
„ Je ne trouvai d'abord à Maubuiſſon que
„ dix huit Religieuſes, & ſur ce que M.
„ de Cîteaux me manda que je rempliſſe
„ cette Maiſon qui eſt de trente mille livres
„ de rente, d'autant de Filles qu'elle en
„ pourroit nourrir, j'en reçus trente deux
„ en cinq ans, dont il n'y en avoit que trois
„ qui euſſent penſion. Mais Madame de
„ Soiſſons, ſœur naturelle de feu M. le
„ Comte de Soiſſons, ayant été pourvue

„ de

„ de cette Abbaye par le Roi en 1623. je I. RELAT.
„ temoignai aux Filles que j'apprehendois
„ la ruine de la Reforme que j'y avois éta-
„ blie. Elle vint à Maubuiſſon, & elle
„ me temoigna être offenſée de ce que je
„ n'avois reçu que des *gueuſes*, c'étoit ſon
„ terme, & que j'avois appauvri la Mai-
„ ſon. Cette parole bleſſa les Filles & moi
„ auſſi.

„ Il vint alors à Maubuiſſon des Reli-
„ gieux tant Capucins qu'autres, comme
„ Jeſuites, dont étoit le Pere Binet. Et
„ parce que je leur temoignois de l'horreur
„ de l'eſprit d'ambition qui avoit porté cet-
„ te Abbeſſe à deſirer cette Abbaye *, &
„ de la vie peu Religieuſe qu'elle menoit
„ par ſon luxe & ſes delicateſſes, ils di-
„ ſoient, que Madame de Port-Royal ju-
„ geoit mal de cette Princeſſe par elle-mê-
„ me, & que cette Princeſſe avoit plus quit-
„ té qu'elle, quoiqu'elle ne fût pas amie
„ de la pauvreté & de l'auſterité comme elle.
„ Mais je leur diſois que je ne conſiderois
„ plus comme une Princeſſe une Religieu-
„ ſe & une Abbeſſe, & qu'elle devoit vi-
„ vre ſelon ces deux dernieres qualités, &
„ non ſelon la premiere.

„ C'eſt une choſe étrange combien les
„ Religieux m'ont penſé affoiblir, en me
„ diſant que je faiſois bien pour moi de ne
„ vouloir rien de particulier, & de vivre
„ auſſi pauvrement que la moindre Reli-

 „ gieu-

* La Mere Angelique ne ſachant point ſes vraies diſpoſitions, & en ayant au contraire entendu dire beaucoup de bien, s'étoit employée à la faire nommer. Tom. I. p. 199.

1. Relat. „ gieuſe, mais que je ferois tort aux Abbeſſes qui viendroient après moi. Cela „ me chocquoit horriblement, & bleſſoit „ mon ſens commun. Car je ne pouvois „ m'imaginer que ce qu'*ils diſoient* être utile à moi, pût être nuiſible aux autres „ Abbeſſes, qui ne meriteroient pas de l'être ſi elles n'aimoient la ſimplicité & la „ pauvreté. L'inſuffiſance & le peu de lumiere de ces Religieux m'a penſé perdre, „ & ſi Dieu ne m'eût ſoutenue, ils m'euſſent fait tomber dans un relâchement entier. Les Filles ſont dociles & elles ont „ beſoin d'un bonne & ſage conduite. Lorſqu'elles en ſont deſtituées, elles ne peuvent reſiſter à la concupiſcence d'une „ part, & de l'autre à la molleſſe des Directeurs. Le Pere Suffren qui étoit un „ bon homme, me diſoit que *j'avois* raiſon de vouloir executer *mes vœux, mais* „ qu'il n'oſoit dire cela aux autres Abbeſſes; parce qu'elles ne l'auroient pas ſouffert, & qu'elles euſſent éloigné de leurs „ Abbayes ceux qui les auroient portées à „ faire leur devoir de Religieuſes.

„ Quand je fus prête de ſortir de Maubuiſſon, ces trente deux Filles, qui étoient „ bonnes & amies de la penitence, furent „ ſi peu édifiées de la conduite de Madame „ de Soiſſons, (qui en deux ans endetta la „ Maiſon de quarante trois mille livres par „ ſon luxe & ſes depenſes ſuperflues,) qu'elles me prierent de les emmener toutes „ avec moi. Mais comme Port-Royal „ dont j'étois Abbeſſe ne valloit que ſix „ mille livres de rente, je leur dis que je ne

„ leur

„ leur promettois que du pain & du pota- I. RELAT.
„ ge & quelques fruits. Elles me dirent
„ qu'elles ſe paſſeroient bien à cela & qu'el-
„ les ne vouloient que vivre avec moi.
„ Mais ne voulant rien faire de moi-mê-
„ me, j'écrivis à mes Sœurs de Port Ro-
„ yal la demande & la priere de ces trente
„ deux Filles. Et mes Sœurs ayant offert
„ à Dieu cette affaire, elles m'écrivirent
„ une Lettre ſignée de toutes, par laquelle
„ elles me manderent qu'elles me ſupplioient
„ de les amener avec moi; qu'elles eſpe-
„ roient de les pouvoir nourrir, & de ne
„ leur point faire ſouffrir d'incommodité
„ notable; que Dieu pourvoiroit à tout,
„ & que celui qui les amenoit ſauroit bien
„ les faire ſubſiſter avec les autres. Enfin
„ cette Lettre étoit toute pleine de charité.
„ De plus j'écrivis à ma mere qui a été de-
„ puis Religieuſe de Port-Royal, mais qui
„ avoit peur alors par un reſte d'eſprit du
„ monde, que je ne chargeaſſe trop mon Ab-
„ baye de Filles pauvres. Je lui mandai la
„ priere que m'avoient faite ces trente deux
„ Filles. Elle me vint voir, & j'uſai d'une
„ fineſſe qui me réuſſit admirablement. Je
„ dis aux Filles qu'il falloit qu'elles conju-
„ raſſent ma mere de me perſuader de les
„ emmener toutes avec moi, de ſe jetter à
„ ſes pieds, de pleurer & autres choſes ſem-
„ blables; afin que ma mere étant touchée
„ comme elle avoit le cœur fort bon, me
„ priât elle-même de faire ce que je vou-
„ lois de tout mon cœur, & qu'elle fût
„ plus portée à nous aſſiſter de ſon argent
„ dans ce nouvel établiſſement comme elle

I. Relat. „ avoit fait en pluſieurs rencontres.

„ Les Filles ne manquerent pas de faire „ ce que je leur avois dit, & cette bonne „ femme me vint dire après : *Oh ma fille ! „ Je ne puis reſiſter aux prieres de ces bon- „ nes Sœurs : elles me pertent le cœur. Il „ faut que vous les emmeniez avec vous ; „ je vous aſſiſterai de tout mon pouvoir.* „ Elle s'en retourna enſuite à Paris ; & le „ jour de mon depart étant reſolu, je lui „ écrivis de nous amener ſix ou ſept ca- „ roſſes pour cet effet ; mais de ne nous „ faire cette charité que par un vrai mou- „ vement de Dieu & pour Dieu, & non „ pour la conſideration de ce que je lui é- „ tois. Comme elle liſoit ma Lettre M. „ de S. Cyran qui la connoiſſoit la vint „ voir. Elle la lui montra, & il lui dit „ que j'avois raiſon. Elle vint deux jours „ après avec ſix caroſſes & de l'argent qu'el- „ le diſtribua aux uns & aux autres pour les „ fraix du voyage, avec une liberalité & „ une generoſité merveilleuſe, &. qui édi- „ fioit & raviſſoit tout le monde.

„ Les trente deux Filles vinrent droit de „ Maubuiſſon à Port-Royal, où les Sœurs „ les reçurent avec la croix & en pro- „ ceſſion, chantant le *Te Deum :* ce qui „ ravit ces bonnes Filles. C'étoit en Ca- „ rême ; & dès le premier jour de leur ar- „ rivée on leur ſervit de la carpe de nos „ étangs : ce qui les ſurprit, ne s'attendant „ qu'à quelques herbes de notre jardin & „ quelques œufs de nos poules, dont nous „ vivions le reſte de l'année.

„ Cependant ma mere m'amena à Paris

„ pour

„ pour y parler du deſſein de s'y venir éta- I. RELAT.
„ blir. Ce fut le Pere Binet qui m'en par-
„ la le premier *, m'étant venu voir à
„ Maubuiſſon. Et ſur ce que je lui repre-
„ ſentai que perſonne ne s'offroit pour nous
„ aider, il me dit que nous ne manquerions
„ pas d'aſſiſtance. M. de Genêve étoit
„ mort, & ce Jeſuite qui agiſſoit beaucoup
„ plus humainement que lui, me fit entre-
„ prendre cette tranſlation ; laquelle ſelon
„ toutes les apparences M. de Genêve ne
„ m'eût pas conſeillée, auſſi bien que M.
„ de S. Cyran, qui me le temoigna lorſ-
„ qu'il eût vu Port-Royal des Champs.
„ Mais comme ce changement étoit dans
„ l'ordre de Dieu, il permit que je n'euſſe
„ plus M. de Genêve, & que je n'euſſe
„ pas encore M. de S. Cyran, pour les
„ conſulter ſur une choſe ſi importante,
„ que l'un & l'autre euſſent empêchée.

„ Je fis bâtir quelques nouvelles cellules
„ à Port-Royal dans le dortoir & ſur le
„ cloître, & je logeai toutes ces Filles
„ comme je pus. Je fis faire des bois de
„ lits par un charron. Tout étoit très pau-
„ vre ; & nous étions alors meilleures, &
„ plus amies de la pauvreté que nous ne
„ ſommes."

* On a tout lieu de croire que le Pere Binet Jeſuite n'ayant pu réuſſir à devenir le principal Directeur de Port-Royal qu'il avoit conſeillé de tranſporter à Paris, fut ravi de trouver quelques années après le moyen de faire de la peine à ce Monaſtere en écrivant ſur l'affaire du *Chapelet* comme on l'a vu dans la VIII. Relation du premier volume de ces Memoires.

I. Relat. VIII. Caractere de pluſieurs des Moines de ce tems-là.

Le quatriéme Dimanche de Carême, 10. Mars 1652. j'entretins la Mere Angelique une heure au Parloir. Elle me parla fortement de la miſere des Filles qui ſont ſoumiſes à la Juriſdiction des Moines, & elle me dit: „ La Mere Marie des Anges auparavant Abbeſſe de Maubuiſſon, & ma „ Sœur Candide Religieuſe du même Monaſtere, ſavent d'étranges tours que les „ Moines ont fait en cette Abbaye: mais „ j'en ſai qu'elles ignorent. En 1594. ou „ 1595. les Religieuſes que l'on appelloit „ les Dames de S. Antoine, dont étoit Abbeſſe Madame de Thou très honnête fille, jouerent une Tragedie de Garnier „ appellée *Cléopatre*; où les Filles étoient „ vêtues en homme pour repreſenter les „ perſonnages, & les ſpectateurs étoient „ l'Abbé de Cîteaux, nommé la Croix, „ & les quatre principaux Abbés, de Clairvaux, de Morimond, de Pontigni & de „ la Ferté. Dans la même Abbaye il ſe „ trouva une Fille de bon lieu, qui fut corrompue par un Moine Bernardin leur „ Confeſſeur. Elle ſe cachoit parfaitement „ bien; & quoiqu'une Sœur ſe fût apperçue qu'elle étoit groſſe & qu'elle en eût „ averti la Mere, neanmoins la Sœur accuſatrice fut confondue par cette mechante hypocrite & elle en fut châtiée. Quelque tems après cette Fille liſant au Réfectoire quelque vie de Saint où il étoit „ parlé de calomnies, ſe mit à pleurer. Peu „ de jours après lorſque Paris étoit aſſiegé, „ on ſurprit aux portes une Lettre qu'elle „ écrivoit à ce Moine qui étoit à Paris afin

„ qu'il

„ qu'il lui préparât un lieu pour s'y retirer. I. RELAT.
„ Elle avoit mis ſon nom dans la Lettre,
„ qu'on porta à Madame l'Abbeſſe avec
„ un ſcandale public.

„ Nous avons été expoſées ici à un grand
„ peril & à un pareil accident, mais Dieu
„ nous aida. On m'avoit fait grand état
„ d'un Moine Bernardin, Docteur en Theo-
„ logie nommé Bomereau : j'avois alors
„ vingt ans. Je le fis venir pour nous
„ confeſſer. Auſſitôt qu'il y fut, il tint
„ de mauvais diſcours à une Sœur nommée
„ Magdeleine Candide (de S. Alexis de la
„ Grange) âgée de quarante-ſept ans, vrai-
„ ment candide & pure. Elle avoit paſſé
„ pluſieurs années ici, pendant le deſordre
„ des guerres, ſans avoir contracté aucune
„ tache. C'étoit en la confeſſant qu'il lui
„ tenoit ces diſcours, & elle n'entendoit
„ pas ſeulement ce qu'il lui diſoit. Mais
„ ce malheureux lui ayant reparlé encore,
„ il vint quelques penſées fâcheuſes dans
„ l'eſprit de cette Fille très pure, & auſſi-
„ tôt elle s'en accuſa à lui même. Sur
„ quoi il lui dit effrontément : *Vous ne*
„ *m'aviez point parlé de cela juſqu'à cette*
„ *heure, allez, cela n'eſt rien, n'en ſoyez*
„ *point troublée.* Cette Fille me rapporta
„ cela, & auſſitôt je la fis confeſſer à un
„ Prêtre ſéculier notre Chapelain. Cette
„ fille étoit Sacriſtine; & comme elle ſor-
„ tit pour plier les ornemens, ce Moine
„ l'ayant vue, l'alla trouver & l'entretint
„ de ſottiſes. Mais M. Catois Prêtre ſecu-
„ lier notre Chapelain, qui étoit à l'horlo-
„ ge & qui avoit ouvert la petite fenêtre

I. Relat. „ de ce côté-là pour avoir du jour, appercut ce Moine, & ayant touſſé pour lui „ marquer qu'on le voyoit, l'obligea de ſe „ retirer. Ce miſerable parla auſſitôt de „ même à une autre qui me le redit auſſi. „ Je n'avois pu avoir ſon congé ſi tôt. „ Quand je le lui eus fait donner & qu'il „ me vint dire adieu, je lui dis: Mon pere, demandez pardon à Dieu du mal que „ vous avez fait ici. Il me repondit; *Eſt-ce donc là le beau chapeau de roſes que „ vous me donnez pour les ſervices que je „ vous ai rendus* ? Mais je lui repliquai: „ Mon Pere, contentez-vous de ce que je „ vous dis. Demandez pardon à Dieu de „ vos pechés, & ſachez que de votre vie „ je ne vous ſouffrirai ici, où on ſait maintenant qui vous êtes. Allez je ne vous „ veux jamais voir.

„ Quand je vis toutes ces miſeres, & „ qu'un autre Moine Bernardin notre Confeſſeur étoit devenu fou, je propoſai à „ M. Catois dont je connoiſſois la pureté „ de ſe faire Moine Bernardin, & lui dis „ qu'auſſitôt après je le ferois venir ici pour „ être notre Confeſſeur. Il me crut & le „ fit. Il prit même la reforme, ſelon que „ je l'y avois exhorté. Mais étant revenu „ ici, il s'engraiſſa; & ne fut plus ce qu'il „ avoit été devant. Il entra dans un eſprit „ de chicane, & nous engagea en divers „ procès contre mon ſens. Il vint à Paris avec nous, & il retira avec lui ſon „ neveu qu'il avoit fait étudier aux Jeſuites. Cet Ecolier qui s'étoit corrompu „ avec d'autres, corrompit une fille ſimple

„ près

„ près de nous, & s'enfuit. Il y avoit I. Relat.
„ long tems que j'avois envie de n'être plus
„ ſous la direction de ces ſortes de Direc-
„ teurs; & Dieu m'en donna le moyen
„ par M. Feron Docteur qui alla à Rome
„ pour ce ſujet. J'en ai parlé ſouvent de-
„ puis à M. Bignon Avocat Général qui
„ a fort approuvé toutes mes raiſons. *

„ Lorſque je n'avois que quatorze ans
„ l'un des Peres de S. Antoine des Champs
„ qui avoit commis un crime avec une Re-
„ ligieuſe, vint après pluſieurs années de-
„ meurer en cette Maiſon. Je ne ſavois
„ pas ſa vie & je ne l'ai appriſe depuis que
„ de ma Sœur de Nouveau & d'une autre
„ Religieuſe de S. Antoine qui vinrent ici
„ après la reforme. Il me parla pluſieurs
„ fois: mais Dieu m'ayant toujours donné
„ une horreur de toute impureté, il n'oſa
„ me rien dire qui tendît au peché, ni mê-
„ me à mes Sœurs qui n'étoient pas diſpo-
„ ſées à l'écouter. Il s'ennuya ici & allant
„ à Mondeville, il viſita l'Abbeſſe de Vil-
„ liers qui en eſt proche, & au retour il
„ me parla d'elle & me dit qu'elle avoit en-
„ vie de me venir voir. Il me l'amena avec
„ deux Sœurs & deux Gentilhommes. El-
„ le avoit des boutons d'or à ſes manches
„ & étoit fort propre. Lorſqu'elle fut en-
„ trée, ces deux Gentilshommes ſe préſen-
„ terent. Je leur dis que les hommes n'en-
„ troient point. Ils ſe tournerent vers lui,
„ & je lui dis: *Mon Pere c'eſt vous qui fai-*
„ *tes les loix, comment voulez-vous qu'en*
„ *votre preſence je ne les garde pas.* Néan-

 „ moins

* Voyez la III. Relation de la I. Partie.

I. Relat. „ moins il me dit qu'il n'y avoit point de
„ danger pour eux & les fit entrer. Pour
„ moi je n'en fus pas fâchée parce qu'alors
„ je n'aimois que la compagnie, à cauſer
„ & à me divertir, quoique je fuſſe pour-
„ tant ennemie de tout deſordre & du dé-
„ reglement. Je craignois la mort; & cet-
„ te crainte m'a toujours duré toute ma vie.
„ Je craignois le jugement de Dieu ſelon
„ mes œuvres, & l'éternité qui le ſuit:
„ c'eſt ce qui me conſervoit. Car je n'ai-
„ mois point Dieu, mais la vanité.

„ Lorſque j'étois à Maubuiſſon ſur la fin,
„ (en 1623.) j'eus quelque ſoupçon de ca-
„ jolerie entre un Pere Bernardin & une des
„ Filles. Je m'en revins ici peu après.
„ Madame de Soiſſons fut Abbeſſe deux
„ ans. Durant ces deux ans ce Moine cor-
„ rompit cette Fille, & la Mere Marie des
„ Anges y étant arrivée en eut connoiſſan-
„ ce: cependant la clôture étoit déja établie.

„ J'ai reconnu que cette juriſdiction des
„ Moines eſt pernicieuſe aux Moines mê-
„ me qui s'engraiſſent dans une Maiſon de
„ Filles. Ils s'y font bien traiter, ils do-
„ minent, ils intriguent, ils s'y rendent in-
„ ſupportables & ſe font chaſſer. Après
„ qu'ils ſont retournés en leur couvent, on
„ ne les peut plus tenir ſous l'obéiſſance,
„ parce qu'ils ſont accoutumés à comman-
„ der à des Filles.

„ Cette conduite eſt auſſi pernicieuſe
„ aux Filles. Ces Moines gagnent leur
„ eſprit, ils cabalent; ils les éloignent de
„ la ſoumiſſion à leur Abbeſſe & à leur
„ Prieure, pour être maîtres d'elles & ſe

„ faire

„ faire conſerver. Ces factions & ces par- I. Rel.
„ tialités ruinent entierement l'eſprit des
„ Religions. Ils ſont envieux & jaloux des
„ autres Religieux qui ſont meilleurs qu'eux,
„ comme ils l'étoient du tems du Pere Pa-
„ cifique Capucin & du Pere Euſtache
„ Feuillant, que je conſultois.

„ M. Manceau Prêtre ſéculier notre Cha-
„ pelain nous a fort ſervi. C'étoit un hom-
„ me modeſte & chaſte au dernier point,
„ & vraiment propre à confeſſer des Filles.
„ Dieu nous l'a conſervé juſqu'à l'âge de
„ quatre vingts ans qu'il avoit lorſqu'il eſt
„ mort à Port-Royal de Paris (le 30. Mars
„ 1639.)

„ A l'égard de M. Catois, autrefois Prê-
„ tre ſéculier & auſſi notre Chapelain, de-
„ puis Bernardin & enſuite Abbé de la Cha-
„ rité, il fut à Maubuiſſon durant le tems
„ de la Mere Marie des Anges Abbeſſe.
„ Il lui a fait mille tours de ſoupleſſe par
„ ſes intrigues envers les Filles à qui il te-
„ noit de mauvais diſcours en Confeſſion,
„ & par ſes ſottiſes au dehors, juſqu'à ſa
„ mort arrivée en l'age de ſoixante & dou-
„ ze ou treize ans. Il ſe mêloit de Mede-
„ cine & traitoit des filles & des femmes
„ de toutes ſortes de maux. Il prétendoit
„ faire cela par charité, & on en faiſoit
„ des contes ridicules à Pontoiſe. Sa vieil-
„ leſſe neanmoins & ſes goutes pouvoient
„ l'empêcher de penſer au mal, & je ne
„ crois pas qu'il en ait eu la penſée. Mais
„ ce ſont des amuſemens déplorables de per-
„ ſonnes ſans pieté véritable & ſans ſageſſe,
„ auſſi bien que ſans ſcience. Il maria ſon

„ ne-

I. Relat. „ neveu à une fille de Pontoiſe, & ſe fit
„ porter à la nôce & vit danſer aux vio-
„ lons. Quels Confeſſeurs de Religieu-
„ ſes !

„ J'ai dit ſouvent que plutôt que de re-
„ tomber en de telles mains, j'aimerois mieux
„ perdre tout le revenu de cette Abbaye.
„ Car c'eſt la ruine du ſpirituel : je ne le
„ ſai que trop. Ils ont dit de moi que je
„ n'étois pas à me repentir de m'être miſe
„ ſous la juriſdiction de l'Evêque. Je re-
„ pondis à la perſonne qui me le dit : *He-*
„ *las cela eſt bien faux.* Et puiſque ces per-
„ ſonnes jugent ſi mal de mes diſpoſitions
„ & de mes ſentimens, je ne veux point
„ les avoir pour Directeurs de ma con-
„ ſcience. Car je vois bien que leur lu-
„ miere eſt fauſſe en ce point où ils la
„ croyent bien veritable."

Le Jeudi 4. Avril 1652. elle fit à M. Arnauld, à M. Iſſali Avocat au Parlement (qui avoit plaidé depuis peu la cauſe de Port-Royal contre le Curé du Perrai pour les dixmes,) & à moi, un grand diſcours ſur le même ſujet des Moines ; & nous raconta tout au long les raiſons & les motifs qui l'ont portée à ſe retirer de leur juriſdiction, pour ſe mettre ſous celle de l'Ordinaire.

„ Dès que Dieu me toucha & me con-
„ vertit, dit-elle, il me donna le deſſein
„ de reformer cette Maiſon ; & alors je ſou-
„ haitai de prendre conſeil des grands Ser-
„ viteurs de Dieu que je ne cherchai pas
„ dans notre Ordre, parce qu'il étoit tout
„ difforme & perverti, hors M. de la Char-

„ moie,

„ moie, [dont j'ai oublié le nom *.] Il I. RELAT.
„ étoit reformé & un homme de Dieu. Il
„ m'a temoigné pluſieurs fois dans les op-
„ poſitions qu'il voyoit que les autres grands
„ Abbés de l'Ordre faiſoient à la Reforme
„ & à tout vrai bien, que je devois faire
„ toutes ſortes d'efforts pour me mettre
„ ſous la juriſdiction de l'Evêque, & me
„ tirer de celle de l'Ordre où tout étoit en
„ deſordre. Hors ce ſage Abbé je n'ai point
„ vu de Religieux ici & à Maubuiſſon, qui
„ n'ait plutôt fait du mal que du bien &
„ plutôt detruit qu'édifié. Mais j'eus re-
„ cours à de bons Capucins, au Pere Ar-
„ change & au Pere Pacifique, qui m'ex-
„ hortoient à la Reforme. Et comme la
„ triſteſſe qui me vint de ce que je ne trou-
„ vai pas d'abord Madame la Prieure, quoi-
„ que très bonne & très ſage Fille, diſpo-
„ ſée à embraſſer la reforme parce qu'elle
„ me voyoit ſi jeune, fût cauſe que la fie-
„ vre quarte me prit, mon pere me mena
„ à Andilly pour me faire changer d'air,
„ & auſſi-tôt il m'envoya l'Abbé de Mo-
„ rimond qui étoit logé aux Bernardins, &
„ qui étoit Vicaire de Cîteaux. Car les
„ quatre Filles de Cîteaux ſont Vicaires en
„ l'abſence de l'Abbé de Cîteaux. Le deſ-
„ ſein de mon pere en m'envoyant cet Ab-
„ bé étoit de me perſuader de quitter ces
„ penſées de reforme, qui étoient l'effet
„ d'une melancolie d'eſprit & de fievre quar-
„ te. Il le fit, & il appelloit les Capucins
„ *des cafars* (c'étoit ſon terme) *des ca-*
„ *gots* & *des bigots*. Il me tenta, il me
„ ſon-

* Il ſe nommoit M. Mauguier.

I. Relat. „ ſonda & me queſtionna le plus qu'il put. „ Mais comme je le voyois animé d'un „ mauvais eſprit, je ne lui dis choſe quel- „ conque des deſſeins que j'avois dans l'e- „ ſprit. Et comme il vit qu'il n'avoit pu „ rien tirer de moi par tous ſes artifices, il „ dit à mon pere : *Votre fille eſt trop fine, „ elle ne m'a rien voulu dire.* Je ne vous „ puis dire les tours que m'a fait ici le Pe- „ re Bomereau Bernardin, ni les mauvaiſes „ Lettres que j'ai ſurpriſes d'autres Moines „ Bernardins à mes Religieuſes. Je vous „ dirai ſeulement quelque choſe de ce qui „ m'eſt arrivé à Maubuiſſon."

IX. Recit de la violence que Mad. d'Eſtrées fit à la M. Angeliq.

Elle nous conta enſuite l'hiſtoire de la violence que Madame d'Eſtrées Abbeſſe depoſée lui vint faire en 1619. au mois de Septembre, & elle nous dit. „ Ce fut M. Bou- „ cherat Abbé de Cîteaux, *qui m'envoya* „ en 1618. dans cette Maiſon. Il étoit „ honnête homme, quoiqu'il ne ſe mît pas „ fort en peine de garder ſa Regle. Il ne „ s'oppoſoit point à moi, & à cauſe de mon „ pere il me favoriſoit & me reſpectoit. „ Ayant depoſé Madame d'Eſtrées Abbeſ- „ ſe de Maubuiſſon qui étoit une perdue, „ il m'envoya un ordre exprès de m'en al- „ ler à Maubuiſſon pour reformer cette „ Maiſon. Auſſi-tôt que j'y fûs, je dreſ- „ ſai un Memoire de diverſes choſes qu'il „ devoit ordonner que je ferois pour cette „ reforme, touchant leſquelles il comman- „ deroit aux Religieuſes de m'obéir. Sur „ ce Memoire il fit dreſſer une Ordonnan- „ ce laquelle il envoya ſignifier à Maubuiſ- „ ſon par un Moine Bernardin ſon Secre-

„ tain

„ taire, qui l'ayant lue & ſignifiée à tou- I. RELAT.
„ tes les Sœurs, leur dit après en particu-
„ lieur qu'elles ne devoient point conſide-
„ rer cette Ordonnance comme venant de
„ leur General, mais comme venant ſeule-
„ ment de Madame de Port-Royal, qui
„ avoit dreſſé tous ces articles & les avoit
„ envoyées à Monſeigneur l'Abbé; qu'ain-
„ ſi elles n'en feroient que ce qu'elles vou-
„ droient. Ainſi il renverſa dans leur eſprit
„ par ce diſcours, tout le bien que je pre-
„ tendois établir par cette Ordonnance.
„ Mais ce qu'il y eut d'admirable fut que
„ Monſieur de Cîteaux me donna pour
„ Coadjuteur en cette reforme un venerable
„ Moine nommé Sabbatier, qui me devoit
„ aider en tout. Et voici le tour qu'il me
„ joua.

„ Au mois de Septembre 1619. Mada-
„ me d'Eſtrées revint à Maubuiſſon, aſſi-
„ ſtée de M. le Comte de Sanzai & de
„ pluſieurs Gentilshommes. Elle entra au
„ dedans par le moyen d'une fille Religieu-
„ ſe de la Maiſon, fille perdue, avec la-
„ quelle elle avoit intelligence. Cette Fille
„ lui ouvrit une porte avec une clef qu'elle
„ avoit fait faire. Ainſi vers l'heure de Tier-
„ ces nous vîmes cette Abbeſſe entrer
„ parmi nous, ayant laiſſé le Comte de San-
„ zai & ſes Gentilshommes au dehors. Elle
„ me vint trouver lorſque nous allions au
„ Chœur, & elle me dit: *Madame, je ſuis*
„ *venue ici pour vous remercier du ſoin que*
„ *vous avez eu de mon Abbaye pendant mon*
„ *abſence, & pour vous prier de vous en*
„ *retourner en la vôtre, & de me laiſſer la*

„ con-

I. Relat. „ *conduite de la mienne.* Je lui repondis: „ *Madame je le ferois très volontiers, ſi je* „ *le pouvois. Mais vous ſavez que c'eſt* „ *M. l'Abbé de Citeaux, notre Superieur,* „ *qui m'a ordonné de venir prendre la con-* „ *duite de cette Maiſon, & qu'y étant ve-* „ *nue par obéiſſance, je n'en puis ſortir que* „ *par la même obéiſſance.* Elle me repliqua „ qu'elle étoit Abbeſſe, & qu'elle alloit „ prendre ſa place. Je lui repondis: *Ma-* „ *dame, vous n'êtes plus Abbeſſe, ayant* „ *été depoſée.* Elle me repondit: *J'en ai* „ *interjetté Appel.* Je lui dis: *Votre Ap-* „ *pel n'eſt point vuidé, & cependant la Sen-* „ *tence de depoſition rendue contre vous,* „ *ſubſiſte à mon égard & dans votre Or-* „ *dre; & je ne dois point vous conſiderer* „ *ici que comme depoſée, puiſque j'ai été éta-* „ *blie en cette Maiſon par Monſieur de Ci-* „ *teaux, & par l'autorité du Roi. C'eſt* „ *pourquoi ne trouvez pas mauvais, ſi je* „ *m'aſſis à la place de l'Abbeſſe.* Et en- „ ſuite je m'y aſſis en effet, étant ſoutenue „ des Religieuſes que j'avois reçues depuis „ un an. Je parlai enſuite aux Sœurs, & „ leur dis en particulier que nous devions „ communier toutes à cette Meſſe, pour „ implorer l'aſſiſtance du S. Eſprit dans la „ tempête qui s'alloit élever. La plûpart „ même s'y étoient deja diſpoſées; car „ c'étoit une Fête de notre Ordre. Nous „ communiâmes environ trente pour le „ moins.

„ Au dehors de l'Egliſe il ne paroiſſoit „ pas qu'il y eût aucun changement au de- „ dans de la Maiſon, & on n'entendoit au-

„ cun

„ cun bruit. Je jugeai dès lors qu'elle me I. RELAT.
„ chaſſeroit de l'Abbaye. Mais je fus tou-
„ te étonnée qu'après qu'elle eût parlé au
„ Pere Sabbatier, ce Moine notre Confeſ-
„ ſeur, il me vint dire après dîner, que
„ je devois me retirer & ceder à la force,
„ Je lui repondis que je ne le ferois point,
„ & que je ne le pouvois faire en conſcien-
„ ce. Mais je fus bien plus ſurpriſe quand
„ je le vis venir avec M. le Comte de San-
„ zai & quatre Gentilshommes, qui avoient
„ leur épée nue à la main, & s'avancer à
„ leur tête pour m'exhorter encore à ceder
„ à la force & à m'en aller, afin d'empê-
„ cher le mal qui pourroit arriver, ſi je me
„ faiſois faire violence. Mais je ne m'éton-
„ nai point, & je lui repondis de nouveau
„ que je ne ſortirois point, ſi on ne me
„ faiſoit ſortir de force, & qu'en ce cas
„ ſeulement je pouvois être excuſée devant
„ Dieu.

„ Auſſitôt mes Religieuſes s'approche-
„ rent, & me mirent chacune la main dans
„ ma ceinture, ce qui me preſſa tellement
„ que je penſai étouffer. Madame d'Eſtrées
„ s'échauffa de paroles contre moi, & a-
„ yant touché & un peu tiré mon voile com-
„ me ſi elle eût voulût me l'ôter de deſſus
„ la tête, mes Sœurs, qui étoient des a-
„ gneaux, devinrent des lions, ne pouvant
„ ſouffrir qu'on me fît injure; & une gran-
„ de Fille d'entre elles, qui s'appelloit Anne
„ de Sainte Thecle & qui étoit fille d'un
„ Gentilhomme, s'avança vers elle, & lui
„ dit: *Comment! miſerable que tu es, tu*
„ *as la hardieſſe de vouloir ôter le voile à*

„ *Ma-*

I. Relat. „ *Madame de Port-Royal! Ah! je te connois, je ſçais qui tu es*; & en diſant „ cela, en preſence de ces hommes qui „ avoient l'épée nue à la main, elle lui tira „ ſon voile de deſſus la tête & le fit voler „ à ſix pas de là.

„ Madame d'Eſtrées me voyant reſolue „ de ne point ſortir, ordonna à ces Gentilshommes de me faire ſortir de force: „ ce qu'ils firent, en me prenant par le bras. „ Je ne reſiſtai point, car j'étois bien aiſe „ de m'en aller, pour me retirer avec mes „ Religieuſes d'un lieu où étoient des hommes comme ceux-là, avec leſquels *je de*„ vois tout craindre pour elles & pour moi. „ Neanmoins le deſſein de Madame d'Eſtrées, n'étoit pas qu'elles me ſuiviſſent: „ elle craignoit ce ſcandale. C'eſt pourquoi elle me fit monter *dans un caroſſe.* „ Mais auſſitôt que *j'y fus, neuf ou dix de* „ mes Filles s'y mirent: trois monterent „ ſur le ſiege du cocher; trois ſur le derriere comme des laquais, & les autres ſe „ pendirent aux roues. Madame d'Eſtrées „ dit au cocher de toucher ſes chevaux: „ mais il repondit qu'il n'oſoit, parce qu'il „ tueroit pluſieurs de ces Religieuſes.

„ Auſſitôt je me jettai hors du caroſſe „ avec les Sœurs. Je leur fis prendre des „ eaux cordiales, parce que la peſte étoit „ à Pontoiſe, où j'allai avec trente Religieuſes, qui marchoient deux à deux comme en proceſſion. Durant que nous marchions ainſi, le Lieutenant de Pontoiſe, „ qui étoit d'intelligence avec Madame „ d'Eſtrées, vint à paſſer près de nous à

„ che-

„ cheval, & il ſe mocqua de nous. Le I. RELATI.
„ pauvre homme s'imaginoit la voir deja
„ rétablie. Lorſque nous fûmes arrivées à
„ Pontoiſe, le peuple nous donna mille be-
„ nedictions. Ils diſoient: *Voilà les Filles*
„ *de la bonne Madame de Port-Royal. El-*
„ *les ont laiſſé le Diable dans leur Mona-*
„ *ſtere; elles y ont vraiment laiſſé la peſte,*
„ *cette infame, cette perdue, qui les en a*
„ *chaſſées.*

„ Je reſolus auſſitôt d'entrer dans la pre-
„ miere Egliſe que je trouverois. Ce fut
„ celle des Jeſuites, qui nous vinrent rece-
„ voir avec des temoignages exterieurs de
„ civilité & de reſpect. Après que nous
„ y eûmes fait notre priere, nous en ſor-
„ tîmes; & M. Duval Docteur de Sor-
„ bonne, que je connoiſſois fort, me vint
„ trouver, & me dit que toutes les Reli-
„ gieuſes de Pontoiſe m'offroient leurs
„ Maiſons. Je lui dis que pour agir avec
„ prudence je ne devois pas accepter leurs
„ offres, & qu'il falloit que je me retiraſſe
„ en une Maiſon particuliere, où l'on pût
„ dire qu'étoient les Religieuſes de Mau-
„ buiſſon. Auſſitôt Monſieur le Grand-
„ Vicaire & Official, qui étoit un ſage
„ Eccleſiaſtique, m'offrit la ſienne que
„ j'acceptai. Il ſe retira dans une autre, &
„ de cette ſorte nous logeâmes dans l'Offi-
„ cialité: ce que nous fîmes d'autant plus
„ volontiers que c'étoit une Maiſon de l'E-
„ gliſe.

„ Cependant dès que Madame d'Eſtrées
„ & ſa ſuite avoient commencé leurs vio-
„ lences, j'envoyai à Paris le portier de l'Ab-

„ baye,

I. Relat. „ baye, & je lui ordonnai de dire à mon
„ pere tout ce qui ſe paſſoit, parce que je
„ n'avois pas le tems de lui écrire. Mon
„ pere n'étoit pas à Paris, mais à Port-
„ Royal des Champs ou à Andilly. Il n'y
„ avoit que mon frere de Trie, (maintenant Evêque d'Angers.) Il preſenta Requête à la Chambre des Vacations, & obtint un decret de priſe de corps contre Madame d'Eſtrées & ſes complices, & un Arrêt de la Cour pour me retablir dans Maubuiſſon. J'étois alors ſans argent à Pontoiſe, n'ayant en tout que huit francs. Mais ma ſœur le *Maître* dès le lendemain matin m'envoya cent écus.

„ Ce qu'il y eut de plus horrible fut que „ notre Confeſſeur, ce Moine Bernardin „ nommé Sabbatier, que *Monſieur* de Cî- „ teaux m'avoit donné pour m'aider à la „ reforme, fut ravi de me voir chaſſée avec „ les Religieuſes; & le lendemain de cette „ violence, il dit lui même la Meſſe qu'en- „ tendit Madame d'Eſtrées, étant ſi parfai- „ tement d'accord avec elle, qu'il écrivit „ une Lettre à M. l'Abbé de Cîteaux, la- „ quelle j'ai trouvée dans la caſſette de Ma- „ dame d'Eſtrées. Il lui mandoit que Meſ- „ ſieurs les parens de Madame d'Eſtrées „ l'ayant retablie à Maubuiſſon, il avoit „ cru la devoir recevoir comme Abbeſſe „ de ce Monaſtere; que comme ils avoient „ reſolus de la proteger, il ne croyoit pas „ ſe devoir oppoſer à leur puiſſance; que „ les principaux Officiers du Roi à Pon- „ toiſe s'étoient rejouis de ſon retour, &

„ que

„ que le Lieutenant (dont il a été parlé ci I. RELAT.
„ deſſus) ne l'avoit pas plutôt appris, qu'il
„ lui avoit apporté du vin de la ville; &
„ qu'enfin il croyoit que lui-même (Abbé
„ de Cîteaux) devoit chanter la *palinodie*.
„ Il avoit donné cette Lettre à Madame
„ d'Eſtrées, pour l'envoyer à Monſieur de
„ Cîteaux; & elle l'ayant miſe dans ſa caſ-
„ ſette, je l'y trouvai enſuite.

„ Car dès le jour même après dîner De-
„ fontis Chevalier du guet vint à Maubuiſ-
„ ſon avec le Decret, & nombre d'archers
„ armés, qui avoient même des cuiraſſes.
„ Cela obligea Madame d'Eſtrées & le
„ Comte de Sanzai, de s'enfuir avec tant de
„ precipitation qu'elle laiſſa ſa caſſette, où
„ je trouvai quelques papiers importans.
„ Les archers me vinrent querir à Pontoi-
„ ſe; & je partis à pied, comme j'étois
„ venue avec mes filles. Tous les Curés
„ de la ville nous accompagnerent, & grand
„ nombre de peuple, qui nous aimoit à
„ cauſe des charités que nous leur faiſions.
„ Les archers étoient à cheval à nos deux
„ côtés. La Fille qui avoit ouvert la por-
„ te à Madame d'Eſtrées s'enfuit avec elle;
„ & le Moine Sabbatier ſortit de l'Abbaye,
„ & alla ſe retirer avec les Jeſuites de Pon-
„ toiſe qu'il connoiſſoit.

X. Particularités ſur les Moines de ce tems-là.

La Mere nous dit auſſi le même jour.
„ Les Filles traitent ſi bien les Moines leurs
„ Confeſſeurs, & les engraiſſent ſi bien,
„ qu'en Flandres, où il y a une celebre
„ Abbaye de notre Ordre, lorſque les me-
„ res veulent faire taire leurs petits enfans
„ qui crient, on dit qu'elles leurs diſent:

I. RELAT. „ *Taiſez-vous, mon fils, je vous ferai* PA-
„ TER *à Flyne:* tant cette condition de *Pa-*
„ *ter* paroît heureuſe humainement à tou-
„ tes les perſonnes du monde. *Une per-*
„ ſonne digne de foi m'a aſſuré que dans
„ cette Abbaye de Flandres il avoit compté
„ juſqu'à dix-ſept petits oreillers dans le
„ Confeſſional, pour aſſeoir mollement le
„ *Pater* qui domine dans cette Abbaye, &
„ qui tient ſous ſa main tout le ſpirituel &
„ le temporel. S'il a des amis dans l'Or-
„ dre il les fait venir pour s'entretenir,
„ & ſe divertir avec eux.

„ Je ſai des Monaſteres de Filles où on a vu
„ enſemble dix ou douze Moines, qui y vont
„ pour ſe faire purger & faire grande che-
„ re. Ils flattent les Filles, & les Filles
„ auſſi les flattent & les *engraiſſent*. S'ils
„ ont deux ou trois *neveux*, *ſouvent aſſez*
„ pauvres, ils les *font venir* dans l'Abbaye.
„ Il faut les nourrir, & ſouffrir leurs deſor-
„ dtes, ou irriter l'oncle qui eſt le *Pater*.
„ Nous en avons vu un exemple chez nous
„ mêmes en M. Catois, qui fit venir un
„ neveu, qui corrompit une fille de nos
„ Tourrieres.

„ Ce fut ce qui m'augmenta encore le
„ deſir d'être delivrée de la tyrannie de ces
„ Moines, qui abuſent de la bonté des Fil-
„ les conſacrées à Dieu, & s'étant rendus
„ inſupportables à celles qui ſont plus ſa-
„ ges, plus ſaintes & plus amatrices du vrai
„ bien, les obligent à en demander quel-
que autre qui eſt ſouvent encore pire.
„ Car il n'y a rien de ſi rare que de trou-
„ ver parmi ces Moines un vrai homme de
„ Dieu,

„ Dieu, qui ait de la lumiere & de la ſuf- I. RELAT.
„ fiſance pour être Superieur, ou d'hom-
„ mes de ſon Ordre ou de Religieuſes.
„ D'ailleurs ils ſont très jaloux contre les
„ Religieux des autres Ordres, & les Ec-
„ cleſiaſtiques du Clergé, ne pouvant ſouf-
„ frir que nous les conſultions pour notre
„ conduite: ce qui eſt la mort des Religions."

Elle me dit encore des choſes étranges des Abbés de l'Ordre, entre autres de l'Abbé de la Charité predeceſſeur de Dom Jean Catois. Elle ne voulut rien dire des choſes execrables que Dom Jean lui en avoit dites, mais ſeulement que lorſqu'il beniſſoit une Abbeſſe, il pleuroit quand on ne lui faiſoit pas un aſſez gros preſent, & qu'il mourut ayant ſa bourſe dans ſes mains: tant il étoit avare.

Elle me dit auſſi que M. l'Abbé de Châtillon, encore vivant, lui écrivit une jolie Lettre, après qu'elle ſe fût retirée de l'Ordre (ce qu'elle eut dans l'eſprit dès lors que Dieu à dix ſept ans lui donna le mouvement de ſe reformer;) & après qu'il lui eût fait de petits reproches avec eſprit & galanterie, de ce qu'elle avoit renoncé à la conduite de ſi bons peres; il la louoit ſerieuſement de ce qu'elle avoit fait, & s'en rejouiſſoit avec elle, ſuivant en cela le même ſentiment de M. l'Abbé de la Charmoye qui lui en temoigna une joie extraordinaire, parce qu'il aimoit le vrai bien des Filles de l'Ordre.

Elle me dit auſſi que M. l'Abbé de Prieres encore vivant, lui avoit dit que l'Ordre étoit tombé par la cupidité & l'avarice. „ Ce qui eſt très vrai, diſoit-elle, & je ſens

I. Relat. „ qu'on a une pente merveilleuſe à s'accom-
„ moder, & à quitter l'eſprit de pauvreté.
„ La ſenſualité de la bouche vient enſuite,
„ les richeſſes donnant moyen de la ſatiſ-
„ faire."

Elle me dit encore qu'à Cîteaux autrefois on diſoit, les *Bourgeoiſes de S. Antoine des Champs*, les *Dames de Maubuiſſon*, & les *Religieuſes de Port-Royal*.

Elle m'a dit auſſi touchant l'affaire des Religieuſes des Iſles d'Auxerre, qui s'étoient ſoumiſes à M. d'Auxerre, & plaidoient contre M. de Cîteaux, que les ſages Abbés de l'Ordre lui avoient temoigné autrefois, qu'à conduire des Religieuſes il y a beaucoup de peine, peu d'honneur & point de profit.

Je lui demandai un jour quatre piſtoles pour acheter les Hiſtoriens de l'Ordre de Cîteaux, afin de lire les Vies des Saints & des Saintes. Elle me dit: „ Les Hiſtoriens
„ ont rempli leurs Livres de menſonges &
„ de fauſſetés faites à plaiſir, juſques là qu'un
„ Abbé de l'Ordre m'a dit autrefois qu'on
„ avoit fait la vie d'un Saint qui ne fut
„ jamais, & que ceux de l'Abbaye où on di-
„ ſoit qu'avoit vécu ce ſaint, ayant dit
„ qu'ils s'en étonnoient, parce qu'ils n'en
„ avoient rien vu dans leurs Archives, &
„ qu'ils ne connoiſſoient pas ſeulement ſon
„ nom, l'Hiſtorien leur dit: *Il eſt vrai qu'il*
„ *ne fut jamais, mais comme j'ai vu que*
„ *vous n'aviez point de Saint dans votre*
„ *Abbaye, j'ai voulu vous en donner un.*"

XI. Liaiſons de la M. Ang. avec le P. Archange Capucin.

„ Un autre jour, elle me dit ce qui ſuit.
„ Un des Directeurs qui m'a plus aidé qu'au-
„ cun des premiers, a été le Pere Archan-
„ ge

„ ge Capucin, qui avoit une charité extra- I. RELAT.
„ ordinaire pour moi, dont je tâchois de
„ ne lui être point ingrate. Et parce que je
„ l'aſſiſtois avec ſoin dans ſes neceſſités tem-
„ porelles, & que je lui envoyois ſouvent
„ à Meudon ou ailleurs où je ſavois qu'il
„ alloit, quelques vivres fort ſimples, com-
„ me du pain, du bœuf & du mouton, il
„ me diſoit en riant: *Vous êtes mal nommée*
„ MADAME DE PORT-ROYAL, *votre vrai*
„ *nom eſt* MADAME DE COEUR ROYAL.
„ C'étoit un homme d'excellent eſprit,
„ d'une mine venerable & majeſtueuſe &
„ digne de la grandeur de ſa naiſſance.

„ Il étoit Anglois, fils du Comte de Pem-
„ brok Catholique, à qui on avoit permis
„ moyennant douze cens écus qu'il payoit
„ tous les ans, d'avoir une Chapelle ſecret-
„ te chez lui, où il pouvoit lui ſeul en-
„ tendre la Meſſe & non ſes enfans. C'étoit
„ ſous le regne de la Reine Elizabeth dont
„ ce Pere m'a parlé pluſieurs fois comme
„ d'une vierge en apparence, n'ayant jamais
„ été mariée, mais qui étoit en effet très
„ impudique, & ſe proſtituoit à des hom-
„ mes qu'elle faiſoit mourir après ſecrette-
„ ment, ou par aſſaſſinats couverts, ou en
„ priſon. Ce jeune Seigneur étant très Ca-
„ tholique & ne pouvant ſouffrir la rigueur
„ des perſecutions qu'on exerçoit, ni le de-
„ faut d'exercice de notre Religion, reſolut
„ de venir en France, y étant encore atti-
„ ré, ainſi qu'il me l'a dit lui même, par
„ une extraordinaire affection qu'il avoit
„ conçue pour M. de Guiſe, qui étoit tenu
„ en Angleterre, auſſi bien qu'en France,

I. Relat. „ pour le ſoutien & l'appui du parti Catho-
„ lique contre les Huguenots de ce Royau-
„ me, ainſi qu'il l'étoit en effet, quoique
„ ſon ambition ſe mêlât dans cette defenſe
„ de la Religion.

„ Etant donc venu en France, & Dieu
„ l'ayant tiré du monde, & mené chez les
„ Capucins qui étoient alors dans leur fer-
„ veur, il y contracta une amitié très é-
„ troite avec le Pere Ange de Joyeuſe, pe-
„ re de Madame la Douairiere de Guiſe
„ qui vit encore, laquelle avoit été mariée
„ en premieres nôces à M. de Montpen-
„ ſier. Or le Pere de Joyeuſe ayant or-
„ donné à Madame ſa fille de ſe conduire
„ en tout par les conſeils du Pere Archan-
„ ge ſon ami intime, Madame de Guiſe
„ le fit avec grande ardeur; & étant deve-
„ nue veuve, ce fut ce Pere qui traita de
„ ſon ſecond mariage avec feu M. de Gui-
„ ſe, qu'il connoiſſoit fort, l'ayant aimé
„ & ſervi comme le feu Duc de Guiſe ſon
„ pere tué à Blois. Par ce mariage il entra
„ dans la conduite de toute la Maiſon de
„ Guiſe, & de la conſcience de Madame
„ la Ducheſſe qu'il a ſervie avec une affe-
„ ction merveilleuſe, ſelon ce qu'il avoit
„ de lumiere & de connoiſſance. Mada-
„ me de Guiſe ayant voulu par ſon conſeil
„ aller trouver M. de Guiſe ſon mari à Mar-
„ ſeille, elle le mena avec elle; & dans
„ tout le voyage il ne voulut jamais man-
„ ger des viandes delicates qu'on lui ſer-
„ voit, mais les plus ſimples de toutes. Il
„ aimoit & eſtimoit feue ma mere au der-
„ nier point; & quand elle fut veuve, il

„ la

„ la conjura d'être Gouvernante de Made- I. RELAT.
„ moiſelle de Guiſe, qu'il vouloit mettre
„ à S. Pierre de Reims pour l'inſtruire, au
„ cas que ma mere ne voulût pas en pren-
„ dre la conduite, qu'il lui temoignoit ſou-
„ vent preferer à toutes celles qu'elle pour-
„ roit recevoir dans les Monaſteres, tant
„ la pieté ſolide & la vertu genereuſe de ma
„ mere, qui d'ailleurs aimoit uniquement
„ Madame de Guiſe, lui étoit venerable.
„ Mais ma mere ne put y conſentir, ayant
„ ſa maiſon à gouverner.

„ Il y eut une difficulté à reſoudre tou-
„ chant les Moines de S. Denis. Le Pere
„ Binet Jeſuite étoit d'avis de les chaſſer,
„ & de ſeculariſer l'Abbaye, en y mettant
„ des Chanoines, diſant qu'on ne pourroit
„ jamais reformer ces Moines. Mais le
„ Pere Archange me dit qu'il étoit étonné
„ de l'avis de ce Pere, & que pour lui il
„ aimeroit mieux que M. de Reims * fût
„ mort, que de ſe ſervir de ſon autorité
„ pour ôter les Benedictins de ce Monaſte-
„ re; que des Chanoines y vivroient peut-
„ être auſſi ſcandaleuſement que ces Moi-
„ nes, & qu'avec le tems on pourroit re-
„ former cette Abbaye. Ce qui eſt arrivé
„ en effet, quoique cette reforme ait été
„ fort imparfaite.

„ Le Pere Archange a vu la decadence
„ venir dans ſon Ordre, & les jeunes Re-
„ ligieux ſouffrir avec peine ſon amour de
„ l'auſterité & de la ſimplicité, qui étoit
„ l'eſprit des premiers Peres qu'il avoit con-
„ nus. Il n'alloit que ſur un âne, lorſ-

„ qu'il

* Louis Cardinal de Guiſe.

I. Relat. „ qu'il ne pouvoit aller à pied. Il m'a dit
„ comme un avis important, dont je me
„ ſuis ſervie depuis, que je pouvois laiſſer
„ prêcher ici les Capucins qui y vien-
„ droient, mais que j'obſervaſſe exactement
„ de ne leur laiſſer jamais entretenir aucu-
„ re de mes Filles. Il me diſoit que ces
„ entretetiens nuiſoient & aux Capucins &
„ aux Filles; ce que j'ai reconnu depuis
„ être très veritable par les entretiens que
„ j'étois obligée d'avoir avec eux, étant
„ Abbeſſe. Il vivoit encore en 1620.

„ Ce Pere ayant vu ici ma ſœur, qui a
„ été depuis ma Coadjutrice & qui eſt au-
„ jourd'hui la Mere Agnès, lorſqu'elle étoit
„ encore Novice âgée ſeulement de qua-
„ torze ans & revêtue de l'habit d'Abbeſſe
„ de S. Cyr comme elle l'avoit été nom-
„ mée, il me dit après avoir remarqué dans
„ un entretien qu'il eut avec elle, la lumie-
„ re de ſon grand eſprit, ſa ſageſſe & ſa
„ gravité, qui étoit à quatorze ans telle
„ qu'elle a été à cinquante: *Voyez-vous, Ma-*
„ *dame votre ſœur, ce n'eſt qu'une fille de*
„ *quatorze ans, mais j'oſe vous dire que*
„ *quelque jour ce ſera une des plus grandes*
„ *& des plus ſaintes Religieuſes de France.*
„ Je fus bien aiſe de voir ce Pere me con-
„ firmer dans le jugement que j'avois fait
„ d'elle, & ſon avis me porta à la faire
„ Maîtreſſe des Novices, lorſqu'elle étoit
„ encore Novice elle même. Dieu l'avoit
„ alors touchée & convertie. Il avoit rem-
„ pli de graces ſon cœur qui étoit tout no-
„ ble & porté au bien. Il avoit auſſi rem-
„ pli d'une profonde humilité ſon eſprit,

„ qui

„ qui par une effuſion de ſon éminence na- I. RELAT.
„ turelle étoit d'abord tout rempli d'amour
„ propre & de vanité."

XII. Elle connoît des Feuillans & des Jeſuites.

Dans un autre entretien que j'eus avec la Mere Angelique, elle me dit que le Pere Euſtache de S. Paul Feuillant avoit été un des premiers Directeurs de cette Maiſon, & des meilleurs. Elle ajouta enſuite. „ J'ai
„ fort connu le Pere N. de Sainte Cathe-
„ rine General des Feuillans, qui a fait un
„ petit Livre intitulé *Points d'humilité.* Il
„ étoit extraordinairement auſtere & trop
„ peu flechiſſant & accommodant dans le
„ très pieux deſſein qu'il avoit de reformer
„ ſon Ordre. Il devoit ſe faire aimer &
„ gagner le cœur des principaux avec une
„ adreſſe ſainte & ingenieuſe, & il les effa-
„ roucha par ſes auſterités qui n'étoient pas
„ adoucies par l'onction de la grace. Il
„ reſſembloit à ſon petit Traité, où il y a
„ pluſieurs bons exercices d'humilité, mais
„ ſans aucune mention de la grace de Je-
„ ſus-Chriſt qui en eſt le veritable & l'u-
„ nique fondement. Il avoit diſſimulé pru-
„ demment le deſſein de reforme, qu'il a-
„ voit dans l'eſprit; mais auſſi-tôt qu'on en
„ eût decouvert quelque choſe, il fut de-
„ poſé, c'eſt à dire qu'au lieu de le conti-
„ nuer on élut en ſa place Dom Goulu,
„ qui étoit tenu pour ſavant dans le mon-
„ de, mais qui n'avoit rien de la pieté &
„ de l'auſterité de l'autre. M. de Genêve
„ aſſiſta à cette élection, & il m'en parla
„ enſuite. Mais la legereté d'eſprit que ce
„ Dom Goulu a fait paroître depuis ſous
„ le nom de Philarque contre Balzac, &

I. Relat. „ les pitoyables Ecrits qu'il a faits, m'ont „ fait penſer que M. de Genêve ne le con- „ noiſſoit pas fort alors, & jugeoit plus de „ lui par ſon habit & ſa ſcience ſeculiere, „ que par les marques effectives qu'il eût „ pu voir en lui de l'eſprit de Dieu & de „ la ſcience des Saints."

La Mere me dit enſuite qu'elle avoit vu de l'humain en pluſieurs perſonnes, & elle ajouta: „ Le Pere Suffren Jeſuite étoit bon, „ & il s'oppoſa long-tems lui ſeul à la con- „ tradiction que ſes Peres apportoient à l'é- „ tabliſſement des Peres de l'Oratoire. Il „ paroiſſoit en ce point plus juſte & plus „ deſintereſſé qu'eux. Il m'en parla fort „ bien, & m'édifia par ſa moderation. Mais „ quelque tems après il me fit des plaintes „ de ce que leſdits Peres de l'Oratoire pre- „ noient des Colleges, voulant *me perſua-* „ der qu'ils lui avoient comme promis de „ n'en point prendre, & s'en offenſant beau- „ coup. J'attribuai cela à ſa robe de Je- „ ſuite, & à l'affoibliſſement de l'eſprit de „ ſon Ordre qui ſe repandoit juſques ſur „ lui. Car ſi la charité de Jeſus-Chriſt eût „ été auſſi vivante & auſſi pure en ce point „ dans ſon cœur, qu'elle étoit touchant les „ autres, il ne ſe fût point mis en peine de „ ces Colleges. Et j'admirois comment „ eux Jeſuites, ayant condamné ceux qui „ s'étoient plaints de leurs nouveaux Col- „ leges par leſquels ils avoient ruiné les U- „ niverſités, étoient les premiers & les ſeuls „ à ſe plaindre de ce que des Eccleſiaſti- „ ques en recevoient quelques-uns à gou- „ verner.

„ Cet

„ Cet eſprit d'ambition & d'une ſingu- I. RELAT.
„ larité de préeminence me chocqua, & je
„ reconnus que M. de Genêve étoit plus
„ ſaint, & avoit l'ame plus pure de toute
„ jalouſie & de toute enflure que ceux de
„ cet Ordre, quoique je fuſſe fort amie de
„ quelques-uns d'eux. Cependant il y a
„ quelque tems que je fus prête d'être
„ tentée d'une pareille jalouſie contre des
„ Filles Religieuſes qui dans le fauxbourg
„ S. Germain, ce me ſemble, avoient pris
„ le nom du S. Sacrement *. Mais Dieu
„ me fit la grace de ne me pas laiſſer ſuc-
„ comber à cette tentation : que s'il ne
„ m'eût pas ſoutenue, j'étois aſſez foible
„ & aſſez humaine pour y conſentir.

XIII. Union de la M. Ang. & de ſa famille avec S. François de Sales.

„ Lorſque j'eus trouvé M. de Genêve
„ que Dieu m'envoya en 1619. pour me
„ fortifier dans tout le bien & dans toute
„ la reforme que j'avois établie ici, je re-
„ connus l'avantage qu'il avoit pour la ſain-
„ teté, le detachement & la conduite des
„ bonnes ames, ſur tous les Peres que j'a-
„ vois eus pour Directeurs. Après ſon de-
„ part, je le conſultois par Lettres. J'en
„ avois un grand nombre de lui, & de très
„ belles, mais je n'en donnai que peu, lorſ-
„ qu'on voulut en faire le Recueil, parce
„ qu'il parloit de moi en toutes avec trop
„ d'avantage; & ſi ces Lettres euſſent été
„ imprimées, elles m'euſſent fait rougir.
„ Celles-même que j'ai données, quoique
„ ce fuſſent les moindres de toutes, m'ont

„ fait

* La Mere Angelique veut parler des Filles du S. Sacrement établies à Paris dans la rue Caſſette en 1653.

I. Relat. „ fait de la peine, lorſque je les ai vues pu-
„ bliques. J'ai gardé ces Lettres avec ſoin
„ juſqu'à ma demiſſion du titre d'Abbeſſe.
„ Mais depuis les Meres de Dijon qui cro-
„ yoient que leur ſpiritualité étoit bien au
„ deſſus de celle de M. de Genêve, &
„ que toutes ces Lettres étoient peu de
„ choſe en comparaiſon de leur devotion
„ ſureminente, me les ôterent. Et ce qui
„ fut pitoyable, elles firent ſi peu d'état de
„ ce que je tenois comme des reliques, é-
„ tant toutes écrites & ſignées de la main
„ du Bienheureux, qu'elles les employerent
„ à couvrir quelques pots de confitures,
„ comme je le reconnus moi-même, ſans
„ avoir oſé m'en plaindre. Quelques-unes
„ neanmoins ſe ſauverent de ce naufrage,
„ leſquelles vous ſavez, mon neveu, que
„ je vous envoyai lorſque vous étiez à la
„ Ferté-Milon, & que vous *travailliez*
„ pour repondre au Memoire de M. de
„ Langres. Il y parle de ſon amour pour
„ Port-Royal, qu'il appelle ſon *cher Port-*
„ *Royal*, *ſes cheres delices*. Ces Lettres ſont
„ toutes pleines de temoignages de ſon eſti-
„ me & de ſon affection pour cette Mai-
„ ſon."

Le Dimanche 18. Mai 1653. la Mere Angelique au Parloir, accompagnée de ma Sœur Marie Dorothée de l'Incarnation, & de ma couſine la Sœur Angelique de S. Jean, nous parla encore ſur le ſujet de M. de Genêve, dans les termes ſuivans.

„ Juſqu'à lui j'ai vu tous les hommes de
„ devotion de ce tems-là, le Pere Pacifi-
„ que, le Pere Bernard & le Pere Archan-

„ ge

„ ge qui étoient tous trois Capucins, le I. RELAT.
„ Pere Binet Jeſuite, M. Duval Docteur
„ de Sorbonne, M. l'Abbé de la Char-
„ moye Bernardin, &c. Mais je n'ai pu avoir
„ une confiance toute entiere en aucun
„ d'eux, ayant trouvé que les uns étoient
„ trop fins pour moi qui aimois la ſincerité. & la franchiſe, ſur-tout avec les gens
„ de conſcience. Le Pere Binet & M.
„ Duval étoient de ce nombre. Les autres étoient plus ouverts; mais ils me paroiſſoient ſi bornés dans leurs connoiſſances que je me conduiſois avec grande
„ circonſpection & grande retenue avec
„ eux, ne les conſultant que ſur les choſes
„ où ils me ſembloient capables de me donner quelque bon conſeil, l'un ſur un ſujet & l'autre ſur l'autre. Mais Dieu m'ayant
„ fait connoître M. de Genêve en 1619. je
„ trouvai en lui une ſi grande ſincerité accompagnée de tant de graces & de lumiere pour mes beſoins, que je lui mis
„ mon cœur entre les mains ſans aucune
„ reſerve, trouvant en lui ſeul plus que je
„ n'avois trouvé en tous les autres. Il
„ me parla auſſi avec la même franchiſe,
„ & je puis vous aſſurer qu'il ne me cachoit rien de ſes plus ſecretes & importantes penſées ſur l'état où étoit l'Egliſe
„ & ſur la conduite de quelques Religieux,
„ dont il connoiſſoit quelques particuliers
„ & n'approuvoit pas l'eſprit general, le
„ trouvant trop fin, trop courtiſan, & trop politique.

„ Il me dit auſſi tous les mauvais tours

I. Relat. „ que lui avoit joué le Duc de Savoye, & „ comme il avoit maltraité quelques-uns „ de ſes parens très honnêtes gens, ſans „ qu'il eût voulu jamais s'en plaindre; ayant „ rendu au contraire toutes ſortes de ſer- „ vices à ce Duc, qui étoit très habile ſe- „ lon les hommes, & un perdu ſelon „ Dieu.

„ Ma mere & ma ſœur le Maître lui mi- „ rent leur conſcience entre les mains, & „ lui ayant preſenté ma ſœur Madelon, „ qui n'étoit alors âgée que de dix ans, il „ ne lui put refuſer l'envie qu'elle avoit de „ le baiſer, quoiqu'il le refusât à toutes, „ parce qu'elle étoit fort petite, fort dou- „ ce & fort ſimple. Mais comme elle é- „ toit parfaitement belle, il dit à ma ſœur; „ *Cette petite pourra bien être Religieuſe. „ Je crains ſeulement que ſon miroir ne l'en „ empêche.* Mais ſon miroir par la grace „ de Dieu ne l'en empêcha point; car elle „ n'a jamais ſu qu'elle fût belle, Dieu l'a- „ yant prevenue de ſi bonne heure par les „ ſentimens qu'il lui donnoit pour la beau- „ té de l'ame & du Paradis, qu'elle ne fit „ jamais de reflexion ſur celle de ſon viſage.

„ Ma mere & ma ſœur amenerent M. „ de Genêve à Maubuiſſon, où je lui par- „ lai de mon frere de Trie, aujourd'hui „ Evêque d'Angers, que je ſouhaitois fort „ qui fût d'Egliſe; ne ſachant pas alors, & „ n'ayant pu apprendre de M. de Genêve „ même l'importance & la neceſſité d'une „ vocation particuliere pour le Sacerdoce. „ J'étois auſſi en peine de mon frere Simon.

„ Ar-

„ Arnauld, depuis Capitaine. Les ayant I. RELAT.
„ recommandé tous deux à ſes prieres, il
„ me dit du premier; *Ma Fille, M. de*
„ *Trie après avoir tourné çà & là, vien-*
„ *dra à l'Egliſe*; ce qui arriva ainſi. *Pour*
„ *l'autre*, ajouta-t-il, *je n'ai rien de cer-*
„ *tain à vous en dire*; & il me dit cette
„ derniere choſe d'un ton pitoyable, qui
„ me fit juger qu'il n'avoit rien de bon à
„ dire ſur lui. En effet il a vêcu & eſt
„ mort dans les armées, & en homme d'é-
„ pée & tout du monde.

„ Ma mere & ma ſœur le menerent en-
„ ſuite à Andilly où vous étiez, & vous
„ ſavez ſans doute que le petit François,
„ fils de mon frere, ſe portant très bien &
„ n'ayant que trois ans, il ne l'eût pas plu-
„ tôt vu, qu'il dit auſſi-tôt; *Voilà un bel*
„ *enfant*; car il étoit beau comme un pe-
„ tit Ange. *Mais*, ajouta-t'il, *il a la mort*
„ *dans les yeux*; & trois jours après la peti-
„ te verole lui prit, dont il mourut."

Moi qui écris ceci, j'étois preſent lorſ- M. le Maî-
que M. de Genêve dit ces mots, & auſſi- tre.
tôt ma mere nous fit mettre à genoux pour recevoir ſa benediction. C'étoit en 1619. au mois de Septembre. Quelque tems auparavant ma grand'mere & ma mere me menerent chez lui. Il me ſemble qu'il étoit logé à l'Hôtel des Ambaſſadeurs, & je me ſouviens qu'il y avoit dans la ſalle une tapiſſerie toute ſemée de fleurs de lys. Il nous fit entrer dans la Chapelle qui étoit au bout de cette ſalle, & je lui fis une confeſſion generale, après laquelle il me fit quantité de remontrances. J'avois alors onze ans, étant

I. Relat. tant né en 1608. le 2. de Mai. Quand je fus ſorti d'avec lui, ma mere me demanda, comme elle me l'a dit depuis, ce qui me ſembloit de M. de Genêve. A quoi je lui repondis qu'il étoit beaucoup plus habile que M. Rambono, qui étoit Chapelain de notre Chapelle de S. Merri, à qui nous nous confeſſions d'ordinaire, & qui ne nous donnoit aucun avis, mais ſeulement l'abſolution, & quelque petite penitence en nous confeſſant.

„ Quand M. de Genêve, continua la „ Mere Angelique, fut retourné en ſon „ Evêché, comme il avoit grande affe- „ ction pour moi, & me recommandoit „ ſouvent à Dieu, je fus toute étonnée que „ dans la ſeconde Lettre qu'il m'écrivit, „ il me manda de lui-même ces mêmes „ mots: *Dieu m'a fait connoître qu'il vous „ reſerve pour des choſes de grande conſe- „ quence, dont vous avez grand ſujet de „ rendre graces à ſa divine Majeſté.* * Cet- „ te parole m'eſt toujours demeurée gravée „ dans l'eſprit, & marquoit viſiblement „ ces derniers tems de Port-Royal où nous „ ſommes. "

Et comme ma couſine lui demanda ſi elle avoit cette Lettre, ou ſi elle l'avoit donnée lorſqu'on lui demanda celles qu'elle avoit de ce ſaint Prelat, pour les faire imprimer avec les autres, elle repondit qu'elle n'avoit point voulu donner celles qui parloient d'elle trop avantageuſement.

„ Je lui écrivis en même tems, continua-t- „ elle,

* Voyez ci-après, ſur le même ſujet, le N. 31.

„ elle, que j'avois un ſcrupule depuis qu'il I. RELAT.
„ étoit parti d'avec moi, de ce que je n'avois
„ expoſé qu'une partie de mes beſoins,
„ tant pour mon ame que pour la conduite
„ de ce Monaſtere, à tous les gens de
„ devotion que j'avois vus, & que hors lui,
„ à qui Dieu m'avoit engagée de me con-
„ fier en toutes choſes avec une ſincerité
„ toute entiere, j'avois toujours été en gar-
„ de & en reſerve avec eux, ne les ayant
„ jugés capables de me donner des avis ſa-
„ lutaires qu'en quelques points où je vo-
„ yois que leur eſprit les portoit. M. de
„ Genêve me fit cette reponſe. *Vous avez*
„ *bien fait, ma Fille, d'imiter les abeilles*
„ *qui recueillent ſur pluſieurs fleurs le miel*
„ *qu'elles n'euſſent pu tirer d'une ſeule. Les*
„ *lumieres des hommes ſont bornées, &*
„ *comme vos deſirs & vos penſées alloient*
„ *toutes au bien, à l'auſterité, à la pau-*
„ *vreté, vous avez agi ſagement de ne les*
„ *propoſer qu'à ceux d'entre eux que vous*
„ *jugiez plus diſpoſés à les confirmer & à*
„ *les autoriſer par leur approbation, afin*
„ *de les faire recevoir à vos Sœurs facile-*
„ *ment.* „

Parlant un jour à M. Arnauld, à ma Sœur Angelique de S. Jean ſa niece & à moi, de certaines Religieuſes mitigées qui demeuroient au Fauxbourg S. Germain, elle nous dit que ces Religieuſes étoient venues d'une Abbaye qui s'étoit reformée il y avoit plus de trente ans, & qui au lieu de reprendre purement & ſimplement la regle de S. Benoît qui étoit celle de S. Bernard, en mangeant toujours maigre durant la ſan-

té,

1. Relat. té, n'avoient été diſpoſées qu'à prendre une partie de l'abſtinence, en mangeant ſeulement maigre trois fois la ſemaine : que M. de Genêve lui avoit autrefois parlé ſur cela, ſavoir en 1619. lorſqu'il étoit à Maubuiſſon, & qu'elle lui avoit dit : *Mon Pere, je n'ai point cru avoir autre choſe à faire en reformant mon Abbaye que de rentrer dans la Regle qu'on a quittée, & de remettre les choſes au même état où elles étoient avant le relâchement & la difformation. Il me ſemble qu'il n'y a point à ſubtiliſer ni à rafiner dans ces rencontres, & qu'il ne faut que reprendre les anciennes Obſervances & l'ancien eſprit de l'Ordre.*

„ Ce ſaint Prelat, ajouta-t-elle, gouta ce „ que je lui dis ; & ſur ce qu'il me dit que „ ces Religieuſes avoient pris des chemiſes „ de toile, parce qu'elles lui avoient allegué „ pour excuſe qu'elles étoient incommodées „ de vermine en portant des chemiſes de „ ſerge, je lui repondis que les premieres „ Religieuſes & les premiers Religieux de „ notre Ordre ne portoient point de che„ miſes de toile : qu'avec un peu de ſoin „ & en blanchiſſant ſouvent ces chemiſes „ de ſerge, il eſt aiſé d'empêcher qu'on ne „ ſoit incommodé de vermine ; & qu'ainſi „ cette excuſe ne paroiſſoit pas aſſez ſolide „ pour des Religieuſes. Il me dit quelque „ tems après qu'en ayant écrit à ces Filles, „ & elles lui ayant encore allégué la même „ excuſe, il leur repondit qu'elle étoit fri„ vole, après ce qu'il avoit appris de Ma„ dame de Port-Royal, mais qu'il ne s'éton„ noit pas ſi la vermine mangeoit la ver-

„ mi-

„ mine.“ Sur quoi la Mere Angelique ajou- I. RELAT.
ta: „ Cette reponſe n'étoit-elle pas ferme
„ & vigoureuſe? Pour moi je vous declare Tom. I.
„ que jamais M. de Geneve ne m'a paru p. 416.
„ molet, comme pluſieurs ont cru qu'il
„ étoit.“

Elle a dit auſſi à M. Arnauld, à d'autres ! XIV. Entretiens de S François de Sales avec la M. Ang. Sentimens de M. de S. Cyran.
& à moi même, que feu M. l'Evêque de Genêve lui avoit dit ces mêmes mots: *Voyez-vous, ma Fille; les nominations du Roi aux Abbayes de Filles ne ſont qu'une uſurpation pure, & une entrepriſe contre le droit des élections qui n'ont point été ôtées aux Abbayes de Filles par le Concordat. Et ſi j'étois Confeſſeur du Roi, je ne lui pourrois donner en conſcience l'abſolution, s'il ne renonçoit par un Acte public & authentique à ces nominations, qui ruinent la Reforme & l'eſprit de pieté dans les Abbayes de Filles.*

En 1653. le 26. Avril, comme je lui parlois de la Vie de M. de Genêve, elle me dit. „ Ce ſaint Prelat m'a fort aſſiſtée, &
„ j'oſe dire qu'il m'a autant honorée de ſon
„ affection & de ſa confiance que Madame
„ de Chantal. J'étois étonnée de la liberté
„ & de la bonté avec laquelle il me diſoit
„ toutes ſes plus ſecretes penſées, comme
„ je lui diſois & lui avois dit tout d'abord
„ toutes les miennes. Il eſt certain qu'il
„ avoit beaucoup plus de lumieres qu'on ne
„ penſoit pour la conduite & la diſcipline
„ de l'Egliſe. C'étoit un œil pur qui voyoit
„ tous les maux & tous les deſordres que le
„ relâchement a cauſé dans les mœurs des
„ Eccleſiaſtiques & des Moines. Mais il

„ ca-

I. Relat. „ cachoit tout dans le ſilence & couvroit
„ tout de la charité & de l'humilité.

„ Il gemiſſoit comme M. de Berülle des
„ deſordres de la Cour de Rome, & me les
„ marquoit en particulier. Puis il me di-
„ ſoit : *Ma Fille, voilà des ſujets de larmes;*
„ *car d'en parler au monde en l'état où il*
„ *eſt, c'eſt cauſer du ſcandale inutilement.*
„ *Ces malades aiment leurs maux, & ne*
„ *veulent point guerir. Les Conciles œcu-*
„ *meniques devroient reformer la tête & les*
„ *membres, étant certainement par deſſus le*
„ *Pape. Mais les Papes s'aigriſſent lorſque*
„ *l'Egliſe ne plie pas toute ſous eux, quoi-*
„ *que ſelon le vrai ordre de Dieu elle ſoit*
„ *au deſſus d'eux lorſque le Concile eſt univer-*
„ *ſellement & canoniquement aſſemblé. Je*
„ *ſai cela comme les Docteurs qui en par-*
„ *lent, mais la diſcretion m'empêche d'en*
„ *parler, parce que je ne vois pas de fruit à*
„ *en eſperer. Il faut pleurer & prier en ſe-*
„ *cret que Dieu mette la main où les hom-*
„ *mes ne la ſauroient mettre; & nous de-*
„ *vons nous humilier ſous les puiſſances Ec-*
„ *cleſiaſtiques auxquelles il nous a ſoumiſes,*
„ *& lui demander cependant qu'il les humi-*
„ *lie & les convertiſſe par la toute-puiſſance*
„ *de ſon Eſprit, & qu'il reforme les abus*
„ *qui ſe ſont gliſſés dans la conduite des Mi-*
„ *niſtres de l'Egliſe, & lui envoye de ſaints*
„ *Paſteurs animés du zele de S. Charles, qui*
„ *ſervent à la purifier par le feu de leur zele*
„ *& de leur ſcience, & à la rendre ſans ta-*
„ *che & ſans rides pour la diſcipline, com-*
„ *me elle l'eſt pour la foi & pour la doctrine.*
„ Il ſe conſoloit en me parlant comme je

„ ſai

„ ſai qu'il faiſoit auſſi à Madame de Chan- I. RELAT.
„ tal, avec qui il m'avoit uni auſſi étroite-
„ ment qu'on le peut être, ſans s'être ja-
„ mais vues.

La M. Angelique ajouta: „ M. le Cardinal
„ de Berulle, ami intime de M. de Genêve,
„ voyoit & deploroit ces mêmes abus de la
„ Cour de Rome, & en entretenoit M. de
„ S. Cyran, qui me diſoit qu'il voyoit une
„ éminence de lumiere & de diſcernement
„ merveilleux en ce ſaint homme, & qu'ils
„ ſe confirmoient enſemble dans le ſilence
„ que les vrais enfans de l'Egliſe devoient
„ garder dans la vûe de ces maux interieurs
„ & de ces plaies inteſtines, que S. Bernard
„ a dit il y a deja cinq cens ans être incu-
„ rables, qu'il falloit couvrir au moins la
„ nudité de ſa mere, lorſqu'on voyoit
„ qu'on ne la pouvoit guerir de ſes mala-
„ dies, & dire bien plus aujourd'hui que S.
„ Gregoire de Nazianze ne diſoit de ſon
„ tems: " *Nous n'avons rien à donner à l'Egliſe, que nos larmes.*

Elle me dit encore que feu M. l'Evêque du Belley * lui dit au retour de ſon * M. Camus.
voyage d'Italie, qu'ayant entretenu Frederic Borromée Cardinal Archevêque de Milan, neveu de S. Charles, ſaint lui-même & éminent en ſageſſe & en ſcience, autant que S. Charles; ce Cardinal lui avoit dit confidemment ces mêmes mots: *Le zele & la douleur des deſordres de Rome m'a parté juſqu'à en écrire un Livre épais de trois doigts où ils étoient preſque tous repreſentés. Mais après avoir vu toutes les portes fermées à la reforma-*

tion

I. Relat. *tion de ces abus, & que Dieu ſeul le pouvoit faire par les voies extraordinaires de ſa Providence, je brulai le Livre, voyant que ces verités morales ne feroient que cauſer du ſcandale, & publier les excès de ceux qui ne veulent point changer de mœurs, & qui ſont devenus plus politiques qu'Eccleſiaſtiques.*

„ Auſſi, m'ajouta-t'elle, M. de S. Cyran „ m'a dit autrefois que ceux qui aimoient „ veritablement l'Egliſe, devoient ſe ca„ cher dans les ſolitudes, pour ne prendre „ point de part aux paſſions de ceux qui „ deshonorent ſa ſainteté, & prier pour elle „ dans le ſecret. *C'eſt notre mere*, me di„ ſoit-il, *il la faut aimer, il la faut plain„ dre, il la faut aider, il la faut pleurer, „ & non la ſcandaliſer & la troubler par „ un excès de zele qui n'eſt pas aſſez hum„ ble, ni aſſez ſage.*

Elle m'ajouta: „ M. de S. Cyran étoit „ tellement confirmé dans ce ſilence de ge„ miſſement, que lorſque le Cardinal de Ri„ chelieu ſe picqua contre Rome, ſur ce „ que le Pape l'avoit fâché, & qu'il voulut „ empêcher qu'on n'aliât querir des Bulles „ à Rome, il arriva que mon frere main„ tenant Evêque d'Angers, fut élu Evêque „ de Toul, canoniquement par le Chapi„ tre dont il étoit Doyen, ſans avoir agi „ pour cela en façon quelconque. M. de S. „ Cyran me dit que mon frere étoit le ſeul „ Evêque de France qui pût, ayant été élu „ par le Chapitre ſelon l'ancien droit, ſe „ faire ſacrer ſans envoyer querir des Bul„ les à Rome, & que peut-être le Cardi-

„ nal

„ nal l'y pourroit porter; mais qu'il cro- I. RELAT.
„ yoit qu'il ne le devoit point faire, & que
„ dans cette conjoncture cette entrepriſe
„ cauſeroit du ſcandale, que la prudence &
„ la charité chretienne obligeoit d'éviter."

Elle me dit encore. „ Feu M. de S. Cy-
„ ran après être ſorti du bois de Vincennes,
„ me dit en termes formels: *Ma Mere, il*
„ *ſe fera une reformation dans l'Egliſe par*
„ *les Prélats & les Eccleſiaſtiques, & par*
„ *la lumiere de la verité. Elle aura de l'é-*
„ *clat & éblouira les yeux des Fidelles qui*
„ *en ſeront ravis: mais ce ſera un éclat qui*
„ *ne durera pas long-tems, & qui paſſera.*"

Elle ne me dit point qu'il lui ait marqué le tems, mais ſeulement qu'elle ſe feroit. Je ne ſai ſi Dieu ne lui avoit point revelé ce ſecret dans ſa priſon. Il y a plus de cinq cens ans que cette reformation tant deſirée, ne s'eſt point faite, & les Prelats, ſur tout ceux de l'Italie, ſemblent y être moins diſpoſés que jamais. Il a dit cela pourtant, & je l'ai écrit, afin qu'on voye qu'on n'a pas attendu l'évenement à publier cette Prophetie. J'ai écrit ceci le même jour & auſſi-tôt que la Mere Abbeſſe me l'eût dit.

XV. Diverſes particularités touchant les Carmelites.

Le Dimanche 17. Mai 1654. j'entretins long-tems la Mere Angelique, & elle me dit: „ Je paſſai à Pontoiſe en allant à Mau-
„ buiſſon; & étant entrée aux Carmelites
„ je ſentis très ſenſiblement une odeur ex-
„ cellente qui ſortoit du tombeau de Ma-
„ dame Acarie *. La Mere Agnès qui avoit
„ per-

* Madame Acarie fille de M. Aurillot, peut-être regardée comme l'Inſtitutrice des Carmelites

C. Relat. „ perdu l'odorat entierement, la ſentit comme moi. Et feue Madame de Ligni m'a „ aſſurée qu'elle l'avoit ſentie une fois, étant encore dans la rue, quoiqu'il n'y „ eût aucune ſenteur naturelle dans l'Egliſe. „ J'ai toujours cru que c'étoit une excellente femme, quoique je ne l'aie jamais vue. „ Mais elle a ſouffert beaucoup dans les „ Carmelites depuis qu'elle y eût pris l'habit. Car quand les Meres Carmelites „ Eſpagnoles furent arrivées, M. de Berulle „ (qui avoit été les chercher en Eſpagne) „ ayant appris d'elles quelques particularités „ de leur conduite, ne les approuva pas. „ Et les Filles Françoiſes ne les entendant „ preſque point, ni les Meres elles, Madame Acarie les inſtruiſoit, & les Filles „ avoient peine à ajuſter ce que l'une leur „ diſoit au Parloir, & ce que les Meres „ leur diſoient au dedans. Les Meres s'ennuyerent bientôt de ce commerce ſi étroit que les Filles avoient avec Madame „ Acarie: elles vouloient ſeules gouverner „ leurs Filles. On s'ennuya auſſi bientôt „ d'elles, & elles voulurent s'en retourner, „ trouvant peu de ſatisfaction en ce pays.

„ Elles étoient vraiment ſaintes, amatrices de l'humilité & de la pauvreté, pleines de l'eſprit de Sainte Thereſe, qui les „ avoit rendu plus ſimples & moins éveillées que les Filles de cette Cour de Fran-

„ ce

lites en France, puiſque ce fut elle qui en donna la premiere idée. Elle mourut en odeur de ſainteté le 18. Avril 1618. Sa Vie, qui renferme des choſes extraordinaires, a été écrite par M. André Duval Docteur de Sorbonne.

„ ce & du grand monde, que la reputa- I. RELAT.
„ tion de cette Maiſon porta à y entrer
„ dès le commencement de l'établiſſement.
„ Car comme M. de Berulle étoit en grand
„ credit auprès de la Reine Marie de Me-
„ dicis & à la Cour, & que MM. de Ma-
„ rillac & Duval étoient auſſi en credit,
„ toutes les Filles de la Cour s'y retiroient,
„ & peut-être qu'il eût été à ſouhaiter qu'il
„ n'y en fût pas tant allé. Car à moins
„ que Dieu ne faſſe des miracles extraor-
„ dinaires dans ces perſonnes, elles ſervent
„ ſouvent à relâcher l'eſprit & la rigueur
„ de la diſcipline, & tirent les Maiſons de
„ la ſimplicité & de la pauvreté religieuſe.
„ Graces à Dieu nous n'en avons aucune à
„ Port-Royal, & nous nous en trouvons
„ bien. "

Je lui demandai s'il étoit vrai que M. de Berulle depuis l'établiſſement ſe fût refroidi contre Madame Acarie. Elle me dit que cela étoit vrai; & elle ajouta: „ Quand
„ j'allai à Pontoiſe (en 1618.) peu après la
„ mort de cette bonne femme, les Meres
„ de Pontoiſe me dirent que M. de Berulle
„ étoit venu la trouver, & lui avoit fait
„ de grandes reprimandes au Parloir. Car
„ ſon eſprit étoit changé, & il n'étoit plus
„ dans la penſée, comme autrefois, de la
„ rendre Fondatrice en France, comme il
„ diſoit en avoir eu quelque viſion. Il s'é-
„ toit plus lié avec les Filles de Paris, &
„ avec celles qui avoient relegué cette ſain-
„ te femme à Pontoiſe, qu'avec elle, quoi-
„ que ce fût ſon ancienne amie. Elle al-
„ loit avec des potences, & revenant du

I. RELAT. „ Parloir, elle dit: *Quel changement! Ce*
„ *n'eſt plus le Pere de Berulle que j'ai con-*
„ *nu depuis ſi long-tems. Il me tient un*
„ *langage tout different de celui qu'il m'a*
„ *tenu depus tant d'années. Dieu nous jugera*
„ *tous.*"

Je l'interrogeai là-deſſus, lui temoignant mon étonnement; & elle me dit: „ Dieu „ ſouffre cette meſintelligence quelquefois „ entre de ſi grands amis & ſi attachés à „ Dieu, pour exercer & éprouver ſes ſer- „ viteurs & ſervantes par ce refroidiſſement, „ & pour porter les ames à ne s'attacher „ qu'à Dieu. M. Duval n'étoit pas d'accord „ avec M. de Berulle, mais avec la Sœur „ Marie de l'Incarnation, (c'étoit ainſi „ qu'on appelloit Madame Acarie,) qu'il „ a aimée & honorée juſqu'à la mort, & „ quand il a écrit ſa Vie, il l'a voulu faire „ paſſer pour Fondatrice des Carmelites en „ France. Mais celles de Paris le trouve- „ rent mauvais, & voulurent attribuer cet „ ouvrage à la Mere Magdeleine, qui fut la „ premiere Religieuſe du Chœur, très bon- „ ne fille & pleine d'eſprit, qu'elles appel- „ lent même aujourd'hui leur Mere, & „ non la Sœur Marie de l'Incarnation „ avec laquelle elles ont été brouillées.

„ M. Duval avoit moins de credit dans „ l'Ordre que M. de Berulle; mais il ſou- „ tenoit fort le Monaſtere de Pontoiſe, qui „ fut tout prêt de ſe revolter. Elles étoient „ mal avec M. de Berulle, & elles ne „ vouloient point de Moines de leur Or- „ dre *. Elles ne pouvoient ſe reſoudre auſſi

„ à

* [Il y eut alors de grandes diviſions parmi

„ à ſe mettre ſous la juriſdiction de l'Evê- I. RELAT.
„ que. Elles me demanderent conſeil pen-
„ dant que j'étois avec elles. Je leur dis
„ que ſi elles étoient ſi degoûtées de M. de
„ Berulle, & ſi peu en goût pour les Moi-
„ nes, il ſembloit qu'elles n'avoient gueres
„ d'autre expedient à prendre que la ſou-
„ miſſion à l'Evêque: ce qui étoit l'ordre
„ primitif & legitime de l'Egliſe.

„ Ce fut alors que ces bonnes Filles me
„ firent de grandes inſtances pour m'attirer
„ dans leur Ordre & dans leur Maiſon,
„ voyant que je me plaignois à elles de ce
„ que les hommes & non Dieu m'avoient
„ fait Abbeſſe, & que je cherchois une
„ occaſion de quitter mon Abbaye & toute
„ ſuperiorité, afin de paſſer dans un autre
„ Ordre pour y être ſimple Religieuſe. Je
„ leur dis que leurs Conſtitutions leur de-
„ fendoient de recevoir chez elles des Re-
„ ligieuſes d'autres Ordres, & à plus forte
„ raiſon une Abbeſſe. Elles me repondi-
„ rent que cela ne devoit point m'arrêter,
„ & qu'elles m'obtiendroient une diſpenſe

les Carmelites, pluſieurs Couvents refuſant d'être ſoumis à M. de Berulle qui avoit été établi Viſiteur General, & voulant être conduits par des Moines de leur Ordre. Il arriva même que le Monaſtere des Carmelites de Bourges, ſe trouva vuide en une nuit; toutes les Filles en étant ſorties ſecretement & s'en étant allées en Flandres, pour être gouvernées par quelques Moines Dechauſſés. Mais celles de Pontoiſe n'eurent point de goût pour ces Moines, & avoient raiſon: les Moines n'étoient pas les premiers Peres de Sainte Thereſe.]

I. Relat. „ de Rome ſur ce ſujet, & un Bref du
„ Pape qui me permettroit de me retirer
„ parmi elles, & à elles de me recevoir.
„ Mais je ne ſai d'où venoit que parmi le
„ bruit de ce nouvel établiſſement des Car-
„ melites, je ne me ſentis pas fortement preſ-
„ ſée de m'y en aller. J'avois eu penſée
„ pour les Feuillantines qui étoient bonnes,
„ auſteres, cachées, hors de la faveur de la
„ Cour & de l'eſtime du monde, dont les
„ Carmelites étoient aſſiegées. Je n'aimois
„ point cet éclat, je ne voulois que me ca-
„ cher, & je croyois l'être encore plus à
„ Port-Royal des Champs que parmi les
„ Carmelites. Ainſi je cherchois un Mo-
„ naſtere caché, aimé de Dieu & inconnu
„ aux hommes.

„ Il eſt vrai que la connoiſſance que j'eus
„ alors de l'eſprit & de la ſainteté de Mon-
„ ſieur de Genêve, & celle qu'il me don-
„ na de Madame de Chantal me fit penſer
„ à l'Ordre de Sainte Marie. J'aimois fort
„ que ce Prelat fit moins d'état des viſions
„ & des revelations que M. de Berulle &
„ les Meres Carmelites. Ce n'eſt pas que
„ je n'honoraſſe celles de Sainte Thereſe,
„ mais comme extraordinaires & miracu-
„ leuſes, & ſans que je cruſſe qu'on les dût
„ tirer à conſequence pour les autres Filles,
„ que Dieu ne deſtine pas comme elle à
„ fonder de nouveaux Ordres ou à en re-
„ former d'anciens. Quand j'entendois dire
„ à ces bonnes Meres que M. de Marillac,
„ qui leur avoit rendu de grands ſervices &
„ qui fut depuis Garde des Sceaux, avoit
„ eu depuis quatorze ans l'humanité de No-
„ tre

„ tre Seigneur Jeſus-Chriſt toujours preſen- I. RELAT.
„ te à ſon côté ſans le quitter jamais, j'a-
„ vois peine à ne pas m'étonner de l'amu-
„ ſement de l'eſprit humain, & je deſirois
„ de m'éloigner de ces voies éminentes &
„ ſublimes, craignant l'égarement & l'illu-
„ ſion. Ce n'eſt pas que je ne ſache que
„ M. de Marillac étoit homme de bien,
„ & qu'il a ſouffert très chretiennement ſa
„ priſon *. Je l'ai ſu de ſa belle-fille Ma-
„ dame de Marillac depuis Carmelite, qui
„ étoit avec lui alors & qui le voyoit li-
„ brement. Mais j'ai été fâchée que les
„ Evêques l'allant voir, il agît encore avec
„ eux comme Garde des Sceaux, en les
„ faiſant decouvrir. Pour moi ſans entrer
„ dans les ceremonies du monde, & à re-
„ garder les choſes chretiennement, cela
„ me paroit inſupportable. Car la dignité
„ Epiſcopale étant ſans comparaiſon plus
„ grande aux yeux de Dieu que celle d'un
„ Garde des Sceaux, tout laïque ſerviteur
„ de Dieu, ſans parler d'un priſonnier &
„ d'un affligé, doit rendre reſpect à Jeſus-
„ Chriſt en la perſonne des Evêques qui
„ ſont ſes images vivantes. Il doit s'abbaiſ-
„ ſer ſous eux, & honorer dans eux la puiſ-
„ ſance la plus ſainte & la plus haute qui

 „ ſoit

* Il y fut mis par une ſuite de la diſgrace du Maréchal ſon frere, à qui le Cardinal de Richelieu fit couper la tête le 8. Mai 1632. mais dont la memoire fut dans la ſuite retablie. Il mourut de chagrin dans ſa priſon à Chateaudun le 7. Août de la même année. Son corps fut apporté aux Carmelites de la rue S. Jacques à Paris.

I. RELAT. „ ſoit dans le monde. Mais il me ſemble que „ la devotion de ces derniers tems ne ſuit „ rien moins en pluſieurs choſes que le vrai „ eſprit de l'Egliſe, & fait fort bien ac- „ corder l'eſprit du monde avec celui de „ religion. "

XVI. La M. Ang. transfere ſon Monaſtere à Paris.

La Mere Angelique alla fonder la Maiſon de Paris en 1625. avec dix-huit Religieuſes ſeulement, & laiſſa à Port-Royal des Champs le reſte des Filles qui y demeurerent un an. Il y avoit alors quatre vingts-quatre tant Religieuſes que Novices & Poſtulantes, au lieu d'onze Religieuſes qu'elle avoit trouvées lorſqu'elle vint à Port-Royal en 1602. En 1626. elle vint querir celles qu'elle avoit laiſſées aux Champs. M. Zamet Evêque de Langres deſira qu'elle paſſât par les Carmelites, leſquelles la reçurent au dedans depuis ſix heures du matin juſqu'à deux heures après midi : c'étoit aux grands jours d'été. La Mere Magdeleine Superieure * lui parla avec grande confiance, & les autres Religieuſes l'appelloient la *Mere Thereſe*; diſant qu'elle lui reſſembloit tout à fait, non ſeulement d'eſprit, mais de viſage, & & que la Sainte avoit quelques poireaux aux mêmes endroits où elle en avoit. Elle demanda à cette Mere Carmelite, ſi elle avoit beaucoup de Filles capables d'être Superieures. Elle lui repondit qu'elle en avoit très

* Ce fut cette Prieure des Carmelites du fauxbourg S. Jacques, qui determina d'une maniere extraordinaire M. l'Evêque d'Alet (Pavillon) à accepter l'Epiſcopat qu'on lui offroit. Voyez la Vie de cette Mere écrite par un Pere de l'Oratoire, II. Partie Chap. 19.

très peu, & qu'on multiplioit trop leurs Monaſteres. Cette Mere lui parla fort de ſe retirer de la juriſdiction des Moines: que c'étoit la ruine des Religions de Filles, & que ſi elles euſſent perdu leur procès à Rome contre les Carmes Dechauſſés, elle eût quitté l'Ordre où elle eût été perſecutée par ces Carmes, & qu'elle ſe fût retirée avec elle à Port-Royal. Au retour de Port-Royal, la Mere Angelique repaſſa par les mêmes Carmelites, & y demeura juſqu'au ſoir. C'a été des Carmelites qu'elle a pris la forme du voile & de la guimpe ſous le ſcapulaire que l'on porte à Port-Royal; les ayant trouvés les plus ſimples qu'il ſe peut, & beaucoup plus qu'ils n'étoient parmi les Filles de S. Benoît & de S. Bernard. I. RELAT.

La Mere Angelique me parlant un jour de cette Tranſlation, me dit: „ Après tout „ notre établiſſement fait, nous ne devions „ rien. La vraie & ſage conduite que nous „ devions ſuivre, étoit de bâtir à meſure „ qu'il nous viendroit de l'argent. Mais M. „ de Langres qui nous gouvernoit alors, „ nous porta à emprunter de l'argent & à „ bâtir; nous perſuadant que les Filles ri„ ches que nous pourrions recevoir, pa„ yeroient tout. Nous empruntâmes & nous „ avons du juſqu'à quarante-quatre mille „ écus, & il n'y avoit que feue ma Sœur „ Suzanne de S. Paul (des Moulins) Cele„ riere & moi, qui ſuſſions ce particulier. „ Nous avons payé juſqu'à quatre vingts „ mille livres d'interêts. Cependant M. de „ Langres ayant de l'argent, ne voulut „ point nous le prêter, croyant qu'il y avoit

I. Relat. „ peu de ſureté. Mais dans cette pauvreté
„ où nous étions, qui m'a fait jetter un
„ million de larmes & paſſer beaucoup de
„ nuits ſans dormir, graces à Dieu je ne
„ fus jamais tentée de refuſer toutes les Fil-
„ les pauvres qui ſe preſentoient. Et depuis
„ M. de S. Cyran me diſoit, *que ce n'étoit*
„ *pas les Filles riches qui devoient payer nos*
„ *dettes, mais Dieu : que je l'avois offenſé*
„ *par mon indiſcretion & par ma temerité,*
„ *& que je devois le ſatisfaire par la peni-*
„ *tence : que quand j'aurois ſatisfait Dieu,*
„ *Dieu ſatisferoit les hommes, & que je ne*
„ *me ſerois pas plutôt acquitée de ce que*
„ *nous devions à Dieu, que Dieu nous ac-*
„ *quiteroit de toutes nos dettes.* Ces diſcours
„ ſinceres de ce grand homme me raviſſoient.
„ Il ne me flattoit point comme tous les
„ autres, qui m'excuſoient ſur la bonne in-
„ tention en ces entrepriſes folles & indiſ-
„ cretes. Cependant je ne voulois trom-
„ per perſonne, & un homme m'étant ve-
„ nu voir & m'ayant offert de l'argent,
„ lorſqu'il me demanda quel bien je lui ob-
„ ligerois pour aſſurance de ſon dû, je lui
„ dis que je ne pouvois lui obliger que ce-
„ lui de notre Abbaye qui étoit petit, &
„ la providence de Dieu qui étoit grande;
„ & cet homme voyant ma franchiſe, nous
„ prêta ſon argent à rente.

„ Nous étions preſſées par nos creanciers;
„ & lorſque me trouvant au Tour, on me
„ venoit dire qu'un creancier me deman-
„ doit, je m'enfuyois & allois dire à ma
„ Sœur Suzanne d'y aller au lieu de moi.
„ Cette pauvre femme eſſuyoit toutes leurs

„ plain-

„ plaintes & les ſatisfaiſoit par ſes excuſes I. RELAT.
„ & ſa douceur, m'épargnant ainſi tous ces
„ tourmens. Cependant je me jettois à ge-
„ noux devant Dieu, fondant en pleurs.

„ Il arriva que lorſque nous devions ſei-
„ ze mille livres d'arrerages, & que nous
„ étions preſſées horriblement, Dieu mit
„ au cœur de M. le Duc de Longueville
„ de nous racheter une rente qu'il nous de-
„ voit. Ce rachat étoit de dix-ſept mille
„ livres. Les ayant reçues j'en employai quin-
„ ze mille à payer des arrerages, & le reſte
„ à acquiter quelques petites dettes. Mais
„ on le trouva mauvais dans la Maiſon,
„ ſur ce que j'avois perdu ce fonds & les
„ interêts. Je croyois pourtant avoir bien
„ fait, ayant eu moyen de reſpirer un peu
„ par ce payement. J'en écrivis à M. de
„ S. Cyran priſonnier au bois de Vincen-
„ nes; & il me manda que j'avois bien fait,
„ & que la Providence de Dieu étoit viſi-
„ ble en cette rencontre.

„ Depuis lorſque vous fûtes ici avec feu
„ mon neveu de Sericourt votre frere, &
„ que j'eus envoyé viſiter par les charpen-
„ tiers tout le bois de ce Dortoir *, pour
„ le vendre aux Religieuſes de S. Cyr,
„ (c'étoit vers 1640 ou 1641.) je lui écri-
„ vis qu'on en pourroit avoir deux mille
„ écus, que c'étoit un grand lieu inutile &
„ qui coûtoit beaucoup à entretenir pour
„ les reparations: que nos creanciers nous
„ preſſoient extrêmement. Après qu'il eût
„ fort recommandé cette affaire à Dieu, il
„ m'écrivit que c'étoit une action de pau-

* De Port-Royal des Champs.

I. Relat Ci-devant pp. 2. & ſuiv.

„ vreté de ſouffrir l'indigence, de peur de
„ bleſſer l'ordre de la divine Providence en
„ ruinant un grand édifice, dont elle ſe
„ pourroit ſervir un jour. Ce que je pris
„ pour une prophetie, & nous la voyons
„ accomplie depuis quatre ans que nous y
„ ſommes retournées; & même dès de-
„ vant, lorſque mon frere d'Andilly, M.
„ de Beauvais & les autres ſe ſont retirés ici
„ avant nous.

„ Je lui écrivis un jour qu'une perſonne
„ de condition nous devoit ſeize mille li-
„ vres & que j'avois de la peine à le pour-
„ ſuivre, (c'étoit pour une promeſſe qu'il
„ nous avoit faite,) mais que les procès me
„ deplaiſoient. Il me manda que je le laiſ-
„ faſſe, ſans lui rien demander: que j'eſpe-
„ raſſe en Dieu, & que j'euſſe ſoin de ſa-
„ tisfaire à ſa juſtice pour les fautes que j'a-
„ vois commiſes, & qu'il nous tireroit d'u-
„ ne maniere toute religieuſe & toute tran-
„ quille de notre pauvreté comme il a fait
„ depuis. Pour moi j'ai dit quelquefois que
„ la penitence nous avoit apporté mille
„ biens, & par le retranchement des ſuper-
„ fluités, & par le mouvement que Dieu
„ a inſpiré à des penitens de nous aſſiſter.
„ Les Moines ſont bien malheureux de la
„ combattre; elle ſauve en l'autre monde &
„ en celui-ci.

„ Quelque tems après que nous fûmes
„ établies à Paris lorſqu'on bâtiſſoit notre
„ Maiſon, une fille aſſez jolie, pleine d'eſ-
„ prit, & qui n'avoit nulle inclination ni
„ pour le mariage ni pour la Religion, ſe
„ promenant avec une de ſes amies au delà

„ de

„ de la porte du Fauxbourg S. Jacques, dit I. Relat.
„ en voyant nos bâtimens : *Qui ſont les*
„ *malheureuſes pour qui l'on bâtit cette pri-*
„ *ſon ?* Quelque tems après elle vint voir
„ chez nous une Religieuſe de ſa connoiſ-
„ ſance, mais l'ayant trouvée partie pour
„ Dijon je la fis venir au Parloir, où je me
„ trouvai pouſſée à lui dire qu'elle menoit
„ une pauvre vie, & qu'elle devoit prendre
„ parti en ſe mariant ou en ſe faiſant Reli-
„ gieuſe. Ce que je lui dis la troubla, &
„ m'en étant apperçue je lui dis, qu'elle al-
„ lât prier Dieu devant le S. Sacrement.
„ Elle le fit & elle étoit ſi hors d'elle-même,
„ qu'elle ne ſavoit ce qu'elle diſoit, de ſor-
„ te qu'elle diſoit : *Mon Dieu, faites moi la*
„ *grace de ne point faire votre volonté*, quoi-
„ qu'elle voulût dire tout le contraire. Elle
„ revint enſuite au Parloir extraordinaire-
„ ment agitée ; & je me trouvai ſaiſie d'un
„ mouvement ſi violent, que je lui dis qu'el-
„ le ſe perdroit dans le monde, qu'elle de-
„ voit entrer dès l'heure même dans la Mai-
„ ſon, quoiqu'elle ne fût pas venue pour
„ cela, qu'elle me crût & qu'elle ſe laiſſât
„ faire violence.

„ Elle conſentit à mes paroles comme
„ malgré elle, étant tellement troublée,
„ qu'en entrant dans le Monaſtere, elle ſe
„ donna de la tête contre une muraille, ne
„ ſachant où elle alloit ni ce qu'elle faiſoit.
„ Le trouble & l'agitation de ſon eſprit en
„ produiſit une telle dans ſon corps, qu'il
„ lui prit auſſi-tôt une pleureſie où je la ſai-
„ gnai cinq fois en deux jours. Dieu la
„ guerit après, & lorſqu'elle eut preſque

I. Relat „ achevé ſon année de Noviciat, & que je „ n'étois plus Abbeſſe, parce que je m'é- „ tois demiſe de mon Abbaye (c'étoit en „ 1630.) elle demanda permiſſion à la Me- „ re Genevieve, alors Abbeſſe, de me par- „ ler. Elle me dit qu'étant prête de faire „ Profeſſion, & n'étant entrée dans le Mo- „ naſtere que comme par force & ſur ma „ parole, elle me prioit de lui dire ſi je „ croyois que Dieu voulût qu'elle s'y con- „ ſacrât pour toute ſa vie. A quoi je lui „ repondis ſans crainte, dans la vûe des or- „ dres de Dieu & de la ſolidité de ſa con- „ verſion: *Oui ma Sœur, je vous aſſure que* „ *Dieu le veut.* C'eſt la ſeule fille que „ j'aie comme contrainte à ſe faire Reli- „ gieuſe *.

„ Il y a deux ou trois mois, lorſque j'é- „ tois à Paris, qu'une fille âgée de trente „ ans, qui eſt une Demoiſelle de la Paroiſſe „ de S. Merri, m'étant venue voir, & me „ diſant qu'elle ne pouvoit être Religieuſe „ ſi on ne l'y contraignoit, & que j'étois „ bien propre pour lui faire cette heureuſe „ violence, je lui repondis que je n'avois „ jamais uſé de cette voie qu'une ſeule fois „ envers une fille de vingt ans; mais que „ j'y avois été portée par un certain mou- „ vement que je ne ſentois point pour elle; „ & qu'ainſi c'étoit à elle à prier Dieu de „ l'y contraindre lui-même. De plus cet- „ te Demoiſelle eſt très ſage & très chre-

„ tienne

* Cette Religieuſe ſe nommoit Genevieve de l'Incarnation Pineau. On verra dans la III. Partie de ces Memoires (Relation XX.) ſon hiſtoire écrite en partie par elle-même.

„ tienne & en état de ſalut, au lieu que l'autre étoit en état de ſe perdre. Mais „ j'en ſai pluſieurs qui ſont auſſi mal qu'elle „ étoit, auxquelles je n'aurois garde de parler avec la force qu'il me ſemble que Dieu „ me donna pour celle-ci." I. RELAT.

XVII. Sentimens de la M. Angel. ſur la priſon de M. de S. Cyran.

Elle me dit en 1652. ces mêmes mots: „ Durant la priſon de M. de S. Cyran, „ Madame la Ducheſſe d'Aiguillon me vint „ voir (en Septembre 1639.) & me parla „ de lui. Mais au lieu de la prier d'agir „ envers le Cardinal de Richelieu ſon oncle, pour la delivrance d'un priſonnier ſi „ innocent & ſi ſaint, je me trouvai ſaiſie „ & remplie d'une telle force qui venoit „ comme je crois de l'eſprit de Dieu, que „ je lui dis, élevant ma voix: *Madame, il „ y en a qui ſont priſonniers dans le tems, „ & qui ſeront libres & bienheureux éter- „ ternellement; & il y en a au contraire „ qui ſont libres, puiſſans & heureux dans „ le tems, & qui ſeront priſonniers, eſcla- „ ves & miſerables dans l'éternité.* Cette „ parole la rendit toute muette & toute „ confuſe. J'ai été effrayée de voir la chûte de cette pauvre femme, qui a renouvellé devant moi-même ſon vœu d'être „ Carmelite, & de n'en recevoir jamais aucune diſpenſe; & qui s'eſt tellement oubliée dans ſon luxe & ſa vanité deplorable, „ qu'elle m'a preſque voulu faire croire „ depuis, qu'elle n'avoit jamais fait ce „ vœu."

XVIII. Etabliſſement de P. R. des Champs.

Le Lundi 10. Septembre 1646. vint ici (à Port-Royal des Champs) avec congé exprès de M. du Sauſſai Official & Grand-Vi-

I. Relat. Vicaire de Paris, la Reverende Mere Marie Angelique Arnauld, Abbeſſe de Port-Royal, * avec la Sœur Catherine de S. Jean ſa ſœur & ma mere, avec Madame d'Aumont fille du Comte de Chiverni & veuve de M. d'Aumont Marêchal de Camp & petit-fils du Marêchal d'Aumont, laquelle s'étoit retirée d'abord au Monaſtere de Sainte Marie de la Viſitation de la rue S. Antoine, & avoit fait grande amitié avec ces Religieuſes, mais qui depuis touchée par le Livre de M. Arnauld, s'étoit miſe ſous la conduite de M. Singlin.

Ladite Mere Abbeſſe étoit auſſi accompagnée par M. Singlin, & par M. Arnauld le Docteur ſon frere. Elle ſe retira avec ſa ſuite dans le logement de M. Pallu, & fut ici depuis le Lundi au ſoir, juſqu'au Mercredi à onze heures. Elle vit toute cette Maiſon, qu'elle trouva fort changée, principalement pour les jardins & les dehors. Elle alla auſſi aux Granges avec M. d'Andilly, qui la mena par tout. Elle étoit venue ici ayant conçu depuis peu le deſſein, ſelon la propoſition que M. Singlin lui en avoit faite & à moi, d'y faire revenir une partie des Religieuſes de Port-Royal, à cauſe qu'elles étoient en très grand nombre. Sa reſolution

* [Elle dit à ma couſine Angelique de S. Jean, touchant ſa ſortie de Port-Royal des Champs, que Dieu l'avoit reſervée après le retabliſſement & le retour des Filles en cette premiere Maiſon, comme la femme de Lot, après le retabliſſement de ſa Maiſon, pour en tirer des enfans: mais que la femme de Lot ne valoit rien, non plus qu'elle]

lution fut d'offrir beaucoup cette affaire à I. RELAT. Notre Seigneur, croyant que peut-être il avoit été dans l'ordre de ſa Providence qu'elle ſe retirât d'ici où elle ſouffroit alors de grandes incommodités, pour entrer ſous la conduite de feu M. de S. Cyran & de M. Singlin, & renouveller tout ſon Monaſtere par l'eſprit de la penitence, de l'humilité & de la pauvreté Religieuſe; & qu'après Dieu nous avoit fait venir ici pour donner plus de cours & plus de reputation à cette conduite par la retraite de pluſieurs perſonnes en cet Hermitage, pour retablir les lieux en un meilleur état qu'ils ne furent jamais, & rendre cette Maiſon très propre pour les loger, & n'être point, où très-peu, ſujettes aux incommodités qu'elles ſouffroient ici autrefois. Elles en étoient ſorties en 1625. & nous y vinmes en 1638. la premiere fois, & en 1639. la ſeconde.

L'année 1647. le deſſein de faire revenir ici des Religieuſes, ſe renoua par les diſcours que j'en tins à M. Singlin, qui le deſiroit auſſi, & par le ſouhait qu'en avoit toujours eu la Mere Abbeſſe. On le propoſa à M. l'Official, qui n'y trouva point de difficulté, & en parla à la Mere du Val de grace, laquelle nous eſt fort contraire, étant gouvernée par M. Vincent & les Jeſuites. Mais cette Mere ayant envie d'avoir une Maiſon à la campagne, pour decharger ſon Monaſtere, & peut-être de le propoſer à la Reine, elle crut que l'exemple des Filles de Port-Royal lui ſerviroit dans ſon deſſein, & elle en écrivit favorablement à la Reine qui étoit à Amiens avec le Roi. Cette Princeſſe de

ſon

I. Relat ſon côté ayant cru que par le retour des Filles ici, la congregation d'hommes qu'elle croit être fort grande, ſe diſſiperoit, témoigna à ladite Mere qu'elle conſentoit volontiers à ce retour. M. l'Archevêque de Paris avoit autrefois toujours refuſé à la Mere Abbeſſe de laiſſer venir ici dix ou douze Filles, pour y conſerver par leur preſence le ſpirituel & le temporel, & ces refus ſi ſouvent réiterés donnerent lieu à lui demander ſeulement par une Requête, qu'il leur permît d'en faire venir ici pour eſſayer & pour un tems. Mais Dieu permit qu'il ſe trouva alors ſi changé ſur ce point, qu'il déclara qu'il vouloit que le retour ſe fît pour toujours, & ſigna la Requête avec grande affection. Ce qui fit voir que cette affaire ſpirituelle étoit dans l'ordre de Dieu.

Enſuite de quoi la Mere Abbeſſe vint deux fois ici avec Madame de Saint-Ange, M. Singlin, ma mere, la Sœur Angelique de S. Jean ma couſine, & la Sœur Catherine de S. Paul Goulas, qui eſt âgée de ſoixante & deux ans & qui a demeuré ici depuis l'âge de dix ans. On travailla enſuite pour reparer tout. En même tems on penſa à faire venir M. Arnauld & mon frere de Saci au bâtiment des Granges avec nous.

[Le 13. Mai de l'année ſuivante (1648.) la Mere Angelique s'en vint ici avec quelques Religieuſes, & elle ne travailla pas moins à retablir cette Maiſon pour l'interieur que pour l'exterieur. Enſuite arriverent les guerres de Paris. *]

XIX. Diverſes re- En 1651. dans l'Octave de S. Jean Baptiſte,

* Voyez ci-devant la XII. Relation.

tiſte, la Mere Angelique me dit au Parloir : I. RELAT. marques ſur le caractere de la M. Ang.
„ Ma devotion eſt de demander à Dieu
„ qu'il lui plaiſe de me regarder de l'un de
„ ces trois regards, dont il regarda le petit
„ S. Jean dans le peché originel lorſqu'il
„ étoit encore dans le ſein de ſa mere, S.
„ Pierre dans ſon renoncement, & S. Paul
„ dans ſes violences & ſes menaces contre
„ l'Egliſe. Que ſes regards étoient efficaces, & qu'ils ſont doux ! "

M. de Beauvais d'Anjou étant malade au lit de la goute, je la priai par Lettre de lui écrire pour le conſoler dans ſes douleurs, & ſe rejouir avec lui de ce qu'il s'occupoit à traduire les Vies des Saints. Dès le lendemain elle le fit, & l'étant allée voir au Parloir, elle me dit qu'elle lui avoit écrit. Mais ſe mettant à rire, elle ajouta que c'étoit une choſe bien ridicule qu'une Fille écrivît à un Prêtre ; mais que puiſque nous le voulions, il falloit qu'elle le fît.

Madame d'Aumont l'ayant amenée ici quelque tems après ſa derniere Election du mois de Decembre (1651.) me dit : „ Je
„ vous aſſure, Monſieur, que je m'accommode mieux de la Mere Agnès : notre
„ Mere eſt trop forte pour moi. Ce qu'elle dit quelquefois dans l'ardeur de l'eſprit
„ de Dieu qui l'anime, m'effraie & m'étonne tellement que j'en ſuis toute abbatue.
„ Il n'y a que huit jours que Madame de
„ Belizi, fille de M. Angran Receveur des
„ Conſignations & veuve d'un Conſeiller
„ du Grand Conſeil, ayant amené à Port-
„ Royal ſa petite-fille & ſa petite-niece,
„ fille de M. Bertaut ſon beau-frere, on fit

„ en-

I. Relat. „ entrer ces deux enfans. La Mere ayant „ vu la petite Bertaut âgée de ſix ans, fort „ brave & toute friſée & bouclée, elle lui „ parla ſi fortement ſur ce que ſes parens la „ paroient comme une petite payenne, qu'au „ lieu de lui apprendre la modeſtie chretien- „ ne ils lui apprenoient la vanité des mon- „ daines, & qu'ils contribuoient à lui faire „ perdre bientôt la grace de ſon innocence „ & de ſon baptême; que cette petite Fille „ qui a de l'eſprit, en fut ſi effrayée qu'el- „ le pleura tout le tems qu'elle fut au de- „ dans."

XX. Sa conduite & ſes ſentimens par rapport à la Confeſſion & à la Communion.

Sur ce qu'une Demoiſelle qui étoit entrée dans Port-Royal, & qui avoit fait une Confeſſion generale & s'étoit miſe en penitence, avoit trouvé mauvais qu'un jeune Gentilhomme qui avoit quitté le monde avec elle & s'étoit donné à la penitence en même tems qu'elle, avoit été reconcilié & avoit communié huit jours avant elle; la Mere Angelique jugea que la converſion de cette Fille étoit imparfaite, temoignant à M. Arnauld ſon frere que c'eſt un très mauvais ſigne pour des penitens lorſqu'ils preſſent qu'on les faſſe communier & qu'ils ne s'en remettent pas abſolument au jugement de leur Confeſſeur. „ Si Notre Seigneur, lui „ dit-elle, ne nous avoit point donné ſon „ corps, qui s'aviſeroit de lui demander une „ grace & une faveur ſi prodigieuſe & ſi „ incroyable? Il nous l'a donné, mais il en „ a mis la diſpenſation entre les mains de „ ſes Prêtres. Nous nous en ſommes rendus „ indignes par nos pechés, & nous ſom- „ mes ſi preſomptueux que de ne pas atten-

„ dre

„ dre avec humilité & en paix que ſes Mi- I. RELAT.
„ niſtres nous appellent à la participation de
„ ces myſteres celeſtes. Nous les voulons
„ prevenir & leur ôter l'uſage de l'autorité
„ qu'ils ont ſur nous. C'eſt une audace in-
„ ſupportable & qui marque que l'eſprit eſt
„ peu touché de l'amour de Dieu & du
„ reſſentiment de ſes fautes."

Ma Sœur Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte) m'a dit qu'elle avoit remarqué que lorſque la Mere avoit été longtems au Parloir, d'ordinaire elle ne communioit point le lendemain, voulant que le recueillement & le ſilence precedât ſes Communions: tant elle portoit de reverence à ce Sacrement auguſte.

Un jour la Mere Angelique dit à mon frere de Saci qu'elle avoit écrit à M. N. ſur ſon attachement au monde: „Je m'étonne comment ſacrifiant tous les jours le „ corps du Fils de Dieu, vous ne ſacrifiez „ point votre cœur en même tems."

XXI. Ses diſpoſitions ſur l'affaire du P. Briſacier.

Au mois de Janvier 1652. étant arrivée ici peu après la Cenſure de M. l'Archevêque de Paris contre le Livre du Pere Briſacier, elle me dit qu'elle avoit fait beaucoup prier ſes Filles, mais ſans leur rien dire de l'affaire; qu'elle ne leur en avoit parlé que depuis la Cenſure en une Conference, où elle les exhorta à s'humilier de ce que M. de Paris les avoit juſtifiées. Elle me dit la même choſe, nous voulant tous porter à laiſſer là cette affaire: tant elle avoit peur que ſi on nous juſtifioit tous, nous ne devinſſions moins humbles, & perdiſſions le prix de l'humiliation & de la ſouffrance qui vient des diffamations & des

I. RELAT. des calomnies. Elle étoit neanmoins horriblement ennemie de ces impoſtures, étant la plus ſincere perſonne du monde; & dans ſa Lettre à M. Arnauld ſon frere & ſon Confeſſeur, dont on a imprimé un extrait, elle les appelle *execrables*: tant ce qui bleſſoit la verité, qui eſt Dieu même, la touchoit ſenſiblement, quoiqu'au reſte elle aimât à être deshonorée & couverte d'opprobres & de honte. Elle fut fâchée de voir ſa Lettre à M. de Paris imprimée dans la *Defenſe de la Cenſure*. Mais elle dit à M. Arnauld en riant: „ Ce qui me conſole c'eſt que ſi on „ la trouve mal faite, on me l'attribuera, „ & ſi on la trouve bien, on ne me l'attribuera pas."

Ci-devant p. 102.

XXII. Son amour pour la pauvreté.

Le Vendredi 9. Fevrier 1652. j'entrai dans le Monaſtere avec M. Arnauld & M. le Duc de Luines pour montrer à Blanvin Maître maſſon de Paris & à un charpentier ce que M. le Duc de Luines deſiroit de faire bâtir dans le dortoir & dans l'Egliſe, touchant des cellules en l'un & un plancher en l'autre. On prit enſuite les meſures pour hauſſer le dortoir de douze pieds. Quand on dit à la Mere Angelique qu'on feroit en bas ſix grandes chambres & au deſſus quarante deux cellules, elle dit: „ Cela vaut un „ Empire. Nos Sœurs de Paris ſeront bien „ aiſes alors de venir ici, le ſeul defaut de „ cellules les faiſant demeurer & les attachant au Monaſtere de Paris. Mais il „ faut bâtir ces cellules avec ſimplicité, ſans „ aucun embelliſſement. Pour moi je ſuis „ ravie quand je puis faire qu'il y ait quelque difformité dans les nouveaux ajuſte-

„ mens

„ mens que nous ſommes obligées de faire. I. RELAT.
„ Cela reſſent l'eſprit de pauvreté de notre
„ Pere S. Bernard."

Elle parla enſuite de la Princeſſe Marie-Louiſe de Mantoue, Reine de Pologne. Elle nous dit en preſence de M. le Duc de Luines: „ Les Grands & les riches du mon-
„ de ſouvent ne ſont pas dignes de faire
„ quelque œuvre de pieté pour le ſervice de
„ Dieu. Et ſur cela il faut que je vous di-
„ ſe, que la Reine de Pologne nous decla-
„ ra en pleine Communauté dans notre Mo-
„ naſtere de Paris, où elle ſe retiroit ſou-
„ vent, que lorſqu'elle ſeroit en Pologne,
„ elle nous envoyeroit dix mille écus pour
„ achever notre cloître de Paris. M. Sin-
„ glin l'ayant ſu, lui dit qu'elle ne devoit
„ point s'engager ainſi d'honneur à faire des
„ charités à ſix cens lieues d'elle, & que
„ c'étoit en Pologne qu'elle les devoit faire.
„ A quoi elle repondit qu'elle ſatisferoit à
„ l'un & à l'autre. Or depuis cinq ou ſix
„ ans qu'elle eſt là, elle a oublié ces dix
„ mille écus, & j'aurois cru offenſer Dieu
„ de l'en avoir fait ſouvenir par les Lettres
„ que je lui ai écrites en reponſe des ſien-
„ nes, qui ſont toujours très affectionnées
„ & très obligeantes. Mais il y a trois ou
„ quatre mois que deſirant faire bâtir des
„ cellules dans le dortoir, & ne ſachant
„ où prendre de l'argent, je reçus d'elle une
„ Lettre, par laquelle elle me mandoit qu'el-
„ le vouloit participer à cette œuvre de
„ charité. Ces offres me tenterent un peu.
„ Mais parce que je les rejettai dans mon
„ eſprit, & que je ne pouvois me reſou-

„ dre

I. Relat. „ dre à lui en écrire, je crus devoir con-
„ ſulter ſur ce point M. de S. Cyran d'au-
* M. de Barcos. „ jourd'hui *, qui me repondit: qu'il avoit
„ ſu certaines actions de liberalité humai-
„ ne & mondaine que cette Reine avoit fai-
„ tes depuis peu à Paris, qu'il ne la jugeoit
„ pas digne de contribuer à une œuvre pu-
„ rement de Dieu, & que tout ce qu'on
„ pourroit faire en conſcience ſeroit d'ac-
„ cepter un don qu'elle feroit d'elle-même,
„ ſans qu'on lui en eût écrit en façon quel-
„ conque. †

„ Cette reponſe de M. de S. Cyran qui
„ étoit conforme à mon ſentiment, me ra-
„ vit & me fit benir Dieu de ce qu'il nous
„ éclairoit de la lumiere de ſa verité par les
„ ſages conſeils de ſes ſerviteurs. Et auſſi-
„ tôt je conſiderai en moi-même combien
„ j'euſſe fait une grande faute, ſi j'euſſe
„ mandé à cette Reine, que ſi elle avoit
„ devotion de participer à notre établiſſe-
„ ment en ce lieu, l'occaſion en étoit tou-
„ te preſente par le beſoin & la neceſſité
„ que nous avions de bâtir des cellules pour
„ les Sœurs. Car comme elle s'étoit deja
„ engagée d'honneur à le faire, elle l'eût
„ fait par ce principe de l'honneur du mon-
„ de, & ainſi ç'eût été le diable & non
„ Dieu qui nous eût donné cet argent.
„ Et combien eſt-ce une choſe miſerable
„ & horrible d'en recevoir d'une ſi mauvai-
„ ſe main! Il faut être fort reſervé à l'égard
„ des Grands & des riches du monde. Il
„ faut

† Il ſera parlé ci-après des charités & des bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe, n. 36.

„ faut bien examiner toutes choſes dans ces I. RELAT.
„ rencontres.

„ On voit dans la Vie de la Mere de Blo-
„ nai * qu'un homme riche avoit fait vœu
„ de lui donner dix mille écus pour bâtir
„ leur Egliſe. J'ai ſu que cet homme étoit
„ M. d'Emeri. Si cette bonne & ſainte
„ Mere avoit été inſtruite de la verité chre-
„ tienne, & qu'elle eût ſu la vie de ce Sur-
„ intendant, peut-être qu'elle n'auroit pas
„ cru que Dieu lui envoyoit ces dix mille
„ écus, & elle les lui eût renvoyés comme
„ j'aurois fait, s'il nous les eût voulu don-
„ ner quand nous bâtiſſions notre Monaſte-
„ re. Car l'argent qui vient d'un hom-
„ me qui n'eſt pas à Dieu, & peut-être du
„ ſang du peuple, doit être rejetté comme
„ une abomination par des ſervantes de Dieu;
„ & Dieu fit une grande grace à la Mere de
„ Blonai de ne permettre pas que cet hom-
„ me lui envoyât les dix mille écus. Il ne
„ meritoit pas de contribuer ſi notablement
„ à une ſi bonne œuvre. Le payſan aux
„ dix quart d'écus le meritoit mieux que lui,
„ auſſi bien que les ſept Gentilshommes
„ étrangers qu'elle avoit reçus ſi charitable-
„ ment à Blonai, leſquels lui apparurent en
„ ſonge, & la prierent de permettre qu'ils
„ priſſent part à ſon bâtiment en échange
„ de la charité qu'elle leur avoit faite autre-
„ fois."

Et comme je lui parlois encore de la Vie de la Mere de Blonai qu'elle nous avoit donnée pour lire dans la ſalle, elle dit: „ J'ai

„été

* L'une des premieres Religieuſes de la Viſitation.

I. Relat. „ été très édifiée de cette Vie, & j'ai eu „ même penſée d'en écrire à M. de Sales „ qui l'a faite, & de lui mander que je „ n'avois point encore vu l'eſprit de feu M. „ de Genève ſi bien repreſenté que dans „ cette Vie, laquelle même m'a plus édi- „ fiée que celle de Madame de Chantal. Je „ lui dis que je l'y exhortois, & que lui & „ toute la Maiſon d'Anneci s'en rejoui- „ roient."

Elle ajouta, en parlant toujours de la Mere de Blonai: „ J'ai ouï fort parler d'el- „ le, & la Mere de Chantal l'eſtimoit & „ l'aimoit uniquement. Après la mort de „ cette Mere, je fus conſultée par celles de „ ſon Ordre, qui me connoiſſoient tou- „ chant la propoſition d'un Viſiteur Gene- „ ral, & ſur le chant. Ayant moi-même „ conſulté M. de S. Cyran, je repondis en „ ſuivant ſon avis, qu'il falloit ſuivre l'eſ- „ prit du Bienheureux, qui étoit celui de „ l'Ordre, & ainſi conſerver & laiſſer tous „ les Monaſteres ſous l'autorité de Meſſeig- „ neurs les Prelats, comme les abſolus Su- „ perieurs : que c'étoit l'ancien ordre de „ l'Egliſe & celui de leur Inſtitut; qu'elles „ feroient mal de le quitter, & que j'étois „ aſſurée que la Mere de Chantal n'en au- „ roit point été d'avis : qu'elles devoient „ bien ſe garder de rien changer, ſi elles „ vouloient être veritables Filles de leur „ ſaint Fondateur, & de leur ſainte Fon- „ datrice. Je crois que mes Lettres ont été „ envoyées à Anneci."

Je lui demandai enſuite ce qu'elle penſoit des ſept voyageurs dont il étoit parlé dans la Vie

Vie de la Mere de Blonai. Sur cela elle me dit : „ Je crois comme une choſe qui me pa- „ roît certaine, que c'étoit les ſept Anges „ qui aſſiſtent devant le thrône de Dieu, & „ qui lui avoient dit ces ſept paroles que l'An- „ ge dit aux ſept Egliſes de l'Apocalypſe, „ leſquelles elle ne ſavoit point auparavant. „ Dieu la voulut recompenſer de ſa charité „ en les lui envoyant, & en faiſant paroître „ la peſte ſur le corps de l'un d'eux. Cette „ ame étoit digne de cette faveur. Et quoi- „ que ce ſonge où il lui apparut, fût un ſon- „ ge & une viſion, & que je ſois l'une des „ perſonnes du monde qui ait le plus d'éloi- „ gnement de ces voies extraordinaires ; ne- „ anmoins en ayant ſu trois en ma vie, qui „ ſont arrivées à trois de mes Sœurs, & „ qu'elles m'ont dites deux jours après, & „ long-tems auparavant que ces viſions aient „ été accomplies, ſans que jamais elles en aient „ eu de pareilles depuis, j'ai conclu que com- „ me il y a une infinité de viſions fauſſes, „ & que cette voie eſt ſouvent dangereuſe, „ il y en peut avoir de très veritables. Et „ j'aurois autant de ſcrupule de ne les pas „ croire, quand elles ſont atteſtées par des „ perſonnes auſſi pieuſes & auſſi ſinceres „ qu'eſt ce bon Evêque de Genêve & la „ Mere de Blonai, comme je ferois con- „ ſcience d'en croire d'autres, qui ſont de „ pures imaginations, auxquelles l'eſprit de „ Dieu n'a aucune part."

I. RELAT.

XXIII. Viſions qu'eurent trois des ſœurs de la M. Angelique.

Je lui dis ſur ce ſujet que c'étoit-là mon ſentiment, & que j'avois remarqué dans l'antiquité Eccleſiaſtique que Dieu avoit revelé diverſes choſes en ſonges & en viſions

I. Relat. aux Saints & aux Saintes, & que les Peres de l'Egliſe qui ont été les plus graves & les plus ſages hommes du monde, ont rendu temoignage à la verité de ces apparitions prophetiques, comme à des graces venues du ciel; & lui ayant demandé quelles étoient ces trois viſions que ſes trois Sœurs avoient eues, elle me dit.

„ Ma Sœur Anne-Eugenie m'a dit vingt „ fois, & me l'a écrit même de ſa propre „ main, que lorſqu'elle étoit au logis de „ feu mon pere, prête à marier & âgée de „ vingt-deux ans, elle eut quelques mou- „ vemens de penſer à ſe retirer du monde, „ & à renoncer au mariage dont on lui „ avoit parlé; & que s'en étant allée à S. „ Merri avec feue ma mere dans notre Cha- „ pelle de S. Laurent, lorſqu'elle entendoit „ la Meſſe & prioit Dieu, elle ſe ſentit „ tout d'un coup tranſportée en eſprit hors „ d'elle-même, & amenée en la preſence „ de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, devant „ lequel s'étant jettée à genoux, il s'appro- „ cha d'elle & lui mit une bague dans le „ doigt, en lui inſpirant au même tems un „ ſi violent & ſi ferme deſir d'être Reli- „ gieuſe, que l'ayant dit après au Pere Ar- „ change, ami intime de Madame de Guiſe „ & de feue ma mere, ce bon Pere pour l'é- „ prouver lui dit pluſieurs raiſons vraiſem- „ blables, qui alloient à la detourner de ce „ deſſein & au moins à le differer. Il lui „ parla même en l'air de quelque mariage „ avantageux. Et alors elle lui dit ces mê- „ mes mots, qu'elle m'a dit pluſieurs fois: „ *Mon Pere, je vous declare que quand votre*

„ *M. de*

„ *M. de Guiſe voudroit & pourroit m'épou-* I. RELAT.
„ *ſer, quoique je ne ſois qu'une petite De-*
„ *moiſelle, je ne voudrois point de lui. Il*
„ *faut que je ſois mariée à un plus grand*
„ *Seigneur.* Le Pere Archange la voyant
„ ſi ferme l'exhorta à executer ſon deſſein
„ comme elle fit. Et toute la ſuite de ſa
„ vie qui a été très ſainte, a repondu à
„ cette vocation toute divine & toute mi-
„ raculeuſe; car c'étoit vraiment une Sain-
„ te. Et je puis vous dire qu'autant que
„ j'en puis juger les dernieres deux années
„ de ſa vie, il paroiſſoit viſiblement que
„ la grace avoit comme detruit en elle le
„ reſte des mouvemens de la nature, &
„ avoit fait regner abſolument l'eſprit de
„ Dieu dans ſon ame. Je ne vous dis
„ cela qu'à cauſe de la connoiſſance très
„ particuliere que j'ai eue du fonds de ſon
„ cœur, & de ſes inclinations naturelles. "

Après qu'elle m'eût dit cette premiere hiſtoire, je la priai de me dire les deux autres, & elle pourſuivit de cette ſorte.

„ Quand j'allai à Maubuiſſon pour y éta-
„ blir la reforme en 1618. je paſſai par Pa-
„ ris & allai loger chez mon pere. J'y
„ trouvai ma petite Sœur Madelon qui é-
„ toit mondaine, & qui faiſoit la belle,
„ comme elle l'étoit auſſi. Auſſitôt que je
„ la vis j'en fus affligée, & lui dis: *Qu'eſt-*
„ *ce, ma petite Sœur Madelon, ne voulez-*
„ *vous point être Religieuſe, & venir de-*
„ *meurer avec nous?* A quoi elle me re-
„ pondit hardiment: Non, ma Sœur, je
„ n'en ai pas la moindre envie. *Eh! que*
„ *voulez vous donc devenir, mon Enfant?*

I. Relat. „ Ma ſœur, j'ai envie d'être mariée. A quoi
„ je lui repondis: *Et qu'eſt-ce qui vous fait*
„ *deſirer le mariage?* Rien autre choſe,
„ me dit-elle, que l'affection que j'ai pour les
„ petits enfans. Je les aime de tout mon
„ cœur. Je ne puis me laſſer de baiſer &
„ de tenir mes petits neveux: & c'eſt ce
„ qui me donne envie d'en avoir. Il eſt vrai
„ que cette ſimplicité d'une petite fille de
„ dix ans qui ne ſavoit ce que c'étoit que
„ la virginité & le mariage, & qui temoig-
„ noit ſeulement avoir envie d'être mere
„ de petits enfans, me fit rire un peu d'a-
„ bord; mais enſuite je ſentis de la douleur
„ de la voir ſi mondaine & ſi éloignée de
„ ſe donner à Dieu.

„ Je partis donc avec mes Sœurs, pour
„ Maubuiſſon; & feue ma Mere qui me
„ conduiſoit, amena avec elle une fille qui
„ ſervoit ma petite ſœur & qui vouloit être
„ Religieuſe. Cette Fille ne m'ayant de-
„ couvert ſon deſſein que lorſque je fus ar-
„ rivée à Maubuiſſon, je lui dis que je ne
„ pouvois la recevoir ſitôt, les places va-
„ cantes ayant été retenues par d'autres Fil-
„ les, mais que je lui conſeillois d'attendre,
„ & cependant de parler de Dieu à ma pe-
„ tite Sœur Madelon, & de bien prier pour
„ elle, afin qu'il lui fît la grace de la con-
„ vertir, & que ſi Dieu ſe ſervoit d'elle
„ pour cet effet que je deſirois beaucoup,
„ je lui promettois de la recevoir, non à
„ Maubuiſſon où les places étoient priſes,
„ mais à Port-Royal qui étoit tout refor-
„ mé, & où elle ſeroit beaucoup mieux que
„ de reſter dans l'Abbaye de Maubuiſſon.

„ Cet-

» Cette fille bien contente de la propoſi- I. RELAT.
» tion que je lui faiſois, me dit qu'elle prie-
» roit Dieu pour ma petite ſœur autant
» qu'il ſeroit en ſa puiſſance ; & Dieu
» exauça tellement la priere qu'elle faiſoit
» avec tant de ferveur, & le deſir que j'a-
» vois eu de la voir toute à lui, que la
» même nuit qui ſuivit ce diſcours, ma
» petite Sœur Madelon, qui étoit couchée
» dans la chambre de ma mere, (& avoit
» auprès d'elle Catherine qui été depuis
» Madame Barandin qui eſt à Mademoiſelle
» de Longueville,) vit en ſonge une gran-
» de femme fort belle, qu'elle diſoit être
» Sainte Magdeleine ſa patrone, qui étoit
» dans un deſert, & qui l'appellant, lui dit :
» *Venez, ma Fille, venez au deſert avec*
» *moi.* Et enſuite elle fut ſaiſie d'un ſi fer-
» me deſir d'être Religieuſe, qu'à l'heure
» même elle appella ſa grande amie Cathe-
» rine & la reveilla, pour lui dire qu'elle
» venoit de former le deſſein de quitter le
» monde, & d'aller paſſer ſa vie au deſert
» de Port-Royal, & qu'elle avoit vu Sain-
» te Magdeleine qui l'y appelloit. Cette
» fille qui étoit ſage, lui repondit qu'elle
» devoit attendre au matin & à ſon reveil,
» pour dire ſon ſonge & achever de dormir
» pendant le reſte de la nuit, ſe mocquant
» en elle-même de ce qu'elle lui diſoit. La
» petite fille lui dit, *Vous ne me croyez donc*
» *pas, mais cela ſera.* Et dès le matin,
» elle raconta ce ſonge à mon pere qui s'en
» joua, & enſuite à ma ſœur Catherine de
» S. Jean votre mere, qui n'y ajouta gue-
» res plus de foi.

I. Relat. „ Cependant ma mere étant revenue de
„ Maubuiſſon, ma ſœur Catherine qui l'al-
„ la recevoir comme elle entroit au logis,
„ lui dit qu'elle avoit à lui dire une nouvel-
„ le bien fraîche, qui étoit que ſa ſœur
„ Madelon diſoit depuis la nuit ſeulement
„ qu'elle vouloit être Religieuſe, & aſſu-
„ roit tellement qu'elle la ſeroit qu'elle n'en
„ pouvoit douter. Ma mere crut davanta-
„ ge à ce diſcours que ma ſœur; & après
„ avoir vu la petite fille le dire & le redire
„ toujours, elle la vit depuis executer
„ heureuſement ce qu'elle avoit vu en ſon-
„ ge, & obtenir encore par la ferveur de
„ ſes prieres la vocation de ſa couſine Anne
„ (de S. Paul) Arnauld qu'elle aimoit comme
„ elle-même, & à qui elle avoit promis dès
„ lors de prier toujours pour elle juſqu'à ce
Tom. I. pp. 518. & ſuiv. „ qu'elle vînt être Religieuſe à Port-Ro-
„ yal, ainſi que vous avez vu qu'elle a fait
„ depuis. Or quand je conſidere l'oppoſi-
„ tion que j'avois vue dans l'eſprit de ma
„ ſœur pour la vie religieuſe en paſſant par
„ Paris, & ſon changement ſi ſubit arrivé
„ la nuit ſuivante, lorſque je gemiſſois de-
„ vant Dieu & venois de parler à la fille
„ qui la ſervoit, je ne puis douter que ce
„ ne ſoit une operation de Dieu, qui ſeul
„ peut changer tout le cœur d'une fille en
„ un moment, & la tenir ainſi qu'il a fait
„ depuis dans une reſolution ferme, & qui
„ n'a jamais branlé, d'embraſſer la vie re-
„ ligieuſe pour le reſte de ſes jours, comme
„ elle a fait.

„ La troiſieme viſion que je ne tiens pas
„ moins venue de Dieu, qui ſeul connoît

„ l'ave-

„ l'avenir, & le peut reveler à ſes ſerviteurs I. RELAT.
„ ou à ſes ſervantes, eſt une qu'eut ma Sœur
„ Catherine de S. Jean votre mere, lorſ-
„ qu'elle s'en fut allée au Tard de Dijon,
„ pour y conduire la Mere Agnès & mes
„ autres Sœurs. Nous étions alors en pei-
„ ne de l'Inſtitut du S. Sacrement, que
„ nous étions prêtes d'embraſſer. Mais nous
„ deliberions s'il étoit plus expedient de le
„ prendre à Port-Royal ſans aucun nouvel
„ établiſſement. Ma Sœur Catherine ne
„ nous croyoit pas aſſez bonnes à Port-
„ Royal pour un nouvel Inſtitut, & auſſi
„ ſaint qu'étoit celui-là ; & neanmoins
„ elle n'étoit point d'avis d'un nouveau
„ Monaſtere, craignant la ſeparation. Les
„ autres étoient d'avis d'une nouvelle Mai-
„ ſon, & c'étoit la penſée de celui * qui
„ preſſoit davantage l'Inſtitut. Ma Sœur
„ Catherine nous ayant laiſſées dans ce dou-
„ te, & priant Dieu dans l'Egliſe du Tard
„ de Dijon, s'imagina voir devant elle les
„ Religieuſes de Port-Royal de Paris dans
„ le vieux Avant-Chœur, avant que la nou-
„ velle Egliſe fut bâtie, & vit qu'elles quit-
„ toient leurs ſcapulaires noirs, & qu'on
„ leur en mettoit de blancs avec une croix
„ rouge ſur l'eſtomach. Cette vûe lui fit
„ croire qu'on vouloit faire les Filles de
„ Port-Royal, Filles du S. Sacrement. Elle
„ dit à une perſonne qu'elle voyoit preſen-
„ te devant elle : *Sont-elles aſſez bonnes pour*
„ *fonder un nouvel Inſtitut qui demande tant*
„ *de pureté.* A quoi on lui repondit : *El-*
„ *les s'amenderont.* Et lui ayant demandé

* M. Zamet Evêque de Langres.

I. Relat. „ ce que deviendroit une Dame de ſa con-
„ noiſſance qui étoit à Port-Royal *, &
„ ſi elle embraſſeroit cet Inſtitut, elle lui
„ repondit : *Cette Dame changera, & ne*
„ *demeurera pas comme elle eſt.*

„ Or ce qui me toucha le plus, fut que
„ dès le lendemain, ou deux jours après,
„ ma Sœur Catherine m'écrivit ce qu'elle
„ avoit vu lorſqu'elle prioit Dieu, avec tou-
„ tes les circonſtances que je viens de dire.
„ Et ce qui arriva enſuite detruiſoit alors,
„ ce ſembloit, toute la verité de cette vi-
„ ſion. Car les Filles de Port-Royal ne
„ changerent point leurs ſcapulaires noirs,
„ & on établit la Maiſon du S. Sacrement,
„ ce qu'elle avoit toujours apprehendé ; &
„ cette Dame ne changea point durant ſix
„ ans, étant toujours demeurée à Port-Ro-
„ yal. Mais M. l'Archevêque de Paris
„ ayant agréé en 1638. qu'on vendît la Mai-
„ ſon du S. Sacrement, & que toutes les
„ Filles revinſſent à Port-Royal, il ordon-
„ na depuis (en 1647.) qu'elles embraſſe-
„ roient toutes cet Inſtitut. Mais on deli-
„ bera ſi on changeroit de ſcapulaire, & ſi
„ on prendroit celui qu'avoient eu les Sœurs
„ quand elles étoient au S. Sacrement. J'é-
„ tois d'avis de n'en point changer : & feue
„ ma Sœur Anne-Eugenie étoit d'avis con-
„ traire.

„ Pendant cette irreſolution, il arriva
„ qu'en cherchant des hardes, on ouvrit
„ un petit coffre qui étoit venu du S. Sa-
„ crement, & qui n'avoit point été ouvert
„ depuis huit ou neuf ans. Ce petit cof-

„ fre

* Madame de Pontcarré.

„ fre étoit plein de ſcapulaires blancs avec I. Relat.
„ la croix rouge que les Sœurs du S. Sa-
„ crement y avoient mis après leur retour
„ à Port-Royal. Auſſitôt on le porta à ma
„ Sœur Anne-Eugenie, qui étoit Maîtreſ-
„ ſe des petites filles, & qui les ayant tirés,
„ me les apporta & me dit que Dieu deci-
„ doit leur difficulté par cet effet de ſa pro-
„ vidence, & qu'ayant permis que ce petit
„ coffre fermé depuis neuf ans eût été ou-
„ vert par hazard, & ſans que perſonne
„ penſât à ce qui étoit dedans, il leur en-
„ voyoit ces ſcapulaires pour s'en ſervir,
„ & prendre auſſi bien l'habit que la regle
„ de cet Inſtitut. Elle me dit cela d'une
„ maniere ſi perſuaſive qu'elle me fit con-
„ deſcendre à ce qu'elle me diſoit. Et la
„ reſolution étant formée de prendre cet
„ habit, la ceremonie s'en fit en Octobre
„ 1647. par M. l'Official : M. Bignon
„ l'Avocat general étoit preſent. Chacune Tom. I. p.
„ des Filles vint recevoir ce nouveau ſca- 248.
„ pulaire de la main de M. l'Official dans
„ l'ancien Chœur, & s'en alloit pour le
„ mettre dans l'Avant-Chœur : ce qui ar-
„ riva l'année de devant que la nouvelle
„ égliſe fût bâtie. Ainſi la viſion de ma
„ Sœur Catherine de S. Jean ſe trouva en-
„ tierement accomplie. la Dame étant ſor-
„ tie de notre Maiſon dès 1638. & toutes
„ les Sœurs de Port-Royal ayant pris cet
„ habit dans le même Avant-Chœur qu'elle
„ avoit vu."

J'ai écrit ceci dès l'après-dinée même, où la Mere me dit tout ce que deſſus.

XXIV. Humilité de la M. Angel.

Au mois de Mai ſuivant (de cette année 1652.)

I. Relat. 1652.) la Mere Angelique Abbeſſe ramena ſes Religieuſes à Paris à cauſe des guerres, & en retira dans la Maiſon un grand nombre d'étrangeres comme de Gif, &c. La veille de l'Exaltation de Sainte Croix une Religieuſe Converſe de Gif étant entrée dans le Confeſſionnal pour faire un renouvellement, la Mere Abbeſſe vint auſſitôt pour ſe confeſſer accompagnée de la Mere de S. Maur de Chiverni de Gif, & de Madame de Saint Ange. Cette Converſe étant plus de demie heure à ſe confeſſer, la Mere de S. Maur qui étoit impatiente de ce que la Mere attendoit long-tems, lui dit qu'aſſurément cette Fille avoit achevé ſa Confeſſion, & parloit de diverſes choſes à M. Singlin: qu'elle n'étoit jamais plus d'un quart d'heure à ſe confeſſer. Mais la Mere lui defendit de l'aller appeller. Au bout de trois quarts d'heure elle ſe leva pour le même effet; mais la Mere l'empêcha encore, & cette bonne Fille lui demandant pourquoi elle vouloit attendre ſi long-tems, elle lui repondit: „ Ma „ Sœur, le moment auquel Dieu a reſolu de „ me pardonner mes pechés, après que je „ les aurai confeſſés, n'eſt pas encore venu „ & je l'attends."

Un jour que je lui voulois parler de quelque promptitude & indiſcretion qui m'étoit arrivée, elle me dit: „ Je ſuis vraiment tel„ le que vous vous depeignez. C'eſt une „ choſe étrange que j'ai en moi ſeule tous „ les defauts naturels que je vois dans mes „ plus proches parens.

Elle me dit dans une autre occaſion: „ Lorſque j'ai propoſé des choſes que j'eſti-

„ me

„ me utiles & raiſonnables & qu'on s'y op- I. RELAT.
„ poſe, je cede : mais je ne change pas d'a-
„ vis pour cela. Et ſi j'en change, comme
„ je puis ſouvent me tromper, je l'avoue
„ tout franchement ; mais quand je ne le
„ temoigne pas, c'eſt parce que mon ſen-
„ timent demeure toujours le même, &
„ que je me rends à l'autorité & à la vo-
„ lonté d'autrui, parce que je dois m'hu-
„ milier, & non à la raiſon que quelque-
„ fois je ne comprens pas ou n'approuve
„ pas."

J'admirai un jour ſon humilité au ſujet de Madame de Bernieres dont elle me fit de grandes louanges, & qui avoit paſſé huit jours au dedans avec elle. Car elle me dit : „ Certainement elle nous édifie extrême-
„ ment, & nous ſert beaucoup principale-
„ ment à moi ; car comme nous ſommes obli-
„ gées à édifier notre prochain & à lui donner
„ bon exemple, ſa preſence fait que je n'oſe
„ pas broncher devant elle, & que je ſuis
„ plus ſage qu'en ſon abſence."

Elle dit une fois à mon frere de Saci : qu'il n'y avoit que la verité pure qui la conſolât, & que dans ſes apprehenſions de la mort & du jugement M. Singlin, qu'elle diſoit d'ailleurs être très éloigné de toute flatterie, lui ayant dit quelque choſe qui en approchoit, elle en fut troublée & non conſolée. Mais comme il lui dit à la fin, que nous avions tous merité l'enfer, que quand Dieu nous y condamneroit, il ne nous feroit point d'injuſtice, mais que nous devions eſperer qu'il nous feroit miſericorde, & nous ſoumettre à ſa volonté, cela la combla de

J. Relat. conſolation ; ces ſeules verités fortes lui étant douces, & les paroles douces lui étant ameres.

XXV. Combien ſes prieres étoient puiſſantes?

Le dernier de Decembre 1652. étant à Port-Royal de Paris, M. Iſſali Avocat au Parlement, qui demeuroit chez M. Bignon Avocat general me vint voir, & me dit qu'il avoit dit en ſortant du logis à M. Bignon, qui s'en alloit au Palais où le Roi alloit tenir ſon Lit de juſtice: „ Vous vous „ en allez au Palais, & moi à Sainte Gene„ vieve pour prier Dieu pour vous, afin „ qu'il vous fortifie par ſon eſprit." Sur quoi la Mere Angelique Abbeſſe m'ayant appellé au Parloir où étoit auſſi la Mere Agnès ſa ſœur, je lui dis qu'il falloit recommander à Dieu M. Bignon, & qu'à l'heure que nous parlions, qui étoit dix heures, il étoit obligé de parler au Roi ſelon la verité & la juſtice: ce qui pourroit irriter la Cour contre lui. Elle ſe mit auſſitôt à genoux avec la Mere Agnès, & elles firent toutes deux une fervente priere. Je le vins dire enſuite à M. Iſſali qui m'attendoit. Il m'écrivit deux jours après le ſuccès de cette action & un abregé de la Harangue, & finit par ces mots: „ Jai dit à M. Bignon qu'incontinent „ après que la Mere Abbeſſe de Port-Royal „ & la Mere Agnès avoient ſu le peril où „ il étoit, elles s'étoient miſes à genoux en „ prieres; & il me dit & me repeta hier plus „ de dix fois qu'il attribuoit à leurs ſaintes „ prieres la force que Dieu lui avoit don„ née, & qu'il s'étoit viſiblement ſenti for„ tifié après les deux premieres paroles qu'il „ avoit prononcées, étant auparavant ſi fort

„ ab-

„ abbatu, qu'il deliberoit lors de la lecture I. RELAT.
„ des Edits, de ne dire que trois mots, &
„ de conclurre ſans autre diſcours. La Me-
„ re Angelique m'écrivit le 3. Janvier 1653.
Si d'avanture perſonne ne vous a écrit de M. Bignon, je vous donne avis que Dieu par ſa bonté l'a tellement aſſiſté, qu'il a ravi tout le monde & même la Cour. Il en faut remercier Dieu.

XXVI. Mort de ſa ſœur Anne Eugenie.

Le 2. Janvier 1653. elle m'écrivit: „ Je
„ loue Dieu que vous ſoyez arrivé heureu-
„ ſement, (nous étions partis de Paris le dernier jour de l'année pour venir ici à Port-Royal des Champs avec M. Singlin & M. Arnauld,) „ vous aurez appris hier que ma
„ Sœur Anne eſt auſſi arrivée par la grace
„ de Dieu à la fin de ſon voyage & com-
„ me je l'eſpere de la bonté de Dieu, à
„ la fin de tous les maux." Et le 4. du même mois elle m'écrivit. „ Vous ne me
„ dites pas un mot de votre bonne tante,
„ qui nous a quittée & qui eſt vraiment la
„ bonne odeur de JESUS en cette Maiſon,
„ laquelle eſt dans la douleur & dans la
„ conſolation tout enſemble. Sa parfaite
„ obéiſſance & charité ont été extraordi-
„ naires."

Quelque tems après (c'étoit en 1654.) elle me dit qu'elle craignoit que nos Sœurs après ſa mort ne la traitaſſent comme les Carmelites traitoient la Mere Magdeleine, c'eſt-à-dire, de Sainte, quoiqu'elles n'en aient aucun ſujet, n'ayant point de viſions, raviſſemens & extaſes, comme la Mere Magdeleine: qu'elle me diſoit cela, parce que nos Sœurs ſans lui en parler avoient fait une

I. Relat. pâte de quelques choſes de ma Sœur Anne Eugenie, comme de ſon ſang, de ſes cheveux, de ſon voile ; & en avoient fait des Medailles, & elle m'en montra une. Je la conſiderai, & lui dis hardiment qu'elle ne ſe mît point en peine de ce qu'elle me diſoit, & que ſes Filles ne feroient point de ces ſottiſes après ſa mort, que nous les en empêcherions bien, qu'elles étoient ſages & retenues, & qu'encore qu'elles euſſent fait ces Medailles ſans lui en parler, je ne les jugeois pas coupables, parce que ma Sœur Anne Eugenie étoit effectivement une Sainte ; que les Carmelites même qui l'avoient connue, & entr'autres la Mere Marguerite Acarie publioient ſa ſainteté : qu'elle devoit donc leur pardonner une affection ſi innocente pour leur Sœur, qu'elle ſavoit elle-même avoir fait des miracles à Port-Royal de Paris & ici ; & qu'elles pourroient ne pas faire pour elle ce qu'elles avoient fait pour cette Fille, parce qu'elle n'étoit pas ſi bonne & ſi ſainte que la Sœur Anne.

Je lui dis cela comme ſerieuſement, & elle le prit de même, en me repondant : „ Helas non, ma pauvre Sœur Anne ! Si „ j'étois comme elle, je leur pardonnerois „ leur exceſſive affection pour moi comme „ pour elle. Mais ce qui me fâche, c'eſt „ qu'elles jugent de moi par des choſes que „ Dieu me fait faire, à cauſe qu'il m'a fait „ Superieure pour les ſanctifier par ma con„ duite, & non pour ma propre ſanctifica„ tion ; car c'eſt en quoi nos Sœurs ſe trom„ pent fort. Elles s'imaginent que toutes „ les actions ſaintes que Dieu fait faire à une

„ Su-

„ Superieure, pour exercer utilement cette charge & ſervir les ames qui lui ſont ſoumiſes, ſont des temoignages infaillibles de ſa ſainteté; cela eſt très-faux. Il a fait faire des miracles & des actions ſaintes, & dire des verités excellentes à des Predicateurs & Superieurs pour le bien des ames élues & choiſies à qui il les envoyoit, & a reprouvé & rejetté ces Predicateurs & Superieurs. Une Abbeſſe peut être plus ſage, & avoir plus de lumiere pour la conduite que toutes ſes Filles, & être la moins ſainte du Monaſtere. C'eſt ce qu'elles ne conſiderent pas. Et cependant ſur quelques actions de conduite qu'elles voyent, qui ſont des effets de la grace de Dieu, & paſſent par une Superieure comme par un canal & un inſtrument, elles ſont prêtes à me canoniſer. C'eſt cette folie & cette indiſcretion que je ne puis ſouffrir. Helas! peut-être que je ſerai comme ceux dont S. Auguſtin a dit: *On les loue où ils ne ſont pas, & on les tourmente où ils ſont.* Cette verité me fait trembler, & ces fauſſes & vaines eſtimes & louanges me font gemir & pleurer." A quoi je lui repondis: Conſolez-vous, ma Mere, conſolez-vous. On ne dira rien de vous après votre mort, qui ne ſoit très veritable. Vous ſavez que nous n'aimons point les fauſſetés dans les Vies des Saints; à plus forte raiſon dans une comme la vôtre. Nos Sœurs ont l'amour de la verité gravé dans le cœur. Elle me repliqua: „ Si on ne les arrête, elles feront cent contes de moi, car elles m'aiment trop. Je

I. RELAT.

„ les

I. Relat. „ les connois, elles ne ſont pas ſages ſur ce „ point."

Une autre fois elle me dit: „Il y a des „ Filles ceans qui ont une exceſſive affe- „ ction pour moi; & quand les autres qui „ ſont plus moderées me diſent franchement „ qu'elles trouvent quelque choſe à redire à „ ce que j'ai ordonné ou fait, les autres „ auſſitôt les prennent à partie & les devo- „ rent. Il y a quelque tems que l'une de „ ces zelées dit à une autre qui me repre- „ noit: *Ah! Ma Sœur, comment dites-vous „ cela, ſavez vous quel a été le mouvement „ de notre Mere?* Mais je dis à celle-là: „ Taiſez vous, ma Sœur; c'eſt vous qui „ êtes injuſte de me vouloir excuſer & flat- „ ter, & c'eſt elle qui eſt équitable & qui „ m'aime veritablement; car elle remarque „ avec ſincerité & charité les fautes que „ j'ai pu faire."

[Le 15. Janvier 1653. la Mere Angelique revint à Port-Royal des Champs avec vingt-deux Religieuſes. Le 6. Mars ſuivant M. de Vialart Evêque de Châlons fit la ceremonie de la conſecration de l'Autel & de la benediction de la nouvelle Egliſe qu'on avoit rehauſſée.]

XXVII. Penſées de la M Angel. ſur les Carmelites.

Le premier Mai 1653. étant au Parloir avec M. Bouilli, la Mere Angelique nous dit: „Il faut vivre en pauvres des herbes „ de nos jardins. Voyez combien S. Ro- „ bert notre Fondateur (de l'Ordre de Ci- „ teaux) dont nous celebrions la fête il n'y „ a que trois jours, pratiquoit la pauvreté. „ Il me ſemble qu'il y a autant de differen- „ ce entre la pauvreté que nous avions ici

„ avant

„ avant que d'aller à Paris & la nôtre d'à- I. RELAT.
„ preſent, qu'entre celle de S. Robert à
„ Cîteaux & notre premiere." Mais étant entré dans le detail avec elle, & lui marquant qu'elles n'avoient que les quatre murailles à toutes leurs chambres, hors trois qui étoient nattées, de ſimples paillaſſes, des habits tout pleins de pieces & tout troués, de ſimples chaiſes de natte, de la vaiſſelle de terre, & qu'elles y mangeoient auſſi pauvrement, n'étant pas moins ſobres & ne jeûnant pas moins qu'alors; elle me dit: „ Il y avoit au moins plus de groſſiere-
„ té & de difformité en nos bois de lits que
„ je fis faire par des charrons. Ce qui me
„ conſole, ajouta-t-elle, c'eſt que nous a-
„ vons moins encore d'ornemens & de lin-
„ ge d'égliſe, de tableaux & de choſes pre-
„ cieuſes pour l'Office qu'alors, ayant ven-
„ du nos chandeliers d'argent & autres pa-
„ remens precieux.

„ J'admire les Carmelites du grand Cou-
„ vent, nous dit-elle, qui comme je le
„ crois & le ſai de bonne part, ſont plus
„ auſteres dans leur manger que nous & ſe plaignent le vivre. Car elles m'ont
„ envoyé demander par charité des citrouil-
„ les en hyver, lorſqu'elles coûtoient dix
„ ſols la piece. Je leur en envoyai de bon
„ cœur & en fus ravie. Mais en même
„ tems qu'elles s'épargnoient de quoi vivre,
„ elles employoient leur argent à faire faire
„ des tableaux au dedans de leur Monaſtere
„ ſi precieux, ſi chers * & en ſi grand nom-
„ bre,

* [Il y en avoit pluſieurs de cinq cens & de huit cens livres la piece]

I. Relat. „ bre, que leur Refectoire, leur Dortoir „ d'un côté, leur Chapitre & leur Chœur „ en ſont pleins; & des Religieuſes qui les „ ont vus, m'ont dit à moi-même qu'elles „ en avoient été ſcandaliſées, le Palais du „ Luxembourg avec toutes ſes peintures „ étant moins beau que leur Maiſon; ſans „ parler de leur tableaux au dehors, & pare- „ mens d'autels & linges d'égliſe qui mon- „ tent à des ſommes immenſes. Cela n'eſt- „ il pas pitoyable? Jeſus Chriſt demande- „ t-il cela de nous? Sainte Thereſe a-t-elle „ vecu ainſi? Mais comment elles qu'on „ dit être accommodées & riches, avoient- „ elles le courage de demander ces citrouil- „ les, & depuis des ſirops, à des gueuſes „ comme nous, qui ſouvent n'avons pas „ dequoi acheter du pain? J'admire leur „ ſimplicité & leur humilité. Pour moi „ je n'aurois jamais oſé faire à l'égard d'el- „ les, ce qu'elles faiſoient à l'égard de nous. „ Cependant j'eus grande joie de leur pou- „ voir faire ces petits preſens; car il y a „ plus de bonheur à donner qu'à recevoir.

Elle nous parla encore de leurs „ hermi- „ tages d'Elie, d'Eliſée & des autres Her- „ mites du Mont Carmel, qui ont vecu „ dans des cavernes pauvres & ayant à pei- „ ne du pain. Et ces hermitages ſont des „ grottes magnifiques, toutes reluiſantes de „ choſes precieuſes, dignes de Princes & „ non d'Hermites, de Reines & non de „ Religieuſes. Graces à Dieu nous n'a- „ vons pas ces tentations; & quand nous „ les aurions, nos Directeurs ſont trop ſa- „ ges pour nous les ſouffrir. Les pauvres

„ Fil-

„ Filles de Sainte Thereſe n'ont plus Sainte I. RELAT.
„ Thereſe, qui n'aimoit point les beaux
„ & magnifiques Monaſteres; & Dieu ne
„ leur a pas donné des conducteurs, qui
„ ſoient inſtruits comme les nôtres dans la
„ ſolide pauvreté chretienne & religieuſe.
„ Je les plains & deplore leurs excès en ce
„ point, les honorant au reſte pour leurs
„ auſteritês & leur diſcipline, que je crois
„ être exacte & reguliere. "

Dans une autre occaſion où l'on parloit de la conduite des Carmelites à l'egard des Filles qu'elles reçoivent pour être Religieuſes, elle nous dit: „ Tout le ſalut des Mo-
„ naſteres depend de bien éprouver les a-
„ mes, & de ne leur faire pas accroire que
„ Dieu les appelle en Religion, lorſqu'on
„ voit en elles peu de marques ſolides des
„ operations de ſa grace & d'une vocation
„ ſainte. Il vaut mieux en avoir peu, mais
„ bien appellées. "

XXVIII. Combien elle ſe fioit en la providence.

Le Lundi 9. Juin, de la même année, Madame la Marquiſe de Crevecœur (Gouffier-Bonnivet de Picardie,) jeune veuve de trente ans, qui étoit entrée dans Port-Royal avec deſſein d'y être Religieuſe *, vint ici

* Cette Dame qui ſe nommoit Magdeleine de Saint-Simon, donna quatre-vingts mille livres à Port-Royal, où elle demeura environ dix ans. Trois ans après ſon entrée elle demanda l'habit de Religion dans une grande maladie, dont elle ne mourut pas. Les années ſuivantes elle ſollicita beaucoup pour qu'on la reçût à Profeſſion; mais comme on ne lui trouvoit pas une veritable vocation, on la refuſa toujours, lui di-

I. Relat. ici où la Mere Angelique étoit revenue le Samedi precedent 7. du mois. Et comme elle entretenoit cette ſainte Mere du peu de revenu en fonds de terre qu'avoit cette Maiſon, qui conſiſtoit en ſix ou ſept mille livres de rente en tout, ſans qu'elle eût acquis depuis cinquante ans un arpent de terre, & qu'elle lui diſoit que cette Maiſon ne ſubſiſtoit dans de ſi grandes depenſes toutes neceſſaires, qui vont à quarante-cinq ou cinquante mille livres tous les ans, que par des charités extraordinaires que ſa ſeule foi

diſant qu'elle pouvoit reſter dans la Maiſon en qualité de Bienfaictrice. Elle ſortit de Port-Royal le 4. Juillet 1662. & on lui rendit ſes quatre vingts mille livres, qu'elle ne pouvoit demander les ayant données de ſa pleine volonté & ſans condition; quoiqu'on ſe fût cru en conſequence engagé à recevoir ſix pauvres filles dont une avoit été ſa Demoiſelle & l'autre celle de Madame ſa mere. Cela ne l'empêcha pas neanmoins de dechirer le Monaſtere de Port-Royal par une Lettre pleine de calomnies & de fauſſetés, qui devint publique en 1663. &. à laquelle un ami crut devoir oppoſer un *Factum*, &c. Quelques Auteurs l'attribuent mal à propos à M. le Maître, qui étoit mort dès 1658. mais il y a apparence qu'il eſt de M. Arnauld. Madame de Crevecœur eut une Sœur Religieuſe à Port-Royal ſous le nom de Charlotte de S. Bernard, qui a fait une petite Relation ſur les vertus de la Mere Angelique, que l'on trouvera ci-après: c'eſt la XXXV. Relation. Cette Dame voulut la retirer de Port-Royal des Champs en 1665. lors de la perſecution, mais elle ne put y reuſſir, comme on le peut voir dans la *Relation de la viſite de M. de Pereſixe*, &c. pp. 53. *& ſuiv.*

foi & ſa confiance en la providence ſoutenoit, & que ſi elle venoit à mourir, & que ſes Filles n'ayant pas la même fermeté & la même force ne fuſſent plus aſſiſtées de Dieu d'une maniere ſi particuliere & ſi miraculeuſe, elles étoient en danger de mourir de faim, n'ayant pas en revenu aſſurément le tiers de ce qu'il leur faut pour vivre; la Mere Angelique repondit à cette Dame: „ Si elles meurent de „ faim, tant mieux! Ce ſera bien employé. „ Celles qui ne veulent manquer de rien „ & dependre de la grace & de la provi„ dence de Dieu, auſſi bien pour la ſubſi„ ſtance temporelle que pour la ſpirituelle, „ meritent d'être abandonnées de lui & des „ hommes comme des infidelles, & d'être „ accablées de neceſſités & de miſeres. Je „ leur veux laiſſer notre ſainte pauvreté en „ heritage, & la confiance en la bonté de „ celui qui nous a fait vivre par tant de „ miracles juſqu'à cette heure. Si elles l'ont „ encore, elles ne manqueront de rien „ après ma mort comme durant ma vie. Si „ elles ne l'ont pas, je prie Dieu qu'il les „ faſſe manquer de tout, & qu'il les con„ fonde tellement qu'elles n'eſperent plus „ en leurs fonds de terre, mais en ce ſeul „ fonds du ciel qui eſt l'adorable Provident„ ce du pere des vraies Chretiennes & des „ Religieuſes."

I. RELAT.

Elle me conta un jour une hiſtoire qu'elle m'avoit deja dite, d'un Prêtre Irlandois, qui voulant s'en retourner en ſon pays, lui vint demander quelque aumône. „ Il y a „ dix-ſept ans, dit-elle; je ne le vis point,

„ mais

I. RELAT. „ mais je dis à ma Sœur Suzanne Celleriere „ qu'elle lui donnât un écu, qui étoit preſque „ tout l'argent qui nous reſtoit; car nous „ étions preſque tous les jours en cette extrê- „ me neceſſité, ne vivant qu'au jour la jour- „ née avec tant de peine que nous étions „ prêtes à toute heure de manquer de pain. „ Neanmoins Dieu me fortifia bien en cet- „ te rencontre. Il me ſemble que ce Prê- „ tre vint devant la Meſſe, & après la „ Meſſe mon oncle Pinon * Doyen du „ Parlement me vint apporter cent écus; „ me diſant que Dieu lui avoit fait gagner „ une affaire, & qu'en reconnoiſſance il „ nous donnoit cette aumône. De ſa vie „ il ne m'avoit rien donné, mais depuis il „ nous donna deux cens écus † par ſon „ Teſtament. " J'oubliai à lui demander ſi elle renvoya querir ce Prêtre. ‡

Elle me dit enſuite; „ Il n'y a que huit „ jours que j'ai éprouvé encore un ſecours „ merveilleux de Dieu dans un beſoin d'ar- „ gent ſi extrême, qu'il ne pouvoit l'être „ davantage. Je n'oſai en demander à ma „ Sœur Genevieve de l'Incarnation (Pineau) „ Celleriere de Paris, ſachant qu'elle n'en „ avoit point. Mais je m'adreſſai à Dieu, „ qui

* Oncle maternel de Madame Arnauld.

† Il mourut le 24. Avril 1641.

‡ [Puiſque cette hiſtoire n'eſt pas achevée, il en faut dire ici la ſuite, qui eſt qu'ayant reçu cette aumône, elle dit à la Celleriere que puiſque Dieu leur avoit envoyé ce ſecours en conſideration de ce pauvre Prêtre, il étoit raiſonnable qu'il y eût part; & ſur le champ elle le renvoya querir.]

„ qui eſt mon refuge ordinaire. Dès le I. RELAT.
„ lendemain un de nos Meſſieurs m'envo-
„ ya en aumône deux mille livres comp-
„ tant, que je reçus comme de la main de
„ Dieu." Elle me dit ſon nom, mais je ne veux pas le rapporter ici, ayant deſiré que ſa charité demeurât ſecrete.

En même tems elle me dit une charité qu'elle avoit exercée envers un pauvre enfant orphelin qu'elle a nourri juſqu'à l'âge de quinze ans depuis ſa naiſſance, & il eſt encore ceans. Sa mere étoit une jeune fille, qu'un homme avoit corrompue. Dieu la toucha de repentance, & l'adreſſa à M. de S. Cyran alors priſonnier au bois de Vincennes. M. de S. Cyran la mit en penitence, l'aſſiſta en tout, ſe chargea de ſon enfant, lui ſauva l'honneur, la tira du peché, & la fit reſoudre à ſe conſacrer à Dieu, comme elle a fait, étant morte bonne Religieuſe. Et en ayant écrit à cette bonne Mere, elle ſe chargea de la nourriture & éducation de l'enfant, qu'elle retira tout petit à Port-Royal des Champs avec nous, & il y eſt encore. Elle me conta ce ſecret, en m'en diſant un autre d'un autre enfant âgé d'onze ans, qu'elle a toujours nourri & fait venir ici depuis ſix jours pour le nourrir & l'élever par pure charité, étant abandonné de pere & de mere.

Elle dit un jour à M. Arnauld ſon frere, & à M. Bouilli: „ Je ne puis perdre la con-
„ fiance en la Providence de Dieu, j'en ai
„ trop de temoignages. Il me falloit un
„ jour cens écus pour la ferme du petit
„ Port-Royal, deux cens pour Gif, cin-

„ quan-

I. Relat. „ quante pour une autre choſe & deux cens „ livres pour le boucher. Je n'en avois „ point, j'ai été prier Dieu dans notre cham- „ bre, & lui en demander; & après ma „ priere, une Dame veuve qui eſt ceans, „ m'eſt venue dire qu'elle avoit changé de „ deſſein touchant deux mille trois cens „ livres qu'elle avoit; & qu'au lieu qu'elle „ vouloit les garder, elle avoit eu penſée „ depuis le matin de me les donner, pour „ les employer aux neceſſités preſentes. Et „ après cela je ne demanderois pas l'aumô- „ ne à Dieu? ſi ferai certes, & non aux „ hommes."

Mon couſin de Luzanci lui ayant dit un jour qu'il lui étoit mort un bœuf au petit Port-Royal & ici une cavalle le même jour, elle lui repondit en riant: *Les biens nous viennent de tous côtés.*

XXIX. Dieu lui donne des lumieres extraordinaires.

Un jour elle me dit en riant: „ J'ai eu „ en ma vie des imaginations qui ſe ſont „ rencontrées très veritables & dont je de- „ meurai toute étonnée. Je m'imaginai un „ jour que feue ma Mere, quoiqu'elle fût „ fort bonne, avoit neanmoins beſoin de „ faire un renouvellement de vie par une „ Confeſſion generale (car je ne connoiſſois „ pas alors la penitence comme M. de S. „ Cyran me l'a fait connoître depuis) & „ de ſe mettre ſous la conduite de quelque „ homme de Dieu qui ſervît à la rendre „ plus chretienne & plus detachée. Auſſi- „ tôt je me mis en prieres pour elle, & „ demandai à Dieu qu'il lui fît cette gra- „ ce; & je fus toute étonnée que deux jours „ après, je reçus d'elle une Lettre par la-

„ quelle

„ quelle elle me mandoit que Dieu lui avoit I. RELAT.
„ mis au cœur de faire une Confeſſion ge-
„ nerale entre les mains de quelque ſervi-
„ teur de Dieu, & me prioit de lui en en-
„ ſeigner un, parce qu'elle n'en connoiſſoit
„ point. Je lui enſeignai le Pere Euſtache
„ de S. Paul Feuillant à qui elle s'addreſſa,
„ & qu'elle conſulta depuis dans tous ſes
„ beſoins.

„ Un autre fois que je priois Dieu pour
„ mon frere d'Andilly, & pour ma ſœur
„ le Maître, & que je ſouhaitois de les voir
„ retirés du monde, quoiqu'ils fuſſent tous
„ deux mariés, je m'imaginai en ſonge que
„ je les voyois tous deux venir à Port-Royal
„ des Champs où j'étois, & que mon frere
„ avoit derriere lui ma ſœur, ſur le même
„ cheval où il étoit monté. Et vous voyez
„ que l'un & l'autre ſont venus depuis en
„ cette maiſon, pour y vivre & y mourir.

„ J'ai prié auſſi Dieu ſouvent pour vous
„ & pour mes neveux vos freres, & je m'i-
„ maginois les voir ſe retirer du monde, &
„ j'ai vu mon imagination accomplie."

Elle me dit en une autre occaſion, qu'avant qu'elle eût jamais oui parler des ſentimens de S. Auguſtin touchant la grace, il y a environ vingt-cinq ans, elle avoit dreſſé une Oraiſon françoiſe de vingt lignes, que toutes les petites Filles ſavoient par cœur, qui étoit toute conforme à la doctrine de S. Auguſtin: que toutes les ames Religieuſes & les perſonnes d'oraiſon, ſi elles n'étoient prevenues d'ailleurs, avoient tous ces ſentimens dans le cœur, & qu'ils étoient encore plus vrais dans la pratique que dans la theorie.

I. Relat. Voici cette Oraiſon qu'elle fit l'année 1632. au mois de Septembre, étant Maîtreſſe des Enfans, enſuite d'une retraite qu'elle avoit accoutumé de faire tous les ans vers la Fête de la Sainte Vierge, jour de ſa naiſſance.

„ O Dieu éternel, vive ſource de tout „ être, & ſoutien de toute vie, je viens à „ vous comme à mon origine & derniere „ fin, pour trouver en vous ce qui me man- „ que, qui eſt la force de vous rendre ce „ que je dois. Bonté infinie, regardez vo- „ tre ouvrage, qui ſans votre grace eſt tout „ imparfait & miſerable. Donnez-la moi „ par les merites de votre Fils mon Sau- „ veur Jeſus-Chriſt; uniſſez mon eſprit au „ ſien, afin que je repare le crime d'Adam, „ en vous rendant les devoirs qu'il vous a „ deniés; & que dans cette divine union, „ je vous aime, je vous adore, & accom- „ pliſſe à jamais votre très ſainte volonté. „ Separez-moi d'Adam, de ſa vie & de ſes „ voies, & que je ſois inſeparablement „ unie à Jeſus mon Sauveur, que vous m'a- „ vez donné pour vie & pour voie."

XXX. Ses penſées ſur la Bulle contre les V. Propoſitions.

Le 2. Juillet 1653. jour de la Viſitation de la Sainte Vierge, M. Arnauld frere de la Mere Angelique reçut les nouvelles de la Cenſure faite à Rome des cinq Propoſitions (attribuées à M. Janſenius) & il les lui vint dire auſſitôt. Elle ne fut point ſurpriſe, mais levant les yeux au Ciel, elle lui dit: „ Voyez-vous, mon frere, Dieu nous veut „ humilier. Si nos amis qui ſont allés à „ Rome pour defendre la grace efficace du „ Fils de Dieu & la doctrine de S. Augu- „ ſtin, avoient empêché les Moliniſtes de

„ la

„ la bleſſer par une Bulle, il nous eût été I. RELAT.
„ bien difficile de ne nous en pas élever,
„ & de ne pas attribuer à la force des Ecrits
„ & à la ſuffiſance & la generoſité des per-
„ ſonnes, la gloire qui ne ſeroit due qu'à
„ la Providence de Dieu & à la puiſſance
„ de la verité même. Il nous montre main-
„ tenant que nous ſommes des ſerviteurs
„ inutiles, que c'eſt à lui ſeul à defendre ſa
„ cauſe, & que s'il n'employe ſa même
„ grace inviſible daus les cœurs de quel-
„ ques-uns, & ſa protection viſible ſur les
„ perſonnes de quelques autres, il eſt diffi-
„ cile que ſa verité ne reçoive quelque ta-
„ che, & que la doctrine de S. Auguſtin
„ qui a été reçue juſqu'à preſent comme
„ celle de l'Egliſe, ne perde peu à peu une
„ partie de ſon autorité dans l'eſprit de la
„ Cour, & dans celui de pluſieurs autres
„ perſonnes."

Enſuite de cette parole M. Arnauld lui dit pluſieurs choſes durant un aſſez long-tems. La Mere cependant demeuroit dans un profond ſilence & paroiſſoit toute recueillie en Dieu. Enfin elle prit la parole & lui dit: „ Il faut que je vous diſe une
„ penſée qui me vient de venir dans l'eſ-
„ prit; c'eſt qu'il me ſemble que notre ſie-
„ cle n'étoit pas digne de voir un auſſi
„ grand miracle qu'auroit été celui que cinq
„ particuliers * envoyés à Rome, (qui
„ bien que pieux & zelés pour la verité,
„ ne ſont pas des Saints qui faſſent des mi-
„ racles,) euſſent pu eux ſeuls être aſſez

 „ puiſ-

* M. de Lalane, le Pere des Marres, M. de Saint-Amour, M. Maneſſier & M. Angran.

I. Relat. „ puiſſans pour reſiſter à toutes les intrigues „ & les cabales des Moliniſtes, à toutes „ les pourſuites de M. Hallier *, à toutes „ les Lettres de la Reine, & à toute la „ corruption de la Cour de Rome. Il ne „ faut pourtant pas perdre courage. L'or- „ gueil des ennemis paſſera juſqu'à l'inſo- „ lence. Ils n'étoient pas encore aſſez ſu- „ perbes, ni nous aſſez humbles. Dieu a „ aſſez de voies pour les rabattre. Cepen- „ dant il nous faut tenir prêts à ſouffrir & „ prendre les choſes au pis. L'humble ſouf- „ france eſt un des plus forts moyens pour de- „ fendre la verité, parce que la verité eſt ſain- „ te, & la patience chretienne eſt ſainte. "

Quand je fus revenu du petit Port-Royal où j'étois allé, elle me fit appeller au Parloir, où étoit M. Arnauld & mon frere de Saci. Et m'ayant dit la nouvelle je fus fort ſurpris, & je lui dis : Vous aviez bien raiſon, ma Mere, de me dire il y a huit jours que cette audience qu'on avoit donnée à M. l'Abbé de Valcroiſſant (de Lalane) & au Pere des Marres, pouvoit être une fourberie, & qu'on vouloit ſe jouer d'eux, & pouvoir dire qu'on ne les a condamnés qu'après les avoir entendus, quoique la condamnation fût faite peut-être dès auparavant, *deridetur juſti ſimplicitas.* „ Il eſt vrai, me dit-elle, „ mais nous ne devons pas pourtant quitter „ notre ſimplicité pour leurs fineſſes. La „ grace du Fils de Dieu a été toujours at- „ taquée par des hypocrites & par des four- „ bes, & defendue par des hommes ſimples „ &

* Deputé des Moliniſtes à Rome.

„ & ſinceres. Prions, pleurons & gemiſ- I. RELAT.
„ ſons. Les larmes feront plus que les plu-
„ mes & les Ecrits. Car les Ecrits ne ſont
„ point entendus des hommes, & les lar-
„ mes le ſeront de Dieu. ”

Je lui dis enſuite que nous étions à la veille de voir l'effet de deux predictions, dont l'une avoit été d'une ſainte Fille que Mademoiſelle Poulaillon avoit fait venir à Paris, pour inſtruire des Filles du Refuge, & que M. Singlin avoit connue alors. Que cette Fille lui avoit dit (vers 1633.) qu'il s'éleveroit une grande perſecution pour la verité Eccleſiaſtique, & que pluſieurs devots l'abandonneroient. M. Singlin lui ayant demandé au ſujet d'un fameux Directeur d'alors *, s'il ne defendroit pas la verité, car il l'eſtimoit fort en ce tems-là, elle lui dit: *Tant s'en faut, il ſera du nombre des perſecuteurs.* Cette bonne Fille vint voir M. Singlin à Port-Royal quand elle partit de Paris, il y a environ quatorze ans. Il m'a dit qu'elle étoit ſi humble & ſi remplie de l'eſprit de Dieu, que lui ayant dit que c'étoit une choſe très utile de faire un renouvellement une fois en ſa vie, d'entrer en l'état humble d'un penitent, & d'être ſeparée quelque temps de l'Euchariſtie, pour ſatisfaire à Dieu par cette humiliation pour des fautes qu'on peut avoir commiſes envers un myſtere ſi auguſte, par tant de Communions faites par coutume & avec negligence, elle fut auſſitôt touchée de ce deſir, quoiqu'elle eût toujours vêcu très innocem-

* M. Vincent de Paul Inſtituteur des Prêtres de la Miſſion.

I. Relat ment & très ſaintement; & elle le pourſuivit enſuite, afin qu'il la mît quelque tems en cet état de penitence, ce qu'il ne put lui refuſer.

L'autre prediction étoit, que feu M. l'Evêque de Bazas*, étant ici dans la chambre de l'Abbeſſe qui eſt celle de S. Bernard, où nous étions avec lui, il nous dit qu'un grand homme de Dieu lui avoit dit qu'il s'éleveroit une violente perſecution dans l'Egliſe pour la verité Eccleſiaſtique. Il nous dit cela en 1643. environ deux mois après la mort de M. de Saint Cyran, avant toutes les perſecutions des Jeſuites. Je ne ſai ſi c'étoit M. Gault Evêque de Marſeille ſon ami intime lequel eſt mort en odeur de ſainteté, & qui dit à M. Pallu Medecin de Paris, originaire de Tours comme lui & ſon couſin proche, que le Livre de M. d'Ypres qu'il avoit lu, ne contenoit que la doctrine de S. Auguſtin, mais que neanmoins ce Livre feroit grand bruit dans l'Egliſe, & ſeroit horriblement attaqué: je le ſai de ſa propre bouche.

En racontant ces deux predictions à la Mere & lui diſant qu'il me ſembloit, *ſi j'avois* bonne memoire, qu'on m'avoit marqué qu'il pourroit même y avoir du ſang repandu, une Sœur qui étoit preſente s'écria: *Du ſang repandu, ma Mere! Quoi! On nous tueroit nos Peres? cela ſeroit bien affligeant.* La Mere ſe mit à rire, & lui dit: „ Mais, ma Sœur, je ne ſai pourquoi „ vous trouvez cela ſi fâcheux, car il faut „ toujours mourir; & pour moi j'aimerois „ mieux

* [M. Henri Litolphi Maroni.]

„ mieux mourir à genoux, & en un mo- I. RELAT.
„ ment d'un coup d'épée qui me tranche-
„ roit la tête, que d'être long-tems à lan-
„ guir & à râler dans un lit ſans ſavoir ce
„ que l'on fait: on meurt bien plus nette-
„ ment de l'autre maniere." Sur quoi je lui dis: „ Ma Mere, la reſiſtance & l'exil de
„ ſept ans de S. Thomas Archevêque de
„ Cantorberi n'avoit rien fait pour la liber-
„ té de l'Egliſe qu'il defendoit, & qui étoit
„ abandonnée de tous les Evêques d'An-
„ gleterre ſes Confreres & abbatue par le
„ Roi; mais le ſang de ce genereux Prelat
„ repandu pour elle, la retablit. Qui ſçait
„ ſi la grace du Fils de Dieu & la doctri-
„ ne de S. Auguſtin qui eſt celle de l'Egli-
„ ſe, ne doit point être conſervée auſſi par
„ quelque ſang verſé pour la même grace."
Et comme je lui dis que pour elle elle n'avoit preſque rien à craindre, & que quand nous prendrions les choſes au pis, ils ne pouvoient au plus que la releguer dans quelque Monaſtere fort éloigné, elle nous dit: „ Qu'ils le
„ faſſent quand ils le voudront, j'y ſuis deja
„ toute preparée; j'ai toujours demandé à
„ Dieu qu'il me retirât ſur la fin de mes
„ jours dans une cellule: c'en ſeroit-là le
„ veritable moyen. Je porterois avec moi
„ des lunettes & des lancettes, les unes pour
„ lire, les autres pour ſecourir des malades
„ qui auroient beſoin d'être ſaignées. Les
„ unes ſeroient pour la verité, & les autres
„ pour la charité. Du reſte je me tiendrois
„ dans un profond ſilence, & ils ſeroient
„ bien trompés à la Cour s'ils s'imaginent
„ que je dogmatiſerois: car je ne parlerois

I. Relat. „ qu'à Dieu, & je jouirois d'un parfait „ repos."

Je lui dis quelque tems après, que j'avois toujours trouvé une conſolation particuliere en reliſant la perſecution cruelle qu'on fit à Sainte Thereſe qui fut miſe comme en priſon dans un Monaſtere, qui vit ſes Religieux chaſſés & fouettés, & ſe vit decriée comme une Demoniaque & une mechante, noircie par des Informations, interrogée ſur des points de foi par des Officiers de l'Inquiſition, & tout cela par des Religieux & des perſonnes devotes, par le Nonce du Pape & pluſieurs Prelats. Sur quoi elle nous dit: „ C'étoit un ſujet de joie à Sainte Thereſe „ de ſouffrir tous ces maux, la ſeule innocence de ſon Ordre étant fletrie & perſecutée; mais ici c'eſt la verité qui ſouffre, & nous ne ſouffrons qu'à cauſe d'elle. „ Car ſi nos amis l'avoient abandonnée, „ ou l'abandonnoient preſentement, ils jouiroient d'un parfait repos, & nous avec „ eux. C'eſt un ſujet de douleur de voir „ que la grace efficace du Fils de Dieu ſoit „ ruinée, & qu'on la veuille rendre eſclave „ de la liberté de l'homme. Mais comme „ nous avons ſujet d'être plus triſtes que „ Sainte Thereſe, nous avons auſſi ſujet de „ nous rejouir comme elle, en ſouffrant „ injuſtement, & d'eſperer encore plus qu'elle que Dieu nous aſſiſtera, parce que „ l'honneur de la verité lui eſt encore plus „ precieux que celui de ſes ſervantes."

Le lendemain Mercredi 3. de Juillet elle nous dit. „ J'ai un ſujet de joie dans cette „ affaire qui m'eſt tout particulier, qui eſt

„ que

„ que s'il s'éleve une perſecution contre no- I. RELAT.
„ tre Monaſtere, je ſuis aſſurée d'y avoir
„ la meilleure part. Car je n'eſpere point
„ que Dieu me faſſe du bien en l'autre mon-
„ de, s'il ne me fait du mal en celui-ci." XXXI.

Le Dimanche 6. du même mois où l'on celebroit notre Dedicace, elle nous dit: Suite du même ſujet.

„ Plus je conſidere cette affaire devant Dieu,
„ plus j'eſpere de ſa miſericorde. Les Je-
„ ſuites & la Cour ont beau faire, la veri-
„ té ne perira point. Nous ſommes expo-
„ ſées à leurs injures & à leur violences,
„ parce que nous ſommes gouvernées par
„ les defenſeurs de la grace du Fils de Dieu,
„ comme Sainte Euſtoquie & ſa mere Pau-
„ le & les Religieuſes leurs compagnes,
„ avec les ſerviteurs de Dieu du Monaſte-
„ re de Bethleem, qui étoient gouvernés
„ par le Prêtre Jerôme defenſeur de la gra-
„ ce contre les Religieux Pelagiens, furent
„ expoſés à la cruauté de ces Moines qui
„ brulerent les logemens du Monaſtere,
„ tuerent & eſtropierent diverſes perſonnes.
„ Pour moi je me conſolerois aiſément
„ quand je leur verrois brûler notre nou-
„ veau Dortoir, qui ne fait que d'être ache-
„ vé; car, voyez-vous, tout ce qui n'eſt
„ point peché ne m'afflige que fort peu."

Mais ſur ce qu'elle temoignoit n'apprehender aucune perſecution pour le preſent, enſuite de cette Bulle, je lui repondis: Mais, ma Mere, qui peut arrêter des gens qui dès 1643. & 1644. lorſqu'il ne s'agiſſoit que du Livre *de la frequente Communion*, approuvé par tant de Docteurs & de Prelats, ont pourſuivi à la Cour durant

I. Relat trois mois pour qu'on mît Monſieur Arnauld à la Baſtille, ainſi que le Cardinal Mazarin l'a dit depuis hautement, proteſtant que cette violence lui avoit paru honteuſe & qu'il l'avoit empêchée; & qui ont demandé depuis peu par des Ecrits imprimés & adreſſés à la Reine, qu'elle le fît mourir avec tous ſes fauteurs ſur des échaffaux? Que ne demanderont-ils point en cette rencontre, ayant le pretexte d'une Bulle? „ Ils „ demanderont tout, dit-elle, & il eſt cer„ tain que les hommes ne les ſauroient ar„ rêter; mais Dieu le peut faire. Et il „ arrive quelquefois, que lorſque les per„ ſonnes ſont élevées au plus haut point „ d'inſolence, Dieu ouvre à leurs pieds un „ precipice où il les fait tomber; & que „ lorſque ſes ſerviteurs ſe croient accablés „ & perdus, ils ſont ſauvés. Les Jeſuites „ feront croire à la Reine qu'ils ont obte„ nu du Pape tout ce qu'ils demandoient, „ quoique tout cela ſoit très faux; la cen„ ſure ne touchant point au ſens particulier „ & catholique, ſelon lequel ſeul les Do„ cteurs envoyés à Rome ont declaré qu'ils „ ſoutiennent les Propoſitions comme de „ S. Auguſtin & de l'Egliſe. Mais la ve„ rité peu à peu devoloppera ces nuages, „ dont on la veut obſcurcir. Il faut laiſ„ ſer agir Dieu. Il ne fait jamais de plus „ grandes graces que dans les plus grandes „ extremités. Et quand le devons-nous „ plus eſperer que pour la verité de ſa gra„ ce même, qui eſt ſi éloignée de nous for„ cer par ſon efficace & de nous empêcher „ d'être libres (comme on le veut faire

„ croire

„ croire maintenant,) que nous ne faiſons I. RELAT.
„ jamais rien avec moins de contrainte,
„ avec plus de liberté, plus de joie, plus
„ de plaiſir & plus d'étendue de volonté,
„ que ce que nous faiſons par le mouve-
„ ment du S. Eſprit, qui en nous raviſſant
„ le cœur, ne nous fait qu'une douce vio-
„ lence."

Le lendemain 7. de Juillet, elle nous entretint fort au Parloir où j'étois avec M. Arnauld & M. Retard Curé de Magni, & ſur ce que je lui diſois que les plus grands & les plus ſaints Papes avoient tous été diſciples de S. Auguſtin touchant la grace, & avoient parlé auſſi fortement que lui: mais que ſon Pere S. Bernard avoit parlé même plus fortement, elle nous dit: „ Si j'étois en votre
„ place, je ferois voir à toute la France
„ les ſentimens de ces Papes en françois
„ touchant la grace, & le Traité de notre
„ Pere S. Bernard de la grace & du libre
„ arbitre, puiſque vous dites qu'il eſt tra-
„ duit, & ceux des autres Saints & Sain-
„ tes qui ſont conformes à la doctrine de
„ S. Auguſtin. Voilà de quoi le monde a
„ beſoin, de voir parler les Papes, les
„ Saints & les Saintes, ſelon la doctrine
„ du S. Eſprit & de l'Egliſe. C'eſt là le
„ meilleur moyen de deſabuſer le mon-
„ de."

Mais lui ayant marqué entre autres Papes le grand S. Gregoire, je lui rapportai un diſcours de ce ſaint Pape que je traduiſis en françois l'après-dinée même, & le lui envoyai. C'eſt du Livre IX. Lettre 39. à Theotiſte, ſur ce qu'un Gouverneur d'A-

I. Relat. frique nommé Innocent lui ayant demandé de ſes Ecrits, il lui écrivit ; „ Si vous deſirez d'être raſſaſié d'une nourriture delicieuſe, liſez les Opuſcules de S. Auguſtin originaire de votre Province, & ne recherchez pas mes Ecrits qui ne ſont que du ſon, en comparaiſon des ſiens, qui ſont la pure fleur de farine. " Elle admira l'humilité de ce ſaint Pape, qui, dit-elle, lui a acquis le nom de Grand, étant jointe avec une ſi haute ſcience & une ſi ſublime dignité ; & elle ajouta auſſitôt : „ Je ne puis croire que la doctrine de S. Auguſtin laquelle le plus grand & le plus celebre des Papes depuis les Apôtres a goûtée & cherie comme la plus pure fleur du froment de l'Egliſe, devienne du ſon en notre ſiecle, parce qu'elle aura paſſé par le moulin des Moliniſtes, mais plutôt que le ſon de Molina demeurera du ſon, & ne ſera que pour les bêtes & les hommes ſenſuels & intereſſés. "

Le 23. Juillet, ayant reçu la Lettre excellente du Pere Petit de l'Oratoire qui étoit à Rome, où il mandoit à M. Tagnier Docteur, que le Pape avoit declaré au Cardinal Pimantel d'Eſpagne Jacobin & Archevêque de Tolede, au General des Jacobins, aux Conſulteurs, dès le tems qu'il les commit pour cette affaire, à nos Docteurs avant qu'ils partiſſent, à M. Hallier lui-même, & à l'Ambaſſadeur de France (le Bailli de Valençai) qu'il n'avoit eu aucune intention de toucher à la doctrine de S. Auguſtin, ni à la verité de la grace efficace par elle-même, neceſſaire à toute bon-

ne

ne œuvre *, ce qui nous rejouit extrême- I. RELAT.
ment ; je l'allai trouver & lui lus la Lettre. Elle en loua Dieu & nous dit „ qu'il „ nous avoit traités comme ſes enfans, en „ nous humiliant d'abord pour nous relever „ après, & les Moliniſtes comme ſes adverſaires en les laiſſant s'élever d'abord „ pour les humilier enſuite. " Et une Sœur qui étoit preſente ajouta, que nous avions été effrayés d'abord comme dans les viſions des bons Anges, puis conſolés ; & qu'eux au contraire avoient été flattés & rejouis d'abord, comme dans les viſions des mauvais, puis effrayés & troublés.

La Mere nous dit enſuite : „ Amendons-„ nous, amendons-nous. C'eſt-là le vrai „ moyen de rendre la verité victorieuſe de „ ſes ennemis. " Et quand elle vit que ce Pere de l'Oratoire nous conſeilloit par ſa Lettre de recevoir cette Conſtitution du Pape avec reſpect & ſoumiſſion, comme on avoit fait à Rome, quoiqu'il marquât lui-même par ſa Lettre les nullités eſſentielles dont elle étoit pleine, elle loua Dieu de ce que ſon eſprit avoit tellement conduit M. Singlin qui avoit parlé pour nous tous, & ſoutenu tout ſeul cet orage, qu'il avoit ſuivi le mouvement de tous les amis de la verité repandus en France & en Italie, & qu'on avoit vu qu'il étoit éclairé de l'eſprit de la verité & de l'humilité, puiſque cet eſ-

* [M. de Valençai dit publiquement en preſence du Pere Petit & de pluſieurs autres ce que le Pape lui avoit dit, & qu'il l'avoit écrit à la Reine, au Cardinal Mazarin & à M. le Comte de Brienne Secretaire d'Etat]

I. Relat. prit qui n'eſt qu'un, avoit été le même en-
tant de ſerviteurs & de ſervantes de Dieu.
Et je trouvai le même jour que cette pen-
ſée de la Mere avoit été celle de S. Leon
Pape, qui écrivant de Rome à deux Prê-
tres nommés Marcien & Fauſte qui étoient
à Conſtantinople, leur dit: *„ On ne peut
„ douter que Dieu ne ſoit auteur des bon-
„ nes œuvres & des actions ſpirituelles,
„ puiſqu'il fait agir par ſon aſſiſtance ceux
„ qu'il anime par ſon eſprit. Nous avons
„ vu depuis peu une preuve bien claire de
„ cette verité par notre propre experience,
„ puiſqu'encore que nous fuſſions ſeparés
„ les uns des autres par un ſi long eſpace
„ de regions & de pays, nos cœurs nean-
„ moins n'ont pris qu'un même conſeil, &
„ ce que vous deſiriez de nous s'eſt trouvé
„ fait au même tems que vous nous envo-
„ yiez vos Lettres."

XXXII. Remarques ſur l'année 1653.

La Mere paſſa tout l'hiver de cette an-
née 1653. à Port-Royal des Champs, &
elle fit bâtir la moitié des cellules du Dor-
toir qui reſtoient à faire. Elle n'avoit
commerce de pieté qu'avec la Reine de Po-
logne, à qui elle ſervoit beaucoup par la
benediction que Dieu donnoit à ſes Lettres.
Elle me montra une de celles de cette Prin-
ceſſe

* *Bonorum operum & ſpiritualium ſtudiorum Deum autorem eſſe non dubium eſt, qui quorum incitat mentes, adjuvat actiones: quod nobis præſenti experimento evidenter apparuit. Siquidem inter diſcretarum ſpatia longinqua regionum, unum ſumpſerunt corda noſtra conſilium, ut quod à nobis deſiderabatis, eo vobis tempore, quo Epiſtolæ veſtræ mittebantur, occurreret.*

ceſſe qui lui temoignoit le grand fruit qu'elle en tiroit. * I. RELAT.

* Ci-après n. 374.

Au mois de Novembre ou Decembre, elle établit ma Sœur Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte) Prieure en cette Maiſon, & ma couſine germaine ſa niece, Sœur Angelique de S. Jean, Souprieure.

LXXXIII. Ses liaiſons avec l'Abbaye de Gif.

Le 15. Avril 1654. elle me fit part de la joie qu'elle avoit de ce que l'Abbeſſe de Gif (Madame de Morant) avoit obtenu le Brevet de ſa demiſſion de ſon Abbaye pour la remettre entre les mains de la Prieure qui étoit bonne Fille quoique Normande, & que la Mere aimoit. Elle lui envoya ſur le champ deux cens écus pour avoir les Bulles de cette nouvelle Abbeſſe, qui étoit fort fâchée de ſe voir dans cette dignité, quoiqu'elle en fût très digne & qu'elle eût été élue par toutes les Sœurs avant que le Roi l'eût nommée. Cette jeune Abbeſſe demiſe, qui avoit été Religieuſe au Treſor, avoit été pourvue de l'Abbaye de Gif à la nomination du Roi par le credit de M. de Leuville, & de feu M. le Garde des Sceaux, de Châteauneuf.

Ce fut par l'entremiſe de la Mere Angelique que Dieu convertit cette Abbeſſe, qui la vint voir à Paris pendant la guerre †. Elle lui parla d'une telle ſorte que cette Fille qui n'avoit que vingt-deux ans, reſolut dès lors de ſe defaire de ſon Abbaye, & même ne voulut pas être benîte comme ſont les au-

† Voyez la XII. Relation de la I. Partie, n. 26.

I. Relat. autres Abbeſſes. Mais elle laiſſa la conduite de cette affaire à ſa bonne Mere de Port-Royal, & de ſa part elle la traita ſi ſecretement, que la Prieure n'en ſut rien juſqu'à ce que les Bulles lui fuſſent ſignifiées. Enſuite de quoi l'Abbeſſe vint à Port-Royal de Paris, où elle demanda d'entrer au Noviciat, comme on le fit, l'ayant habillée de blanc.

XXXIV. Diſpoſitions de la M. Ang. ſur la perſecution.

Le Mardi après le ſecond Dimanche de Pâques, 21. Avril 1654. elle me parla avec grande douleur de la Lettre des Evêques de l'Aſſemblée que Meſſieurs de Sens & de Commenge avoient ſignée, étant bleſſée de l'injuſtice & de la fauſſeté avec leſquelles on nous attribuoit, ſous ces mots *à Clericis numero paucis*, ce qui avoit été fait par les ſeuls quatre Evêques qui avoient fait des Mandemens ou Lettres Paſtorales pour S. Auguſtin; ſavoir M. d'Angers le premier, M. de Sens le ſecond, M. de Commenge le troiſieme, & M de Beauvais le quatrieme. Mais pour ſe tirer du pair, au lieu de mettre *ab Epiſcopis numero paucis*, ils ont mis *Clericis*, lorſqu'eux ſeuls avoient écrit & publié ces quatre Mandemens avant l'Aſſemblée, ſans qu'aucun Eccleſiaſtique, diſciple de S. Auguſtin, eût écrit une ligne ſur ce ſujet. Elle ne pouvoit ſouffrir étant juſte & genereuſe au dernier point, qu'ils rejettaſſent ſur nous ce qu'ils devoient prendre ſur eux, puiſque même eux ſeuls nous avoient fait venir à Paris pour les ſervir, & que l'Aſſemblée n'étoit faite que contre M. de Sens, contre lequel le Pape avoit même envoyé un Bref. „ Cependant, dit-

„ elle,

„ elle, il faut nous humilier ſous eux, & I. RELAT.
„ baiſer ces mains amies qui nous mettent
„ le poignard dans le ſein, & nous expo-
„ ſent à toutes les violences des Jeſuites.
„ Car voyez-vous, cette Lettre en ſervi-
„ ra de pretexte, les perſonnes y étant de-
„ ſignées comme ſi elles étoient heretiques.
„ Dieu nous a bien aidées de ce que mon
„ frere l'Evêque d'Angers n'a point de part
„ à cette miſerable Lettre. Il a été bien
„ ſage de ne point venir.

„ La violence que la Cour a faite depuis
„ peu à M. le Curé de S. Paul* en le chaſ- * M. Mazures
„ ſant de Paris, & l'envoyant par un Exemt
„ des Gardes, Samedi paſſé, à quelque
„ lieu écarté de la campagne, enflera bien
„ encore le cœur des Jeſuites, qui voyent
„ que le Roi auſſi bien que tous ſes Mi-
„ niſtres étant ſurpris ſe rendent les mini-
„ ſtres de leurs paſſions. Et c'eſt un ju-
„ gement de Dieu, qu'après que ces Evê-
„ ques viennent de travailler pour eux dans
„ cette Aſſemblée contre un Evêque leur
„ Confrere, trois jours après ces Peres
„ veulent abbatre toute l'autorité Paſtorale
„ & Epiſcopale, en prêchant, comme a
„ fait le Pere de Lingendes dans S. Paul,
„ qu'un Paroiſſien n'eſt point obligé de ſe
„ confeſſer à ſon Curé, ni à Pâques, ni
„ même à la mort. M. le Curé de S. Paul
„ s'eſt addreſſé aux Evêques, qui ont pris
„ fait & cauſe pour lui. Et les Jeſuites qui
„ peuvent tout à la Cour par leur Pere
„ Annat Confeſſeur du Roi, les foulent
„ auſſitôt aux pieds; voyant bien que les
„ Prelats Courtiſans ne ſont pas dignes de

„ leur

I. RELAT. „ leurs reſpects, parce qu'ils ſont eſclaves
„ de la Cour, où eux Jeſuites ſont maî-
„ tres.

„ Pour nous, nous defendons par tout
„ l'autorité Epiſcopale. Je me ſuis tirée
„ de la juriſdiction des Moines, pour me
„ ſoumettre & ſoumettre les autres Religieu-
„ ſes mes amies, comme le Lys, à celle
„ des Evêques. Vous les avez tous defen-
„ dus depuis dix ans, & ce ſont eux qui
„ nous font la guerre. J'ai appris il n'y a que
„ quatre jours que M. Perochel Evêque de
„ Boulogne a mandé à M. Ferret Curé de S.
„ Nicolas du Chardonnet, qu'il ne pouvoit
„ ſouffrir qu'il eût mis ici la Sœur Marie
„ Angelique Magdeleine Religieuſe de l'An-
„ nonciade de Boulogne, ſur ce que Giſ
„ & Chanteloup l'avoient refuſée; & il
„ dit qu'il croit que Port-Royal qui
„ prêche par tout l'obéiſſance aux Evêques,
„ obéira à ſon ordre, & renvoyera cette
„ Fille *. Voilà la monnoye dont il me
„ paye après que j'ai tant travaillé pour lui
„ ſoumettre ſes Religieuſes †. Il faut s'hu-
„ milier, & agréer ces humiliations qui
„ nous viennent de la part de ceux qui nous
„ devroient proteger.

„ Pour moi je ne crois pas que la perſe-
„ cution m'épargne. M. de Langres m'ap-
„ pelloit la premiere Fille de M. de S. Cy-
„ ran. Les Jeſuites m'accuſent d'être du
„ der-

* [On la renvoya depuis, en 1656.]

† Dans le Recueil des Lettres de la Mere Angelique, on en voit un grand nombre au ſujet de ces Annonciades.

„ dernier ſecret, s'imaginant qu'il y en a I. REL.
„ quelqu'un entre nous, dont M. Singlin,
„ mon frere, vous & moi ſommes les fi-
„ deles depoſitaires. Ils croient que cette
„ Maiſon où ils ſavent que j'ai beaucoup
„ d'autorité, ſert beaucoup au parti. C'eſt
„ une merveille s'ils m'y laiſſent achever
„ ma vie. Je me prepare à aller paſſer
„ quelques années hors de Port-Royal, en
„ quelque Monaſtere gouverné par les Je-
„ ſuites, & à y garder un profond ſilence.
„ Rien ne m'y ſera fâcheux, comme de les
„ voir me venir parler pour me detromper:
„ mais je ne leur repondrai autre choſe,
„ ſinon qu'il y a quarante ans & plus, en-
„ ſuite de ma converſion, que je demandai
„ à Dieu pluſieurs fois, que s'il ne me per-
„ mettoit pas de me defaire de mon Ab-
„ baye, comme je le ſouhaitois avec paſ-
„ ſion, au moins il m'accordât la grace de
„ paſſer les dernieres années de ma vie dans
„ un lieu inconnu où l'on ne m'eſtimât
„ point comme on faiſoit ici, & où l'on
„ ne m'aimât point, afin d'imiter Jeſus-
„ Chriſt qui a été abandonné en ſa mort,
„ & que je beniſſois Dieu de voir que par
„ leur moyen il me donnoit alors l'accom-
„ pliſſement de mon deſir.

„ J'eſpere, mon neveu, qu'il me donne-
„ ra celui-là, parce qu'il m'en a donné un
„ autre, qui étoit de retourner en ce deſert,
„ comme je vous l'avois temoigné pluſieurs
„ fois à vous même plus de cinq ans avant
„ notre retour en ce lieu.

„ Au reſte, je crois que la perſecution
„ ceſſera peu de tems après ma mort. Au-

„ tre-

I. Relat. „ trefois en liſant celle de quelques Saints „ qui avoient ſouffert le martyre ſur la fin „ d'une perſecution, j'étois émue de ten- „ dreſſe & de compaſſion pour eux de ce „ qu'ils n'avoient pu arriver juſqu'à la paix „ de l'Egliſe qui étoit ſi proche : mais alors „ je ne ſongeois pas à moi, comme j'y ſon- „ ge à preſent.

„ Un Jeſuite * très bon & très ſimple, „ ami d'une de nos Sœurs, (appellée Ma- „ rie de S. François, Religieuſe du Para- „ clet, qui eſt ceans depuis trente ans,) „ lui a predit pluſieurs choſes qui ſe ſont „ trouvées très vraies ; comme, ſur une „ grande maladie que j'eus, il lui dit que „ je n'en mourrois pas, & que j'irois juſ- „ qu'à ſoixante & dix ans. J'en ai deja „ ſoixante & trois **. Il lui predit que ma „ Sœur Marie-Claire mourroit la premiere „ de nos Sœurs, ainſi qu'il eſt arrivé ; & „ à elle, qu'elle ſouffriroit une eſpece de „ martyre, ce qui eſt encore à venir †.

„ Tout ce que je dis dans la penſée d'être „ bannie & chaſſée de Port-Royal, n'eſt „ point par eſprit de prophetie, mais par „ raiſonnement. Il faut ſouffrir pour la „ grace. Elle ne perira point. Cette ex- „ hortation de feue notre ſainte Mere ‡, „ faite

* Le Pere Colombeau.

‡ Mad. Arnauld.

** Elle mourut en effet âgée de ſoixante & dix ans, comme on l'a vu à la fin de la XIII. Relation de la I. Partie.

† Cette Religieuſe qui ſe nommoit Grimoult mourut le 13. Juin 1655. n'ayant de regret que de n'avoir pas eu une maladie plus longue & plus douloureuſe que la ſienne, dit le Necrologe, où l'on peut voir ſon éloge.

„ faite à l'article de la mort à mon frere le I. RELAT.
„ Docteur, de defendre la verité juſqu'au
„ martyre, veut dire quelque choſe de plus
„ ce me ſemble que la perſecution qu'on
„ lui a faite ſur ſon Livre *de la frequente*
„ *Communion.*"

Je lui demandai ſi M. de Genêve ſon bon Pere ne lui avoit rien dit ſur ce ſujet, elle me repondit que *non*, & ajouta: „ Ce ſaint
„ Evêque m'étant venu voir une fois à Mau-
„ buiſſon, lorſqu'il fut retourné à Paris,
„ m'offrit à Dieu, & m'écrivit enſuite une
„ Lettre que j'ai long-tems gardée, où il
„ y avoit ces mêmes mots: *Je crois vous*
„ *pouvoir aſſurer de la part de Dieu qu'il ſe*
„ *ſervira de vous pour des choſes importan-*
„ *tes, & d'une façon extraordinaire, &*
„ *que vous avez ſujet d'adorer avec une pro-*
„ *fonde humilité les ordres de ſon admirable*
„ *Providence.* Cela me ſurprit & me con-
„ fondit. J'oubliai cela, mais ayant vu
„ combien Dieu a converti d'ames par
„ Port-Royal au dedans & au dehors, &
„ qu'il a joint avec moi les defenſeurs de
„ ſes ſaintes verités, j'ai cru que le S. Eſprit
„ avoit revelé à mon premier Pere ces éve-
„ nemens ſi extraordinaires pour une pau-
„ vre Fille comme je ſuis, auxquels nean-
„ moins je reconnois n'avoir preſque aucu-
„ ne part. Mais il ſe ſert quelquefois des
„ plus foibles inſtrumens pour de grandes
„ choſes. Qu'il ſoit beni à jamais!"

Sur ce que je lui dis qu'en quelque Monaſtere qu'on la mît, elle trouveroit quelque charité en des Filles Religieuſes comme elle, elle me repondit: „ Vous vous trompez,
„ Dieu

I. Relat. „ trefois en liſant celle de quelques Saints
„ qui avoient ſouffert le martyre ſur la fin
„ d'une perſecution, j'étois émue de ten-
„ dreſſe & de compaſſion pour eux de ce
„ qu'ils n'avoient pu arriver juſqu'à la paix
„ de l'Egliſe qui étoit ſi proche : mais alors
„ je ne ſongeois pas à moi, comme j'y ſon-
„ ge à preſent.

* Le Pere Colombeau. „ Un Jeſuite * très bon & très ſimple
„ ami d'une de nos Sœurs, (appellée Ma-
„ rie de S. François, Religieuſe du Para-
„ clet, qui eſt ceans depuis trente ans,)
„ lui a predit pluſieurs choſes qui ſe ſont
„ trouvées très vraies ; comme, ſur une
„ grande maladie que j'eus, il lui dit que
„ je n'en mourrois pas, & que j'irois juſ-
„ qu'à ſoixante & dix ans. J'en ai deja
„ ſoixante & trois **. Il lui predit que ma
„ Sœur Marie-Claire mourroit la premiere
„ de nos Sœurs, ainſi qu'il eſt arrivé ; &
„ à elle, qu'elle ſouffriroit une eſpece de
„ martyre, ce qui eſt encore à venir †.

„ Tout ce que je dis dans la penſée d'être
„ bannie & chaſſée de Port-Royal, n'eſt
„ point par eſprit de prophetie, mais par
„ raiſonnement. Il faut ſouffrir pour la
„ grace. Elle ne perira point. Cette ex-
‡ Mad. Arnauld. „ hortation de feue notre ſainte Mere ‡,
„ faite

** Elle mourut en effet âgée de ſoixante & dix ans, comme on l'a vu à la fin de la XIII. Relation de la I. Partie.

† Cette Religieuſe qui ſe nommoit Grimoult mourut le 13. Juin 1655. n'ayant de regret que de n'avoir pas eu une maladie plus longue & plus douloureuſe que la ſienne, dit le Necrologe, où l'on peut voir ſon éloge.

„ faite à l'article de la mort à mon frere le I. Relat.
„ Docteur, de defendre la verité juſqu'au
„ martyre, veut dire quelque choſe de plus
„ ce me ſemble que la perſecution qu'on
„ lui a faite ſur ſon Livre *de la frequente*
„ *Communion.*"

Je lui demandai ſi M. de Genêve ſon bon Pere ne lui avoit rien dit ſur ce ſujet, elle me repondit que *non*, & ajouta: „ Ce ſaint
„ Evêque m'étant venu voir une fois à Mau-
„ buiſſon, lorſqu'il fut retourné à Paris,
„ m'offrit à Dieu, & m'écrivit enſuite une
„ Lettre que j'ai long-tems gardée, où il
„ y avoit ces mêmes mots: *Je crois vous*
„ *pouvoir aſſurer de la part de Dieu qu'il ſe*
„ *ſervira de vous pour des choſes importan-*
„ *tes, & d'une façon extraordinaire, &*
„ *que vous avez ſujet d'adorer avec une pro-*
„ *fonde humilité les ordres de ſon admirable*
„ *Providence.* Cela me ſurprit & me con-
„ fondit. J'oubliai cela, mais ayant vu
„ combien Dieu a converti d'ames par
„ Port-Royal au dedans & au dehors, &
„ qu'il a joint avec moi les defenſeurs de
„ ſes ſaintes verités, j'ai cru que le S. Eſprit
„ avoit revelé à mon premier Pere ces éve-
„ nemens ſi extraordinaires pour une pau-
„ vre Fille comme je ſuis, auxquels nean-
„ moins je reconnois n'avoir preſque aucu-
„ ne part. Mais il ſe ſert quelquefois des
„ plus foibles inſtrumens pour de grandes
„ choſes. Qu'il ſoit beni à jamais!"

Sur ce que je lui dis qu'en quelque Monaſtere qu'on la mît, elle trouveroit quelque charité en des Filles Religieuſes comme elle, elle me repondit: „ Vous vous trompez,
„ Dieu

I. RELAT. „ Dieu permettra que celles qui me tien-
„ dront enfermée dans leur Maiſon, croi-
„ ront lui faire un grand ſacrifice, que de
„ me traiter très durement, pour ſe deli-
„ vrer bientôt d'une vieille qu'on leur re-
„ preſentera comme infectée d'hereſie, com-
„ me diſſimulée, hypocrite & malicieuſe.
„ Elles pourront s'offenſer également & de
„ mes paroles & de mon ſilence. Et puis
„ les Filles qui ſont oppoſées à la grace, &
„ ſont inſtruites dans l'Ecole du Moliniſme,
„ ſont dures, inhumaines & cruelles. Je
„ l'ai reconnu par experience. Et ſur *cela*
„ elle m'en nomma une, qu'elle me *dit lui*
„ avoir parlé comme auroit pu faire un
„ Turc ou un Scythe. La grace, ajouta-
„ t-elle, eſt humble, & le principe de l'hu-
„ milité, & l'humilité eſt inſeparable de la
„ douceur. La confiance en ſes propres
„ forces eſt preſomptueuſe, & toute pre-
„ ſomption eſt naturellement farouche & ſe-
„ vere. Nous devons attendre des adver-
„ ſaires de S. Auguſtin & de la grace (au-
„ tant qu'il dependra d'eux & du credit
„ qu'ils auront) tout ce que les *Catholiques*
„ & S. Jerôme entr'autres, avec les *Soli-*
„ taires & les Vierges qui vivoient ſous ſa
„ direction dans le Monaſtere de Bethleem,
„ (image de Port-Royal,) ſouffrirent des
„ bons Religieux Pelagiens, predeceſſeurs
„ de ceux qui ſont encore aujourd'hui la
„ guerre à la grace de Jeſus-Chriſt. Mais
„ notre heure & la puiſſance des tenebres
„ n'eſt pas encore venue. Ce ſera quand
„ il plaira à notre bon Pere. Cependant
„ je crois qu'on doit travailler maintenant

„ pour

„ pour la verité, & mettre les Ecrits en I. RELAT.
„ lieu ſûr, afin que quelque jour on les
„ trouve prêts à publier, ſi Dieu en pre-
„ ſente une occaſion favorable."

XXXV. Calomnie des Jeſuites.

Sur la fin de Fevrier 1655. M. Arnauld fit ſa premiere Lettre ſur l'affaire de M. le Duc de Liancour contre Meſſieurs de S. Sulpice; & avant qu'elle fût publique, le Pere d'Anjou qui prêchoit le Carême à S. Benoît, dont M. Grenet Docteur de Sorbonne étoit Curé, dit hautement (le 8. Mars) qu'il ſavoit de ſcience certaine, que les aumônes publiques qu'on avoit recueillies pour les pauvres de Champagne & de Picardie, avoient été employées pour la plus grande partie à entretenir des perſonnes qui dogmatiſoient, & qui étoient ennemis de l'Egliſe & de l'Etat. Il vouloit parler des Diſciples de S. Auguſtin; ce que M. Grenet refuta le lendemain en prêchant au lieu du Jeſuite. Or cette calomnie bleſſoit horriblement les Peres de la Miſſion, dont M. Vincent eſt Superieur, parce que c'étoit eux qui avoient reçu tout cet argent par les mains de Mademoiſelle Viole, qui ſelon ſon Regître & le leur, leur avoit mis quatre cens & tant de mille livres entre les mains. M. Arnauld qui étoit à Paris, où j'étois auſſi, en écrivit à ſa ſœur la Mére Angelique, qui lui fit cette reponſe que j'ai copiée ſur l'original.

„ Gloire à Jeſus au très ſaint Sacrement.

„ Mon très cher Pere. Dieu ſeul peut
„ arrêter la fureur de ces perſonnes, &
„ deſa-

I. Relat. „ deſaveugler le monde. La preoccupation
„ de la plûpart des hommes me ſemble en-
„ core plus horrible que les excès des Je-
„ ſuites, n'étant pas ſi étrange que des gens
„ auſſi paſſionnés qu'eux dans leurs interêts
„ excedent en toutes manieres. Mais il eſt
„ bien étrange que les autres les ſuivent
„ avec un ſi grand aveuglement, contre
„ toute juſtice & raiſon. Et vous verrez
„ qu'enfin M. Grenet leur fera excuſe, &
„ que M. Vincent ne s'offenſera pas de l'ou-
„ trage qu'ils lui ont fait, parce que la fin
„ n'a pas été de le decrier, mais ceux qu'il
„ decrie lui-même quoique plus doucement,
„ & dont en effet par un zele ſans ſcience,
„ il deſire autant la ruine que les autres par
„ une malice toute franche. Ils connoiſ-
„ ſent très bien le monde & ſe comportent
„ comme il faut pour ſe maintenir, ne s'ab-
„ battant jamais & pouſſant juſqu'au bout
„ tous leurs deſſeins. Dieu leur faſſe miſe-
„ ricorde & à nous auſſi. Je ſuis bien aiſe
„ de l'avis de M. le Premier Preſident *,
„ croyant qu'il n'y a rien de plus à propos,
„ & que la Providence de Dieu a permis ce
„ qui eſt arrivé, afin que l'on fît voir cette
„ inſtruction ſi neceſſaire. Mais je vous ſup-
„ plie, mon très cher Pere, que l'on n'en-
„ voye point ici votre Lettre où elle eſt ſu-
„ perflue, & ne ſert qu'à faire parler dans
„ un tems où il ne faut que prier. Si Dieu
„ nous

* [M. le Preſident de Bellievre étoit d'avis qu'on publiât la Lettre de M. Arnauld, parce que l'excès de MM. de S. Sulpice, qui avoient refuſé la Communion à M. de Liancour à cauſe de ſon union avec P. R. avoit offenſé & ſcandaliſé tout le monde.]

„ nous donnoit un S. Gregoire Pape †, nous I. RELAT.
„ ſerions trop heureux." De P. R. des
„ Champs le 12. Mars 1655.

XXXVI. Liaiſons de la M. Angel. avec la Reine de Pologne.

La Mere Angelique me dit un jour au ſujet de la Reine de Pologne: „ J'ai tou-
„ jours exhorté la Reine de Pologne à fai-
„ re des charités Royales ſans rien amaſſer.
„ Et quelques-uns de ſes amis les trouvant
„ trop grandes, & lui conſeillant de met-
„ tre en reſerve quantité d'argent pour l'a-
„ venir, elle repondit ſelon qu'elle me l'a
„ écrit: *Je ne veux rien amaſſer, car quel-*
„ *que peu que j'aie de bien, ſi je devenois*
„ *veuve j'en aurois toujours aſſez pour être*
„ *reçue par la Mere Angelique à Port-Ro-*
„ *yal des Champs.*" Sur quoi je lui dis que j'aurois une grande joie ſi je voyois cette Reine recevoir le voile de Religieuſe entre ſes mains, & que la ſoumiſſion de ces Grands au joug de Jeſus-Chriſt eſt glorieuſe à Jeſus-Chriſt, & releve la grandeur de la Religion Chretienne. Elle me repondit: " Je ne ſai ſi nous devons deſirer qu'el-
„ le ſoit Religieuſe ceans; car à moins
„ qu'une Reine ſoit toute ſainte, il eſt dif-
„ ficile qu'elle ne cauſe de l'affoibliſſement
„ & du relâchement dans une Maiſon Re-
„ ligieuſe. Leur delicateſſe eſt extrême, &
„ de plus je ne vois pas grand lieu d'eſperer
„ ce miracle en elle; car les Rois & les
„ Reines ſont des neants devant Dieu, &
„ la vanité de la condition attire plutôt ſon
„ averſion ſur eux que ſon amour. Ils naiſ-
„ ſent doublement enfans de ſa colere, n'y

† Innocent X. venoit de mourir, Alexandre VII. lui ſucceda.

I. Relat. „ ayant presque aucune Princesse en qui „ l'esprit & la grace de Dieu se fasse pa„ roître. " Surquoi elle me dit que par la grace de Dieu la Reine de Pologne avoit des sentimens de penitence, & qu'elle savoit de certitude que Dieu l'avoit toujours conservée chaste & vierge jusqu'à son mariage, quoiqu'on l'ait decriée par la medisance de la Cour; qu'elle esperoit que Dieu lui feroit misericorde, ayant de l'humilité & de la bonté & aimant la verité. „ Elle reçoit „ mes Lettres, dit-elle, avec joie, & M. „ de Fleury * son Confesseur, m'a écrit „ que tous ceux de sa maison sont ravis „ quand elle en reçoit, parce qu'ils voyent „ ensuite qu'elle agit envers eux plus doucement, plus moderément & plus charitablement, qu'elle pardonne les fautes „ qu'on fait envers elle & qu'elle est plus „ devote & plus retenue. C'est ce fruit „ que Dieu tire de mes Lettres pour le salut de cette Reine, qui me porte à lui écrire avec une force qui m'étonne quelquefois, & avec la même sincerité qu'à „ nos Sœurs. Le Roi même est très satisfait „ de mes Lettres qu'elle lui lit; & il m'en „ fait des remercîmens par la Reine. Elle „ est fort sobre, elle jeûne exactement, étant d'ailleurs très foible de corps. Je „ lui ai mandé par l'avis de M. Singlin „ (qu'elle honore au dernier point & qu'elle m'ordonnoit par sa derniere de consulter pour savoir quelle penitence elle de„ voit

* Il étoit Docteur de Sorbonne, & avoit approuvé le Livre de Jansenius & celui de la Frequente Communion.

„ voit faire) je lui ai, dis-je, mandé que I. Relat.
„ celle qui lui étoit la plus propre étoit la
„ mortification de l'eſprit la plus interieure,
„ la bonté & la charité Royale, l'amour de
„ ſes peuples, des pauvres, de la verité de
„ l'Egliſe, & l'exercice des bonnes œuvres
„ conformes à ces ſentimens tous chretiens.
„ Je lui prêche le pardon des injures, l'a-
„ verſion de toute vengeance & l'humilia-
„ tiou profonde d'une créature quoique
„ Reine envers ſon Createur, qui eſt ſon
„ Dieu & ſon Roi." *

Milord de Muskry le plus grand Seigneur & le plus riche de tous les Catholiques d'Irlande, homme fort ſage & de grande vertu, ayant été reduit par les Heretiques & les Parlementaires d'Angleterre à la derniere

* [Nous avons eu des copies de ces Lettres par Madame d'Aumont, comme on l'a deja remarqué ailleurs. (Tom. I. p. 4) Un jour un pacquet qu'on envoyoit de Pologne tomba entre les mains de la Mere Angelique qui en fut très fâchée, & elle s'en plaignit à M. de Fleury en ces termes: „ Je vous avoue que j'ai ſenti de la dou-
„ leur & de la confuſion telle que ſi j'oſois je
„ n'écrirois de ma vie à qui que ce fût, pour
„ arrêter le cours de ces niaiſeries de Filles:
„ mais il ne faut pas agir par ces mouvemens.
„ Je vous ſupplie, Monſieur, de me tant obli-
„ ger qu'il n'arrive plus jamais choſe ſemblable,
„ & de procurer plutôt que la Reine brûle ce
„ qui reſte. Je vous aſſure que cela m'ôte
„ toute la liberté que l'extrême bonté de ſa Ma-
„ jeſté pour moi me donnoit de lui parler dans la
„ ſimplicité ſans aucune reflexion, quand je
„ penſe que ces Lettres pourront être vues par
„ d'autres."]

I. Relat. neceſſité, après leur avoir toujours reſiſté en ces dernieres guerres ſous les ordres & le ſervice de ſon Roi legitime *, eut pour toute grace de Cromwel Tyran & Uſurpateur d'Angleterre, de tirer d'Irlande cinq mille hommes de guerre, pour ſervir quelques Rois ou Etats, pourvu que ce ne fût ni en France ni en Eſpagne. Après avoir été inutilement en Portugal, il vint à Paris au commencement de l'année 1655. & ayant deja quelque connoiſſance à Port-Royal (par le moyen des deux Meſſieurs de Callaghan Prêtres de ſon pays, dont celui qui eſt vivant a été Precepteur de ſon Fils,) il fut puiſſamment aſſiſté par la charité de M. le Duc de Luines, retiré auprès de Port-Royal des Champs, qui lui fournit toute la depenſe pour ſe faire honnêtement habiller †, & faire lui quatrieme le voyage de

* Charles I.

† Le Milord de Muskry vint à Paris avec le Milord d'Hamilton où étoient deja Meſdames leurs femmes qui étoient ſœurs, & Meſdemoiſelles leurs filles. MM. de Port-Royal aſſiſterent les peres & MM. leurs fils. Les Religieuſes de Port-Royal ſe chargerent des deux Dames, & prirent chez elles Meſdemoiſelles d'Hamilton & une des Demoiſelles de Muskry qu'elles mirent parmi les Penſionnaires. Mademoiſelle d'Hamilton l'aînée fut mariée depuis au Comte de Grammont, & il a paru par ſa conduite chretienne qu'elle avoit bien profité de l'education qu'on lui avoit donnée. On ſait même qu'elle n'a jamais rougi en Cour de paſſer pour amie de Port-Royal. A l'égard de Mademoiſelle ſa ſœur & de Mademoiſelle de Muskry

de Pologne, pour offrir au Roi qui avoit alors une grande guerre ſur les bras, (de la part de Charles Guſtave Roi de Suede,) ſes armes & celles de ces cinq mille hommes, leſquels il deſiroit par là tirer de l'extrême miſere & de la deſolation de leur pays. Or comme la Reine de Pologne, Marie de Gonzague, venue de France, a demeuré ſouvent des mois entiers à Port-Royal de Paris, & a conſervé pour cette Maiſon & pour la Mere Angelique Arnauld en particulier, une affection extraordinaire, s'écrivant préſentement l'une à l'autre tou-

I. Relat.

kry elles ne ſortirent de Port-Royal que par les ordres du Roi qui chaſſerent les Penſionnaires en 1661. La derniére étant retournée en Angleterre avec Madame ſa mere, après le retabliſſement de Charles II. fut mariée à un grand Seigneur qui feignit d'être Catholique pour l'épouſer. Elle connut dans la ſuite qu'il ne l'étoit pas, & cela lui cauſa une douleur extraordinaire: mais enfin par ſes larmes & ſes prieres elle obtint de Dieu ſa veritable Converſion.

On croit devoir ajouter ici un fait ſingulier qu'on a ouï dire pluſieurs fois à Madame la Comteſſe de Grammont (l'aînée des Demoiſelles d'Hamilton,) & qui regarde Monſieur ſon mari. Le Roi Louis XIV. chargea le Comte de Grammont ſon favori de lire le Livre de Janſenius & d'y trouver les V. fameuſes Propoſitions. M. de Grammont s'en excuſa d'abord, puis il commença ſa lecture, dont le Roi lui demandoit ſouvent des nouvelles. Enfin il dit à ſa Majeſté qu'il avoit lu tout le Livre de Janſenius & n'y avoit point trouvé les V. Propoſitions. Il ajouta que ſi elles y étoient, il falloit qu'elles y fuſſent bien *incognito*.

I. Relat. tes les semaines ; la Mere Angelique lui écrivit en faveur de M. de Muskry une Lettre dont elle chargea ce Milord, qui partoit pour la Pologne avec M. de Belings autrefois Secretaire d'Etat du Conseil Souverain d'Irlande.

Quelque tems après la Mere Angelique reçut la Lettre suivante de la Reine de Pologne, qui étoit dattée du mois de Juillet 1655.

„ Ma très chere Mere. Je voulois vous „ proposer la pensée qui m'étoit venue dans „ l'esprit, d'écrire à Rome, pour recevoir „ votre conseil, lorsque j'ai reçu de vos „ nouvelles. J'ai dit à M. de Fleury, com„ me je croyois que la chose se devoit fai„ re, & le tems qui sera par l'occasion de „ l'Ambassade d'obedience que le Roi mon „ Seigneur envoye au Pape. Puisque l'on „ avoit essayé du vivant du dernier de me „ faire passer pour attachée à de mauvaises „ opinions avec quelques personnes de ma „ Maison, l'on pourroit encore bien tenter „ les mêmes choses. Mon pretexte d'écri„ re de ma main au Pape, sera pour l'in„ former de ma foi, & de celle de tout ce „ qui est auprès de moi, & ensuite lui par„ ler de mes amis & amies de France *, „ aux-

* On apprend de l'article que la Mere Angelique de S. Jean a dressé pour cette Reine dans la Necrologe (au 10. Mai) qu'elle écrivit en effet au Pape Alexandre VII. pour justifier Port-Royal des calomnies dont on le chargeoit, & qu'elle marqua entre autres choses, qu'elle y avoit appris les devoirs du Christianisme, & que ce qu'elle avoit de pieté venoit du sejour qu'elle y avoit fait,

„ auxquels ſi Dieu me fait miſericorde, j'aurai l'obligation de m'avoir donné de „ bonnes inſtructions. La bonté qu'on publie que ce ſaint Pere a, me fait croire „ qu'il aura ces verités bien agreables. I. RELAT.

„ Le Milord (Muskry) n'eſt pas encore „ expedié: vous ſavez que les affaires des „ Cours ſont longues, & encore celles où il „ faut que tant de perſonnes donnent leur „ avis. J'ai fait ce qui ſe peut pour retirer „ ces pauvres gens de la peine où ils ſont: „ mais je crois qu'il eſt bien neceſſaire de „ remplir ce Royaume de bons Catholiques. „ Il eſt environné de tous côtés d'heretiques & en renferme beaucoup dans ſon „ ſein. Le premier ordinaire vous ſaurez „ la fin de l'affaire du Milord, &c.

La Mere Angelique dit un jour à la Mere Prieure, Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte,) qu'ayant à écrire à la Reine de Pologne & à Madame Allen bonne veuve & bourgeoiſe de Paris qui étoit pauvre mais vertueuſe, & n'ayant le loiſir que d'écrire une Lettre; elle avoit preferé cette derniere à cette Reine, lui diſant: „ Il faut plus honorer la pauvreté vertueuſe & humble que „ la principauté quoique vertueuſe.". Et elle avoit plus de ſoin d'entretenir un commerce perpetuel de charité avec cette veuve à qui elle faiſoit du bien, qu'avec cette Reine dont elle en pouvoit recevoir; y ayant plus de bonheur ſelon Jeſus-Chriſt à donner qu'à recevoir, & la charité que nous exerçons envers les pauvres de Jeſus-Chriſt nous devant être plus precieuſe que celles qu'exercent envers nous les plus grandes Princeſſes de la terre.

I. Relat. Le Lundi 26. Juillet 1655. la Mere An-
XXXVII. gelique partit pour Paris avec la Sœur Ge-
Voyage de la M. Angel. à Paris & à Gif. nevieve de l'Incarnation (*Pineau*) Cellerie-re de Paris & la Sœur Helene de Sainte Agnès, (de *Savonniere*) & avant que de partir elle m'écrivit le billet qui ſuit.

» Gloire à Jeſus au S. Sacrement.

» Mon très cher Frere. Ne ſachant pas » ſi vous deſcendrez ce matin, je me ſers » de ce billet pour vous dire adieu & vous » ſupplier très humblement de le prier pour » moi. Tout changement doit produire » quelque renouvellement en nous, & com- » me celui que je fais preſentement a une » circonſtance particuliere puiſque me rap- » prochant de notre Mere, * ce m'eſt un » ſujet d'être plus dependante, j'ai beſoin » d'une grace particuliere pour faire uſage » de ce bonheur, dont, ſi Dieu ne m'aſſi- » ſte particulierement, je ne profiterai point. » La grande bonté & humilité (de notre » Mere) ſe rencontrant avec mon humeur » bruſque, altiere & inconſiderée, jointe » à l'habitude de commander, me fera tout » perdre. Aſſiſtez-moi donc, mon très » cher Frere, vous qui voulez obéir à qui » vous ne devez pas, priant Dieu que je le » faſſe comme j'y ſuis obligée. Je ſuis tou- » te à vous. Nos très humbles recomman- » dations à tous."

Elle alla droit à Gif avec les deux Sœurs & Madame Morant, auparavant Abbeſſe de

* La Mere Marie des Anges Suireau, alors Abbeſſe de Port-Royal.

de Gif. On l'y reçut de cette ſorte. Les deux Sœurs Genevieve de l'Incarnation & Helene en écrivirent la Relation que j'ai copiée ſur leur Lettre. Voici cette Lettre qu'elles écrivirent à la Mere Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte) Prieure à Port-Royal des Champs, le 28. Juillet jour de Sainte Anne. I. RELAT.

„ Gloire à Jeſus, au très ſaint Sacrement.

„ Nous arrivâmes à Gif, où la Mere „ Angelique fut reçue, comme nous euſ„ ſions pu faire nous-mêmes, c'eſt à dire „ comme une vraie Sainte, & avec le reſ„ pect, la joie & la ſoumiſſion que des „ Filles doivent à une vraie Mere. Mada„ me l'Abbeſſe de Gif lui parla la premie„ re en particulier, & enſuite toute la Com„ munauté, qui a temoigné une franchiſe „ toute particuliere pour parler à elle. Il „ n'y a eu aucun ſecret qu'elles n'aient com„ muniqué à notre chere Mere; ce qui ne „ donnoit pas peu de ſatisfaction à ſes Fil„ les. Je ſouhaiterois que vous euſſiez vu „ la verité de ce que je vous en dis. On „ nous a fait un traitement pareil en tout „ le reſte. Notre ſeule peine a été de voir „ les excès que leur hoſpitalité, leur chari„ té & leur joie leur a fait faire pour nous „ la temoigner. Enfin l'on fit tout ce que „ l'affection & le reſpect peut faire dans „ une pareille rencontre. Notre Mere fit „ deux Conferences à la Communauté, „ où elle dit des choſes dignes d'elle. Elle „ donna des Images à toutes les Sœurs,

I. Relat. „ qui les gardent avec devotion. Elle leur „ lut à chacune une Sentence de ſainte „ Thereſe dequoi elles ont temoigné une ſa„ tisfaction extrême, & il me ſemble que „ c'eſt un veritable reſpect. ”

La Mere Angelique écrivit auſſi le même jour à la Mere Prieure la Lettre ſuivante.

„ Ma très chere Mere. Nous avons fait „ un heureux voyage à Gif, graces à Dieu. „ Tout s'y eſt très bien paſſé, excepté que „ que j'y fait un diſcours mal à propos, „ qui a comme je crois chocqué une per„ ſonne qui ſembloit être touchée de ce „ que je lui avois dit auparavant pour l'ex„ horter à ſe conſacrer toute à Dieu. Priez„ le, je vous en ſupplie très humblement, „ qu'il repare ma faute. Du reſte il ne peut „ ſe temoigner plus de joie & d'affection. „ L'ancienne Dame a plus pleuré que ri. „ Neanmoins on l'a fort bien & civilement „ traitée. J'eſpere que Dieu ſera & eſt de„ ja très bien ſervi en cette Maiſon. J'y ai „ donné toutes nos Images qui ont été re„ çues comme des pierres precieuſes. En„ fin, cela a très bien été, graces à Dieu. „ La Mere Abbeſſe eſt une très bonne „ Chretienne & Religieuſe, & quoique „ Normande elle eſt très franche. J'ai „ trouvé M. Singlin ſouffrant de grandes „ douleurs de ſon abçès qu'on lui ouvrira „ demain. Je ne le recommande point à „ vos prieres, ni à toutes nos Sœurs, ſa„ chant bien qu'elles n'ont garde de man„ quer à la premiere obligation qu'elles ont „ au regard des creatures. Je me fais à la „ fatigue, car ayant aſſez peu dormi à Gif

„ &

„ & beaucoup parlé; je n'étois point laſſe I. RELAT.
„ hier au ſoir.“

Le 3. Août la Mere de S. Maur, Religieuſe Celleriere de Gif & ſœur de Madame la Marquiſe d'Aumont, écrivit de ſon côté à la Mere Prieure de Port-Royal des Champs, la bonne reception qu'on avoit faite à la Mere Angelique & le contentement qu'elle en avoit. Voici la copie de ſa Lettre.

„ Ma très chere Mere. Vous pouvez „ bien croire que notre chere Mere, & „ toute notre Communauté ont tenu à „ grand honneur & benediction de recevoir chez nous la Reverende Mere Angelique, & les perſonnes qui l'ont accompagnée; & que ç'a été avec une ſatisfaction qui ne ſe peut exprimer. Tout „ notre deplaiſir étoit de ce que vous n'étiez point de la partie, & de ce qu'elles „ ont demeuré ſi peu de tems. C'eſt un „ effet de la bonté & charité de ces bonnes Meres, de ſe tenir contentes du peu „ que nous avons fait pour elles, & de l'édification qu'elles ont de notre Maiſon. „ La parfaite charité, comme vous ſavez, „ couvre la multitude des pechés. Je vous „ avoue, ma chere Mere, que j'ai été ravie, de ce que les perſonnes qui étoient „ les plus oppoſées à l'eſprit de votre Maiſon, ont temoigné dans cette occaſion „ qu'elles ont changé de ſentiment, & „ qu'elles ſavent faire l'eſtime qu'elles doivent des perſonnes qui meritent d'être „ conſiderées au delà du commun. Pour „ moi je commence à eſperer que Dieu en

I. Relat. „ fera connoître la verité, & nous unira „ d'un parfait lien de charité. C'eſt ce que „ je ſouhaite paſſionnément. Nous vous „ ſommes très obligées de ce que vous nous „ avez envoyé; notre Mere vous en rend „ graces très-humbles, & au premier jour elle „ en remerciera elle-même la Mere Ange- „ lique. Il faut avouer que dans votre Mai- „ ſon on excede en liberalité auſſi bien „ qu'en charité. "

XXXVIII. Affaire de la donation des maiſons de Bazas.

Au mois de Septembre de cette même année 1655. M. Akakia apporta ici le Contract de donation des Maiſons laiſſées par M. de Quincarnon aux Filles de Port-Royal, & données par elles aux Urſulines de de Bazas. La Mere Prieure me manda ſur ce ſujet. „ Nos Sœurs ont ſigné le Contract „ de donation avec une joie & une devotion „ ſinguliere. "

* [Il eſt bon de dire ce que c'étoit que cette donation. Un Gentilhomme de Bazas qui avoit entre autre bien quelques maiſons leſquelles valloient trente milles livres, laiſſa le tout aux Religieuſes de Port-Royal qu'il ne connoiſſoit que de reputation. Son teſtament qui étoit du 15. Juillet 1646. portoit cette condition, qu'elles viendroient s'établir dans ſa maiſon de Bazas. Mais par un Codicile du 14. Fevrier 1647. il les dechargea de cette condition, & leur laiſſa tout ſon bien avec la liberté de le conſerver ou d'en diſpoſer autrement pour la plus grande gloire de Dieu. Ses heritiers naturels ayant intenté procès au Parlement de Bourdeaux,

* Ce qui ſuit a été ajouté à la Relation de M. le Maître.

deaux, la Mere Angelique don. la Mere Ma- I. Relat.
rie des Anges Abbeſſe prenoit les avis, croyoit qu'on devoit abandonner cette ſucceſſion. Mais le Procureur du Roi de Bazas prit de ſon propre mouvement fait & cauſe pour les Religieuſes de Port-Royal, qui gagnerent leur procès. Alors les Urſulines de Bazas leur écrivirent, pour les prier de leur vendre la maiſon qui étoit dans cette ville. La Mere Angelique s'informa ſi ces Religieuſes étoient pauvres & ſi elles vivoient en bonnes Religieuſes. Lorſqu'elles eut appris que l'un & l'autre étoit, elle fut d'avis qu'on leur abandonnât cette ſucceſſion, jugeant que cela ſeroit plus à la gloire de Dieu, quoique ſelon le monde ce parti fût moins utile au Monaſtere de Port-Royal. Les Urſulines de Bazas ayant accepté cette donation, la Mere Angelique écrivit à la Superieure pour lui témoigner ſa joie de ce que ce bien que Dieu nous avoit fait la grace de leur ceder, les accommodoit & leur donnoit le moyen de vivre plus religieuſement. Elle en écrivit auſſi à M. l'Evêque de Bazas (M. Martineau,) & lui dit *que nous eſtimions que Dieu nous avoit plus favoriſées qu'elles.*

Voici les termes de l'Acte de donation paſſé par devant le Caron & Gallois Notaires le premier Septembre 1655. Après l'expoſition du fait on continue ainſi. „ Quoique le ſieur de „ Quincarnon par ſon Codicile du 14. Fe- „ vrier 1647. ait laiſſé auxdites Religieuſes „ la liberté entiere de conſerver leſdits biens „ ou d'en diſpoſer autrement pour la plus „ grande gloire de Dieu, neanmoins pour „ ſe conformer autant qu'elles peuvent aux

I. Relat. „ intentions dudit sieur de Quincarnon, „ qui ont été ainsi que les clauses de son „ Testament le font paroître, que lesdites „ maisons de Bazas & de la Graville fussent „ employées à loger des Religieuses & au- „ tres personnes de pieté pour y louer in- „ cessamment Dieu, & qui non seulement „ par leur vertu & leurs bons exemples „ édifiassent le pays où sont situées lesdits „ biens, mais encore par leur assistance con- „ tinuelle servissent à l'instruction & à l'é- „ ducation de la jeunesse. Et ne pouvant „ par elles-mêmes faire lesdits établisse- „ mens, elles ont cru ne pouvoir faire un „ plus digne choix que celui des Reveren- „ des Meres Ursulines de la ville de Ba- „ zas, lesquelles par l'exacte observation des „ Regles de leur Institut & la pureté de „ leur vie, rendront au public l'édification „ & les services que ledit sieur de Quin- „ carnon a desiré, étant d'autant plus dignes „ de ce choix qu'elles sont mal logées & „ manquent de biens. Et lesdites Reli- „ gieuses de Port-Royal ayant pris l'avis de „ personnes de vertu, de savoir & de pieté „ qui leur enseignent tous les jours par „ l'exemple de leur parfait desintéressement „ & par leurs charitables instructions, que „ des personnes consacrées à Dieu doivent „ lui temoigner dans les occasions qu'il leur „ offre par sa providence, qu'elles sont très „ persuadées de cette verité sortie de la bou- „ che du Sauveur du monde, qu'il y a plus „ de bonheur à donner qu'à recevoir, & „ qu'elles ne sauroient attirer sur elles l'effu- „ sion de ses graces qui sont les richesses du

„ ciel

„ ciel, que par un ſincere detachement des I. Relat.
„ richeſſes de la terre, elles ont cru devoir
„ montrer leur foi par leurs œuvres en cet-
„ te rencontre, & ſuivre dans leur conduit-
„ te cette maxime Evangelique ſur laquelle
„ eſt appuyée toute la ſubſiſtance de leur
„ Maiſon, que les perſonnes de leur con-
„ dition ne manquent jamais de bien tem-
„ porels quand elles ne cherchent que les
„ éternels.

„ C'eſt pourquoi conſervant precieuſe-
„ ment & comme un riche don de Dieu le
„ mouvement qu'elles ont reçu de ſa grace
„ & des conſeils de ſes ſerviteurs, de ne
„ prendre aucune part en cette ſucceſſion
„ que la joie d'en pouvoir aſſiſter de fidel-
„ les ſervantes de Jeſus-Chriſt, & de don-
„ ner par charité ce qui leur avoit été don-
„ né par la même charité, leſdites Abbeſſe
„ & Religieuſes de Port-Royal ont volon-
„ tairement ſans aucune induction ni con-
„ trainte, mais avec la liberté chretienne
„ que produit l'eſprit du Seigneur, cedé,
„ quitté, tranſporté... auxdites Reverendes
„ Meres Urſulines dudit Couvent de Ba-
„ zas... tous les droits... qui appartiennent
„ auxdites Reverendes Meres Abbeſſe &
„ Religieuſes de Port-Royal par leſdits Te-
„ ſtament & Codicile du ſieur de Quin-
„ carnon, conſiſtant tant en la maiſon de
„ Bazas, terre & metairie de la Graville,
„ que tous les autres biens & droits à quoi
„ que le tout puiſſe ſe monter... à la char-
„ ge que leſdites Urſulines recevront en
„ leur dit Monaſtere une fille pauvre de
„ biens, où elles reconnoîtront la vocation

„ de

I. Relat. „ de Dieu ſur elle, ſans aucune dot, ainſi „ que Monſeigneur l'Evêque de Bazas leur „ Prelat & Superieur le jugera à propos, „ s'en remettant leſdites Religieuſes de „ Port-Royal à ſa prudence & ſage conduite, „ afin que celle que Dieu aura choiſie, „ le loue dans les ſaints exercices de ſon „ Ordre & prie pour le repos de l'ame dudit ſieur de Quincarnon."

La Mere Angelique écrivit vers le même tems à Madame de Quincarnon en ces même termes: „Nous avons cru qu'il ſeroit „ plus à la gloire de Dieu que ce bien ſervît à „ mieux faire ſubſiſter de bonnes Religieuſes établies en la ville de la naiſſance & „ de la ſepulture du bon legataire, que de „ le tranſporter ici où Dieu nous peut aſſiſter par nos compatriotes, comme il a „ fait juſqu'à cette heure par ſa miſericorde. „ Nous ne demeurons pas moins obligées à „ M. votre mari, & ſa memoire ne nous „ ſera pas moins precieuſe que ſi ce bien „ nous fût demeuré. Nous lui ſommes encore plus obligées du moyen qu'il nous „ a donné de faire cette action de charité „ envers vos bonnes Sœurs, qui nous ſera „ plus avantageuſe que la jouiſſance de ce „ bien. Je crois que vous aurez joie de „ cette diſpoſition, puiſqu'elle donne part „ à M. votre mari aux prieres de deux Maiſons au lieu d'une, &c."]

XXXIX. Penſées de la M. Angel. ſur la perſecution.

* Le 23. Octobre de la même année 1655. la Mere Angelique qui étoit à Paris, m'écrivit ſur le ſujet de la perſecution: „Il „ eſt bien vrai, comme vous le mandez, que „ nous

* Suite de la Relation de M. le Maître.

„ nous devons faire des prieres extraordinai- I. Relat.
„ res, la fureur de nos ennemis s'allumant
„ tous les jours. Et certainement ſi Dieu
„ ne les arrête, ils n'auront point de bor-
„ nes dans leurs violens deſſeins, auxquels
„ nous ne ſaurions nous oppoſer que par de
„ très humbles prieres à Dieu, qu'il nous
„ delivre de leurs perſecutions, ou qu'il
„ nous les faſſe ſouffrir ſaintement, ce qui
„ nous ſeroit plus avantageux."

Et un autre jour elle m'écrivit ſur le même ſujet: „Je ne me trouble ni ne m'inquie-
„ te point des affaires, je vous en aſſure.
„ S'il n'y avoit que cela qui me fît malade,
„ je me porterois fort bien. Je ſuis bien
„ plus en peine de ma malice que de celles
„ de nos parties, & de ce que je ne me
„ detache pas comme je devrois de toutes
„ les choſes inutiles, pour ne ſonger qu'à
„ prier Dieu pour ſon Egliſe."

Le Lundi 20. Decembre ayant perdu l'accès de ma fievre quarte, j'écrivis à la Mere Angelique que les menaces des Evêques qui ne parloient que du Roi, d'exil & de banniſſement, feroient degenerer les Aſſemblées de Sorbonne (qu'on tenoit contre M. Arnauld) en une oppreſſion & une violence publique: ce qui avoit fait dire à M. d'Elbene Evêque d'Orleans, & à d'autres ſages Evêques, que ces Prelats par leur procedé ſi violent faiſoient les affaires de M. Arnauld & ruinoient toute l'autorité de la Cenſure avant qu'elle fût faite, puiſqu'ils ôtoient la liberté des ſuffrages & la parole aux Docteurs. Sur quoi elle m'écrivit le même jour le billet ſuivant. „Je loue Dieu de

„ ce

I. Relat. „ ce que votre fievre n'eſt point venue : „ c'eſt une double grace en ce tems-ci, où „ il pourra y avoir quelque autre choſe à „ ſouffrir. Je trouve que nous avons ſu„ jet de nous rejouir de ce que le mal n'ira „ pas contre l'Egliſe, mais ſeulement con„ tre nos perſonnes ; étant certain que tou„ te la Cenſure qu'ils pourront faire en la „ maniere qu'ils s'y prennent, ne ſera qu'a„ vantageuſe à la verité, qu'ils n'ont pu bleſ„ ſer par les formes ordinaires & legitimes. ”

XL. Remarques ſur quelques Religieuſes de P. R. d'une grande vertu.

„ * Un jour elle me dit, parlant de la petite Sœur Suzanne de Sainte Ceci[illegible] Robert. „ Pour vous dire vrai, mon [illegible] je la „ crains, ſa pieté me confond ; & quand „ je la vois qui ſe vient jetter à mes pieds „ & me dire : *Ah, ma Mere, nous ne „ ſommes pas Religieuſes* ; je me ſens ſaiſie „ de reſpect & de frayeur, redoutant l'eſ„ prit de Dieu qui eſt dans ſon cœur & „ qui parle par ſa bouche. ” C'eſt à cette Sœur Suzanne, que la Mere Angelique & la Mere Agnès ont écrit deux belles Lettres que j'ai : cette Sœur très petite & très foible de corps pour la taille, & qui fait plus d'ouvrage de force que la plus forte de la Maiſon ; qui eſt toujours muette & toujours en Dieu ; qui toujours travaille, étant chargée toujours comme une fourmi, & plus que les fourmis qui s'en retournent à vuide, ce qu'elle ne fait jamais lorſqu'il y a quelque choſe qui ſe peut porter ; qui dort & mange moins qu'aucune, & va tous les jours à Matines & à tout l'Office ; qui ne ſe confeſſe

* [Ce qui ſuit à été dit dans des tems differens de ce qui precede.]

feſſe jamais à M. Singlin qu'elle ne fonde en I. Relat.
larmes; qui ne deſire que de s'envoler dans le ciel; qui voit les yeux ſecs mourir ſes Sœurs, lorſque toutes les autres pleurent; & dit qu'elle ſeroit ravie de mourir, que la mort lui ſeroit un ſouverain bien, qu'elle ne peut plaindre ſes Sœurs de ce dont elle ſe rejouit & ſe rejouiroit elle-même; & qui après par un ſentiment d'humilité profonde, va ſe jetter aux pieds de M. Arnauld leur Confeſſeur, & fond en larmes en lui diſant, qu'ayant fait reflexion ſur ce qu'elle ſeule ne pleure point, elle a peur que ce ne ſoit plutôt par une dureté de naturel, que par un vrai detachement de la vie, puiſque ſes Sœurs qui ſont plus detachées & plus tendres qu'elles, pleurent leurs Sœurs mourantes & mortes; & ſur cela elle fond en larmes, pleurant amerement de ce qu'elle n'a point pleuré, & ſe pleurant elle même de ce qu'elle n'a point pleuré ſa Sœur *.

Un autre jour la Mere Angelique me dit; „ Je n'ai jamais vu de Fille plus „ ſainte que ma Sœur Claire Martine Pi„ not. Elle avoit été Novice aux Urſuli„ nes à Paris. Mais les Jeſuites qui gou„ vernent ces Filles, ne la goûterent pas, „ étant ſimple & n'ayant point ou peu de „ bien. Elle en ſortit donc, & comme „ on lui demandoit ſi elle n'étoit point bien „ fâchée d'être ſortie, elle dit que non & „ qu'elle ne vouloit être Religieuſe qu'au „ cas

* La Mere Angelique de S. Jean a écrit au long la Vie de cette ſainte Religieuſe: c'eſt la XXVIII. Relation de la III. Partie de ces Mémoires.

I. Relat. „ cas que Dieu le voulût ; & que ſi Dieu
„ ne le vouloit pas, ne l'en jugeant pas
„ digne, elle le ſouffriroit paiſiblement, ne
„ cherchant qu'à ſuivre en tout la volonté
„ de Dieu. On me rapporta cette reponſe
„ de cette Fille, & je me trouvai mue à
„ la demander. Elle vint donc ici. Depuis
„ qu'elle eſt entrée juſqu'à ſa mort, ce qui
„ a duré dix ans,) ni les Sœurs, ni moi,
„ n'avons jamais vu qu'elle ait fait aucune
„ faute. C'étoit une égalité d'eſprit, une
„ paix & une ſageſſe tellement humble,
„ modeſte & uniforme, qu'elle ſembloit
„ impeccable. Quand on lui ordonnoit
„ une medecine, on ne le lui diſoit point,
„ mais on la lui mettoit ſur une chaiſe au-
„ près de ſon lit, & le matin elle la pre-
„ noit. Un jour la Mere Agnès lui mon-
„ troit à chanter, & comme la vieille gam-
„ me étoit difficile, elle apprenoit peu. La
„ Mere Agnès prompte & impatiente,
„ quoique froide, jetta le Livre de chant,
„ en lui diſant : *Je perds mon tems à vous montrer.* A quoi cette bonne fille repon-
„ dit : *Helas, ma Mere, vous ne perdez pas votre tems, car vous recevrez de Dieu le fruit de votre charité ; mais c'eſt moi qui perds mon tems, car je n'apprends rien.* Elle
„ mourut en ſept heures d'une colique é-
„ pouvantable, qui la tua par la violence
„ de la douleur, & parce qu'elle ſe plai-
„ gnoit, elle diſoit : *Mon Dieu, que je ſuis immortifiée, je ne puis ſouffrir ſans me plaindre.* Madame la Prieure (Sœur
„ Catherine Dupont) marqua en dix lignes,
„ après ſa mort qui arriva durant que j'é-

„ tois

„ tois à Maubuiſſon, qu'elle avoit vu en I. Relat.
„ elle la beatitude des vrais pauvres d'eſprit.
„ Ces dix lignes étoient écrites de très bon
„ ſens. La Mere Agnès avoit écrit ſa Vie;
„ mais elle l'a brulée depuis, à cauſe que c'é-
„ toit elle qui l'avoit écrite. " *

Elle me parla auſſi d'une Marguerite Gertrude Boucher, de Paris, qui avoit été à S. Antoine des Champs, & me dit; „ Elle
„ n'étoit pas ſi parfaite & ſi reguliere que
„ l'autre, pour ne point faire de fautes;
„ mais c'étoit auſſi une vertu admirable.
„ J'ai remarqué deux effets merveilleux de
„ la providence de Dieu en choſes ſpirituel-
„ les à l'égard de cette Fille. Elle ne de-
„ mandoit jamais rien, & ne refuſoit ja-
„ mais rien, ſe laiſſant conduire à la vo-
„ lonté & à la direction de ſes Superieurs.
„ Un jour qu'elle étoit horriblement foible,
„ elle s'en alla au Refectoire, & s'aſſit en
„ ſa place. Il n'y avoit rien à manger. Elle
„ offrit à Dieu ſon beſoin preſent, & ne
„ demandoit rien. Dieu permit qu'auſſitôt
„ après, une Fille qui alloit porter un bouil-
„ lon à une autre Sœur, & paſſoit par le
„ Refectoire, fut appellée par une Sœur
„ de la cuiſine, juſtement lorſqu'elle étoit
„ vis à vis de ma Sœur Gertrude, de ſor-
„ te que pour aller ſavoir plus vîte ce qu'on
„ lui demandoit, elle mit ce bouillon de-
„ vant elle. Cette Fille qui crut que c'é-
„ toit pour elle qu'on l'avoit apporté, le
„ prend. La Sœur revient & lui deman-
„ de

* Cette Religieuſe mourut le 23. Decembre 1620. On trouvera l'Abregé de la Vie dans la XIII. Relation de la III. Partie.

I. Relat. „ de ce qu'étoit devenu ce bouillon. Elle „ lui dit, qu'elle l'avoit pris, le croyant „ pour elle & en ayant grand beſoin. Ce „ qui m'ayant été rapporté, j'admirai la „ providence de Dieu qui conduiſoit cette „ ſainte ame, & pouvoyoit à ſes beſoins. „ Mais il le marqua bien plus hautement en „ ſa derniere maladie.

„ Elle devint hydropique, & s'étant a- „ bandonnée à la volonté de celles qui la „ gardoient, elle ne leur demandoit jamais „ à boire, quoique quelquefois elle étran- „ glât de ſoif, ſe remettant à ce qu'il lui or- „ donneroient. Son mal augmenta telle- „ ment qu'encore qu'on ne la jugeât point „ prête de mourir, neanmoins elle l'étoit „ en effet. Dieu voulant qu'elle eût la con- „ ſolation de recevoir le Sacrement de l'Ex- „ trême-Onction, & qu'on l'aſſiſtât à la „ mort, permit qu'une autre Sœur malade „ près d'elle, mais qui n'étoit point en „ grand peril, s'aviſa de dire qu'elle ſe mou- „ roit, qu'elle ſupplioit qu'on éveillât les „ Sœurs & qu'on lui apportât l'Extrême- „ Onction. On ſe leve. On la va voir, & „ on ne la trouve point en peril. On alla „ auſſitôt voir l'état auquel étoit l'autre. „ Mais on la trouva ſi mal & ſi foible, „ qu'on vit que c'étoit pour elle que Dieu „ nous avoit fait lever. Car elle dit qu'el- „ le ſe mouroit; & ayant reçu les Sacre- „ mens, elle mourut peu après. *

„ Il y avoit encore une autre bonne Re- „ ligieu-

* Ce fut le 16. Janvier 1625. Voyez l'Abregé de ſa Vie, qui eſt la XVII. Relation de la III. Partie.

„ ligieuſe dans cette Maiſon, nommée Mar- I. Rel.
„ guerite Blandine de la Grange. Ce fut
„ elle qui deſira la premiere la Reforme.
„ Elle me demanda un jour ſi les Capucins
„ ne viendroient point bientôt. Cela m'é-
„ tonna, & je lui demandai quel deſſein
„ elle avoit. Elle me dit ſon deſir, dont
„ j'eus une extrême joie. Je l'embraſſai &
„ je l'aimai toujours depuis très particulie-
„ rement. Elle a toujours fort bien fait &
„ a été onze ans malade à garder toujours
„ le lit avant que de mourir *. Elle ſouf-
„ froit avec grande patience. Elle étoit
„ toujours gaie & égale, & pratiquoit dans
„ ſon lit exactement tous les exercices de la
„ Religion, c'eſt à dire ceux dont elle étoit
„ capable, comme la priere & le ſilence
„ aux heures. ”

[M. le Maître ayant été obligé de ſortir de Port-Royal pour tenir compagnie à M. Arnauld qui ſe cacha après la Cenſure de Sorbonne, il ne put continuer cette Relation. La plûpart de celles qui ſuivent contiennent des faits qui regardent les premiers tems de la Reforme. On mettra enſuite celles qui traitent de choſes plus nouvelles, & enfin celles où l'on fait diverſes remarques generales & dont on ignore le tems.]

II. Re-

* Elle mourut le 15. Octobre 1624. Il en ſera encore parlé, auſſi bien que d'une de ſes ſœurs, ci-après dans la Relation III. & dans la III. Partie, (XI. Relation.)

II.

Relation de la Mere Marie de Sainte Magdeleine DU FARGIS.

I. Premiers ſentimens de la M. Angel.

LA Mere Angelique m'a dit pluſieurs choſes de ſa jeuneſſe, & entre autres que dans le commencement qu'elle étoit Religieuſe elle avoit une grande averſion de ce qui ſe pratique en la Religion, quoiqu'elle reconnût la grace que Dieu lui avoit faite de la choiſir pour ſon ſervice, &c. Comme d'autres ont deja fait ces remarques je me contenterai de dire qu'elle avoit de la peine de ſe voir habillée de ſerge, & il lui ſembloit que c'étoit l'être comme une ſervante.

Elle m'a dit auſſi qu'au commencement qu'elle eut les penſées de la Reforme, elle tâchoit de faire tout ce qu'elle pouvoit pour rendre ſon habit plus modeſte que celui qu'elle portoit. Pour cela elle retranchoit tout ce qu'elle pouvoit, & particulierement elle ôta ſes manchettes, en ſorte que les manches de ſa robe lui écorcherent les poignets des bras qui en eurent long tems les marques.

Elle m'a auſſi dit qu'à l'âge de ſeize ans, (je ne ſais ſi elle avoit deja les penſées de la Reforme,) elle trouva dans un Livre de Caſuiſte qu'une Abbeſſe peut employer pour ſon plaiſir la troiſieme partie du bien de ſon Ab-

Abbaye, ce qui la *ſcandaliſa horriblement :* ce ſont ſes propres termes. II. RELAT.

II. Quelle étoit ſa conduite en qualité d'Abbeſſe.

Elle m'a parlé de diverſes autres choſes que je crois que l'on ſait mieux que moi, comme de l'averſion qu'elle a toujours eue de mettre ſes armes ſur les ornemens de l'Egliſe, ce qu'elle n'a fait au commencement que parce que des perſonnes de pieté * lui diſoient qu'elle le devoit faire, pour donner envie aux Abbeſſes qui viendroient après elle de l'imiter. Et encore, qu'elle n'a jamais voulu fermer ſon Oratoire, étant bien aiſe que toutes les Sœurs euſſent la liberté d'y aller ; & autres choſes ſemblables, que j'omets. Je viens à ce que j'ai pu avoir remarqué de ſes actions.

* Des Capucines.

Au commencement que j'entrai ceans Penſionnaire †, il me ſouvient qu'elle prenoit la peine de venir ſouvent à notre chambre pour nous inſtruire, devant qu'elle ſe fût demiſe. Je ne ſai s'il y avoit quelque miſere extraordinaire en ce tems-là : mais je me ſouviens ſeulement que je l'ai vue ſouvent y venir tout exprès pour nous faire prier Dieu pour les pauvres. Ce qu'elle faiſoit avec une ſi grande affection que cela m'eſt toujours demeuré dans l'eſprit.

Durant que l'on faiſoit le bâtiment de Port-Royal de Paris (en 1628.) l'Entrepreneur ayant été frappé de la peſte, en mourut & ſa femme auſſi. Ils laiſſoient deux enfans, un fils & une fille. Comme la fille te-

† La Mere du Fargis fut miſe à Port-Royal au mois d'Avril 1626. âgée de ſept ans. On trouvera l'Abregé de ſa Vie dans la III. Partie, Relation XXIII.

II. Relat. tetoit encore, la Mere Angelique eut ſoin de la faire nourrir & entretenir; je ne ſai pas combien de tems, ſeulement je me ſouviens de lui avoir vu ſouvent faire du linge & des habits. Pour le fils qui étoit deja un peu grand, il travailloit au bâtiment; & toutes les fois que la Mere l'y trouvoit, elle prenoit la peine de lui faire repeter ſon Catechiſme.

III. Ses ſentimens à l'égard des Meres de Dijon.

J'ai ouï dire à des Sœurs qui le ſavoient de bonne part, que quand la Mere Jeanne de S. Joſeph du Tard vint ceans en 1630. la Mere Angelique qui ne s'étoit pas encore demiſe, lui temoigna d'abord une entiere confiance & deference à tous ſes avis. De ſorte que quand la Mere Jeanne lui diſoit qu'elle trouvoit à redire à quelque choſe, quoi que ce fût, elle lui diſoit auſſitôt d'y mettre ordre. Il me ſouvient à ce propos qu'une fois, tout au commencement que les Meres du Tard ou de Dijon furent ceans, il fut ordonné que l'on n'ouvriroit plus la grille au Parloir à pluſieurs perſonnes à qui on avoit accoutumé de l'ouvrir auparavant, particulierement à M. Feron. La Mere Angelique obſerva cet ordre, ſans temoigner qu'elle y eût aucune peine. Au contraire, comme une Sœur qui étoit à notre chambre en ce tems-là lui dit un jour devant nous, qu'elle ne pouvoit pas ſe reſoudre à aller voir M. Feron qui la demandoit à cette heure-là, ſans lui ouvrir la grille, après la lui avoir ouverte juſqu'alors, la Mere lui dit qu'elle avoit deja parlé à ce Monſieur la grille fermée, & qu'elle n'y avoit eu aucune peine. Elle ajouta pluſieurs

au-

autres choſes pour la faire rendre à cela, dont je ne me ſouviens pas. Je me ſouviens ſeulement qu'elle lui parloit d'une façon ſi contente, & avec tant d'approbation en apparence de toutes les choſes qui s'ordonnoient de nouveau, qu'il ſembloit qu'elles fuſſent toutes conformes à ſes ſentimens. II Relat.

Cependant elle m'a dit depuis qu'elle avoit aſſez ſouvent de la peine de pluſieurs choſes, ſur leſquelles elle avoit raiſon d'en avoir. Elle m'a dit encore que quand il lui venoit quelque penſée, pourquoi l'on ordonnoit des choſes qui ne lui ſembloient pas trop à propos, elle diſoit auſſi-tôt en elle-même: *Dieu permet cela pour me faire mourir à moi-même. Il n'eſt pas de grande importance que les choſes exterieures aillent d'une façon ou d'une autre, mais il eſt très important de renoncer à ſoi-même.* Elle m'a ſouvent allegué à ce propos ce qui eſt dans Thaulere: *Dieu aveugle quelquefois un grand nombre de juſtes, pour avoir une ame mortifiée à ſon gré.* Et je lui ai ouï dire depuis qu'elle n'avoit jamais temoigné de peine de tout ce qui ſe paſſoit en ce tems-là, même aux perſonnes qui étoient fort contraires à toutes ces nouvelles ordonnances; & que quand elle ſe trouvoit avec de ces perſonnes qui lui temoignoient leur peine à ce ſujet, c'étoit alors qu'elle ſe croyoit plus obligée à ne faire rien paroître de ce qu'elle penſoit.

IV. Election de la premiere Abbeſſe triennale.

En ce même tems on fit la premiere Election. Je ne me ſouviens que de deux ou trois choſes remarquables. Dieu permit que je me trouvaſſe à la demiſſion de la Mere

II. Relat. tetoit encore, la Mere Angelique eut ſoin de la faire nourrir & entretenir; je ne ſai pas combien de tems, ſeulement je me ſouviens de lui avoir vu ſouvent faire du linge & des habits. Pour le fils qui étoit deja un peu grand, il travailloit au bâtiment; & toutes les fois que la Mere l'y trouvoit, elle prenoit la peine de lui faire repeter ſon Catechiſme.

III. Ses ſentimens à l'égard des Meres de Dijon.

J'ai ouï dire à des Sœurs qui le ſavoient de bonne part, que quand la Mere Jeanne de S. Joſeph du Tard vint ceans en 1630. la Mere Angelique qui ne s'étoit pas encore demiſe, lui temoigna d'abord une entiere confiance & deference à tous ſes avis. De ſorte que quand la Mere Jeanne lui diſoit qu'elle trouvoit à redire à quelque choſe, quoi que ce fût, elle lui diſoit auſſitôt d'y mettre ordre. Il me ſouvient à ce propos qu'une fois, tout au commencement que les Meres du Tard ou de Dijon furent ceans, il fut ordonné que l'on n'ouvriroit plus la grille au Parloir à pluſieurs perſonnes à qui on avoit accoutumé de l'ouvrir auparavant, particulierement à M. Feron. La Mere Angelique obſerva cet ordre, ſans temoigner qu'elle y eût aucune peine. Au contraire, comme une Sœur qui étoit à notre chambre en ce tems-là lui dit un jour devant nous, qu'elle ne pouvoit pas ſe reſoudre à aller voir M. Feron qui la demandoit à cette heure-là, ſans lui ouvrir la grille, après la lui avoir ouverte juſqu'alors, la Mere lui dit qu'elle avoit deja parlé à ce Monſieur la grille fermée, & qu'elle n'y avoit eu aucune peine. Elle ajouta pluſieurs au-

autres choſes pour la faire rendre à cela, dont je ne me ſouviens pas. Je me ſouviens ſeulement qu'elle lui parloit d'une façon ſi contente, & avec tant d'approbation en apparence de toutes les choſes qui s'ordonnoient de nouveau, qu'il ſembloit qu'elles fuſſent toutes conformes à ſes ſentimens. II RELAT.

Cependant elle m'a dit depuis qu'elle avoit aſſez ſouvent de la peine de pluſieurs choſes, ſur leſquelles elle avoit raiſon d'en avoir. Elle m'a dit encore que quand il lui venoit quelque penſée, pourquoi l'on ordonnoit des choſes qui ne lui ſembloient pas trop à propos, elle diſoit auſſi-tôt en elle-même: *Dieu permet cela pour me faire mourir à moi-même. Il n'eſt pas de grande importance que les choſes exterieures aillent d'une façon ou d'une autre, mais il eſt très important de renoncer à ſoi-même.* Elle m'a ſouvent allegué à ce propos ce qui eſt dans Thaulere: *Dieu aveugle quelquefois un grand nombre de juſtes, pour avoir une ame mortifiée à ſon gré.* Et je lui ai ouï dire depuis qu'elle n'avoit jamais temoigné de peine de tout ce qui ſe paſſoit en ce tems-là, même aux perſonnes qui étoient fort contraires à toutes ces nouvelles ordonnances; & que quand elle ſe trouvoit avec de ces perſonnes qui lui temoignoient leur peine à ce ſujet, c'étoit alors qu'elle ſe croyoit plus obligée à ne faire rien paroître de ce qu'elle penſoit.

IV. Election de la premiere Abbeſſe triennale.

En ce même tems on fit la premiere Election. Je ne me ſouviens que de deux ou trois choſes remarquables. Dieu permit que je me trouvaſſe à la demiſſion de la Mere

II. Relat. Angelique. Ce qui me surprit fut la joie avec laquelle elle la fit. Car pendant que les Sœurs temoignoient beaucoup d'affliction, elle parloit avec beaucoup de joie. Je ne sai si personne ne se souvient mieux que moi de ce qui se passa en cette occasion, entre elle & le Pere de Gondi. Je sais bien qu'il y eut quelque chose dont il a été long-tems mecontent. On m'a dit que c'est qu'elle ne l'avoit point averti de l'Election. Je me souviens aussi qu'il la vint voir un peu après, & qu'elle lui parla le rideau de la grille fermé. J'en fus étonnée, parce qu'elle l'avoit toujours vu auparavant, même devant qu'il fût de l'Oratoire *. Ce que je puis dire de cela, selon qu'il m'en souvient à present, est qu'elle se soumit de telle sorte à cette conduite, qu'elle n'eut aucun égard au mecontentement que ses amis en pourroient avoir.

V. Quelle fut alors la conduite de la M. Angeliq.

Aussi-tôt après l'Election, elle se retira de toutes choses, & ne se mêla plus de rien du tout. Elle ne voulut pas même souffrir, quoique nous ne fussions que des enfans †, que nous la saluassions d'une maniere particuliere, quand nous la rencontrions. Il arriva une fois que je la rencontrai. Comme j'avois des souliers fort usés, elle me demanda pourquoi on ne m'en donnoit pas d'autres. Aussi-tôt elle se tut sans achever ce

* Le Pere de Gondi frere de M. l'Archevêque de Paris, étoit General des Galeres avant d'entrer dans l'Oratoire.

† La Mere du Fargis avoit alors douze ans. Elle prit l'habit de Novice en 1635. & fit Profession en 1640.

ce qu'elle avoit commencé. Elle ajouta II. RELAT.
ſeulement : *Mon Dieu, c'eſt grande pitié de ſe mêler toujours de ce que l'on n'a que faire !*

Durant ce tems-là nous ne la voyions preſque point : car elle étoit en tout comme une ſimple Religieuſe. J'ai ouï dire qu'elle faiſoit des penitences au Refectoire & au Chapître ; & que la veille de la Touſſaints on la fit aller au Chapître la tête & les pieds nuds, encore qu'il n'y eût pas un an que le Chapître eût été achevé de bâtir. Auſſi s'en trouva-t-elle fort mal. Je ne ſai ſi ce fut au même Chapître qu'on defendit à toutes les Sœurs de lui parler ; à quoi elle obéit avec grande exactitude. On l'a vue ſouvent s'excuſer aux Sœurs qui la venoient chercher, juſqu'à ce qu'elles euſſent demandé licence. Mais les Sœurs ne l'importunoient gueres de cela. Il y en avoit même pluſieurs qui temoignoient avec bien de la liberté plus d'eſtime & d'affection à la Mere Jeanne qui gouvernoit, qu'à elle ; & quelquefois même tout devant la Mere Angelique même, & d'une maniere mepriſante. Elle ne temoignoit aucune peine de tout cela : mais au contraire elle en étoit très contente. Et c'eſt une choſe que j'ai toujours remarqué en elle, que lorſque des perſonnes à qui elle a rendu beaucoup de charité & d'aſſiſtance, viennent à la quitter pour ſe ſoumettre à d'autres, & lui temoignent enſuite avoir plus d'eſtime pour les autres que pour elle, elle n'en temoigne jamais de mecontentement, mais au contraire elle en eſt bien aiſe.

II. Relat. Trois ou quatre mois après l'Election, on la mit Maitreſſe des Penſionnaires; où elle commença à faire comme ſi elle y eût été pour ſervir. Elle balayoit la chambre, & faiſoit toutes les autres choſes les plus penibles. Pour ce qui eſt de la conduite, elle nous traitoit avec beaucoup de charité, tâchant de nous faire faire ce qu'elle deſiroit par raiſon & par amitié. Elle s'accommodoit de telle ſorte à nous toutes, qu'il n'y en avoit pas une ſeule de nous qui ne crût qu'elle avoit pour elle une affection particuliere. Quelquefois je me ſuis étudiée à reconnoître laquelle de nous elle aimoit le *plus*; ce qui m'a été impoſſible de decouvrir. Il y en avoit une qui étoit fort mecontente ceans, & d'une humeur un peu fâcheuſe trouvant à redire à tout ce que l'on faiſoit, & ne temoignant avoir aucun ſentiment de pieté. La Mere Angelique m'a dit depuis qu'elle avoit eu beaucoup de peine à la ſouffrir. Neanmoins tout le tems qu'elle fut à notre chambre, elle lui temoignoit tant de charité que l'on eût plutôt cru qu'elle avoit une affection particuliere pour elle. Elle continua à lui temoigner la même charité lorſqu'elle fut à la Maiſon du S. Sacrement, d'où elle lui écrivoit ſouvent. Comme elle voulut ſortir, elle eût encore beaucoup de ſoin d'elle, en ſorte qu'elle la gagna en partie, au moins pour quelque tems. Depuis elle lui a rendu des aſſiſtances particulieres, & avec une charité extraordinaire. Mais il y a pluſieurs perſonnes qui ſavent mieux cela que moi. Je dirai ſeulement ce qu'elle m'a dit ſur ce ſujet, qui eſt que depuis que Dieu

Dieu lui avoit donné une perſonne, elle avoit toujours charité pour elle, quoi qu'elle pût faire, & qu'elle ſe croyoit obligée de l'aſſiſter toujours tant que cette perſonne lui en laiſſoit la puiſſance. Et depuis elle m'a dit auſſi au ſujet des Filles qui ſe preſentoient pour être Religieuſes, que toutes les fois qu'il s'en preſentoit quelqu'une, elle la regardoit comme une ame que Dieu lui donnoit, & qu'elle ne croyoit pas en être dechargée lorſqu'il arrivoit qu'on ne les pouvoit garder, parce qu'elle eſtimoit être obligée d'en avoir ſoin juſqu'à ce que Dieu l'en dechargeât. II. Relat.

Mais pour revenir à ce que je diſois du tems qu'elle étoit à la chambre des Enfans; elle vouloit que nous euſſions beaucoup de reſpect pour la Mere qui étoit alors Abbeſſe * & elle nous en donnoit l'exemple, lui rendant toutes ſortes de ſoumiſſions comme auroit pu faire la derniere Religieuſe de la Maiſon. Elle ne lui parloit jamais qu'à genoux, & ſe mettoit auſſi à genoux toutes les fois qu'elle la rencontroit. Une fois que nous avions fait une faute, qui n'étoit pourtant qu'une enfance, on le dit à la Mere Abbeſſe, qui crut que la choſe étoit plus grande: ce qui fut cauſe qu'elle dit à la Mere Angelique de ne nous pas laiſſer communier le lendemain, qui étoit le jour des Rois. La Mere nous parla, & reconnut que cette faute n'étoit pas ſi grande qu'elle le penſoit.

* La Mere Geneviève de S. Auguſtin le Tardif, premiere Abbeſſe triennale de Port-Royal, laquelle fut élue le 23. Juillet 1630. Voyez ſa Vie dans la III. Partie, XVI. Relation.

II. Relat. Elle ne voulut pas neanmoins nous permettre de communier, qu'elle ne nous eût menées auparavant ſupplier la Mere Genevieve de nous le permettre.

Durant tout le tems qu'elle fut avec nous, elle étoit ſous la conduite de la Mere Jeanne de S. Joſeph, à laquelle elle rendoit une ſoumiſſion ſi particuliere qu'elle ne faiſoit rien du tout ſans ordre, bien ſouvent même pour les choſes qui ne regardoient que nous autres.

VI. On l'humilie de toutes manieres.

On lui faiſoit ſouffrir toutes ſortes d'humiliations & de mortifications. On a lu deux ou trois fois au Refectoire une hiſtoire qu'on avoit faite de ſa vie. On y diſoit toutes ſortes de choſes humiliantes, & qui même auroient été capables de fâcher une perſonne qui auroit eu moins d'humilité qu'elle. Entre autres, elle m'a dit qu'on y avoit lu une fois que *lorſqu'elle étoit à l'Egliſe, elle ſe tenoit veautrée comme un pourceau*; & pour concluſion, que *ſi on la faiſoit Superieure du Monaſtere du S. Sacrement, elle en feroit une Maiſon de deſordre, comme elle avoit fait de Port-Royal*; & pluſieurs autres choſes ſemblables. Durant cette lecture elle continua de dîner, n'étant non plus émue que ſi on eût dit quelque choſe qui lui eût été indifferent. Après le dîner la Mere Jeanne lui demanda pourquoi elle avoit continué de manger durant cette lecture, & elle lui dit: *Qu'elle n'y avoit point du tout penſé.*

Après avoir été deux ans Maîtreſſe des enfans, on nous l'ôta, & elle ſe mit dans une grande retraite. Pendant ce tems, qui

tut

fut d'environ trois mois, elle étoit au No- II. RELAT.
viciat, & alloit la derniere.

Je me ſouviens qu'une fois comme toutes les Enfans étoient au Refectoire, on la vint faire lever de table, & on lui pendit au col un panier plein d'ordures, & puis on la mena à toutes les tables en diſant: *Mes Sœurs, regardez cette miſerable creature, qui a l'eſprit plus rempli de perverſes opinions, que ce panier ne l'eſt d'ordures* *. J'ai oublié le reſte de ce qui étoit dans ce billet, que l'on lut à toutes les tables l'une après l'autre, juſqu'à celle-même des Enfans où j'étois. La Mere avoit durant cette lecture l'air fort devot, & de même que ſi elle eût reconnu pour fort veritable tout ce qui étoit dans ce billet.

Une autre fois elle vint au Refectoire avec un grand maſque de papier, & on diſoit: *Mes Sœurs, priez Dieu pour cette hypocrite, priez Dieu qu'il la convertiſſe en verité.*

J'ai oublié de dire qu'au commencement qu'elle eût donné ſa demiſſion, on lui dit au Chapitre pluſieurs choſes, pour lui faire entendre que *ce n'étoit pas une grande action de s'être demiſe de ſon Abbaye*; & entre autres, *qu'elle n'avoit rien fait que ce qu'elle devoit, qu'elle y étoit obligée*; & diverſes autres

* [Ma Sœur Catherine de S. Paul (Goulas) a remarqué dans une petite Relation dont on s'eſt ſervi pour le reſte ailleurs, qu'elle remercia celle qui lui avoit fait faire cette penitence; & qu'elle a dit depuis, lorſqu'on lui parloit de cela que *le cœur lui avoit penſé bondir de la ſenteur de toutes ces ordures.*]

II. Relat. tres choſes qu'elle ſouffroit avec joie.

Elle m'a dit ſouvent qu'elle a toujours eu une telle joie de n'être point en charge, que cela la faiſoit paſſer par deſſus toute la peine qu'elle auroit pu avoir de diverſes choſes, qui lui en devoient donner.

VII. Penſée de la M. Angelique ſur la preſence de Dieu.

La Mere Angelique me dit un jour que je l'entretenois: „J'ai eu ce matin une penſée de la neceſſité que nous avons de l'aſſiſtance continuelle de Dieu; & combien „ nous ſommes coupables, nous autres Religieuſes d'être ſi ſouvent diſtraites de ſa „ preſence par notre faute. Car il me ſemble que Dieu nous tient entre ſes *bras*, „ comme les peres qui aiment beaucoup leurs enfans les veulent toujours voir & „ tenir auprès d'eux. Les enfans quelquefois s'ennuyent & s'en veulent aller. „ Nous faiſons ainſi bien ſouvent, lorſque „ nous nous laiſſons aller à tant de diſtractions. Car tous les exercices de la Religion nous approchent de Dieu; & il „ ſemble qu'il s'efforce, pour le dire ainſi, „ de nous tenir par ce moyen toujours auprès de lui. *Mais nous nous ennuyons*, „ & ne voulons *pas* demeurer ſi *continuellement* en ſa preſence. C'eſt la cauſe de „ tout notre mal; parce que, lorſque nous „ ne ſommes pas en ſa preſence, nous avons „ ſujet de craindre qu'il ne nous refuſe ſon „ aſſiſtance, ſans laquelle nous ne ſaurions „ que tomber à toute heure dans toute ſortes de miſeres.

„ Enſuite de cette penſée, étant allée à „ l'Hermitage, j'ai trouvé la petite le Conte toute ſeule. Cela m'a donné une ſi

„ gran-

» grande apprehenſion, (encore que la Sœur II. Relat.
» ſoit revenue à l'inſtant, & qu'elle m'ait
» dit qu'elle ne la venoit que de laiſſer, &
» qu'il n'y avoit rien dans la chambre à
» quoi elle ſe pût bleſſer,) que cela ne me
» pouvoit raſſurer; & je diſois: *Mon Dieu,*
» *ſi nous avons tant d'apprehenſion de voir*
» *une pauvre enfant tout ſeul, qui au pis-*
» *aller ne peut bleſſer que ſon corps, com-*
» *bien plus devons-nous apprehender de nous*
» *ſeparer de la preſence de Dieu!* Car hors
» d'elle nous ſommes ſans comparaiſon plus
» incapables de nous preſerver de tomber
» dans le peché, qu'un enfant qui ne ſait
» pas marcher, ne l'eſt de s'empêcher de
» tomber, lorſqu'on le laiſſe tout ſeul. Et
» il y a cette grande difference que, com-
» me j'ai dit, l'enfant ne peut bleſſer que
» ſon corps; & c'eſt notre ame qui eſt
» bleſſée, lorſque nous nous éloignons de
» la preſence de Dieu, qui eſt ſeule capa-
» ble de nous preſerver des perils dans leſ-
» quels nous ſommes à toute heure de l'of-
» fenſer, étant, comme nous ſommes, en-
» vironnés d'ennemis qui ne demandent que
» notre ruine. Mais nous ne ſentons point
» cela; & je ne vois en rien tant la gran-
» de plaie du peché originel, que dans cet-
» te inſenſibilité, dans laquelle nous vivons
» pour l'ordinaire, ſur les maux de l'ame,
» pendant que nous avons tant d'apprehen-
» ſion de ceux du corps, & de ſoin pour
» les éviter."

II. Relat. tres choſes qu'elle ſouffroit avec joie.

Elle m'a dit ſouvent qu'elle a toujours eu une telle joie de n'être point en charge, que cela la faiſoit paſſer par deſſus toute la peine qu'elle auroit pu avoir de diverſes choſes, qui lui en devoient donner.

VII. Penſée de la M. Angelique ſur la preſence de Dieu.

La Mere Angelique me dit un jour que je l'entretenois : „ J'ai eu ce matin une penſée de la neceſſité que nous avons de l'aſſiſtance continuelle de Dieu ; & combien „ nous ſommes coupables, nous autres Religieuſes d'être ſi ſouvent diſtraites de ſa „ preſence par notre faute. Car il me ſemble que Dieu nous tient entre ſes bras, „ comme les peres qui aiment beaucoup leurs enfans les veulent toujours voir & „ tenir auprès d'eux. Les enfans quelquefois s'ennuyent & s'en veulent aller. „ Nous faiſons ainſi bien ſouvent, lorſque „ nous nous laiſſons aller à tant de diſtractions. Car tous les exercices de la Religion nous approchent de Dieu ; & il „ ſemble qu'il s'efforce, pour le dire ainſi, „ de nous tenir par ce moyen toujours auprès de lui. Mais nous nous ennuyons, „ & ne voulons pas demeurer ſi continuellement en ſa preſence. C'eſt la cauſe de „ tout notre mal ; parce que, lorſque nous „ ne ſommes pas en ſa preſence, nous avons „ ſujet de craindre qu'il ne nous refuſe ſon „ aſſiſtance, ſans laquelle nous ne ſaurions „ que tomber à toute heure dans toute ſortes de miſeres.

„ Enſuite de cette penſée, étant allée à „ l'Hermitage, j'ai trouvé la petite le Conte toute ſeule. Cela m'a donné une ſi

„ gran-

„ grande apprehenſion, (encore que la Sœur II. Relat.
„ ſoit revenue à l'inſtant, & qu'elle m'ait
„ dit qu'elle ne la venoit que de laiſſer, &
„ qu'il n'y avoit rien dans la chambre à
„ quoi elle ſe pût bleſſer,) que cela ne me
„ pouvoit raſſurer; & je diſois: *Mon Dieu,*
„ *ſi nous avons tant d'apprehenſion de voir*
„ *une pauvre enfant tout ſeul, qui au pis-*
„ *aller ne peut bleſſer que ſon corps, com-*
„ *bien plus devons-nous apprehender de nous*
„ *ſéparer de la preſence de Dieu!* Car hors
„ d'elle nous ſommes ſans comparaiſon plus
„ incapables de nous preſerver de tomber
„ dans le peché, qu'un enfant qui ne ſait
„ pas marcher, ne l'eſt de s'empêcher de
„ tomber, lorſqu'on le laiſſe tout ſeul. Et
„ il y a cette grande difference que, com-
„ me j'ai dit, l'enfant ne peut bleſſer que
„ ſon corps; & c'eſt notre ame qui eſt
„ bleſſée, lorſque nous nous éloignons de
„ la preſence de Dieu, qui eſt ſeule capa-
„ ble de nous preſerver des perils dans leſ-
„ quels nous ſommes à toute heure de l'of-
„ fenſer, étant, comme nous ſommes, en-
„ vironnés d'ennemis qui ne demandent que
„ notre ruine. Mais nous ne ſentons point
„ cela; & je ne vois en rien tant la gran-
„ de plaie du peché originel, que dans cet-
„ te inſenſibilité, dans laquelle nous vivons
„ pour l'ordinaire, ſur les maux de l'ame,
„ pendant que nous avons tant d'apprehen-
„ ſion de ceux du corps, & de ſoin pour
„ les éviter."

III.

Relation de la Mere Marie Dorothée de l'Incarnation LE CONTE.

I. Trait de l'enfance de la M. Angel.

LA Mere Angelique nous dit à la Conference le 6. Avril 1653. que n'ayant que sept ans on lui donna des heures ou étoit la Passion de Jesus Christ en François: qu'elle la trouvoit admirable & pleuroit beaucoup en la lisant, mais qu'elle ne laissoit pas que de bien jouer après; & qu'une fois qu'elle pleuroit amerement sur le même sujet de la Passion, on la vint appeller pour jouer, & qu'elle s'y en alla & fit quelque mechanceté, peut-être, dit-elle, de battre quelqu'un, ce qu'elle disoit en se mocquant d'elle-même & elle ajouta qu'elle étoit alors très legere, *comme elle l'est encore* à ce qu'elle dit.

II. Ses premiers sentimens lors de sa Conversion.

La Mere Angelique nous dit un autre jour que quand elle fut touchée de Dieu elle croyoit qu'elle n'iroit plus à confesse, par ce qu'elle s'imaginoit qu'elle ne pecheroit plus. Elle ajouta qu'on ne lui donnoit alors aucune instruction de Dieu, mais que si on lui en eût parlé, on lui eût fait faire tout ce qu'on auroit voulu, & qu'elle croit qu'on l'eût fait *mettre en pieces* pour lui.

Le 10. Avril elle nous dit à la Conference qu'elle avoit été touchée par le Sermon d'un Capucin, mais qu'elle avoit aussi été ébranlée par la lecture d'un Livre d'un Pere Belintani: qu'aussitôt elle eut une grande

frayeur

frayeur de tomber dans des tromperies, comme des illuſions & des viſions, & qu'elle pria Dieu de la delivrer de ces perils. En quoi elle ajouta, qu'il l'avoit tellement exaucée qu'elle n'avoit jamais rien vu ni entendu de jour ni étant éveillée, & que ce qu'elle avoit vu en dormant & en ſonge elle le tenoit pour des rêveries. III. Rel.

III. Songe myſterieux qu'elle a.

Elle nous conta neanmoins à la même Conference, un ſonge qu'elle avoit eu autrefois, & que l'on a jugé à propos d'écrire.

„ Je ſongeois, dit elle, que c'étoit le bout „ du jugement, & qu'en un moment je me „ vis toute ſeule au monde ſans voir perſonne qu'une Sœur, qui étoit celle qui „ avoit été la premiere de la Reforme. Je „ voyois de loin ſur une haute montagne „ (qui étoit comme celle des Mollerets, „ qui eſt au deſſus de nos murailles, mais „ qui étoit beaucoup plus grande & me „ ſembloit fort éloignée,) un nombre innombrable de perſonnes, qui me paroiſſoient petites à cauſe de leur éloignement. „ Je vis deſcendre du ciel une Egliſe parfaitement belle, laquelle avoit trois clochers, & je vis que cette Egliſe environnoit tout ce monde qui étoit ſur la montagne. Auſſitôt je voulus y aller, & je „ pris avec moi cette Sœur qui me ſuivoit. „ Le chemin pour y aller étoit étroit & „ difficile, & en allant par ce chemin je „ diſois: *Quand Dieu me tueroit j'eſpererois en lui.* Je vous puis aſſurer que je ne „ ſavois pas alors que Job eût dit ces paroles, & qu'elles fuſſent dans la Sainte Ecriture, comme je l'ai ſu depuis. J'arrivai

III. Rel. „ auprès de cette Egliſe, où je trouvai un
„ petit chemin tout alentour, qui étoit fort
„ agreable: c'étoit un gazon très verd. Je
„ tournai tout autour, pour en trouver la
„ porte, que je trouvai fermée, & j'y frap-
„ pai. Soudain deux Anges me vinrent ou-
„ vrir. Ils étoient merveilleuſement beaux.
„ Ils avoient des ailes, & étoient vêtus de
„ blanc, avec un éclat merveilleux. Je vis
„ au dedans quelque choſe d'ineffable que je
„ ne ſais à quoi comparer; car je ne voyois
„ aucune forme, mais ſeulement une beau-
„ té qui me cauſoit une admiration & un
„ raviſſement étrange. Je penſe que c'étoit
„ Dieu. Il me ſouvint en ce moment des
„ paroles de S. Paul: *Non ſunt condignæ*
„ *paſſiones hujus temporis*, &c. Et je dis
„ en moi-même dans ce ſentiment: *Je n'ai*
„ *point merité ce que je vois. Il faut re-*
„ *tourner travailler & combattre avant que*
„ *d'y oſer pretendre.* Sur cela je me reveil-
„ lai."

IV. Particularités ſur les premieres Religieuſes qui furent pour la reforme.

„ Elle nous dit encore que cette Sœur qui deſira la premiere la Reforme ſe nommoit Marguerite Blandine de la Grange. Elle avoit auſſi une de ſes ſœurs Religieuſe ceans, qui étoit ſon aînée, & qu'on appelloit Magdeleine Candide (de S. Alexis) de la Grange. C'étoit auſſi une fort bonne fille, & elle fut une des premieres qui fit un renouvellement à M. Singlin qu'elle demanda, diſant qu'elle ſeroit bien aiſe de ſe confeſſer à *l'homme de Dieu*: elle le nommoit ainſi. La Mere Agnès, qui étoit Abbeſſe alors, étant demeuré malade en 1641. d'une diſſenterie qui nous mit toutes dans la crainte de

la

la perdre, cette bonne Sœur qui étoit au lit, (& elle y étoit quaſi toujours étant fort âgée & foible,) ayant entendu dire dans l'Infirmerie que la Mere Agnès étoit malade demanda ſes hardes pour ſe lever, & dit avec une grande ſimplicité, qu'il falloit *mettre ordre à cette affaire.* Elle s'en alla à la Chappelle de la Sainte Vierge, & offrit à Dieu ſa vie pour celle de la Mere. Il parut que Dieu l'exauça; car elle mourut peu de jours après *, & la Mere Agnès ſe porta ſi bien qu'elle l'aſſiſta à la mort. Il y a quelques particularités de ſa vie dans le Regître Mortuaire (ou le Necrologe.) III. Rang

V. Sa conduite à l'egard des Meres de Dijon.

Comme je parlois un jour à la Mere Angelique du tems que les Meres de Bourgogne étoient chez nous, elle me dit qu'elle voyoit bien qu'il y avoit alors beaucoup de choſes qui n'étoient pas bien; mais qu'elle penſoit que c'étoit aſſez que cela lui ſervît à renoncer à ſon propre jugement & ſon propre ſens, & à les mortifier, pour n'en point parler. Et elle ajouta, à l'occaſion de ce qu'elle n'étoit point en charge alors, que ce ne lui avoit point été un ſujet d'avoir du regret de s'être dechargée, que jamais elle n'en a eu, & qu'elle en a toujours loué Dieu qui l'y avoit porté par ſon eſprit, autant pour ſon propre bien que pour celui des autres. Elle me dit encore que M. de Langres lui avoit dit une fois qu'il falloit l'ôter de la Maiſon, parce qu'elle les empêchoit lui & les Meres de Bourgogne d'agir avec

* Le 3. Octobre 1641. On trouvera dans la III. Partie une Relation ſur cette Religieuſe & ſur ſa ſœur: c'eſt la XI.

IV. Rel. avec la liberté qui étoit neceſſaire pour mettre les Filles dans une devotion *éminente*; qu'elle lui avoit repondu qu'il feroit d'elle ce qu'il lui plairoit, & que Dieu ſait qu'elle en eût été bien aiſe, quoiqu'elle ne ſût pas où on l'auroit miſe. Et elle me fit faire cette reflexion que la Maiſon n'avoit été preſervée des deſordres ſpirituels qui pouvoient arriver de cette conduite, que par la douceur, le ſilence, & la ſoumiſſion des Anciennes; au lieu que ſi elles ſe fuſſent revoltées, cela auroit fait un bruit épouvantable, & elles euſſent beaucoup ſouffert.

VI. Peine qu'elle eut à tenir le Chapitre pendant un jeme.

Un autre jour elle me dit qu'elle avoit eu autrefois une peine extrême à tenir le Chapitre, & à y parler, parce qu'elle n'étoit pas legitimement dans ſa charge; mais qu'elle perdit cette peine quand elle fut à la Maiſon du S. Sacrement, parce qu'elle y étoit par l'ordre de Dieu; & que depuis qu'elle a été élue, elle y a une grande facilité.

IV.

Relation de la Sœur Anne de S. Auguſtin GARNIER *.

I. Etabliſſement de la reforme à P. R.

BIen que je me reconnoiſſe très incapable de parler des actions memorables que j'ai vu faire à la Mere Angelique (ce qui m'a-

* Cette Relation de la Sœur Garnier (que la Mere Angelique reçut Penſionnaire peu après qu'elle

m'avoit fait reſoudre à ne rien dire du tout,) puiſque l'obéiſſance m'y oblige, je dirai en premier lieu que quand elle voulut commencer à établir la Reforme dans ſon Monaſtere, elle ne bougeoit preſque point de ſon Oratoire priant beaucoup avant de parler à ſes Religieuſes en qui elle trouvoit quelque oppoſition au commencement. La triſteſſe qu'elle en eut lui fit avoir la fievre quarte. Quand la bonne Mere Prieure qui étoit une fille fort ſage & qui la reſpectoit fort, la vit en cet état, elle la pria de ne ſe point affliger. La ſeule choſe que la Mere Angelique lui repondit, fut: *Je voudrois bien que nous nous reformaſſions.* Auſſitôt la Prieure lui promit de faire tout ce qu'il lui plairoit. Ainſi elle commença à établir la *communauté* de toutes choſes; & quoiqu'on lui repreſentât que ce ſeroit une affaire d'une grande depenſe, neanmoins elle ne laiſſa pas ſon entrepriſe. IV. Rel.

Dans toutes les choſes qu'elle établiſſoit, elle gardoit une telle diſcretion & charité, qu'on ſe rendoit ordinairement très volontiers à ſa volonté. Quand on lui reportoit quelque choſe qu'on avoit dans les cellules, comme des chapelets qui étoient un peu beaux, ou autres choſes ſemblables, elle les recevoit avec une très grande joie, & temoignoit autant de ſatisfaction de voir qu'on ſe defaiſoit de ces petites curioſités, que ſi on

qu'elle fût Abbeſſe en 1602. & qui fut ſa premiere Novice) étoit compoſée dans l'original de deux Relations que l'on a cru devoir reunir, en tranſpoſant quelques articles pour mieux faire voir la ſuite des choſes.

IV. Rel. on lui eût fait quelque grand preſent.

II. Particularités ſur quelques anciennes Religieuſes.

Mais il nous faut parler d'une des premieres Religieuſes qui étoit ſourde & muette. Cette bonne Sœur qui ſe nommoit Anne Marie Johannet, ayant ſu (par ſignes) que le deſſein de la reforme dans laquelle on ne la vouloit point comprendre, étoit bon & ſelon Dieu, en voulut être, & rendit ſes hardes dont elle avoit été juſqu'alors fort curieuſe, aimant à être bien propre. Et depuis elle ne s'en ſoucia plus, & ce fut la plus negligée dans ſes habits & ſon linge. Elle fut juſqu'à vingt huit ans ſans approcher de la ſainte Table, mais ſur l'avis des Docteurs on la fit communier, étant ſuffiſamment inſtruite du myſtere. Depuis ce tems elle fit un grand progrès dans la vertu. Elle ſe confeſſoit avec de grands ſentimens, moyennant un truchement qui entendoit ſes ſignes & ſon begaiement, car elle n'étoit pas entierement muette. Elle étoit fort attentive à ſe corriger de ſes fautes, faiſant entendre qu'elle s'abſtenoit de ce qu'elle ſavoit deplaire à Dieu. Sa devotion étoit extraordinaire, & elle demeuroit ſouvent pluſieurs heures devant le S. Sacrement à prier Dieu *.

Il y avoit dans le Monaſtere une autre Religieuſe des plus anciennes, qui ſe diſant être Religieuſe contre ſa volonté, ne ſe pouvoit d'abord reſoudre à la reforme. On ne lui demandoit autre choſe ſinon qu'elle vecût en paix: & on ne le pouvoit obtenir d'elle. Une

* Elle mourut le Vendredi Saint 14. Avril 1634. Voyez le Necrologe où l'on trouve avec plus d'étendue ce qu'on vient de voir.

Une fois entre autres qu'elle avoit donné un grand ſujet de ſcandale à toute la Communauté, notre Mere fit tout ſon poſſible pour la reduire à une ſatisfaction : mais elle ne s'y voulut point ſoumettre. Elle alla même trouver le Confeſſeur pour l'avertir de ce qui s'étoit paſſé ; mais elle n'y profita rien, & cette pauvre fille aima mieux ne point communier le jour de l'Aſcenſion. Notre Mere la laiſſa en cet état juſqu'à la Pentecôte. Elle l'appella alors au Chapitre, & lui dit des paroles ſi fortes, qu'elle la reduiſit à ce qu'elle vouloit. Je ſuis incapable de pouvoir raconter les choſes qu'elle lui dit : mais il me ſouvient qu'elle fit pleurer toute la Communauté. Il eſt incroyable quel ſoin elle avoit de cette pauvre fille. Elle lui faiſoit venir des Confeſſeurs tels qu'elle deſiroit, & la faiſoit parler à ceux qu'elle croyoit qui la pourroient reduire à ſes devoirs. Mais tout cela n'ayant eu aucun effet, la Mere conſentit qu'on la mît au Monaſtere du Paraclet*, où elle eſt morte avec beaucoup de reconnoiſſance de ſes fautes, à ce qu'on a mandé. IV. Rel.

Après que la Mere Angelique eut établi la Reforme, elle eſſuya quelque contradiction de la part de la plus ancienne de la Maiſon, qui ne s'y pouvoit reſoudre, & avoit une grande averſion de ſe mettre en commun. La Mere ne vouloit point la contraindre. Mais quelque tems notable après cette Religieuſe ſe reſolut d'elle-même à mettre en commun tout ce qu'elle poſſedoit, à la

* Au Dioceſe d'Amiens de l'Ordre de Cîteaux.

IV. Rel. la reſerve d'un petit jardin qu'elle avoit en particulier & qu'elle ne pouvoit encore ſe reſoudre de quitter. Pendant le voyage de la Mere Angelique à Andilly cette Religieuſe avoit fait connoiſſance avec un bon Pere Capucin, & elle l'aimoit fort. Il vint la voir en ce même tems; & auparavant qu'il lui eût parlé notre Mere l'avertit, que cette bonne Fille s'étoit miſe en commun à la reſerve de ſon jardin. Il fit tout ce qu'il put pour le lui faire quitter, ſans y rien gagner. Il alla même juſqu'à ſe mettre à genoux devant elle; mais cela ne ſervit qu'à la mettre de plus en plus en colere. Quelque tems après qu'elle eût paſſé ſa colere, elle vint demander permiſſion à la Mere Angelique d'écrire à ce Capucin. La Mere le lui accorda. Elle lui apporta ſa Lettre ouverte, mais elle ne la voulut pas voir, & lui dit de la fermer elle même, & qu'elle l'envoyeroit aſſurément. La Religieuſe ferma donc la Lettre, & enferma dedans la clef de ſon jardin. Ce bon Pere vint apporter cette clef à la Mere Angelique. Je le voyois quand il venoit, parce que Meſſieurs ſes parens étoient des amis intimes de mon pere & de ma mere. Quand il me vit cette fois, il me dit: „ Ne vous avois-je „ pas bien dit, ma Fille, que Dame Morel ſe rendroit à la fin. Elle m'a mandé „ qu'elle étoit convaincue de la bonté de „ Madame, parce que malgré toutes ſes „ contradictions, elle ne laiſſoit pas de lui „ parler avec une telle douceur, qu'elle en „ étoit toute confuſe, en ſorte qu'elle ne „ lui pouvoit plus reſiſter. Elle m'a en-

„ voyé

„ voyé la clef de ſon jardin pour la lui ap- IV. REL.
„ porter. Il faut que je vous avoue que
„ puiſqu'elle a gagné cet eſprit-là, je puis
„ dire que c'eſt un miracle."

III. Maladie de la M. Angel. Son amour pour le ſilence & la pauvreté.

L'an 1613. le 3. Fevrier notre Mere fut ſurpriſe la nuit d'un mal dont elle croyoit devoir mourir. Toute la Communauté étant à l'entour de ſon lit, elle nous parla ſur la peine qu'elle avoit de n'avoir pu achever ce qu'elle croyoit neceſſaire pour une entiere Reforme; & elle nous aſſura que ſi nous étions fideles à Dieu, il ne nous abandonneroit point, & qu'il nous donneroit tout ce qui nous ſeroit neceſſaire. Comme elle voyoit toute la Communauté fondre en larmes, elle tira des forces de ſa foibleſſe, & dit tout haut la priere de S. Martin: *Seigneur, ſi je ſuis encore neceſſaire à votre peuple, je ne refuſe point le travail; que votre volonté ſoit faite.* Le mal ne continua pas, & elle n'eut que trois ou quatre attaques.

Elle nous recommandoit beaucoup la charité mutuelle. Elle nous diſoit que nous nous devions ſupporter les unes les autres, & qu'il falloit toujours tâcher de ne faire de peine à perſonne. Elle a toujours eu ſoin que le ſilence fût bien obſervé en tout tems, mais particulierement pendant qu'on celebroit l'Office. Elle ordonna qu'on ſonneroit un petit tint quand il ſeroit achevé, afin que les malades de l'Infirmerie qui gardoient auſſi le ſilence très exactement, puſſent demander plus librement leurs beſoins.

L'affection qu'elle avoit pour la ſainte pau-

IV. Rel. pauvreté étoit incroyable. Je lui ai entendu dire pluſieurs fois que s'il nous arrivoit après ſa mort d'avoir envie de choſes ſuperflues, elle croyoit que Dieu lui permettroit de revenir pour nous avertir de nos devoirs. Elle avoit grand ſoin qu'on eût tout ce qui étoit neceſſaire de peur qu'il ne ſe gliſſât quelque proprieté. Je lui ai ouï dire pluſieurs fois, que ſi nous nous departions de l'eſprit de pauvreté, nous meriterions que Dieu nous abandonnât.

Après que la Mere Angelique eût inventré comme elle vouloit que les robes fuſſent faites, elle s'en fit faire une. Enſuite elle fit faire celle dont on ſe ſervoit par deſſus. Il s'y trouva juſqu'à quarante pieces, ſans qu'on fît paroître aucune peine de s'en ſervir. Et elle nous dit en cette occaſion qu'il y avoit dans notre Regle (de S. Benût) une parole qui n'eſt pas dans celle de S. François, qui eſt qu'on doit ſe contenter de ce qu'on pourra avoir à plus vil prix, ce qui veut dire que les habits ſoient vils & abjects.

Madame Arnauld ayant donné des godets (ou taſſes) de fayence pour toute la Communauté, la Mere Angelique ne voulut point qu'on s'en ſervît, trouvant cela trop curieux, & elle fit avoir des godets de grais.

IV. Charité de la M. Angeliq. pour la Sœur Garnier.

Je ne dois pas paſſer ſous ſilence une charité dont cette chere Mere uſa envers moi. C'eſt qu'étant Novice * il me vint un mal à

* La Sœur Anne de S. Auguſtin Garnier fut faite Novice le 30. Decembre 1607. & fit Profeſſion le 24. Mars 1613. Elle étoit à Port-Royal

à une jambe. Je fis tout mon poſſible pour le cacher par la crainte que j'avois d'être renvoyée. Mais comme je vis que je ne le pouvois plus celer à cauſe que ma jambe ſe pourriſſoit, je m'addreſſai à notre Mere les larmes aux yeux. Elle eut une telle compaſſion de moi, qu'elle me promit que perſonne ne le ſauroit. Elle me panſoit en cachette, & elle alloit prendre de l'onguent à la cellule d'une Religieuſe qui avoit auſſi mal à la jambe, & elle continua toujours à me rendre cette charité, juſqu'à ce que le mal fut gueri, & me promit que cela ne me feroit point de tort. IV. Rel.

V. Soin qu'elle prenoit de toutes les Religieuſes.

Elle eut alors la bonté durant quelque tems de ſe charger elle-même du Noviciat qui étoit tout contre ſa chambre, & elle s'y tenoit auſſi aſſidue qu'il lui étoit poſſible. Elle faiſoit les Chapîtres, & nous inſtruiſoit pour la Religion avec une grande application. Elle nous recommandoit ſur tout d'avoir un grand amour pour le ſilence, & un grand reſpect pour toutes les Religieuſes Profeſſes.

Quelques années avant que la Mere Angelique allât à Maubuiſſon M. l'Abbé de la Charmoye reçut un Mandement de M. de Cîteaux d'aller faire une viſite au Lys. Avant que d'y aller il fut à l'Abbaye de l'Eau *, d'où il tira une Religieuſe pour la mettre Prieure au Lys. Il l'amena ici, & pria la Mere Angelique de la garder quelque tems, ce qu'elle fit très volontiers. Cette

* Près de Chartres.

Royal des Champs au tems de la perſecution de 1664. & elle y eſt morte le 21. Novembre 1669, la même année que la paix fut accordée.

IV. Rel. te bonne Fille étoit tellement étonnée de ce qu'elle voyoit faire à la Mere Angelique, qu'elle diſoit ſouvent qu'elle ne ſavoit ce que c'étoit d'être Religieuſe, & qu'il falloit venir à Port-Royal pour l'apprendre. Elle écrivit même à ſon Monaſtere en ces termes. „ Madame de Port-Royal a un tel „ ſoin de ſes Religieuſes qu'elle-même por- „ te du bois au Dortoir pour les chauffer, „ & elle a une ſi grande charité pour cel- „ les qui ſont malades, qu'il ſemble qu'elle „ ſoit elle-même Infirmiere. On m'a miſe „ au Noviciat où les jeunes Profeſſes ont „ un auſſi grand ſoin de moi que ſi j'étois „ leur propre Sœur."

VI. La M. Ang. va à Maubuiſſon, puis revient à P. R.

Quand la Mere Angelique eut *obeiſſance* de M. de Cîteaux pour aller mettre la reforme au Monaſtere de Maubuiſſon, elle employa le tems qui lui reſtoit pour être avec nous, qui ne fut que de huit jours, à parler à toutes les Sœurs en particulier avec un ſi grand ſoin, qu'il n'en reſta pas une ſeule à qui elle ne dit comment elle ſe devoit comporter en ſon abſence. Pendant qu'elle étoit à Maubuiſſon, elle écrivoit aſſez ſouvent à la Commnuauté, & temoignoit beaucoup de peine de ſe voir abſente de nous. Elle diſoit auſſi qu'elle n'avoit point juſqu'alors appris à mourir à elle-même, & qu'elle apprenoit tous les jours à renoncer à ſa volonté.

Quelques années après qu'elle fut à Maubuiſſon, la Mere Catherine Agnès de S. Paul ſa ſœur *, tomba malade d'une maladie qui paroiſſoit dangereuſe. La bonne Mere Prieure en écrivit à la Mere Angeli-

* La M. Agnès.

que,

que, en temoignant beaucoup d'effroi, à la verité conformément au temoignage du Medecin. De ſorte que la Mere Angelique reſolut de faire ici un voyage, quoique la choſe fût extrêmement dangereuſe pour la crainte qu'on avoit que l'Abbeſſe de Maubuiſſon ne s'allât emparer de la Maiſon. La Mere vint pourtant à bout de ſon deſſein, & perſonne n'en ſut rien que celles qui étoient tout à elles. Ce fut à ce premier voyage qu'elle nous demanda place pour toutes les Filles qu'elle avoit reçues à Maubuiſſon, s'il arrivoit que ce Monaſtere tombât entre les mains d'une Abbeſſe qui ne fût pas reformée. La bonne Mere Prieure lui ayant repondu que ſi cela devoit arriver Dieu leur feroit place en retirant à lui pluſieurs autres, elle repartit: *Je ne l'entends pas ainſi, ma Sœur, mais j'eſpere que nous y ſerons toutes enſemble*: comme il eſt arrivé. Quoique cette viſite fût fort courte, la Mere Angelique neanmoins prit du tems pour parler à toutes les Sœurs en particulier. Elle a fait quatre voyages ici pendant les cinq années qu'elle a été abſente *, & elle n'a point manqué toutes les fois de parler aux Sœurs en particulier. A ſon retour (en 1623.) elle amena avec elle vingt & une Novices de Maubuiſſon. Car les Profeſſes qui étoient huit ou neuf, furent trois mois à obtenir leur permiſſion; & elles furent avec nous juſqu'au tems que la Maiſon de Maubuiſſon fut miſe (en 1627.) entre IV. Rel.

* Entre autres elle vint en 1620. pour faire prendre poſſeſſion de la Coadjutorerie de Port-Royal à la Mere Agnès. Tom. I. p. 194.

IV. Rel. les mains de la Mere Marie des Anges Suireau, & alors elles retournerent à Mauburſſon.

VII. Charité de la M. Angelique pour les pauvres. Amour du ſilence.

La Mere Angelique deſiroit beaucoup d'aſſiſter les pauvres dans leurs neceſſités & elle le faiſoit de tout ſon pouvoir. Ayant appris la neceſſité qu'enduroient les Urſulines de la Nouvelle France, elle fit tout ce qu'elle put pour les ſecourir. Elle fit ôter toutes les croix de bronze qui étoient dans les cellules pour les vendre. Elle fit ôter auſſi tout ce dont on pouvoit bien ſe paſſer; & après avoir aſſemblé tout ce qu'elle put trouver, elle le leur envoya (cela arriva en 1639.) Ces Religieuſes le reçurent avec beaucoup de reconnoiſſance, & dans une Lettre qu'elles lui écrivirent, elles lui diſoient, comme nous le tenons d'elle-même: „ Il faut, ma Reverende Mere, que „ votre charité s'étende bien loin, puiſqu'el„ le paſſe pluſieurs mers pour parvenir juſ„ qu'à nous. Nous avons tout reçu, dont „ nous vous rendons de très humbles actions „ de graces."

Tome I. p. 588.

Au commencement de la fondation du Monaſtere de Paris (en 1626.) comme on avertit la Mere Angelique que les pauvres de Port-Royal des Champs étoient reduits à une extrême pauvreté depuis que nous n'y étions plus, elle fit vendre deux chandeliers d'argent de l'Egliſe pour les aſſiſter; & une perſonne ayant fait une aumône aſſez conſiderable, elle l'envoya auſſi pour le même ſujet.

Avec cet amour de la ſainte pauvreté dans laquelle la Mere nous avoit fondées, elle

elle avoit auſſi établi un ſilence qui étoit ſi inviolable qu'on ſe faiſoit conſcience de ſe dire une parole l'une à l'autre, ſi elle n'étoit abſolument neceſſaire. IV. Rel.

Quand on fut à Paris, il y avoit trois ans qu'on ne faiſoit plus de recreation, ſans que perſonne y trouvât à redire. L'été la Mere nous menoit promener au jardin ſans qu'on dît un ſeul mot. Quand on s'étoit promené quelque tems, elle ſe repoſoit & nous faiſoit quelque lecture dans le Nouveau Teſtament. Puis on ſe promenoit encore, & après elle nous congedioit ſans nous rien dire.

Quand il y avoit des malades qu'il falloit veiller, la Sœur qui étoit marquée pour cela, alloit devant Complies ſavoir ce qu'il falloit faire aux malades. Il n'étoit pas même permis à l'Infirmiere d'aller à l'Infirmerie après Complies ſans neceſſité, & il n'étoit permis non plus à perſonne de ſortir du Dortoir juſqu'au lendemain après *Pretioſa* de Primes, pour éviter toute diſtraction. On ne permettoit pas même de demeurer à l'Egliſe, & la veille devant le S. Sacrement ſe faiſoit au petit chœur d'enhaut.

VIII. Elle ſe demet de ſon Abbaye.

Le deſir que la Mere Angelique avoit de ſe demettre de la Superiorité, auſſitôt que la Reforme ſeroit établie, lui a toujours duré depuis, quoiqu'on l'ait empêchée long tems de l'executer *. C'eſt pour cela qu'au commencement de l'établiſſement de Paris la Reine Mere étant venue viſiter la Mai-

* On verra dans la Relation VII. qui ſuit ce qui eſt dit à ce ſujet.

IV. Rel. son, elle lui demanda avec instance qu'il lui plût d'obtenir du Roi Louis le Juste son fils, de mettre la Maison en élection, pour y pouvoir maintenir le bien qu'elle y avoit établi, ce qu'elle lui promit de faire. Le Roi etoit pour lors absent de Paris. Sitôt qu'il fut de retour, la Mere Angelique écrivit à la Reine, pour l'en faire ressouvenir. Le Roi octroya très benignement la grace qu'on demandoit. Mais la Mere Angelique ne fit pas la demission sitôt, à cause des difficultés qui s'y rencontrerent.

Tom. I. p. 331.

Enfin le tems qu'elle desiroit si fort, & que nous apprehendions extrêmement étant venu, elle se demit avec un tel courage, qu'encore qu'elle vît toute la Communauté fondre en larmes, elle n'en jetta pas une seule. On fut trois jours sans faire l'élection. Avant qu'elle se fît j'allai me jetter aux pieds de la Mere Angelique, en versant bien des larmes; & elle me dit: „ Pourquoi vous affligez-vous, mon enfant? „ Ne voyez-vous pas combien je suis de„ chargée. Je ne vous abandonnerai point." En effet la Mere qui fut élue (la Mere Genevieve de S. Augustin le Tardif) me permit de lui parler. Mais cela ne dura pas longtems. Bientôt après on lui dit au Chapître qu'elle devoit desirer de n'être plus considerée que comme une personne particuliere. A l'heure qu'on lui parloit j'avois les yeux fichés sur elle, & elle paroissoit si constante que cela est incroyable.

En ce même tems on la mit au Noviciat en qualité de Novice. On lui faisoit faire des humiliations qu'on ne faisoit pas faire aux

aux autres Novices. Elle les faiſoit avec une telle affection que cela étoit étonnant, & tranſperçoit le cœur à la Communauté, ſans qu'on oſât en dire un ſeul mot. Elle étoit encore en cet état quand elle alla en 1633. pour établir la Maiſon du S. Sacrement. IV. Rel.

IX. Changemens introduits par les Meres de Dijon.

L'amour de la pauvreté & de la vileté en toutes choſes, dont j'ai parlé, a continué dans le Monaſtere juſqu'à la demiſſion de la Mere Angelique. Mais après l'élection, on vit tout un autre eſprit. On ne vouloit pas alors qu'on mît une piece aux robes, & il en falloit donner quatre fois l'an. Il falloit blanchir les manteaux tous les ans, ce qui ne ſe faiſoit pas ſans une grande depenſe; car on les envoyoit au foulon, puis en les mettoit dans deux ou trois pains de blanc, pour les rendre plus beaux. On ôta les godets de grais, & on en prit d'émail: mais on les avoit donnés. Il fallut avoir des fourchettes, dont on ne s'étoit jamais ſervi. Il falloit que les cellules fuſſent bien curieuſement faites; & on prenoit pour pretexte qu'il entroit ſouvent dans le Monaſtere des perſonnes de condition, qui les viſitoient. Je ne rapporte pas ces choſes pour taxer la Mere Genevieve qui avoit été élue. Je ſerois bien criminelle, ſi j'avois trouvé à redire à ſa conduite qui étoit bien Religieuſe; mais c'eſt pour faire voir l'eſprit de ceux qui la conſeilloient *, & comme il étoit bien neceſſaire que les deux Meres qui lui ont ſuccedé priſſent

* [M. de Langres & les Meres de Dijon, qui avoient toute l'autorité.]

IV. Rel. garde à retrancher ſoigneuſement de ſi mauvais commencemens, ce qu'elles ont fait avec beaucoup de travail & de gemiſſemens. L'une des deux a été la Mere Angelique après la Mere Agnès. Elle avoit vu ces choſes avec bien de la douleur: mais comme elle n'étoit plus en charge, elle n'en diſoit pas une ſeule parole. Je ſupplie la perſonne qui verra cet Ecrit de me pardonner, ſi je m'éloigne tant de mon ſujet. Je le fais pour montrer l'état où nous avons penſé tomber.

X. Inſtruction de la M. Angel. ſur les fautes.

La Mere Angelique diſoit: „ Dieu prend „ plus garde à la ſource des fautes qu'aux „ fautes mêmes. C'eſt pourquoi il faut „ combattre fortement le vice où l'imper- „ fection qui domine le plus en nous, & „ en avoir le deſſus tous les jours en quel- „ que choſe. Il faut beaucoup prier Dieu „ qu'il lui plaiſe de nous en delivrer, & de „ nous en guerir. Car c'eſt lui qui ſur- „ monte pour nous. Il ne faut pas non „ plus negliger les petites fautes. Une „ ame qui ſe garde des plus petites irregu- „ larités n'en fera pas de grandes. Il faut „ toujours écouter ce qu'on nous dit avec „ humilité, & tâcher de contenter les Sœurs. „ Il fait bon d'être quelquefois ſaintement „ & ſagement diſſimulée en des occaſions „ où il vaut mieux ceder que de reſiſter. „

V.

Relation de la même Sœur Anne de S. Auguſtin GARNIER *touchant la charité de la Mere Angelique au ſujet d'une Sœur Converſe nommée Sœur Marguerite Agathe* DU CHESNE.

AU commencement de la Reforme la Mere Angelique recevoit fort peu de Sœurs Converſes, quoiqu'il s'en preſentât pluſieurs, & elle les gardoit longtems avant que de leur donner l'habit. Il en vint une appellée Marguerite du Cheſne qu'elle nomma Marguerite Agathe. Elle la garda plus de trois ans avant de lui donner l'habit & elle fut longtems Novice avant que de faire Profeſſion. On la mit à la cuiſine du Refectoire des Infirmes & des Hôtes, car il n'y en avoit qu'une en ce tems-là. Elle s'en acquitta bien, & y a perſeveré pour le moins ſept ou huit ans, encore qu'elle fût travaillée d'un continuel mal de dents. Mais comme elle avoit l'eſprit fort petit, elle ne perſevera pas dans la ſoumiſſion.

Notre Mere à ſon retour de Maubuiſſon la trouva ſi changée qu'elle l'ôta de la cuiſine pour lui donner du repos. Mais elle le prit en fort mauvaiſe part, croyant qu'on lui faiſoit tort, & enſuite elle s'emporta en beaucoup de relâchemens & de murmures. La Mere Angelique faiſoit ce

V. Relat. qu'elle pouvoit pour la maintenir dans ſes devoirs : mais elle en profita fort peu. La mauvaiſe diſpoſition où elle étoit, faiſoit que la Mere la privoit ſouvent de la ſainte Communion ; & elle paroiſſoit aſſez inſenſible à cette privation. Elle la faiſoit auſſi ſouvent parler à M. l'Abbé de la Charmoye, qui étoit notre Superieur : il n'y gagna pas beaucoup.

La veille de la Touſſaints elle alla à confeſſe, & dit au Confeſſeur qu'elle vouloit ſortir du Monaſtere, & elle ne dit point en quelle maniere, de ſorte qu'il n'en parla point. La Mere Angelique la trouva dans une ſi mauvaiſe diſpoſition, qu'elle ne lui permit pas de communier à cette grande Fête. Cette fille prit cela pour un grand affront. Le jour des Morts elle s'en alla au petit Chœur d'en haut où on diſoit Matines l'hiver. Elle y prit des ſaintes Reliques qui étoient enchaſſées dans une croix qui étoit ſur l'Autel. Enſuite elle s'en alla à la faveur de la nuit en un lieu où elle ſavoit qu'on mettoit les habits ſeculiers des Novices. Elle en prit comme elle vouloit : puis étant allée à ſa cellule, elle ôta ſes habits de Religieuſe, s'habilla en ſeculiere, & s'enfuit par deſſus les murailles qui étoient alors fort baſſes.

Quand elle ſe vit pendant la nuit au milieu des champs, il lui prit une grande frayeur que les loups ne la mangeaſſent. Il en couroit beaucoup en ce tems là & ils faiſoient de grands degâts. C'eſt pourquoi elle s'en alla frapper à la porte d'une pauvre femme, & la pria de lui permettre de paſſer la nuit auprès de ſon feu. La pauvre femme ne vouloit point

le

le lui permettre, & diſoit. „ Je ne ſai qui V. RELAT.
„ vous êtes, je ne vous connois point; pour-
„ quoi venez-vous à moi ? " Cependant ſur la promeſſe qu'elle fit à cette femme de ne lui point faire de tort, elle la laiſſa auprès de ſon feu. Mais auſſi-tôt que la bonne femme fut levée, elle lui dit de s'en aller : ce qu'elle fit. Etant arrivée à Paris, elle s'en alla trouver une de ſes ſœurs qui ſervoit chez M. de Vendôme. Quand ſa ſœur la vit, elle fut fort effrayée, & lui dit : „ O miſerable qu'as-tu
„ fait ? " Elle repondit, *Je ſuis perdue.* Auſſi-tôt ſa ſœur la mena aux Bernardins pour la faire confeſſer ; M. le Proviſeur des Bernardins lui dit qu'il ne confeſſoit point de ſeculieres. Elle lui dit : *Je ſuis Religieuſe & je ſuis ſortie de Port-Royal.* Quand il eut ouï cela, il lui dit qu'il n'avoit point le pouvoir d'abſoudre de de tels crimes, mais qu'il y avoit chez eux un Religieux qui avoit ce pouvoir de M. de Citeaux, & il l'alla avertir dans ſa cellule de ce qui ſe paſſoit. Ce Religieux qui connoiſſoit la Sœur Marguerite Agathe parce qu'il avoit été quelques années notre Confeſſeur, jugea auſſi-tôt que c'étoit elle.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Paris, on ne s'étoit point encore apperçu à Port-Royal des Champs que cette Fille n'y étoit plus. Mais Dieu permit que le jour qui ſuivit la nuit de ſa ſortie comme notre Confeſſeur étoit au Confeſſionnal, on vint frapper à la porte & on lui dit : „ Monſieur, on vous a voulu
„ voler cette nuit ; il y a une échelle toute
„ droite ſur vos murailles. " Il ſe ſouvint auſſi-tôt de cette pauvre Fille, & dit à la Sœur qui ſe confeſſoit ; „ Je vous prie d'aller cher-

V. Relat. » cher Sœur Marguerite Agathe, & de lui
» dire qu'elle vienne parler à moi. Si vous
» ne la trouvez point dans ſa cellule, allez
» voir aux jardins. » On alla par tout où il avoit dit, & on ne la trouva point. Ce qu'ayant appris, il ſortit du Confeſſionnal, & mit le ſecond Confeſſeur à ſa place pour achever les Confeſſions. Enſuite il vint trouver la Mere Angelique, & lui dit ce que cette Fille lui avoit dit deux jours auparavant. La Mere Angelique fit à la même heure expoſer le S. Sacrement pour implorer la miſericorde de Dieu ſur cette pauvre Fille. Toute la Communauté ſe mit en penitence avec une ſi grande devotion que je puis dire n'en avoir point vu faire avec une telle ferveur. La Mere Angelique étoit dans un tel ſaiſiſſement, auſſi-bien que toute la Communauté, qu'il faudroit l'avoir vu pour le croire. Le Confeſſeur monta à cheval, & alla par tous les villages d'alentour ſans en avoir aucune nouvelle. Il fut juſqu'à Pontoiſe où il trouva M. Duval le Docteur, à qui il dit ce qui ſe paſſoit. Celui-ci lui repondit qu'on avoit tort, & qu'il la falloit laiſſer ſentir ſa miſere, & il lui dit encore: *Dites à Madame de Port-Royal que ſa charité eſt trop grande.* Il ajouta qu'il étoit bien aſſuré que quand cette Fille ſeroit trouvée elle ne ſeroit point convertie, parce qu'il ne la falloit pas prevenir. Neanmoins on ne laiſſoit pas de la chercher par tout, ſans en avoir de nouvelles.

Enfin on manda des Bernardins à la Mere Angelique où elle étoit, & qu'on la garderoit en ſureté juſqu'à ce qu'elle l'envoyât querir: ce qui fut dès le lendemain. Comme elle approche-

prochoit de la porte la Mere Angelique fit é- VI. REL.
teindre toutes les lumieres, & en lui ouvrant elle ſe jetta à ſon col & l'embraſſa, en lui diſant : *Oh ma chere Enfant !* Elle la mena elle-même pour la revêtir de ſon habit de Religieuſe. On l'enferma en toute ſûreté, & on la donna en garde à ma Mere Marie Thereſe, qui avoit ſoin de lui porter tout ce dont elle avoit beſoin. Après la penitence que la Mere Angelique lui fit faire, comme elle n'étoit point convertie, elle tâcha de s'enfuir une ſeconde fois : mais elle n'en put venir à bout. On prit donc le parti de la mettre à l'Abbaye des Clairets, où elle eſt morte.

VI.

Relation de la Sœur N.

I. Premiers ſentimens de la M. Angel.

NOtre Mere nous diſoit une fois à une Conference qu'une des plus grandes graces que Dieu lui avoit faites, étoit de n'avoir jamais pu entrer dans le ſentiment de pluſieurs perſonnes qui lui conſeilloient de ſe faire bâtir un logis Abbatial, & d'y faire mettre ſes armes, &c. pour encourager celles qui viendroient après elle à en faire autant & qu'ainſi ce ſeroit l'avantage de la Maiſon. Elle ajoutoit que les Abbeſſes qui étoient devant elle s'étoient fait faire des Oratoires ; mais ne pouvant croire que cela fût bien qu'une Abbeſſe eût quelque choſe de particulier elle en parla au Pere Suffren, qui lui dit qu'il eût ſouhaité que toutes les Abbeſſes euſſent eu les mê-

VI. Rel. mes ſentimens; qu'elle lui demanda pourquoi il ne leur donnoit pas de ſemblables conſeils, & qu'il lui répondit qu'elles en étoient incapables, de ſorte qu'ils étoient contraints de s'accommoder à leur foibleſſe, afin qu'ayant accès dans leurs Maiſons ils puſſent être utiles aux Religieuſes. Sur quoi notre Mere diſoit que les Confeſſeurs ſont envers les ames ſelon ce qu'elles ſont envers Dieu, & que ſi elles avoient les diſpoſitions qu'elles doivent avoir, il n'y en a point qui ne les y confirmât.

Elle ne ſouffrit qu'avec peine qu'on lui bâtit une chambre, & elle y conſentit pour contenter Monſieur ſon pere qui la faiſoit bâtir, ſe promettant de la faire ſervir de Noviciat, comme elle le fit. Elle ſe logea dans une petite chambre qui ſervoit de paſſage aux Novices. Cela l'incommodoit beaucoup, principalement la nuit quand elles alloient à Matines & qu'elles paſſoient toutes l'une après l'autre, en faiſant bien du bruit avec les portes. Notre Mere a dit depuis que ce lui avoit été une grande tentation d'impatience, quand elle avoit ſa grande migraine; parce qu'elle en étoit fort mal, & le bruit la lui augmentoit beaucoup. Mais elle ſe reſolut de s'accoutumer à toute ſorte d'incommodités, ſans en dire jamais rien.

Sa chambre à Port-Royal des Champs a toujours été le paſſage de tout le monde de la Maiſon, tant en hiver qu'en été; & elle ne vouloit pas qu'on en dît rien à celles qui y paſſoient ſans ceſſe, quelque incommodité qu'elle en reçût. Ayant une fois appris que la Mere Prieure en avoit re-

repris une Sœur, elle fit venir cette Sœur, & lui ordonna d'y paſſer toujours quand ce ſeroit ſa commodité. VI. REL.

II. Sa patience à l'egard des Meres de Dijon.

Je lui ai ouï dire qu'une des grandes violences qu'elle s'étoit jamais faites avoit été de s'empêcher de rien dire au ſujet de tout ce qui ſe faiſoit du tems que les Meres de Dijon gouvernoient ce Monaſtere, ſur tout lorſqu'après la reſolution qu'elles prirent de ne plus recevoir de Filles qui n'eût du bien, elles mirent dehors deux pauvres Filles qu'elle avoit priſes, quoiqu'elle ne les connût point.

III. Diverſes remarques ſur ſon amour de la pauvreté, &c.

Notre Mere travailloit un jour dans ſon lit à Port-Royal des Champs à faire des toques qui étoient d'une toile pour le moins auſſi groſſes qui les ſerviettes du Refectoire, & preſque toute griſe. Une perſonne qui n'étoit pas de la Maiſon lui demanda pour qui ſeroient ces toques. Notre Mere lui repondit: *Ma Sœur, c'eſt pour moi.*" Il y en avoit une grande quantité de cette toile; & elles les avoit elle-même taillées.

Elle s'étoit fait un petit manteau d'un morceau d'une groſſe couverture, plutôt griſe que blanche, & comme elle le portoit devant toutes les perſonnes qui la voyoient, Madame de Morangis lui offrit un jour de lui en donner un de fourure. Mais elle la remercia d'une maniere qui temoignoit l'averſion qu'elle avoit pour ces ſortes d'accommodemens qui ſont moins pauvres, & l'eſtime qu'elle faiſoit de ce qui étoit plus groſſier & moins agreable.

Elle diſoit que naturellement elle aimoit les belles choſes, & qu'il n'y avoit per-

VI. Rel. ſonne qui y fût plus difficile qu'elle, parce qu'elle trouvoit toujours des defauts dans les choſes où les autres ne trouvoient rien qui ne fût à admirer : mais que Dieu lui avoit donné une ſi haute idée de l'excellence des biens & des beautés de ſon Royaume, que n'ayant que du mepris pour tout ce qui eſt eſtimé beau & agreable ſur la terre elle ne ſe plaiſoit que dans les difformités. Elle diſoit une fois à une Sœur qu'il eût fallu ſouhaiter de ne s'accoutumer à rien, ni aux lieux où on demeure, ni aux occupations où on eſt employé, afin que les ſens n'y priſſent jamais de ſatisfaction.

Elle deſiroit qu'on ſe rendit fort exactement & ponctuellement au ſon de la cloche toutes les fois qu'elle appelle à quelque *Obſervance*, & elle diſoit ſur cela qu'elle admiroit toujours en liſant la Sainte Ecriture ce qui y eſt dit, qu'au commandement du Roi tout Iſrael étoit aſſemblé comme un homme, deux cent-mille hommes de pied. Elle diſoit que de manquer même de ſe trouver aſſez tôt à l'Aſſemblée, c'étoit manquer au reſpect qu'on devoit à *Jeſus* Chriſt, qui promet d'être au milieu de ceux qui ſont aſſemblés en ſon nom, comme on l'eſt aſſurément quand on s'aſſemble par obéiſſance & pour ſon ſervice qui eſt la fin de ce qui ſe traite à l'Aſſemblée.

Durant une maladie de ma Sœur Catherine de Sainte Felicité * elle s'alloit tous les jours

* Cette Religieuſe étoit Madame Arnauld, mere de la Mere Angelique. On verra ſa Vie dans la III. Partie, Relation II.

jours coucher après Matines dans le lit d'une Sœur Converſe, qui en ſortoit pour aller à la cuiſine. VII. REL.

VII.

Relation de la Mere Catherine Agnès *de S. Paul* ARNAULD.

IL me ſemble que l'on peut attribuer à la Mere Marie Angelique, cette ame extraordinaire, ce que Notre Seigneur dit dans l'Evangile, *ils ſeront enſeignés de Dieu*, puiſqu'elle a été prevenue de la connoiſſance des maximes les plus exactes de l'Evangile & des diſpoſitions les plus parfaites de la vie Religieuſe, avant que d'en avoir été inſtruite par les hommes. Une choſe des plus importantes, & de laquelle perſonne ne lui avoit jamais parlé, & qui étoit alors ignorée de toutes les perſonnes ſpirituelles qu'elle a connues, a été qu'elle étoit obligée en conſcience de quitter la charge d'Abbeſſe, parce qu'elle y étoit entrée contre les regles de l'Egliſe. Ce fut la premiere reſolution qu'elle prit quand Dieu l'eût touchée; mais toutes les perſonnes qu'elle conſulta s'y oppoſerent, jugeant que Dieu l'appelloit à reformer ſon Monaſtere. I. La M. Ang. a toujours deſiré ſa demiſſion.

Elle ſe rendit à leurs avis avec beaucoup d'affliction d'eſprit, par la deference qu'elle avoit aux ſentimens du Pere Bernard Capucin, qu'elle eſtimoit être un très ſaint homme, & qui fut le premier, comme elle l'a re-

VII. Rel. remarqué elle-même, à qui elle decouvrit le deſſein qu'elle avoit de quitter l'Abbaye, pour ſe faire Feuillantine dans un Monaſtere nouvellement établi à Toulouſe, n'y en ayant point d'autre en France qui fût pour lors dans la reforme. Je ne ſai ſi ce bon Pere manquoit de lumiere en la diſſuadant de cette entrepriſe qui étoit ſi conforme aux regles de l'Egliſe, dans la ſeverité qu'elle exerce envers ceux qui entrent mal dans les Benefices, ou ſi Dieu l'inſpiroit de paſſer par deſſus ces regles, parce qu'il vouloit tirer tant de bien de ce mal. Je ne ſai non plus, comment la Mere Angelique ſe put rendre à cet avis, ſinon parce qu'étant extrêmement docile envers ceux qui avoient l'eſprit de Dieu, elle ſoumettoit ſes meilleurs ſentimens par une autre vertu qui lui étoit particuliere, & qui lui faiſoit recevoir d'une part les mouvemens de Dieu dans toute leur plenitude, & de l'autre les conſerver ſans attache; étant dans la pratique d'une maxime qu'on peut dire être auſſi commune comme elle eſt peu obſervée, qui eſt qu'il faut quitter Dieu pour Dieu, bien qu'il ſoit vrai qu'en cette occaſion, il n'y a eu que la neceſſité qui l'ait fait rendre, n'ayant trouvé perſonne qui l'ait voulu aider dans ce deſſein: mais au contraire, tous ceux à qui elle s'addreſſoit pour cela, lui ayant toujours reſiſté, en quoi elle ſouffroit violence, ne pouvant changer l'opinion qu'elle avoit, qu'elle étoit obligée de reparer une mauvaiſe entrée par une ſortie volontaire.

C'eſt ce qui lui faiſoit toujours chercher des moyens pour cela; de ſorte qu'ayant été em-

employée par Monſieur de Cîteaux, à la reforme de l'Abbaye de Maubuiſſon, elle ſe ſervit de cette occaſion, pour ſupplier Monſieur ſon pere de trouver bon qu'elle reſignât ſon Abbaye à une de ſes ſœurs * qui étoit ſa Religieuſe: ce que M. Arnauld ne voulut pas permettre, mais ſeulement qu'elle la fit Coadjutrice. Cela ne lui donna qu'une partie de la ſatisfaction qu'elle deſiroit; de quoi elle ſe ſervit neanmoins pour agir avec plus de retenue, diſant que ſa Coadjutrice étant bien appellée, elle devoit gouverner plutôt qu'elle; & pour cette même raiſon, depuis qu'elle ſe fût demiſe de l'Abbaye, après avoir obtenu le droit d'élection, le Superieur ayant ordonné qu'elle tiendroit le premier rang après la nouvelle Abbeſſe, elle voulut que la Coadjutrice marchât la premiere; pour continuer la preference qu'elle lui avoit toujours donnée interieurement. VII. Rel.

II. Son amour pour la penitence.

La penitence chretienne a été tellement gravée dans ſon cœur, que depuis l'âge de dix-ſept ans, qu'elle fut touchée de Dieu juſqu'à la fin de ſa vie, elle s'eſt toujours regardée comme criminelle devant Dieu, non pas ſeulement en general, comme tous les hommes ſont obligés de croire qu'ils le ſont par leur naiſſance, mais en particulier; regardant les actions & la conduite que ſon âge devoit excuſer, comme une vie très coupable. C'a été le ſentiment qu'elle a toujours eu, toutes ſes fautes qui ſont très communes à d'autres, lui paroiſſant très im-

* *La* Mere (Catherine) *Agnès* de S. Paul elle-même.

VII. Rel. importantes : ce qui lui en donnoit une douleur extraordinaire, & la portoit à s'en confeſſer avec une humilité profonde, & eſtimer infiniment plus qu'on ne fait d'ordinaire, la grace que Dieu fait dans ce Sacrement, de pardonner les pechés, ce qu'elle temoignoit en toute occaſion.

Elle ne pouvoit ſouffrir qu'on s'excuſât d'aller à confeſſe quand on y étoit appellé, en diſant qu'on n'avoit point encore fait ſon examen, par ce qu'elle diſoit qu'on devoit attendre cette heure avec le deſir qu'elle arrivât, & que ce devoit être la premiere penſée du jour auquel on ſe devoit confeſſer, non pas tant pour rechercher toutes les petites fautes en particulier, que pour remarquer les plus importantes & en gemir devant Dieu ; & de même qu'elle ne vouloit pas qu'on refuſât d'y aller quand on étoit avertie, elle ne vouloit pas auſſi qu'on s'ennuyât d'attendre celles qui demeuroient plus long tems qu'à l'ordinaire, ce qu'elle a confirmé par ſon exemple (ſur tout en une occaſion qui a été remarquée ailleurs. *)

On a parlé des penitences que la Mere Angelique fit durant les premieres années de ſa converſion. Elle continua à vivre fort auſterement dans l'obſervation de toute la Regle juſqu'à l'âge d'environ trente ans, qu'étant devenue fort infirme, elle ne quitta pas les auſterités, mais les changea en d'autres. Par exemple, ne pouvant plus porter de chemiſes de ſerge qui lui échauffoient le ſang, elle en prit de toile, mais d'une toile

* Voyez la I. Relation de cette II. Partie, n. 24. ci-devant p. 346.

toile ſi groſſe & ſi rude qu'elle en étoit ſans doute fort incommodée, tant par la peſanteur, que parce qu'elles étoient toutes pleines de petites pailles qui la picquoient. Quand elle étoit obligée de quitter l'abſtinence, elle vouloit qu'on lui donnât une portion de viande fort petite & ſans choix; & bien qu'elle fût toujours fort degoûtée, elle trouvoit des inventions pour le diſſimuler afin de ne manger que l'ordinaire, comme du bœuf, du mouton & du veau. Elle fit vœu de ne manger jamais de patiſſerie parce qu'elle l'aimoit. Elle en uſoit preſque de même pour toutes les choſes qu'elle trouvoit bien apprêtées; & nous avons vu ſouvent qu'elle les faiſoit retirer, en diſant que cela ne lui étoit pas bon; & comme on ne la pouvoit croire, elle diſoit fort agreablement, que cela faiſoit *mal à ſon ame.* VII. Rel.

Elle ſe rendoit à toutes les choſes mortifiantes qui ſe preſentoient à elle, preferant cette ſorte de penitence à celles qui paroiſſoient davantage : ce qui lui faiſoit dire à des perſonnes qui ſe plaignoient que leur habit les incommodoit, parce qu'il n'étoit pas accommodé en la maniere qu'elles l'euſſent voulu, & ſemblables choſes qui ſont de la peine, „ qu'il valloit mieux ſouffrir cela que „ de porter une haire: mais que l'amour „ propre croit que c'eſt une choſe perdue „ de ſouffrir ce qu'on ne voit point & de „ quoi il ne lui revient point de ſatisfaction, „ qui lui donne la liberté de ſe plaindre & „ de vouloir qu'on remedie à tout ce qui „ deplaît à la nature; au lieu qu'on gagne-

„roit

VII. Rel. „ roit beaucoup en diſſimulant tout cela „ qui n'eſt rien en effet, en comparaiſon „ de ce que les perſonnes du monde ſouf- „ frent de leurs *habits* pour être habillées à „ la mode."

En 1619. elle fit mettre ſon *lit* auprès de celui d'une fille qu'il étoit beſoin de reveiller la nuit pour prevenir une incommodité qu'elle avoit, à quoi la Mere apportoit tout le remede neceſſaire quand la choſe étoit arrivée. Elle faiſoit elle-même des choſes fort penibles aux ſens, afin que d'autres n'en euſſent point la connoiſſance, quoique cette perſonne lui donnât autant de peine *dans* l'eſprit, par ſon defaut de vertu, comme elle lui en donnoit par ſon infirmité.

La Mere Angelique n'apprehendoit point les maux, il ſembloit plutôt qu'elle prît plaiſir à s'imaginer ceux qui pouvoient arriver de plus extraordinaires. Ce qui lui faiſoit dire que ſi elle fût devenue aveugle, ſourde & muette tout enſemble, il lui ſembloit qu'elle n'en eût point eu de peine, & que pour ôter aux autres l'inquietude où l'on ſeroit de la voir reduite en cet état, ſans ſavoir de quelle maniere elle recevroit cette affliction, elle feroit un petit ſaut pour temoigner qu'elle en étoit bien aiſe.

III. Force de ſes diſcours.

Elle a aidé beaucoup de perſonnes qui vouloient ſe convertir à Dieu, prenant un grand ſoin de les fortifier, & de lever la crainte & les difficultés qu'elle avoient de ſe mettre ſous une conduite qui leur paroiſſoit ſevere, parce qu'elle ne pouvoit allier le partage que l'on fait d'ordinaire avec Dieu, voulant reſerver certaines choſes qui

ne

ne paroiſſent pas mauvaiſes, mais qui ſont VII. REL. des empêchemens à une veritable converſion. Dieu lui avoit donné un cœur ſi déterminé d'être tout à lui, qu'il s'eſt rencontré peu de perſonnes de celles qui avoient confiance en elle, qui ne ſe ſoient trouvées perſuadées de ſuivre ſes avis, & qui n'aient trouvé en elle un grand ſoutien, pour perſeverer dans ce qu'elle leur avoit conſeillé de faire pour Dieu.

C'étoit un de ſes dons de parler avec force & d'une maniere fort convainquante à toute ſorte de perſonnes, quand il étoit queſtion de ce que l'on doit à Dieu; & bien qu'elle n'eſperât pas toujours d'obtenir tout ce qu'elle deſiroit, elle ne laiſſoit point de dire la verité avec tant de zele, qu'on demeuroit toujours d'accord qu'elle avoit raiſon, & qu'il n'y avoit que la droiture de ſon cœur & l'interêt de Dieu qui la fiſſent parler de la ſorte.

Elle ne pouvoit comprendre que les grandes conditions des perſonnes, les puſſent exempter de l'humilité chretienne; & quand elle leur parloit ſur des ſujets ſemblables, elle prenoit le parti de Dieu ſi fortement, qu'elle leur faiſoit reſſentir qu'elles étoient autant obligées de s'aneantir devant lui que les moindres creatures, puiſque dans le Chriſtianiſme les grandes qualités ſont plutôt des marques de la colere de Dieu, qui n'a choiſi que des pauvres & les petits ſelon le monde pour en faire ſes diſciples & les Sectateurs de la pauvreté & de l'humilité par leſquelles il avoit voulu operer le ſalut du monde. Mais elle diſoit tout cela avec tant de tem-

VII. Rel. temperament & de discretion qu'elle ne blessoit point le respect qu'on doit avoir pour des personnes si élevées, comme l'on pourra voir par les Lettres qu'elle a écrites à la Reine de Pologne, qui lui faisoit l'honneur de l'aimer & d'avoir de l'estime pour sa vertu qu'elle avoit reconnue étant en France. C'est ce qui lui fit desirer que la Mere lui donnât des instructions lorsqu'elle seroit en son Royaume, cette grande Princesse ayant tant d'affection pour tout ce qui venoit de la Mere, qu'elle temoignoit sa joie à tous ceux qui étoient auprès d'elle, quand elle recevoit de ses Lettres.

IV. Soin qu'elle avoit de ses Religieuses.

La Mere Angelique preferoit de parler aux Sœurs des besoins de leurs ames, à toute autre chose. Ce qui lui faisoit dire, quand une Sœur lui vouloit parler lorsqu'elle étoit occupée à écrire à la Reine de Pologne, qu'elle n'étoit pas obligée d'écrire à cette Reine, mais que c'étoit son devoir d'écouter les Sœurs.

Quand elle vouloit disposer une Novice à une Confession generale, elle lui parloit avec une ferveur d'esprit merveilleuse, lui representant d'une part la misericorde Dieu qui surpasse tous les pechés, & de l'autre la satisfaction que l'on doit à sa justice, qui exige des ames non seulement qu'elles accusent leurs pechés & qu'elles les quittent, mais encore qu'elles les detruisent en arrachant de leur cœur la racine qui les fait commettre; & que pour cela il faut souffrir que Dieu nous renverse & nous trouble en quelque maniere, pour nous aneantir & nous faire entrer dans l'abîme de notre mi-

sere

ſere, puiſque c'eſt l'état où nous devons VII. REL.
être pour meriter qu'il ait pitié de nous.

Elle ne permettoit pas facilement aux Sœurs de faire des penitences en particulier, quand elles lui en demandoient, diſant que l'obéiſſance de la Regle étoit ſuffiſante, & qu'il falloit reſerver les penitences pour la correction des fautes: ce qui les rendoit beaucoup plus utiles que de les faire par devotion. Et elle diſoit ſur le ſujet de ces penitences volontaires, qu'on les faiſoit plutôt *pour ſe parer que pour ſe debarbouiller*; & que les autres qu'on ordonnoit ſervoient davantage, parce qu'il n'y avoit point d'amour propre.

Elle eſtimoit *les mortifications* que l'on faiſoit en de petites rencontres, ſans qu'il y parût. Une Novice qui étoit infirme & delicate, s'étant un jour contrainte à manger un œuf qui étoit fort degoûtant pour être vieux & mal cuit, la Mere Angelique le remarqua; & quelques jours après étant arrivé une Fête, elle l'appella & lui dit de communier ce jour-là, encore qu'elle n'eût pas été marquée, lui diſant que Dieu avoit eu fort agreable la mortification qu'elle avoit pratiquée.

V.

Elle avoit une grande crainte de la mort; mais pour faire voir que n'étoit pas ſeulement, quand elle ſe trouvoit en état de croire qu'elle étoit proche, elle diſoit que quand elle auroit été aſſurée de ne mourir de cent ans, elle l'auroit autant apprehendée qu'elle faiſoit. Ses ſentimens ſur la mort & ſur les diſtractions.

Elle s'accuſoit ſouvent d'avoir des diſtractions en la priere, & elle ajoutoit que

quand

VIII. Rel. quand elle ſe trouvoit dans des imaginations extravagantes, elle diſoit à Dieu : *Mon Dieu, ayez pitié de votre pauvre folle.*

VIII.

Relation de la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD.

I. Comment la M. Ang parloit aux Grands.

M. le Marquis d'Andelot, petit-fils de l'Amiral de Coligny qui étoit le chef des Huguenots & qui fut tué à la-Saint-Barthelemi) avoit ſon fils, qu'on nommoit M. de Coligny, à l'Oratoire où il ne put pas neanmoins demeurer. Le pere & le fils étoient dans une grande pieté. Dans le tems qu'on formoit à Port-Royal le deſſein de l'Inſtitut du S. Sacrement il y avoit grande devotion les Jeudis en l'honneur de ce myſtere, & quantité de perſonnes de pieté venoient viſiter notre Egliſe ce jour-là à cauſe même des miracles qui s'y étoient faits par le S. Sacrement. M. d'Andelot y venoit très ſouvent & même par pieté il ſervoit les Meſſes. Un jour parlant à la Mere Angelique ſur ce ſujet, il lui dit qu'il étoit vrai qu'il avoit une grande devotion dans cet exercice, mais qu'il avouoit neanmoins que quand il entroit dans l'Egliſe quelque perſonne de qualité qu'il connoiſſoit, il en ſentoit en lui-même quelque petite confuſion. „ Quoi vous, Monſieur, repondit la „ Mere Angelique, vous qui devriez être „ au pied de l'Autel la corde au col, pour

„ faire

„ faire reparation d'honneur à Jeſus-Chriſt VIII. Rel.
„ de tous les outrages que vos peres lui ont
„ fait dans ce divin Sacrement! Ce vous
„ eſt trop d'honneur qu'il ſouffre que vous
„ ſerviez les Prêtres; & ſi vous avez à a-
„ voir de la confuſion, ce doit être de ce
„ qu'il a tant de bonté pour vous qui de-
„ vez vous en croire ſi indigne." C'étoit avec cette ſainte liberté qu'elle avoit accoutumé de parler aux Grands, quand il s'agiſſoit de ſoutenir la grandeur de Dieu.

II. Diſpoſition de la M. Angelique.

Dès le moment que la Mere Angelique eût été touchée, elle comprit par l'onction qui l'inſtruiſoit, qu'étant mal entrée dans ſa charge elle devoit en ſortir; & elle l'eût fait à l'heure-même, ſans les difficultés inſurmontables qu'elle y rencontra, & ſans les conſeils de ſes Directeurs qui l'en empêcherent. Pour ſuppléer en quelque ſorte à cette obligation, elle reſolut d'obéir toujours à quelqu'un; & elle nous a dit qu'elle avoit fait vœu d'obéiſſance ſucceſſivement à S. François de Sales, à M. de Langres, à M. de S. Cyran & à M. Singlin, ſe croyant obligée à cauſe qu'elle avoit commandé trop-tôt, d'obéir toute la vie. Ce fut cet engagement particulier qui fit en quelques rencontres * qu'elle tolera beaucoup de choſes dans la conduite de Port-Royal qui étoient fort contre ſon ſens & ſa lumiere, penſant qu'étant obligée d'obéir à la perſonne qui en ordonnoit, elle devoit fermer les yeux & abandonner le ſuccès de tout à Dieu, qui en effet lui donna ſe-

* [Pendant le gouvernement de M. de Langres & des Meres du Tard de Dijon.]

VIII. Rel. lon sa foi, ayant retabli toutes choses par la conduite de M. de S. Cyran.

III. Silence & mortification d'une de ses jeunes Religieuses.

Dans ce tems qu'on pensoit à l'établissement de l'Ordre du *S. Sacrement*, on faisoit à Port-Royal beaucoup de prieres extraordinaires pour recommander ce dessein à Dieu. Les Sœurs faisoient des retraites fort exactes dans un grand silence & separée de tout. On faisoit aussi des Processions nuds pieds, & choses semblables. Une jeune Sœur (ma Sœur Marguerite Angelique du S Esprit Giroust) qui étoit en retraite, ayant assisté nuds pieds à l'une de ces Processions, & voulant se chausser après, ne trouva plus ses chausses à l'endroit où elle les avoit quittées. C'étoit au commencement des Avents, & il faisoit fort froid. Neanmoins comme elle crut qu'il ne lui étoit pas permis d'interrompre le silence de sa retraite, pour s'enquerir de ce qu'elles étoient devenues, elle demeura plusieurs jours nues jambes, pensant en elle-même que Dieu l'éprouvoit par cette rencontre, & qu'ayant eu bien jeune la pensée de se faire Capucine, elle devoit lui témoigner qu'elle ne refusoit point une mortification passagere qu'il offroit, après avoir eu la volonté de l'embrasser pour toute sa vie *,

IX. *Re-*

* On trouvera ci-après une Relation faite par cette Sœur touchant la charité de la Mere Angelique à son égard. C'est la XIV.

IX.

Relation de la Sœur Louiſe de S. Barthelemi FORTIER, *Religieuſe Converſe. Sur la charité de la Mere Angelique.*

PEndant le tems que la Mere Angelique fut à Maubuiſſon elle reçut pluſieurs pauvres Filles pour être Religieuſes Converſes. De ce nombre fut ma ſœur qui avoit poſtulé dix ans aux Carmelites de Pontoiſe. Ces Religieuſes lui avoient toujours fait eſperer de la recevoir; mais quand elles ſurent que ma mere ne pouvoit lui rien donner, à cauſe qu'elle étoit beaucoup chargée d'enfans, elles refuſerent de lui donner une place. Dans ce même tems ma ſœur ayant appris que la Mere Angelique étoit à Maubuiſſon, elle y courut auſſitôt, & y fut reçue *. Mais la Mere Angelique ne ſe contenta pas de lui avoir fait charité; car elle en fit auſſi à toute notre famille, en prenant ſoin de nous, & nous aſſiſtant dans tous nos beſoins.

* Elle ſe nommoit Sœur Louiſe Thereſe de l'Aſcenſion Fortier. Elle vint à Port-Royal avec la Mere Angelique en 1623. & y fit depuis Profeſſion. Sa mort arriva à Paris le 23. Fevrier 1642. Pour ſa ſœur elle mourut aux Champs le 16. Janvier 1670. On peut voir ce qui eſt dit de cette derniere dans le Necrologe, où il en eſt fait un très bel éloge.

IX. Rel. Ma ſœur étant encore ſeculiere dans le Monaſtere, il arriva qu'en portant du bois elle s'enfonça dans la main une écharde ſi grande qu'elle la perça d'outre en outre. Durant quelques jours la douleur fut ſi violente qu'elle ne pouvoit dormir, ni s'empêcher de crier durant la nuit. La Mere Angelique la fit coucher dans ſa chambre, afin que perſonne n'en fût incommodée. Et comme elle craignoit qu'elle ne ſe contraignît à cauſe d'elle, elle lui diſoit ſouvent durant la nuit : *Cries, ma Fille, cries, ne t'en empêche point : je t'ai miſe ici pour cela ;* & elle ſe relevoit pluſieurs fois pous rafraîchir ſa main & la ſoulager.

Quand un de mes freres étoit malade, elle le faiſoit amener au Parloir, & le ſaignoit au travers des grilles auſſi habilement que ſi elle eût été à ſa commodité. Elle en faiſoit autant à tous les pauvres d'alentour, & elle mettoit des pieces de monnoye dans leur compreſſe.

Elle faiſoit venir tous les malades qui pouvoient marcher, & panſoit des maux horribles comme des galles, des teignes & autres ſemblables, de ceux même quelquefois où il y avoit du danger. Elle les gueriſſoit preſque toujours; de ſorte que ces pauvres gens ſe diſoient les uns aux autres : *Allons à Madame de Port-Royal ; elle a de bons onguents pour nous guerir.*

Quand elle recevoit de pauvres Filles, ſi elles avoient de bonnes hardes, elle les faiſoit donner à leurs ſœurs ſi elles en avoient, ou bien à leurs autres parentes qui en pouvoient avoir beſoin.

Quand

Quand il venoit quelque Predicateur elle faiſoit avertir tous ceux d'alentour de s'y trouver, & de même quand on devoit donner la Confirmation. Elle envoyoit à plus d'une lieue loin. IX. Rel.

Après ſon retour à Paris je lui ai vu nourrir plus de deux ans trois pauvres Ecoliers, & elle en avoit tant de ſoin qu'elle alloit voir leur portion à la cuiſine.

Mon plus jeune frere ayant gagné un mal dangereux, elle le fit amener, & le fit traiter un an par charité, avec tant de ſoin qu'il en guerit. Enſuite elle lui fit apprendre un metier.

Un jour que je gardois des ouvriers, j'entendis l'un d'eux qui diſoit aux autres bien des charités de la Mere Angelique. Il rapporta entre autres choſes que s'étant une fois fort bleſſé par une grande chûte, & n'ayant rien pour ſe faire panſer, la Mere Angelique qui l'apprit lui fit donner la penſion de l'une de ſes Sœurs, qui étoit *bien bonne*, diſoit-il.

Un jour la Mere Angelique ayant ordonné à une Novice de faire une certaine choſe pour l'éprouver ſeulement, comme elle ſe mit en devoir de l'executer à l'heure même, Madame de Pontcarré qui étoit preſente ſe mit à rire de ſa ſimplicité. La Mere Angelique l'en reprit, en lui diſant: *Voyez-vous, ma Sœur, il ne faut point ſe mocquer de la ſimplicité de cette Fille. Car tant qu'il n'y en aura que de telles, les Superieures ſeront plus aviſées à ne leur rien ordonner que de bien à propos.*

J'eus (en 1638.) une grande maladie, &

X. Relat. où il y avoit du danger pour ceux qui approchoient de moi. Cependant la Mere Angelique me temoigna une grande charité. Elle ſe relevoit pluſieurs fois la nuit pour me venir voir. Elle me ſaignoit & me rendoit toutes ſortes de ſervices ſans crainte de gagner mon mal. Après que je fus guerie, elle me dit: *Ma Fille, vous voilà en ſanté; & une grande Princeſſe * qui a eu la même maladie que vous, eſt morte pour n'avoir pas été ſi bien traitée. Dieu vous a guerie afin que vous faſſiez penitence.*

Un jour que je la priois de vouloir regarder quelque choſe, elle me repondit qu'elle ne le verroit point, parce qu'elle avoit fait vœu de ne regarder jamais rien par curioſité.

X.

Relation de la Sœur Marie de Sainte Euphraſie Robert †. *Sur l'amour que la Mere Angelique avoit pour la pauvreté.*

Au mois de Septembre 1651. en une certaine occaſion la Mere Angelique temoignant le regret qu'elle avoit de ce qu'on n'aimoit point aſſez la pauvreté, & que ce de-

* Madame de Longueville (Louiſe de Bourbon-Soiſſons) qui mourut au mois de Septembre 1637.

† Il ſera parlé de cette Religieuſe ci-aprés dans la XIX. Relation.

défaut ſeroit cauſe, ſi on n'y remedioit, que la Maiſon ne pourroit ſubſiſter dans l'eſprit où l'on tâchoit de l'établir, elle nous faiſoit voir ſur ce ſujet combien on étoit deja dechu de l'amour de la pauvreté, & de la pauvreté effective où l'on avoit été dans le commencement de la Reforme, & juſqu'à ce qu'on vint à Paris. Elle nous dit qu'on ne ſavoit alors ce que c'étoit de faire des plaintes de rien ni ſous pretexte de propreté ni autrement. On s'accommodoit de tout. On avoit des oreillers qui étoient faits de toutes ſortes de morceaux de drap & de ſerge rapiecetés de toutes couleurs. On changeoit tout ordinairement de lits & de cellules ſelon qu'on avoit affaire des perſonnes, ſans que l'on s'aviſât ſeulement de changer de hardes qui demeuroient toujours au même lieu, encore qu'on y mît d'autres perſonnes. Elle nous contoit d'elle-même qu'elle avoit couché longtems ſur une vieille paillaſſe quaſi toute pourrie, ayant une certaine couverture fort ſale; que tout cela ſentoit ſi mauvais qu'elle ne ſe couchoit jamais qu'elle n'en eût un ſoulevement de cœur: tant s'en faut neanmoins que cela fût penible à ſon eſprit, qu'elle en avoit une ſecrete joie, & eût été bien fâchée d'en changer. X. RELAT.

Elle ajouta qu'étant à Maubuiſſon elle coucha plus de ſix mois elle & deux autres Sœurs ſur deux paillaſſes par terre; de ſorte que les deux paillaſſes étant l'une contre l'autre, elle étoit couchée dans le milieu ſur les deux bords de l'une & de l'autre, ce qui étoit pour être bien à ſon aiſe. Leur nourriture

X. Relat. ordinaire pendant qu'elles furent dans cette Abbaye Royale étoit deux vieux œufs à la coque, du bouillon qu'on leur dreſſoit dans leurs écuelles & dans lequel elles rompoient & trempoient leur pain, & de la ſalade de chicorée ſauvage.

En racontant cela & d'autres choſes, en quoi paroiſſoit autant leur mortification volontaire que leur pauvreté, elle prenoit à temoin la Mere Agnès qui étoit preſente, qu'elles ne furent toutes jamais plus devotes, plus contentes & plus dans la veritable joie & le veritable repos d'eſprit.

Une perſonne qui étoit auſſi preſente, doutant en quelque ſorte que cette maniere de vivre pût ſubſiſter dans un grand nombre de perſonnes, où il ne ſe peut faire qu'il n'y en ait de diverſes humeurs & en divers degrés de vertu, demanda combien elles étoient alors à Port-Royal des Champs. Elle lui repondit qu'elles étoient quatre vingt quatre quand on vint de Port-Royal des Champs à Paris, & que nonobſtant qu'elles fuſſent un ſi grand nombre, & que le revenu de l'Abbaye fût moindre qu'à cette heure, Dieu avoit tellement beni la Maiſon, & l'amour qu'on y avoit pour la vertu, la pauvreté & la mortification, que jamais elle n'avoit vu que perſonne y eût manqué de rien qui fût neceſſaire, ni pour le dedans ni pour le dehors, où il y avoit toujours quantité d'hôtes, & quelquefois juſqu'à quatorze Capucins tout enſemble, & que neanmoins on ne devoit pas un ſol quand on vint à Paris.

A propos de ces Religieux & autres qui

y paſſoient ſouvent, elle nous diſoit qu'elle X. Relat.
les traitoit toujours de l'ordinaire de la Maiſon, de mouton, de veau & de bœuf, qui étoit tout ce qu'on mettoit ordinairement *, (car on ne ſavoit alors ce que c'étoit que de mettre de la volaille au pot, à moins qu'il n'y eût des perſonnes bien malades qui euſſent beſoin de bouillon plus nourriſſant;) & que dans le ſentiment ſincere qu'elle avoit pour elle-même de l'obligation où nous ſommes par notre vocation de vivre dans la pauvreté & la mortification, elle ſe perſuadoit que tous les autres avoient les mêmes penſées; & qu'elle ne fut jamais plus ſurpriſe qu'un jour ayant reçu à l'ordinaire quelques Religieux qui paſſoient (c'étoient des Capucins) il y en eut un qui lui dit au Parloir après dîner, que leur Provincial devoit bientôt paſſer par là, & qu'il la prioit de le bien traiter. Elle ne pouvoit comprendre, que des Religieux, qui faiſoient profeſſion de pauvreté, puſſent deſirer un meilleur traitement que le neceſſaire. Auſſi avoit-elle ſi heureuſement reuſſi à imprimer ce ſentiment dans l'eſprit de toutes ſes Filles, que pas une

* Tous les Religieux ont toujours été fort bien reçus à Port-Royal, quoique ſimplement. M. de Saci nous apprend même (dans la Reponſe qu'il oppoſa en 1666. à la Lettre que le jeune M. Racine avoit écrite contre l'Auteur des Imaginaires & des Viſionnaires) qu'on y a reçu avec charité & generoſité des Jeſuites-mêmes, dans un tems où ils ſembloient n'y être venu que pour voir les marques funeſtes des maux qu'ils y avoient faits, & pour inſulter à l'affliction des Religieuſes de Port-Royal.

X. Relat. ne manquoit en ce point de ſe contenter de tout ce qu'on leur donnoit, ſans en faire aucune plainte, ni pour tout le reſte, juſqu'aux anciennes de la *Maiſon* qu'elle avoit reformées qui s'étoient *rendues* à cela avec une humilité d'enfant.

Lorſqu'au commencement de l'établiſſement de la Reforme, elle voulut prendre un habit modeſte, elle racommoda pour cet effet toutes leurs robes pliſſées pour les faire à ſac comme les nôtres. Et comme l'étoffe qui étoit coupée par lez n'étoit plus de meſure, elle refit tout le haut des robes de pieces & de morceaux; juſques-là qu'elle diſoit qu'il y en avoit telles qui étoient de plus de trente ou quarante pieces, à quoi ces bonnes Filles, quoiqu'elles euſſent toujeurs vêcu en proprieté, ne trouvoient rien à dire. Elle nous diſoit qu'entre toutes il n'y en avoit qu'une ou deux qui paroiſſoient comme des monſtres, qui demandoient des exceptions & des particularités, & qu'elle leur donnoit tout ce qu'elles vouloient, ſans que cela portât de conſequence pour les autres, qui en concevoient plus de pitié que d'envie.

J'avois oublié de dire qu'avant que d'avoir pris les chemiſes de ſerge, elles en portoient de la même toile dont on fait des couvertures aux chevaux, ſi peſante qu'on avoit de la peine à les ſoutenir. Et dans la ſuite de ce diſcours je me ſouviens qu'elle nous dit avec grande chaleur. „ Si l'on pretend „ pouvoir être à Dieu comme il faut ſans „ entrer dans ce veritable eſprit de pauvre„ té & de mortification en toutes choſes,

„ &

„ & ſans porter tous les jours ſa croix, X. RELAT.
„ ſelon le precepte de l'Evangile, j'avoue
„ que je ne ſai plus ce que c'eſt que la vie
„ chretienne, ſans parler de la vie Religieu-
„ ſe. Car enfin qu'eſt-ce qu'un Chretien
„ ſinon un diſciple de Jeſus-Chriſt, & que
„ peut-on apprendre de Jeſus-Chriſt que ce
„ qu'il nous à montré ? Pour moi je ne
„ comprends point qu'on croye que le Fils
„ de Dieu étant ſouverainement ſage ait vou-
„ lu choiſir pour le lieu de ſa naiſſance une
„ étable ſale, abandonnée, expoſée au froid
„ de la plus rude ſaiſon de l'année, d'être
„ parmi les bêtes, dans la puanteur & ſur
„ du foin; & que ſe reconnoiſſant obligé
„ de marcher ſur ſes pas, on puiſſe conſer-
„ ver volontairement de certaines affecta-
„ tions de propretés, d'accommodemens, &
„ toutes autres recherches de ſatisfaction des
„ ſens & de l'eſprit, en quelque choſe que
„ ce puiſſe être. Mais ce ſont donc des
„ fables que tout ce qu'on nous dit de la
„ vie de Jeſus-Chriſt ? On ne l'oſeroit croi-
„ re, encore moins le dire; & cependant
„ nos actions ne temoignent autre choſe.

„ Je pardonne à la fragilité, je ſai qu'en-
„ core qu'on ait dans le cœur de l'amour
„ pour Jeſus-Chriſt, & un veritable deſir
„ de conformer ſa vie à la ſienne, on ne
„ laiſſera pas de faire des fautes de ſurpriſe,
„ & de ſe relâcher dans quelques occaſions
„ de cette continuelle application à retran-
„ cher à la nature toutes les vaines ſatisfa-
„ factions qu'elle recherche. Mais lorſque
„ ce n'eſt point par ſurpriſe, mais que c'eſt
„ une volonté deliberée que l'on nourrit

X. Relat. „ dans ſoi, que l'on fortifie par des raiſons
„ & par des excuſes, qui peuvent bien en
„ effet avoir quelque vraiſemblance ſelon
„ la ſageſſe de la chair, qui eſt ennemie de
„ Dieu; c'eſt alors que je ne conçois plus
„ comment de tels ſentimens & de telles pen-
„ ſées ſe peuvent accorder avec les maxi-
„ mes de l'Evangile, & la creance de la
„ vie & des paroles du Fils de Dieu. Quoi
„ donc! Etant inſtruites comme nous ſom-
„ mes, qu'il n'eſt permis de jouir d'aucun
„ plaiſir de la vie, mais ſeulement de paſ-
„ ſer par le plaiſir quand on ne peut au-
„ trement ſatisfaire à la neceſſité, nous ima-
„ ginons-nous que, ſachant ces choſes &
„ ne les pratiquant point, donnant liberté
„ à nos yeux & à nos autres ſens de recher-
„ cher des bienſeances, des ajuſtemens,
„ des propretés & des accommodemens ſu-
„ perflus, & qui ne regardent point la ne-
„ ceſſité mais la ſatisfaction de la vie; nous
„ imaginons-nous, dis-je, & eſperons-nous
„ que lorſque nous ſerons à l'extremité, de-
„ ja toutes mourantes & quaſi ſans ſenti-
„ ment, lorſqu'on nous viendra dire en fai-
„ ſant les ſaintes Onctions, *Indulgeat tibi*
„ *Deus quidquid peccaſti per viſum, per gu-*
„ *ſtum*, &c. nous meriterons bien d'obte-
„ nir l'effet de ces paroles? Dieu ne ſe moc-
„ quera-t-il pas plutôt de nous à cette heu-
„ re effroyable, comme nous nous ſerons
„ mocquées de lui en nous promettant ſa
„ miſericorde & mepriſant ſes exemples dont
„ l'imitation ſeule nous la pouvoit obtenir?"

XI. *Rei*

XI.

Relation de la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD.

L'Amour de la vileté & de la pauvreté étoit tellement paſſé en nature dans la Mere Angelique, que je lui ai oui mettre en doute ſi ce n'étoit point une inclination naturelle qui lui faiſoit aimer les choſes laides, difformes, ſales, &c. Comme on lui diſoit qu'elle pouvoit juger de ce qui en étoit en ſe ſouvenant ſi elle avoit eu la même inclination devant qu'elle eût commencé à penſer à Dieu, elle repondit comme d'une maniere incertaine; en ſorte qu'on voyoit bien qu'elle ne vouloit pas faire entendre ce qu'elle ne pouvoit pourtant nier, que ce ſentiment ſi oppoſé à l'orgueil de l'homme ne fût en elle un don de Dieu.

I. Combien la M. Angelique aimoit la pauvreté.

Elle diſoit neanmoins qu'elle ſe ſouvenoit bien qu'en effet quand elle fut Religieuſe, quoiqu'elle ne fût encore qu'une enfant, elle avoit une colere étrange de ce qu'il falloit qu'elle fût habillée de ſerge: mais que cela s'étoit tellement changé du moment que Dieu l'eut touchée, & qu'elle commença à connoître les obligations de la Religion, qu'elle ne pouvoit plus croire qu'il y eût rien d'aſſez vil, d'aſſez abject & d'aſſez pauvre pour une Religieuſe; de ſorte qu'elle ne trouvoit point de ſerge aſſez groſſe comme elle l'eût voulue, & que

XI. Rel. c'étoit tout ſon plaiſir de prendre *de cette groſſe étoffe, toute bourue, jaune comme cire, ſi graſſe qu'elle en eſt toute gluante.* Je prends plaiſir à redire ſes propres termes.

Tout au commencement de la Reforme, qu'elle étoit toute jeune, n'yant pas plus de ſeize ou dix-ſept ans, une Religieuſe fit quelque plainte, ou temoigna quelque peine, de ce qu'on avoit donné à une autre quelques Livres que ſes parens lui avoient envoyés. La jeune Abbeſſe l'ayant appris, lui parla avec tant de force & lui fit voir avec tant d'horreur l'importance de cette faute, qu'elle en étonna toutes celles qui l'ouirent. Entre autres choſes elle lui dit que que ſi elle s'en croyoit, elle feroit brûler à l'heure même devant elles tous ces Livres qui avoient cauſé un tel ſcandale. C'eſt une de celles qui y étoient preſentes, qui nous l'a raconté avec admiration de la grace qui paroiſſoit en elle dès ce tems-là, où elle n'avoit encore eu quaſi d'autre inſtruction que celle de l'onction de l'Eſprit de Dieu, qui enſeigne ainſi efficacement toutes choſes.

Elle nous parloit une fois en Conference ſur les averſions naturelles: & pour nous faire voir comme la plûpart du tems la difficulté qu'on trouve aux choſes, & l'incommodité qu'on en ſouffre ne vient pas tant de ce qu'en effet les choſes ſont penibles que de ce qu'on ne les veut pas pleinement, elle nous raconta que tout le tems qu'elle avoit été à Port-Royal des Champs, elle avoit voulu coucher dans une chambre qui ſervoit de paſſage à trois ou quatre autres chambres pour aller à l'Egliſe & en d'autres.

tres lieux; de ſorte qu'on ouvroit & fermoit les portes des vingt & trente fois en une nuit. Comme elle avoit quelquefois la migraine fortement, cela lui faiſoit une peine étrange; neanmoins parce qu'elle s'étoit reſolue à ſouffrir cette incommodité, elle n'y faiſoit ſeulement pas reflexion, & ne ſongeoit point s'il y avoit au monde d'autres lieux plus tranquilles. XI. Rel.

Elle nous dit auſſi qu'étant à Maubuiſſon, où elle avoit été envoyée pour y mettre la Reforme, elle avoit pris pour ſa chambre un petit lieu ſous un degré, qui n'étoit qu'un trou, où avoit été une ancienne Sœur Converſe qui mourut; & que là-dedans elle n'avoit pas ſeulement une paillaſſe à l'ordinaire, mais que tout ſon lit étoit compoſé d'une toile clouée ſur du bois, & embourée de paille ou de foin, toute boſſue, haute & baſſe à force d'avoir ſervi, y ayant des trous en un endroit & des boſſes à l'autre. Elle nous diſoit qu'au commencement, quand elle ſe couchoit là-deſſus, il lui en prenoit une telle horreur, que le cœur lui en bondiſſoit. Neanmoins parce qu'elle le vouloit & qu'elle y étoit reſolue, elle ſurmonta ſi bien ſa repugnance, qu'après elle n'y penſoit plus, & y dormoit auſſi bien qu'elle eût fait dans un bon lit.

II. De quelle maniere Dieu la ſecouroit dans ſes beſoins.

C'eſt encore à elle-même que j'ai oui raconter un fait extraordinaire que l'on nommera comme on voudra; car pour elle elle étoit ſi éloignée de le vouloir faire paſſer pour un miracle, que dans l'opinion qu'elle avoit d'elle-même, elle pretendoit s'en ſervir comme d'une preuve pour faire

XI. Rel. re voir combien il eſt ridicule de vouloir prouver la ſainteté des perſonnes qu'on eſtime, par de petites rencontres qu'on fait paſſer pour des choſes miraculeuſes, quoiqu'il n'y ait rien ſouvent que de naturel. Ceux qui liront ceci, jugeront ſi ce que je vais dire doit être eſtimé de ce nombre, comme le deſſein de la Mere, en nous le diſant, étoit de nous le faire croire : voici le fait. Un jour, pendant qu'elle étoit à Port-Royal des Champs, Monſeigneur l'Evêque d'Aire, qui fut depuis Evêque de Nantes & après de Liſieux *, arriva au Monaſtere fort tard, de ſorte qu'il ne ſe trouva plus rien dans la Maiſon pour lui donner à ſouper. Comme on étoit dans cette peine, on trouva ſur le ſable ſec, auprès d'un vivier où l'on gardoit du poiſſon, mais en un endroit où il n'y avoit point du tout d'eau, deux groſſes carpes larges, graſſes & de belle couleur, qui étoient toutes vivantes, & qui furent reçues comme de la main de Dieu. On ne ſe ſouvenoit point alors d'avoir jamais vu qu'il ſe fût trouvé du poiſſon en ce lieu-là, & on ne l'a point encore vu depuis. Neanmoins, comme je l'ai deja dit, nous ne voudrions pas dire formellement que ce fût une choſe miraculeuſe : mais au moins c'eſt un effet de la providence, qui a quelque choſe d'extraordinaire.

* M. Coſpean.

III. De quelle maniere la M. Ang. recevoit tous les évenemens.

Quoique la Mere Angelique eût un extrême ſoin pour mettre ordre qu'on n'apportât point de négligence en ce qui regardoit le temporel de la Maiſon, c'étoit neanmoins avec une diſpoſition ſi deſintereſſée,

ſée, qu'elle étonnoit tout le monde dans XI. Rel.
les occaſions de perte qui arrivoient. Elle les recevoit avec la même tranquillité d'eſprit que ſi elle eût appris une choſe toute indifferente. Nous en allons donner un exemple remarquable.

L'année 1649. il arriva que le jour de la Notre Dame d'Août le troupeau de la Maiſon, qui étoit de cinq cens moutons, étant au parc, les loups y vinrent la nuit, & y firent un tel ravage que le matin il ne ſe trouva plus qu'un mouton en vie dans le parc, les uns ayant été mangés, les autres fort bleſſés, & tout le reſte en fuite. La nouvelle en étant venue à la Maiſon, on craignoit que cela ne fâchât beaucoup la Mere Angelique, & on deliberoit comment on le lui diroit. Mais tant s'en faut qu'elle s'en émût, quand M. Arnauld qu'on avoit chargé de cette commiſſion lui en parla, qu'elle ne put s'empêcher de rire de la penſée qu'on avoit eue que cela la fâcheroit. Dès auſſi-tôt elle ſe mit à faire preparer & diſtribuer à tous les pauvres gens d'alentour tous les moutons eſtropiés & bleſſés, qu'on retrouvoit de tous côtés par les champs. Il fallut les tuer tout du long de la journée, qui fut une fête bien ſolemnelle pour le pays; il n'y avoit ſi pauvre ménage où la broche ne tournât. La Mere Angelique écrivit à ma Sœur Catherine de S. Jean, qui étoit alors à Paris, ce qui étoit arrivé, & elle lui mandoit avec ſa gaieté ordinaire: „ J'avois deſſein d'en-
„ voyer à la foire acheter encore des mou-
„ tons pour notre parc, penſant n'en avoir

„ pas

XI. Rel. „ pas aſſez ; & Dieu a trouvé en même „ tems que nous en avions trop, ayant „ envoyé cette nuit les loups dans notre „ troupeau, " &c. On eut pourtant plus de peur que de mal, n'y ayant eu de perdus & de tués qu'environ ſoixante moutons. On retrouva les autres où ils s'étoient enfuis, quelques-uns à plus d'une lieue loin.

Un jour elle nous parla à la Conference, de l'indifference où l'on doit être pour tous les évenemens de la vie. Elle nous dit qu'il n'y falloit jamais conſiderer que la volonté de Dieu, qu'on doit aimer dans les plus grands perils & les plus extrêmes miſeres qui puiſſent arriver, telles que celles que tant de perſonnes & tant de Religieuſes ont ſouffert par les guerres ; & que ſi Dieu permettoit qu'elles nous arrivaſſent, il faudroit toujours conſerver la paix de l'eſprit, & eſperer que Dieu ne nous abandonneroit pas. Une Sœur lui objecta qu'il étoit difficile de ſe promettre cette aſſiſtance de Dieu pour ſoi plutôt que pour d'autres perſonnes Religieuſes, que l'on voit après avoir été chaſſées de leurs Couvens par la guerre demeurer dans la neceſſité & la miſere, ne ſachant où donner de la tête. Elle repondit à cela qu'elle n'eſtimoit point de veritable miſere que celles qui ſont éternelles, & que dans toutes les autres une perſonne ſe doit eſtimer heureuſe, quand il lui reſte encore de l'eſperance de pouvoir faire & éviter celles-la. „ Pour moi, diſoit-elle, je „ fais ſi peu d'état de tout le reſte, que „ quand je verrois toute cette Maiſon, „ bâtie comme elle eſt (parlant du Mo-

„ naſte-

„ naſtere de Paris où elle étoit alors,) brû- XI. Rel.
„ ler devant moi, & qu'en étant ſortie,
„ je me trouverois ſans ſavoir de quel cô-
„ té tourner ni où me refugier, tant s'en
„ faut qu'en cet état je cruſſe avoir ſujet
„ de me troubler, qu'au contraire j'aurois
„ de la joie de penſer que ce feu n'eſt pas
„ encore celui de l'enfer, & que Dieu me
„ donne du tems & l'occaſion de faire pe-
„ nitence pour l'éviter."

A une autre Conference, à propos de quelques diſcours qu'on y tenoit & dont je ne me ſouviens pas, elle nous dit qu'elle ne ſe pouvoit empêcher d'admirer les ſentimens où elle voyoit tout le monde ſur le ſujet dont il s'agiſſoit, qui étoit touchant la peine que l'on reſſent de perdre les perſonnes que l'on aime, ou par abſence ou par mort, ou quelque choſe ſemblable: que pour elle, elle avoit donc une folie bien particuliere ſur ce ſujet-là, & qu'elle croyoit la pouvoir appeller ainſi, puiſque tant de perſonnes bien ſages & qui faiſoient profeſſion de vertu, étoient dans une opinion & des ſentimens tout contraires: que cette folie étoit qu'il lui étoit impoſſible de pouvoir s'attacher à aucune choſe ni à aucune perſonne, de ſorte qu'elle ſe ſentoit toujours prête à les perdre toutes avec indifference, & qu'encore qu'il lui ſemblât qu'elle n'étoit pas ſans naturel & qu'elle aimoit beaucoup les perſonnes que Dieu lui avoit données particulierement, neanmoins il n'y en avoit aucune dont elle ne fût prête à ſe paſſer de tout ſon cœur, quelque neceſſaire qu'elle lui eût été, ſans ſen-

le-

XI. Rel. lement y faire reflexion, au moment que l'ordre de Dieu ou ſa providence l'en ſepareroient.

Elle ajouta qu'elle croyoit que cette diſpoſition étoit en elle une ſuite des premieres penſées que Dieu lui avoit données au tems qu'elle fit la Reforme, leſquelles lui avoient fait deſirer de pouvoir aller à cent lieues vivre inconnue, comme Sœur Converſe en quelque Couvent, où elle pût n'avoir d'application, de connoiſſance & de converſation qu'avec Dieu: que cette volonté étoit toujours demeurée dans ſon cœur, & que rien ne l'avoit empêchée de l'executer que l'ordre de Dieu auquel ſeul elle vouloit s'attacher, & qui ne le lui avoit pas permis, en lui en faiſant naître l'occaſion où en le faiſant approuver par ceux de qui elle avoit pris conduite: mais qu'au reſte c'étoit toujours ſa pente. Elle nous diſoit que c'étoit là ce qui l'empêchoit de s'attacher à rien, regardant toutes choſes comme les devant toujours quitter, & les ayant deja quittées ſinon en effet du moins dans la volonté.

Elle nous dit encore que dans le tems que M. de S. Cyran fut fait priſonnier, & que le bruit commun étoit qu'on devoit enlever les Meres de Port-Royal pour les éloigner, comme on avoit fait peu auparavant celle du Val de Grace *, elle n'en avoit jamais eu la moindre inquietude, mais au contraire une ſecrete joie, quoiqu'il fût vrai qu'en ne

* Cette Abbeſſe fut exilée à Nevers avec deux Religieuſes de ſon Monaſtere vers le mois de Juillet 1637. à cauſe de l'amitié que lui portoit la Reine Mere qui étoit diſgraciée.

ce tems-là elle fût fort touchée de l'injuſti- XI. Rel.
ce de la perſecution qu'on faiſoit à M. de S. Cyran, pour ce qui le regardoit, & non pour elle qui eût été ravie ſi Dieu eût permis que ce deſſein qu'on avoit de l'éloigner eût reuſſi.

Là deſſus quelques Sœurs lui demanderent s'il eût été poſſible qu'elle eût quitté la Maiſon ſans regret, n'ignorant pas dans quelle douleur elle nous eût toutes laiſſées. Elle dit qu'elle ne croyoit point être injuſte pour cela, puiſque comme elle ne regrettoit perſonne elle ſouhaitoit auſſi que perſonne ne la regrettât, & que que par conſequent elle ne manquoit pas à la charité, n'ayant pour les autres que les mêmes ſentimens qu'elle ſouhaitoit qu'on eût pour elle. Je lui dis que j'étois fâchée d'en tant apprendre, & de ſavoir qu'elle ne ſe ſoucioit pas plus que cela de nous. Elle me repondit gaiement & avec la plus grande bonté du monde, qu'il étoit tout vrai qu'elle étoit prête à laiſſer tout le monde, & à perdre tout le monde: qu'elle ne pouvoit vouloir jouir de rien qu'auſſi long-tems que Dieu vouloit qu'elle en jouît: que tant qu'il la laiſſoit avec les perſonnes, elle les aimoit & faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour les conſerver, mais auſſi que quand Dieu les lui ôtoit elle ne pouvoit pas s'en fâcher; & tout de même des lieux & de toutes choſes: que c'étoit ſi fort ſa diſpoſition de ne regarder que Dieu dans les évenemens, & de ne reflechir ſur rien que ſur cette cauſe primitive, qu'elle croyoit que ſi on l'eût chaſſée de la Maiſon par les épaules, elle

ne

XI. Rel. ne ſe fût pas aviſée de demander pour quelle raiſon on l'auroit fait, & n'en auroit eu que de la joie.

Alors une Sœur lui rappella qu'elle lui avoit oui dire en une autre occaſion que ſi Dieu eût permis qu'elle fût devenue aveugle, ſourde & muette, elle croyoit qu'elle en eût été ſi aiſe qu'elle n'eût pu s'empêcher de faire un petit ſaut, pour temoigner ſa joie qu'elle n'auroit pu exprimer par d'autres demonſtrations. Elle s'apperçut que tout le monde étoit dans l'étonnement, & voulant recouvrir ce qu'elle avoit dit; elle repondit à cette Sœur qu'elle pouvoit bien s'être trompée quand elle avoit dit cela autrefois, & dans ce qu'elle venoit de dire auſſi, & que peut-être n'eût-elle pas été dans ces ſentimens ſi les occaſions ſe fuſſent preſentées; mais qu'elle en parloit ſuivant ſa diſpoſition preſente, & ce qu'il lui ſembloit avoir dans le cœur.

On lui demanda encore ſi elle eût été auſſi indifferente à quitter M. Singlin, ſi quelque perſecution ou une autre cauſe lui eût fait perdre ſa conduite. Elle repondit qu'à la verité rien n'auroit été ſi capable de lui être ſenſible à cauſe du beſoin qu'elle en avoit; mais que nonobſtant cela elle avoit les mêmes penſées ſur ce ſujet que ſur tous les autres, d'autant plus qu'elle ſavoit que plus les choſes ſont ſaintes, quand on ne recherche en elles que des biens ſpirituels & l'avancement en la grace, moins on a ſujet de s'y attacher; & que quand on eſt aſſuré que tout bien vient de Dieu, & que les creatures n'ont pour nous que ce que Dieu

Dieu leur donne, ce ſeroit une grande fo- XI. Reli
lie de croire perdre quelque choſe quand Dieu nous les ôte, puiſqu'elles ne peuvent plus rien recevoir de lui pour nous, quand ce n'eſt plus par ſa volonté qu'elles nous ſervent; d'où il s'enſuit que ſi nous regrettons quelque choſe en elles, il faut bien avouer que nous y aimions autre choſe que notre avancement, & que c'étoit plutôt notre vaine ſatisfaction.

IV. Quelle idée elle avoit des diſpoſitions d'une Religieuſe.

Au commencement de cette année 1652. la Mere Angelique me parloit des miſeres de Lorraine & du recit qu'on lui avoit fait depuis peu de certaines malheureuſes Religieuſes de cette Province, qui ayant été emmenées par des gens de guerre, firent refus de retourner à leur Couvent, lorſque leur Abbeſſe eût obtenu le pouvoir de les retirer. Elle en prit occaſion de me faire un diſcours excellent ſur l'importance qu'il y a de bien examiner la diſpoſition interieure des Filles qu'on reçoit, & de nous examiner nous-mêmes avec le même ſoin; parce qu'il y a très peu d'ames qui cherchent Dieu dans la droiture du cœur, c'eſt à dire qui n'aient en le ſuivant pour toute vûe que de le ſuivre par tout & de ne l'abandonner jamais. Voici ſes paroles.

„ Je vois ſi nettement, & je m'y con-
„ firme tous les jours par tant d'experien-
„ ces, que tout depend d'avoir une volon-
„ té ſans reſerve pour Dieu, de n'avoir
„ qu'une vûe & qu'un deſſein, de vouloir
„ être à lui immuablement en toutes cho-
„ ſes, en toutes occaſions, en tout lieu,
„ en tous tems & en tout ce qui peut arri-

„ver;

XI. Rel. „ ver, que ſans ce fondement je ne vois
„ aucune vertu ſolide. Je dis bien plus,
„ je ne vois aucun malheur ni aucun crime
„ dont on ne ſoit *capable*; & cela me ſem-
„ ble une conſequence *neceſſaire*. Car une
„ perſonne qui ſe borne à être *fidele* à *Dieu*,
„ tant qu'elle aura ces ſecours & ces moyens
„ qu'elle croit lui être neceſſaires, tant qu'on
„ ne lui demandera point telle & telle cho-
„ ſe qu'elle s'imagine être au deſſus de ſes
„ forces, & enfin qui ne veut ſuivre Dieu
„ que juſqu'où elle pourra aller, ſans ſe fai-
„ re trop de violence; n'eſt-il pas inevita-
„ ble à cette ame de demeurer abandon-
„ née de Dieu, s'il permet par un *juge-*
„ ment avancé qu'il ne fait à pluſieurs
„ qu'au moment qui ſuit leur mort, qu'on
„ decouvre par quelque occaſion qui ſoit
„ du nombre de celles que cette perſonne
„ ſe figure impoſſibles, la diſſimulation de
„ ſon cœur, & que c'eſt elle-même qu'el-
„ le cherche & non pas Dieu?

„ Il pourroit arriver par exemple qu'el-
„ le fût expoſée, comme ces malheureuſes
„ Religieuſes dont on nous a parlé, à ou-
„ blier entierement ſon ſalut, ou *bien* à
„ paſſer ſa vie dans *la derniere extremité*
„ de pauvreté, de neceſſité & de ſouffran-
„ ces. Car enfin dans ces occaſions il faut
„ choiſir l'un ou l'autre. Et il y auroit
„ bien de la preſomption à ſe promettre
„ qu'on auroit aſſez de courage pour reſiſ-
„ ter à une tentation auſſi violente qu'eſt
„ celle de pouvoir éviter une pauvreté
„ & une neceſſité ſi extrême que pour la
„ bien ſouffrir on n'a pas beſoin d'une

„moin-

„ moindre grace que pour endurer le mar-XI. Rel.
„ tyre, puiſqu'il y a bien des ſortes de
„ martyres qui ne ſont pas ſi cruels que de
„ mourir de faim, de froid, de miſere,
„ d'être mangé des bêtes dans les bois, ou
„ au moins d'être contraint de s'y expo-
„ ſer, & d'y paſſer bien du tems ca-
„ ché avec les bêtes & vivant comme des
„ bêtes : " (ces malheurs ſont arrivés à une infinité de perſonnes en Lorraine.)
„ Il eſt bien mal aiſé, dis-je, ou plutôt
„ bien deraiſonnable de s'imaginer qu'on
„ voulût ne pas s'exempter de ces miſeres
„ ſi on en trouvoit occaſion, encore que
„ ce ne pût être ſans crime, lorſque l'on
„ conſerve volontairement une volonté ſi
„ bornée pour Dieu, que dans la paix
„ même & en des ſujets de très peu d'im-
„ portance, on delibere avec Dieu de ce
„ qu'on lui veut promettre de faire, &
„ qu'on n'entreprendra point, je ne dis pas
„ pour le choix d'une condition, ce qui
„ eſt permis, mais je dis dans chaque con-
„ dition ce qui regarde la pratique de la
„ vertu & les obligations de la vie chre-
„ tienne.

„ On s'imagine qu'il eſt libre à chaque
„ perſonne particuliere de ſe faire une loi
„ de bien vivre, comme ſi l'Evangile n'en
„ avoit pas preſcrit les regles. Ainſi l'on
„ oſe dire tout librement : pour moi je
„ veux bien faire cela & cela, mais pour
„ un tel point, cela eſt trop parfait pour
„ moi, je n'aſpire pas ſi haut, bien que ce
„ ſoient des choſes d'obligation, comme
„ quelque tolerance à l'égard du prochain,

XI. Rel. » quelque humilité à pratiquer pour ſoi,
» quelque occaſion de fautes à éviter, cho-
» ſes où la difficulté qu'on y trouve ne
» conſiſte que dans la foibleſſe de la vo-
» lonté imparfaite, & qui ne tend point à
» obſerver le premier Commandement d'ai-
» mer Dieu de tout ſon cœur, mais qui
» veut plutôt partager ſon cœur entre Dieu
» & elle-même.

» Pour moi c'eſt ma penſée qu'il faut
» plus que jamais prendre garde à ne point
» recevoir de Filles en qui l'on ne voye des
» marques d'une volonté ſincere de n'avoir
» aucune reſerve pour quoi que ce ſoit que
» Dieu leur demande. Et je me perſuade
» tous les jours de plus en plus que de ce
» que l'on en tolere trop en ce point, vient
» non ſeulement la cauſe des dechets de la
» diſcipline, qui arrivent dans les Com-
» munautés, mais même que ce pourroit
» être un jour la ſource des plus grands
» deſordres & des derniers dereglemens, ſi
» Dieu par jugement & par punition, par-
» mettoit qu'il arrivât quelque violente ten-
» tation, comme celle qui eſt arrivée à
» tant de pauvres Religieuſes ruinées &
» chaſſées de chez elles dans ces dernieres
» guerres. Je vois ſi clairement juſqu'à
» quel point ſe peut étendre la corruption
» de la nature, & la foibleſſe d'une per-
» ſonne qui n'eſt pas ſoutenue de la force
» de Dieu, parce qu'elle ne s'eſt pas don-
» née à lui ſincerement, que tout ce que
» j'en puis apprendre ne me ſurprend point.
» Et bien loin de m'étonner de ce que
» l'on m'en dit, je m'étonne au contraire

» de

„ de ce qu'il n'en arrive pas cent fois plus XI. REL.
„ d'exemples en un tems où il y a ſi peu
„ d'ames qui aient ſeulement la crainte de
„ Dieu. "

V. Penſées de la M. Angel. ſur le gouvernement des Meres de Dijon.

L'on parloit en une occaſion de ce qu'une fois au Monaſtere de Tard établi à Dijon, le Pere d'Attichy étant venu pour confeſſer la Communauté, on prevint les Sœurs pour les avertir qu'il ne falloit dire que de *beaux pechés*. Notre Mere en prit occaſion de nous temoigner l'horreur qu'elle avoit de cette maniere de parler & d'agir en matiere de Religion & des Sacremens; & elle dit qu'elle ne voyoit rien qui approchât d'avantage de l'impieté, & qui y conduiſît ſi inſenſiblement. J'en pris occaſion de lui demander comment il s'étoit pu faire que pendant le tems que les Meres de Dijon gouvernerent Port-Royal, elle eût fait paroître tant de ſoumiſſion & tant d'eſtime de cette conduite. Elle me repondit qu'elle n'en avoit jamais eu pour ces ſortes de choſes: mais que n'étant plus en charge elle s'étoit tenue heureuſe de ne s'en point mêler, & de n'avoir qu'à les abhorrer dans ſon cœur, ſans en avertir perſonne: que du reſte ce qui y paroiſſoit de bon, comme leur auſterité, elle l'avoit beaucoup eſtimé, principalement au commencement, lorſqu'elle connut M. de Langres & qu'il étoit encore dans ſa premiere ferveur: mais que depuis elle avoit bien reconnu que toute cette mortification apparente ne pouvoit être ſolide, parce qu'elle n'étoit pas uniforme, l'uniformité étant le caractere de la ſolide vertu, & qu'elle ne

KI. REL. pouvoit pas comprendre que des perſonnes fuſſent bien mortifiées, lorſque faiſant pluſieurs choſes extraordinaires & même ridicules, auſſi bien que dangereuſes à leur ſanté, pour pratiquer une mortification rare & ſublime, ces mêmes perſonnes avoient du mepris pour celles qui ſont ordinaires, mais qui ne ſont pas eſtimées par ce qu'elles n'éclatent point. Elle ajouta que dès cette heure-là, quoiqu'elle n'en dît mot, elle voyoit avec étonnement que des perſonnes ſi penitentes recherchaſſent tant de ſortes de ragoûts, & tant de differentes manieres d'apprêter ce que l'on donnoit aux Sœurs, qu'il falloit tous les jours changer de potage, de peur qu'on ne s'en degoutât.

Ce qu'elle trouvoit de plus étrange étoit qu'elles fiſſent raillerie de la ſimplicité qu'elles avoient trouvées à Port-Royal, où l'on ne ſavoit point (parce qu'on ne le vouloit pas ſavoir,) qu'il fallût chercher d'autre diverſité pour traiter des Religieuſes (qui prennent le maigre par abſtinence) que celles des ſaiſons, ayant l'été du potage aux herbes, & l'hiver aux choux ou à la purée, & de même dans tout le reſte. Elle remarquoit très bien que leur mortification ne regnoit pas en tout, & que ſi elles ôtoient à la nature d'un côté, elles lui rendoient de l'autre. Elle ſe confirmoit tous les jours par l'experience, que l'on n'avance rien en agiſſant de la ſorte, & que bien ſouvent il n'y a que de l'orgueil & de l'amour propre à entreprendre ces choſes extraordinaires, qui ne coutent rien à l'un

l'un & à l'autre, & à quoi la nature ſe rend de bon cœur, pourvû qu'elle eſpere ſe pouvoir après relâcher & ſoulager. „ C'eſt „ pourquoi, diſoit-elle, j'entends en ce „ ſens ce qui eſt dit que *celui qui manque „ en un ſeul point de la loi, ſe rend coupa- „ ble de tous les autres.* Tout de même, „ quand une perſonne entreprend de grandes „ mortifications & en neglige de petites, „ ou ſe borne à entreprendre telle & telle „ choſe, pourvû qu'elle ne s'oblige pas à „ celles-là, je tiens que cette perſonne n'a „ nulle vertu, & ſe rend coupable, non „ ſeulement de ne pas faire ce qu'elle negli- „ ge de faire, mais même de faire avec „ preſomption ce qu'elle entreprend; puiſ- „ que ſi elle ne preſumoit pas de faire les „ choſes par elle-même, elle ne craindroit „ pas plus d'embraſſer les unes que les au- „ tres. Et je ſuis perſuadée que l'eſprit de „ Dieu ne peut être auteur de ſa conduite, „ puiſqu'il n'abhorre rien tant qu'un cœur „ partagé, & qu'une ame qui met des re- „ ſerves à ce qu'elle lui offre. "

XI. Reflexion.

VI. Exemple de la charité de la M. Angel. * En 1652.

Je ne puis omettre ici une action de charité toute extraordinaire que la Mere Angelique fit dans le même tems * envers une pauvre fille qui étoit parente d'une Religieuſe de ceans. Cette fille s'étoit laiſſée tromper par une perſonne qui lui avoit promis la foi, & même le Contract de mariage étoit paſſé. Mais comme la mere de celui à qui elle étoit promiſe n'y voulut pas conſentir, parce que cette fille avoit peu de bien, cela fut cauſe que le mariage fut differé pluſieurs années. Cependant la li-

XI. Rel. berté qu'ils ſe donnoient ſous ce pretexte d'un mariage qui n'étoit arrêté que par cette conſideration, *ayant donné du* ſcrupule à la fille, elle en voulut *conſulter ſon* Confeſſeur *qui étoit* Religieux d'un Ordre reformé. Il lui repondit qu'il n'y avoit point de mal, & que le conſentement des deux parties qui s'étoient promis la foi, faiſoit le mariage; qu'il n'y manquoit que les ceremonies exterieures de l'Egliſe, qui ſe ſuppléeroient après, comme au baptême quand on ondoye un enfant qui ne peut être baptiſé à l'heure même. Mais nonobſtant ce beau conſeil la pauvre fille ſe voyant groſſe entra dans une douleur extrême. Elle vint auſſi tôt à Paris trouver ſa parente, qu'elle aimoit beaucoup, pour lui dire ſon affliction, & principalement pour éviter la confuſion qu'elle auroit pu recevoir dans ſon pays, ſi cela fût venu à ſe decouvrir. Cette Religieuſe fut ſi touchée d'apprendre ſon malheur, qu'elle lui parla aſſez rudement, & par un zele qui n'étoit pas ſelon la ſcience de la douceur & de la charité de Jeſus-Chriſt, elle lui dit qu'elle ne la vouloit point voir & cela avec tant de larmes que la pauvre affligée en reçut un comble d'affliction qui ne ſe peut exprimer. Elle étoit comme à demi-deſeſperée; car elle n'avoit perſonne de confiance que cette parente.

La Mere Angelique ayant appris par la Sœur qui avoit ſervi de tierce au Parloir, ce qui s'étoit paſſé, en fut touchée de compaſſion. Sa grand charité lui fit prendre ſoin de cette pauvre fille, après qu'elle l'eût

l'eût conſolée par des paroles qui lui rendirent la vie ſelon le temoignage de la même fille. Elle la fit mettre entre les mains d'une bonne veuve qui en eut bien du ſoin. La Mere n'aſſiſta pas ſeulement cette fille dans une occaſion auſſi importante que celle-ci, où il y alloit de ſon ſalut & de ſon honneur tout enſemble : mais encore elle fit nourrir l'enfant qui étoit une fille, juſqu'à l'âge de cinq ans, après leſquels elle la fit mettre Penſionnaire dans un Couvent pour y être inſtruite. Tant qu'elle y fut, outre la penſion que ſes parens donnoient, elle donna dix écus tous les ans, afin qu'elle ne manquât de rien. Quand elle fut plus grande, elle la fit mettre en metier; & tant qu'elle fut en apprentiſſage, elle l'entretint d'habits & de toutes les autres choſes neceſſaires avec une charité nonpareille. Mais ce qui eſt plus conſiderable eſt que toute cette affaire ſe fit ſi ſecretement qu'on n'en a rien ſu dans le pays de la fille; quoiqu'étant veritablement convertie enſuite des paroles de la Mere, elle fût diſpoſée à ſouffrir toute ſorte de confuſions & de peines pour ſatisfaire à ſon peché, ſi on le lui eût voulu permettre. Mais on ne le trouva pas à propos pour de bonnes raiſons. XI. Rel.

XII.

Relation de la Sœur Liée Magdeleine de Sainte Elizabeth Bochart, *veuve de M.* de Chaze'.

I. Charité de la M. Angeliq.

NOtre très chere Mere Agnès m'ayant commandé d'écrire ce que j'ai connu de la grande charité de notre chere Mere Angelique, je commencerai par ce qui me donna l'honneur de sa connoissance *, qui fut pour lui presenter une fille qui desiroit d'être Religieuse & n'avoit aucun moyen. Sa mere étoit veuve, & hors d'état de lui rien donner. J'avois deja l'honneur de connoître M. de S. Cyran, dont la charité étoit toute celeste, & qui étoit le veritable azile des pauvres, des veuves & des orphelins. Je m'avisai, dans le desir que Dieu me donnoit de servir cette fille dans un si bon dessein, de m'enquerir de son Pere Confesseur du jugement qu'il faisoit de sa vocation. Il me dit que l'on ne pouvoit faire une plus grande charité, & une œuvre plus agreable à Dieu que de procurer la Religion à cette fille qui avoit une veritable vocation. Cela m'encouragea de la mener à M. de S. Cyran, auquel je dis le sujet qui me faisoit lui faire une très humble priere. Il parla à cette fille, il la voulut examiner, revoir plusieurs fois, & parler au Pere de l'Oratoire qui la confessoit, sa prudence accompagnant toujours sa charité.

* Vers 1625. ou 1626.

Après

Après qu'il eut été ainſi informé, il m'envoya la preſenter de ſa part à la Mere Angelique. Après que je lui eus dit tout ce que deſſus, elle lui parla quelque tems & la reçut. Elle a fait depuis Profeſſion. XII. Rel.

Après que la Mere eut accordé à cette fille ce qu'elle deſiroit, elle me demanda ſi je connoiſſois M. Molé, Procureur General. Je lui dis que j'avois aſſez d'accès chez lui pour l'aller trouver de ſa part. Elle me dit que c'étoit pour le prier de faire une charité à une perſonne qui étoit reduite à une extrême neceſſité, à l'occaſion de quelques ſommes qu'on avoit laiſſées par un teſtament dont le Teſtateur l'avoit prié d'être Executeur. Auſſitôt que je l'eus ſupplié très humblement de la part de la Mere Angelique, il fit venir ſon ſecretaire, & donna une ſomme conſiderable à cette perſonne.

Quelque tems après une famille très affligée par la perte de tous ſes biens, ſe voyant reduite à la pauvreté, penſa que ce lui ſeroit un avantage de donner leur fille aînée à une Dame de leurs proches parentes, & que ce ſeroit le moyen de la pourvoir par le bien qu'elle lui feroit après qu'elle l'auroit ſervie. Cette pauvre fille s'étant oubliée commit une faute qui mettoit ſa mere quaſi au deſeſpoir, parce qu'elle ne ſavoit comment faire pour éviter le ſcandale, n'ayant aucun moyen pour cacher la faute de ſa fille, & n'en voulant pas même donner connoiſſance à la Dame chez qui elle étoit. Elle eut recours à la Mere Angelique, & lui dit l'extrême angoiſſe où elle étoit de toutes parts. Ce que la Mere Angeli-

XII. Rel. gelique ayant entendu, comme sa charité ne tarissoit non plus que la source d'où elle derivoit, elle m'envoya querir, & me demanda si je voulois prendre cette fille. Je la pris: mais il arriva que comme j'étois à la campagne, cette pauvre fille tomba dans ma chambre. Craignant qu'il n'en arrivât quelque accident dans l'état où elle étoit, que je savois bien, j'en donnai avis à la Mere Angelique, qui l'envoya querir promptement, la mit en un lieu où elle n'avoit nulle connoissance, & donna tout ce qu'il falloit jusqu'à ce qu'elle fût delivrée. Ensuite je la repris, & elle me servit quelques années, pendant lesquelles Dieu lui donna la volonté d'être Religieuse. Elle me le declara par l'entremise d'une Superieure que j'honorois fort, qui me dit que c'étoit dans son Monastere que cette fille desiroit d'entrer: & elle me temoigna une charité entiere pour la vouloir bien recevoir dans sa pauvreté. Je la lui donnai; & elle y a fait Profession. La Mere Angelique lui envoya de quoi acheter ses habits de Religieuse, & les meubles de sa cellule.

IV. Mad. de Chazé l'éprouve à son égard.

En une autre rencontre la Mere Angelique donna tout ensemble une preuve de sa charité & de son desintéressement. J'étois dans l'embarras où mettre une de mes petites filles qui étoit innocente & très infirme; & je ne la voulois mettre en aucun lieu. Mais comme feu M. de Chazé voulut que j'allasse avec lui à une Commission * où il devoit être plusieurs années, j'allai supplier très humblement la Mere Angelique de me dire

* C'étoit en Dauphiné.

dire ſi elle recevoit des enfans de cette ſor- XII. Rez.
te. Je lui dis que j'apprehendois fort d'en mal placer une que j'avois, à cauſe qu'il falloit avoir beaucoup de ſoin d'elle, pour les accidens de diverſes maladies auxquelles elle étoit ſujette, & que l'aimant autant que mes autres enfans, je cherchois à lui procurer tout le ſoulagement poſſible. La Mere me dit qu'elle la prendroit, que je demeuraſſe en repos, & qu'elle ne manqueroit point d'y apporter tous les ſoins qu'elle ſavoit qu'il falloit à toutes les petites creatures qui étoient comme la mienne. Elle ne voulut point prendre pour ſa penſion davantage qu'elle faiſoit pour les autres Penſionnaires, quoique par toutes les Communautés qui reçoivent de ces enfans, on donne de grandes penſions, outre des ſommes conſiderables qu'on exige, principalement quand ce ſont des perſonnes de la condition de feu M. de Chazé.

La Mere Angelique diſoit là deſſus que ce n'étoit pas faire la charité comme on devoit, parce que les gens de bien qui avoient des charges ſont ſouvent obligés à des depenſes qui non ſeulement ne leur apportent pas du revenu, mais pour leſquelles ils faut quelquefois qu'ils payent de leur propre revenu les arrerages des rentes qu'ils ont conſtituées pour l'achat deſdites charges, & qu'ainſi c'étoit incommoder ces perſonnes que de leur demander des ſommes d'argent & de groſſes penſions. Le feu de ſa charité la rendoit ſi clairvoyante que tous ceux qui en ont eu connoiſſance ont admiré la maniere en laquelle elle la pratiquoit.

XII. Rel. III. Effet de ſa charité à l'égard de pauvres Religieuſes. *Louis XIII.

Pendant que j'étois à Vienne en Dauphiné (où étoit la Commiſſion que le feu Roi * avoit donnée à M. de Chazé) j'y vis de pauvres Religieuſes de l'Annonciade. Elles avoient été chaſſées, au nombre de quarante, de leur Monaſtere de S. Claude en Franche-Comté, lorſque le feu Roi ayant declaré la guerre au Roi d'Eſpagne envoya faire le degât dans cette province, & elles penſerent à ſe retirer à Turin. Mais Madame Royale leur dit qu'elle ne les pouvoit garder, à cauſe qu'elle portoit les interêts du Roi de France. Elles ſe retirerent donc à Anneci. Comme elles étoient reduites à une extrême neceſſité elles ſe reſolurent de quêter par toutes les villes. Ainſi elles vinrent juſqu'à Vienne. Elles étoient établies à Anneci; mais, comme j'ai dit ci-deſſus, elles étoient dans une ſi grande pauvreté, & ſi étroitement logées qu'elles avoient fait d'une petite étable une Chapelle, & en un lieu joignant, leur Dortoir & leur Refectoire: dans ce même lieu étoit auſſi la cloche dont elles ſonnoient l'Office & les autres Obſervances Regulieres. J'avois vu leur neceſſité en allant à Anneci rendre un vœu que j'avois fait au tombeau du Bienheureux François de Sales. Mais les voyant par cette quête reduites à la derniere extrêmité de chercher elles-mêmes de quoi vivre, cela redoubla la compaſſion que j'avois de leur miſere. Quelqu'un s'ingera, ou elles-mêmes, (je ne me ſouviens pas comme elles firent l'avance) de demander à Monſeigneur l'Archevêque de Vienne s'il lui plaiſoit de recevoir en ſa ville quelques-unes d'elles, pour de-

decharger leur pauvre hoſpice d'Anneci. Il les refuſa, & dit que cela ne ſe pouvoit. Le Corps de ville les refuſa auſſi. XII. Refus.

Pendant ces oppoſitions, j'eus la penſée d'écrire cette affaire à notre toute charitable Mere Angelique, & de lui marquer que le moyen de ſubvenir à l'état pitoyable de ces pauvres Religieuſes, ſeroit quelque puiſſante recommandation envers M. l'Archevêque de Vienne, & une Lettre de cachet du Roi qui ordonnât à ces Meſſieurs du Corps de ville de ne mettre aucun empêchement à la reception de ces Religieuſes en leur ville. Auſſitôt qu'elle eut reçu ma Lettre, elle obtint une Lettre de cachet du Roi, & une Lettre d'un Pere Chartreux pour M. l'Archevêque de Vienne. Elles furent toutes deux ſi puiſſantes qu'incontinent que ceux à qui elles s'addreſſoient en eurent fait la lecture, ils temoignerent autant d'applaudiſſemens à la reception de ces pauvres Religieuſes, qu'ils leur avoient fait auparavant de rebuts & de difficultés. C'étoit une choſe merveilleuſe de voir la joie de celles qui étoient reçues, & de ceux qui les recevoient. Il ne faut nullement douter que ce ne fût un effet des bonnes prieres de la Mere Angelique, la grandeur de ſa foi lui rendant poſſible tout ce que ſa charité lui faiſoit entreprendre.

La grande eſtime que feu M. de Chazé avoit pour la Mere Angelique lui fit retirer ſa fille aînée d'un Monaſtere où il l'avoit miſe en penſion, pour ſupplier cette bonne Mere de la vouloir prendre & encore une de ſes ſœurs. La Mere les reçut, & elles IV. Filles de Mad. de Chazé.

XII. Rel. furent élevées & instruites à Port-Royal. Quand elles furent en âge elles desirerent d'être Religieuses; mais la Mere Angelique nous dit qu'elles étoient delicates, & que l'Ordre de la *Visitation de Sainte Marie* seroit plus proportionné à leurs forces. Ainsi elle conseilla à M. de Chazé de les envoyer à un Monastere de cet Ordre, dont elle avoit une connoissance certaine pour ce qui regarde la vertu & la pieté vraiment Religieuse, mais qui étoit fort pauvre pour la fondation. C'est pourquoi la Mere lui voulut procurer que nous y envoyassions nos filles, quoiqu'elle même ne fût pas plus riche, à cause des bâtimens qu'on avoit commencé à Port-Royal. Mais elle tâchoit toujours, autant qu'il lui étoit possible, de se conserver son riche threſor de la sainte pauvreté, & de donner à l'accommodement des autres ce qui lui auroit été utile & necessaire. Le respect qu'on portoit à ses sages conseils étoit tel qu'il dissipoit toutes les oppositions que l'on pouvoit avoir. Notre soumission à envoyer nos filles à un Monastere de quatre-vingts lieues de distance * de notre demeure ordinaire, en fut un effet.

V. Attachement de M. de Chazé à P. R.

En 1645. au retour de la Commission dont j'ai parlé, M. de Chazé vit que l'on bâtissoit l'Eglise du Monastere de Port-Royal. Il fit arrêter son carosse pour la voir. Puis étant remonté il me dit de demander une Chapelle à la Mere Angelique: qu'il desiroit y être enterré, parce qu'après son decès ce Monastere seroit mon heureuse

* C'étoit à la Visitation de Poitiers.

ſe retraite, & qu'il ne vouloit être ſeparé de moi ni en la vie ni en la mort. †

XII. Rel.

VI. Mad. de Chazé ſe fait Relig. Deſintereſſement de la M. Angelique.

Je demeurai veuve en l'année 1648. avec beaucoup d'affaire. Après y avoir mis tout l'ordre que je devois, je fus reçue de la Mere Angelique en ſon Monaſtere de Paris, l'année ſuivante 1649. Je lui temoignai la reconnoiſſance dans laquelle j'étois de l'honneur & de la grace qu'elle me faiſoit, de m'avoir bien voulu recevoir âgée & infirme comme j'étois, ne pouvant plus rendre ſervice à la Communauté. Et je lui dis que deſirant de tout mon poſſible ſatisfaire comme je devois à une faveur & une bonté auſſi extraordinaire que celle que l'on me faiſoit, c'étoit mon intention de donner à ſon Monaſtere une ſomme avantageuſe, & d'autant plus conſiderable qu'elle n'avoit point eu égard à ce qui me rendoit indigne de la grace que je lui avois demandée.

Mais quelques prieres & inſtances que je lui pus faire, en lui repreſentant les depenſes que les maladies & infirmités d'une perſonne âgée comme moi pouvoient cauſer, nonobſtant, dis-je, toutes ces conſiderations & prieres il me fut impoſſible de lui faire accepter plus de dix-huit mille livres, ſur plus de quarante mille écus que j'avois en ma diſpoſition; parce que, me dit elle, je devois conſiderer que mon fils avoit eu fort peu de bien de ſon pere, & lui en laiſſer du mien le plus qu'il me ſeroit poſſible pour ſoutenir ſa condition.

Mais

† Il fut enterré à Port-Royal de Paris, comme on le voit par le Necrologe, étant mort le 1. Fevrier 1648.

XII. Rel. Mais le deſintereſſement de cette chere Mere, & ſa parfaite charité qui ne lui faiſoit conſiderer que le ſalut des ames & l'avantage qu'elle pouvoit procurer au prochain, parut tout clairement à l'occaſion de la diſpoſition que Dieu fit de mon fils. Après ſon decès, dans l'apprehenſion qu'elle avoit que me voyant ſans enfans je ne vouluſſe donner mon bien à ſon Monaſtere, ce qu'elle n'auroit pu empêcher que très difficilement, parce que je n'étois encore que ſeculiere *, ſa charité ingenieuſe me prevint. Elle me dit que puiſque je n'avois plus d'empêchement de donner tout ce que je poſſedois, j'étois obligée d'en bien conſiderer la diſpoſition: que le Monaſtere où étoit ma fille étoit pauvre & qu'elles avoient reçu trois de mes couſines qui n'avoient point de bien, & n'avoient point eu de dot. (Elles avoient été reçues à cauſe de la dot qu'avoient eu nos deux filles, qui étoit de huit mille écus comptant.) La Mere Angelique me fit donner à ce Monaſtere quaſi le double, en m'engageant à lui envoyer quinze mille écus, & me dit que mon neveu de Champigni ayant douze enfans, & tout ſon bien conſiſtant preſque en de grandes terres, l'aîné avoit de grands avantages, & qu'ainſi puiſque j'avois devotion de donner aux Religions, il falloit que je dotaſſe trois de ſes filles qui étoient Penſionnaires en l'Abbaye

* Madame de Chazé entra à Port-Royal en 1649. mais elle ne prit l'habit qu'en 1658. & fit Profeſſion le 1. Mai 1659. étant âgée de 63. ans. Sa Vie ſe trouvera dans dans la III. Partie, Relation XXXIX.

baye de Notre-Dame de Beauvais. Je le mandai à mon neveu. Il me repondit que Madame l'Abbeſſe chez qui étoient ſes filles, étoit deja convenue de deux mille écus pour la dot de ſa fille, qui avoit fait Profeſſion il y avoit peu de jours. Je les lui donnai, & encore quatre mille écus pour dotter les deux autres quand elles ſeroient en âge d'être Religieuſes. XII. Rel.

La Mere Angelique fut ſi exacte à me guerir de l'orgueil que peuvent avoir les perſonnes à qui on permet de donner leur bien aux Monaſteres où elles ſe retirent, qu'à peine me reſta-t-il de quoi avoir les habits & les meubles que l'on donne aux Filles qui ſe font Religieuſes. Elle diſoit qu'il falloit conſeiller à ces perſonnes-là de faire des charités où étoient les plus grandes neceſſités. Elle pratiqua cela avec tant d'exactitude en mon endroit, que pendant qu'elle me faiſoit faire des charités de ce que je poſſedois, comme je la ſuppliai de me vouloir permettre, attendu mes infirmités, de faire bâtir des Infirmeries au Monaſtere de Port-Royal des Champs, où elles étoient fort neceſſaires, elle me refuſa avec des paroles ſi fortes qu'elles m'impoſerent ſilence, de façon que je n'oſai lui en parler que cette ſeule fois.

XIII. Rel.

XIII.

Relation de la Sœur Marguerite de la Paſſion GUIMAR. *Sur la charité & quelques autres vertus de la Mere Angelique.*

AU commencement de l'établiſſement de la Maiſon de Paris la Mere Angelique ſe mit à panſer les pauvres. Elle les ſaignoit elle-même, & je lui aidois quelquefois à les accommoder.

Une pauvre femme ayant gagné un mauvais mal auſſi bien que l'enfant qu'elle nourriſſoit, & n'ayant rien pour ſe faire traiter, la Mere Angelique l'envoya à Sainte Reine, & lui paya ſon voyage. Elle en revint toute guerie.

Un jour elle dit à toutes les Sœurs de la Communauté qu'elles cherchaſſent dans leurs *Obeiſſances* tous ce qu'il y auroit de propre pour les pauvres. Je fis donc un paquet de ce que je penſois pouvoir donner. Enſuite craignant d'avoir mis plus qu'elle ne demandoit, je le lui portai afin qu'elle le viſitât: mais elle ne voulut jamais le voir, & l'envoya à l'heure même au Tour ſans y toucher.

La Maîtreſſe des Enfans viſitant un jour avec moi leurs hardes pour raccommoder celles qui en avoient beſoin, je lui en montrai pluſieurs que je croyois qu'il falloit donner aux pauvres. Mais elle me dit, *Ma Sœur*,

Sœur, je les ferai bien encore ſervir, & ſur XIII. REL. cela elle les fut montrer à la Mere Angelique en lui diſant que je les voulois donner aux pauvres. La Mere lui repondit: *Oui, ma Sœur, il les leur faut donner puiſqu'elle en a eu la penſée*, & elle les leur fit donner en effet.

Je lui ai oui dire que tant qu'elle ſeroit en charge quelque pauvreté qu'il y eût dans la Maiſon elle ne refuſeroit jamais place aux Filles qui auroient une vraie vocation. C'eſt ainſi qu'elle en avoit agi à mon égard. Avant d'entrer dans ce Monaſtere il y avoit pluſieurs années que je deſirois d'entrer dans un autre: & comme ma mere n'avoit pas en ce tems là de quoi me donner les choſes neceſſaires, je pris la reſolution de n'entrer en Couvent qu'après ſa mort. Mais le Monaſtere de Port-Royal ayant été transferé à Paris, une de mes parentes parla de moi à la Mere Angelique. Elle lui dit le deſir que j'avois d'être Religieuſe, mais que ma mere ne me pouvoit rien donner qu'après ſa mort. La Mere Angelique repondit qu'elle ne ſe mettoit pas en peine de l'argent, pourvû que je fuſſe capable de la Religion. Et elle me reçut enſuite ſans même me connoître que par le rapport qu'on lui avoit fait de moi. *

Tout mon bonheur après Dieu vient d'elle; car ſi elle ne m'eût reçue je n'aurois jamais été Religieuſe, parce que ma mere ne me pouvoit rien donner durant ſa vie. Il n'y

* La Sœur Marguerite de la Paſſion Guimar reçut l'habit de Novice le 29. Août 1627, & fit Profeſſion le 24. Fevrier 1629.

XIII. Rel. n'y a que trois ans qu'elle eſt morte, & j'en ai ſoixante & ſept. *

Il me vint à un doigt un panaris qu'il fallut

* Il paroît que cette Relation a été écrite vers 1666. la Sœur Marguerite de la Paſſion étant née le 8. Juin 1599. Elle étoit à Port-Royal des Champs lors de la perſecution de 1664. & on lui refuſa les Sacremens dans une grande maladie qu'elle eut au mois d'Août 1665. comme on le peut voir dans le Journal de ce tems-là, (Extrait des *Journaux*, imprimé en 1724. pp. 23. *& ſuiv.*) Elle eſt morte le 8. Octobre 1680. Le Necrologe imprimé en 1723. ne parlant point de cette bonne Religieuſe, il n'eſt pas hors de propos de mettre ici l'abregé de ce que la Mere Angelique de S. Jean dit à ſon ſujet lorſqu'on demanda pour elle la *Miſericorde* au Chapitre. On a toujours, dit-elle, reconnu en ma Sœur Marguerite de la Paſſion un cœur droit qui lui faiſoit rechercher Dieu avec ſimplicité & avancer dans la vertu avec fermeté & confiance en Dieu. Cela parut dès ſa vocation: tous les efforts que ſa mere employa pour s'y oppoſer & la decourager furent inutiles. Jamais elle ne s'eſt relâchée de ſes premieres ferveurs. On la mit les premieres années au Noviciat, parce qu'on la jugea capable de former & d'inſtruire les Novices par l'exemple qu'elle leur donnoit de ferveur & de regularité. Les changemens qui arriverent dans la Maiſon peu de tems après ſa Profeſſion, ne firent point changer la diſpoſition de ſon cœur, parce qu'étant toujours humble, ſoumiſe & exacte à la priere, au ſilence, à la pauvreté & à la mortification, elle trouvoit le moyen en tout tems de tirer avantage de ſon état. Elle avoit une docilité entiere pour ſes Superieures, en ſorte qu'elle a été

fallut ouvrir parce que l'os étoit carié. La XIII. Reg. Mere Angelique dit au Chirurgien: *Monſieur, je vous prie de panſer ce doigt-là comme ſi c'étoit celui de Madame l'Abbeſſe.* Car elle craignoit qu'il ne le fît pas avec aſſez de ſoin. Et comme il ne pouvoit pas venir auſſi ſouvent qu'il étoit beſoin, elle le pria de montrer à une de nos Sœurs à me panſer. Mais cette Sœur ayant pitié des maux que j'endurois quand on me panſoit ne fit pas comme on lui avoit montré, de ſorte

été toute ſa vie plus humble & plus ſoumiſe que la plus jeune des Novices. Voilà, ajoute la Mere Angelique de S. Jean, ce que nous avons vu en elle, & ſa memoire doit être en benediction parmi nous. Dieu pour l'attacher plus fortement à lui l'a voulu priver dans ſes dernieres années de la conſolation ſainte qu'elle trouvoit dans les exercices exterieurs de la Religion. Elle s'y eſt portée tant que ſes forces le lui ont permis, avec beaucoup d'affection & de zele. Mais depuis qu'elle s'eſt trouvée dans l'impuiſſance de s'y employer, je lui ai oui dire à elle-même qu'elle mettoit cette infirmité au rang des plus grandes graces qu'elle avoit reçues de Dieu; parce que l'impuiſſance où elle étoit l'avoit beaucoup humiliée, & la mettoit en état d'être ſervie par les Sœurs & de mortifier le plaiſir qu'elle avoit à leur rendre elle-même toutes ſortes de ſervices. Elle eſt heureuſe d'avoir eu cette lumiere qui a donné plus de merite à ſes ſouffrances, & lui a donné droit en quelque ſorte de louer Dieu, comme la Sainte Vierge, & le benir de ce qu'il a regardé en elle l'humilité de ſa ſervante, &c. Voyez le ſecond des *Diſcours de la Mere Angelique appellés Miſericordes*, imprimés en 1735. in 12.

XIII. Rel. ſorte que quand le Chirurgien revint il trouva mon mal beaucoup empiré, & fut contraint de le rouvrir une ſeconde fois. La Mere Angelique voyant cela dit qu'il n'y auroit plus qu'elle qui me panſeroit en l'abſence du Chirurgien: ce qu'elle fit. Dès la premiere fois toutes mes douleurs qui étoient horribles ceſſerent, & mon doigt ſe referma en peu de tems & guerit tout à fait.

Un jour quelques perſonnes ayant donné deux tableaux à la Maiſon, comme j'étois au Tour en *Obeiſſance*, on me les envoya porter à la Mere Angelique. Comme elle s'apperçut que j'en étoit toute joyeuſe, elle me dit: *ma Sœur je crois que vous êtes bien aiſe du preſent qu'on a fait à la Communauté.* Je lui dis: il eſt vrai, ma Mere. Elle me repondit: *Quoi! Ma Sœur, eſt-ce-la la pauvreté que vous avez promiſe à Jeſus Chriſt. Une Religieuſe ne doit jamais deſirer qu'on lui donne.* Elle ajouta encore tant d'autres choſes (dont je me ſouviens pas à cette heure) que j'en demeurai extrêmement touchée. De ſorte que depuis trente cinq ans que cela s'eſt paſſé, juſqu'à preſent, toutes les fois que j'ai ſu qu'on avoit donné quelque choſe à la Maiſon j'en ai reſſenti plutôt de la peine que de la joie.

Une de nos Sœurs étant malade & ne pouvant pas communier, la Mere Angelique lui dit qu'elle ne devoit point en avoir de peine, par ce qu'on peut toujours être en état de communier, la Communion n'étant autre choſe que l'union avec Dieu: que quand on eſt en ſanté on doit deſirer

de

de tout ſon cœur de communier au corps XIII. Rel.
& au ſang de Jeſus Chriſt: que quand on eſt en penitence, on participe à toutes les humiliations que notre Seigneur a ſouffertes ſur la terre; & que quand on eſt malade, on a part à toutes les peines & ſouffrances qu'il a endurées juſqu'à l'arbre de la croix, où il eſt mort pour notre redemption.

Une autre de nos Sœurs, * qui étant chargée de toutes les affaires de la Maiſon qui étoient alors bien fâcheuſes, étoit neceſſaire à la Mere Angelique, tomba ſi fort malade qu'on croyoit aſſurément qu'elle en mourroit. La Mere me dit la peine où elle ſe trouvoit, & elle m'ordonna de prier Dieu qu'il lui plût de lui laiſſer encore cette Sœur. Je lui demandai ce qu'elle vouloit que je diſſe à Dieu. Elle me repondit: *Tout ce que vous vous voudrez, ma Fille.*" Sur cela je dis neuf jours durant les Litanies de l'Enfant Jeſus, parce que c'étoit en Avent; & au bout de ce tems la Sœur fut guerie. Quand les affaires furent un peu éclaircies & en meilleur état, elle retomba malade & mourut en neuf jours.

La Mere me dit un jour que quand je l'entendrois parler d'une perſonne de qui elle avoit reçu un très grand deplaiſir, & dans ce qui lui étoit le plus ſenſible, je la fiſſe taire auſſitôt. Elle avoit auſſi ordonné que quand elle parleroit trop haut, on l'avertît de parler bas, & qu'on vînt juſqu'au Parloir quand cela lui arriveroit.

Dans

* La Sœur Suzanne de S. Paul veuve de M. Paſſart. On trouvera ſon hiſtoire dans la III. Partie de ces Memoires, *Relation* XV.

XIII. Rel. Dans une affaire qui regardoit l'Egliſe elle fit quantité de penitences, & entre autres elle m'a commandé pluſieurs fois de lui donner la diſcipline & quand je ne la lui donnois pas auſſi fort qu'elle vouloit, elle me la faiſoit recommencer.

Elle diſoit que quand il arrive que les Sœurs ſont obligées de perdre quelques heures d'Office elle negligent d'aller à celles qu'elles pourroient; & qu'au contraire il falloit y être encore plus exactes que ſi on avoit le loiſir d'aller à toutes, parce que c'étoit donner à Dieu toute ſa ſubſtance comme la veuve de l'Evangile, qui mettant deux deniers au tronc donna tout ce qu'elle pouvoit donner.

Elle nous diſoit encore: „ Quand on va „ demander quelque choſe au Tour pour „ ſon *Obéiſſance*, on a accoutumé de de- „ mander tout le meilleur, au lieu qu'il „ faudroit deſirer qu'on nous donnât tout „ le pire, & aimer mieux en être incom- „ modée que les autres. "

La premiere fois qu'elle fut élue Abbeſſe depuis ſa demiſſion *, il arriva que pluſieurs de nos Sœurs tant de la Communauté que que du Noviciat tomberent malades. Quoique les deux Infirmeries fuſſent aſſez éloignées l'une de l'autre, elle alloit & venoit continuellement pour voir & ſervir les maades. Comme elle étoit fort incommodée, & qu'elle avoit les jambes bien enflées, nous ne faiſions que la prier de prendre du repos. Mais elle ne voulut jamais ſe rendre, juſqu'à ce que demeurant toute ac-

* Ce fut le 2. Octobre 1642.

accablée elle ne put continuer. Et quand on lui dit qu'elle n'auroit pas du faire tout ce qu'elle avoit fait, elle repondit qu'elle avoit cru y être obligée. XIII. Rel.

Ayant appris qu'on avoit donné à une Sœur Poſtulante qui étoit malade, des œufs durs qui lui avoient fait mal, elle dit à celles qui ſervoient à l'Infirmerie, que quand on a ſoin des malades, il les faut ſervir avec autant d'affection & de ſoin que ſi c'étoit Jeſus-Chriſt même, & prendre garde de leur rien donner qui leur puiſſe faire mal. Elle ajouta qu'il ne falloit pas juger que cette Fille ſe fût plainte, mais que les malades ſont obligés de rendre compte de ce qu'on leur demande. Et elle nous reprit de cette faute avec tant de charité & de douceur que cela nous toucha tout à fait.

Je lui demandois une fois quelque choſe qu'elle jugea n'être pas neceſſaire; elle me repondit qu'une Religieuſe ne devoit s'enquerir de rien, ſinon quel jour il eſt pour dire ſon Office.

Elle diſoit qu'une Superieure qui après avoir fait bâtir un Monaſtere deſireroit en être plus conſiderée ou mieux traitée que les autres, ſe rendroit proprietaire; & de même les Religieuſes qui ont beaucoup apporté de bien.

Elle diſoit qu'elle n'aimoit point à recevoir des Filles qui euſſent quelque ſcience ou talent naturel parce que cela les tenoit dans un eſprit de ſuperbe, en leur faiſant croire qu'elles ſont fort utiles au Monaſtere. Au lieu que celles qui viennent fort ignoran-

XIII. Rel. tes, & qui ne ſavent rien que ce qu'on leur apprend dans la Maiſon, ſont plus humbles & plus reconnoiſſantes.

Une fois à la Conference une Sœur me pria de lui prêter nos ciſeaux. Je dis à la Mere Angelique qui étoit preſente que je la ſupplois de me permettre de ne les lui point prêter, parce qu'elle ne pouvoit s'en ſervir à l'ouvrage qu'elle faiſoit ſans les gâter. La Mere me repondit: „ Je m'en garderai bien, „ ma Fille, de vous le permettre. La cha- „ rité ne conſiſte pas à prêter & à donner, „ mais à ſouffrir de l'incommodité en le „ faiſant. On veut aſſez faire plaiſir „ aux autres pourvû qu'il n'en coûte „ rien."

Elle nous dit un jour que les Sœurs qu'on employe à ſervir les malades devoient ſe porter à ſervir plutôt celles qui étoient les plus penibles, ou pour les maux qu'elles avoient, ou pour leur humeur, parce qu'il n'y a point d'amour propre.

Un jour qu'elle me voyoit faire les cheveux à des Sœurs, comme je n'y étois pas fort adroite, elle me dit qu'elle n'eût pas voulu que je les lui euſſe fait, parce qu'elle croyoit que je lui aurois coupé la tête. Quelque tems après ayant elle-même beſoin qu'on lui fît ſes cheveux, elle voulut que ce fût moi, & elle m'envoya querir deux fois, parce que je n'avois pas voulu y aller la premiere.

Elle nous a dit à une Conference qu'elle eût ſouhaité de paſſer le reſte de ſes jours dans une priſon, couverte de chaînes & ſans jamais voir qui que ce ſoit. Et comme

me nous ne pouvions entrer dans ce ſentiment, elle nous dit qu'elle avoit ce deſir, parce que ſi elle étoit en cet état elle ſeroit comme aſſurée de ſon ſalut, n'y ayant point de voie qui y mene plus certainement que la ſouffrance. XIII. Rel.

J'ai remarqué en beaucoup de rencontres quand elle nous parloit, ſoit en particulier ſoit en general, qu'elle connoiſſoit toutes nos diſpoſitions interieures. Une fois elle me dit des choſes qui me regardoient, que qui que ce ſoit ne pouvoit ſavoir. Quelque fois en lui parlant en particulier elle me diſoit tout ce que je lui voulois dire mieux que je n'aurois pu faire.

Bien ſouvent ayant beſoin de lui parler pour quelque peine où j'étois, & la voyant dans un grand recueillement, je n'ai oſé m'approcher par reſpect ; & je me ſuis trouvée auſſi ſatisfaite de l'avoir regardée, que ſi je lui euſſe parlé.

Elle nous dit une fois qu'elle repondroit bien aſſurément que ſi on eût voulu faire Abbeſſe quelqu'une de nous, il ne s'en trouveroit pas une qui y eût conſenti, & que neanmoins la plûpart en prenoient la charge ſans s'en appercevoir, en donnant leur conſeil, trouvant à redire aux choſes dont elles n'avoient que faire, & autres choſes ſemblables.

Quand ma Sœur Anne Eugenie fut morte *, chacun demandoit à la Mere Angelique quelque choſe de ce qui lui avoit ſervi durant ſa vie. Elle repondit qu'elle n'aimoit point cela, & que c'étoit faire com-

* Elle mourut le 1. Janvier 1653.

XIII. Rel. comme les gens du monde, qui partagent les meubles des defunts : mais que pour les vertus qu'elle avoit pratiquées, elle permettoit de bon cœur que chacune en prît tant qu'elle voudroit.

Je lui ai oui dire : „ Si la *plus ancienne* de la Maison n'a dans le fond de son „ cœur le desir d'être la derniere, & d'être traitée de même, elle n'est point vraie „ Religieuse."

Une fois comme elle dînoit & mangeoit de la viande par infirmité, une Sœur la pria de vouloir manger de quelque pâtisserie qu'on avoit faite pour la Communauté. Elle repondit : „ Je n'ai garde, ma Sœur, „ car mangeant de la viande par necessité, „ je ne pourrois manger de cela que par „ sensualité, & je croirois offenser Dieu."

Quelques-unes de nos Sœurs qui étoient infirmes ayant temoigné de la peine de se voir en cet état, parce qu'elles croyoient être à charge, la Mere Angelique leur dit que pourvû qu'elles fussent humbles & patientes dans leurs maux elles ne seroient jamais à charge, quand elles devroient être toute leur vie dans le lit : au lieu que si elles étoient en bonne santé & rendoient bien du service sans être humbles, elles seroient vraiment à charge à la Maison.

XIV. Re-

XIV.

Relation de la Sœur Marguerite Angelique du S. Eſprit GIROUST DES TOURNELLES. *Sur la charité de la Mere Angelique & ſon deſintereſſement.*

CE que j'ai remarqué de plus admirable en feue notre Mere, & ce qui m'a touché le plus entre toutes ſes vertus, ç'a été ſa charité incomparable pour le prochain, qui procedoit du grand amour qu'elle avoit pour Dieu. Cette charité s'étendoit ſur tous les beſoins, & ſur toutes les perſonnes qu'elle pouvoit ſecourir. Je lui ai vu faire tant d'actions de charité, & dire à differentes perſonnes tant de paroles toutes de feu, de zele & de compaſſion, qu'il étoit facile de juger qu'elle parloit de l'abondance de ſon cœur, quoiqu'elle fût ingenieuſe à cacher ſes vertus. Je puis dire plus veritablement que perſonne, qu'elle trouva en moi toutes ſortes de ſujets de pratiquer cette double charité, parce que j'avois toutes ſortes de beſoins, étant pauvre des biens de ce monde, pauvre d'eſprit, & encore plus pauvre de vertus. Il me ſemble que tout cela redoubla ſa joie en me recevant purement pour l'amour de Dieu, & pour avoir un ſujet continuel de pratiquer une vertu qui lui étoit ſi precieuſe.

XIV. Rel. Elle s'appliqua donc à moi avec une charité toute extraordinaire, comme la Communauté l'a pu voir & remarquer. Elle prit la peine de venir preſque tous les jours durant quelques mois au Noviciat, exprès pour me faire lire en latin. Le Noviciat étoit alors fort éloigné de ſa chambre, & il y avoit beaucoup à monter; car c'étoit tout au haut de la Maiſon. La Maîtreſſe des Novices la ſupplia de ſe ſoulager de ce travail, dans la multitude des affaires dont elle étoit chargée; & lui promit de me faire lire elle-même. Mais la Mere lui repondit que cela ne lui faiſoit point de peine, & elle ajouta: „ C'eſt ma pauvre Enfant, je la veux entreprendre, vous pourrez le faire auſſi; & aſſurez-vous, ma „ Fille, que nous ne perdrons point notre „ tems, quoiqu'elle apprenne peu. La charité eſt patiente, elle ne perd jamais ſa „ peine ni ſon tems. Dieu voit tout & „ tient compte de tout. Nous n'avons „ point de foi, & nous agiſſons ſi humainement que c'eſt pitié." Ce ſont ſes propres paroles.

Au commencement que je fus entrée, j'avois bien de la peine à m'accoutumer à pluſieurs choſes, particulierement à la nourriture, en ſorte que je ne pouvois preſque manger de tout ce qu'on donnoit au Refectoire. Notre Mere m'encouragea à la mortification par ſon exemple auſſi bien que par ſes paroles: elle me faiſoit mettre à table auprès d'elle, & elle mangeoit mes reſtes.

Elle voulut me recevoir comme pau-

vre,

vre *, & ayant appris que ma mere m'avoit en- XIV. Rel.
voyé un coffre dans lequel il y avoit toutes ſortes de linge aſſez beau, elle le renvoya tout à Joigni pour ma ſœur, ſous pretexte

* La Sœur Marguerite du S. Eſprit Girouſt reçut l'habit de Novice le 8. Septembre 1628. & fit Profeſſion le 9. Decembre 1629. Après qu'on eût enlevé les Meres du Monaſtere de Paris en la perſecution de 1664. elle fut une de celles qui étoient à la tête de la Communauté en qualité d'Anciennes; ce qui lui donna occaſion de parler pluſieurs fois à M. l'Archevêque & à ceux qu'il avoit établis pour gouverner la Maiſon, avec autant de force que d'humilité, comme on le peut voir dans les *Lettres écrites pendant la captivité*, & dans la *Relation de la Sœur Geneviéve de l'Incarnation*, qui ont été imprimées en 1724. Elle eſt morte le 12. Septembre 1691. à Port-Royal des Champs, ou Dieu lui avoit fait la grace de voir ſes deux freres ſe retirer pour y vivre dans la penitence. Il ſera parlé ci-après du plus jeune qui avoit ſervi dans les troupes. A l'égard de l'aîné qui étoit Prêtre, il ſe nommoit M. Antoine Girouſt. A peine eut-il été ordonné, qu'il ſe propoſa de dire ſa premiere Meſſe à Port-Royal. Il vint faire part de ſa penſée à ſa ſœur & à la Mere Angelique. Celle-ci qui avoit une haute idée des diſpoſitions neceſſaires pour approcher des ſaints Autels, reçut ſa propoſition aſſez froidement. Pour ſa ſœur, elle uſa d'une plus grande liberté, & l'exhorta à prendre quelque tems pour ſe preparer à une action ſi importante. Il ſe mit à lire par ſon conſeil, une Lettre de M. de S. Cyran ſur le ſacerdoce, & Dieu le toucha. Il comprit alors qu'il s'étoit engagé temerairement, & il ſe condamna à ne jamais monter au ſaint Autel. Quelque tems après il

quitta

XIV. Rel. qu'il ne falloit pas ſe parer en Religion. Elle renvoya un petit collier de perles & une petite bourſe dans laquelle il y avoit deux ou trois piſtoles (que *j'avois épargnées*,) afin de les donner à mon frere. Elle renvoya auſſi pluſieurs autres petites hardes qu'elle crut pouvoir ſervir à ma ſœur. Mon pere & ma mere temoignerent bien de l'étonnement & de l'admiration d'un procedé ſi genereux. Elle ne voulut point leur permettre de continuer à lui envoyer de fois à autre quelques petits preſens par reconnoiſſance de la grande charité qu'elle m'avoit faite de me recevoir gratuitement; & quoique ce fût peu de choſe, elle craignoit qu'ils ne s'incommodaſſent. Elle leur manda qu'elle ne doutoit point de leur bonne volonté, mais qu'ils ſe ſouvinſſent que Dieu ne nous fait pauvres que pour nous rendre humbles: que c'eſt une choſe glorieuſe de donner, & que ceux qui ſont vraiment pauvres ne peuvent faire de preſent.

Elle étoit ſi éloignée de rien recevoir par reconnoiſſance, que même elle aſſiſta pluſieurs fois de tout ce qu'elle pouvoit mon frere de Beſſi lorſqu'il alloit en campagne. Elle lui envoya un pacquet de toute ſorte de beau linge que ma Sœur Catherine de S. Jean lui avoit donné. Il y avoit des coëffes de point coupé que je craignois qui ne fuſſent trop belles pour lui: mais elle m'aſſura

quitta le monde, & vint être (en 1649.) Sacriſtain à Port-Royal des Champs, d'où la perſecution le fit ſortir. Il y revint après la paix, & y mourut le 9. Decembre 1672. Voyez le Necrologe.

ſura que non, & qu'elle étoit ravie de les XIV. Rel.
lui donner, parce que cela lui pourroit ſervir en quelque rencontre; comme par exemple s'il arrivoit qu'il demeurât malade en quelque lieu, en lui voyant de beau linge cela feroit juger qu'il eſt de condition, & porteroit à en avoir plus de compaſſion, & à l'aſſiſter avec plus de ſoin. Elle lui donna auſſi un Livre de devotion, & un petit reliquaire qu'il eſtimoit beaucoup, & qu'il portoit toujours ſur lui par devotion. Un jour étant allé ſe baigner à la riviere, il oublia de l'ôter de ſon col, & le cordon s'étant rompu il le perdit dans l'eau & ne s'en apperçut qu'en ſortant de la riviere. Il fut ſenſiblement touché de la perte qu'il venoit de faire, (car il aimoit beaucoup ce reliquaire,) & comme il étoit ſur le bord de l'eau tout penſif & affligé de cette perte, il fut étonné de voir ſur l'eau d'aſſez loin le cordon qui s'approchoit peu à peu de lui. Il s'avança tout tranſporté de joie, fit un pas ou deux dans la riviere & l'attrappa: ce qu'il a toujours cru être une choſe miraculeuſe, ainſi qu'il me l'a raconté pluſieurs fois.

La Mere Angelique eut encore la bonté d'aſſiſter mon frere lorſqu'il fut malade au retour de l'armée. Elle lui envoyoit tous les jours des œufs frais, des pommes de renette, qui étoient alors fort cheres, des confitures, & même des remedes. Car il n'y avoit rien de quoi elle ne s'aviſât pour exercer la charité. Et je puis dire en verité que Dieu s'eſt ſervi de cette charité ſi extraordinaire de notre Mere pour con-

XIV. Rel. vertir à lui mon frere. Car il en fut ſi touché qu'il ne pouvoit aſſez l'admirer, ni aſſez la reconnoître. Il m'a dit pluſieurs fois qu'il croyoit certainement que Dieu s'en étoit ſervi pour le determiner à quitter le monde, & à ſe donner entierement à *Dieu*. *

Elle aſſiſta auſſi durant quelques années un de mes couſins, qui étoit ruiné par les guerres. Et comme perſonne ne ſavoit qu'il fût dans la neceſſité, & que cela ne paroiſſoit pas, elle le ſecouroit en ſecret, lui envoyant de l'argent tous les mois: ce qu'elle faiſoit par diverſes perſonnes, afin qu'on ne s'apperçût point que c'étoit une aumône.

Quand je reçus l'habit mon pere envoya ſix piſtoles, pour les frais des habits ou des cierges. Elle les renvoya, quoique le Monaſtere fût pour lors fort incommodé, & elle ne permit pas ſeulement qu'on me donnât des Breviaires. Dans ces commencemens elle avoit la bonté de me parler ſouvent, & elle prenoit plaiſir à m'inſtruire elle-même du veritable eſprit de l'état Religieux auquel Dieu m'appelloit ſans le connoître. Car j'étois ſi ignorante & *ſi groſſiere* que je reduiſois tout cet eſprit aux choſes exterieures, croyant qu'il ſuffiſoit d'être bien mortifiée, bien modeſte, devote, obeiſſante & de ſouffrir beaucoup de choſes penibles au corps. Mais elle me detrom-

Ci-devant p. 458.

* M Julien Girouſt de Beſſi ſe retira à Port-Royal vers l'an 1649. & y mourut dix ans après le 27. Avril 1659. Voyez ſon éloge dans le Necrologe. Son article eſt de la Mere Angelique de S. Jean.

trompa en diſant, qu'il conſiſtoit veritablement dans la mortification interieure & dans le ſacrifice que nous devons faire continuellement à *Dieu* de notre propre volonté; & que le ſacrifice le plus agreable à *Dieu* étoit un cœur contrit & humilié, un eſprit penitent & abbatu devant Dieu. Elle me parloit ſi admirablement de Dieu & de toutes les vertus chretiennes & Religieuſes, que j'en étois toute ravie; & il me ſembloit que Dieu même me parloit. Car elle avoit une grace particuliere pour toucher le cœur, & pour perſuader & convaincre l'eſprit des verités que l'Eſprit de *Dieu* lui faiſoit dire. XIV. Rel.

J'avois écrit un petit recueil de ſes paroles dans lequel il y avoit des choſes raviſſantes. Mais elle me ſurprit un jour comme j'y écrivois. Elle me reprimanda beaucoup, & me commanda de le brûler; ce que je fis auſſitôt. Je me ſouviens qu'elle me parla ſi fortement en cette rencontre que de ma vie je ne lui ai entendu parler avec plus de force. Elle me dit que c'étoit une tentation que de m'amuſer à écrire ce qu'elle me diſoit, que ſi je le pratiquois avec fidelité je n'aurois garde de l'oublier jamais: mais qu'on ſe contente pour l'ordinaire d'écrire, ſans ſe mettre en peine de faire le bien qu'on ſait. Elle me dit auſſi que nous n'eſtimions pas aſſez le bonheur dont nous jouiſſions de lire & d'entendre lire ſi ſouvent le ſaint Evangile qui contient les paroles de la vie éternelle, leſquelles ont converti tant d'ames à Dieu: que ſi nous les écoutions avec reſpect & humi-

XIX. Rel. milité, nous en ſerions certainement nourries & raſſaſiées parce qu'elles ſont le pain de l'ame : qu'une marque aſſurée que nous n'en profitions pas, étoit que nous voulions toujours entendre quelque choſe de nouveau. Elle me dit encore que pour l'ordinaire on ſe ſentoit plus touchée de quelque parole qu'une miſerable créature comme elle diſoit, que des verités eſſentielles dont le ſaint Evangile eſt tout rempli & ſur leſquelles on ne fait point de reflexion, au lieu qu'elles nous devroient bien plus toucher.

„ Rien, diſoit-elle, ne nous peut veritablement toucher le cœur que l'eſprit de „ Dieu, qu'il donne quand il lui plaît, & „ pour l'ordinaire quand nous nous ſentons „ touchées moins ſenſiblement, car l'eſprit „ de Dieu eſt au deſſus des ſens. Et lorſ„ qu'on dit tant, *notre Mere a dit des choſes „ raviſſantes, cela eſt admirable*, ou choſes „ ſemblables, aſſurez-vous, ma Fille, que tout „ le fruit qu'on en auroit pu tirer ſe diſſi„ pe en paroles. " Il m'eſt impoſſible de dire tout ce qu'elle me dit ſur ce ſujet ; je dis ſeulement ce peu qui m'eſt demeuré dans l'eſprit.

Ci-devant p. 52. On a rapporté ailleurs comment la Mere Angelique qui étoit à Port-Royal des Champs (en 1652) dans le tems de la guerre de Paris recevoit en dépôt tout ce que les pauvres gens du pays vouloient ſauver du pillage. Il y eut entre autres un pauvre homme qui lui apporta un petit pot de beurre ſalé de cinq ou ſix livres, en lui diſant avec une naïveté nompareille. „ *Ma-*

„ da-

„ dame, je vous recommande bien ce pot XIV. Rel.
„ de beurre. Voilà tout mon vaillant;
„ c'eſt-à-dire, que s'il eſt perdu, je ſuis au
„ blanc. Je n'ai que cela pour mon hiver.
„ Je vous prie, Madame, d'en avoir bien
„ du ſoin." Elle lui promit qu'on auroit grand ſoin de ſon pot: mais elle ne put ſi bien faire qu'il ne fût enfin caſſé par un mal-adroit qui le voulut changer de place. Notre Mere ayant appris cet accident en fut fâchée, & elle eut la bonté de lui en faire rendre un autre par la Celleriere, qui étoit une fois auſſi grand & de meilleur beurre que le ſien, afin que ce pauvre homme n'eût aucun ſujet de mecontentement. Il fut ſi touché de la charité de notre Mere, qu'il ne s'en pouvoit taire, racontant à tout le monde avec admiration la bonté de notre Mere, & diſant qu'elle n'avoit point de pareille en tout le monde, & choſes ſemblables qui ſeroient trop longues à rapporter. Ce n'étoit pas ſeulement celui-ci, mais tous les pauvres & les riches donnoient mille louanges à notre Mere, avec une grande reconnoiſſance de ſa charité ſi extraordinaire envers eux. Les uns l'appelloient leur Mere, les autres leur Bienfaictrice. D'autres diſoient que ſans elle ils ne ſeroient plus en ce monde; & enfin ils diſoient tous qu'elle étoit une ſainte, & lui donnoient mille & mille benedictions, & à toute ſa Maiſon.

Il me ſouvient que le jour de la Chandeleur durant qu'on diſoit Tierce, il vint un pauvre homme demander un cierge qui étoit dans ſon coffre, diſant qu'il falloit qu'il

XIV. Rel. eût ſon cierge pour aller à la Proceſſion. Notre Mere voulut qu'on le lui donnât auſſitôt. Mais ce coffre étoit ſi embarraſſé qu'il étoit difficile d'en approcher. C'eſt pourquoi je témoignai à notre Mere beaucoup de difficulté à cauſe de la quantité de pacquets qui étoient deſſus & à l'entour, outre que j'avois de la peine de perdre l'Office un tel jour pour cela que je ne croyois pas ſi neceſſaire. Notre Mere me dit en ſouriant: „ Ma Fille, il faut contenter ce „ pauvre homme. Allez donc à la Sacri„ ſtie demander un cierge, & qu'on le lui „ paſſe tout à l'heure."

On envoya un jour du Monaſtere de Paris à celui des Champs un pauvre vieux homme, un petit garçon, & deux petites filles qu'on nourriſſoit par charité, à cauſe qu'on avoit bien de la peine à vivre à Paris, le pain y étant fort cher. Notre Mere les reçut tous à bras ouverts. Elle ordonna qu'on eût bien de ſoin du bon homme & du petit garçon au dehors, & elle fit entrer les deux petites filles dans le Monaſtere. La plus jeune des deux étoit orpheline de pere & de mere, ce qui redoubla la charité de notre Mere pour elle. La premiere choſe qu'elle fit fut de la deshabiller & de la nettoyer de la vermine dont elle avoit une horrible quantité. Quoique notre Mere abhorrât cela extraordinairement, elle en tua neanmoins un bon nombre de ſes propres mains, avec un tel courage qu'il ſembloit qu'elle y prît un ſingulier plaiſir. L'autre étoit toute pleine de galle & de poux à la tête. Notre Mere

lui

lui coupa les cheveux, ratiſſa la galle, & la XIV. Rel. panſa elle-même juſqu'à ce qu'elle fût guerie.

Sa charité étoit ſans bornes, & il me ſeroit tout à fait impoſſible de rapporter ici toutes celles que je lui ai vu faire. Elle a defait juſqu'à trois fois le ciel de ſon lit, qui n'étoit que d'une toile aſſez groſſe, pour faire des couches à de pauvres enfans. Elle alloit chercher dans toutes les *Obéiſſances* ce qu'elle pouvoit prendre pour le donner aux pauvres. Elle m'a fait couper pluſieurs fois des blanchets & des couvertures pour faire des langes à de pauvres petits enfans. Elle avoit toujours du linge tout prêt pour les pauvres.

Lorſque j'étois encore à Port-Royal des Champs, il arriva que le feu prit à la ferme qu'on appelloit le petit Port-Royal, par la faute d'une femme qui y ſervoit. Cet accident arriva le jour de la ſainte Trinité (1652.) pendant la grand Meſſe, où tout le monde étoit allé à la reſerve d'un petit garçon qui n'y put apporter aucun remede, & qui n'eut pas l'eſprit de demander du ſecours au voiſinage, tellement que quand on revint de la Meſſe le mal étoit ſans remede. Il y eut beaucoup de perte; car outre le bâtiment qui fut preſque tout brûlé & tous les fourages, il y eut quantité de betail, cinq chevaux qu'on y avoit menés depuis peu, des vaches, & quantité de linge de menage que la Mere venoit de faire, & qu'elle n'y avoit envoyé que la veille de cet accident, parce qu'il y avoit peu de tems qu'on avoit repris la ferme pour

la

XIV. Rel. la tenir par nos mains. On en vint apporter la nouvelle à notre Mere ſur le ſoir. Celui qui s'en étoit chargé, & qui avoit le principal ſoin de cette ferme étoit tellement affligé qu'il n'oſa s'addreſſer à elle. Il pria M. Arnauld de prendre la peine de lui porter cette nouvelle: ce qu'il fit avec quelque ceremonie, ne diſant tout que l'un après l'autre, & même lui ayant fait auparavant un petit avant-propos pour la préparer. Elle l'écouta avec ſa tranquilité ordinaire, & puis elle lui dit comme en ſouriant: „ Eh „ bien! Eſt-ce là tout ce que vous avez à „ nous dire? Dieu ſoit loué de ce qu'il n'y „ a eu perſonne de brûlé. Tout le reſte „ eſt peu de choſe & je ne m'en puis affli„ ger.”

Elle fit auſſitôt la Conference qui avoit été différée juſqu'au ſoir. Elle y parut plus gaie que de coutume. Elle y chanta pluſieurs fois ces paroles: *O res mirabilis, manducat Dominum pauper, ſervus & humilis*; repetant ſouvent ces dernieres paroles, *pauper, ſervus & humilis*. Dans l'étonnement où j'étois de la voir dans une joie extraordinaire, je ne pus m'empêcher de lui dire: „ Mon Dieu! Ma Mere, comment „ ſe peut-il faire que vous ſoyiez dans la „ joie après la perte que nous avons faite „ aujourd'hui. Ne ſommes-nous pas deja „ aſſez pauvres ſans cette perte?” Ce que je diſois exprès pour la faire parler ſur ce ſujet. Elle me repondit des choſes admirables ſur le bonheur de la pauvreté volontaire. Elle me dit qu'une ame qui poſſede cette vertu & qui l'aime veritablement, eſt tou-

toujours dans la paix & dans la joie, parce XIV. Rel.
qu'elle poſſede au fonds de ſon cœur Dieu, qui lui fait voir toutes les choſes de la terre comme des néants qui ne font que paſſer & qui ſont trop indignes de notre amour. Elle nous dit encore que les vrais pauvres font leurs delices de ce qui eſt le plus vil, le plus abject & le dernier de toutes choſes, ſe contentant comme dit la Regle, de toute extrémité, parce que Dieu eſt tout leur threſor qu'on ne leur peut ôter. Je me ſouviens qu'elle dit que cette pauvreté s'étend encore plus ſur les choſes interieures, & que cette paix & cette joie que donne la pauvreté d'eſprit n'eſt pas toujours ſenſible, quoique pour l'ordinaire il en paroiſſe quelque choſe au dehors. Elle me dit auſſi que la joie particuliere qu'elle avoit reçue ce jour-là, étoit parce que Dieu nous avoit viſité en deux manieres par la ſainte Communion & par l'affliction Elle dit encore beaucoup de choſes ſemblables, que je n'ai pas retenues; car je ne rapporte ici que ce les dont je ſuis très aſſurée, comme en ayant été touchée particulierement.

Elle dit enſuite que ce qui la touchoit le plus en cet accident, étoit de voir que cette pauvre femme par la faute de laquelle il étoit arrivé, étoit inconſolable. Elle s'étoit allée cacher d'affliction, ſans avoir ni bu ni mangé du jour. Notre Mere la fit chercher, & lui manda de la venir trouver le lendemain, & qu'elle ne ſe mît point en peine de tout ce qu'on lui pourroit dire, qu'elle n'étoit point du tout fâchée contre elle. Notre Mere la vit le lendemain, appaiſa

XIV. Rel. paiſa les troubles de ſon eſprit & la conſola de telle ſorte qu'elle ne pouvoit aſſez admirer la bonté & la charité de notre Mere, qui ne lui dit aucune parole de reſſentiment ni de reprehenſion qui la pût affliger davantage. Mais elle attendit que ſon eſprit fût plus tranquille pour lui faire voir la faute qu'elle avoit faite de ne pas croire ce qu'on lui avoit dit ſur ce ſujet.

En ce tems-là même, c'eſt-à-dire, quelques mois après, lorſque la Mere Angelique fut retournée à Paris, elle conta à la Conference comment étoit arrivé cet accident; & elle dit aux Sœurs que cette nouvelle l'avoit ſi peu ſurpriſe, que le ſeul regret qu'elle en avoit fait paroître en riant avoit été de ce que la cendre d'un ſi grand feu ſeroit auſſi perdue, & qu'elle en auroit eu bien affaire pour ſes leſſives; & elle ajouta qu'elle avoit trop de conſolation en cette rencontre de ce que cette perte étoit arrivée par la ſeule volonté de Dieu, ſans qu'il y eût été offenſé: que ſi c'eût été des gens de guerre qui euſſent pillé la ferme elle auroit eu mille affaires à écrire de tous côtés aux amis de la Maiſon pour ravoir le vol, & de plus que ceux qui l'auroient fait auroient fait plus de tort à leur ſalut qu'à notre bien; au lieu que de la maniere dont ce malheur étoit arrivé, il n'y avoit rien à faire qu'à louer Dieu.

Pour faire voir auſſi bien ſon humilité que ſon deſintereſſement dans cette rencontre je dirai en paſſant que s'étant apperçue en diſant ce que je viens de rapporter, que quelques perſonnes qui étoient preſen-

tes admiroient ces ſentimens extraordinaires, elle fit venir à propos une hiſtoire de quelques perſonnes du monde, qui avoient ſouffert avec grand courage de voir brûler leur maiſon devant eux. Elle en infera que c'étoit bien peu de choſe à une Religieuſe d'avoir les mêmes ſentimens dans une moindre perte que ces gens du monde avoient eu dans une perte qui leur importoit beaucoup davantage. XV. Rel.

Je ſerois trop longue ſi je voulois raconter pluſieurs autres occaſions où notre Mere a temoigné de ſemblables vertus. Mais comme celle-ci eſt en une rencontre fort conſiderable, elle pourra ſervir d'exemple pour les autres moins importantes.

XV.

Relation de la Sœur Genevieve de l'Incarnation PINEAU.

JE vais parler de diverſes choſes que j'ai remarquées touchant la Vie de notre très chere Mere Marie Angelique de ſainte memoire, depuis le mois de Mars 1630. que j'entrai dans le Monaſtere de Port-Royal de la maniere dont je l'ai écrit ailleurs. *

I. Combien la Mere Angelique aimoit la pauvreté.

Pendant plus de trente & un an que j'ai eu le bonheur d'être ſous l'obéiſſance de la Mere,

* C'eſt ce qu'on verra dans la XX. Relation de la III. Partie.

XV. Rel. re, j'ai toujours vu en elle un amour ſingulier pour la pauvreté exterieure & interieure, avec une continuelle diſpoſition de la grace & de l'amour de Dieu, qui faiſoit que dans toutes les rencontres qui ſe preſentoient, elle eût voulu pouvoir detruire ou defigurer tout ce qu'il y avoit d'agreable dans les creatures tant animées qu'inanimées, pour empêcher les ames de ſe defigurer elles-mêmes par un amour illegitime qui les attacheroit à autre choſe qu'à Dieu ſeul. Je l'ai remarqué pluſieurs fois dans les bâtimens, dans les meubles, dans les tableaux, dans les habits, & generalement dans toutes les choſes qui pouvoient plaire aux ſens & à l'eſprit humain.

Je lui ai entendu dire qu'il eût fallu acheter bien cher une occaſion qui ſe preſentoit de faire un eſcalier qui gâtoit beaucoup la face d'un bâtiment, afin qu'il y eût quelque choſe de deſagreable à l'amour propre & au raiſonnement humain.

M. de Contes Doyen de N. D.

Un jour M. le Grand-Vicaire * étant entré dans le Monaſtere pour interroger les Sœurs ſur la verité du Miracle arrivé par la Sainte Epine en la perſonne de ma Sœur Baudrand †, il remarqua au bâtiment des fenêtres qui ſont entierement contre toutes les

† La Sœur Baudrand qui n'étoit alors que Penſionnaire, fut guerie le 27. Mai 1657. d'une eſpece d'hydropiſie incurable. La Sentence de MM. de Contes & Hodencq qui conſtate ce Miracle eſt du 29. Août de la même année. Voyez la XLIX. & derniere Relation de la III. Partie de ces Memoires.

les regles de l'architecture. Ce qui lui fit dire à notre Mere, en riant & comme en ſe mocquant de cette difformité : *Mais, ma Mere, il faudroit faire raccommoder ces fenêtres.* A quoi elle lui repondit qu'elle étoit très éloignée de penſer à cela, lui faiſant entendre que les regles de l'architecture ne doivent pas être obſervées dans les maiſons des pauvres. XV. Reg.

J'ai remarqué qu'elle avoit une joie & une ſatisfaction particuliere quand il ſe preſentoit quelque occaſion ſemblable. Et ce qui m'a toujours fait croire que cette inclination qui paroiſſoit ſi forte dans toutes ſes actions étoit un effet de la grace & de l'amour qu'elle avoit pour Dieu, & non pas une qualité naturelle de ſon eſprit, c'eſt qu'elle vouloit que ce qui regardoit les Egliſes & les ornemens des Autels fût bien diſpoſé, quoique ſimple. Et je ſai des rencontres où elle avoit des inventions, pour bien faire les choſes qui appartenoient au ſervice de Dieu, comme les corporaux de toile de baptiſte double qu'elle a inventés. Elle diſoit qu'on ne pouvoit trop faire pour une choſe qui a l'honneur de toucher au corps de Jeſus-Chriſt. J'ai vu ſi ſouvent de pareilles rencontres qu'il ſeroit impoſſible de les remarquer toutes. C'en eſt aſſez pour prouver la verité de ce que j'ai dit touchant les bâtimens.

II. Suite du même ſujet.

Durant les dernieres guerres de Paris, (en 1652.) il y eut quantité d'ouvriers des villes & des villages proche de Paris, qui furent contraints de quitter leurs metiers & leur commerce à cauſe de la miſere du tems,

entre

XV. Rel. entre autres ceux qui ſont les ſerges de nos habits ; de ſorte qu'on n'en trouvoit plus que quelques reſtes des années précedentes qu'on vouloit *vendre au double de* ce qu'elle valoit, quoiqu'elle fût *très mechante.*

M. Guais* qui voyoit que c'étoit de l'argent mal employé, trouva du ras du Nord à meilleur prix. C'eſt une étoffe qui eſt belle, & qui eût duré beaucoup plus que l'autre. Il en apporta une piece pour la faire voir à notre Mere, comme étant un marché beaucoup plus avantageux. Je portai cette étoffe à Notre Mere ſans faire aucune reflexion ſur ſa beauté, & je lui laiſſai le jugement de tout pour faire enſuite ce qu'elle me commanderoit. Mais elle ſe fâcha fort contre moi, & l'envoya à l'inſtant même à la Sœur qui avoit la charge de faire des chauſſes pour la Communauté, afin qu'elle en fît des chauſſes & des chauſſons, parce que la beauté de cette étoffe n'avoit aucune mauvaiſe conſequence dans cet emploi. Puis elle me dit toute fâchée. „ Il „ valoit mieux acheter bien cher ces me„ chantes étoffes, pour ne pas laiſſer en„ trer les belles dans la Communauté. *Si* „ elles y entrent une fois ſous le pretexte „ de la neceſſité, elles y demeureront après „ par vanité. Car les relâchemens ont tou„ jours quelque belle couverture, & on ne „ les nomme jamais par leur nom propre."

Après

* Ce M. Guais aprés avoir paſſé plus de vingt ans au ſervice de Port-Royal, par un pur mouvement de pieté, ſe retira en l'Abbaye de S. Cyran, où il mourut le 21. Fevrier 1675. Voyez le *Necrologe.*

Après que je me fus retirée, & qu'elle eût penſé à ce qu'elle m'avoit dit, elle crut avoir un peu excedé, & que ſon zele l'avoit ſurpriſe : ce qui fit qu'elle ſe donna la peine de me venir trouver où j'étois. Elle ſe mit à genoux devant moi, & me demanda pardon avec une humilité qui m'interdit ſi fort, que je ne ſavois ce que je faiſois. Je me mis ſeulement à genoux, comme j'aurois fait pour entendre une de nos Sœurs ; car j'étois ſi hors de moi de la voir en cet état, que je ne m'aviſai pas de lui demander pardon moi-même ni de me proſterner par terre devant elle pour lui temoigner la confuſion où ſon humilité me reduiſoit. Voilà comment la choſe ſe paſſa alors ; & elle n'a jamais permis qu'on ait changé d'étoffes quelque cheres, & quelque mechantes qu'elles aient été. XV. Rel.

Je ſai une occaſion dans laquelle par le même amour de la pauvreté & de la vileté, elle ordonna que l'on tendît une chambre avec de la tapiſſerie qu'elle fit mettre à l'envers, trouvant cette invention de ſatisfaire à la neceſſité & de ſupprimer la beauté tout enſemble. *

Une de nos Sœurs avoit apporté dans ce Monaſtere quelques tableaux qui étoient excellens, mais les figures n'en étoient pas modeſtes. La Mere me dit qu'il les falloit mettre à l'envers pour boucher quelques trous ou vieilles fenêtres qui avoient beſoin d'une groſ-

* On peut voir dans la vie de Madame de S. Ange que la Mere Angelique pratiqua cela à ſon égard. III. Partie, XXXIV. Relation.

XV. Rel. groſſe toile pour empêcher le paſſage aux chats, plutôt que de les rendre à quelqu'un qui en feroit mauvais uſage.

Notre Mere donna un jour à la Conference à toutes les Sœurs des petites Couronnes d'épines qu'une Dame lui avoit données à cette intention. Mais comme elles étoient très mal faites, & plus propres à ôter la devotion qu'à en donner, je la ſuppliai très humblement de ne m'en point donner; ce que je diſois par recreation. Mais elle me dit fortement: „Je ne puis ſouffrir ces baſ„ ſeſſes. Un eſprit humble aime l'abjection „ en toutes choſes, dans les chapelets, dans „ les medailles, dans les images & en tout."

Notre Mere me dit un autre jour: „Cro„ yez, ma Sœur, que cette Maiſon ne ſera „ jamais riche durant que je vivrai, parce „ qu'après ce qui eſt neceſſaire pour la Com„ munauté, qui fait les premiers pauvres „ que nous devons aſſiſter, tout ce qui en„ trera par une porte ſortira par l'autre;" voulant dire que tout ce qui ſeroit de ſurplus ſeroit employé pour ſecourir les pauvres.

M. de Bagnols dit un jour à notre Mere qu'il falloit mettre dans la clôture du jardin de Port-Royal des Champs une piece de terre qui eſt proche des murailles, donnant à entendre qu'il en vouloit faire la depenſe. Mais notre Mere me dit: „Je n'ai„ me pas ces augmentations: notre pauvre„ té me ſuffit. L'Ecriture dit, malheur à „ celui qui ajoute un champ à un autre „ champ." Quelque tems après je rapportai cela à M. de Bagnols, qui me dit que

que ce ſentiment étoit bon dans la Mere Angelique, mais qu'il ne laiſſeroit pas d'achever ce qu'il avoit entrepris. XV. Rel.

III. Sa charité pour diverſes perſonnes.

M. de Bagnols me dit un autre jour. „ J'ai „ parlé à la Mere Angelique pour Madame „ la Marquiſe, * qui dit qu'elle eſt bien in„ commodée de ce que vous avez fait au „ haut de l'eſcalier qui touche ſon bâtiment, „ un conduit d'eau qui paſſe depuis le haut „ juſqu'au bas de ſon appartement. Mais la „ Mere m'a repondu: *C'eſt une grande com„ modité pour nous: mais ſi Madame n'a„ voit pas eu la bonté de nous donner cet eſ„ calier, il faudroit bien nous en paſſer, & „ elle ne ſeroit pas incommodée. C'eſt pour„ quoi nous ſommes obligées de preferer ſa „ commodité à la nôtre, & de nous en paſ„ ſer.*" M. de Bagnols ajouta enſuite. „ Cela eſt net. Il n'y a rien de net comme les „ reſolutions de la Mere Angelique."

* De Sablé.

Il y eut une de nos Sœurs qui perdit l'eſprit dans une grande maladie, peu de tems après avoir fait Profeſſion. Notre Mere l'avoit reçue par charité, & cette fille étoit très fâcheuſe & très ſale dans cet accident. Notre Mere me dit: „ Je n'ai point de re„ gret de la charité qu'on lui a faite ni de „ ce qu'elle a été reçue. Toute la peine „ qu'elle nous donne n'offenſe point Dieu: „ la moindre imperfection qui lui ſeroit deſa„ greable m'affligeroit davantage."

Au même tems que Mademoiſelle d'Elbœuf mourut dans ce Monaſtere †, il mou-

† Elle mourut le 22. Octobre 1645. On trouvera ſa Vie dans la III. Partie: c'eſt la XLVI. Relation.

XV. Rel. rut auſſi deux petites filles innocentes qui y étoient nourries. Notre Mere me dit : „ Dieu a appellé à lui en même tems toute la grandeur & toute *la baſſeſſe* de cette Maiſon. *Il me ſemble qu'il nous a* „ plus ſoulagées en retirant la Princeſſe qu'en „ nous ôtant les deux innocentes ; & *s'il* „ m'avoit laiſſé le choix, j'aurois plutôt retenu les innocentes que la Princeſſe, „ parce que ces perſonnes de grande naiſſance ſont toujours beaucoup à craindre „ pour les Maiſons Religieuſes."

Il y avoit une Sœur qui avoit été reçue pour peu de choſe, parce que ſa mere n'étoit pas accommodée de grands biens. *Mais* comme cette bonne femme aimoit uniquement ſa fille, elle voulut aſſurer quelque choſe d'aſſez conſiderable au Monaſtere après ſa mort ; ce qu'elle fit par un contract, afin que ſes autres enfans ne manquaſſent pas d'executer ſon intention. Mais cette bonne Sœur étant morte un an après ſa Profeſſion, notre Mere dit : „ Il ne faut jamais „ parler de cette dette à ſes parens. Elle „ a été bonne Religieuſe, & d'*ailleurs* elle „ a bien payé ſes depens." Je *crois qu'on* n'a pas même fait ſavoir à ſes parens qu'on leur quittoit cette dette, mais qu'on l'a laiſſée oublier comme une choſe à laquelle on ne penſe point.

Dans le même tems que notre Mere me fit entrer dans ce Monaſtere de la maniere que j'ai rapportée ailleurs (c'étoit en 1630.) il y avoit deux Demoiſelles de qualité grandement riches & parfaitement belles qui la venoient voir ſouvent, parce qu'elles avoient

une

une parente Religieuſe ici ; notre Mere me dit un jour à leur ſujet : „ Ces Demoiſelles ont plus de mouvement pour être Religieuſes que vous n'en aviez. Elles auroient beſoin qu'on fît pour elles ce que „ j'ai fait pour vous, car elles n'ont pas aſſez de reſolution, mais je n'ai pas cru „ devoir le faire. Elles ſont de qualité, elles ſont riches & elles ſont belles : le „ monde regarde ces avantages, & non „ pas nous." Depuis elles ont été mariées avec des perſonnes de leur naiſſance ; & neanmoins elles ont eu tant d'afflictions que tout Paris en rendroit bien temoignage. Elles ont tant de regret de n'avoir pas ſuivi le mouvement que Dieu leur avoit donné, qu'elles n'ont jamais eu de contentement de la part de ce monde qui les avoit idolâtrées. Il y en a même eu une des deux qui a perdu l'eſprit, au moins quelque tems, dans l'accablement de ſes douleurs & de ſes peines. XV. Rel.

Long-tems après je parlois à notre Mere d'une pauvre Demoiſelle qui vouloit être Religieuſe dans une Maiſon où on ne la vouloit point recevoir, parce qu'elle n'avoit pas de quoi payer ce qu'on lui demandoit, n'ayant rien du tout. Notre Mere me dit : *Mais, ma Sœur, ſi nous la recevions ?* Je lui repondis que je ne croyois pas qu'elle lui fût propre. En effet cette fille n'avoit pas la vigueur que notre Mere demandoit. Mais il faut remarquer qu'elle ne fit pas tant d'avance pour les deux autres Demoiſelles qui avoient tous les avantages qu'on pouvoit ſouhaiter, que pour cette pauvre fille qui n'a-

XV. Rel. n'avoit rien de ſemblable, ni dans la naiſſance, ni dans le bien, ni dans les autres qualités naturelles; au contraire elle étoit autant éloignée de tous ces avantages, que les autres en étoient abondamment pourvues.

IV. Quelle étoit ſon attention ſur elle même?

Un jour notre Mere dit devant quantité de nos Sœurs: „ Il faut que je parle à M. N. „ (c'étoit notre Confeſſeur.) C'eſt grande „ pitié comme l'amour propre nous trompe! En lui parlant, quelque verité & ſincerité que je vouluſſe garder, je n'ai pas „ laiſſé de biaiſer un peu dans une parole. „ Il n'y a rien de ſi difficile que de rendre „ compte de ſoi-même, pour ne point perdre la vûe de Dieu. C'eſt lui ſeul qui „ nous fait parler dans une verité & ſincerité toute entiere, & qui nous empêche „ de nous laiſſer ſurprendre par l'amour „ propre qui nous donne toujours de fauſſes „ lumieres."

Elle nous dit enſuite: „ Il me ſouvient „ qu'un jour après que j'eus parlé longtems „ à une perſonne de ma conſcience, il s'en „ alla dire la Meſſe. Durant le ſaint ſacrifice, je penſai ſerieuſement à ce que j'avois dit à ce Prêtre, & je me trouvai „ obligée de le faire ſupplier de prendre la „ peine de venir au Parloir. Je lui dis que „ tout ce que je lui avois dit n'étoit pas veritable, & il me fallut recommencer tout „ de nouveau." Ce n'étoit pas qu'elle eût voulu tromper ſon Confeſſeur, mais c'eſt que Dieu lui donna d'autres lumieres, qui lui firent voir que les premieres n'étoient pas aſſez droites.

Elle

Elle nous voulut donner à connoître par ce diſcours qu'elle fit à toute la Communauté qui étoit aſſemblée pour faire la Conference, que l'amour propre eſt ſi ſubtil qu'il eſt très difficile de s'en donner de garde. Elle nous dit encore quantité de choſes pour imprimer dans nos eſprits l'importance de cette droiture, de cette ſincerité & de cette verité qu'on doit ſuivre en rendant compte de ſoi-même. XVI. Rel.

Notre Mere me reprit un jour de ce que j'exprimois trop fortement mes ſentimens dans une Lettre, & me dit qu'il falloit bien prendre garde à ce defaut : que pour l'éviter elle s'interrompoit ſouvent en écrivant, pour conſiderer devant Dieu ſi ce qu'elle écrivoit étoit ſincere & veritable, parce que ſouvent on s'emporte à témoigner plus d'eſtime de reſpect, de charité, &c. que l'on n'en a dans le cœur, & que les perſonnes à qui on parle ne le meritent ; & elle ajouta que ces diſcours ſont de veritables menteries devant Dieu.

XVI.

Relation de la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe DE SAINTE-MARTHE.*

JE reconnois très aſſurément que Dieu s'eſt ſervi de la Mere Angelique pour changer mon cœur & me convertir, ce qui eſt arrivé de la maniere que je vais dire. I. Charité de la M. Ang. à l'égard de la S. de Sainte-Marthe.

* Cette Relation eſt compoſée de deux qui avoient été écrites en differens tems.

XVI. Rel. La fille de Madame de Buloyer * étant ſur le point d'entrer à Port-Royal, & allant dire adieu en 1633. à la Mere Angelique qui étoit alors *au S. Sacrement*, *j'y fus avec* elle : mais *j'étois* bien éloignée d'*avoir* envie d'être Religieuſe. Je ne dis pas *un mot* à la Mere, & je ne faiſois que pleurer de ce que cette Demoiſelle vouloit être Religieuſe. On dit à la Mere Angelique que je pleurois ; & il y avoit encore là d'autres filles qui pleuroient pour le même ſujet. Sur cela elle dit que Dieu ne nous faiſoit pas tant de graces qu'à celle que nous pleurions, & s'adreſſant à ma mere, elle lui dit que pour moi je ſerois Religieuſe : ce que je n'entendis point. Ma mere me l'a dit longtems après. J'entendis ſeulement ce qu'elle avoit dit auparavant que Dieu ne nous faiſoit pas tant de graces. Et au même tems je penſai que je verrois ſi Dieu ne me feroit pas cette grace. Ce ne fut point du tout une penſée de depit ni d'aigreur. Car à l'inſtant je ſentis mon cœur ſi fort changé & rempli de douceur & de joie, que je ne me connoiſſois plus. En effet au lieu de *l'averſion* extrême que j'avois pour *l'état Religieux*, je me trouvai un ſi grand deſir d'être Religieuſe, que je fuſſe entrée ceans dès le lendemain, ſi la crainte que ma mere ne l'eût pas ſouffert alors ne m'en eût empêchée. Et depuis ce moment je n'ai point cru qu'il me

* C'eſt la Sœur Louiſe de Sainte Magdeleine le Camus de Buloyer de Romainville, dont on peut voir un court éloge dans le Necrologe au 5. Janvier. Elle mourut en 1646.

me pût arriver un plus grand bonheur. * XVI. Rela

Un peu après que la Mere Angelique fut revenue du S. Sacrement, elle fut notre Maîtreſſe du Noviciat. Elle nous enſeignoit autant par ſon exemple que par ſes paroles, que l'on ſentoit être toutes pleines du feu de la charité. Je me ſentis ſi fort changer le cœur par ſa conduite, que je commençai à lui parler fort librement de mon interieur & de mes fautes les plus ſecretes, ce que je n'avois pu faire juſqu'alors, quoiqu'il y eût plus de deux ans que je fuſſe dans la Maiſon, & dix mois que j'étois Profeſſe †.

J'ai remarqué entre autres choſes l'exactitude qu'elle avoit à l'Office le jour & la nuit. Elle faiſoit des penitences au Refectoire, paſſant quelque Carêmes ſans manger de poiſſon, mais ſeulement des legumes; & elle faiſoit d'autres auſterités, qui contribuerent ſans doute à une maladie qu'elle eut quelques années après, où j'eus le bonheur de la ſervir pendant pluſieurs mois que dura ſon mal. Malgré ſa grande foibleſſe, l'amour qu'elle avoit pour le travail lui fit trouver le moyen de filer ſur ſon lit, pendant les intervalles qu'elle étoit mieux. Et nous ſavons toutes

* La Sœur Françoiſe de Sainte Marthe prit l'habit à Port-Royal le 8. Mai 1634. & fit Profeſſion le 10. Mai 1635. On trouvera ſa Vie dans la III. Partie de ces Memoires: c'eſt la XXI. Relation.

† On faiſoit demeurer les jeunes Profeſſes au Noviciat un tems aſſez conſiderable après leur Profeſſion, & elles n'avoient point de voix en Chapitre pendant ce tems-là.

XVI. Rel. que ſes grandes infimités l'ayant obligée d'être preſque toujours au lit pendant ſes dernieres années, elle ne laiſſoit pas d'y travailler, même en parlant aux Sœurs qui avoient affaire à elle.

Durant cette maladie que je la ſervois, je l'ai vue beaucoup de fois contriſtée de ce qu'on lui donnoit des œufs frais, qu'elle penſoit qu'on achetoit pour elle bien cher, où qu'on lui donnoit preferablement à d'autres, qui (à ce qu'elle diſoit) en avoient plus de beſoin qu'elle. Je la faiſois quelquefois attendre pour ce dont elle avoit beſoin, ſans qu'elle m'en dît un ſeul mot.

Depuis que je commençai à lui parler, comme j'ai dit, je l'ai fait avec une auſſi grande liberté qu'à mon Confeſſeur, lui découvrant des choſes que je n'euſſe jamais dites à perſonnes. Encore qu'elle ne m'épargnât pas, qu'elle me reprît fortement, & que mon orgueil & mon mauvais naturel le ſentît bien, neanmoins j'avois en même tems une ſi grande joie de ce qu'elle me diſoit, que j'étois toute encouragée pour faire mieux. Je voyois qu'elle avoit raiſon de me reprendre fortement même pour des fautes qui me ſembloient legeres, & que je n'eſtimois preſque rien avant de les lui avoir dites. Mais elle me les faiſoit voir, comme elles l'étoient, fort conſiderables. Auſſi nous diſoit-elle très ſouvent qu'il n'y avoit rien de petit dans ce qui regardoit le ſervice de Dieu.

Il me ſouvient à ce ſujet que ſur ce que j'avois fait paroître un jour à une de nos Sœurs le regret que j'avois de ce qu'elle ſortoit

toit de ſon *Obéiſſance*, & que je n'agreois pas tant celle qu'on y mit, la Mere Angelique m'en reprit ſi fortement, qu'il ne me ſouvient pas de l'avoir fait depuis. XVI. REL.

II. Soin qu'elle avoit de ſes Religieuſes.

Une partie du tems que j'ai été ſous ſa conduite au Noviciat, j'y ſervois celles qui étoient malades. Quand il y en avoit quelqu'une qui avoit une maladie un peu conſiderable, elle ne ſortoit preſque point d'auprès d'elle, & lui donnoit tout le tems qu'elle pouvoit. Elle en faiſoit autant aux autres Infirmeries, & ſervoit les malades elle-même dans les choſes les plus baſſes, avec une charité merveilleuſe, quelque maladie que ce fût, auſſi bien celles qui étoient dangereuſes que d'autres, & les dernieres de la Maiſon comme les premieres. Je ne doute point que ſouvent ſes prieres n'aient rendu la ſanté à celles qu'elle aſſiſtoit, plutôt que les remedes.

On lui fut dire une fois après Complies qu'un éreſypele que j'avois eu aſſez long-tems étoit revenu. Elle prit la peine à la même heure de venir ou j'étois me ſcarifier, ce qu'elle fit ſans dire une ſeule parole, ne voulant point rompre le ſilence. Elle faiſoit ſouvent elle-même les medicamens qu'on avoit ordonné aux malades, & les leur faiſoit prendre en les encourageant, ce qui conſoloit & fortifioit merveilleuſement. Quand il y avoit quelque Sœur que l'on croyoit en danger prochain de mort, c'étoit alors quelle redoubloit ſa charité envers elle. Elle ne ſortoit preſque point de l'Infirmerie ni jour ni nuit, y couchoit même & y prenoit ſes repas, afin de ne les point abandonner.

XVI. Rel. III. Ce qu'elle penſoit de ſa conduite à Maubuiſſon.

On la mit une fois à la Conference ſur l'hiſtoire de la reforme de Maubuiſſon. Elle en parla comme d'une choſe de neant & qui l'auroit du humilier plutôt que de lui attirer des louanges. Elle dit que ſouvent les choſes qui paroiſſoient éclatantes devant les hommes, étoient de très grands ſujets d'humiliation devant Dieu, pour les fautes qu'on y a faites ou pour la vanité qu'on y peut avoir. Mais elle dit cela avec une ſi grande force, en rejettant les louanges qu'on vouloit donner à ſa conduite, qu'il ſembloit qu'elle n'eſperoit de cela que des chatimens au lieu de recompenſe.

IV. Autre exemple d'humilité de la M. Ang.

Pendant que la Mere Angelique étoit Maîtreſſe encore des Novices, je lui dis un jour que je venois du Parloir voir mon pere. Elle me demanda ſi j'avois vu auſſi un de mes oncles qui venoit d'ordinaire avec lui. Je lui repondis que je ne le voyois point, & que lorſqu'il y étoit il ſe mettoit au coin de la grille pendant que j'ouvrois le rideau pour voir mon pere. Elle me temoigna que cela lui ſembloit bien étrange de faire retirer comme cela un vieil homme tel qu'il étoit, & de ne le point voir. Mais comme c'étoit un changement des Meres de Dijon qui étoient alors à Port-Royal, quelque tems après elle eut de la peine de ce qu'elle m'avoit dit à cauſe qu'elle n'étoit plus Superieure. Elle vint donc ſe mettre à genoux devant moi, & les mains jointes demanda pardon de la mauvaiſe édification qu'elle m'avoit donnée, en trouvant à redire à une choſe dont elle ne ſe devoit point mêler.

La

La troiſieme ou quatrieme fois qu'elle fut élue Abbeſſe *, on reconnoiſſoit qu'elle avoit une très grande repugnance d'être continuée. Neanmoins le très grand reſpect & l'amour que nous avions pour elle, joint à ce que nous ſavions combien ſa conduite étoit utile pour le bien ſpirituel de la Maiſon, nous porta toutes à la continuer. Lorque le Superieur la confirma, elle ne dit pas une ſeule parole, ni pour temoigner ſa douleur, ni pour ſe ſatisfaire; ce qui nous toucha & nous donna plus d'admiration que toutes les raiſons qu'elle auroit pu dire. Elle ſe retira enſuite pour s'appliquer davantage à Dieu; elle pleura toute la journée, & rien ne fut capable d'eſſuyer ſes larmes que l'édification qu'elle reçut, dit-elle, en voyant entrer les Sœurs à l'Office avec un exterieur qui temoignoit du recueillement. XVI. Rel. V. Ses diſpoſitions lorſqu'elle fut élue Abbeſſe.

Mais comme cette diſpoſition étoit capable de lui donner de la joie, elle fit auſſi paroître dans une autre occaſion, que la diſpoſition oppoſée lui étoit un ſujet de peine. Il arriva une autre fois qu'après avoir fait attention à la même choſe, elle nous dit avec douleur qu'il n'y avoit eu qu'une Sœur qui fût entrée à l'Office avec gravité, les unes accommodant leur manteau, les autres leur voile, & d'autres allant la tête levée, au lieu d'aller comme en tremblant ſe preſenter devant la Majeſté de Dieu. Elle nous diſoit à ce ſujet que pour être plus recueillie à l'Office, il falloit dès le chemin s'entretenir de bonnes penſées, comme l'Eunuque que S. Philippe trouva, le- VI. Elle donne divers avis à ſes Religieuſes.

* Ce fut à la fin de 1648. & de 1651.

XVI. Rel. quel dans ſon chemin s'occupoit à lire le Prophete, dont il prit occaſion de lui parler.

Elle nous dit une autre fois à l'occaſion de celles qui ſe plaiſoient dans leur chant à cauſe qu'elles avoient de la voix, que Dieu ne prenoit pas plus de plaiſir à les entendre reciter ſes louanges, qu'à entendre les loups quand ils heurlent.

Elle dit un jour à une Sœur qui avoit temoigné quelque peine de ce que pendant qu'elle étoit proſternée on avoit marché ſur elle, faute de l'appercevoir: „ On ne „ ſait ce que c'eſt que l'humilité, & la „ plûpart du tems ce n'eſt qu'hypocriſie „ que nos humiliations. Car on ſe proſter- „ ne pour s'humilier, & reconnoître qu'on „ doit être foulée aux pieds; & ſi en cet „ état on marche un peu ſur nos habits, „ nous nous mettons en impatience, com- „ me ſi on nous faiſoit une injure. Voilà „ une belle humilité!"

Elle dit une fois à la Conference qu'on ne pouvoit comprendre quelle humiliation c'étoit pour Jeſus-Chriſt que le couronnement d'épines & qu'il auroit pu dire qu'il n'étoit pas condamné à ce tourment, le juge ne l'ayant pas commandé, & que neanmoins il l'a ſouffert ſans dire une ſeule parole. Elle ajouta que pour nous, ſi on nous dit ou fait la moindre choſe qui ſemble nous humilier, & qu'on ne nous faſſe pas la reverence aſſez bas, nous le trouvons mauvais.

Elle me dit une fois qu'il ne falloit pas croire au ſujet des Filles qu'on renvoye, qu'on a toujours raiſon, parce que quelque-

fois

fois lorſqu'elles ſemblent propres pour la Religion, elles ne le ſont pas neanmoins à cauſe de la qualité de leur eſprit que tout le monde ne connoît pas, mais ſeulement celles qui les conduiſent : qu'il ne faut non plus regarder à leurs bonnes qualités exterieures qu'à leur bien, & qu'autrement on leur feroit grand tort, parce qu'elles s'en pourroient repentir. Elle ajouta : „ Je n'ai „ point bonne opinion de ces Filles qui „ s'enquêtent tant quand elles ſe preſentent „ pour être reçues, ſi la Regle eſt bien auſtere, & ſi on fait ceans beaucoup de „ mortifications. C'eſt ſigne que leur volonté eſt bien bornée, & qu'elles ne ſont pas reſolues d'endurer toutes choſes pour Dieu. " XVI. REL.

Elle dit un jour à une Sœur : „ Nous nous „ flattons d'avoir la charité. Mais c'eſt comme „ un feu qui ſeroit ſi couvert de cendres qu'on „ n'en verroit rien : & ce ſont nos fautes qui „ la couvrent tellement qu'on ne la voit pas. "

Elle dit un autre jour à une Sœur qui demandoit permiſſion d'accommoder d'autres Sœurs de quelque choſe qui étoit à ſon *Obeiſſance*, pour qu'elles s'en ſerviſſent à la leur : „ Voilà qui eſt bien, ma Fille, de „ s'entre-accommoder les unes les autres. „ C'eſt-là la vraie charité. On ne devroit „ avoir rien en particulier dans ſon *Obeiſ-* „ *ſance*, mais être toujours prêtes d'en accommoder toutes les autres qui en auroient „ beſoin. "

C'étoit auſſi ce qu'elle nous recommandoit dans toutes les occaſions qui s'en preſentoient, que cette charité mutuelle. Elle nous diſoit que nous de-

XVI. Rel. devions toujours nous mettre en la place de celles qui ont beſoin de quelque choſe, & n'être point attachées aux interêts de nos *Obeiſſances* : que cette attache faiſoit qu'on preferoit en tout ſon *Obeiſſance* à celle des autres, & qu'on ne vouloit point s'incommoder en faiſant plaiſir & en prêtant aux autres ce qu'on avoit, pendant que les perſonnes du monde, qui n'ont pas toutes les connoiſſances que nous avons, le font plus facilement que nous & ſe prêtent les unes aux autres. „ On trouveroit même, di-„ ſoit-elle, bien étrange qu'elles ne le fiſſent „ pas, à plus forte raiſon le devons-nous „ faire. ”

Lorſqu'elle étoit Maîtreſſe des Novices, elle fit donner à l'Infirmerie du Noviciat du linge ſi gros qu'il y avoit des ſerviettes qui étoient auſſi groſſes que des torchons ; & elle vouloit que tout y fût pauvre. Une Sœur de la Communauté aidant à faire le lit d'une Infirme, dit à celle qui lui aidoit que les draps étoient bien gros & durs. La Mere Angelique qui l'avoit entendu, lui dit : „ Etes-vous venue ici pour rendre les No-„ vices delicates ? Allez, ſortez d'ici tout „ à l'heure ; ” & elle la fit ſortir de la chambre.

Une fois que je diſois adieu à la Mere Angelique qui alloit à Port-Royal de Paris, & que je la priois de prier Dieu qu'il me changeât, elle me dit. „ Vous en avez „ plus beſoin que vous ne penſez. Car „ quelquefois nous ne connoiſſons pas ce „ beſoin comme il faut. Quand vous ai-„ merez Dieu de tout votre cœur, de

„ tou-

„ toute votre ame & de toutes vos forces, XVI. Rel.
„ vous ne deſirerez plus rien." Je lui dis que ce n'étoit qu'au Ciel que nous ferions cela parfaitement. Elle me repondit qu'il falloit commencer dès cette vie, & que ſi on ne le faiſoit pas dans ce monde on ne le feroit pas en l'autre.

Le dernier voyage qu'elle fit à Port-Royal des Champs (en 1660.) il ſembloit qu'elle eût inſtinct qu'elle n'y reviendroit plus, & qu'elle étoit à la fin de ſa vie. Car ſa conduite étoit ſi pure & ſi relevée au deſſus des ſens, que par ſes paroles mêmes elle nous faiſoit aſſez voir qu'elle eût voulu, ſi cela eût été poſſible, que nous fuſſions ſur la terre ſans avoir de corps. Et j'ai oui dire à une perſonne qui le ſavoit bien, que les fautes que nous commettions alors lui étoient plus ſenſibles que jamais. Neanmoins ce qu'elle nous diſoit ne nous décourageoit jamais. Car ſes paroles étoient ſi remplies de charité pour nous animer à la vertu qu'on ſentoit que c'étoit Dieu qui parloit par elle plus que jamais.

Ce qu'elle nous recommandoit le plus, outre les grandes vertus, l'humilité, la charité & l'amour de Dieu, c'étoit de nous tourner continuellement vers Dieu, de le prier & de nous confier en lui, de ne nous laſſer jamais de nous relever de nos chûtes, & de recommencer enſuite tout de nouveau à nous humilier & de ne nous point decourager. Car elle diſoit ſouvent qu'il n'y avoit que l'orgueil qui le faiſoit faire. Elle nous recommandoit fort la charité fraternelle, & elle ne pouvoit ſouffrir qu'on ne ſe ſupportât pas les unes les autres, qu'on ne s'entre-

ac-

XVI. Rel. accommodât pas de ce qu'on pouvoit avoir affaire des uſtenciles de chaque ſes *Obeiſſance*, & des petits ſervices ou plaiſirs que nous pouvions nous faire les unes aux autres. Elle avoit une ſi grande peine des fautes que l'on commettoit en ces occaſions, qu'on voyoit que cela la touchoit juſqu'au cœur, & que bien ſouvent elle ne nous diſoit pas tout ce qu'elle en penſoit. C'eſt ce qui m'eſt arrivé ſouvent au Chapître. Après m'être accuſée de ces ſortes de fautes, je la regardois, & je voyois ſur ſon viſage autant que dans ſes paroles, combien ma faute la touchoit. Je la regardois exprès parce que de la voir, ſans qu'elle me dît quelquefois un ſeul mot, je ne pouvois qu'avec peine m'empêcher de pleurer.

En arrivant la derniere fois à Port-Royal, elle me dit de l'aller voir autant de fois que je voudrois pour lui parler de mon ame. Je le fis le plus qu'il me fut poſſible, & plus que je n'euſſe oſé le faire, ſi elle ne me l'eût pas dit.

Comme il avoit plu à Dieu de me donner pour elle une grande ouverture de cœur, je lui diſois fort librement tout ce qui me faiſoit de la peine.

Elle conſoloit & elle fortifioit extrêmement, quand elle voyoit qu'on étoit abbattue de ſes fautes. Pour la propre volonté, elle ne la pouvoit ſouffrir, encore moins dans les meilleures choſes que dans les autres; & elle diſoit que tandis que Dieu la voyoit dans une ame, il n'agréoit point tout ce qu'elle faiſoit de bon.

XVII.

XVII.

Relation de la Mere Magdeleine de Sainte Agnès DE LIGNI.

I. Vocation de la M. de Ligni.

JE puis dire qu'après Dieu je dois ma vocation à notre chere Mere Angelique, puiſque il s'eſt ſervi d'elle pour me toucher. J'avois alors environ quinze ans, & le cœur tout tourné au monde & à la vanité, quoiqu'il me ſemble que j'avois quelque crainte de Dieu; & je ne comprends pas comment elle pouvoit ſubſiſter avec ma diſpoſition. Je fus voir un jour feue ma couſine Pelletier, qui étoit pour quelque tems à Port-Royal. La Mere Angelique qui l'aimoit parce qu'elle en eſperoit quelque choſe de bon, nous fit à toutes deux un entretien tout plein d'ardeur & de zele, où elle ne nous parla point, ce me ſemble, de nous faire Religieuſes, mais de l'obligation qu'ont les perſonnes engagées dans le monde, à y vivre ſelon les regles du Chriſtianiſme, & dans l'humilité, la modeſtie & la retenue que S. Pierre ordonne aux femmes chretiennes dans ſa premiere Epître, dont elle nous rapporta le paſſage. Enſuite elle nous parla avec tant de force & de marques de l'eſprit de Dieu, que j'en demeurai extrêmement touchée. Je conclus en moi-même de ſon diſcours, & dans la vûe de ma foibleſſe ſur ce point, qu'il étoit plus facile & plus ſûr de quitter tout à fait le mon-

XVII. Re. monde, que d'y vivre selon Dieu & s'y sauver. Je ne lui decouvris pas neanmoins cette pensée, étant même demeurée encore quelques cinq ou six mois dans le monde. Après ces premiers mouvemens, qui furent bientôt passés, je faisois tout ce que je pouvois pour étouffer ceux que Dieu me donnoit de tems en tems pour la Religion. Mais les paroles de notre chere Mere étoient comme une semence divine cachée dans mon cœur, & que Dieu y vouloit faire germer, malgré sa mauvaise disposition & l'opposition que j'y apportois. Car je ne les pouvois oublier au milieu des compagnies & des plus grands divertissemens, où il me venoit dans l'esprit que Dieu avoit attaché mon salut à la vie Religieuse, & que je n'en devois point esperer dans le monde. Etant venue à Port-Royal avec feue ma mere, qui y fit une petite retraite durant le Carême, je pris la resolution d'y demeurer, enviſageant d'abord la Religion comme un tombeau où je m'allois enfermer toute vivante. Je dis mon dessein à la Mere Angelique qui eut la bonté de s'assujettir à aller tous les jours avec moi devant le S. Sacrement, pour le recommander à Dieu & lui demander son saint Esprit. Je crois que ce fut par ses prieres que cette repugnance & cette apprehension que j'avois pour la Religion se changea en une douceur & une joie que je ne puis exprimer.

Comme j'étois jeune & que je n'avois pas beaucoup goûté le monde, j'avois souvent desiré & demandé d'entrer dans diverses Religions, excepté à Port-Royal dont j'avois bien de

de l'éloignement, qui m'avoit été inſpiré par quelques perſonnes qui m'aimant trop humainement craignoient que ma mere, qui affectionnoit ce Monaſtere, ne m'y mît, ou que je ne me portaſſe de moi-même à y entrer. Mais la ſage conduite de la Mere Angelique, & ſa diſcretion à ne me parler jamais d'être Religieuſe & à ordonner aux Sœurs de ne m'en point parler, me donna une eſtime ſi extraordinaire de ſa vertu & de ſon deſintereſſement qui étoit propre à toute la Maiſon, voyant qu'elle étoit très éloignée d'attirer les Filles de qui elle eût pu eſperer quelque bien temporel, que quand Dieu me fit la grace de le vouloir ſervir dans un Monaſtere, je ne fus pas en peine d'en choiſir un, tous les autres s'étant effacés de mon eſprit, comme s'il n'y eût eu au monde que Port-Royal. XVII. Re

Ma mere à qui je n'avois pas encore dit mon deſſein, voulut aller pour quelques jours chez elle, devant la Semaine ſainte. J'eus quelque difficulté d'aller avec elle. Mais la Mere Angelique qui ne regardoit pas humainement les œuvres de Dieu, me conſeilla d'y aller, s'aſſurant que ma vocation étant de lui il me ſoutiendroit. Elle me dit en quelle maniere je m'y devois conduire. Et ce fut en cette occaſion que j'éprouvai encore plus (comme je crois par ſes prieres) la force de la grace de Dieu. Car de même qu'il avoit changé mon cœur, je trouvai le monde tout changé, en ſorte que je ne pouvois plus ſouffrir les choſes qui m'avoient été les plus agreables. Quelque

tems

XVII. Rel. tems après j'entrai dans le Noviciat *, & je ſuppliai la Mere Angelique de vouloir bien prendre toujours quelque ſoin de ma conduite. *Mais ſon humilité lui fit croire* qu'elle me feroit tort, & que *je ſerois bien* mieux ſous celle de la Maîtreſſe des *Novices*, (c'étoit une Mere de Dijon,) quoiqu'en effet il n'y eût pas de comparaiſon, & que la ſienne fût plus ſolide.

[Cette Relation n'eſt point achevée †. Elle a été trouvée parmi les papiers de la Mere Magdeleine après ſa mort, écrite de ſa main ſur une feuille volante, à la fin de laquelle il y avoit encore quelques lignes que nous ne mettons point ici, n'étant que le commencement de quelque choſe qu'elle n'a pas eu le loiſir d'achever.

Elle avoit auſſi écrit ſur une autre feuille, en forme de Memoire, ce qui ſuit, qui eſt bon à faire voir le deſintereſſement de la Mere Angelique.]

III. Deſintereſſement de la M. Ang. à ſon égard.

Je crois que je dois dire deux choſes qui ſe ſont paſſées entre la Mere Angelique & moi, qui ſont une marque de ſon deſintereſſement.

La premiere c'eſt devant que de m'engager à la Religion, comme je me voyois en âge de diſpoſer de quelque choſe, & ſans pere

* Elle entra à Port-Royal en 1633. prit l'habit le 16. Septembre 1636. au Monaſtere du S. Sacrement dont elle fut Novice, & fit Profeſſion le 5. Août 1640. à Port-Royal.

† Voyez la Vie de la Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni, qui a été depuis Abbeſſe de Port-Royal, dans la III. Partie, XXII. Relation.

pere ni mere *, je lui communiquai la pen- XVII. R.
ſée que j'avois de demander quelque ſomme notable à mes parens pour faire des aumônes. La Mere approuva mon deſir, & me dit neanmoins, que comme c'étoit des perſonnes fort équitables, je me devois contenter de ce qu'ils trouveroient à propos de me donner après leur avoir temoigné mon deſir. Mais elle me declara qu'elle ne me permettoit de rien demander, qu'à condition que je n'en donnerois rien au Monaſtere, & que je devois me contenter de ce que ma mere avoit donné à ma conſideration avant ſa mort. Elle fut neanmoins obligée de recevoir une penſion viagere, parce que mes parens le voulurent abſolument. Mais après cela elle demeura ſi ferme pour ne rien prendre du reſte de l'argent que j'avois mis entre ſes mains, qu'il me fallut uſer d'adreſſe pour en tirer quelque ſomme dont j'acquittai une petite dette de la Maiſon, pour laquelle j'appris par des perſonnes du dehors qu'on avoit ſaiſi quelque bien. Mais je le fis de façon que ni la Mere Angelique ni les autres Meres n'eurent aucune connoiſſance que c'étoit pour acquitter cette dette. Car je lui avois dit ſeulement que je deſirois remettre cette ſomme entre les mains d'une perſonne pour en faire quelque charité. Elle vouloit me rendre compte de l'emploi qu'elle faiſoit du reſte

* Madame de Ligni mourut au commencement de 1636. On a pu voir ce qui eſt dit de ſa vertu dans le premier volume de ce ces Memoires, Tom. I. pag. 349. *& ſuiv.* & 555. *& ſuiv.*

XVII. Re. ſte pour les pauvres, quoique je l'euſſe priée d'en diſpoſer comme elle jugeroit à propos.

La deuxieme occaſion fut que la Mere me voyant reçue & à la veille de faire Profeſſion, (c'étoit en 1640.) elle me vint trouver avec un papier qu'elle avoit dreſſé en forme de Teſtament, par lequel elle me faiſoit declarer mes dernieres volontés, &. que comme feue ma mere avoit fait quelques aumônes à la Maiſon, je deſirois qu'on reçût deux Filles pour l'amour de Dieu. Elle me mena au Parloir devant M. Feron Docteur de Sorbonne & Archidiacre de Chartres, qui étoit notre ami, afin de le prendre pour temoin de cette derniere diſpoſition qu'elle me vouloit faire ſigner. Mais elle ne put me le perſuader. Je leur declarai au contraire que je reconnoiſſois qu'elle & nos Sœurs me faiſoient trop de grace de me recevoir moi-même, ſans les engager à une nouvelle charge, aimant mieux qu'elles le fiſſent librement & par un mouvement de charité, comme elles ont toujours fait, que de les obliger de le faire en ma conſideration. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que ce que ma Mere avoit donné n'étoit point fort extraordinaire, & qu'il entre ſouvent des Filles dans les autres Religions qui apportent autant & davantage ſans engager à rien.

XVIII.

XVIII.

Relation de la Sœur Anne de Sainte Chriſtine GRAILLET. *Sur les vertus de la Mere Angelique, principalement ſur ſa charité & ſon amour pour la verité.*

J'Ai remarqué en notre chere Mere Marie Angelique que quand elles nous parloit, elle paroiſſoit ſi pleine & ſi poſſedée de la grandeur & de la ſainteté de Dieu, & en même tems du neant & de la miſere humaine, que cela étoit en elle uh don bien particulier & extraordinaire. La haute idée qu'elle avoit de la pureté où il faut être pour paroître devant Dieu, la tenoit dans une très grande crainte de ſes jugemens, ayant neanmoins toujours une très grande confiance en ſa miſericorde.

Elle avoit un très grand reſpect & beaucoup d'affection pour l'Ecriture ſainte, principalement pour les Pſeaumes; & elle nous diſoit qu'elle y trouvoit tout ce qu'elle pouvoit deſirer. C'eſt pour cela qu'elle avoit une joie très grande à s'en entretenir. Elle avoit auſſi un reſpect très particulier pour les Prêtres.

Elle avoit en très grand en eſtime toutes les perſonnes vertueuſes; & elle n'avoit égard en elles qu'à cela ſeul pour y mettre ſon affection. Elle en donna une preuve en recevant une Fille qui avoit été renvoyée d'un Monaſtere parce qu'elle étoit fort infirme.

Car

XVIII. Relat. Car ayant appris qu'elle avoit beaucoup de vertu, elle ne fit point de difficulté de lui donner l'habit de Novice. Cette Fille devint enſuite ſi malade qu'elle demeura au lit tout le long de ſon Noviciat, & mourut à la fin de ſon année. La Mere nous a dit pluſieurs fois qu'elle auroit eu bien de la joie de la garder pluſieurs années malade, parce qu'elle étoit de très grand exemple, & elle diſoit que cela ne ſeroit jamais à charge au Monaſtere.

Il y avoit des Sœurs Converſes fort ſimples & fort groſſieres. Mais comme elles étoient fort bonnes Religieuſes, la Mere Angelique leur parloit avec beaucoup d'affection & de cordialité, en les preferant à d'autres qui avoient plus de talens naturels.

J'ai experimenté des effets admirables de ſon deſintereſſement dans la reception des Filles. Une de mes Sœurs avoit été reçue à Notre Dame de Beauvais, & mon pere avoit arrêté avec les Religieuſes la dot qu'il devoit lui donner. Mais il mourut pendant qu'elle étoit encore Novice, laiſſant ſes affaires en aſſez mauvais ordre. Comme il y avoit des dettes, ſes creanciers ſaiſirent tout le bien; de ſorte que les heritiers ne purent donner à l'Abbaye la dot que mon pere avoit promiſe pour ſa fille. Neanmoins l'Abbeſſe ſe perſuadant que ce n'étoit qu'une invention pour éviter de payer, & que les affaires de notre maiſon n'étoient point en ſi mauvais état, ne laiſſa pas de faire ma ſœur Profeſſe; car elle croyoit les contraindre par là à donner la ſomme dont on étoit convenu. Mais quand elle vit un an écoulé depuis

puis la Profeſſion de ma ſœur, & qu'elle n'en pouvoit rien tirer, elle fit un voyage à Paris où elle mena ma ſœur chez ſon Tuteur, & la laiſſa là près de dix-huit mois ſans vouloir la reprendre. Pendant ce tems-là ma ſœur entendit parler des charités qu'on faiſoit à Port-Royal, & qu'on n'y regardoit point ce que les Filles apportoient, pourvû qu'elles euſſent une bonne vocation. Cela lui donna la confiance de ſe venir addreſſer à la Mere Angelique qui étoit alors Abbeſſe. Elle la reçut auſſi-tôt, & la fit entrer ceans, où elle eſt encore; & il y a plus de douze ans. * XVIII. RELAT.

J'étois encore dans le monde, & Dieu m'ayant donné la volonté d'être Religieuſe, je demandai une place à la Mere Angelique, mais quaſi ſans eſperance d'être reçue, parce que je ne ſavois pas juſqu'où alloit ſa charité. J'étois ſi pauvre que je n'avois ſeulement pas de quoi avoir un habit, & je manquois même de voix pour chanter. Neanmoins la Mere me reçut, & ne voulut pas me parler d'être Sœur Converſe, voyant que je n'étois pas ſi heureuſe que de m'y porter de moi-même. †

* Elle ſe nommoit Sœur Magdeleine de Sainte Scholaſtique Graillet. Elle prit l'habit le 15. Janvier 1644. & fit Profeſſion le 17. Janvier 1645. Elle étoit à Paris lors de la perſecution. En 1665. elle fut transferée à Port-Royal des Champs où elle eſt morte le 27. Octobre 1670.

† Elle fut Novice le 4. Mars 1650. & fit Profeſſion le 5. Mars de l'année ſuivante. Elle étoit à Port-Royal des Champs lors de la perſecu-

tion

XVIII. RELAT. Dieu voulant couronner ſa charité d'une très grande patience, permit qu'auſſi-tôt après ma Profeſſion mon eſprit qui étoit très petit, s'affoiblit de telle ſorte qu'on craignit que je ne le perdiſſe entierement. Je tombai dans de très-grandes infirmités qui coûterent beaucoup à la Maiſon, parce que c'étoit pendant la guerre de Paris, où on avoit bien de la peine à avoir du pain. Cette maladie donna bien des angoiſſes à la Mere : elle n'épargnoit ni remedes ni prieres pour me ſoulager, parce que j'étois même incapable de comprendre l'état où j'étois. Dieu ayant pitié de l'affliction où elle étoit de me voir en cet état, me fit la grace de revenir de cette extremité, & de rentrer dans tous les exercices de la vie Religieuſe. La Mere Angelique ne m'a jamais temoigné en aucune maniere être fâchée des peines que je lui donnois : au contraire, comme elle avoit une très grande compaſſion de ma ſœur, elle la ſoulageoit en tout ce qu'elle pouvoit, pour lui adoucir la peine qu'elle avoit de me voir en cet état.

Lorſque j'étois encore Novice j'agreai que mes parens me donnaſſent des Heures latines & françoiſes. Elle m'en fit une forte reprehenſion, & me fit voir l'importance de cette faute, & l'obligation où eſt une Religieuſe de ne jamais rien demander à ſes parens. Enſuite elle me dit que je n'aurois jamais ces Heures : ce qui fut executé, car elle les mit en commun.

Un

tion de 1664. & elle y eſt morte le 11. Octobre 1689.

Un jour ſur ce que je m'accuſois d'avoir taché nos habits, elle me dit que c'étoit me rendre proprietaire de choſes dont je n'avois l'uſage que pour autant de tems qu'on me les laiſſeroit : que lorſqu'on avoit quelque choſe d'emprunt, on avoit grand ſoin de ne le pas gâter, mais bien de le conſerver : que ce n'étoit pas en uſer en vraie pauvre ; & que l'on deroboit à Jeſus-Chriſt tout ce que l'on ne conſervoit pas, parce qu'on en donnoit moins aux pauvres. XVIII. RELAT.

Elle avoit une peine tout à fait grande qu'on parlât du bien qu'elle faiſoit. Un jour que j'en diſois quelque choſe, elle m'arrêta tout court, en me diſant qu'elle prioit Dieu que nous ne fiſſions jamais tout le mal qu'elle avoit fait.

Quoiqu'elle eût l'eſprit très vif & ardent, elle avoit neanmoins une ſoumiſſion ſi entiere aux perſonnes qui la conduiſoient, que j'ai quelquefois admiré qu'en de petites choſes même elle nous diſoit : *Il faut demander avis.*

Il nous etoit impoſſible de n'être pas touchées de ſa ſolide pieté, lorſqu'elle nous parloit des myſteres de notre ſalut ; & on voyoit que ſon cœur étoit embraſé de ce que Notre Seigneur a fait pour nous. J'ai bien eu occaſion de le remarquer, ayant été ſi heureuſe que d'être auprès d'elle pour la ſervir, à une Fête de la Naiſſance de Notre Seigneur, qu'elle paſſa dans le lit. Son application à Dieu, & deux ou trois paroles qu'elle me diſoit de tems en tems, m'excitoient plus à la devotion que n'auroit fait, je crois, tout le ſervice de l'Egliſe.

XVIII. Relat. L'ingratitude & la meconnoiſſance des dons de Dieu lui étoit inſupportable.

Son zele & ſon affection pour le ſalut des ames m'a toujours miſe en une grande admiration dans toutes les occaſions où je l'ai vue agir & ſouffrir pour cela, avec les mêmes ſentimens & la même ſollicitude que ſi c'eût été ſa propre ame qui eût été en peril. Toutes lui étoient égales. Ayant ſa propre ſœur à la derniere extrêmité * elle la quitta, ne doutant point qu'elle alloit paſſer de cette vie en l'autre comme il arriva, & s'en alla aſſiſter une Sœur Converſe qui ſe mouroit.

Elle avoit un vrai cœur de Mere pour toutes les perſonnes que Dieu lui addreſſoit, & elles les ſervoit en tout ce qui lui étoit poſſible.

Le grand zele qu'elle avoit pour l'Egliſe & pour la verité lui à cauſé beaucoup de ſouffrances. Elle nous diſoit ſouvent avec de grands ſentimens que nous devrions prier & gemir ſans ceſſe pour les beſoins de l'Egliſe, & que cela ſeul devoit faire toute notre douleur de voir la verité opprimée, ceux qui la ſoutiennent & la defendent perſecutés, Notre Seigneur Jeſus-Chriſt deshonnoré & ſa ſainte grace mepriſée.

Je crois que la perſecution ſuſcitée en 1661. lui a donné le coup de la mort. Car elle en fut penetrée de douleur. Neanmoins elle vouloit adorer Dieu & ſe ſoumettre par-

* La Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation qui mourut le 1. Janvier 1653. Voyez ſa Vie dans la III. Partie : c'eſt la IV. Relation.

parfaitement à ſon ordre & à ſa ſainte volonté, ſans faire aucun retour ſur les creatures parce qu'elle vivoit de la vie de la foi élevée au deſſus des ſens, & c'eſt ce qui acheva de tuer la nature qui ne put ſouffrir une ſi grande violence. XVIII. RELAT.

En nous apprenant les nouvelles de cette perſecution, elle nous dit : „ Il y a long „ tems qu'on nous menace. Mais ce n'étoit que des paroles. L'heure eſt venue „ maintenant de ſouffrir. Adorons Dieu, „ & ſoumettons-nous à ſon ordre. Il ne „ faut point pleurer ni nous entretenir dans „ les craintes & les apprehenſions de ce qui „ nous doit arriver. Il faut mettre toute „ notre confiance en Dieu ſeul, eſperer „ tout de lui, & attendre en ſilence en „ nous preparant par un renouvellement de „ vie & d'union les unes avec les autres."

Addition.

On a vu ailleurs la ſuite des diſpoſitions de la Mere Angelique ſur la perſecution, mais il eſt neceſſaire de mettre ici une remarque importante, qu'on écrivit dans le tems. Lorſqu'enfin on ſe fut avec grande peine determiné à ſigner le premier Mandement des Grands-Vicaires de Paris pour la ſignature du Formulaire * (lequel n'étoit pas ſi mau- Ci-devant XIII Relation.

* On y avoit marqué aſſez diſtinctement ce qui appartenoit à la foi & ce qui n'étoit que de fait, en ſorte qu'on conſeilla aux Religieuſes de Port-Royal de le ſigner pour ne point donner lieu

XIX. Rel. mauvais,) la Mere Angelique temoigna qu'elle avoit de la joie de ce que ſa maladie lui étoit un ſujet legitime de ne le pas faire ; jugeant qu'il ne pouvoit y avoir qu'une abſolue neceſſité qui dût contraindre à prendre parti, en quelque maniere que ce fût, à cet ouvrage de tenebres & à ce myſtere d'iniquité.

XIX.

Relation de la Sœur Marie de Sainte Euphraſie ROBERT *. *Sur les vertus de la Mere Angelique.*

† C'étoit en 1645.

IL y a environ ſix ans † que la Mere Angelique eut enſuite d'une grande maladie, une fort grande fluxion ſur les dents avec très grande douleur. On me mit à ſa chambre, non pas pour la ſervir, car je n'en étois pas capable, relevant de maladie, mais pour ne bouger d'auprès d'elle.

Elle a cette maxime de prendre pour la ſervir autant qu'elle peut les plus mal-adroites, les plus incapables & les plus longues : ce qui eſt entierement oppoſé à ſon naturel prompt

lieu au ſcandale qu'on prendroit de leur conduite ſi, par un ſcrupule qui n'avoit pas aſſez de fondement, elles refuſoient de rendre cette marque de ſoumiſſion aux puiſſances Eccleſiaſtiques.

* [Cette Relation fut écrite au commencement de 1652. du vivant de la Mere Angelique.]

prompt & agiſſant. Quand celles qui ſont auprès d'elle ont peine de ce qu'elle eſt ſi mal ſervie, elle tâche toujours d'excuſer les Sœurs ; & lorſqu'elle ne le peut, elle s'en rit ſans vouloir ſouffrir qu'on leur en parle. XIX. Rel.

Etant donc dans cette douleur violente dont j'ai parlé, il lui arrivoit quelquefois de dire quelque parole comme, *je n'en puis plus*, &c. où bien elle demandoit qu'on lui chauffât des linges, ou qu'on la ſoulageât en quelque petite choſe. Elle appelloit enſuite tout cela *impatience* ; & ſouvent après, étant ſeule avec moi, elle me demandoit pardon, & m'exageroit tellement ces mouvemens qu'elle me forçoit quaſi de lui avouer qu'elle étoit bien impatiente. Je n'étois alors que Poſtulante. *

Je l'ai vuë ſouvent ſe mettre à genoux devant des Sœurs pour leur demander pardon ; & quand ces Sœurs l'aſſuroient qu'elles n'avoient eu aucune peine de ce qu'elle leur avoit dit, elle leur diſoit avec une humilité admirable qu'elle étoit obligée de leur ſatisfaire l'ayant fait avec malice. D'autres fois après avoir parlé avec un peu de promptitude à quelques-unes qui veritablement lui en donnoient aſſez de ſujet, la detournant d'affaires très importantes pour de petites bagatelles, je la voyois auſſi-tôt demander

* La Sœur Marie de Sainte Euphraſie Robert (qui a vêcu juſqu'à la deſtruction de Port-Royal en 1709.) fut Novice le 21. Novembre 1645. & Profeſſe le 27. Novembre de l'année ſuivante. Elle étoit Sœur de la Sœur Suzanne de Sainte Cecile Robert dont la Vie ſe trouve dans la III. Partie, XXVIII. Relation.

XIX. Rel. mander pardon à Dieu, & enſuite elle me demandoit s'il n'étoit pas vrai qu'elle étoit bien mechante. *Je lui repondois* que ces Sœurs avoient *tort de la detourner* pour ſi peu de choſe. Sur quoi elle *me diſoit que* non, & qu'une Superieure devoit *toujours* être prête à tout quitter, & qu'il n'y en avoit point qui dût être moins à elle qu'elle. Auſſi trouvoit-elle toujours moyen de ſatisfaire ſans qu'on s'en apperçût, non pas ſeulement en demandant pardon (cela n'étant pas toujours expedient,) mais par quelque bonne parole ou quelque bon traitement, ou choſe ſemblable, ſans que les Sœurs-mêmes s'en apperçuſſent. Et j'ai remarqué, en étant ſenſiblement touchée, que cela ne ſortoit point de ſon eſprit juſqu'à ce qu'elle y eût ſatisfait.

J'ai obſervé qu'elle a l'eſprit continuellement preſent à Dieu, ſans qu'il le paroiſſe. On la voit au milieu de ſes plus grandes occupations demander pardon à Dieu, lever les mains ou les yeux au ciel un moment, ſans qu'elle penſe qu'on s'en apperçoive; car elle craint extrêmement que l'on n'ait quelque eſtime d'elle.

Un ſoir qu'elle avoit encore ſon grand mal de dents, & qu'on lui appliquoit des ſang-ſues, une Sœur dit quelque choſe qui donna ſujet de rire, & même elle le fit exprès pour la divertir de ſon mal qui étoit exceſſif. On croyoit qu'elle ne penſoit qu'à ſa douleur, (c'étoit un Jeudi;) mais elle nous dit dans une douceur merveilleuſe: „ Helas! Mes Sœurs, nous rions pendant „ que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt au

„ jar-

„ jardin triſte juſqu'à la mort dans la vûe XIX. Rel.
„ de nos pechés, & que Judas va le livrer
„ entre les mains des Juifs. Nous devrions
„ tous les Jeudis au ſoir être dans le regret
„ de nos pechés qui lui ont cauſé une tri-
„ ſteſſe ſi extrême qu'il en a ſué le ſang."

Je crois que ce fut le lendemain matin qu'elle reçut les nouvelles de la mort de M. Manguelan, qu'on avoit peine à lui dire, ſachant l'eſtime qu'elle en faiſoit, & que cela lui cauſeroit une douleur ſenſible. Elle reçut neanmoins cette nouvelle avec une ſoumiſſion merveilleuſe, quoique ce ne fût pas ſans jetter quelques larmes. Et la premiere choſe qu'elle me dit lorſque j'entrai dans ſa chambre, ce fut: „ Le pauvre M.
„ Manguelan * eſt mort. Nous avons bien
„ perdu. M. Singlin en ſera bien fâché."
Et auſſi-tôt elle ajouta: *Dieu l'a voulu: il eſt le maître. Il ſembloit qu'il dût être bien utile; mais Dieu n'a que faire des creatures.*"

Dans les accidens les plus fâcheux elle conſole ceux qui croyent la devoir conſoler. Ce fut moi qu'elle rencontra la premiere le jour de la Trinité (1652.) au ſortir du Parloir, où elle venoit d'apprendre que le petit Port-Royal venoit d'être brûlé. Elle me dit: *Eh bien, mon Enfant, Dieu-merci, le petit Port-Royal eſt brûlé.* Je lui demandai comment cela s'étoit fait? Elle

ci-devant p. 512.

* Il demeuroit à Port-Royal des Champs & y étoit Confeſſeur des Solitaires. Il mourut le 24. Septembre 1646. Voyez les Memoires de M. Lancelot (Tom. II. page 238.) & ceux de M. Fontaine.

XIX. Rel. me repondit, qu'il ne falloit s'en prendre à perſonne: & que Dieu l'avoit voulu; & cela avec une joie auſſi grande que ſi elle eût appris quelque nouvelle fort avantageuſe. Tout le reſte du jour elle parut plus gaie que d'ordinaire, en ſorte que quelques Sœurs m'en demanderent la raiſon.

Elle a une attention toute particuliere à écouter & à parler avec douceur à celles pour qui elle a une antipathie naturelle, & qui ont une humeur importune, ſans leur temoigner aucune peine de leurs diſcours, quoiqu'ils ſoient quelquefois aſſez peu neceſſaires & à contre-tems. Et lorſque celles qui ſont à ſa chambre ont de la peine de ce qu'il leur ſemble qu'elle a perdu avec ces perſonnes un tems qu'elle auroit mieux employé en des choſes plus neceſſaires dont elle ſe detourne pour les écouter, & qu'elles lui demandent pourquoi elle ne les a pas remiſes à une autre fois, étant bien laſſe & ayant beaucoup d'affaires, elle repond avec une façon gaie afin de mieux diſſimuler la peine qu'elle en a, (quoique quelquefois après elle avoue qu'elle eſt haraſſée & qu'elle n'en peut plus,) que c'eſt là ſon metier, & qu'une Superieure doit être comme l'évier de la Maiſon, toujours prête à recevoir les immondices & toutes les plus grandes ſaletés: ce qu'elle nous repete ſouvent en beaucoup d'occaſions, ſur-tout quand on lui temoigne quelque peine de toutes celles qu'elle a.

Une fois que je lui repreſentois qu'elle ſe contraignoit à cauſe d'une Sœur un peu ſcrupuleuſe, & que cela étoit cauſe qu'elle ne

ne prenoit pas la nourriture en la quantité XIV. Rel.
& en la qualité qu'il me ſembloit lui être neceſſaire de peur de la mal-édifier, elle m'avoua que cela étoit vrai. Et comme je continuois à lui temoigner mes ſentimens. & que je lui diſois qu'elle ne devoit point s'en incommoder, ou bien changer cette Sœur d'*Obeiſſance*, & que je croyois que les autres Sœurs avoient la même peine, n'ayant pas liberté avec elle; elle me dit qu'il falloit prendre garde que les Sœurs euſſent tout ce qui leur étoit neceſſaire, mais que pour elle cela ne l'incommodoit point, & qu'elle étoit ravie d'avoir une perſonne qu'elle craignît: que cela la retenoit dans ſon devoir, lui faiſoit avoir plus d'attention ſur elle-même, & l'empêchoit de tomber dans de petits relâchemens auxquels on ſe laiſſe aller inſenſiblement: que c'étoit un bien dans la Maiſon qu'il y en eût toujours quelqu'une comme cela: que c'étoit ſa ſeule joie, quand elle étoit à Paris, d'avoir ſouvent avec elle ma Sœur Cecile qu'elle craignoit. A quoi elle ajoutoit avec une bonté merveilleuſe: „ Vous ne ſauriez croire le „ bien que cela me fait; & il faut remer„ cier Dieu quand il nous donne de ces „ perſonnes: ce ſont nos bons Anges viſi„ bles."

Nous lui avons ſouvent oui dire qu'elle s'étonnoit comment on pouvoit trouver un Confeſſeur rude, & que pour elle elle n'en avoit jamais trouvé: que quand un Confeſſeur la frapperoit & lui donneroit un ſoufflet, elle ne s'en étonneroit point ni ne le trouveroit point rude, ſes pechés, diſoit-

XIX. Rel. elle, meritant bien d'autres chatimens. Elle a une ſoumiſſion merveilleuſe pour M. Singlin. Elle ne regarde cependant point ſa perſonne ni ſes merites; mais elle dit que quand Dieu lui auroit donné un Superieur avec peu de ſcience & pluſieurs imperfections, elle ſeroit obligée de lui obéir comme à un Saint tant qu'il ſeroit ſon Superieur. On l'a vue ſouvent deſirer des choſes très ardemment & dans la reſolution de les faire, & dès auſſitôt que M. Singlin lui diſoit le contraire, elle ſuivoit ſon ſentiment, ſans dire une ſeule raiſon pour le faire condeſcendre à ſon deſir, quoique ce fuſſent des choſes de peu de conſequence, & qui regardoient ſa nourriture, ſon logement, ſes habits, ou autre choſe ſemblable. Elle m'a ſouvent dit qu'elle ne ſavoit comment on pouvoit trouver des repliques quand un Superieur ou une Superieure nous ordonnoit quelque choſe: que pour elle n'en pouvoit trouver aucune, quand M. Singlin lui diſoit quelque choſe, & qu'il ne lui en venoit pas même une ſeule dans l'eſprit.

Je lui ai entendu dire qu'elle ne comprenoit pas comment on pouvoit refuſer à une Fille l'entrée dans la Religion, ſimplement parce qu'elle n'a pas d'argent, quoique d'ailleurs elle temoigne chercher Dieu: que pour elle ſe trouvoit bien éloignée de ce ſentiment, & qu'elle donneroit de bon cœur de l'argent, pour avoir un bon ſujet. Elle ajoutoit qu'une bonne Religieuſe eſt un threſor dans une Maiſon.

Elle a une charité merveilleuſe, qui ſe peut remarquer en toutes les occaſions qui

ſe

le preſentent ; & non ſeulement en ce qui XIX. Rel.
ſe preſente, mais même elle previent les neceſſités. Il y a environ trois ans qu'une pauvre Demoiſelle de Chartres alla pour être Religieuſe à Maubuiſſon, où n'ayant pas été reçue (je n'en ſai pas la raiſon) & ne ſachant que faire, parce qu'elle ne croyoit pas qu'on la voulût recevoir en d'autres Maiſons, (& en effet elle n'avoit pas la façon d'être bien propre en aucun lieu,) elle ſe reſolut de retourner en ſon pays, où elle gardoit les vaches & n'avoit pas du pain à manger. La Mere Angelique voyant qu'elle ne s'aviſoit pas de demander place dans ce Monaſtere, lui fit inſpirer de le faire par quelque perſonne de confiance. Ce que la Fille ayant fait, elle fut reçue & eſt demeurée juſqu'à cette heure dans la Maiſon, par le ſeul motif de la charité de la Mere Angelique. Car elle n'eſt pas propre à être jamais Religieuſe.

On pourroit rapporter pluſieurs exemples pareils. Je lui ai vu recevoir une Fille qui avoit l'haleine ſi puante que l'on ne pouvoit durer au lieu où elle étoit. Il n'y avoit que notre Mere qui ne s'en appercevoit point, quoiqu'elle ait l'odorat fort bon ; & même ſa grande charité faiſoit qu'elle avoit peine à le croire, juſqu'à ce qu'un jour elle fut avec elle dans un petit Parloir, où elle penſa crever. Elle fut depuis contrainte de la renvoyer ; mais ce fut les larmes aux yeux.

Elle a une affection particuliere pour ce qui eſt vil & pauvre. Comme elle ne ſauroit avoir de mechans habits ſans que cela

XIX. Rel. paroisse affecté parce que les Sœurs ne lui en veulent pas laisser, quoiqu'elle en dise; elle trouve trente inventions pour se faire des choses mal-faites & incommodes, encore qu'elle dise qu'elles ne lui paroissent pas telles & que c'est pour sa commodité. Elle a pour l'ordinaire quelque piece de son habit ou de sa chaussure si mal-faite & si incommode que pas une des Sœurs ne s'en pourroit servir. Et quelquefois lorsqu'elle est bien lasse, elle avoue que cela l'incommode fort, sans vouloir neanmoins le quitter; disant que puisqu'elle l'a si mal fait, il faut bien qu'elle l'use, & que personne ne s'en pourroit servir. D'autres fois, lorsqu'on lui demande si elle veut mettre quelqu'un de ces habillemens-là elle repond sans y penser: *Helas! oüi, ce sont mes adverses parties. Je suis tous les jours mortifiée en les mettant.* Et quand elle voit qu'on fait quelque reflexion là-dessus, elle trouve moyen de faire croire que cela lui est plus commode.

XX.

Relation de la Sœur Anne de Sainte Eugenie DE BOULOGNE *veuve de M. de* SAINT-ANGE.

I. Charité de la M. Angeliq. LA Mere Marie de Bressan, qui étoit Superieure du Monastere de Sainte-Marie de Nantes fut élue pour Grenoble en 1647. Elle passa par Paris, & comme j'avois une liaison très particuliere avec elle, elle

elle me pria inſtamment de trouver condi- XX. Rel.
tion à une Demoiſelle qu'elle aimoit beaucoup, & qui l'avoit acccompagnée dans ſon voyage. C'étoit une Fille bien faite, & cette bonne Mere me dit qu'elle avoit été Novice dans une de leurs Maiſons en Bretagne, où on étoit ſi ſatisfait d'elle qu'on l'avoit reçue à la Profeſſion : mais que Monſieur ſon Pere étant mort en même tems & ayant laiſſé ſes affaires en ſi mauvais état ſes freres m'avoient pu lui donner choſe au monde, on avoit été contraint de la renvoyer, parce que le Monaſtere étoit fort pauvre. En ſortant de Sainte-Marie, je vins trouver notre chere Mere Marie Angelique *, & je la ſuppliai de m'aider à placer cette Fille. Quand je lui eus dit ce que je venois d'apprendre, elle me repondit: „ Ma Sœur, il n'eſt pas neceſſaire de lui „ chercher condition ; car ſi elle veut être „ Religieuſe ici, je la recevrai avec bien „ de la joie. Je ne doute pas que cette Fille n'ait une vocation veritable, „ puiſque la Mere de Breſſan que je connois il y a longtems & que j'eſtime fort, vous en a dit tant de bien. „ Mandez-la donc vîtement ; j'ai impatience de lui ouvrir la porte & de l'embraſſer." J'écrivis à la Mere de Breſſan, qui me fit reponſe qu'elle venoit d'apprendre qu'on faiſoit à Compiegne une fondation d'un Monaſtere de Sainte-Marie, & qu'on

* Elle la connoiſſoit depuis environ l'an 1635. comme on le peut voir en la Vie de Madame de Saint-Ange qui eſt dans la III Partie de ces Memoires, XXXIV. Relation.

XX. Rel. qu'on lui avoit promis une place pour ſa bonne amie. Peu de jours après j'allai à la campagne, où je demeurai aſſez longtems : à mon retour je fus bien ſurpriſe de trouver encore cette pauvre Fille. Elle me dit qu'on lui avoit manqué de parole, & que comme elle ne ſavoit plus à qui avoir recours (ſa bonne Mere de Breſſan étoit à Grenoble) Dieu avoit inſpiré à des perſonnes de condition fort vertueuſes, de l'envoyer au Monaſtere de Sainte-Marie de Chamberry, où on avoit promis de la recevoir pour une ſomme très mediocre, dont ces Dames lui avoient donné la principale partie. Je le dis à notre Mere qui fit bien voir que ſa charité pour cette Fille n'étoit pas diminuée. Car elle s'employa pour elle avec tant d'ardeur qu'elle fut bientôt en état de partir. Madame d'Aumont la fit habiller, & lui donna du linge. Notre Mere y ajoutoit toujours quelque choſe, tant elle avoit envie que rien ne lui manquât. Enfin elle agit pour elle comme ſi elle eût été ſa veritable Fille, encore qu'elle ne l'eût jamais vue. On la reçut à Chamberry avec joie, & elle y vit en bonne Religieuſe.

II. Elle reçoit une de ſes nieces & Mad. de S. Ange.

Lorſque Dieu donna à ma Sœur Marie Angelique de Sainte Thereſe *, le deſir d'être Religieuſe, j'en dis la premiere nouvelle à notre Mere qui eſperoit moins que perſonne de la voir rentrer dans le Monaſtere

* C'étoit la troiſieme fille de M. d'Andilly. Après avoir demeuré à Port-Royal elle ſe retira chez Madame de Saint-Ange, d'ou elle revint à Port-Royal en 1651. & ſe fit Religieuſe. Voyez la IX. Relation de la III. Partie.

ſtere d'où elle étoit ſortie quelques années auparavant. Je voulus un peu feindre d'abord, & je lui dis: „ Ma Mere, encore que „ je ſache bien que votre Maiſon eſt toute „ pleine, je voudrois bien pourtant que vous „ vouluſſiez me donner une place pour une „ bonne Fille qui a fort envie d'être Religieuſe." Elle me repondit: *Ma Sœur, il eſt vrai qu'on ne peut être plus preſſé que nous le ſommes, mais pour vous parler ſincerement, notre maxime eſt de ne chercher jamais de Filles, & quand Dieu nous en envoye nous leur trouvons toujours place.* Je lui dis la deſſus: „ Oh, ma Mere, puiſ- „ que cela eſt, il y en aura donc une pour „ celle que je vous propoſe; car c'eſt Dieu „ aſſurément qui vous l'envoye." Elle me demanda qui elle étoit. Je lui repondis: „ Ma Mere, c'eſt une de mes nieces." Elle ajouta, *& laquelle?* Je lui dis: „ Ma „ Mere, c'eſt la vôtre." Elle eut peine à ſe le perſuader. Mais après que je lui eus un peu parlé ſur ce ſujet, elle ſe mit à genoux pour remercier Dieu. Elle fit enſuite entrer ma Sœur Marie Angelique de Sainte Thereſe. qui la combla de joie, lorſqu'elle lui decouvrit le fonds de ſon cœur. Ce fut en l'an 1651. Six mois après j'entrai moi-même à Port-Royal, & j'éprouvai la charité de notre très chere Mere *.

XX. Rel.

III. Son deſintereſſement à l'égard de Mlle de Liancour.

Madame la Ducheſſe de Liancour avoit une confiance ſi particuliere en la Mere Angelique qu'elle voulut faire élever auprès d'elle Mademoiſelle ſa petite fille, qui lui étoit

* Voyez la Vie de Madame de Saint-Ange.

XX. Rel. étoit fort chere. Elle la lui amena en l'an 1653. & lui dit que puiſque cette enfant étoit entre ſes mains, elle n'en ſeroit plus inquiete. Quelques années après Mademoiſelle de Liancour temoigna un grand deſir d'être Religieuſe, & il y avoit ſujet de croire qu'il étoit ſincere. Elle aimoit les petites Communautés, & elle diſoit ſouvent qu'une des choſes qu'elle ſouhaitoit le plus, étoit de faire bâtir un Monaſtere où il n'y eût que treize Religieuſes, mais qu'il faudroit qu'il fût ſi proche de celui-ci qu'il pût y avoir communication de l'un à l'autre, afin de ſe voir une ou deux fois l'an ſeulement. Elle faiſoit auſſi quelquefois les deſſeins du bâtiment, & un de ſes plus grands plaiſirs étoit de s'en entretenir. Quand notre Mere qui étoit alors à la Maiſon des Champs fut de retour, & qu'elle eut appris toutes ces choſes, elle en temoigna de la peine. Comme elle étoit incommodée, elle envoya querir Mademoiſelle de Liancour à ſa chambre, & elle lui dit: „ Ma „ Fille, vous aſſurez que votre deſir d'être „ Religieuſe augmente tous les jours; & „ moi je vous dirai que vos projets me le „ rendent fort ſuſpect. Quoi! Vous penſez à faire bâtir un Monaſtere!" Mademoiſelle de Liancour qui vit bien que cela ne plaiſoit pas à notre Mere, lui repondit: *Ce ne ſera pas moi, ma chere Mere, mais ma bonne Maman.* „ Je vous entends bien, „ ma Fille, repliqua la Mere Angelique; „ vous ne penſez pas à être Fondatrice, „ mais vous ſeriez bien aiſe d'être conſide- „ rée comme la fille d'une Fondatrice. Je vous

„ vous declare que de la condition dont vous êtes, votre vocation ſera peu de „ choſe, ſi vous ne deſirez ſincerement & „ au fonds de votre cœur d'être la moin- „ dre de la Maiſon. Comme cela eſt bien „ éloigné de deſirer que Madame votre me- „ re vous faſſe bâtir une Maiſon, vous la „ devez conjurer de ne vous donner qu'u- „ ne penſion très mediocre. Si elle avoit „ moins de vertu, vous ſeriez obligée de „ penſer à faire des aumônes. Mais laiſſez- „ lui en le ſoin, auſſi bien qu'à Monſieur „ votre pere; ils ſauront bien s'en acquit- „ ter. „ XX. Rel.

Après que Mademoiſelle de Liancour fut ſortie, notre Mere, fit rentrer la Sœur à laquelle elle en avoit donné ſoin, & elle lui dit: „ Ma Sœur, je vous prie, que je „ n'entende plus parler de tous ces beaux „ deſſeins. J'en ſouffre une vraie peine. Il „ y a de meilleurs entretiens à faire à Ma- „ demoiſelle de Liancour. Si Dieu veut „ qu'elle ſoit Religieuſe, à la bonne heure. „ Mais je vous aſſure que je l'apprehende „ plus que je ne le deſire, à cauſe de ſon „ grand bien. Il y a dans nos Conſtitu- „ tions que lorſqu'il y aura aſſez de revenu „ dans la Maiſon pour nous nourrir, il „ faudra refuſer ce qu'on voudroit donner „ pour la dot des Filles. Si nous ſommes „ en cet état lorſque Mademoiſelle de Lian- „ cour ſera en âge d'être Religieuſe, (com- „ me je n'en deſeſpere pas,) je ſerai ravie de „ commencer par elle à ne prendre pas un „ ſol, quelque inſtance qu'on m'en puiſſe „ faire. Et je prierois Monſieur & Mada-

„ me

XX. Rel. Voyez ci-après la XLVI. Rel. „ me de Liancour d'employer en aumônes „ ce qu'ils auroient envie de lui donner. „ Ils ne manqueront pas de bien trouver à „ placer leur argent. Car la miſere eſt „ grande par tout. Et ce ſeroit ôter aux „ pauvres ce qui leur appartient, que de „ recevoir l'aumône quand on n'en a pas „ beſoin." *

Le parfait deſintereſſement de la Mere Angelique a paru en toutes ſortes d'occaſions. Je me ſouviens que lorſque Madame la Marquiſe de Sablé voulut faire bâtir ici †, on eut des peines incroyables à lui faire agréer ce deſſein. Je prenois la liberté de lui en parler ſouvent à cauſe que Madame la Marquiſe m'en avoit prié. Mais elle demeuroit ferme, & diſoit que l'affection dont Madame la Marquiſe l'honoroit, & ſon deſir de s'éloigner du grand monde l'empêchoit de conſiderer que ce bâtiment lui ſeroit inutile. Elle me dit même un jour. „Je connois toutes ſes craintes, & je ſuis aſſurée „ que quand nous aurons des malades (ce „ qui arrivera ſouvent,) elle ne pourra s'empêcher de fuir & de quitter ſa maiſon. Il „ faudra donc qu'elle en ait toujours une „ à la ville, & ce ſera une double depenſe „ que

* Mademoiſelle de Liancour ſortit de Port-Royal quelques années après, & épouſa dans la ſuite le Prince de Marſillac (François de la Rochefoucault VII. du nom.) Elle vêcut dans le monde avec une grande pureté de mœurs, & mourut très jeune, n'ayant pas encore vingt-quatre ans accomplis.

† A Port-Royal de Paris au commencement de 1653.

„ que je ne ſaurois ſouffrir." Enfin elle me XX. REL.
commanda d'écrire à Madame la Marquiſe pour la ſupplier très humblement de ſa part de n'y plus penſer.

Madame de Sablé fut la plus ſurpriſe du monde, & voici ce qu'elle écrivit à la Mere Angelique.

„ Je n'aurois jamais cru, Ma très chere „ Mere, que c'eût été vous qui euſſiez „ fait la difficulté de mon bâtiment, & que „ ce mal me fût arrivé par vous. Je vous „ aſſure que j'en ai un reſſentiment qui m'a „ tout à fait émue ce ſoir, en recevant la „ Lettre de Madame de Saint-Ange. Je „ crois que Dieu me changera, mais quand „ cela ne ſeroit pas, je ferai mon bâtiment „ malgré vous. Bon Dieu! Je vous le dis „ encore, je n'aurois jamais cru, vû toutes „ les bontés que vous avez eues pour moi „ juſqu'à cette heure, que vous euſſiez opi- „ né contre moi. Songez, je vous ſup- „ plie, que ce ſeroit bien reculer & man- „ quer à ce que je dois à Dieu; & vous „ contribueriez à ce manquement. Je m'en „ vais chez vous au logis que Madame la „ Princeſſe de Guimené m'a prêté, pour „ y demeurer avec l'aide de Dieu, quoi „ qu'il puiſſe arriver, afin de vous faire „ changer d'opinion. Au nom de Dieu, „ ma chere Mere, ne me ſoyez pas con- „ traire, & avant que je vous parle ſoyez „ diſpoſée à ne me pas donner le deplaiſir „ de changer pour moi les bontés que vous „ m'avez toujours temoignées."

Cette Lettre quoique preſſante ne fit pas changer la Mere Angelique. Mais Mada-

me

XXI. Rel. me la Marquiſe de Sablé fit agir des perſonnes pour leſquelles elle avoit tant de ſoumiſſion, qu'enfin elle fut obligée de ſe rendre à ce qu'on deſiroit d'elle.

XXI.

Relation de la Sœur Anne Marie de Sainte Euſtoquie DE FLECELLES DE BREGY. *Sur les Inſtructions que la Mere Angelique donnoit à ſes Filles.* *

ENtre les graces que notre très chere & digne Mere, la Mere Marie Angelique avoit reçues de Dieu, celle que j'ai le plus remarqué & le plus admiré a été ſon extrême charité, & la liberté toute ſainte avec laquelle elle parloit. Elle decouvroit aux ames leurs fautes, & ce que Dieu demandoit d'elles, avec une force qu'on ſentoit vraiment venir de l'eſprit de Dieu, & à laquelle on ne pouvoit reſiſter. Mais ce qui étoit admirable c'eſt que quoique naturellement on ait plus de crainte & moins d'ouverture pour les perſonnes qui agiſſent de cette ſorte, lorſque c'eſt par le mouvement de leur propre eſprit; comme au contraire ſa liberté & ſa force étoient des effets de la ver-

* Cette Relation a été ecrite après la mort de la Mere Angelique, en differens tems à ce qu'il paroît.

vertu du S. Eſprit, au lieu de donner de XXI. Rel.
l'éloignement d'elle, cela ouvroit le cœur, & uniſſoit plus à elle. Je l'ai experimenté moi-même, lorſque je n'étois encore que Penſionnaire dans cette Maiſon. Car elle me reprit une fois de quelque choſe avec beaucoup de force, & d'une maniere que mon orgueil avoit peine à ſouffrir. Cela me fut ſenſible d'abord, neanmoins jamais je n'aimai ſi tendrement cette chere Mere que depuis ce tems-là; & il me ſembloit que je lui étois quelque choſe puiſqu'elle prenoit ſoin de moi. J'ai toujours experimenté depuis que lorſqu'elle parloit au Noviciat ou ailleurs avec cette force, cela m'uniſſoit davantage à elle.

Elle avoit cette liberté non ſeulement à l'égard des perſonnes de la Maiſon, mais auſſi à l'égard de celles de dehors. J'en ai vu pluſieurs exemples au Parloir où elle étoit avec des perſonnes qui ſouhaitoient la voir. J'en ai remarqué un conſiderable de cette nature entre pluſieurs autres. Il y a environ huit ou neuf ans * que pendant les der- * En 1652.
nieres guerres de Paris qui attiroient ceans beaucoup de Religieuſes étrangeres, qu'elle recevoit toutes avec une charité nonpareille, il en vint une qui étoit fort ajuſtée. Elle avoit un habit extrêmement propre, un ſcapulaire buſqué, & des gants aux mains, avec un air peu conforme à la ſimplieté Religieuſe. D'abord qu'elle entra dans la chambre, la Mere la voyant en cet état ſe ſentit animée d'un zele ardent pour la diſcipline Religieuſe. Avant preſque que de l'avoir ſaluée, elle la reprit fortement de

ce

XXI. Rel. ce qu'elle étoit ſi curieuſement habillée ; & tirant ſon buſque & ſes gants, elle les jetta ſur un petit lit qui étoit proche, en lui diſant : *Ma Fille, je ne puis ſouffrir que nos Sœurs voyent un tel exemple.* Puis elle lui parla excellemment des obligations de la vie Religieuſe. Cette pauvre Fille demeura pendant ce tems-là ſans parole, ſoit qu'elle admirât la vertu ſi genereuſe de la Mere, ou qu'elle fût remplie de confuſion. Enſuite la Mere fit apporter la collation, & lui parla auſſi bien qu'aux autres qui s'y trouverent, avec ſa charité ordinaire.

La Mere Angelique a toujours eu un zele extraordinaire pour le bien ſpirituel de la Maiſon : mais à meſure qu'elle approchoit de ſa fin on le voyoit augmenter viſiblement. Je l'ai remarqué n'étant encore que Novice dans les Chapîtres & les Conferences qu'elle prenoit la peine de nous faire ; & je l'ai vue pluſieurs fois pleurer en nous exhortant, dans la crainte que nos defauts lui donnoient qu'un jour la diſcipline ne vînt à dechoir. Depuis que je ſuis ſortie du Noviciat, j'ai remarqué la même choſe en pluſieurs rencontres. *

Les defauts dont elle *temoignoit plus de* douleur, & qu'elle *reprenoit* avec le plus de force étoient les vains amuſemens, & l'inapplication d'eſprit qui rend, diſoit-elle, l'ame toute vuide de Dieu, & toujours diſpoſée

* La Sœur Anne Marie de Sainte Euſtoquie de Bregy prit l'habit de Novice en 1656. & fit Profeſſion l'année ſuivante. Voyez ſa Vie : c'eſt la XXXVI. Relation de la III. Partie.

poſée à recevoir & même à conſentir aux XXI. Rel. tentations.

Elle nous parloit auſſi ſouvent de l'attache pour les creatures dans leſquelles on met trop ſa confiance & ſon repos. De quelque pretexte qu'on la pût couvrir, elle ne la pouvoit ſouffrir. Et il eſt vrai qu'elle avoit reçu de Dieu un don ſi particulier pour faire connoître l'importance de ce defaut, ſur tout dans les perſonnes conſacrées à Dieu, qu'il étoit impoſſible de reſiſter à ſa chaleur, & de n'être pas convaincue. J'en ai vu quelques exemples. Mais le principal fut dans une maladie dangereuſe que ma Sœur Angelique de S. Jean, alors Souprieure & Maîtreſſe des Novices, eut il y a quelques années. Notre Mere en étoit très touchée, & elle le diſoit elle-même. Neanmoins elle ne pouvoit ſouffrir qu'on mît ſon repos & ſon eſperance ſur un bras de chair; & dans une exhortation admirable qu'elle fit ſur ce ſujet aux Sœurs du Noviciat, elle leur parla avec tant de force de l'obligation qu'on a de ſe ſoumettre à Dieu dans ces rencontres qu'elle fit repandre des larmes d'en avoir repandu, à celles qui l'avoient pu faire d'une maniere trop humaine. Elle dit alors cette parole remarquable, que je lui ai ouï repeter pluſieurs fois: *On ne perd rien dans ces rencontres, pourvû qu'on ſoit perſuadé qu'on ne perd rien*; & cette autre: *Les creatures meurent, mais Dieu, en qui on trouve toutes choſes, vit éternellement.*

Dans une autre occaſion, m'étant trouvée auprès d'elle comme elle parloit à quel-

XXI. Rel. ques Sœurs ſur ce defaut, je lui dis, dans le deſſein de la faire parler, que ce qui affligeoit dans la perte des perſonnes qu'on aimoit pour Dieu & dont on recevoit des aſſiſtances ſi conſiderables pour ſon ſalut, c'eſt qu'on craignoit que ce ne fût un juſte châtiment de Dieu pour le peu d'uſage qu'on avoit fait de cette grace. Elle me repondit agreablement, mais fortement: „Ne voi-„ là-t-il pas? L'amour propre ſe fourre par „ tout. C'eſt en ce'a, mon Enfant, & „ dans cette vûe qu'il faut ſouffrir les affli-„ ctions avec plus de paix & de joie. Nous „ avons beſoin de châtiment, & Dieu eſt „ ſi bon qu'il nous le fait ſouffrir pour nous „ corriger & nous rendre meilleures. Qu'y-„ a-t-il à dire?"

Un defaut qu'elle ne pouvoit encore ſouffrir dans une Religieuſe, c'étoit la curioſité qui fait aimer les choſes belles & ajuſtées. Cependant elle ne vouloit point de mal-propreté, & elle en avoit même de l'averſion.

Elle reprenoit auſſi fortement l'indifference qu'on a quelquefois pour les choſes de ſon devoir, ſoit qu'on les regarde comme petites, ou que cela vienne d'un deſir de s'appliquer à des exercices plus ſpirituels. Elle condamnoit cela comme une tentation dangereuſe, & qui venoit toujours d'orgueil.

Elle avoit une extrême charité pour recevoir les Filles qu'elle croyoit être appellées de Dieu. Mais cette charité n'avoit rien de mou & de lâche. C'eſt pourquoi elle ne craignoit pas de les effrayer d'abord, étant

étant perſuadée, comme je lui ai ouï dire XXI. Rel.
pluſieurs fois, que ſi elles étoient appellées de Dieu à la Religion cela ne les ébranleroit point. En voici un exemple. Il ſe preſenta une bonne Fille pour être Sœur Converſe. La Mere commanda qu'on la fît entrer, & qu'on l'amenât à la Conference du Noviciat afin qu'elle la vît. D'abord que cette bonne Fille entra dans la chambre, la Mere remarqua qu'elle avoit les cheveux friſés. Elle lui fit ôter ſa coëffe, defit ſes boucles, & après l'avoir bien reprimandée, elle lui dit de dire à ſon Confeſſeur qu'elle étoit une hypocrite. Cette pauvre Fille reçut cela fort humblement, & admira la generoſité de la Mere, comme elle le temoigna à ſon Confeſſeur. Elle lui dit auſſi ce que la Mere lui avoit ordonné de lui dire, comme on l'a ſu de cet Eccleſiaſtique même.

La Mere Angelique ſuivoit Dieu en toutes choſes, ſans ſe laiſſer prevenir par le jugement qu'elle faiſoit des perſonnes, lorſqu'il y avoit un juſte ſujet de croire qu'elles étoient changées. Je l'ai vu en quelques rencontres; & je l'ai experimenté par rapport à moi-même. Car quoiqu'elle m'eût cru fort éloignée d'entrer en Religion, non ſeulement à cauſe de l'averſion que j'en avois mais encore à cauſe de mes defauts, neanmoins lorſqu'elle eut des marques que Dieu m'avoit changée, elle me prevint, & même elle me fit entrer au Noviciat, lorſque je ne penſois pas à le demander. Car je voulois auparavant m'éprouver moi-même, pour voir ſi le deſir que Dieu m'avoit donné

XXI. Rel. né depuis peu d'être Religieuſe, étoit veritable. Dans toute la ſuite elle m'a temoigné beaucoup de charité.

Elle étoit ſi remplie de cette vertu qu'elle s'abbaiſſoit juſqu'aux moindres beſoins des perſonnes. J'ai eu occaſion de le remarquer pluſieurs fois dans le tems que j'étois employée au ſervice des malades du Noviciat. Elle me demandoit très ſouvent de leurs nouvelles, & ordonnoit elle-même les remedes. Quelque tems après ma Profeſſion, il m'arriva une fâcheuſe incommodité, qui faiſoit que je ne gardois preſque point de nourriture. Elle s'abbaiſſoit à ordonner celle que je devois prendre tous les jours, me faiſoit venir à ſa chambre pour ſavoir comment j'étois, & prenoit la peine de m'ordonner les remedes dont elle jugeoit que je pouvois avoir beſoin.

Elle vouloit qu'on reçût les graces de Dieu avec une grande reconnoiſſance : mais elle vouloit que cette reconnoiſſance fût toute interieure & toute veritable, & qu'elle ne parût au dehors que par une plus grande humilité, un plus grand recueillement, & une plus grande attention dans ce qui regarde le ſervice de Dieu. Voici un exemple qui pourra ſervir à faire connoître la maniere dont elle agiſſoit, & dont elle vouloit que les autres agiſſent dans ces rencontres.

Lorſqu'il eût plu à Dieu de faire paroître ſa miſericorde ſur cette Maiſon par le ſecond Miracle qu'il fit (en Mai 1657.) par la vertu de la Sainte Epine en la perſonne de ma Sœur Claude Baudrand, la Mere en parla

parla aux Sœurs à la Conference ; & voici XXI. Rel.
les termes dont elle ſe ſervit : „ Mes Sœurs,
„ il a plu à Dieu d'operer ceans un grand
„ miracle, qui nous doit remplir de con-
„ fuſion & de confiance tout enſemble.
„ Mais s'il vous plaît, qu'il ne ſerve pas
„ d'un ſujet de cauſer enſemble, & de ſe
„ dire l'une à l'autre : *Comment cela s'eſt il*
„ *fait ? Quel mal avoit-elle ? Etoit-il dan-*
„ *gereux ?* Tout cela ne ſert à rien qu'à
„ plaire au demon qui tâche de nous faire
„ perdre le fruit des plus grandes graces en
„ nous évaporant & nous repandant au de-
„ hors. Voyez-vous ? La meilleure action
„ de graces qu'on puiſſe rendre à Dieu,
„ c'eſt de lui offrir l'hymne du ſilence, qui
„ eſt la ſeule digne de lui. Et je vous aſ-
„ ſure que ſi j'entends que ce miracle ait
„ ſervi d'entretien & de cacquet, on en don-
„ nera bonne penitence."

Il y a cinq ou ſix ans que notre chere Fr. 1659. ou
Mere faiſant la Conference au Noviciat le 1660.
jour de la Purification de la Sainte Vierge,
nous dit ces paroles : „ Retenez, mes En-
„ fans, ce que je vous dis aujourd'hui, &
„ qu'il vous en ſouvienne toute votre vie.
„ Les richeſſes ruinent les Maiſons Reli-
„ gieuſes ; & ſi jamais il arrivoit que quel-
„ ques-unes de vous fuſſent un jour dans
„ quelque charge où elles euſſent à manier
„ le bien du Monaſtere, ſouvenez-vous de
„ rejetter tout le ſuperflu comme des ordu-
„ res. Souvenez-vous encore que tout l'or-
„ dre & la perfection de la vie Religieuſe
„ conſiſte dans la charité. Car qu'impor-
„ te qu'on ſoit aſſiſe ou debout, droite ou

XXI. Rel. „ boiteuſe, pourvû qu'on ſoit vraiment en „ union. " Puis s'addreſſant à feue ma Sœur Delphine d'Angennes qui étoit boiteuſe, elle lui dit: „ Allez allez, ma Fille, „ ne vous mettez point en peine. Les „ boiteux vont auſſi vîte en Paradis que les „ autres *."

XXII.

Relation de la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD. *Sur la conduite de la Mere Angelique à l'égard de deux de ſes Filles* †.

SI une des preuves de la veritable charité auſſi bien qu'un de ſes effets eſt lorſqu'elle conduit à la ſouffrance, celle de la Mere Angelique porte toutes les marques d'être des plus ſolides, puiſqu'elle temoigne elle-même bien ſouvent en riant, mais avec verité neanmoins, que de toutes les Filles qu'elle a reçues depuis quarante neuf ans qu'elle eſt Abeſſe il n'y en a que deux ſeules qu'elle n'ait point vues lui avoir été contraires & lui avoir fait de la peine en quelque choſe que ç'ait été; les unes lors de la Reforme, les autres du tems des Meres de Dijon, & d'autres pour des ſujets particuliers. Et elle en fait produire de ſi bonnes preuves qu'on n'eſt pas ſi hardi de lui oſer dire comme les Apôtres, *eſt-ce moi?* quand elle fait ce

* On trouvera dans la III. Partie (Rel. XLVIII.) la Vie de cette Novice qui étoit une ſainte.

† Cette Relation paroît avoir été dreſſée en 1651,

ce petit reproche qui eſt auſſi glorieux à ſa charité qu'il eſt humiliant pour nous ; ſi ce n'eſt que nous devions nous rejouir de ce qu'étant ſes enfans, & par ce titre étant deja ſa couronne nous le ſommes devenues doublement en ce que notre imperfection a ſervi à couronner ſa patience. XXII. R.

Il eſt impoſſible d'expliquer de quelle ſorte elle exerce cette vertu à l'égard des ames lorſque leur foible diſpoſition leur rend ſa tolerance neceſſaire, & juſqu'à quel point elle ſe poſſede nonobſtant la promptitude de ſon naturel, pour ne leur point donner ſujet d'aigrir leur eſprit, en laiſſant aller le ſien à leur temoigner ſes ſentimens ſur des ſujets qu'elle ne peut approuver ; car elle les ſait admirablement diſſimuler, lorſqu'elle ne voit point d'occaſion de les produire utilement.

Cela ſe remarque dans des occaſions où on en demeure ſurpris. Nous l'avons vu agir ainſi à l'égard de quelques perſonnes particulieres qui lui étoient très penibles, & à un point que toute autre patience que la ſienne s'en fût laſſée ; & cela pendant des années entieres, ſans qu'elle ſe ſoit jamais emportée à leur en rien faire paroître. Elle les ſouffroit même avec tant de temoignages de bonté & d'une veritable affection, que ceux qui auroient ignoré le pouvoir de la charité & ſes ſaints artifices & deguiſemens, auroient pu prendre ſa conduite pour des effets d'un amour & d'une inclination naturelle qu'elle auroit eue pour ces perſonnes, comme je ſai qu'il s'en eſt trouvé qui ont eu cette penſée.

XXII. Re. Je ne ſaurois rien produire qui faſſe mieux voir quelle étoit ſa diſpoſition à cet égard, que ce qu'elle écrit elle-même à une perſonne de laquelle il y avoit plus de dix ans qu'elle ſouffroit, & qu'elle ſupportoit ſans en voir encore aucun fruit. Ce qui lui étoit doublement penible en cette affaire étoit qu'il paroiſſoit par des marques aſſez extraordinaires qu'elle n'avoit pas à vaincre dans cette ame la ſeule foibleſſe de la nature, mais encore la puiſſance de l'eſprit de tenebres, qui ſembloit avoir pris pouvoir ſur cette perſonne par une ſecrete obſeſſion. Cela ne ſe remarquoit que trop dans la contrarieté des mouvemens que produiſoient deux eſprits dans cette même perſonne. Car pour l'ordinaire elle temoignoit un amour & une paſſion très grande pour celle qui lui donnoit tant de preuves de la ſienne, & en d'autres rencontres elle paroiſſoit animée d'un eſprit ſi contraire que la Mere Angelique avoit ſouvent peur de n'être pas avec elle en aſſurance de ſa vie. Auſſi peut-on dire qu'en une occaſion Dieu la lui a bien conſervée.

Un jour cette perſonne parloit à la Mere Angelique qui étoit debout, & étant emportée par le mouvement d'un autre eſprit que le ſien, elle lui embraſſa les jambes, & les lui levant de terre avec violence la fit tomber de ſa hauteur à la renverſe ſur la tête d'une roideur telle que ſi Dieu n'eût auſſi bien accompli ſa promeſſe en la defendant par le miniſtere de ſes Anges, comme le demon avoit executé ſur elle avec hardieſſe ce qu'il n'avoit oſé que propoſer

à Jeſus-Chriſt, il eſt infaillible qu'elle eût XXII. Re.
été tuée ſur l'heure, ſi on conſidere les circonſtances dans la chute, le lieu où elle arriva & la peſanteur de la Mere. Neanmoins comme par une protection de Dieu bien particuliere elle ne s'étoit point bleſſée, elle ſe releva avec ſi peu d'émotion qu'elle temoigna aſſez qu'elle reconnoiſſoit n'avoir affaire qu'à un ennemi inviſible, qu'elle ſavoit être lié par la puiſſance du Fils de Dieu, & avoir auſſi peu de pouvoir de nous nuire, comme il a une volonté ſans borne de le faire.

Ceci n'eſt qu'une occaſion particuliere. Mais les autres ſujets de peine que cette perſonne lui donnoit étoient continuels, & d'autant plus ſenſibles au cœur plein d'amour de cette bonne Mere qu'ils alloient tous à mettre oppoſition formelle au ſalut de cette ame. Car c'étoit le ſeul objet des deſirs, des ſoins, & des larmes que cette ſeconde Monique offroit à Dieu pour celle qu'elle ſouhaitoit d'engendrer à Jeſus-Chriſt en lui procurant une veritable converſion. C'eſt elle-même qui compare ſes ſentimens à ceux de cette Sainte, & voici de quelle ſorte. C'eſt dans une Lettre qu'elle lui écrivit quoiqu'elle fût ceans, mais dans une occaſion où elle jugea plus à propos de lui écrire que de lui parler. Je n'en ai qu'un extrait: le voici.

„ Si vous me demandez comment je ne
„ deſire donc pas votre éloignement pour
„ me delivrer d'un objet qui m'eſt ſi peni-
„ ble, je vous repondrai que j'ai éprouvé
„ que cela ne me ſoulage pas, & qu'il n'y

XXII.Re. „ a que la mort qui le puisse faire, si Dieu
„ ne le fait auparavant en arrachant de mon
„ cœur ce que je crois qu'il y a mis. De
„ plus si j'ose me comparer à *Sainte Mo-*
„ nique, dont je suis très indigne, *je* ne
„ puis comme elle abandonner volontaire-
„ ment la vûe de celle dont je desire si
„ fort le salut, qu'encore que je ne pre-
„ sume pas y pouvoir de rien servir, ayant
„ tant d'experience du contraire, neam-
„ moins je ne sai que vous dire; mais je
„ ne me puis resoudre en façon du monde
„ à procurer votre éloignement, non plus
„ qu'à l'empêcher, n'y ayant nul pou-
„ voir. Je prie Dieu de tout mon cœur
„ qu'il use de sa toute-puissance pour con-
„ vertir parfaitement le vôtre."

On demeurera plus persuadé des sentimens de la Mere Angelique par ce peu de paroles sorties de son cœur & exprimées par sa plume, si j'ajoute encore pour confirmer ce que j'en ai dit, qu'il sembloit que Dieu eût donné pouvoir au demon de se servir de la personne à qui elles s'addressent, pour tourner & pour éprouver la charité de la Mere Angelique, comme il lui permit autrefois d'éprouver la patience de Job. En effet il n'y avoit rien de plus opposé à l'humeur naturelle de cette personne, (qui n'est que trop civile envers tout le monde jusqu'à ceux-mêmes qui la servent,) que les paroles & les traitemens dont elle usoit envers la Mere, car par elle-même elle l'aimoit beaucoup; & on voyoit assez qu'elle n'étoit que l'instrument de celui qui ayant le premier conçu de la jalousie contre les hom-

hommes, en avoit une violente pour la charité ſi ſolide de la Mere Angelique. Il eût triomphé de l'avoir vaincue, ſi enſuite des inſolences de cette perſonne elle eût diſcontinué de la ſervir, de l'aimer, & de procurer ſes avantages en tâchant de la gagner à Dieu. XXII. Re.

Elle avoit commencé d'y travailler dès qu'elle l'eût reçue dans cette Maiſon. Ce n'étoit encore qu'une enfant, mais dans laquelle il paroiſſoit deja un caractere, j'oſe le dire, d'impieté. C'eſt pourquoi la Mere Angelique dont la diſpoſition étoit ſi oppoſée, en ſentit inſenſiblement de l'éloignement & une ſecrete horreur. Mais ſa veritable charité, qui n'étoit qu'un effet de celle de Dieu qui nous a appellés & reconciliés lorſque nous étions des impies & des enfans de colere, lui faiſoit uſer d'un ſaint artifice pour couvrir ſon averſion involontaire d'une affection & d'une application toute particuliere pour cette enfant. De ſorte qu'une autre qui étoit élevée avec elle, & moi-même qui étois alors bien petite, nous nous ſouvenons bien encore qu'entre nous on penſoit que la Mere avoit davantage d'amitié pour elle, à cauſe qu'elle la ſupportoit plus qu'aucune; & ç'a été de la bouche même de la Mere Angelique que nous en avons appris depuis le contraire, & comme je le viens de dire.

C'étoit donc dès ce tems la qu'elle avoit commencé de ſervir cette perſonne, & de lui procurer toutes les ſatisfactions & les moyens qu'elle pouvoit imaginer lui devoir être utiles pour ſon vrai bien, en toutes

XXII. Re ſortes d'occaſions & de manieres que je n'oſerois entreprendre de particulariſer. Elle y avoit deja employé dix années de patience, ſans avoir la conſolation d'en voir aucun fruit, & elle continuoit à en ſouffrir ſans ennui, comme il paroît par cette Lettre. Elle ne temoignoit aucune émotion d'impatience ni interieure ni exterieure lorſque cette perſonne payoit ſa charité par l'inſolence de ſes paroles. Elle avoit ſoin d'accompagner toujours de toute ſorte de moderation les avertiſſemens qu'elle lui donnoit, quoiqu'ils ne fuſſent pas toujours d'accord avec les ſentimens qu'elle avoit conçus d'elle. Neanmoins les excès de cette perſonne étoient tels que je m'aſſure qu'on ne les imagineroit jamais, ſi je ne diſois qu'elle en vint en une rencontre juſqu'à donner un ſoufflet à la Mere, en preſence de deux autres perſonnes, ſans leſquelles il eſt bien certain qu'on ne l'auroit pas ſu; & peut-être ignore-t-on bien d'autres choſes dont il n'y a point eu de temoins. Ma Sœur Anne Eugenie qui l'avoit été de cette action, m'a aſſuré que la Mere parut avec une égalité d'eſprit qui ne lui fit dire autre choſe qu'une parole de gaieté en ſouriant, ſans aucune autre marque de ſentiment ou de ſurpriſe.

La même m'a dit auſſi avoir été preſente en une occaſion où cette perſonne parloit à la Mere Angelique avec une inſolence, & en des termes tels qu'elle même (Anne Eugenie) ne put garder la moderation de la Mere, qui écoutoit l'autre ſans la contrarier & ſans émotion. Ma Sœur Anne

Anne Eugenie prit donc la parole pour celle qui ſe taiſoit, & impoſa ſilence à cet eſprit qui animoit la langue d'une perſonne entierement incapable par elle-même de ces excès. Car ils ne furent jamais plus oppoſés à aucune humeur qu'ils le ſont à la ſienne : & par conſequent on ne les lui peut attribuer ; ſur-tout ſi on conſidere ce que je repete encore qu'elle aimoit la Mere avec tant de paſſion que ſi ſon eſprit ſe peut porter à quelque excès, il ſemble que c'eſt en ce point : ce que je dis au temps preſent parce qu'elle conſerve encore la même affection. XXII. R.

Il a paru par une ſi longue experience que toute l'envie de cet ennemi de la charité ſi rare & ſi forte que Dieu a miſe en cette grande ame, n'a ſervi qu'à l'établir davantage. Et non ſeulement elle a decouvert les richeſſes de ſa grace interieure que tant de violences ne lui ont pu ravir, mais même ce lui a été un moyen d'en acquerir de nouvelles par l'humilité dont elle a accompagné ſa patience. C'eſt ce qui lui a fait dire quelquefois aux perſonnes qui avoient connoiſſance de la diſpoſition de celle qui lui donnoit tant de peines, que le ſeul mouvement que cet objet ſi digne de pitié cauſoit en elle étoit une reconnoiſſance qui la rempliſſoit tout enſemble de confuſion & de joie, en voyant l'extrême bonté que Dieu avoit eue pour elle, lui rendant ſi facile & ſi agreable ce qui paroiſſoit aux autres ſi impoſſible ; & de ce qu'autant que cette ame trouvoit de difficulté & d'impuiſſance à ſe ſoumettre à Dieu, à l'aimer, à le prier

XXII. Re. & à ſe rendre à lui, autant par un effet de ſa grace qu'elle avoit auſſi peu meritée, il lui faiſoit trouver dans les mêmes choſes ſon unique ſatisfaction & ſa veritable joie. Cette vûe lui paroiſſoit un grand motif pour ſupporter toute ſorte de defauts dans les autres, & même la privation de la grace quand cela eſt viſible; puiſque nous n'avons ſujet dans ces rencontres que d'adorer avec tremblement la juſtice que Dieu paroît exercer ſur ces ames, ſachant qu'il a le même pouvoir ſur nous. Ce qui nous oblige à reconnoître ſa miſericorde, au lieu d'inſulter au malheur de ceux qu'il prive des mêmes graces.

Que ſi j'ai rapporté avec fidelité la moindre partie de ce que la Mere Angelique a ſouffert en douze ou treize ans de cette perſonne, il faudroit beaucoup de tems & une grande memoire pour en exprimer auſſi peu de ce qu'elle a toleré depuis trente-deux ans d'une autre, qu'elle n'a pas nommée ſans ſujet ſa *croix*, comme la perſonne elle-même s'en vante. Ce fut dans une rencontre où quelques perſonnes qui ſavoient les peines que celle-ci donnoit à la Mere, avant même qu'elle fût Profeſſe comme elle l'a été depuis, lui en temoignerent leur ſentiment. Elle leur repondit avec bonté & dans la preparation de ſon cœur à en vouloir ſouffrir : *C'eſt la croix que mon Pere m'a donnée, il faut que je la porte.* Elle en parloit ainſi, parce que M. de Genêve lui avoit recommandé cette Fille, & l'avoit priée d'avoir charité pour elle en ne la renvoyant pas, lorſqu'elle avoit eu la

pen-

penſée de le faire & qu'elle étoit encore bien jeune. Elle deferoit plus en ce point à la lumiere de l'eſprit de Dieu qu'elle reveroit en ce ſaint Prelat, qu'elle ne fait à toutes les puiſſances ſeculieres. Car jamais elles n'auroient eu le pouvoir de lui faire recevoir une Fille en qui elle n'auroit pas reconnu des marques d'une bonne vocation fondée ſur la vertu, & non ſur le ſimple deſir d'être Religieuſe. XXII. Re;

La ſincerité de la diſpoſition du cœur de la Mere Angelique lorſqu'elle profera les paroles que je viens de rapporter, a paru dans tout le cours d'une ſi longue ſuite d'années qui ſe ſont paſſées depuis ce tems-là. Car elle n'a point ceſſé de porter avec douceur la peſanteur de cette *croix* & les imperfections de cette perſonne, auſſi bien que les inegalités de ſon eſprit & de ſon humeur, avec une patience qui même donne quelquefois des mouvemens d'impatience à ceux qui en ſont temoins. En effet à voir la Mere Angelique agir envers cette perſonne avec tant de ſupport, on craindroit que ce ne fût donner lieu à ſa hardieſſe, ſi on ne voyoit par les ſuites qu'elle n'uſe de cette conduite qu'avec beaucoup de diſcretion, & dans la connoiſſance qu'elle a qu'une autre façon ne ſeroit pas plus utile ; car ſa prudence le lui fait eſſayer de tems en tems. Elle lui parle en des occaſions avec plus de force pour tenter ſi Dieu y aura mis davantage de diſpoſition, pour qu'elle puiſſe la ſervir auſſi bien par ſa lumiere comme elle fait continuellement par ſa charité. Mais elle ceſſe au moment qu'elle n'y voit pas de

cor-

XXII.Re. correſpondance, & elle pratique avec fidelité le conſeil de l'Ecriture: *Où vous n'êtes point écouté, n'y perdez pas en vain vos paroles.*

La grace que Dieu a miſe dans la Mere Angelique dès le commencement n'ayant jamais eu pour objet une juſtice commune, il a toujours paru en toute ſorte de renontres qu'elle ne renfermoit pas ſa charité dans les bornes du devoir; parce qu'elle aimoit à ſemer liberalement pour ſe preparer une riche moiſſon. C'eſt ce qu'elle a temoigné au ſujet de la même perſonne. Elle n'auroit pas été ſatisfaite de la ſupporter & de la ſouffrir dans les beſoins de ſon ame & les imperfections de ſon eſprit, ſi elle ne l'avoit encore ſervie dans une infirmité du corps très humiliante & très fâcheuſe que cette Fille avoit étant jeune. Comme la Mere n'eſt avare qu'en un ſeul point, ſavoir quand il s'agit d'augmenter les richeſſes de ſa charité, elle ne voulut jamais permettre que perſonne partageât avec elle le gain qu'elle en eſperoit dans cette occaſion. Pour aſſiſter cette Fille & la guerir de cette incommodité qui ne conſiſtoit qu'en une mauvaiſe habitude, elle coucha très longtems auprès d'elle pour la changer la nuit quand il en étoit beſoin. Le jour elle alloit elle-même laver & étendre tout ſon linge qui lui avoit ſervi, ſans vouloir qu'aucune autre en prît connoiſſance. Après l'avoir fait très longtems, comme quelques autres affaires plus importantes l'empêcherent de continuer, elle ne voulut ceder cet avantage qu'à ma Sœur Marie Claire, laquelle com-

comme ſa ſœur elle jugea avoir plus de droit XXII. Re.
qu'une autre à cette ſucceſſion. Enfin par ſes ſoins elle rendit cette Fille quitte de cette incommodité qui lui auroit bien donné de la peine, auſſi bien qu'aux autres toute ſa vie.

La Mere Angelique eut encore la bonté de s'accommoder à la foibleſſe & à la badinerie de cette jeune fille, qui étant fort peureuſe vouloit toute la nuit tenir la main de quelqu'un. Elle trouva encore aſſez de faveur auprès de la Mere, pour qu'elle voulût avoir elle-même cette condeſcendance à une niaiſerie qu'elle n'auroit jamais ſoufferte d'une autre que de ſa *croix*. Elle temoignoit ainſi vouloir non pas ſeulement la porter, mais même la careſſer, & ne pas tant chercher à en diminuer la peſanteur qu'à la ſoutenir avec joie.

Mais pour ne rien avancer des ſentimens de la Mere Angelique que je ne le prouve auſſi bien par ſes paroles que par ſes actions, j'ajouterai ici ce qu'elle a écrit à une Religieuſe de ceans pour laquelle cette même perſonne avoit eu beaucoup d'amitié & de confiance, & qui avoit enfin obtenu de la bonté de la Mere la permiſſion de la voir & de l'entretenir. Cette Lettre fera aſſez reconnoître non ſeulement la conduite de la Mere Angelique, mais auſſi ce qu'elle avoit à ſouffrir de cette Fille, de laquelle ſi on voit naître un jour quelque bon fruit, on aura ſujet de dire que la Mere Angelique l'aura produit par ſa patience. Voici ſes paroles.

„ Priez Dieu le plus que vous pourrez

„ pour

XXII. Relat. „ pour cette Sœur. Nous ne pouvons rien „ ſans la grace. Mais il y a de certaines „ choſes que l'on voit plus viſiblement que „ Dieu ſeul peut faire, & je crois que le „ changement de cette Sœur en eſt une. „ Son arrêt d'eſprit, les recherches perpe- „ tuelles de ſes ſatisfactions, avec ſes de- „ guiſemens, faux pretextes, duplicités & „ ſuffiſances, tout cela forme des monta- „ gnes d'oppoſitions à Dieu que la ſeule „ puiſſance de la grace peut jetter dans la „ mer. Priez avec foi & avec perſeveran- „ ce, & Dieu vous l'accordera. Je deſire „ bien de vous y aider de tout mon cœur. „ Avec cela donnez-lui le meilleur exem- „ ple que vous pourrez. Cachez-lui vos „ defauts, non par hypocriſie mais par chá- „ rité. Enfin ſoyez toujours en garde de- „ vant elle pour ne la pas bleſſer, vous ſou- „ venant que Jeſus-Chriſt donne malediction „ à ceux qui ſcandaliſent les petits. Or vous „ ſavez que cette Sœur eſt très petite & „ très imparfaite, & qu'ainſi elle eſt bien „ aiſée à faire tomber. Si vous vous com- „ portez de la ſorte, votre affection de- „ viendra pure & charitable, au lieu qu'el- „ le a été autrefois très imparfaite & toute „ humaine."

Ce qu'elle écrit à la même perſonne ſur le même ſujet fait bien voir que ſa conduite & ſa tolerance n'étoit pas ſans diſcernement, & que le feu de ſa charité étoit accompagné de la lumiere de la verité, qui n'étoit pas éteinte dans ſon eſprit, quoiqu'elle la cachât dans ſa maniere d'agir ſi douce & ſi ſupportante envers cette ame dont

dont l'indiſpoſition l'obligeoit quelquefois de la tromper. XXII. RELAT.

„ Pour ma Sœur N. qui croit que je „ ſuis indiſpoſée contre elle, (ce ſont ſes „ paroles) j'aſſure qu'il n'eſt pas vrai, gra- „ ces à Dieu. Et je ne me plains qu'à lui „ de ſon état pour le prier d'en avoir pitié. „ Il eſt vrai que je ſouffre beaucoup de la „ voir ſi éloignée de ſon devoir, ſi rem- „ plie de preſomption & tout le reſte. Elle „ eſt veritablement digne de grande com- „ paſſion. Mais vous voyez le peu d'effet „ qu'a produit juſqu'à cette heure l'extrême „ ſupport qu'on a eu pour elle, dont j'ap- „ prehende beaucoup le jugement de Dieu, „ & qu'elle-même ne m'accuſe devant ſon „ tribunal, de lui avoir été cruelle par une „ fauſſe douceur. Je prie Dieu qu'il ait „ pitié d'elle & de moi, & qu'il nous faſ- „ ſe la grace de connoître en toutes choſes „ ſa volonté & de la ſuivre. Ses excuſes „ dans ſes fautes, que le S. Eſprit appelle „ des *paroles de malice*, ſont ſon plus grand „ malheur & la cauſe de ſes perpetuelles re- „ chutes. Priez Dieu pour elle. Sur tout „ quand vous avez à lui parler, prenez du „ tems pour demander miſericorde à Dieu „ afin qu'il vous y aſſiſte; & croyez que „ c'eſt une action très perilleuſe pour vous: „ ce qui fait que vous avez beſoin d'une „ grande grace pour vous y bien compor- „ ter. Je prie Dieu qu'il vous la donne, „ & tout ce qui vous eſt neceſſaire pour „ le bien de votre ame."

XXIII. Re-

XXIII. RELAT.

XXIII.

Relation de la Sœur Catherine de Sainte Flavie PASSART. *Sur la charité de la Mere Angelique pour diverſes perſonnes.**

UN jour on vint dire à la Mere Angelique qu'une pauvre Demoiſelle Hibernoiſe bannie pour la foi demandoit la charité. Celle qui avoit ſoin de la depenſe lui dit : „ Ma Mere nous ſommes reduites à „ n'avoir que vingt ſols dans la Maiſon, „ & il faut aller au marché." La Mere lui repondit : *Ma Sœur, laiſſons notre beſoin, & penſons à la charité que Dieu nous preſente à faire. Ne vous troublez point, vous verrez les effets de ſa bonté.* L'après-dînée M. Berger Conſeiller d'Egliſe envoya cent écus, & manda que c'étoit pour ſatisfaire à l'inclination que la Mere Angelique avoit de faire la charité. Comme la même perſonne qui lui avoit repreſenté le beſoin de la Maiſon, lui vint apporter cette aumône, elle lui dit : *Ma Sœur apprenez à vous confier en Dieu, & à ne manquer jamais aux occaſions qu'il nous preſente de faire la charité.*

Un autre jour on dit à la Mere Angelique que la fille d'un pauvre homme de metier, qui étoit heretique, avoit quelque mou-

ve-

* [Cette Relation a été faite en 1652.]

vement de ſe convertir à Dieu, mais que ſon pere la menaçoit de la maltraiter & de la laiſſer mourir de faim, ſi elle changeoit de Religion. Auſſi-tôt la Mere Angelique embraſſa cette occaſion d'exercer la charité. Elle envoya enlever cette pauvre fille de la maiſon de ſon pere, & la mit au dehors du Monaſtere pour la faire inſtruire dans la vraie Religion. Son pere ayant eu vent qu'elle étoit ici, dit qu'il l'auroit à quelque prix que ce fût. La Mere Angelique fit louer une chambre pour la garder plus ſûrement: & après lui avoir fait abjurer ſon hereſie, elle lui fit apprendre à gagner ſa vie, & lui procura de quoi la marier. XXIII. RELAT.

On dit une fois à la Mere Angelique qu'une fille de treize ans parfaitement belle étoit en état de perdition, & que ſa mere elle-même la precipitoit dans ſon malheur. On ajouta que pluſieurs perſonnes de pieté n'oſoient contribuer au ſalut de cette pauvre enfant, parce que ſa perte venoit d'une perſonne de telle qualité qu'on n'oſoit pas s'en mêler. Elle dit auſſi-tôt: „ Il n'y a „ rien de plus à craindre que le peché. Qu'on „ m'amene cette fille. Je ferai tout mon „ poſſible pour la ſauver, quoiqu'il en „ puiſſe arriver. " On enleva cette enfant malgré elle, & on l'amena à la Mere Angelique, qui la fit mettre dans un Parloir pour la cacher, & une perſonne avec elle pour la garder & la divertir. Elle venoit elle-même tous les jours la voir, & tâchoit de la gagner par amitié. Enfin voyant que cette enfant étoit en danger d'être decouverte, elle l'envoya à la campagne avec une per-

XXIII. Relat. perſonne de connoiſſance. Mais comme elle tâchoit toujours de ſe faire decouvrir, pour retourner à ſon malheur, la Mere la fit mettre aux Filles de la Magdeleine, où elle a été fort bonne Religieuſe.

Il vint un jour une Dame qui étoit en très grande neceſſité, prier qu'on l'aſſiſtât dans ſon beſoin, parce qu'elle avoit honte de decouvrir la miſere ou elle étoit: ce qui la faiſoit, diſoit-elle, ſouffrir beaucoup. Feue ma mere * qui pour lors avoit ſoin de la depenſe, & qui n'avoit qu'un écu devant elle pour les proviſions ordinaires de la Maiſon qu'il falloit ce jour-là, fit paroître à la Mere Angelique l'une & l'autre neceſſité, & le peu qu'elle avoit. La Mere ſans aucune reflexion dit qu'il le falloit donner, & que Dieu pourvoiroit au reſte par ſa providence. Elle ne voulut pas même qu'on ſe mît en peine de verifier ſi ce que cette pauvre Dame diſoit étoit bien veritable. Ma mere executa ce qu'on lui avoit ordonné. Environ une heure après une perſonne de condition envoya cent écus à la Mere, étant perſuadé, diſoit-il, qu'elle n'avoit pas de quoi raſſaſier le deſir qu'elle avoit de faire charité.

Une autre fois comme on alloit au marché avec deux écus ſeulement, il ſurvint de pauvres gens en grande neceſſité, à qui elle en fit donner la moitié, en diſant qu'il ne falloit pas ſeulement donner de ſon ſuperflu mais de ſon propre beſoin.

Ma-

* C'étoit Madame Deſſeaux qui eſt morte le 25. Août 1651.

Madame la Ducheſſe de Longueville (de Bourbon-Soiſſons) ayant un jour parlé à la Mere Angelique de trois filles que leur pere avoit jettées dans le peril, elle s'offrit de les prendre toutes trois. Elle le fit en effet, & les garda juſqu'à ce qu'on leur eût trouvé condition. La plus grande des trois, qui étoit en plus grand peril, eſt demeurée dans la Maiſon beaucoup de tems, dont on l'a même gardée une partie au dedans du Monaſtere. XXIII. RELAT.

On lui en addreſſa une autre qui étoit en pareil danger de ſe perdre. Voyant qu'elle n'étoit pas capable de recevoir la charité qu'on lui vouloit rendre en ce lieu, & qu'elle vouloit elle-même ſe mettre dans le peril, elle la fit mettre en penſion à Chartres chez des perſonnes de ſa condition, & par ſa charité la remit en état de ſalut.

Dans des occaſions pareilles où il s'agiſſoit de retirer des filles, ſoit pour être ſorties de Religion, ou pour d'autres occaſions, la Mere Angelique temoignoit une une telle charité qu'elle n'enviſageoit aucune neceſſité de la Maiſon, qui étoit alors fort incommodée. Elle n'examinoit pas même s'il y avoit du lieu; en ſorte que j'ai vu quelquefois juſqu'à trois lits de ſangle au milieu d'une petite chambre que nous avions, pour lui donner la conſolation d'exercer ſa charité. Feue ma mere me diſoit ſouvent que la plus grande douleur qu'elle pouvoit donner à la Mere Angelique étoit de lui faire voir de l'impuiſſance à rendre la charité à tous ceux qui la demandoient; & ſouvent dans ces occaſions, pour ne la pas affliger,

j'ai

XXIII. Relat. j'ai vu faire des choſes qui paroiſſoient impoſſibles.

Une Dame Angloiſe de condition étant reduite dans la miſere pour la foi, & étant venue en France ſans aucune commodité, la Mere s'en chargea ; & comme elle n'avoit point de quoi la loger, elle lui fit donner une chambre proche de la Maiſon, où elle l'a nourrie & entretenue pluſieurs années avec une petite fille pour la ſervir.

Elle ne ſe contentoit pas de nous ordonner de ne renvoyer aucun pauvre, mais elle nous ordonnoit de les chercher dans le quartier ; & ſpecialement quand ils étoient malades, on les aſſiſtoit ſoigneuſement & de remedes & de nourriture.

La charité de la Mere Angelique étoit tellement connue, que fort ordinairement, lorſqu'il ſe preſentoit ici des perſonnes pour être Religieuſes, leurs parens diſoient qu'ils n'avoient rien, ou fort peu de choſes à leur donner ; ſachant bien que la charité de la Mere ſuppléeroit à tout, & que cela n'empêcheroit pas leur reception. On a vu bien ſouvent que quelques-unes de ces perſonnes n'étant pas reconnues propres pour la Maiſon, leurs parens trouvoient facilement de quoi donner pour les placer ailleurs. Et quand on avertiſſoit la Mere qu'on la trompoit dans ces occaſions, elle diſoit qu'il valoit mieux être trompée de cette ſorte, que de ſe mettre en danger de l'être en ne rendant pas la charité quand Dieu en preſentoit l'occaſion.

J'ai vu pluſieurs fois que la Mere Angelique ayant voulu qu'on s'incommodât pour ne

ne point manquer aux charités que ſe pre- XXIV.
ſentoient, la journée ne ſe paſſoit point que RELAT.
Dieu ne pourvût aux beſoins de la Maiſon, par quelque aumône à laquelle on ne s'attendoit point, & quelquefois de la part de perſonnes qui ne ſe nommoient point. J'ai vu arriver cela pour le moins cinq ou ſix fois.

Dans le tems qu'on fit les bâtimens, nous avions ici * quantité d'ouvriers, (je penſe que le nombre en alloit bien juſqu'à ſoixante ou davantage,) la Mere deſira les porter, comme c'étoit en Carême, à paſſer ces jours ſaints dans la pieté, & à penſer à leur conſcience. Elle fit venir ici pluſieurs perſonnes de pieté pour les confeſſer & les inſtruire; & afin que ces pauvres gens, diſoit-elle, le fiſſent *de meilleur cœur*, elle voulut qu'on leur payât leur journée, comme s'ils euſſent été à leur travail. Cela dura trois jours.

XXIV.

Relation faite par M. RETARD *Docteur de Sorbonne & Curé de Magny, de deux Entretiens qu'il avoit eus avec la Mere Marie Angelique, au ſujet des diſpoſitions dans leſquelles doivent être les Religieuſes.*

J'Eus l'honneur avant-hier 24. Fevrier 1652. de me trouver à Port-Royal avec M. Ar-

* A Port-Royal des Champs.

XXIV. RELAT. M. Arnauld, & comme quelque affaire nous eût fait naître l'occaſion de voir la Reverende Mere Marie Angelique Abbeſſe, pour lors en ſon Monaſtere des Champs; après que nous eumes achevé de parler de l'affaire qui nous avoit obligé de la faire venir au Parloir, je ne ſai comment il arriva que nous dîmes quelque choſe en ſa preſence du deſſein que nous avoit communiqué M. N. touchant un nouveau Monaſtere d'hommes, pour lequel il avoit dreſſé un plan de Conſtitutions tirées de toutes les Regles que l'Egliſe a reçues, pour y faire pratiquer la vie ſolitaire, ainſi qu'elle étoit pratiquée du tems de S. Pacôme, afin que l'on vît en nos jours quelque lieu ou l'on vêcut comme ces anciens Hermites, dans la ſolitude & le travail des mains. Elle temoigna improuver ce deſſein par quelques raiſons très conſiderables, que M. Arnauld qui en avoit été conſulté quelques jours auparavant m'avoit dites, & que je ne vous rapporte point ici, puiſque vous les penetrez aſſez de vous même. † M. Ar-

* Il s'agit ici ſans doute d'un projet imaginé par M. Petit Prêtre de S. Merri. Il en eſt parlé dans la Vie de M. d'Alet, qu'il conſulta à ce ſujet & qui ne l'approuva pas (I. Part. liv. 2. ch. 8.) Le Pere Pinthereau Jeſuite à fait imprimer (dans ſon libelle intitulé *Progrès du Janſeniſme*) le plan des Conſtitutions de M. Petit qu'il attribue fauſſement à M. de S. Cyran, en y joignant à ſon ordinaire des Notes fort malignes. Si ce deſſein fut venu de ce celebre Abbé, la Mere Angelique ne l'eût pas rejetté comme elle fit.

† Cette Relation qui eſt en forme de Lettre,

M. Arnauld ne laiſſa point toutefois de dire, que s'il ſe trouvoit une perſonne bien inſpirée de Dieu, qui en ayant le moyen voulut bâtir un nouveau Monaſtere d'hommes, pour y vivre ſelon le vrai eſprit de la vie Religieuſe, il croyoit qu'il ſe trouveroit quantité de perſonnes qui y viendroient ſe conſacrer à Dieu. La Mere Angelique lui fit reponſe qu'il étoit vrai qu'ils s'en trouveroit & en grand nombre, que le Monaſtere ne tarderoit point à être bientôt rempli ; mais qu'elle ne doutoit pas qu'il ne s'en trouvât que très peu qui y demeuraſſent long-tems dans la bonne voie qu'on auroit deſignée & qu'ils auroient embraſſée ; que cette parole de notre Seigneur en l'Evangile : *Il y en a beaucoup d'appellés & peu d'élus*, ſe devoit auſſi bien entendre des Religieux que du reſte des chretiens, & que cette autre, *la voie qui mene à la vie eſt étroite & peu la trouvent*, étoit auſſi bien veritable de la vie Religieuſe que de la vie commune que menent tous les hommes qui ſont dans l'Egliſe ; ſi bien que quand on pourroit faire un Monaſtere pour y mener une vie conforme à la plus ſainte & à la plus noble idée qu'on pourroit ſe former en l'Egliſe, elle ne pourroit être d'avis de l'entreprendre s'il dependoit d'elle, prevoyant qu'il ne tarderoit point à tomber dans le relâchement & à decheoir : que l'on étoit obligé de travailler ſelon ſon pouvoir

XXIV. Relat.

tre, paroît avoir été addreſſée à M. le Maître, auſſi bien que la XXVIII. Relation, qui ſe trouvera dans le Tome ſuivant. Voyez le Tome I. de ces Memoires, p. 4.

XXIV. RELAT. à mettre la Reforme dans les Ordres, & dans les Monaſteres où l'on ſe trouvoit; mais qu'elle ne croyoit point qu'il fût bon d'en commencer de nouveaux pour les hommes, & très peu pour les Filles: que la crainte & la pudeur empêchoit beaucoup de Filles de tomber ſi-tôt dans le relâchement, & les conſervoit davantage que les hommes; mais que les hommes à cauſe de leur liberté & de leur hardieſſe, ne tardoient point à ſe diſpenſer des choſes les plus ſaintes, & qu'il ne manqueroient point de pretextes pour couvrir les choſes où ils s'en pourroient éloigner: qu'au reſte Dieu ſe trouvoit peu par ſon eſprit dans la multitude, & qu'il la falloit éviter autant que l'on pouvoit: que l'on ne ſavoit point aſſez à qui l'on s'uniſſoit: que l'eſprit & la voie de Dieu étoient plus rares & plus cachées que l'on ne s'imaginoit. Elle ajouta qu'elle voyoit aſſez par experience dans le nombre de ſes Religieuſes, que la plûpart d'entre elles ſuivoient la bonne conduite où Dieu les avoit appellées: qu'elles aimoient Dieu, mais que c'étoit ſans beaucoup diſcerner la conduite de la grace ſur elles-mêmes: qu'elles ſuivoient ceux que Dieu leur avoit donnés pour les tenir & conduire dans la bonne voie, comme les brebis ſuivent leurs paſteurs, & qu'elles pourroient s'y conſerver & s'y maintenir, tant que Dieu leur feroit la grace de leur laiſſer les Prêtres qu'il leur avoit donnés; mais que s'il venoit à les leur ôter, elle ne voudroit point repondre que la plupart d'entre elles ne fuſſent capables de ſuivre inſenſiblement & ſans

ſans qu'elles s'en apperçuſſent, une conduite toute differente & toute oppoſée à celle en laquelle elles ſont maintenant : tant il eſt vrai qu'il y a peu d'ames qui reconnoiſſent la dependance de la grace, & qui ſoient aſſez éclairées & aſſez fortes pour y demeurer s'il y a quelque reſiſtance qui vienne du dehors : qu'elle avoit appris de M. de S. Cyran qu'elle devoit ne recevoir des Filles que le moins qu'elle pourroit, a cauſe des maux qu'apporte la multitude, & que l'eſprit de la grace s'y trouve peu : que neanmoins comme il lui en preſentoit ſouvent & plus qu'aucune autre perſonne, elle lui en faiſoit quelquefois des plaintes de ce qu'il agiſſoit envers elle contre ce qu'elle lui avoit oui dire ; & qu'il lui repondoit qu'il falloit toujours demeurer dans le deſſein d'en recevoir très peu, mais qu'on ne devoit pas refuſer celles que l'on voyoit que Dieu preſentoit. XXIV. RELAT.

Sur ce que je lui demandai ſi elle croyoit qu'il fallût que toutes les ames euſſent aſſez de lumieres pour diſcerner la bonté ou le defaut de la conduite où elles étoient, ſachant qu'il y a beaucop d'ames ſimples que Dieu benit ; elle me fit reponſe qu'il n'étoit point neceſſaire, mais qu'il étoit vrai que la plûpart de ceux qui ſe ſauvoient en ce tems ne ſe ſauvoient qu'*à fleur de corde*.

M. Arnauld lui dit que du tems de S. Bernard il s'étoit trouvé un très grand nombre d'hommes qui avoient vêcu ſaintement & long-tems dans la rigueur de l'eſprit de ce grand Saint : que le Monaſtere de Clairvaux avoit été long-tems très nombreux ;

XXIV. RELAT. & que cela avoit duré près de deux cens ans en l'Egliſe. A quoi elle repondit que c'étoit une pêche qu'avoit faite Notre Seigneur en ce tems, & qu'il n'en faiſoit point toujours de ſemblables.

Je ne ſai comment après ces paroles nous vinmes à parler du grand nombre de Regles & Conſtitutions qui ſont dans les nouveaux Ordres; & que cela n'étoit point, à ce que nous en pouvons voir, dans les anciens, au commencement & aux progrès de l'Égliſe. Elle nous dit ſur cela, que l'eſprit de l'homme ayant attribué la decadence des Ordres precedens à quelques defauts particuliers, on s'étoit efforcé de les empêcher dans les Ordres qui ont ſuccedé, en faiſant des Regles & des Conſtitutions contraires à ces defauts, mais que faute de reconnoître aſſez la dependance que nous avons de la grace de Dieu, & de recourir aſſez à lui, ils ſe ſont auſſi bien relâchés que les premiers & ſont tombés en des defauts encore plus grands; & que pour cette raiſon on pouvoit remarquer que le dernier Ordre qui étoit venu dans l'Egliſe *, & qui s'étoit comme voulu bâtir des ruines de tous les autres, ayant prevu par des Regles & Conſtitutions à tout ce que l'eſprit humain pouvoit remarquer des cauſes qui ont fait decheoir les anciens Ordres, tomboit plus notablement & faiſoit des fautes plus grandes que tous les autres precedens n'avoient fait.

* Les Jeſuites.

Cet entretien ſe paſſa dans un quart d'heure pour le plus, où M. Arnauld l'écoutoit auſſi entierement que moi, ſans l'interrom-

rompre; & ſa quenoüille ſur laquelle elle filoit de la laine au fuſeau, ne l'interrompoit pas non plus. Je la laiſſai avec M. Arnauld, & je ne pouvois me laſſer d'admirer la vigueur & la netteté avec laquelle elle nous diſoit ces choſes qui ne peuvent partir que du feu du S. Eſprit, qui échauffant ſon cœur, lui donne des lumieres qu'elles ne peut cacher. Je fis part ce jour même d'une bonne partie de cet entretien, à quelques-uns de mes amis qui ſe trouvoient chez moi, & ils en furent édifiés auſſi bien que moi. XXIV. RELAT.

Mais je ne puis que je ne vous diſe encore quelque choſe de cette excellente Fille, & qui ne vous ſera pas moins utile que ce que je vous en ai deja dit.

Il y a environ un an qu'ayant encore l'honneur d'être en la compagnie de M. Arnauld, nous eumes encore beſoin de la voir; & il arriva qu'elle nous dit qu'elle avoit appris de feu M. de S. Cyran, que l'uniformité dans la vie chretienne & Religieuſe étoit une choſe très rare & très difficile: qu'elle ne la remarquoit être en perſonne comme en M. Singlin; que ſon eſprit étoit toujours, & en tout tems & en toutes occaſions, dans la même diſpoſition; & que ſes actions étoient toujours dans la même ſuite. Elle dit encore que cette uniformité étoit l'eſprit de l'Ordre de S. Bernard, & qu'à cauſe de cela elle ſe voyoit quelquefois bien empêchée à l'égard des Filles qui venoient s'éprouver pour être Religieuſes, parce qu'il étoit difficile que ne leur pouvant donner quelque diverſité qui les ſou-

XXIV. RELAT. ſoutînt, elles ne ſe rebutaſſent; & qu'ordinairement elles ſe laſſoient de cete vie, qui n'ayant rien d'extraordinaire continue toujours dans un même train: qu'elle voyoit beaucoup d'Ordres de Filles, où il ſe pratiquoit plus d'auſterités que dans leur Ordre; mais que dans quelques-uns, les mediations ordinaires où les Religieuſes ont la liberté d'exercer leur eſprit & de s'entretenir dans leurs penſées, comme font les Carmelites, ou bien quelques entretiens ou quelques recreations ordinaires, ſoutenoient les Filles qui par cette diverſité où de pratique ou d'autres choſes, n'étoient point ſi fort dans cette uniformité qui étoit ce à quoi les Filles de S. Bernard devoient s'étudier, comme étant la vertu que Dieu leur demandoit; & qu'elle avoit remarqué que quand il y avoit quelque recreation ordinaire arrêtée en certain tems & certains jours, les Filles en recevoient un grand prejudice, par l'attente qu'elles en pouvoient avoir & par les deſſeins qu'elles y pouvoient former; que l'on pouvoit trouver beaucoup de perſonnes qui jeûneroient bien le Carême avec beaucoup d'obſervance, parce qu'elles ſe repoſent dans l'attente d'en être quittes le jour de Pâques, ſans quoi, & s'ils ne penſoient avoir la liberté de ſe relâcher, ils ne voudroient ni ne pourroient continuer dans ce que deſire l'uniformité de la vie: qu'au reſte, quand les Filles lui ſembloient trouver cela un peu rude, & qu'elles paroiſſoient deſirer qu'on leur permît quelque recreation ou quelque autre choſe que ce fût, elle ne leur pouvoit dire autre choſe, ſinon qu'elle

ne

ne leur accordoit rien & qu'elle ne leur pou- XXIV.
voit rien accorder que ce qu'elles pourroient RELAT.
faire ſans être obligées de s'en confeſſer a-
près l'avoir fait : que cela poſé, pourvû
qu'elles cruſſent que ce qu'elles pouvoient
deſirer deſirer d'elle ſe pût faire, ſans ſe
croire obligées de s'en accuſer devant Dieu
& à leurs Confeſſeurs, elle leur permettoit
tout.

Ce diſcours me toucha fort, & comme j'en fis part à ceux qui ſont retirés auprès de moi, pour leur faire remarquer la belle verité que cette excellente Religieuſe nous avoit dite, & qu'ils en puſſent profiter, il arriva que deux ou trois jours après M. N. qui pour lors avoit l'eſprit abbatu je ne ſai de quelle triſteſſe qui provenoit autant de la diſpoſition de ſon corps, (étant proche d'une langueur qui le tint malade au lit près d'un mois;) que d'aucune autre cauſe, m'avoua que ce qu'il avoit oui des paroles de la Mere Abbeſſe quand je l'avois raconté, lui avoit beaucoup ſervi pour le conſoler dans la peine où il ſe voyoit, & que cela lui avoit ſoutenu le courage pour l'empêcher de tomber dans la puſillanimité où je craignois qu'il ne tombât.

Je voudrois avoir eu beaucoup d'autres fois de ſemblables rencontres, deſquelles je puſſe profiter : mais comme vous n'ignorez point que j'ai vu fort peu cette digne Religieuſe, & que je ne ſache pas hormis ces deux occaſions lui avoir parlé, ſinon très peu pour quelques affaires neceſſaires, je ne puis vous ſatisfaire d'avantage dans le deſir que vous m'aviez temoigné avoir que je

XXIV. RELAT. vous écriviſſe quelque choſe de ce que je pourrois ſavoir d'elle. Je vous puis aſſurer que ces deux Entretiens dont je vous ai parlé, m'ont tellement frappé l'eſprit, que j'ai gardé le plus ancien long-tems dans ma memoire, où je l'ai retrouvé en vous écrivant; & que le dernier qui fait le commencement de cette Lettre, m'a fait dire que cette Fille n'avoit rien de ſon ſexe que ſon corps & ſon habit, mais que ſon eſprit étoit un homme veritable en Jeſus-Chriſt. Je prie Notre Seigneur de lui conſerver ces ſaintes graces. J'ai autrefois appris en liſant l'Apôtre S. Paul, que plus elles ſont grandes dans les ames, plus il faut prier Dieu qu'il daigne les leur conſerver, & les accroître non ſeulement pour elles en particulier, mais pour le bien de toute l'Egliſe à qui elles apartiennent & pour qui elles doivent fructifier. Qu'il lui plaiſe donc encore une fois, par ſa miſericorde, la benir! Ce fût ce qu'elle me demanda de faire pour elle, lorſqu'en la quittant, je recommandai à ſes prieres quelques beſoins de quelques perſonnes, & que je la priai de ne m'y point oublier. Je ſuis de tout mon cœur, *Monſieur*, Vôtre très humble & très obéiſſant ſerviteur RETARD, indigne Curé de S. Germain de Magny. A Magny l'Eſſart *, le 26. Fevrier 1652.

TA-

* Paroiſſe à une demie lieue Port-Royal. En 1214. Pierre de Nemours Evêque de Paris avoit fait un accord avec le Curé pour les droits paroiſſiaux qu'il pouvoit pretendre dans le territoire de cette Abbaye nouvellement établie. Il eſt rentré dans ſes droits depuis la deſtruction de l'égliſe en 1713.

TABLE

Des Relations contenues dans ce Volume.

XII. RELATION *du retabliſſement de Port-Royal des Champs en 1648. & de ce qui s'eſt paſſé les années ſuivantes. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI. 1

I. La M. Ang. deſire de retablir P. R. des Champs. Sentiment de M. de S. Cyran. *Ibid.*

II. La M. Ang. obtient la permiſſion de retablir P. R. des Champs. 5

III. Elle va à P. R. des Champs. 7

IV. Comment elle y fut reçue. 9

V. Diſpoſitions dans leſquelles la M. Ang. fait entrer ſes Religieuſes. 11

VI. Charité de la M. Angelique. 14

VII. Diverſes inſtructions de la M. Ang. à ſes Filles. 17

VIII. Abregé de ſes Inſtructions. 22

IX. De quelle maniere elle exhortoit à la charité & à la pauvreté. 25

X. La M. Angelique eſt continuée Abbeſſe. 27

XI. Elle retire diverſes perſonnes pendant la guerre. 28

XII. Elle rend de grands ſervices aux payſans voiſins. 32

XIII. Charité de la M. Ang. pour les pauvres. 34

XIV. Dieu recompenſe ſa foi & ſa charité. 37

XV. La M. Ang. pourvoie à la ſûreté du Monaſtere. 42

XVI. Une partie des Religieuſes de P. R. ſe retirent dans la ville. 46

XVII. Soins de la M. Ang. pour les Sœurs qui étoient à Paris. 49

XVIII. Conduite de la M. Agnès & de celles qui étoient dans la ville. 50

XIX. Etat du Monaſtere de Paris. 55
XX. Mort d'une ſœur de la M. Angel. 57
XXI. Fin de la guerre : continuation de la charité de la M. Angelique. 58
XXII. Elle reçoit des Religieuſes de diverſes Maiſons. Son deſintereſſement. 60
XXIII. Combien la foi de la M. Ang. étoit grande. 62
XXIV. Quel étoit ſon amour pour la priere, & ſa devotion. 66
XXV. Conduite de la M. Ang. lors de l'interdit de M. Singlin. Elle eſt continuée Abbeſſe. 70
XXVI. Elle retire un grand nombre de Religieuſes pendant la ſeconde guerre de Paris. 74
XXVII. Quelle fut l'occaſion de ces entrées frequentes de Religieuſes à Port-Royal. 85
XXVIII. Charité de la M. Ang. pour ces Religieuſes, &c. 91
XXIX. Autres traits de la charité de la M. Angelique. 97
XXX. Etat de Port-Royal des Champs. 98
XXXI. Affaire du P. Briſacier. 100
XXXII. Conduite de la M. Angelique. 101
XXXIII. Cenſure du Livre du Livre du P. Briſacier. 103
XXXIV. Menaces contre P. R. Diſpoſitions de la M. Angelique. 104
XXXV. On chaſſe les Solitaires de P. R. 106
XXXVI. Dieu fait des miracles en faveur de Port-Royal. 107
XXXVII. Interrogatoire de la M. Ang. par le Lieutenant civil. 108
XXXVIII. Effet des menaces contre P. R. 119
XXXIX. M. Singlin eſt établi Superieur. *Ibid.*
XL. Mort de M. de Bagnols. 120
XLI. Mort de M. le Maître. *Ibid.*
XLII. Mort de la Mere Suireau. 121
XLIII. Commencement de la perſecution : diſpoſitions de la M. Angelique. *Ibid.*
XLIV. Mort de la M. Angelique. 122

XIII.

XIII. RELATION *de la maladie & de la mort de la Mere Marie Angelique Arnauld Reformatrice de Port-Royal. Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD *ſa niece.* 113
I. Humilité de la M. Angelique. *Ibid.*
II. La perſecution approchant elle vient à Paris. 125
III. Sa ſenſibilité aux maux de P. R. 128
IV. Commencement de la maladie de la M. Angelique. 132
V. Elle reçoit les derniers Sacremens. 135
VI. Quelles étoient ſes diſpoſitions. 137
VII. Suite de ſa maladie, & de ſes diſpoſitions. 144
VIII. Elle parle à la Communauté. 147
IX. Ses ſentimens ſur les afflictions de P. R. 151
X. Son amour pour la pauvreté, &c. 154
XI. Augmentation de la maladie de la M. Angelique. Sa mort. 157
XII. Enterrement de la M. Angelique. 164
XIII. Lettres ſur la mort de la M. Angelique. 165
XIV. *Recueil de* RELATIONS *de quelques miracles & autres évenemens extraordinaires, attribués aux prieres & à l'interceſſion de la Mere Marie Angelique* ARNAULD. 179
§. I. *Relation faite par la Sœur Magdeleine des Anges* MARION DE DRUY, *d'un Miracle operé en ſa perſonne l'an* 1628. *par la foi & les prieres de la Mere Angelique.* *Ibid.*
§. 2. *Relation faite par la Sœur Marie des Anges* DE FEU, *d'un Miracle arrivé en ſa perſonne par un effet de la Mere Marie Angelique.* 188
§. 3. *Relation d'un Miracle arrivé l'an* 1643. *en l'Abbaye de Port-Royal par les prieres de la Mere Angelique* (*par rapport au bled*) 191
§. 4. *Relation de la maniere dont une fontaine qui n'alloit point, donna miraculeuſement de l'eau par l'interceſſion de la Mere Angelique.* 201
§. 5. *Relation de la gueriſon de la Sœur Louiſe de Sainte Valerie* SURSCINE *par l'interceſſion de la M. Ang.* 203

§. 6. *Lettre de* M. RETARD *Curé de Magny, au ſujet de la gueriſon de Mademoiſelle* GARNIER *par l'interceſſion de la Mere Angelique ; avec la Relation qu'en a faite cette Demoiſelle elle-même.* 205

§. 7. *Lettres de* M. DU TRONCHOY *ci-devant Chanoine de Xaintes, & depuis Curé de Buno au Dioceſe de Sens ; où il rapporte ce qui eſt arrivé à l'occaſion d'une Lettre que la Mere Angelique avoit écrite à Madame ſa Sœur.* 212

§. 8. *Recit de la maniere dont la Sœur Françoiſe Magdeleine de Sainte Julie* BAUDRAND *fut delivrée de la fievre en* 1664. *après avoir invoqué la Mere Angelique. Par la Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine* BRIQUET. 217

§. 9. *Lettre du Pere* LAMI *Benedictin à l'Abbeſſe de Port-Royal, au ſujet de la gueriſon d'une Dame par l'invocation de la Mere Angelique.* 221

§. 10. *Lettre du* M. DU FOSSE', *contenant le recit d'une apparition de la Mere Angelique à Port-Royal de Paris peu avant la mort de la Sœur Marie-Dorothée Perdereau premiere Abbeſſe intruſe de la Maiſon de Paris.* 229

§. 11. *Obſervation ſur pluſieurs Miracles de la Mere Angelique dont on n'a point de Relations en forme.* 232

§. 12. *Relation de la gueriſon miraculeuſe de la Sœur Magdeleine de ſainte Gertrude* DU VALOIS, *faite par cette Religieuſe ; avec les Attеſtations des Medecins & de la Communauté de Port-Royal qui confirment ce miracle, operé par l'interceſſion de la Mere Angelique le* 6. *Aout* 1689. 233

SECONDE PARTIE.

Qui comprend les Relations faites par diverſes perſonnes qui ont remarqué en differens tems les actions & les paroles de la Mere Angelique. 247

I. RELATION *de pluſieurs Entretiens de la Mere Angelique avec M. le* MAISTRE *ſon neveu, qui les écrivoit ſur le champ dans le deſſein de s'en ſervir un jour pour ſon Hiſtoire.* *Ibid.*

i. Particularités de l'enfance de la M. Angelique. *Ibid.*

ii. Elle eſt faite Abbeſſe, & voit Henri IV. 253

iii. Ses diſpoſitions avant ſa Converſion. 255

iv. Elle eſt touchée de Dieu, & travaille à la reforme de ſa Maiſon. 262

v. La M. Agnès vient demeurer à Port-Royal. Son caractere. 265

vi. Elle eſt faite Coadjutrice de ſa ſœur la M. Angelique. 267

vii. Conduite de la M. Ang. à Maubuiſſon. 268

viii. Caractere de pluſieurs des Moines de ce tems-là. 274

ix. Recit de la violence que Mad. d'Eſtrées fit à la M. Angelique. 282

x. Particularités ſur les Moines de ce tems-là. 289

xi. Liaiſons de la M. Ang. avec le P. Archange Capucin. 292

xii. Elle connoit des Feuillans & des Jeſuites. 297

xiii. Union de la M. Ang. & de ſa famille avec S. François de Sales. 299

xiv. Entretiens de S. François de Sales avec la M. Ang. Sentimens de M. de S. Cyran. 307

xv. Diverſes particularités touchant les Carmelites. 311

xvi. La M. Ang. transfere ſon Monaſtere à Paris. 318

xvii. Sentimens de la M. Angel. ſur la priſon de M. de S. Cyran. 325

xviii. Retabliſſement de P. R. des champs. *Ibid.*

xix. Diverſes remarques ſur le caractere de la M. Angelique. 328

xx. Sa conduite & ſes ſentimens par rapport à la

la Confeſſion & à la Communion. 330
XXI. Ses diſpoſitions ſur l'affaire du P. Briſacier. 331
XXII. Son amour pour la pauvreté. 332
XXIII. Viſions qu'eurent trois des ſœurs de la M. Angelique. 337
XXIV. Humilité de la M. Angelique. 345
XXV. Combien ſes prieres étoient puiſſantes? 348
XXVI. Mort de ſa ſœur Anne-Eugenie. 349
XXVII. Penſées de la M. Angel. ſur les Carmelites. 352
XXVIII. Combien elle ſe fioit en la providence. 355
XXIX. Dieu lui donne des lumieres extraordinaires. 360
XXX. Ses penſées ſur la Bulle contre les V. Propoſitions. 362
XXXI. Suite du même ſujet. 369
XXXII. Remarques ſur l'année 1653. 374
XXXIII. Ses liaiſons avec l'Abbaye de Gif. 375
XXXIV. Diſpoſitions de la M. Ang. ſur la perſecution. 376
XXXV. Calomnie des Jeſuites. 385
XXXVI. Liaiſons de la M. Angel. avec la Reine de Pologne. 385
XXXVII. Voyage de la M. Angel. à Paris & à Gif. 392
XXXVIII. Affaire de la donation des maiſons de Bazas. 396
XXXIX. Penſées de la M. Angel. ſur la perſecution. 400
XL. Remarques ſur quelques Religieuſes de Port-Royal d'une grande vertu. 402
II. RELATION *de la Mere Marie de Sainte Magdeleine* DU FARGIS. 408
I. Premiers ſentimens de la M. Angelique. *Ibid.*
II. Quelle étoit ſa conduite en qualité d'Abbeſſe. 409
III. Ses ſentimens à l'égard des Meres de Dijon. 410

IV. Election de la premiere Abbeſſe triennale. 419
V. Quelle fut alors la conduite de la M. Angelique. 412
VI. On l'humilie de toutes manieres. 416
VII. Penſée de la M. Angelique ſur la preſence de Dieu. 418
III. RELATION *de la Mere Marie-Dorothée de l'Incarnation* LE CONTE. 420
I. Trait de l'enfance de la M. Angel. *Ibid.*
II. Ses premiers ſentimens lors de ſa Converſion. *Ibid.*
III. Songe myſterieux qu'elle a. 421
IV. Particularités ſur les premieres Religieuſes qui furent pour la reforme. 422
V. Sa conduite à l'egard des Meres de Dijon. 423
VI. Peine qu'elle eut à tenir Chapitre pendant un tems. 424
IV. RELATION *de la Sœur Anne de S. Auguſtin* GARNIER. *Ibid.*
I. Etabliſſement de la reforme à P. R. *Ibid.*
II. Particularités ſur quelques anciennes Religieuſes. 426
III. Maladie de la M. Angel. Son amour pour le ſilence & la pauvreté. 429
IV. Charité de la M. Angeliq. pour la Sœur Garnier. 430
V. Soin qu'elle prenoit de toutes ſes Religieuſes. 431
VI. La M. Ang. va à Maubuiſſon, puis revient à P. R. 432
VII. Charité de la M. Angeliq. pour les pauvres. Amour du ſilence. 434
VIII. Elle ſe demet de ſon Abbaye. 435
IX. Changemens introduits par les Meres de Dijon. 437
X. Inſtruction de la M. Angel. ſur les fautes. 438
V. RELATION *de la même Sœur Anne de S. Auguſtin* GARNIER *touchant la charité de la Me-*

re Angelique au ſujet d'une Sœur Converſe nommée Sœur Marguerite Agathe DU CHESNE. 439
VI. RELATION *de la Sœur* N. 443
I. Premiers ſentimens de la M. Angelique. *Ibid.*
II. Sa patience à l'egard des Meres de Dijon. 445
III. Diverſes remarques ſur ſon amour de la pauvreté, &c. *Ibid.*
VII. RELATION *de la Mere Catherine* Agnès *de S. Paul* ARNAULD. 447
I. La M. Ang. a toujours deſiré ſa demiſſion. *Ibid.*
II. Son amour pour la penitence. 449
III. Force de ſes diſcours. 452
IV. Soin qu'elle avoit de ſes Religieuſes. 454
V. Ses ſentimens ſur la mort & ſur les diſtractions. 455
VIII. RELATION *de la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD. 456
I. Comment la M. Ang. parloit aux Grands. *Ibid.*
II. Diſpoſition de la M. Angelique. 457
III. Silence & mortification d'une de ſes jeunes Religieuſes. 458
IX. RELATION. *de la Sœur Louiſe de S. Barthelemi* FORTIER, *Religieuſe Converſe. Sur la charité de la Mere Angelique.* 459
X. RELATION *de la Sœur Marie de Sainte Euphraſie* ROBERT. *Sur l'amour que la Mere Angelique avoit pour la pauvreté.* 462
XI. RELATION *de la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD. 469
I. Combien la M. Angelique aimoit la pauvreté. *Ibid.*
II. De quelle maniere Dieu la ſecouroit dans ſes beſoins. 471
III. De quelle maniere la M. Ang. recevoit tous les évenemens. 472
IV. Quelle idée elle avoit des diſpoſitions d'une Religieuſe. 479

v. Penſée de la M. Angel. ſur le gouvernement des Meres de Dijon. 483
vi. Exemple de la charité de la M. Angelique. 485
XII. Relation *de la Sœur Liée Magdeleine de Sainte Elizabeth* Bochart, *veuve de M.* de Chaze': 488
i. Charité de la M. Angelique. *Ibid.*
ii. Mad. de Chazé l'éprouve à ſon égard. 490
iii. Effet de ſa charité à l'égard de pauvres Religieuſes. 492
iv. Filles de Mad. de Chazé. 493
v. Attachement de M. de Chazé à P. R. 494
vi. Madame de Chazé ſe fait Religieuſe. Deſintereſſement de la M. Angelique. 495
XIII. Relation *de la Sœur Marguerite de la Paſſion* Guimar. *Sur la charité & quelques autres vertus de la Mere Angelique.* 498
XIV. Relation *de la Sœur Marguerite Angelique du S. Eſprit* Giroust des Tournelles. *Sur la charité de la Mere Angelique & ſon deſintereſſement.* 509
XV. Relation *de la Sœur Geneviève de l'Incarnation* Pineau. 523
i. Combien la Mere Angelique aimoit la pauvreté. *Ibid.*
ii. Suite du même ſujet. 525
iii. Sa charité pour diverſes perſonnes. 529
iv. Quelle étoit ſon attention ſur elle même? 532
XVI. Relation *de la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe* de Sainte-Marthe. 533
i. Charité de la M. Ang. à l'égard de la Sœur de Sainte-Marthe. *Ibid.*
ii. Soin qu'elle avoit de ſes Religieuſes. 537
iii. Ce qu'elle penſoit de ſa conduite à Maubuiſſon. 538
iv. Autre exemple d'humilité de la M. Ang. *Ibid.*
v. Ses diſpoſitions lorſqu'elle fut élue Abbeſſe. 539
vi. Elle

VI. Elle donne divers avis à ſes Religieuſes. *Ibid.*
XVII. RELATION *de la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI. 545
I. Vocation de la M. de Ligni. *Ibid.*
II. Deſintereſſement de la M. Angelique à ſon égard. 548
XVIII. RELATION *de la Sœur Anne de Sainte Chriſtine* GRAILLET. *Sur les vertus de la Mere Angelique, principalement ſur ſa charité & ſon amour pour la verité.* 551
XIX. RELATION *de la Sœur Marie de Sainte Euphraſie* ROBERT. *Sur les vertus de la Mere Angelique.* 558
XX. RELATION *de la Sœur Anne de Sainte Eugenie* DE BOULOGNE *veuve de M. de* SAINT-ANGE. 566
I. Charité de la M. Angelique. *Ibid.*
II. Elle reçoit une de ſes nieces & Mad. de S. Ange. 568
III. Son deſintereſſement à l'égard de Mlle de Liancour. 569
XXI. RELATION *de la Sœur Anne Marie de Sainte Euſtoquie* DE FLECELLES DE BREGY. *Sur les Inſtructions que la Mere Angelique donnoit à ſes Filles.* 574
XXII. RELATION *de la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD. *Sur la conduite de la Mere Angelique à l'égard de deux de ſes Filles.* 582
XXIII. RELATION *de la Sœur Catherine de Sainte Flavie* PASSART. *Sur la charité de la Mere Angelique pour diverſes perſonnes.* 596
XXIV. RELATION *faite par M.* RETARD *Docteur de Sorbonne & Curé de Magny, de deux Entretiens qu'il avoit eus avec la Mere Marie Angelique, au ſujet des diſpoſitions dans leſquelles doivent être les Religieuſes.* 601

Fin de la Table des Relations & des Sommaires.

Fau-

Fautes à corriger.

Page 9. ligne 21. Montferrat *liſez* Montſerrat. P. 78. à la note l. 11. une Lettre, &c. *liſ.* les Lettres de la M. Angelique & de la M. Agnès qui ſe ſont conſervées. P. 261. l. 6. compagne *liſ.* campagne. P. 273. à la fin de la note, VIII. *liſ.* VII. P. 307. à la marge p. 416. *liſ.* p. 316. P. 503. à la note *ôtez* veuve de M. Paſſart. P. 516. l. 31. 1652. *liſ.* 1649. & à la marge, 32. P. 519. & 561. (1652.) *liſ.* (1651.) P. 598. ôtez la note & *liſez* Elle ſe nommoit Marie Barillon: elle mourut le 26. Avril 1640.

lol
9825

N° 11900 M